Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val d'Oise)

Nathalie Dumont-Fillon

▶ **To cite this version:**

Nathalie Dumont-Fillon. Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires. Le cas du marais Vernier (Eure) et des coteaux de La Roche-Guyon (Val d'Oise). Sciences de l'Homme et Société. ENGREF (AgroParisTech), 2002. Français. NNT : . tel-00005626

HAL Id: tel-00005626

https://pastel.hal.science/tel-00005626

Submitted on 5 Apr 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DU GÉNIE RURAL, DES EAUX ET DES FORÊTS
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DU PAYSAGE DE VERSAILLES
(Engref Paris/Ensp Versailles)

N° attribué par la bibliothèque
/0/2/E/N/G/R/0/0/0/4/

THESE

pour obtenir le grade de

Docteur de l'ENGREF
Spécialité : Sciences de l'Environnement
présentée et soutenue publiquement par

Nathalie DUMONT-FILLON

le 18 mars 2002
à l'École Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts
Centre de Paris

Les politiques publiques de paysage et de patrimoine : un outil de gestion des territoires

Le cas du marais Vernier (Eure)

et des coteaux de La Roche-Guyon (Val-d'Oise)

devant le jury suivant :

Claude Millier	Directeur scientifique Engref de Paris	Président du jury
Pierre Donadieu	Professeur Ensp de Versailles	Directeur de thèse
Yves Luginbühl	Directeur de recherches Cnrs	Rapporteur
Alain Roger	Professeur Université de Clermont-Ferrand	Rapporteur
Philippe Guttinger	Maître de conférences Université de Paris X	Examinateur
Michel Périgord	Professeur Université de Poitiers	Examinateur

S o m m a i r e *

Introduction 2

Première partie Le rôle des politiques publiques de paysage et de patrimoine dans la production des espaces 5

Deuxième partie Les territoires de marais et de coteaux en mutation : des dynamiques spatiales à l'origine des politiques publiques publiques de paysage et de patrimoine 33

Troisième partie Une permanence des motifs pittoresques sur les coteaux depuis trois siècles et les balbutiements des paysages du marais 75

Quatrième partie Les politiques publiques de paysage découragent ou bloquent certaines évolutions socio-économiques des paysages 133

Cinquième partie Des politiques publiques de paysage et de patrimoine encouragent des processus existants ou initient de nouveaux processus de développement local 171

Sixième partie Les nouveaux maraiquets du marais Vernier
Les nouveaux paysagistes des coteaux de La Roche-Guyon 219

Conclusion générale 273

Bibliographie I
Table de figures XII
Annexes XVII

* **Table des matières détaillée** XXI

Avertissement
• Dans le textes placés entre guillemets, les citations de la littérature écrite sont en *italique*, les citations orales restant en style standard.

• L'orthographe permet de distinguer le marais Vernier, région étudiée, de Marais-Vernier, la commune. De même l'orthographe des différents marais (marais Vernier, Marais poitevin, Marais breton) suit la règle de l'ouvrage spécialisé de Jean Girodet. 1998. *Pièges et difficultés de la langue française.* Bordas, 3e éd., 896 p. Les noms géographiques suivent l'orthographe des cartes de l'Institut géographique national, sauf si les règles indiquées par Jean Girodet *(op. cit.)* sont différentes (ex : Le Havre). Ainsi la « Haute-Normandie » est la région administrative, la « haute Normandie » la région géographique.

Remerciements *à tous ceux qui par leurs conseils, remarques, suggestions, aides sur le terrain, participation aux entretiens, ont contribué à l'élaboration de ce mémoire. Et je remercie tout particulièrement monsieur Pierre Donadieu, directeur du Laboratoire de recherches de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles.*

Introduction

Bien que déjà ancienne (au moins un siècle), la question des paysages prend de plus en plus d'importance à l'heure actuelle dans la société française. Elle est devenue une affaire d'État. En effet, face aux évolutions critiquées des territoires ruraux et urbains, l'État français continue à mettre en place des politiques de gestion des paysages pour contribuer à leur amélioration. De leur côté les paysagistes, en cherchant à agir sur les espaces extérieurs qui sont autant des espaces publics que privés, participent à ce dispositif d'encadrement et de régulation de la production des territoires par les politiques publiques. Ainsi, en s'appuyant sur les paysagistes et sur des textes juridiques, les pouvoirs publics prennent en charge certains territoires sensibles en transformation — comme les parcs naturels régionaux — et sont amenés aujourd'hui à demander aux chercheurs d'en évaluer les retombées sociales et spatiales. À l'heure où l'intercommunalité s'impose inévitablement en France, les parcs naturels régionaux, créés il y a 25 ans pour concilier développement économique et prise en compte des questions d'environnement, montrent leur succès : la création de nouveaux parcs naturels régionaux français se poursuit. Conçus pour être des territoires d'expérimentation du développement local, ils ont initié des politiques publiques qui répondent à cet objectif. Le projet des parcs naturels régionaux est, notamment, de pouvoir étendre leurs actions paysagères, réservées le plus souvent aux paysages remarquables, aux territoires les plus ordinaires, les plus banals ; dans le même ordre d'idées, certains gestionnaires de réserves naturelles envisagent d'étendre leur projet conservatoire hors de celles-ci.

Les territoires habités des parcs naturels régionaux offrent donc un intérêt essentiel, en tant que lieux d'observation de la mise en place concrète des politiques publiques de paysage et de patrimoine, à la fois du point de vue de l'espace et par rapport au vécu des habitants. En effet, bien que les espaces français soient pris en charge par de nombreux textes juridiques, depuis les lois du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et du 2 mai 1930 sur les monuments naturels (lois toujours en vigueur), il est à remarquer que peu d'analyses des effets de ces politiques sur les paysages (notamment du point de vue des habitants et des acteurs) ont été effectuées jusqu'alors. De nouveaux textes juridiques sont apparus récemment, comme la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, et l'on s'aperçoit que ces différents textes peuvent interférer sur un même territoire ; il devient alors utile de les comparer et d'en étudier les interactions. Dans un contexte où la société française se montre de plus en plus sensible aux modifications des paysages, il est important en effet de connaître les effets des politiques publiques *« d'une part sur les paysages déjà existants, d'autre part sur les relations entre la société et ses territoires »*. [Jean Mahaud, 196 p. 2]. C'est ainsi que dans sa thèse récente, Jean Mahaud s'appliquait en particulier à l'étude de l'introduction de pins maritimes et de cyprès de Lambert en Bretagne. Quelques années plus tôt, Sophie Le Floch analysait de la même façon les relations entre la société et les peupleraies [Sophie Le Floch 189]. Ces deux thèses s'intéressaient à certaines essences d'arbres pour étudier les relations entre l'évolution des paysages et les groupes sociaux concernés. En 2000, selon une démarche identique, Moez Bouraoui s'interrogeait sur les conditions politiques de conservation de deux territoires agricoles péri-urbains dans des sites proches de Paris et de Tunis [Moez Bouraoui 38].

Ces trois thèses (entre autres) soulignent, après les travaux pionniers de Bernard Barraqué sur *Le paysage et l'administration* (1985) [Bernard Barraqué 22] le contraste entre la société, qui revendique un droit au regard sur les beaux paysages, et des logiques utilitaires qui n'accordent pas d'importance aux résultats visibles de la production de l'espace. Or l'administration peine, pour organiser son action, à définir la notion subjective de paysage, malgré ses tentatives de s'orienter vers des aspects plus scientifiques, techniques et urbanistiques qu'artistiques [Bernard Barraqué 22 p. 93] ; pour agir sur les espaces, l'administration cherche aussi à identifier des paysages en s'orientant progressivement vers la reconnaissance de leur valeur sociale [Christian Speissmann 169 n°129]. C'est pourquoi l'étude des politiques publiques, qui mobilisent les notions de paysage et de patrimoine, est apparue comme nécessaire à réaliser si l'on voulait comprendre comment les territoires évoluaient en fonction de ces valeurs souvent controversées. Quelle est l'origine ces politiques et quels sont ceux qui les inspirent ? Que cherchent-elles à modifier ou à conserver ? Sont-elles efficaces ? Aboutissent-elles aux résultats escomptés ? Deux sites ont été choisis pour cette étude : le marais Vernier dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande (ex-parc naturel régional de Brotonne) et les coteaux de La Roche-Guyon, dans le parc naturel régional du Vexin français.

Trois types de politiques publiques sont analysés dans ce mémoire de thèse : le classement au titre des monuments naturels et des sites selon la loi du 2 mai 1930, les chartes paysagères des parcs naturels régionaux (loi « Paysage » du 8 janvier 1993) et la création de réserves naturelles (loi du 16 juillet 1976 et programme Natura 2000). Dans les deux premières catégories, les compétences des paysagistes sont directement sollicitées et parfois, on le verra, ce sont les acteurs locaux eux-mêmes qui déclenchent l'élaboration de ces programmes d'action. En définissant les notions essentielles pour la thèse, la première partie présente les questions posées par l'élaboration des politiques publiques de paysage et de patrimoine, et par la demande sociale qui exprime un droit à la qualité du paysage. Certains groupes sociaux manifestent en effet une demande forte pour les paysages qu'ils apprécient et dont ils demandent la protection contre une destruction qu'ils jugent probable. Les politiques publiques vont ainsi contribuer à transformer des espaces en mutation et à réduire le décalage entre l'état actuel ou prévisible et l'état idéalement souhaité. De ce fait, l'analyse commencera par l'étude géographique de l'évolution des deux territoires choisis.

Dans la deuxième partie, on a donc cherché à savoir quelles ont été les évolutions récentes des deux territoires, et en particulier quelles furent les modifications de l'occupation du sol. On s'est intéressé notamment aux deux principales dynamiques, l'urbanisation et la déprise agricole (mais aussi à la persistance de l'agriculture intensive) qui ont été perçus comme des problèmes locaux de paysage. Des motifs de paysage, comme les friches, appréciés ou déplorés, sont apparus de manière différente dans chaque site et ont amené les pouvoirs publics nationaux ou locaux, tout comme les groupes associatifs, à s'intéresser de très près aux paysages concernés. En étudiant les trois types de motifs les plus caractéristiques qui sont à l'origine du fondement des politiques publiques analysées : le végétal, le bâti et les espaces publics, on montrera, grâce à la valeur documentaire des images, ce que sont devenus les territoires ; car ces derniers possèdent désormais des valeurs paysagères reconnues aussi bien par les paysagistes que par les artistes et abritent un patrimoine naturel revendiqué par les habitants eux-mêmes.

S'ajoutant à leur fonction documentaire, les images des territoires offrent aussi une fonction esthétique. C'est l'objet de la troisième partie de retracer l'évolution de la production culturelle propre à chaque territoire. Les artistes, les écrivains, les paysagistes et les scientifiques construisent des images qui contribuent à l'invention de nouveaux paysages. Comparées les unes avec les autres, les représentations artistiques des paysages accordent, on le soulignera, un caractère pittoresque permanent aux coteaux de La Roche-Guyon. En

revanche au marais Vernier, où la production des représentations est moins abondante, on établira le lien entre les images issues de l'histoire de l'art et les représentations des habitants que l'on développera en sixième partie. Certaines images rendent compte de l'apparition de modèles artistiques et scientifiques de paysage, mais ceux-ci ne sont pas des catégories étanches.

Pour analyser les effets tangibles des politiques publiques, deux catégories de processus qui agissent sur les formes matérielles des paysages ont été retenues : celles qui découragent ou bloquent des dynamiques d'évolution en cours (c'est l'objet de la quatrième partie) et celles qui au contraire les encouragent ou même initient de nouvelles évolutions (objet de la cinquième partie). D'un côté donc on s'emploie à empêcher les destructions jugées probables, et de l'autre on cherche à susciter une (bonne) construction du territoire et de ses paysages.

Sera donc analysée dans la quatrième partie et en priorité la politique qui bloque le processus d'urbanisation non souhaité : le classement des coteaux de La Roche-Guyon, fondé sur un texte juridique fort et sollicité par les habitants. Puis on examinera la politique qui souhaite décourager les pratiques sociales remises en cause et certaines modifications d'occupation du sol en contrôlant notamment les projets dans le cadre des chartes paysagères communales ou de parcs naturels. Dans la cinquième partie, en revanche, on analysera les politiques publiques qui encouragent les dynamiques du paysage souhaitées par les parcs naturels : notamment les chartes paysagères des parcs naturels régionaux et les politiques naturalistes axées sur le programme européen Natura 2000. C'est à ce stade que les modèles de paysage auxquels ont recours les paysagistes seront confirmés.

Les points de vue des habitants, mais aussi des visiteurs, abordés tout au long du mémoire, seront développés dans la sixième partie, notamment pour analyser leurs pratiques et leurs représentations des territoires qui les concernent. Il s'agira alors de comprendre comment les résidents principaux et secondaires s'adaptent à l'évolution engendrée par les trois types de politiques publiques ? Comment les pratiques et les rapports à l'espace changent dans des territoires de plus en plus orientés vers l'habitat résidentiel, le tourisme et le loisir de plein air ? Comment l'État accompagne-t-il, avec les collectivités et parfois malgré elles, cette mutation à la fois sociale et spatiale ? Comment l'idée de paysage devient-elle motrice de certaines formes de développement local, parfois aux dépens d'autres ? Ces questions constituent le fil directeur de la thèse.

Première partie
Le rôle des politiques publiques de paysage et de patrimoine dans la production des espaces

Une politique publique est un programme d'action fondé sur cinq étapes essentielles qui permettent de la distinguer de simples mesures ponctuelles. Par exemple dans le domaine de la santé, une mesure récente est l'embauche d'infirmières espagnoles pour augmenter l'effectif total français ; dans le domaine de l'emploi, c'est la création des *« emplois-jeunes »* qui favorise l'employeur par un soutien financier de l'État. La mesure s'insère dans un processus général où la première étape de la politique publique est l'identification d'un problème. On peut parler de politiques publiques de paysage et de patrimoine comme on parle de politiques publiques de la santé, de l'emploi ou de l'agriculture : dans ce mémoire de thèse il s'agit d'étudier celles qui ont pour objectif d'agir sur les formes matérielles du paysage. Dans deux parcs naturels régionaux, elles vont prendre en charge l'ajustement entre ce qu'est devenu (ou ce que pourrait devenir) un territoire et ce qu'il devrait être, selon les paysages souhaités. En effet, l'évolution d'un territoire peut être perçue comme un problème de paysage.

Il convient dès lors de définir les notions de paysage et de territoire pour les distinguer, ce que développe cette première partie. Le territoire est l'espace produit par un groupe social. Le paysage est la forme visible du territoire. Le patrimoine, en tant qu'héritage collectif, est la mémoire signifiée par cette forme visible du territoire.

Un problème (de paysage) est souvent identifié par des associations (de défense de l'environnement par l'exemple) qui sollicitent les pouvoirs publics (par exemple l'État dans le cas d'un classement de monument naturel). La mobilisation sociale fait appel, en terme de paysage et de patrimoine, à « *la société paysagiste* » décrite par Pierre Donadieu dans son ouvrage de même titre [Pierre Donadieu 113]. La politique publique de paysage et de patrimoine, qui peut alors apparaître, est mise sur agenda politique, formulée par les acteurs publics qui fixent les objectifs (produire les paysages souhaités) et précisent les outils mobilisés. Elle vise à créer les conditions de modification des comportements sociaux, c'est-à-dire à décourager les acteurs jugés nuisibles et au contraire à encourager les acteurs jugés utiles. Une politique publique de paysage et de patrimoine est donc un processus social (et non pas seulement juridique) qui agit d'abord sur la production des formes de l'espace. Pour juger de son efficacité il faudra apprécier si les formes voulues sont advenues et si les formes indésirables ont été résorbées ou ont disparu.

10 Présentation introductive de la thèse

100 Définitions des notions de politique publique et de référentiel

Une politique publique se caractérise par cinq étapes essentielles, ce qui permet de ne pas la confondre avec de simples mesures. La première étape, celle de l'identification d'un problème, insiste sur l'importance de ce point de départ dans la succession des quatre autres étapes : en terme de paysage, il existe aussi des identifications de problèmes, notamment lorsque l'évolution d'un territoire ne correspond pas aux paysages souhaités. Le terme de paysage offrant une polysémie soulignée par de nombreux ouvrages récents, il ne s'agit pas ici de faire une synthèse exhaustive mais de présenter les termes en fonction des politiques publiques. De même, le terme de politique publique ne signifie nullement que ce mémoire s'inscrirait dans une problématique de science politique, car cette notion est elle même pluridisciplinaire [Pierre Muller 219 p. 3]. Parallèlement, le paysage des politiques publiques peut correspondre aux référentiels, ou système de référence.

Le sens minimal, selon Pierre Muller, est issu de la définition suivante : *« une politique publique se présente sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique. »* [Yves Mény, Jean-Claude Thœnig 203 p. 130] Nous retrouvons donc ici la notion d'espace qui caractérise cette thèse : la préoccupation centrale de la thèse est bien le(s) paysage(s), le(s) territoire(s) et le(s) patrimoine(s). Mais pour Pierre Muller, il est important de considérer la société (la genèse sociale des politiques publiques), ce qui est valable aussi pour cette thèse. Voici la définition qu'il propose :

> *« Il y a politique publique lorsqu'une autorité politique locale ou nationale, tente, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement […] »* et *« [la politique publique est un] processus de médiation sociale, […] où l'objet de chaque politique publique est de prendre en charge les désajustements qui peuvent intervenir […]. »* [Pierre Muller 219 respect. p. 25 et 24]

La définition de la politique publique est accompagnée, pour être complète, du *« problème le plus fascinant auquel l'analyse des politiques publiques se trouve confronté »* [Pierre Muller 219 p. 34] : les conditions de son apparition. À l'apparente évidence de dire que les politiques publiques sont construites pour résoudre un problème, Pierre Muller oppose trois limites : plutôt que de résoudre un problème, il s'agit d'en construire une représentation, mais on ne sait pas ce qu'est un problème politique, pas plus qu'on ne sait pourquoi et comment le problème peut déclencher l'action publique [Pierre Muller 219 p. 35].

> *« Faire une politique publique, ce n'est donc pas " résoudre " un problème, mais construire une nouvelle représentation des problèmes qui met en place les conditions socio-politiques de leur traitement par la société, et structure par là-même l'action de l'État. »* [Pierre Muller, Yves Surel 220 p. 31]

Cette identification du problème est la première des cinq étapes du cycle de vie d'une politique. La description ci-dessous détaille ces séquences, dont trois particulièrement utiles dans cette thèse, la première, la troisième et la quatrième.

1• **L'identification du problème** est la première étape. Même si on ne sait pas ce qu'est un problème (Pierre Muller) on peut dire qu'il se résume par un décalage entre un état présent et un état désiré (Corinne Larrue). De ce fait la politique publique pourra être déclenchée par des acteurs (mobilisation sociale : syndicalisme, élus, associations, etc.), et ce passage du problème à la politique passe par une médiatisation, ou construction sociale du problème. Cela nécessite aussi de définir ce qu'est l'action ; pour certains politologues en effet (par exemple Corinne Larrue), les acteurs sont considérés comme le *« moteur des processus politico-administratifs »* sur la base de l'action collective : *« une conduite (ou activité) humaine est une action lorsque l'individu peut lui attribuer une signification. »* [Corinne Larrue 181 p. 25] Ce rôle de déclencheur par les acteurs dépend de leur perception du monde et des réponses qui leur semblent adaptées (construction d'un champ cognitif) [Corinne Larrue 181 pp. 39-42].

2• **La mise sur agenda politique** constitue le premier pas de prise en charge du problème. L'effet *« filtrage »* (sélection de problèmes) peut apparaître. Les pouvoirs publics sont sollicités pour répondre aux problèmes retenus.

3• **La formulation de la politique** est une étape en deux volets : formulation du problème et ensuite du programme. L'effet *« filtrage »* n'est pas exclu. Dans une politique publique, il existe des objectifs à atteindre fondés sur des normes [Yves Mény, Jean-Claude Thœnig 203 p. 130 et suiv.]. La politique publique sera construite sur la notion de référentiel :

> *« Élaborer une politique publique, revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir. C'est en référence à cette image cognitive que les*

acteurs vont organiser leur perception du système, confronter leurs solutions et définir leurs propositions d'action : on appellera cet ensemble d'images le référentiel d'une politique. » ; « on trouve dans le référentiel une composante identitaire extrêmement forte qui en constitue une dimension essentielle, dans la mesure où il va fonder la vision qu'un groupe se donne de sa propre place et de son rôle dans la société. » [Pierre Muller 219 p. 42 ; Alain Faure, Gilles Pollet, Philippe Warin 129 p. 162]

La *« construction d'un référentiel ne se fait jamais sur une table rase, elle ne réussit que dans la mesure où elle parvient à fédérer et à articuler des changements dans des représentations complexes. »* [Patrick Moquay 215 p. 100, citation de Bruno Jobert]

Une représentation, c'est la : *« lecture intellectuelle et interprétative du réel, que l'on soit confronté à lui ou qu'on l'envisage seulement en pensée, conditionnée pour chaque individu par sa personnalité, sa culture et le contexte dans lequel il se trouve placé. Les systèmes de représentation des individus (et, par extension, des groupes sociaux) influent sur leurs perceptions. »* [Philippe Béringuier *et al*. 26 p. 93]

4• **La phase de mise en œuvre** est essentielle pour l'analyse des politiques d'environnement, ainsi que dans le cadre de cette thèse, car elle établit le lien avec les territoires : *« Elle consiste en une adaptation du programme de la politique aux situations concrètes rencontrées. »* [Corinne Larrue 181 p. 32] En effet, il existe des territoires mais aussi des groupes sociaux concernés par cette politique publique. L'objectif est de modifier les comportements de certains acteurs qui pour atteindre leurs objectifs utilisent des ressources ; ils se définissent en deux catégories. La première, ce sont les acteurs institutionnels, dans ce cas le terme d'acteurs s'applique à la plus petite unité d'action de l'institution. La seconde, ce sont les acteurs sociaux, eux-mêmes divisés en groupes cibles et groupes affectés.

- les groupes cibles : la modification des comportements des groupes doit permettre d'éliminer le problème visé par la politique qui agit en leur imposant des obligations ou en leur conférant des droits ;

- les groupes affectés se trouvent concernés par le problème politique, ce qui fait que la politique publique soit agit à leur bénéfice, soit les désavantage (les groupes cibles peuvent aussi se trouver dans ce cas).

5• **La dernière étape est l'évaluation**. Contrairement aux idées reçues, elle doit être engagée dès le début de la politique (en collaboration avec les acteurs) afin d'être plus pertinente. L'une des questions posées sera la distinction à faire entre les effets de la politique publique et ceux qui seraient indépendants de celle-ci.

Je commencerai donc par ce qui semble être souvent l'identification d'un problème en terme de paysage, à savoir le décalage entre l'évolution des territoires et les paysages recherchés, ce qui suppose d'abord de préciser les notions de territoire, de paysage et de patrimoine.

101 Notions de territoire, de paysage et de patrimoine en lien avec les politiques publiques

La question posée est celle des notions de territoire, de paysage et de patrimoine, et en particulier de celles retenues pour l'étude des politiques publiques. Le territoire, dans son sens courant en géographie, concerne la relation de la société à un espace. Les territoires sont dynamiques, ce qui permettra de parler de l'évolution des territoires, processus qui nous intéresse particulièrement ici, en tant qu'espaces concrets (réels) soumis à transformations et modifications par la société et par les politiques publiques. La société modifie les territoires en fonction de certains objectifs — cultiver pour se nourrir, construire, drainer les marais pour cultiver, etc. — mais, réciproquement, elle souhaite orienter et contrôler l'évolution de certains territoires sur lesquels des enjeux sont identifiés : par exemple limiter l'extension urbaine, s'opposer à l'enfrichement de terres abandonnées, favoriser une agriculture extensive, etc. Dans ce sens, il sera possible d'analyser l'évolution des territoires mais aussi la production de leurs paysages, qui ne sauraient être figés.

Notions de territoire et de paysage par rapport aux politiques publiques de paysage

Le paysage est d'abord un genre pictural. Ainsi il est bien question de regards qui font naître les paysages, surtout que depuis le XVIIe siècle, le paysage est une *« étendue de pays que l'on découvre d'un seul regard »* [Michel Conan 78 p. 175]. Dans le dictionnaire des *Mots de la géographie*, les auteurs insistent : *« il n'est de paysage que perçu. »* [Roger Brunet *et al*. 43 p. 373]

Le paysage pictural fut initié à la Renaissance en Europe du Nord et étendu surtout au XIXe siècle avec le genre pittoresque, l'école de Barbizon, et la peinture impressionniste. C'est en terme de relation avec l'homme que le paysage est défini par les théoriciens culturalistes. *« Le paysage est bien ce que l'on voit, mais on ne le voit jamais directement, on ne le voit jamais isolément et on ne le voit jamais pour la première fois »*, affirmait le géographe Georges Bertrand en 1978 pour réhabiliter les représentations sociales dans les recherches géographiques [Philippe Béringuier *et al.* 26 p. 55]. Comme l'ont montré les géographes Augustin Berque et Yves Luginbühl, le terme français de paysage désigne à la fois l'espace concret, objectif, et sa représentation, subjective. *« Le paysage est en même temps réalité et apparence de la réalité. »* [Augustin Berque 27 p. 16] Le terme de vue a une signification précise expliquée par Michel Conan dans son *Dictionnaire historique de l'art des jardins* ; du milieu du XVIIe siècle jusqu'au XVIIIe siècle, on faisait la distinction entre le territoire réel (la vue) et l'image que l'on s'en faisait (le paysage). C'est cependant à partir du XVIIe siècle que le terme de paysage, qui à l'origine désignait seulement un genre de peinture, est devenu le territoire réel ou étendue d'un pays soumise aux regards.

Ensuite, aspect important à l'heure actuelle, le paysage joue un rôle social et politique dans les politiques d'aménagement. La question de l'identité y est posée. C'est ainsi une manière complémentaire de définir le paysage en lien avec les politiques publiques. On rejoint la définition de la politique publique qui comporte le *« processus de médiation sociale »* par les analyses de ceux qui recentrent le propos sur le débat social : *« Il suffit de constater à quel point, parlant d'une même étendue, des acteurs divers […] projettent sur elle des images différentes, pour savoir qu'étudier un paysage, c'est d'abord le regarder comme l'enjeu d'un débat social plus ou moins conscient, et s'efforcer d'élucider les différentes approches de ceux qui en usent ou le produisent »* [Béringuier *et al.* 26 p. 6] et *« D'un côté, le paysage est un facteur d'identité des groupes sociaux en fonction de la nature des lieux qu'ils fréquentent ou qu'ils habitent, de l'autre c'est un moyen d'entrer dans le débat social sur le rôle des pouvoirs publics dans l'aménagement de l'espace urbain et rural. »* [Pierre Donadieu 113 p. 13]

Le paysage, en tant que relation visuelle ou mentale entre la société et son territoire, c'est-à-dire étant à la fois le territoire concret et la représentation de celui-ci, nous intéresse ici : ainsi défini, le paysage devient objet de recherche, il s'agit alors d'étudier les processus d'installation de la relation de la société à son territoire. En effet la proposition d'Augustin Berque est à mettre en relation avec la notion de référentiel des politiques publiques :

> *« Les sociétés aménagent leur environnement en fonction de l'interprétation qu'elles en font, et réciproquement elles l'interprètent en fonction de l'aménagement qu'elles en font. " Interprétation " désigne ici tant les manières de voir que les manières de dire, ou celles de peindre. »* [Augustin Berque 27 p. 15]

La relation *« en fonction de »* revêt ici toute son importance, les deux axes sont solidaires ; en effet, on ne s'intéresse pas seulement à l'évolution des territoires et à leur aménagement, mais bien aux paysages, c'est-à-dire à la fois à l'aménagement matériel des territoires (qu'y fait-on ?) et aux représentations sociales (quels modèles de paysages ? Qu'en dit-on ?). Comme dans le cas du problème politique évoqué par Pierre Muller, on peut alors se poser deux questions essentielles : d'une part, qu'est-ce qui déclenche l'action publique, ou en d'autres termes l'un de ses outils, le projet de paysage ? D'autre part (toujours par comparaison avec l'analyse des politiques publiques), on doit se demander qu'est-ce qu'un *« problème*

(politique) de paysage » ? Pour répondre à ces questions, il est possible de les explorer du côté des acteurs : la société (élus, collectivités) et les opérateurs (paysagistes, urbanistes, naturalistes, etc.). Cela renvoie à quatre notions (sur dix) choisies par Pierre Donadieu dans *La Mouvance*, car toutes les quatre concernent à la fois les politiques publiques et le paysage, au travers des acteurs.

La première, c'est le processus socio-spatial :

> *« Mouvement de transformation des rapports sociaux à l'espace et à la nature supposant un projet de meilleure habitabilité du territoire […] les moteurs de ces processus sont les projets et les intentions humaines qui produisent des dispositifs spatiaux dans le territoire, mais aussi les faits naturels […]. »* [Augustin Berque, Michel Conan *et al.* 28 p. 79]

Cette définition élargit la réflexion du territoire au paysage, mais aussi du territoire au patrimoine. En effet Pierre Donadieu distingue deux processus concernés par l'action des pouvoirs publics, la mise en paysage et la mise en patrimoine : la première concerne le paysagement (in visu et in situ), la seconde a pour référence un inventaire conduisant à la requalification (ou restauration) de ce qui fait patrimoine, soit culturel (monuments) soit naturel (faune et flore) [Augustin Berque, Michel Conan *et al.* 28 pp. 79-80]. L'aménagement étant d'abord l'action (dans l'espace) orientée par un objectif (usage) selon la définition des dictionnaires généralistes, il s'avère que dans la formulation du processus proposée par Pierre Donadieu, l'objectif à retenir est l'habitabilité, notion développée par le sociologue Michel Conan : *« Qualité d'un endroit dont l'aménagement invite et autorise l'appropriation par des visiteurs ou habitants de cultures différentes impliquant des rites de propriétés différents. »* [Augustin Berque, Michel Conan *et al.* 28 p. 69] ; elle est à mettre en relation avec *« la conduite d'appropriation [qui] permet à une personne de se percevoir comme sujet en mesure d'attribuer un sens à l'espace qu'elle habite »* [Michel Conan 79 p. 26].

> *« Un projet de paysage se concrétise par la désignation de dispositifs sociaux et spatiaux qui servent à composer la réalité matérielle et l'image du territoire aménagé, mais l'ouvre aussi vers un devenir permanent. […] La vie naturelle et sociale évolue, le paysage aussi. […] Née des visions imaginaires récurrentes, la société paysagiste tente de construire des territoires aux visages et aux propriétés variées en transformant ses rêves et ses idéaux en réalités matérielles. »* [Pierre Donadieu 113 pp. 44-45]

La deuxième notion est le projet de paysage, qui se voit logiquement être assez proche de celle de processus socio-spatial, puisqu'elle en fait partie : *« Intention d'aménagement du territoire prenant en charge le devenir d'un territoire pour le rendre plus habitable. »* [Augustin Berque, Michel Conan, Pierre Donadieu *et al.* 28 p. 80] Le paysagiste est donc présenté ici indirectement : en mettant l'accent, au-delà d'une compétence professionnelle, sur le projet qui fonde sa pratique de concepteur. Pierre Donadieu en effet insiste sur la relation commanditaire-paysagiste (un long processus évolutif fondé sur des incertitudes réciproques et une co-production), et offre trois ouvertures des politiques publiques d'aménagement : la pédagogie (explications), la concrétisation (mise en place de *« dispositifs spatiaux »*), la gestion (processus d'accompagnement).

En terme de qualité du paysage, le public, usager ordinaire, parle volontiers d'équilibre ou d'harmonie comme critère positif. Le paysagiste, dans le même ordre d'idée, fonde sa culture du projet sur la cohérence des espaces. Ainsi, argumenter le projet de paysage par la cohérence permet d'associer les trois axes des politiques présentés par Pierre Donadieu : la concrétisation, la gestion (ordonner, donc structurer l'espace) mais aussi la pédagogie (dire que le projet est cohérent). Effectivement en ce qui concerne les paysages, la mobilisation sociale est souvent identifiable, elle est nommée société paysagiste par Pierre Donadieu (troisième notion). Quand à l'identification d'un problème, c'est ce qu'il nomme (quatrième notion) l'expertise sociale, par exemple, le rejet d'un tracé d'autoroute, etc.

« La société paysagiste ne compte pas seulement dans ses rangs seulement des esthètes, elle regroupe tous ceux que leurs convictions amènent à rechercher de nouvelles conditions pour habiter la planète et pour y faire société ensemble en tant que citoyens ; […] » [Pierre Donadieu 113 p. 10]

Le terme de paysagiste n'apparaît pas encore dans les dictionnaires spécialisés, c'est-à-dire ni dans le *Dictionnaire historique des jardins* de Michel Conan, ni dans le récent *Vocabulaire* des jardins [Bénetière *et al.* 24]. Les paysagistes n'ont pas encore fixé leur propre vocabulaire, comme le montre l'essai de thesaurus pour indexer les images de l'observatoire photographique. *« La discipline du paysage est transversale, son langage également »*, rappelait la paysagiste Hélène Guimateau pour dire que le paysagiste puise son vocabulaire dans diverses sources (géographie, art, etc.) mais les utilise d'une manière propre [Hélène Guimateau 155 p. 46]. Quelques thesaurus existent déjà (Urbamet, Ecothek, Iconos, Base test de données *« paysage »*) mais certains s'avèrent pauvres sur le plan du vocabulaire du paysage, et aucun ne traite des évolutions des territoires [Hélène Guimateau 155 p. 21].

Dans les parcs naturels régionaux, le territoire en tant que patrimoine collectif

La notion de patrimoine recouvre cinq étapes caractéristiques : le risque, l'inventaire, la reconquête, la valorisation, mais aussi, l'anticipation du futur patrimoine [Pierre Donadieu 113 p. 50]. Pour différents auteurs, la notion de patrimoine apparaît lorsque le risque de la disparition des biens ayant une valeur se fait sentir, il s'agira alors d'établir un inventaire des monuments et de mettre en place des politiques de protection ou de conservation de ce patrimoine. On peut citer l'exemple de l'Unesco qui a décidé, en 1954, d'établir des protections notamment en cas de conflits militaires risquant de détruire le patrimoine commun. Dans ce sens, il n'y aurait notion de patrimoine que lorsque apparaissent les volontés de mises en place de politiques publiques de reconquête (inventaire, conservation, restauration). Au sens strict, le *patrimonium* est un *« bien d'héritage qui descend, suivant la loi, des pères et des mères à leurs enfants »* [Françoise Choay, Pierre Merlin 57 p. 579]. L'Unesco a défini le patrimoine mondial lors d'une première convention du 16 novembre 1972. En France, le terme apparaît auprès des pouvoirs publics en 1978, lors de la création au ministère de la Culture, des Directions du patrimoine (décret du 13 octobre 1978) [Françoise Choay, Pierre Merlin 57 p. 579]. Ainsi, la notion de patrimoine évolue avec la société, c'est *« une interrogation permanente, puisqu'il nous faut savoir ce qu'exige la préservation, ce que signifie la ruine de cette entité qui exprime le poids de l'historique dans notre présent »* [Encyclopædia Universalis 125].

En termes d'urbanisme, certains bâtiments ne méritent pas d'être considérés comme des monuments : il s'agit de ce qu'on appelle alors le patrimoine architectural, sur la base de la démarche des pays scandinaves créant des musées en plein air. Cela désigne l'architecture rurale et vernaculaire, mise en valeur par les ethnographes mais peu protégée en France ; on observe aussi un désir d'y inclure l'architecture du XXe siècle [Françoise Choay, Pierre Merlin 57 p. 579]. Il existe aussi un patrimoine naturel, désignant une valeur scientifique (naturaliste). Lié à la loi de 1976 sur la protection de la nature, il concerne notamment la faune et la flore, mais aussi les biotopes (habitat) qui les accueillent ; aussi affirmait-on en 1994 : *« La valeur patrimoniale des zones humides est reconnue depuis fort longtemps […]. Ainsi l'état de la faune ou de la flore des zones humides est-il révélateur de leur bon ou de leur mauvais fonctionnement. »* [Commissariat général au plan 77 p. 150 et 152] La notion de patrimoine n'est pas purement théorique ou philosophique, elle est associée à des projets, nous en avons ici deux illustrations. Dans le cas des zones humides, la notion est utilisée comme argument pour renforcer le projet de reconquête. De même dans les parcs naturels, la notion justifie la création et l'existence de ces structures intercommunales labellisées par le ministère de l'Environnement.

Parc urbain, parc de loisirs, parc national, parc à moutons, parc à huîtres ou parc de stationnement… le terme parc désigne à l'origine l'enclos, et plus précisément le parc de gibier pour la chasse, jusqu'au XIVe et XVe siècle. Lorsque le sens est élargi, il atteint les parcs

naturels, selon Michel Conan : *« En français moderne, espace inscrit à l'intérieur d'une limite continue qui garantit les conditions de vie d'une population capable d'y assurer sa subsistance, et même (avec un peu d'aide quelquefois) de s'y reproduire. […] parc floral […] le parc naturel [contient] un patrimoine de modes de vie, de formes de faire-valoir du sol et d'espèces naturelles en interaction constante […]. »* [Michel Conan 78 p. 170 et 172] On remarque qu'ici, le parc naturel est associé à la notion de patrimoine : son intérêt n'est plus le gibier du parc de chasse, mais sa richesse humaine et naturelle équivalente au patrimoine.

Dans les parcs naturels régionaux notamment, la notion de patrimoine est souvent appelée aux côtés de celle de paysage, toujours dans cette idée de conservation des biens hérités. Les politiques publiques de paysage concernent souvent des aspects patrimoniaux du territoire, tandis que le paysage en devient l'image produite. *« Voués dans un premier temps à la défense du patrimoine naturel dans des zones habitées mais fragiles (menacées par la désertification ou, à l'inverse par l'urbanisation), leurs objectifs se sont progressivement élargis. Ils ont désormais pour mission de veiller à la protection et à la mise en valeur de l'ensemble du patrimoine, tant culturel que naturel, tout en coordonnant sur leur territoire les actions d'aménagement et de développement économique. »* [Denis Chevallier et *al.* 56 p. 19] Le paysage en revanche peut être un monument particulier dans le sens où il évolue constamment, il ne peut donc être figé : la notion de patrimoine doit alors permettre de *« s'assurer que l'évolution du paysage n'aille pas vers un appauvrissement »* car : *« la protection et la transmission du patrimoine collectif que représente le territoire, constituent une responsabilité fondamentale des élus locaux sur l'espace dont ils ont la charge. [...] Expression de notre histoire, le paysage fait partie du patrimoine que nous transmettrons aux générations futures. »* [Yves Gorgeu, Catherine Jenkins 151 p. 27] On peut citer aussi la volonté de la Fédération des parcs naturels régionaux de France de faire des inventaires de paysage, opération lancée en 1992 et suivie par le parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse pour réviser sa charte en 1995.

Le récent ouvrage *La charte paysagère* [Yves Gorgeu, Catherine Jenkins 151], qui recense différents cas de figures dans des parcs naturels régionaux français jugés exemplaires, s'adresse aux élus et aux responsables de l'aménagement pour la conservation des paysages existants ou la construction de nouveaux territoires. Le but de la charte paysagère est d'offrir aux collectivités un outil d'intervention, sous forme de contrat intercommunal, car c'est une *« démarche volontaire qui privilégie l'engagement contractuel des partenaires »* [Y. Gorgeu, C. Jenkins 151 p. 43]. Pour les deux auteurs, le paysage est à la fois un moyen d'agir à l'échelle intercommunale et un projet social, c'est-à-dire la possibilité d'établir un contrat entre différentes parties prenantes. Il s'agit de prendre en compte non pas les paysages remarquables mais les *« paysages quotidiens »* car *« ce sont ces paysages de notre quotidien que la charte paysagère a pour objectif d'améliorer »* [Y. Gorgeu, C. Jenkins 151 p. 23]. Ainsi le paysage *« est une approche transversale pour mieux gérer le territoire et favoriser un développement spatial harmonieux »* [Y. Gorgeu, C. Jenkins 151 p. 28] et la charte permet *« de le valoriser ou de le reconquérir pour améliorer le cadre de vie des habitants et le rendre plus attractif pour les visiteurs »* [Y. Gorgeu, C. Jenkins 151 p. 25].

Le patrimoine végétal, étudié par Françoise Dubost, n'entre pas directement dans la catégorie des richesses du passé, puisqu'il est vivant ; mais il est aussi périssable bien que reproductible [Françoise Dubost 118 p. 175]. Cette notion est apparue en même temps que celle de patrimoine naturel, en France, lors de la création des parcs nationaux (idée de nature exceptionnelle) puis régionaux (nature ordinaire et vie économique). Le patrimoine végétal est issu de deux centres d'intérêt où les mouvements associatifs ont joué un rôle dans la mise en place de politiques favorables à la patrimonialisation : les jardins historiques, par désirs de protection, de restauration et d'ouverture au public ; les plantes rares et les variétés anciennes et locales ; l'intérêt s'est concrétisé par l'organisation d'expositions-ventes et traduit une

préoccupation pour la diversité végétale du fait de l'appauvrissement des variétés fruitières et légumières dans le système économique actuel.

Les notions retenues pour la thèse

L'association des notions de politiques publiques et de paysages suppose une approche par les acteurs. Les associations qui se mobilisent pour les paysages correspondent souvent à la société paysagiste décrite par Pierre Donadieu. Dans ce mémoire de thèse ils apparaîtront en tant que groupes sociaux paysagistes, notamment dans le cas des coteaux de La Roche-Guyon. Les notions retenues pour la thèse sont celles de territoire, de paysage et de patrimoine et sont définies en fonction des politiques publiques qui les concernent. En effet des problèmes de paysages peuvent être identifiés par les groupes sociaux paysagistes, non satisfaits des territoires produits ou à produire. Cela signifie que l'évolution des territoires n'est pas conforme aux paysages souhaitables. Le paysage est ainsi la forme visible de l'espace, et c'est à ce titre qu'il conviendra de le préserver, de le contrôler ou de le construire. La notion de patrimoine n'est pas non plus dissociable de celle de territoire et de paysage, car elle suppose des choix fondés sur le respect de la mémoire collective.

Pour résumer, le territoire est l'espace matériel produit par la société pour des raisons socio-économiques, et notamment pour la qualité de ses formes visibles (le paysage). Cette qualité, appréciée par des jugements esthétiques ou moraux, est relative à des modèles de paysages élaborés, en général, par des groupes sociaux dominants sur la base de valeurs pittoresques et historiques (le *« beau paysage »*). Le patrimoine, c'est-à-dire l'héritage de ce qui doit être transmis aux générations futures, concerne les formes du paysage, qui ont une valeur reconnue à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale (patrimoine de l'Unesco). Les formes patrimoniales du paysage peuvent ne concerner qu'une partie du territoire. Ces trois termes ont trois sens complémentaires associables dans un tryptique :

Territoire (l'espace produit par la société)
+ Paysage (la forme visible du territoire)
+ Patrimoine (la mémoire signifiée par cette forme)

102 Sujet de la thèse, problématique et hypothèses

Si les territoires évoluent pour des raisons socio-économiques, les pouvoirs publics montrent simultanément une volonté de contrôler les transformations des paysages. Des politiques publiques qui ont pour objet d'agir sur la production des paysages ne se fondent pas seulement sur des textes juridiques, mais manifestent également en quoi la société française se préoccupe de la qualité des paysages.

D'une part, une partie de la société, c'est-à-dire des groupes sociaux paysagistes, qui sont souvent de nouveaux habitants d'une population communale — citadins, naturalistes, artistes, etc. — mais aussi des visiteurs, met en scène les rapports contemporains aux espaces ruraux et péri-urbains. Ces espaces ne sont pas seulement des lieux de production économique, mais deviennent une campagne recherchée [Bertrand Hervieu, Jean Viard 160] et en ce sens certains prennent le statut de paysages admirables. *« Les milieux ruraux et les milieux urbains tendent à nouveau à s'interpénétrer socialement et démographiquement après plus de trois-quarts de siècle de domination paysanne sur les campagnes. […] Désormais, et c'est récent, la campagne, pour les Français, c'est le paysage. Cette donnée comporte des conséquences politiques considérables. […] il s'agit de revendiquer la campagne non plus comme un espace principalement dédié à la production agricole mais reposant principalement sur le paysage et la nature transformés en patrimoine. »* [Philippe Estèbe 127 respect. p. 74 et 75 et 76]

D'autre part, il est vrai qu'un certain nombre de territoires français, notamment ceux qui subissent d'importantes transformations telles que les déprises agricoles, l'urbanisation croissante, les remembrements, le développement d'infrastructures et d'équipements, etc., sont

ou vont être pris en charge par les pouvoirs publics. Selon plusieurs auteurs, déjà 24 % des territoires français sont actuellement bien protégés (dont 10 % en tant que parcs naturels régionaux ou zones naturelles sensibles), ce taux pouvant augmenter jusqu'à 30-40 % d'ici quinze ans [Philippe Estèbe 127 p. 76 ; Michel Périgord 245 p. 49]. De ce fait, la relation sociale aux territoires qui deviennent, pour certains, des paysages sensibles, oriente les politiques publiques. *« Les parcs [naturels régionaux] ne peuvent se résoudre à contempler passivement les mutations inéluctables de leurs paysages : ils entendent bien les accompagner selon un projet réfléchi ; »* [Didier Bouillon 37 p. 6] Les politiques publiques *« tendent, elles aussi, à se désindexer de l'équation rural = agricole — et ceci d'autant plus que s'intensifient les mouvements d'opinion dénonçant les méfaits de l'agriculture productiviste et les émotions qu'elle suscite »* [Philippe Estèbe 127 p. 76].

À partir de ces deux constats, l'interrogation se porte sur l'analyse des relations espaces-sociétés au travers de celle des politiques publiques de paysage et de patrimoine.

• La question centrale est donc la suivante : les politiques publiques de paysage et de patrimoine dans deux parcs naturels régionaux modifient-elles les rapports espaces-sociétés ? Si oui, comment le font-elles ?

Ceci soulève d'autres interrogations, liées à cette problématique des changements spatiaux et sociaux, relatives à de nouvelles pratiques, à la mise en place des politiques publiques, à l'apparition de représentations nouvelles ou à la réapparition de représentations anciennes, etc. On l'a vu, poser la problématique du paysage renvoie vers la question des acteurs. On se demandera alors qui ils sont : c'est-à-dire quelles sont leurs pratiques et leurs représentations des espaces, mais aussi quels rôles ils jouent dans l'élaboration d'une politique publique de paysage, qui parfois est issue d'une mobilisation sociale. Inversement la question qui se pose est celle de leur comportement induit par les politiques publiques : sont-ils encouragés ou découragés par les pouvoirs publics ?

Une autre série de questions en découle, relative aux motivations et aux paysages souhaités. Une évaluation des politiques publiques en France en 1991 s'est portée en premier lieu sur celle des zones humides, preuve de l'importance du contrôle de l'évolution de ces espaces. Face au constat de régression des zones humides, il s'agissait pour le Commissariat général du plan de *« tirer la sonnette d'alarme »* en proposant de nouvelles actions mais aussi en contribuant à valoriser l'image des zones humides. Ce cas traduit la problématique des modèles de paysage mobilisés et des paysages souhaités. Sur quels types de paysages se fondent les politiques publiques, quelles sont les valeurs d'intérêt général invoquées ? Qui les revendiquent ? Quels sont les modèles utilisés par les deux parcs naturels régionaux étudiés (dont le choix sera justifié plus loin) ? En quoi les outils de ces politiques publiques de paysage et de patrimoine — classement, chartes paysagères, réserves naturelles — mettent en exergue certains paysages plutôt que d'autres, quitte à reléguer une partie des espaces dans un intérêt moindre ?

L'hypothèse centrale est donc la suivante :

• Les politiques publiques de paysage et de patrimoine dans deux parcs naturels régionaux cherchent à mettre en œuvre des formes de paysages idéalisés, soit par les services de l'État, soit par les sociétés locales. Pour y parvenir elles freinent ou arrêtent des évolutions indésirables, ou bien elles initient de nouveaux processus jugés souhaitables.

La seconde hypothèse :

• Ces politiques publiques favorisent la naissance de nouvelles identités du territoire revendiquées par les uns et remises en cause par les autres.

103 Démarche et méthodes

Choix des deux sites : l'un humide, l'autre sec

Les deux territoires sont très différents sur le plan écologique mais il s'y déploie les mêmes types de politiques publiques. Les deux sites — marais Vernier et coteaux de La Roche-Guyon — sont choisis d'abord parce qu'ils répondent tous les deux aux quatre caractères suivants, essentiels pour répondre à la problématique de la thèse :

- ce sont des territoires soumis à des politiques publiques de paysage, notamment parce qu'ils font partie (pour l'ensemble de leurs communes ou non) d'un parc naturel régional plus ou moins récent (chartes de paysage). D'autres politiques (classement de sites, acquisitions publiques) renforcent l'action et la présence des pouvoirs publics ;

- des habitants (et notamment de nouveaux habitants) vivent dans ces territoires, parfois depuis une période antérieure aux politiques publiques, et des visiteurs y ont une pratique de loisir de plein air relativement importante ; on observe donc un phénomène de recomposition sociale qui va mettre en place (ou non) de nouveaux rapports aux territoires ;

- grâce aux habitants et même aux personnes extérieures, ce sont des territoires qui sont construits socialement en tant que paysages (représentations sociales) ;

- ce sont aussi des territoires qui sont transformés spatialement, notamment sur la base des représentations de paysages existantes : ils ont fait l'objet de projets de paysage, soit par des équipes paysagistes, soit en mettant en place une charte de paysage ; on y observe aussi, venant de la part des habitants, des pratiques privées indépendantes ou non de ces politiques.

Chaque territoire apporte son intérêt propre, montrant deux systèmes écologiques différents soumis à des problématiques comparables en terme de paysage et de patrimoine.

Le premier, le marais Vernier, parce que c'est un territoire humide, habité, en milieu péri-urbain, entre dans une problématique d'actualité, la reconquête des zones humides. Même pour le géographe décrivant d'abord ce qu'est un marais *« cet espace plat envahi par les eaux »* sous l'angle de la géographie physique, le marais fait aussi l'objet de relations sensibles : c'est *« un espace mystérieux, redouté, support de légendes et de mystères, abri de monstres, d'êtres étranges. La difficulté de circulation et le manque de repères entretiennent le mythe : on s'égare dans les marais, qui portent à la fois l'image du labyrinthe et des bas-fonds. […] L'idée de marais va aussi et ainsi avec celle de l'enlisement, de l'indécision : on flotte, mais sans direction claire, et l'on s'englue ; d'où le Marais pour désigner " le centre " d'une assemblée politique, sans horizon, ni but, ni principe, ni mouvement. »* [Roger Brunet *et al.* 43 p. 317]. Les images de marais changent, ainsi que les pratiques, sous l'effet de l'action des artistes et des scientifiques. Dans ce sens il est utile d'analyser les politiques publiques de *« cet espace plat envahi par les eaux »* doté d'un fort imaginaire, autorisant à parler de *« Paysages de marais »* [Pierre Donadieu 110], d'autant plus que l'évaluation récente des zones humides par le Commissariat général au plan [77] est un exemple pionnier en France en terme de politiques publiques.

À l'opposé, les coteaux de La Roche-Guyon représentent un territoire sec, habité par des non-agriculteurs, en région parisienne : ils illustrent alors la reconquête des territoires abandonnés par les agriculteurs mais convoités par les naturalistes en invoquant des valeurs de patrimoine naturel et de paysage. Pelouses sèches et anciennes cultures caractérisent la végétation de ces terrains calcaires : sur ces coteaux, on a atteint le stade final de la déprise agricole, car aucun agriculteur ne les cultive actuellement. La déprise, c'est le *« dépeuplement avec abandon d'une part sensible des activités et de la maîtrise des terres. […] Le dépeuplement peut être sain, par les soulagements locaux qu'il procure […] la déprise ne l'est*

pas, et se traduit par une diminution de la production […]. Il arrive cependant que la déprise se limite à l'agriculture […]. Il peut y avoir aussi déprise rurale, sans déprise urbaine. » [Roger Brunet *et al.* 43 p. 150]. Ici, le territoire n'est pas abandonné, car il est caractérisé par une population d'habitants qui se mobilisent pour les paysages et par la présence de naturalistes qui visent à reconquérir les coteaux calcaires et leurs pelouses sèches. *« On a assisté depuis quelques années à un exode complet, à une désertification. Une fois que les gens sont partis, la nature s'est dégradée. Si on avait une population montagnarde, on n'aurait pas besoin de parc. Un parc, ça remplace les paysans au niveau de la protection de la nature »* commentait un garde du parc national du Mercantour [actes de colloque 284 p. 20]. Les mutations du territoire, les nombreuses politiques publiques qui le concernent, et les intérêts paysagers (le pittoresque) font des coteaux de La Roche-Guyon un site qui mérite d'être étudié dans la problématique de cette thèse.

Enfin, ensemble, ils permettent de démontrer que, même si la notion de paysage et les politiques publiques sont comparables dans les deux territoires, la différence de chaque site ne remet pas en cause les processus socio-spatiaux ; les acteurs de la société paysagiste en deviennent le facteur déterminant. C'est donc bien en terme de paysages (et non en terme de territoires) que les questions sur l'avenir de ces espaces sont posées.

Présentation rapide des deux territoires

Tous deux situés en vallée de Seine entre l'estuaire et Paris, les deux territoires étudiés sont très différents sur le plan géographique et écologique.

Les coteaux de La Roche-Guyon (département du Val-d'Oise) sont situés à l'ouest de Paris le long de la Seine entre Mantes et Giverny. Ils résultent de l'érosion du fleuve qui a entaillé le plateau calcaire du Vexin français et sont situés dans la partie concave du méandre de Moisson. La largeur est réduite car les pentes sont abruptes, atteignant moins de 500 mètres de large au niveau de Haute-Isle et à peine deux kilomètres entre leur sommet (d'altitude 150 mètres) et les berges de la Seine. La longueur entre les deux extrémités est de l'ordre de dix kilomètres entre Gommecourt à l'ouest et Vétheuil à l'est. Les géographes insistent sur la douceur du climat des coteaux, qui abritent une végétation intéressante de type méditerranéen, formant un *« remarquable îlot thermophile des falaises vexinoises de la Seine »* [Gérard Arnal 17 p. 7 ; Jean-Paul Martinot 200]. Ces coteaux sont donc marqués par une végétation rase qui pousse sur les emplacements ensoleillés : des pelouses calcicoles s'y accrochent, bien que tendant à régresser du fait du boisement naturel. Avant la fin du XIXe siècle, ces coteaux étaient cultivés, notamment en vignes et vergers.

Plus proche de l'estuaire, le marais Vernier (département de l'Eure) est un marais agricole situé dans une ancienne boucle de la Seine, au sud-est du port du Havre (liaison routière par le pont de Tancarville, relation marais/Seine par un canal). Son altitude est de deux à cinq mètres, tandis que le point-bas, nommé la Grand-Mare, collecte les eaux du marais pour les rejeter dans la Seine par l'unique canal de Saint-Aubin. À l'emplacement de l'ancienne boucle datant du quaternaire, se trouvent des coteaux boisés en forme de demi-cercle qui entourent le marais et marquent la rupture du plateau du Roumois. La surface de 4 500 hectares est divisée d'est en ouest par une ancienne digue, la digue des Hollandais, qui marque la division entre le marais tourbeux au sud (au pied de la falaise) et le marais alluvionnaire au nord (près du fleuve). Un réseau dense de fossés (en été 15 hectares d'eau) découpe un parcellaire en longues lanières et relie environ 70 hectares d'étangs, dont quatre étangs principaux. Cinq grands ensembles caractérisent le marais Vernier : le marais tourbeux, le marais alluvionnaire, les étangs et les mares, les rives de la Seine, les coteaux boisés.

Dans les deux territoires étudiés, on observe une transformation de la population communale. Ce renouvellement se fait grâce à des habitants d'origine urbaine.

Au marais Vernier, dans le contexte des industries bordant la Seine, certains habitants travaillent dans les communes urbaines proches (Rouen, Le Havre, Pont-Audemer). Aux habitants traditionnels dont le nombre diminue ou qui disparaissent (agriculteurs, chasseurs, etc.) s'ajoutent deux nouveaux groupes. Des habitants permanents et secondaires, qui importent de la ville leurs pratiques de loisir de plein air et leurs modèles de paysages, s'ajoutent aux naturalistes qui recherchent des espaces réservés à la protection de la nature. Des visiteurs occasionnels pratiquent ces territoires. La même évolution, à un stade plus avancé, est observable au pied des coteaux de La Roche-Guyon.

Méthode d'analyse du corpus artistique et des modèles de paysage

L'étude des paysages est aussi et surtout celle de ses représentations, comme le rappelle très bien l'extrait suivant d'un manuel écrit par des enseignants : *« Toute représentation du paysage implique une délimitation. Le cadre, matérialisé par le pourtour d'un tableau, d'un dessin ou d'une photographie fait du paysage une portion d'espace vu, un échantillon de ce que vous percevez. […] Sous une forme miniaturisée, elle est [la photographie] une représentation du paysage. C'est-à-dire qu'elle rend présent ce qui est absent, proche ce qui est lointain. Facile à manipuler, à conserver, elle a l'avantage d'être à la fois une mémoire et un outil d'analyse. »* [Michel Grujard *et al.* 154 p. 7 et 55]. Pour étudier les représentations culturelles, la grille d'analyse est inspirée de celle de Laurent Gervereau, qui outre l'étude classique des images (technique, etc.) s'ouvre aux analyses personnelles [Laurent Gervereau 150]. J'ai retenu deux axes : si les images sont anciennes, elles sont analysées en tant que représentation des territoires ; si elles sont contemporaines, elles sont comparées aux images précédentes, par effet cumulatif ; ou encore, elles permettent de répondre à la question : *« comment regardons-nous les images aujourd'hui ? »* — grâce aux entretiens avec les habitants et aux publications récentes — et à ce que sont devenus les territoires et les paysages.

Le corpus des représentations culturelles (graphiques ou littéraires) est vaste sur les coteaux de La Roche-Guyon : il est donc difficile d'en dresser un inventaire complet. La revue régionale *Vivre en Val-d'Oise* présente un certain nombre d'œuvres [Evelyne Demory-Dupré 103 ; Pierre Champion 50 ; Alain Quenneville *et al.* 258]. La période impressionniste a du succès, mais le peintre Claude Monet fut tellement productif qu'une faible partie de sa production est citée. Les images présentées correspondent à la fois au corpus identifié comme étant la base (environ 80 références) et aux images ayant un intérêt dans la démonstration. Le corpus a été enrichi avec l'appui des spécialistes des lieux suivants :

- centre de documentation administrative du Conseil général du Val-d'Oise ;
- réseau des bibliothèques du Syndicat d'aménagement de la ville Nouvelle (San 95) ;
- bibliothèque municipale de Mantes-la-Jolie (fonds local) ;
- bibliothèque des Archives départementales du Val-d'Oise (fonds local) ;
- centre de documentation Archéologique départemental du Val-d'Oise ;
- bibliothèque de l'Université de Cergy-Pontoise ;
- centre de documentation de la Maison du parc naturel régional du Vexin français ;
- bibliothèque de l'université de Rouen (excursions botaniques) ;
- musée de Rouen (librairie) ;
- fête du livre à Méry-sur-Oise (fonds local), brocante de La Roche-Guyon (cartes postales).

Le corpus du marais Vernier a été plus difficile à réunir. Déjà, étrangement (lorsque l'on sait qu'il a été très étudié par des universitaires) aucun livre ne lui est consacré. Une brochure sur les zones humides de haute Normandie ne développe rien de particulier sur ce marais, ni cartes ni encadrés spécifiques [Conseil régional de Haute-Normandie 84]. Dans les fonds locaux des bibliothèques, peu d'ouvrages mentionnent ce petit marais. En revanche un corpus contemporain est en train de se mettre en place par les publications touristiques ; certains reportages passent à la télévision ; des films le présentent sur le site Internet de la mairie de Pont-Audemer

[Naturoscope 300]. C'est donc un corpus récent qui pourra être analysé ici :

- bibliothèque municipale de Pont-Audemer et du Trait (fonds local) ;
- centre de documentation de l'agence régionale de l'environnement (Arehn) à Rouen ;
- centre de documentation, Maison du parc naturel régional des boucles de la Seine normande ;
- documents des gîtes Panda et des autres gîtes ;
- centre de documentation de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, à Paris ;
- réunions du parc naturel régional à l'occasion de la révision de charte ;
- musée de la marine de Seine à Caudebec-en-Caux et musée Victor Hugo à Villequier ;
- conférence d'un naturaliste (Alain Deschandol) sur l'estuaire de la Seine ;
- siège de l'hebdomadaire l'Éveil à Pont-Audemer ;
- fête de l'Étampage à Marais-Vernier ;
- commerçants, antiquaires et libraires (livres et cartes postales) de Pont-Audemer.

Méthode d'analyse des politiques publiques de paysage et de patrimoine par le fil conducteur du paysage

D'une part la première partie du mémoire de thèse annonce que certaines évolutions socio-économiques des paysages peuvent ne pas correspondre à ce que la société, ou tout au moins une partie d'elle, souhaiterait. Étant donné que les paysages se transforment, il peut s'agir d'évolutions qui ont déjà eu lieu, qui sont en cours, ou même qui ne sont pas encore concrètes mais prévisibles. La deuxième partie développe les évolutions récentes des deux territoires analysés. D'autre part, la troisième partie du mémoire montre qu'il existe des représentations culturelles dans les deux cas. Abondantes sur les coteaux de La Roche-Guyon, en cours de naissance au marais Vernier (sans oublier les évocations personnelles des maraiquets qui révèlent des représentations artistiques moins publiques), ces images peuvent aussi devenir des modèles de paysages, et à ce titre manifester clairement les décalages entre les évolutions des territoires et les paysages souhaités. Ces images qui font modèles seront étudiées au travers des politiques publiques des deux territoires.

Comment étudier les politiques publiques qui découragent voire bloquent certaines évolutions (quatrième partie du mémoire) au regard des modèles de paysages ? Comme il s'agit d'un processus de freinage, si l'on parle des images cela serait en terme de paysages non souhaités, donc en terme de paysages banalisés, ou contre-modèles. Les images étant caractérisées à la fois par une fonction documentaire et une fonction esthétique, cette dernière les amène à être plutôt des représentations de beaux paysages et non pas à manifester de la laideur. Cela pose donc la question de savoir si l'image de paysage peut montrer prioritairement, sur la base documentaire, des contre-exemples de paysages rejetés ?

Il apparaît donc trois manières d'aborder la question du découragement de dynamiques par les politiques publiques de paysage. La première serait de chercher les modèles et surtout les contre-modèles de paysages pour savoir si certaines évolutions ayant déjà eu lieu dans le territoire étudié (ou dans un autre ailleurs en France) sont désignées pour être rejetées : par exemple l'abandon de la maison en ruine, la progression de la friche, l'intensification de l'agriculture, l'installation de la maison neuve, l'augmentation de l'urbanisation, etc. Il s'avère en réalité que les artistes n'ont pas eu l'intention de représenter les coteaux de La Roche-Guyon et le marais Vernier en vue de dénoncer un quelconque enlaidissement ou une potentielle banalisation des paysages. D'autres images auraient-elles été produites dans ce but, en dehors de l'imagerie des artistes étudiée ici : des photographies d'habitants ou d'associations de défense de l'environnement, d'architectes ou de paysagistes, d'inspecteurs des sites ou d'élus locaux ? À ma connaissance ce phénomène d'images utilisées en contre-modèles, mis à part quelques clichés de pylônes dénoncés par l'Association des amis du Vexin français mais en dehors des coteaux, pour attirer l'attention d'une manière générale sur les questions de paysages s'est peu développé. D'ailleurs, rien ne dit que cette série d'images, bien

que publiée dans un bulletin de l'association, ne serve de contre-modèle. Il est vrai que des problèmes d'évolution des paysages sont évoqués par les habitants dans les deux territoires (comme les maisons neuves au marais Vernier ou au contraire celles qui sont laissées à l'abandon) mais ces questions ne sont pas traduites en images. Il n'est donc pas utile de suivre cette première méthode d'analyse, malgré quelques images de contre-exemples néanmoins produites par un paysagiste ayant photographié ce qui le dérange à Vétheuil : il ne s'agit que de cas particuliers concernant les aménagements de quelques propriétaires privés, par exemple des clôtures de jardins visibles de l'espace public.

La deuxième manière d'aborder la question du découragement de certaines évolutions par les politiques publiques de paysage et de patrimoine serait d'identifier toutes les évolutions géographiques et socio-économiques des deux territoires analysés, dans les principaux domaines que sont l'agriculture, l'habitat, l'espace public, etc. Mais il serait long et inutile d'étudier seulement les territoires, car ce qui est recherché ici est bien, en terme d'analyse des politiques publiques, seulement les évolutions qui posent des problèmes de paysage et surtout qui font l'objet de mise en place de politiques publiques. Cela ne veut pas dire que toutes les évolutions sont unanimement appréciées ou qu'il ne serait pas souhaitable de les contrôler, mais seulement que certaines évolutions n'apparaissent pas comme un problème de paysage ou comme une motivation de mise sur agenda politique.

J'aborderai donc l'étude par la troisième manière possible, celle qui vise à comprendre quelles sont les politiques publiques de paysage et de patrimoine qui découragent les évolutions, comment le font-elles et pour quels espaces. Ainsi la méthode sera la même pour l'analyse des politiques publiques qui encouragent des dynamiques (cinquième partie du mémoire), ajoutée à l'étude non plus des éventuels contre-modèles mais des modèles de paysage, qu'ils soient artistiques ou scientifiques, qui passent par les représentations culturelles. Pour mieux analyser les principales politiques publiques recensées, la participation à des réunions publiques (marais Vernier notamment) et les entretiens avec leurs acteurs (cas des deux sites) s'est imposée : avec l'inspecteur des sites, les paysagistes, les agents du parc naturel régional, etc.

Méthode d'entretiens avec les habitants et les acteurs institutionnels

La méthode d'entretiens semi-directifs pour une approche qualitative a été retenue, afin d'analyser précisément les rapports sociaux au territoire : un nombre raisonnable d'entretiens permet une analyse interprétative développée [Sophie Le Floch 190]. La personne interrogée est *« la plus apte à explorer le champ du problème qui lui est posé »*, dans une indépendance relative, car c'est l'enquêteur qui détermine les thèmes qu'il souhaite aborder [Guy Michelat 204 p. 229 note 2]. Donner une place importante à l'expression de l'habitant est nécessaire, car *« il semble bien qu'il existe une relation entre le degré de liberté laissé à l'enquêté et le niveau de profondeur que l'on peut atteindre […] »* [Guy Michelat 204 p. 231]. Ainsi, il est indispensable d'orienter un large volet de la thèse sur les entretiens avec les habitants pour mieux analyser les politiques publiques : *« Les parcs naturels régionaux doivent être conçus d'abord et avant tout comme des espaces de vie : sans habitants, plus de paysages, plus de visiteurs. C'est dire que le point de vue des habitants, qui ne portent pas toujours le même regard sur leur paysage que les visiteurs, que les conservateurs ou que les techniciens aménageurs, doit toujours être pris en compte dans l'élaboration des politiques du paysage. »* [Didier Bouillon 37 pp. 8-9]

En commençant par des personnes-clefs pouvant orienter les contacts, une liste d'habitants fut enrichie au fil des entretiens. Les entretiens (en général au domicile) ont toujours eu lieu sur rendez-vous, selon les préférences des habitants (horaires et lieux), suite à l'envoi d'un courrier explicatif. Je me suis présentée en tant qu'étudiante indépendante (thèse) menant une étude de géographie ; dès que nécessaire, l'accroche s'est faite par les loisirs de plein air, sujet rassurant. L'enregistrement s'est fait avec l'accord de la personne (peu d'exceptions), ce qui a permis d'être libre pour conduire l'entretien, de regarder l'interlocuteur,

et surtout lors de l'analyse de rester fidèle aux propos tenus ; le magnétophone est rapidement intégré ou oublié. Les entretiens se font sans cartes sauf dans le cas où l'habitant les présente lui-même. Il a été décidé de ne jamais utiliser le terme de paysage. Cela m'a permis de ne pas anticiper (fausser donc) la réponse de l'habitant et, au contraire, d'analyser quand et comment ce terme apparaît, son emploi n'étant pas très fréquent. Au marais Vernier, les contacts ont commencé à la mairie de Sainte-Opportune-la-Mare lors de la remise des prix du concours de photographies du village. Il a aussi été possible de séjourner dans des chambres d'hôtes. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, les premiers contacts à Vétheuil ont été la mairie, le pharmacien-conseiller municipal et l'instituteur-président d'association sportive. Seul au petit hameau de Clachaloze il n'a pas été possible d'aboutir à des rendez-vous fermes. Dans les deux territoires étudiés, l'échantillon a été diversifié dans la mesure du possible en fonction des âges, des professions, de la date d'installation dans la commune, même si par cette méthode de liste en réseaux, la tendance des habitants est de vous orienter toujours vers les mêmes personnes « anciennes qui savent tout ».

Guides d'entretiens et pré-enquêtes

Une partie du travail entrant dans deux programmes de recherches, un guide d'entretien concernant les habitants a été construit en équipe au laboratoire en phase de pré-enquêtes, mis au point par une doctorante en 1998 aux marais de Brouage et des Échets [Emmanuelle Lambrey 178]. Il concerne à la fois les habitants permanents et les résidents secondaires. D'autres guides spécifiques ont été construits : institutions et visiteurs. Le guide construit pour les coteaux de La Roche-Guyon a servi à son tour à d'autres étudiants. Ainsi mes cinq derniers entretiens (n°35 à 39) ont été menés en tandem avec une étudiante afin de l'initier à la méthode d'enquêtes tout en augmentant le nombre d'entretiens auprès des résidents secondaires [Sandrine Morel 216] ; cependant nous avions décidé de ne pas utiliser le support photographique (ni la liste d'adjectifs) pour ceux-ci ; en effet, l'étudiante demandait aux habitants de prendre eux-mêmes des photographies des paysages, point central de son travail.

1• Le guide d'entretiens au marais Vernier (construit le premier, avant celui des coteaux de La Roche-Guyon) est volontairement resté très proche de celui établi par la doctorante non seulement car il avait déjà été testé mais aussi pour pouvoir établir des comparaisons entre nos études respectives des marais. Il se compose de trois parties : les thèmes de l'entretien oral, une liste de quarante-quatre adjectifs qualificatifs à sélectionner ou à éliminer (ajout d'un choix de six couleurs), un échantillon de seize clichés d'Arnaud Legrain issus de *Paysages de Marais* [Pierre Donadieu (dir.) 110]. La question du choix des images est posée en terme de comparaison avec le marais Vernier : « Quelles photos caractérisent le marais Vernier ? » Les trois thèmes retenus furent les loisirs de plein air, afin de connaître les pratiques dans les détails (« où, avec qui, quand », etc.), les rapports aux changements et à l'évolution socio-économique des territoires (agriculture, politiques publiques, etc.) ainsi que les projets éventuels.

2• Le guide des coteaux de La Roche-Guyon est structuré en quatre parties, il comporte trente-quatre questions principales. La première partie concerne les loisirs de plein air (questions n°1 à 9). Les représentations sont abordées en deuxième partie (n°10 à 20). La consigne principale « Pour vous, qu'est-ce que les coteaux de La Roche-Guyon ? » (n°10) n'a pas été placée plus tôt dans le guide afin de commencer l'entretien par des questions plus faciles ; c'est à ce moment que la notion de paysage peut apparaître spontanément ou non. L'évolution socio-économique des territoires est placée en troisième partie (n° 21 à 34). Pour clore l'entretien, une conclusion propose de revenir sur certains points jugés importants. Enfin les dernières questions présentent l'habitant rencontré (n°35 à 39).

Choix des adjectifs qualificatifs et des photographies contemporaines

L'objectif est d'aider l'habitant à décrire son territoire en le caractérisant. Les adjectifs ont été choisis dans trois catégories : l'esthétique et le paysage (*beau*, *lumineux*, etc.), les

sensibilités personnelles (*gai, surprenant,* etc.) et un registre plus géographique (*boisé, aménagé*, etc.). L'apparence ludique de cette phase (choisir dans une liste) a permis de relancer et d'approfondir des entretiens. L'objectif du choix des photographies est le même : il s'agit d'opérer une sélection et une élimination d'images pour caractériser le territoire. L'aspect visuel est intéressant pour élargir les entretiens (comme au restaurant où le menu offre des idées que l'on a pas en mémoire). C'est aussi un rôle de substitution du terrain, cela *« apporte »* le territoire devant l'habitant, si les personnes reconnaissent les lieux. Mais cela ne remplace pas le terrain, lorsque les habitants considèrent que les images ne correspondent pas à leur propre regard et à leurs pratiques. Les clichés sont présentés sans légende.

• Sur les coteaux de La Roche-Guyon, dix clichés ont été retenus. Les sept clichés de l'artiste Christian Broutin (cf. deuxième partie du mémoire) sont issus de l'ouvrage récent *La Roche-Guyon* [Alain Quenneville *et al.* 258]. J'ai choisi cette série afin de diversifier les points de vue, en retenant les images où le ciel est présent (figures 19, 21, 22 et 24) ; trois d'entre-elles ne montrent pas l'horizon, construites dans un format vertical qui ferme l'image : bords de Seine avec ses îles (figure 15), ruelle du village structuré par ses murs (figure 16) et vue plongeante sur le village (figure 23). Trois images non réalisées par cet artiste complètent la gamme : une carte postale de l'église troglodytique de Haute-Isle et deux clichés réalisés par des paysagistes [Florence Binet, Fabienne Méline 31] (figures 17, 18 et 20). Des croquis en noir et blanc et une photographie, réalisés par les deux paysagistes citées, ont permis d'aborder les projets de territoire (questions n°21 et n°32). Cette partie concernait plus particulièrement le programme de recherches *Recréer la nature* [Marc Rumelhart 269].

L'analyse des entretiens auprès des habitants se structure en quatre volets

L'analyse des pratiques permet de mieux les connaître et d'évaluer leur forte fréquence (jusqu'à la pratique quotidienne) même si, sur les coteaux de La Roche-Guyon, les itinéraires sont vaguement indiqués. Une analyse des citations intéressantes, par thèmes et sous-thèmes, fut construite. Une analyse par catégories d'individus complète l'analyse précédente : les premières impressions retenues justes après l'entretien (mot-clef caractérisant l'habitant) et l'analyse complète pour la totalité des entretiens. Les images et les adjectifs peuvent être classés au niveau individuel sous leurs trois catégories, pour voir dans laquelle l'individu se situe plus particulièrement ; ces phases sont surtout utiles pendant l'entretien sur le plan individuel. Sur le plan collectif, un comptage des termes et des photos les plus retenus ou les plus éliminés est réalisé, accompagné d'une analyse explicative de ces choix.

104 Connaissances sur le sujet

Plusieurs chercheurs qui étudient les parcs naturels régionaux s'intéressent notamment aux questions de l'intercommunalité et du patrimoine rural, ainsi que du patrimoine culturel. C'est aussi sous l'angle des pratiques agricoles face aux politiques publiques que la question des parcs naturels est abordée. Le territoire des Hautes-Chaumes, étudié par Cécile Tardy, s'est constitué dans le parc naturel régional Livradois-Forez : elle montre les liens entre territoire et identité, sur la base de l'architecture, de produits locaux (fromage, myrtille) et des paysages de tourbières [Denis Chevallier *et al.* 56 p. 33]. Dans un autre ouvrage collectif [Pierre Alphandéry 10], Pierre Alphandéry montre comment la déprise agricole du marais du Cotentin se voit remplacée par les politiques naturalistes encadrées par le parc naturel régional. Il analyse les débats des ornithologues sur l'importance du choix de la date de fauche des prairies, les adhésions ou non des principaux acteurs ciblés que sont les agriculteurs encore présents. Il étudie aussi les dynamiques locales associatives structurées autour du marais : *« Ce type d'action collective introduisait une forme originale de relation des habitants à la nature, engageant un mode de réappropriation symbolique et pratique des espaces communaux. »* [Pierre Alphandéry 10 p. 127] D'autres chercheurs étudient le rôle des agriculteurs dans la replantation de bocages français [par ex. 70], ou encore ont pu établir des relations entre les dynamiques locales et l'organisation des parcs naturels régionaux. Ainsi François Poulle, par

exemple, a montré que le Luberon qui ne signifiait à l'origine que le nom d'un massif géographique est devenu le territoire d'un parc naturel régional du même nom [251 ; 134]. L'approche complémentaire concerne l'étude des paysages et de leurs fondements sociaux et géographiques : par exemple la résidence secondaire traduit les manières d'habiter selon les relations aux territoires [Françoise Dubost (dir.) 119].

Les modèles de paysage

Certains territoires deviennent des paysages remarqués et appréciés. La société se montre sensible à certains paysages plutôt qu'à d'autres, ceci se manifeste sous la forme de motifs choisis ou prises paysagères : *« chacun de nous, en la matière, exprime des préférences tout aussi variables et légitimes que dans les domaines du vêtement, de la musique ou des parfums. […] Ce que peut produire par contre l'agriculteur ou le forestier en infléchissant ses pratiques, ce sont des " prises " concrètes sur le paysage, ce que Augustin Berque appelle des écosymboles, et non des paysages entiers. Par exemple, des lisières forestières […] des réseaux d'étangs […] des réserves sanctuaires de nature rare et précieuse. »* [Pierre Donadieu 111] Des paysages ont été progressivement inventés : le paysage de montagne au XVIIIe siècle [Alain Roger 264] ou du littoral, lié à la pratique de la plage au moment de la mort du pêcheur [Jean-Didier Urbain 285 ; Alain Corbin 89]. Les travaux de Bernard Kalaora [174] ont mis en évidence que la forêt péri-urbaine est considérée comme un espace de loisir avant d'être un lieu productif. Des modèles de paysages se forment. Dans l'ouvrage collectif *Paysage au pluriel, pour une approche ethnologique des paysages* [63], les auteurs montrent comment le rapport au paysage s'instaure selon divers modèles d'origines artistiques, littéraires ou vernaculaires et de manière différente selon les groupes sociaux. En Normandie-Maine, des modèles paysagers comme le panorama ou le modèle normand sont analysés par Yves Luginbühl et Nathalie Cadiou, en comparant, pour un même motif, divers groupes sociaux distincts, par exemple les touristes et les agriculteurs.

Le modèle normand

C'est dans un parc naturel régional, celui de Normandie-Maine, que Yves Luginbühl et Nathalie Cadiou ont mené une recherche leur permettant *« d'identifier des référents formels ou " modèles ", grâce auxquels il est possible de lire un espace et de le qualifier en tant que " paysage " »* [Yves Luginbühl, Nathalie Cadiou 63 p. 19]. Ils montrent que l'apparition des caractères locaux date du XIXe siècle lorsque l'on annonce que *« les formes paysagères du pays ne peuvent être dissociées, ni des pratiques de l'espace qui les façonnent, ni des coutumes […] »* [Yves Luginbühl, Nathalie Cadiou 63 p. 22]. La diffusion de cartes postales renforcera la circulation des modèles, en effet le modèle sert de filtre entre le réel et la représentation : la *« construction de modèles paysagers régionaux passait par l'assimilation et la réduction de la diversité des caractères d'un territoire à quelques images aisément reproductibles et conformes à l'idée générale que les milieux restreints de la société voulaient bien se faire d'une région »* [Yves Luginbühl, Nathalie Cadiou 63 p. 23]. Quatre modèles contemporains vont donc apparaître dans les recherches menées en Normandie-Maine, ils dépendent du groupe social qui les porte et du caractère local ou non. Ainsi les deux premiers, propres aux touristes, ont tout deux un caractère délocalisé : le pittoresque correspond aux lieux touristiques mais il est, comme le panorama, valable dans toute autre région française.

Au contraire les deux suivants, le modèle régional et le modèle emblématique, mettent en évidence les différences entre les touristes face aux paysages ruraux et les agriculteurs. Le modèle régional est celui d'un *« monde rural authentique »* de polyculture, qui soustrait l'élevage de chevaux considéré comme urbain donc non agricole. Mais la réalité du territoire, différente (maïsiculture, bocage dégradé, etc.), n'est pas perçue par les touristes : ce décalage n'a rien de surprenant lorsque l'on retient que le modèle est simplificateur. Le modèle emblématique, réciproquement, est celui des agriculteurs, qui souvent rejettent le précédent : pour eux le bocage est dégradé, c'est un espace fermé sans innovation ; au contraire ils adoptent un modèle importé

d'une région semi-bocagère (Bagnoles-de-l'Orne), le *« paysage des haras »* qui marque pour eux la réussite économique et sociale (même si ces paysages sont produits par des sociétés privées). Ainsi, l'intérêt pour le paysage emblématique se fonde sur l'aspect soigné des haras, les arbustes bien taillés, les barrières souvent repeintes, les beaux chevaux très soignés.

Le modèle de l'Aubrac

De la même façon, Isabelle Magos et Martyne Perrot montrent l'évolution de la carte postale de paysage et des territoires réels à travers l'étude de l'Aubrac, ancienne région d'élevage en France [247]. Elles rappellent que le paysage est d'abord une invention artistique, qui doit son origine et son essor à la photographie, par sa fonction avant tout documentaire dans les grandes expéditions et explorations. La carte postale, elle, serait née en 1869 et très tôt attachée à montrer des motifs de nature tels que les couchers de soleil, la montagne ou le village rural. Mais très rapidement, la construction de cette image particulière se codifie, tandis que le texte de la légende prend sa place sous des critères également figés tout au long du siècle : *« la carte doit offrir la " vue " d'un lieu précis, le plus clairement identifiable, la plus proche de la réalité. »* [Isabelle Magos, Martyne Perrot 247 p. 54] En Aubrac, les motifs paysagers sont la vache, le buron (étable) et le pâturage, et c'est au travers d'eux que la présence de l'éleveur et de la vie rurale est mise en scène. Pourtant, actuellement, on observe une esthétisation qui banalise les cartes postales, c'est-à-dire qui ne permet pas de les localiser. Un grand ciel bleu envahit l'image sans marques de l'homme sur la terre d'élevage (burons en ruines, par exemple), seule reste la ligne d'horizon qui fait paysage, le motif local caractéristique d'un lieu a disparu. Par ce basculement récent, comme le concluent les auteurs, la campagne habitée et cultivée — ancien modèle de paysage — disparaît : il y aurait donc un changement de modèle de paysage vers une tendance de nature d'avant l'homme, sauvage.

Le modèle de campagne provençale

Par une analyse de sociologie rurale, Michel Marié et Jean Viard ont analysé la *Campagne inventée* [199], et ont décrit à la fois les habitants locaux (notamment les agriculteurs) et les personnes extérieures, en fonction des modifications des territoires (les discours du changement). *« Ces gens et ces villages sont autre chose que des exemples : ils sont le cœur de notre savoir. Sans eux, il n'y aurait qu'abstractions et moyennes. »* [Michel Marié, Jean Viard 199 p. 18] Les auteurs présentent quatre *« personnalités provençales »* du Luberon, donc quatre communes : *« […] il y avait un pays protestant et un pays catholique. Aujourd'hui cette distinction s'est affaiblie ; d'autres sont nées : il y a le haut pays sec et le bas pays irrigué, le canton de Cadenet et le canton de Pertuis… Le pays est donc une notion frontière, une notion marge. »* [Michel Marié, Jean Viard 199 p. 66] Ils distinguent quatre niveaux d'espace, hiérarchisés par rapport à l'individu et à ses pratiques : la maison, la commune, le pays, et (au-delà) le flou-étranger (les Parisiens ou les Marseillais). Ils montrent aussi le rythme des saisons, qu'elles soient liées aux pratiques agricoles, commerciales, à la chasse, à la famille ou à la présence des habitants non permanents. Ceux-là ne se contentent pas d'acquérir une résidence secondaire : ils entrent dans le monde villageois par les conseils municipaux, les coopératives, les fêtes, etc. Lorsqu'ils aménagent des terrains, ils transforment la nature des lieux, car c'est en fonction de modèles citadins (leur culture) qu'ils agissent, mais cependant cela peut bénéficier aux communes si des terrains entretenus risquent moins d'être détruits par les incendies. L'ouvrage analyse aussi les plans d'occupation du sol pour comprendre quelles sont les normes appliquées dans chaque territoire. Ces recherches permettent d'analyser des thématiques liées à l'évolution des territoires et à leur organisation, en présence de nouveaux habitants.

Depuis cette analyse pionnière, d'autres ouvrages ont développé le rapport social aux campagnes : *Au bonheur des campagnes* [Bertrand Hervieu, Jean Viard160], *Urbanité rurale* [François Poulle, Yves Gorgeu 252], puis, plus spécifiquement en terme de paysages, *Campagnes urbaines* [Pierre Donadieu 112].

L'entrée en scène de nouveaux acteurs

La fonction non productive de la forêt est clairement mise en évidence par des recherches récentes (s'intéressant avant tout à la fonction productive) [Institut national de la recherche agronomique 171], qui nous rappellent qu'au XIVe siècle déjà (1346) une ordonnance prévoyait de concilier l'exploitation forestière et la préservation de la ressource ; pour l'Institut national de la recherche agronomique (Inra), les demandes actuelles vis-à-vis de la forêt sont contradictoires, notamment en terme de sylviculture où des industriels cherchent la rentabilité alors que les citoyens perçoivent la forêt comme un réservoir de biodiversité et un paysage recherché, ce qui correspond à ses trois fonctions : économique, écologique, sociale. Ce qu'il faut en retenir surtout est *« l'entrée en scène d'acteurs nouveaux voulant participer au débat, c'est l'émergence d'enjeux plus collectifs »* et *« l'urbanisation croissante et le développement d'une société de loisirs qui engendrent une nouvelle relation au territoire rural de la part du citoyen qui autorise à déclarer que " l'avenir de la forêt se décidera en ville " »* [Institut national de la recherche agronomique 171 p. 67 et 69]. On pourrait remplacer dans cette dernière affirmation, le terme forêt par espace rural, campagne ou marais, par coteaux de La Roche-Guyon ou marais Vernier. L'Institut national de la recherche agronomique considère que les demandes sociales en faveur d'une fonction non productive de la forêt ne sont pas assez connues : quels groupes sociaux, quelles pratiques, quels impacts des actions, quelle possibilité de faire accepter un surcoût éventuel du bois, etc. ?

Les rôle des associations dans la mise en valeur des paysages

Le Touring Club de France, créé dès 1890, *« prend en charge des actions d'intérêt collectif qui ne font pas encore explicitement partie des fonctions de l'État. La modernisation de l'hôtellerie ou la protection des sites sont, en effet, en ce début de siècle, des domaines vacants où l'action associative préfigure ce qui sera ultérieurement l'intervention de l'autorité publique »* [Catherine Bertho-Lavenir 29 p. 98]. Par l'analyse des actions de cette association (disparue en 1983), Catherine Bertho-Lavenir montre comment s'opère la construction du tourisme français au XIXe siècle, qui consiste à susciter un désir, créer de nouvelles destinations, changer le laid en beau, envoyer des messages de bonne santé (bains de mer), etc. Les outils sont nombreux ; s'en emparer c'est déjà aménager les territoires et diffuser des images de paysage : rédaction de guides touristiques et de récits de voyages, création de cartes et de tables d'orientation, fléchage des routes (panneaux de cassis, croisement, virage, passage à niveau, etc.), réalisation d'affiches de chemins de fer, mise en valeur d'hôtels par remise de prix, etc. Sont analysés les stratégies touristiques balnéaires, les combats pour utiliser la route malgré les conflits avec les paysans locaux, l'invention d'une gastronomie régionale, les clubs de marche et d'alpinisme, les routes dédiées au cyclisme ; ces dernières, comme celle de Dieppe, vont être valorisées par des descriptions paysagères bucoliques. C'est aussi sur le plan de la préservation des territoires que l'association va se mobiliser, utilisant le concept de parc national pour aménager les alentours de la route de l'Esterel vers Cannes en Côte d'Azur, et bien sûr de manière plus générale pour protéger les monuments et trouver les financements nécessaires (chapitre nommé *L'amour envahissant du paysage*). La fréquentation d'un large public pouvant être considérée comme néfaste aux préservations, *« les associations touristiques sont donc incitées à faire preuve de bonne volonté en affichant leur désir de respecter les paysages et les architectures »* [Catherine Bertho-Lavenir 29 p. 246]. Les actions se font par pression sur les pouvoirs publics (campagnes de presse) mais aussi des plans de subventions sont conçus, les membres apportant souvent leurs propres fonds. Ce mouvement est aussi accompagné de conférences de sensibilisations en faveur du territoire, ce qui prouve que l'ensemble du système est très organisé socialement et même autonome financièrement.

Dans l'ouvrage dirigé par Pierre Lascoumes *Instituer l'environnement (25 ans d'administration)*, André Micoud [206] s'interroge sur le rôle des associations en considérant que *« l'histoire »* est *« pleine d'enjeux »* (son titre) car celle-ci est réécrite dans l'intérêt de ses auteurs. Aussi refuse-t-il de se limiter à la classique opposition entre administration

(ministère de l'Environnement créé en 1971) et associations de protection de la nature, qui pour lui est une *« fiction de la séparation »* [André Micoud 206 p. 153] ; il considère au contraire que l'on peut analyser l'histoire des politiques d'environnement depuis 25 ans en tant que co-construction, d'autant plus que les associations existaient déjà avant la création du ministère français. Les associations peuvent être considérées comme des *« para-administrations »* [André Micoud 206 p. 156] qui, soit ont un rôle éphémère (rendre publique une information sur des problèmes), soit sont amenées à *« devenir des dispositifs agréés commis pour travailler à l'acceptabilité sociale des politiques décidées ailleurs […] »* [André Micoud 206 p. 157]. Il définit trois vagues associatives, dans lesquelles on retrouve des *« hommes Protée »* qui appartiennent à différentes sphères (universitaire, administrative, etc.). La première est une tendance scientifique qui a de l'expérience notamment par la création des réserves naturelles, des Sept îles en 1912 et de Camargue en 1924. La deuxième est un réseau d'aménagement du territoire, dont *Aménagement et Nature* créé en 1964 est un bon exemple, car il réunit des personnes de l'administration et se fonde aussi sur d'autres réseaux comme le Touring Club de France. La troisième est la vague d'écologie politique.

L'encadrement social du loisir

On a souvent tendance à croire que la presse spécialisée (jardins, maisons anciennes, bricolage) donnent des conseils à l'habitant en toute simplicité, sur un simple mode technique (comment faire) ou esthétique (des idées pour faire). Alain Corbin s'est intéressé à l'activité du bricolage domestique et a révélé que le loisir ouvrier fondé sur l'activité manuelle a été organisé et pensé à l'échelle nationale. Si les sources écrites ne peuvent le dire aussi ouvertement, il n'en reste pas moins que ces activités de loisirs ont été pour le pouvoir politique (le contrôle de la société), un moyen d'éviter pour l'ouvrier la flânerie, le vagabondage, le vice. C'est en France entre les deux guerres que de telles préoccupations d'organiser le loisir ouvrier se sont manifestées par écrit, selon Alain Corbin [88 p. 359] : valorisation de l'ouvrier qui aménage son foyer, non pas comme *« bricoleur »* mais comme maître d'un métier (années 1940) ; le bricoleur est encadré pour dépasser la simple activité manuelle (il lit, il dessine, il réfléchit), ainsi on peut lui apprendre les techniques mais aussi le bon goût, de même on lui fait l'éloge de la récupération, etc. [Alain Corbin 88 p. 360 et 357]. Ainsi il faut *« intéresser le travailleur à la construction de petits meubles […]. Qu'on lui apprenne, puisqu'il ne sait plus, la couleur qui chante sur un mur […]. Il [lui] faut aimer les façades fleuries, les géraniums qui retombent en grappe, les pétunias aux fleurs de velours »*, écrivait-on en 1935. De même, *« l'ouvrier aime à augmenter […] le confort et l'agrément de sa maison […] soit en s'appliquant à imiter ce que l'art représente, à cet égard, pour le bourgeois cultivé, soit en s'efforçant de suivre une tradition qui lui est propre, celle de l'art populaire de son pays ou de sa région »* ajoutait-on en 1936 [Alain Corbin 88 respect. pp. 360-361 et 360].

Conclusion 10

L'analyse des politiques publiques de paysage et de patrimoine dans les deux territoires étudiés — le marais Vernier et les coteaux de La Roche-Guyon — suppose une approche par les acteurs. En effet ce sont les groupes sociaux en relation avec les territoires transformés par les politiques publiques qui fondent l'objet de la recherche, avec le fil conducteur du paysage. Les textes juridiques que nous allons analyser maintenant orientent les politiques publiques mais aussi manifestent les relations de la société aux territoires, par l'éclairage des notions de paysage et de patrimoine alors activées, ainsi que par les éventuelles mobilisations sociales. C'est pourquoi cette partie introductive présente d'abord les notions de paysage et de patrimoine pour aboutir ensuite aux textes juridiques et aux politiques publiques ayant pour objet d'agir sur les territoires. Ainsi les parcs naturels régionaux sont juridiquement une structure issue de plusieurs décrets qui ont permis leur création, mais aussi et surtout une organisation sociale des territoires où se manifestent largement et concrètement ces mêmes notions de paysage et de patrimoine qui les ont fondées.

Les hypothèses retenues dans la thèse insistent donc sur les acteurs du paysage, qu'ils soient acteurs des politiques publiques, habitants ou visiteurs :

• *Les politiques publiques de paysage et de patrimoine dans deux parcs naturels régionaux cherchent à mettre en œuvre des formes de paysages idéalisés, soit par les services de l'État, soit par les sociétés locales. Pour y parvenir elles freinent ou arrêtent des évolutions indésirables, ou bien elles initient de nouveaux processus jugés souhaitables. Ces politiques publiques favorisent la naissance de nouvelles identités du territoire revendiquées par les uns et remises en cause par les autres.*

11 Les textes juridiques et les politiques publiques liés au paysage et au patrimoine

Un ensemble de textes juridiques permet de préserver les paysages et le patrimoine, ainsi la loi sur la protection des monuments naturels (2 mai 1930) fut inspirée par la loi de 1906 et par celle sur la protection des monuments historiques (31 décembre 1913). D'autres lois existent, comme la loi *« paysage »* du 8 janvier 1993 qui fonde juridiquement les chartes paysagères des parcs naturels régionaux. L'étude de ces textes juridiques montre quelles sont les bases des politiques publiques mais aussi comment les notions de paysage et de patrimoine traversent la société depuis la fin du XIXe siècle ; entre préservation des monuments historiques, des paysages et des patrimoines, et projets de gestion ou de création, les textes et les politiques publiques révèlent l'évolution de la société face aux territoires.

110 Les principales politiques publiques qui agissent sur le patrimoine et les paysages

Dès le XVIIIe siècle et surtout la fin du XIXe siècle, la société française a commencé à se préoccuper de son patrimoine et, par extension, de ses paysages. La notion de protection du patrimoine serait née en 1792, lorsque l'abbé Henri Grégoire (1750-1831) inventa le terme de vandalisme. Sans revenir dans le détail, on peut retenir une date importante, celle de 1816, où fut publiée par Alexandre-Louis-Joseph de Laborde (1774-1842) une liste des Monuments de la France. En effet selon certains juristes [Dominique Audrerie 19] ce fut une des bases du tourisme français grâce aux excursions, alors axées sur la découverte de ces lieux recensés. On peut donc y voir, avec les premiers voyages du XVIIIe siècle, les balbutiements de l'intérêt pour les paysages pittoresques. Ensuite, à partir de 1830, l'État français met en place les emplois d'inspecteur des monuments historiques, avec Ludovic Vitet, remplacé ensuite par Prosper Mérimée. C'est François Guizot (1787-1874), ministre de l'Intérieur en 1830, qui crée ce nouveau poste. Prosper Mérimée (1803-1870) travailla alors avec l'architecte Eugène Viollet-le-Duc (1841-1879).

Alors que la première loi sur la protection des monuments historiques est votée le 30 mars 1887, une autre loi, celle du 21 avril 1906, se calque sur le même principe pour les lieux pittoresques : c'est la première loi sur la protection des monuments et des sites naturels d'intérêt artistique. Elles seront respectivement remplacées par deux lois toujours en vigueur, celle du 31 décembre 1913 qui instaure le statut de monument historique et celle du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites. Depuis 1930 ont été protégés 70 000 sites en France, dont 2 500 qui ont été classés [Jérôme Fromageau, Philippe Guttinger 143 p. 182]. À l'heure actuelle six critères fondent les différentes lois concernant le patrimoine et le paysage. Le plus ancien est l'artistique, rejoint par le pittoresque qui va jusqu'à prendre en compte les points de vue et leur protection. On y ajoute aussi les critères historiques et légendaires. Enfin les deux derniers sont les plus récents, tenant compte du caractère naturel des lieux (patrimoine naturel) et de l'intérêt architectural (patrimoine industriel, patrimoine rural). Dans ce contexte, on peut constater deux aspects importants pour la mise en place de la préservation des paysages. Le premier est le fait que la protection du patrimoine a mis en place sur le plan juridique, le droit d'intervention, c'est-à-dire la possibilité pour l'État d'intervenir en limitant le droit de propriété au profit de l'intérêt public [Dominique Audrerie 19 p. 13]. Le second est la prise en compte des critères visuels dans l'intérêt général, par la loi de l'architecture du 3 janvier 1977 : le législateur a prévu la création architecturale de qualité, dans l'intérêt de tous, qui considère qu'un *« projet de construction n'intéresse pas seulement*

celui qui en est à l'origine, mais aussi toute personne susceptible de le voir » [Dominique Audrerie 19 p. 44]. Mais cette considération n'est pas seulement un avantage, puisqu'elle provoque des pratiques *d'intégration* plus que de créations audacieuses.

Les politiques de monuments historiques et de monuments naturels

• La loi 31 décembre 1913 prévoit qu'un immeuble dont la conservation présente un intérêt public (historique ou artistique) sera classé monument historique par le ministère de la Culture qui convoque la Commission supérieure des monuments historiques ; l'immeuble qui revêt un *« intérêt suffisant »* sans nécessité de classement, sera inscrit par le préfet. Ce second cas correspond donc à une mesure d'attente en vue d'un classement ultérieur [Dominique Audrerie 19 p. 51]. L'État peut apporter une aide financière pour les travaux à réaliser, ce qui fait qu'il évite de classer des immeubles en mauvais état. Un monument historique classé ne peut être détruit, déplacé, modifié, vendu, donné, légué, sans l'accord du ministre de la Culture ; en revanche dans le cas d'un monument inscrit, le ministre ne peut s'opposer aux travaux qu'en engageant une procédure de classement. Étant donné que la loi de 1913 prévoit une protection des monuments historiques sur les abords, le territoire concerné par ce classement est relativement important.

• La loi du 2 mai 1930 est *« relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractères artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque »* (article quatre). Sans avoir défini la notion de site, la loi de 1930 considérait dans un premier temps des monuments naturels de faible surface, à l'image d'un monument historique : à l'équivalent du bâti telle qu'une église ou qu'une maison, apparaissait une fraction du paysage bien délimitée, un rocher ou un arbre par exemple. Mais ensuite, la notion de monument naturel est devenue celle du site, elle s'est étendue à de vastes territoires. Il ne s'agit plus d'éléments disjoints (arbres, etc.) mais d'une prise en compte des points de vue et de l'espace. Dans ce sens, pittoresque devient synonyme de paysager.

Toute personne physique ou morale peut demander un classement de monument naturel. Lors d'un classement amiable, après enquête publique (en cas de propriétés privées) et recueil des avis (ceux des propriétaires, de la commission départementale des sites, des conseils municipaux et du préfet), la publication de l'arrêté ministériel au Journal Officiel marque la fin de la procédure. En cas de classement d'office (désaccord des propriétaires), le dossier parvient jusqu'à la Commission supérieure des monuments naturels et des sites, avant que le décret soit prononcé en Conseil d'État. Si le site ne devient pas réellement inconstructible, les modifications sont interdites *« sauf autorisation spéciale »*. Cela revient à dire que le site doit conserver son caractère d'origine : celui qu'il avait lors du classement. En principe les autorisations sont exceptionnelles, ce qui maintien la procédure dans une logique de conservation. Il s'agit donc d'une *labellisation.* Pourtant, la loi avait prévu pour un site classé la rédaction de prescriptions particulières indiquant ce qui est interdit, mais aussi ce qu'il est possible de faire. Ce fut donc un début (non suivi) de projets de gestion.

La question des recommandations est toujours à l'ordre du jour. *« Maintenir une forte politique de protection des sites »* est un objectif affiché par le ministère de l'Environnement en 1992 [ministère de l'Environnement 209 p. 17]. Vingt sites sont désignés en 1991 pour être classés au titre de la loi de 1930, comme le marais de Guérande, des massifs (Maures, Esterel, etc.), des sites littoraux, des côtes viticoles. La procédure de classement doit être parfois complétée, selon le ministère, par *« l'élaboration d'un cahier de gestion, négocié avec les partenaires locaux, et destiné à préciser les conditions de développement des activités économiques nécessaires au maintien sur place des habitants »* [ministère de l'Environnement 209 p. 18]. Dès la loi de 1930 ces recommandations avaient été prévues dans le cadre de Zones de protection, dotées chacune de leurs prescriptions propres. Mais elles furent abrogées par la loi de décentralisation de 1983, puis remplacées par les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Zppaup).

C’est toujours dans cette même loi de 1930 que l’on retrouvait aussi la préoccupation pour le patrimoine naturel, par l’ajout en 1957 d’un nouvel article instaurant la création des premières réserves naturelles. Désormais celles-ci découlent de la loi du 10 juillet 1976.

Les politiques de protection du patrimoine naturel

• Dans la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, figure la création des réserves naturelles par le ministère de l’Environnement (qui fut créé en 1971). La première étape de leur création est le projet de classement, qui indique l’objet, les motifs, les moyens de gestion, les plans précis du territoire concerné et même les conséquences économiques du classement. La deuxième étape est l’instruction du dossier par les commissions et le ministère de l’Environnement. Ensuite un règlement est prévu (plan de gestion) ; il prévoit les pratiques de la chasse et de la pêche, ainsi que les activités agricoles. La dernière étape est la mise en place d’une structure de gestion, constituée d’un comité consultatif (avec des personnalités scientifiques) et d’un gestionnaire (par exemple un parc naturel régional).

• Les listes d’espèces protégées sur le plan régional et national. Sur le plan national 400 espèces végétales sont protégées (arrêté modifié le 15 septembre 1982), tandis que des listes régionales se sont progressivement constituées, la première région étant la Bretagne (72 espèces, arrêté du 23 juillet 1987). En Haute-Normandie, la liste comprend 73 espèces (3 avril 1990). Il est interdit de détruire, colporter, mettre en vente, vendre ou acheter, utiliser ces spécimens de plantes sauvages. C’est aussi au niveau international que se décide la préservation des espèces. La Convention de Washington sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d’extinction (3 mars 1973) est entrée en vigueur en France le 10 mai 1978. Elle protège des espèces dans le cadre du commerce, en classant les espèces menacées d’extinction en annexe I, les espèces vulnérables en annexes II, et rares en annexe III. Toutes les orchidées de Haute-Normandie sont concernées par cette protection. La Convention de Berne est relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe (loi 89-1004 du 31 décembre 1989 et décret de publication du 22 août 1990, ratifiée par 26 états membres le 31 décembre 1994). Elle prévoit la protection absolue de certaines espèces mises alors en annexes I et II, ainsi que la protection relative en annexe III. Y figurent 500 espèces végétales et 580 espèces animales [Raphaël Romi 266 p. 322]. De même les habitats sont protégés, ce qui concerne les zones humides et les *« habitats naturels menacés de disparition »* (article 4) ainsi que *« l’interdiction de détérioration des sites de reproduction ou des aires de repos et de perturbation […] »* (article 6).

• Les arrêtés de biotope (article R. 111-14 du Code rural, décret du 25 novembre 1977) sont intéressants à souligner dans la mesure où ils permettent de contrôler certaines structures sensibles des territoires, comme l’arrachage des haies, même si leur superficie et leurs prescriptions sont moins importantes que dans une réserve naturelle. L’arrêté fixe *« les mesures tendant à favoriser […] la conservation des biotopes tels que mares, marécages, marais, haies, bosquets, landes, dunes, pelouses, […] dans la mesure où ces biotopes ou formations sont nécessaires à l’alimentation, à la reproduction, au repos, ou à la survie des espèces »* [Raphaël Romi 266 p. 349]. Trois exemples concernant les zones humides sont cités par Raphaël Romi : en Camargue dans un espace de nidification d’oiseaux protégés, un arrêté en 1988 a permis de n’autoriser que le pâturage extensif de chevaux et taureaux, sans activités touristiques ou commerciales ; dans le marais des Bidonnes dans l’Ain, l’arrêté de biotope avait prévu que les défrichements et les coupes d’arbres, ainsi que les activités agricoles devaient être soumis à autorisation (1995) ; de même, le Conseil d’État (1998) a jugé que le préfet des Yvelines pouvait interdire *« les activités de nature à modifier les lieux et à soumettre à autorisation la coupe des arbres pour protéger une zone de nidification de hérons cendrés, empêchant l’exploitation d’une carrière à proximité du site »* [Raphaël Romi 266 pp. 349-350]. Il faut préciser que rien n’oblige l’administration à prendre des arrêtés de biotope, c’est seulement en cas de rejet que le Conseil d’État vérifie l’absence d’erreur dans cette décision.

Les politiques des régions, des communes et de l'État

Les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Elles n'existent pas encore dans les deux territoires étudiés mais y sont projetées ; concernant l'échelle communale en lien avec l'État, elles méritent une présentation rapide, en premier lieu sur leur nature et leur objet. Elles traduisent le relais de la notion d'abords protégés des monuments historiques (les 500 mètres autour d'un monument inscrit ou classé). Le législateur a compris que ce périmètre des abords protégés prévu dans la loi du 31 décembre 1913 risquait de décourager la protection des monuments, par crainte des communes de voir de grands périmètres contrôlés par l'État. Sont alors apparus les Zones de protection du patrimoine architectural et urbain (Zppau), dont l'initiative de la protection provient directement des communes elles-mêmes. Elles sont devenus paysagères (Zppaup) lors de la loi dite *« paysage »* de 1993. Leur champ d'action est très vaste puisqu'elles peuvent s'appliquer *« autour des monuments historiques et dans les quartiers et les sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique »* [Dominique Audrerie 19 p. 105].

En second lieu un rapide descriptif de leur mise en place s'impose. Les Zppaup reposent sur une étude paysagère concernant la commune, suivie de la rédaction d'un règlement. Elles sont créées par arrêté préfectoral de protection (à l'issue d'une enquête publique). En principe chaque commune élabore son propre règlement, fondé sur ses caractères paysagers ; cependant il existe des règlements types qui ont plus de chance d'être acceptés mais qui appauvrissent le caractère original de chaque commune. L'architecte des bâtiments de France contrôle tous les projets : de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification d'un immeuble.

La création des parcs naturels régionaux et de chartes de paysage

Les parcs naturels régionaux français ont fêté leur 30e anniversaire (décret du 1er mars 1967) en présentant en juin 1997 un *Manifeste pour un futur durable*. C'est à la Délégation à l'aménagement du territoire (Datar) et à l'initiative de Olivier Guichard qu'est née l'idée des parcs naturels régionaux, lors de l'organisation de journées de réflexion en 1966 à Lurs-en-Provence. Plusieurs décrets ont remplacé celui de 1967, le dernier étant en 1994 (94-765 du 1er septembre 1994) celui de l'application de la loi du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages. Comment la charte est-elle mentionnée, selon le nouvel article L. 244-1 du Code rural, code dont dépendent les parcs naturels régionaux ?

> *« Les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte du parc détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. […] »* [Xavier Larrouy-Castera 180 p. 473]

L'un des aspects nouveaux de la loi du 8 janvier 1993 est l'obligation de compatibilité entre la charte du parc naturel et les documents d'urbanisme, selon son deuxième article. Ceci s'applique uniquement dans le cas d'élaboration ou de révision de chartes postérieures à l'entrée en vigueur de cet article [Xavier Larrouy-Castera 180 p. 475]. Ainsi, les documents d'urbanisme devront traduire le contenu de la charte en termes réglementaires. Xavier Larrouy-Castera, avocat et spécialiste d'urbanisme [Xavier Larrouy-Castera 180], s'attache à s'assurer que dans ce nouveau contexte, la charte dans sa rédaction et dans ses effets sur les territoires, ne sorte pas de son cadre normal en devenant une contrainte trop forte sur les espaces en terme d'occupation du sol (car elle est avant tout une charte). La portée juridique de la charte est indirecte, car elle se fait uniquement au travers des documents d'urbanisme : en d'autres termes, il n'y a pas de liens directs entre les chartes et l'occupation du sol (demandes de permis de

construire ou autres). La jurisprudence (cas d'une exploitation de carrières dans le parc naturel de Normandie-Maine) a considéré que dans un parc naturel régional, il est possible de ne pas raisonner uniquement en opposant les intérêts économiques aux intérêts écologiques.

La charte constitutive d'un parc naturel est formée d'un plan et d'un rapport d'objectifs. Le rapport peut prévoir que le syndicat mixte du parc naturel soit consulté pour tout projet envisagé dans le territoire du parc. Cela peut se traduire sous forme d'aides, de conseils, d'appuis techniques (vocation incitative). Ainsi un projet de golf (avec club-house) et un projet de remembrement ont été jugés illégaux car ils n'avaient pas été soumis aux deux parcs naturels respectifs dans lesquels ils s'inscrivaient (Vosges du Nord et Normandie-Maine) [180]. Mais en revanche, si le texte de la charte est trop vague, cela entraîne des difficultés pour le juriste ainsi que le risque de voir des communes adhérentes se retirer, de peur d'être trop contraintes. Par exemple, l'article 23 du parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse prévoit que le syndicat donnera son avis sur *« les projets importants de travaux »*, sans définir le degré d'importance. L'examen des chartes de parcs naturels par les juristes montre que les problèmes ne sont pas encore résolus, car des projets contradictoires peuvent voir le jour sur une même zone. Ainsi, dans le parc naturel régional du Verdon, une ligne à haute tension a été projetée et tracée au moment même de la création du parc naturel ; de même, le parc naturel des volcans d'Auvergne, qui prévoit un tourisme diffus, fut créé en même temps que le grand centre du volcanisme installé dans le périmètre du parc naturel [Xavier Larrouy-Castera 180 p. 477]. En conclusion, l'avocat insiste sur la jeunesse des chartes de parcs naturels régionaux et sur l'utilité de bien les concevoir ; pour lui, il ne faut pas qu'elles sortent de leur cadre normal en *« édictant des conditions nouvelles »* : le préfet de région doit contrôler les projets de charte.

Rapide historique de la création des deux parcs naturels régionaux étudiés

• Le parc naturel des boucles de la Seine normande (ex-parc de Brotonne). Créé en 1974 pour devenir une *coupure verte* entre Rouen et Le Havre, selon le ministre de l'époque André Bettencourt, le parc naturel régional de Brotonne fait partie de la première génération de parcs naturels régionaux. Les expressions de *poumons verts* et de *poumon d'oxygène* sont fréquemment employées [Iaurif 168 n°109 p. 154 ; Parc naturel régional de Brotonne 231 p. 4]. L'ancien ministre présente le parc naturel régional comme un exemple de *« politique innovante d'aménagement »* [Parc naturel régional de Brotonne 231 p. 4], constat qui fut réaffirmé en 1999 par la Fédération des parcs naturels régionaux de France en indiquant que les parcs naturels ont une *« longueur d'avance »* en terme d'aménagement, comparé à d'autres territoires [131]. Il était attaché de manière affective à ce territoire où il a passé son enfance, et notamment à la forêt de Brotonne, son idée étant à la fois la sauvegarde du massif et le développement du territoire. Il ajoute qu'il *« ne s'agissait pas seulement de sauvegarder un territoire […] mais d'en assurer le développement »* et *« pas seulement pour défendre un patrimoine, mais pour le promouvoir »* [Parc naturel régional de Brotonne 231 p. 4 et 5]. Apparemment il n'y eut pas d'associations militantes pour la création du parc naturel de Brotonne (contrairement à d'autres cas comme dans le Vexin français), puisqu'il répond, à propos de la protection de l'environnement : *« […] il fallait sensibiliser l'opinion publique. Les associations et les partis politiques n'en faisaient pas encore un cheval de bataille. »* [Parc naturel régional de Brotonne 231 p. 5] Mais le principe était de créer des associations responsables des différentes activités du parc naturel. Pour la protection de la nature, une association a accompagné la création en 1973 d'une réserve naturelle située au marais Vernier (les Mannevilles) : le Centre de découverte de la nature (Cedena) est créé en 1973, avec la mission de gérer les milieux naturels (la réserve), de réaliser des recherches et d'accueillir les visiteurs.

• Le parc naturel régional du Vexin français. Créé en 1995, il est bien plus jeune que le précédent. L'Association des amis du Vexin français est née en 1967, au moment où la ville nouvelle de Cergy-Pontoise allait se créer. Soucieuse des transformations du Vexin, elle n'est

pas étrangère (aux côtés des élus qu'elle stimula), à la demande de *« statut particulier »* et de *« charte »* pour le Vexin, concrétisée par la création du parc naturel régional. Le premier président élu du Conseil général du Val-d'Oise (et sénateur de Seine-et-Oise) Adolphe Chauvin fut le premier à proposer un parc naturel régional dès 1974 : en 1977 il était le Président de l'Association des amis du Vexin français. En 1975, cinq Zones naturelles d'équilibre avaient été décidées en Île-de-France, dont celle du Vexin mise en place en 1981 et celle du Hurepoix, transformée en 1985 en parc naturel régional de la haute vallée de Chevreuse [Conseil régional d'Île-de-France 86]. C'est en 1990 que le projet de parc naturel pour le Vexin apparaît, notamment dans le cadre du Livre blanc de l'Île-de-France (janvier 1990) et dans une délibération du Conseil Régional en décembre de la même année. Puis l'avant projet de réactualisation du Schéma directeur (Sdrif) propose en 1991 que le premier parc naturel régional de la région (Chevreuse) ne reste pas seul [Guy Dévernois 106]. Le parc naturel régional du Vexin français est créé en 1995, englobant notamment des communes du Val-d'Oise. En revanche trente communes du Vexin situées hors de l'Île-de-France n'ont pas pu être intégrées, dans le département de l'Oise. Jean-Philippe Lachenaud (ex-président du Conseil général du Val-d'Oise) n'a pas seulement participé à la création de Cergy-Pontoise, il a aussi été responsable des parcs naturels régionaux au ministère de l'Environnement où il fut l'un des créateurs des parcs naturels du Luberon et des Volcans d'Auvergne. Interrogé en 1990, il employait pour le Vexin le terme de *poumon vert*, comme dans le cas du parc naturel régional de Brotonne avec André Bettencourt, pour créer une rupture avec la ville nouvelle [Pierre-Charles Krieg 175 p . 6 ; Jean-Philipppe Lachenaud 249 ; Christine Némarq 223].

Vu par la presse, la création du parc naturel régional fut associée à la protection du paysage puisqu'étaient évoqués tour à tour Giverny (pourtant hors région Île-de-France), l'arboretum de La Roche-Guyon et le parc de Villarceaux, dans des titres significatifs tels que *« un parc naturel régional du Vexin français, entre Giverny à célébrer et Cergy-Pontoise à limiter »* [Ph. Le Ray 192] et *« le Vexin érigé en havre de ruralité. En germe depuis vingt ans, le parc naturel régional vient de naître »* [J.F. Dupâquier 123]. Les extraits insistent sur le paysage des coteaux de La Roche-Guyon et concluent en terme de jardins : *« Enfin l'une des urgences du projet concerne l'extension possible des emprises de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise : ce sera un moyen de lui opposer d'infranchissables limites tout en offrant à ses habitants, l'atout exceptionnel du plus beau des jardins allant jusqu'à Villarceaux et Giverny. »* [Ph. Le Ray 192] L'argument de la création d'emplois s'impose aussi : *« Le Vexin va devenir un poumon vert pour l'Île-de-France et un petit paradis pour le tourisme, estime encore Jacques Dupâquier. En créant par exemple des structures d'accueil (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, auberges de campagne), le parc peut créer jusqu'à trois cents emplois sur place d'ici à l'an 2000. »* [Christelle Gallé 145] Au volet économique s'ajoute le volet agriculture. Les agriculteurs, qui déclarent ne pas avoir été consultés lors de l'élaboration de la charte [Christelle Gallé 145], sont un groupe cible de la politique du parc naturel régional notamment dans la vallée de l'Epte, où l'élevage régresse.

111 Un exemple récent de politique publique dédiée à un type de territoire : le cas des zones humides

L'évaluation des effets des différentes politiques publiques sur les zones humides a été décidée le 21 mars 1991, le critère d'évaluation de l'échantillon retenu étant l'importance écologique nationale. Le rapport de l'instance d'évaluation des zones humides (1994) [Commissariat général au plan 77] a montré l'absence d'une politique globale pour les zones humides alors que de nombreuses politiques sectorielles ont des effets sur celles-ci. Il concluait à l'absence d'amélioration sur les dix années étudiées, et sur le fait que la société n'a pas encore perçu l'utilité économique, écologique et sociale des zones humides. Son objectif était donc de pouvoir fournir des recommandations. Parmi elles, la question principale fut de faire en sorte que les zones humides ne soient plus considérées comme un frein aux aménagements, en affirmant leur valeur propre en tant qu'infrastructure naturelle ; on voit ici un argument

scientifique et politique. Dans ce sens, la politique de protection des zones humides voulait être un outil de reconstruction spatiale des territoires, et s'intéressait aussi à leur reconstruction sociale.

Au départ de ce renversement de politiques, la Convention de Ramsar est relative à la protection des zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (signée le 3 février 1971, entrée en vigueur en 1975, amendée en 1987) ; *« Des étendues de marais, de fagnes, de tourbières, ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. »* (Convention de Ramsar) Elle se montre peu contraignante sur le plan juridique, car pour être efficace, les espaces classés à ce titre doivent l'être aussi dans le droit français comme l'a fait la loi sur l'eau, qui définit la zone humide :

> *« On entend par zone humide, les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année. »* (Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 dite « loi sur l'eau »)

Il faut ajouter aussi la directive communautaire relative à la conservation des oiseaux sauvages, mise en place dès avril 1979 et ratifiée en France le 25 juillet 1985. La protection des oiseaux s'accompagne de celle de leurs habitats, recensés par pays en tant que zones importantes pour la conservation des oiseaux (Zico, sans valeur juridique) aboutissant à des zones de protection spéciales (Zps). Une directive *« concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvage »* fut signée le 21 mai 1992 en Conseil des ministres (directive 1992-43-CEE dite *« habitats »*) : les habitats recensés figurent dans le programme Natura 2000, qui dépend de l'Investissement financier pour l'environnement (Life).

Conclusions de la première partie

Les politiques publiques de paysage et de patrimoine sont de véritables programmes d'action qui peuvent être étudiés selon les mêmes grilles d'analyse que celles employées par les sciences politiques dans le domaine de la santé ou de l'emploi. Des notions et des concepts sont proches, notamment ceux qui se fondent sur l'approche par les acteurs et celui qui concerne la notion de référentiel (ou système d'images de références) comparable aux modèles de paysage. Parallèlement, les travaux de recherche sur le paysage montrent la richesse du concept de paysage. Un tryptique permet de mentionner les trois définitions retenues :

Territoire : l'espace produit par la société
+ Paysage : la forme visible du territoire
+ Patrimoine : la mémoire signifiée par cette forme

L'évolution des territoires sur le plan des espaces agricoles, urbains, forestiers, etc. conduit souvent à l'identification des problèmes de paysages et par conséquent fonde des politiques publiques de paysage et de patrimoine. Des groupes sociaux se mobilisent pour la préservation ou la création de paysages, de nouveaux habitants renouvellent la population communale et les relations aux territoires, ce que certains auteurs décrivent comme *« l'entrée en scène de nouveaux acteurs »*. Les politiques publiques étudiées peuvent se classer en deux catégories, celles qui bloquent ou découragent des dynamiques d'évolution et celles qui, au contraire, les encouragent ou même initient de nouvelles dynamiques. Certaines se superposent sur des mêmes périmètres et peuvent se montrer convergentes.

Dans le premier cas (les politiques qui freinent des dynamiques) l'évolution des territoires se trouvant en décalage avec les paysages souhaités — et donc avec les modèles de

paysages — sera perçue comme critiquable, en particulier par des habitants regroupés en associations, qui pourront solliciter les pouvoirs publics. C'est le cas des coteaux de La Roche-Guyon, dont l'urbanisation dense et l'industrialisation n'ont pas eu lieu. Dans le second cas (les politiques incitatives) les politiques publiques de paysage et de patrimoine — historique et naturel — fondent les dynamiques de développement local. C'est le cas dans les deux territoires étudiés. Souvent, les démarches engagées par des habitants et des associations sont relayées par les pouvoirs publics dans le cadre des parcs naturels régionaux et grâce aux chartes paysagères.

La question des modèles de paysage est aussi au cœur de ce mémoire de thèse : ils sont comparables aux référentiels des politiques publiques qui orientent les décisions des institutions. Ils peuvent être à dominante esthétique, et de nos jours les artistes vident souvent les images de paysages de leurs habitants ou de leurs acteurs. L'exemple des cartes postales contemporaines des paysages de l'Aubrac l'a montré. Ils puisent également leurs racines dans le monde scientifique, qui autour de la notion de patrimoine naturel fournit également des images de référence, mêlant patrimoine naturel et valeurs paysagères. Du fait qu'ils sont à la charnière entre les territoires réels et les paysages souhaités, les modèles artistiques et scientifiques orientent les politiques publiques : mais sont-ils partagés, et peuvent-ils intégrer les paysages ordinaires ? Ces deux questions préoccupent les chercheurs, soucieux de comprendre, par le fil directeur du paysage, comment la société et les relations au territoire évoluent.

Pour comprendre les relations actuelles aux paysages dans le cadre des deux territoires choisis dans ce mémoire, la première étape qui s'impose est donc l'étude des évolutions récentes, afin de cerner les grandes transformations de l'occupation du sol (ainsi que la composition de la population habitante). Il semble nécessaire en effet de commencer par les espaces concrets, dont certains — plus que d'autres — font l'objet de représentations culturelles et sociales importantes, et constituent le cœur de l'analyse des politiques publiques de paysage et de patrimoine.

Deuxième partie
Les territoires de marais et de coteaux en mutation : des dynamiques spatiales à l'origine des politiques publiques de paysage et de patrimoine

Des territoires ont été produits ou vont l'être. Comprendre par quels acteurs ils sont produits revient à poser la question symétrique : les acteurs jugés nuisibles et ceux considérés comme utiles produisent quels types de territoires ?

D'une part, certaines évolutions ne sont pas souhaitées : urbanisation et industrialisation notamment. Si les politiques publiques de paysage se mettent en place pour limiter ces deux dynamiques, et si elles réussissent, cela veut dire que les territoires auront échappé à une industrialisation et une urbanisation que bien d'autres communes ont connu. D'autre part, certaines évolutions sont orientées afin de les favoriser : les politiques publiques de paysage et de patrimoine fondent alors leur légitimité justement sur le fait d'encadrer des évolutions des territoires.

Il s'agit donc ici d'étudier les évolutions des territoires au regard des politiques publiques de paysage, pour comprendre ce qui peut apparaître comme un problème de paysage en comparant les territoires produits aux paysages souhaités. Les politiques publiques sont aussi un révélateur, par leur fonction de réajustement, du décalage qu'elles tendent à résorber. D'une part, cette partie de mémoire doit donc repérer les motifs qui sont mentionnés par les principales politiques publiques de paysage. Par exemple, le classement veut contrôler l'urbanisation, ou bien les chartes paysagères valorisent le végétal et le bâti. Certains de ces motifs apparaissent dans les photographies professionnelles : les clichés actuels, par leur fonction documentaire, montreront ce que sont devenus les territoires. D'autre part, l'évolution de l'occupation du sol est encore plus intéressante vue et expliquée par les naturalistes, acteurs des politiques publiques de patrimoine naturel.

Sur une période récente, la transformation des deux territoires est comparable, car elle résulte de facteurs socio-économiques dont ceux qui les mettent en œuvre sont peu intéressés par la question des espaces. Dans les deux cas la déprise agricole est la dynamique principale, entraînant l'abandon de la culture des coteaux de La Roche-Guyon autant que des terres les plus humides au marais Vernier, qui conduit à l'enfrichement des parcelles. À cela s'ajoute l'abandon du bâti rural normand (au marais Vernier) mais qui fut repris en partie par les nouveaux habitants non agriculteurs, initiative au départ privée. Dans les deux cas en effet, la population s'est renouvelée, constituée d'habitants de culture citadine, admis à pénétrer dans les coteaux de La Roche-Guyon bien plus tôt qu'au marais Vernier, qui fut longtemps un lieu exclusivement agricole et rural fermé aux « étrangers ».

En terme d'occupation du sol, ces nouvelles données socio-économiques entraînent deux conséquences importantes sur le plan de l'évolution des territoires et des paysages produits. D'une part l'urbanisation tend à s'installer (habitat individuel) notamment parce que les petites communes ont le souci de leur extension urbaine pour s'équiper et faciliter l'accueil de jeunes habitants. D'autre part, les pratiques agricoles des professionnels (au marais Vernier, les arboriculteurs, les éleveurs, les céréaliers, etc.) et celles des particuliers (jardins et clôtures dans les deux territoires) changent. Ainsi les formes végétales, les espaces publics, le bâti, deviennent des formes produites selon des logiques économiques (par exemple au marais Vernier, conduire un verger en basse-tige plus productif qu'en haute-tige) ou même résidentielles (par exemple sur les coteaux de La Roche-Guyon, construire sur un point dominant pour profiter des vues panoramiques). Regardons ces dynamiques spatiales en détail.

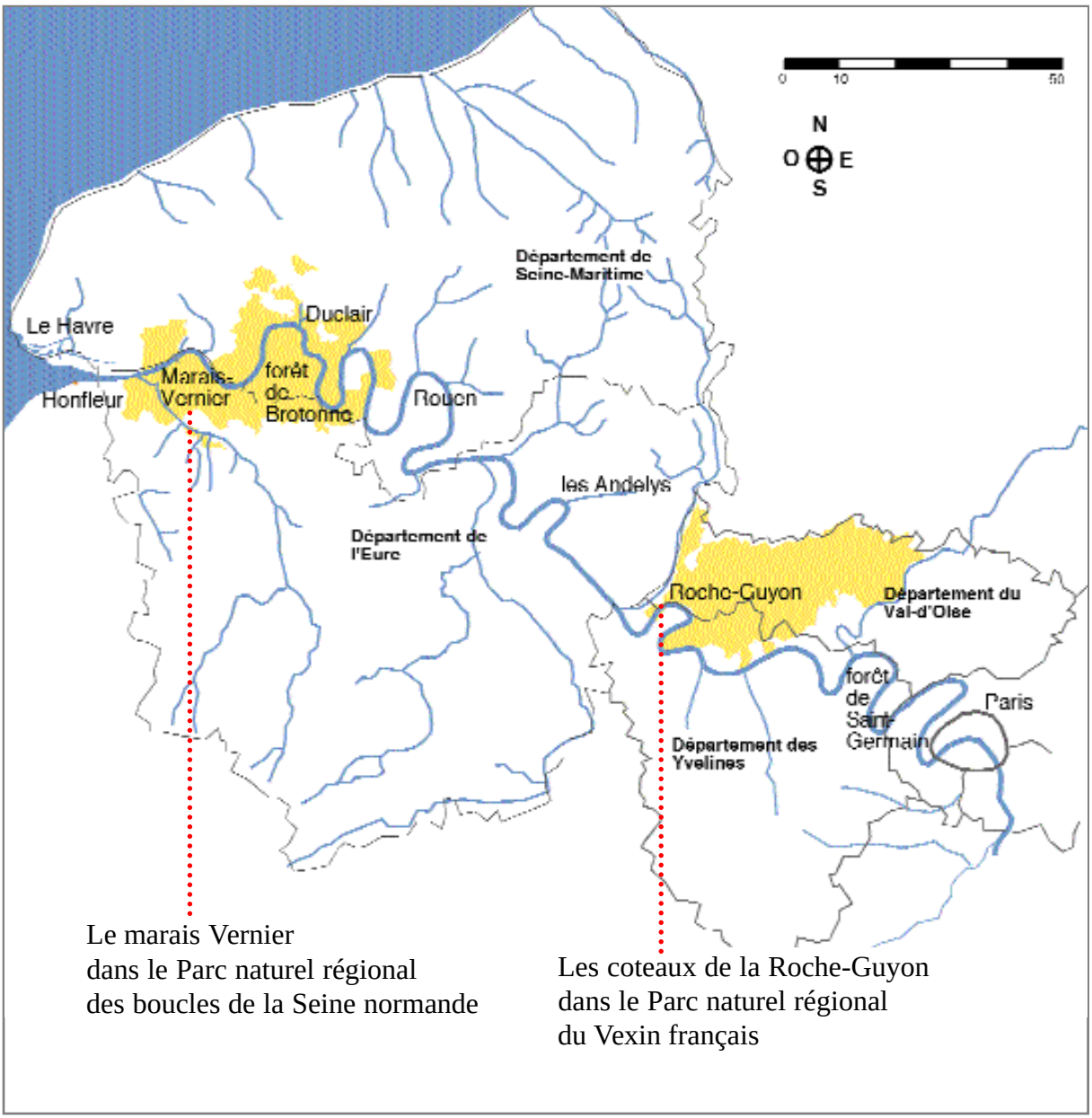

Figure 1 En vallée de Seine, les deux territoires étudiés. En jaune, les périmètres des parcs naturels régionaux en 2000. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon.

20 Deux états différents d'une même dynamique de déprise agricole

Les deux territoires étudiés se situent en vallée de Seine (figure 1). La transformation des territoires est un préalable à la mise en place des politiques publiques de paysage et de patrimoine. C'est pourquoi il est important d'étudier les principales transformations dans les deux territoires depuis un siècle.

200 Déprise agricole des coteaux de La Roche-Guyon et tradition d'ouverture au public

L'arrivée précoce d'une population de non-agriculteurs

Les coteaux de La Roche-Guyon se sont complètement transformés depuis cinquante ans. Déjà, il y a plus d'un siècle, on observait un renouvellement de la population, et cet ancien territoire rural cultivé par des agriculteurs voyait arriver de nouveaux habitants non agriculteurs. Parallèlement, les communes furent très tôt marquées par une déprise agricole. En 1892, un habitant de La Roche-Guyon, Émile Rousse (1815-1903), indique déjà que les premiers villégiateurs apparaissent mais surtout que *« la vraie race de cultivateurs tend à disparaître. Ce n'est pas la population flottante, paisible, aisée et oisive des bourgeois retirés et des touristes, qui pourra combler ce grand vide »* [Émile Rousse 268 p. 453].

Ce passionné de botanique (il avait rédigé une flore), s'inquiétait donc de la mutation importante des coteaux de La Roche-Guyon et tentait de se rassurer : *« C'est d'ailleurs, en France, un mal général que cet entraînement, cet entassement, cet énervement des ouvriers campagnards dans les ateliers des villes. […] Ces illusions de l'émigration sont souvent funestes ; puissent-elles n'être pas de longue durée dans ce pays de La Roche-Guyon ! […] Souhaitons que nos jeunes gens de La Roche-Guyon reprennent, comme jadis, l'amour du pays et l'habitude d'y résider […]. »* [Émile Rousse 268 pp. 453-454]

C'est l'occasion de rappeler aussi que ce territoire n'a pas seulement été rural (cultivateurs, vendangeurs, tonneliers, etc.) mais depuis longtemps ouvert à une population de commerçants et de notables ; dès 1790, le village dynamique de *« La Roche-sur-Seine »* était chef-lieu de canton, jusqu'en 1801. La villégiature et le tourisme ont commencé au XIXe siècle, en même temps que des artistes se mettaient à peindre Vétheuil et La Roche-Guyon. *« Il y a aussi des dames, des dames qui ne se gênent pas et qui retirent tranquillement leur chemise derrière un tronc d'arbre, pour prendre des bains en pleine Seine »*, relatait Émile Zola dans *Bohèmes en Villégiature* [Rodolphe Walter 289].

On sait qu'avant 1930 les villas de Chantemesle étaient déjà construites, et que des visiteurs venaient y séjourner ou passer quelques heures de loisir : canotage sur le bras mort de la Seine à Haute-Isle et pêche à la ligne, séjour dans les auberges, déplacement par autobus relié à la gare de Mantes, etc. Le hameau de Chantemesle (commune de Haute-Isle) possédait plusieurs établissements destinés aux visiteurs, comme le *Chalet des roses* ou *l'auberge du Lapin savant* (toujours existante) qui en 1929 *« montrait aux touristes ses petits animaux dressés à faire la vaisselle et à jouer du piano »* [Alain Quenneville *et al.* 258 p. 102].

Depuis 1906 la population totale de La Roche-Guyon est restée relativement stable en nombre d'habitants, mais les trois autres ont connu une hausse, notamment à Haute-Isle et à Vétheuil depuis 1975 (figure 2). À Haute-Isle en 1990, plus d'un habitant sur deux était un résident secondaire.

Figure 2 Nombre total d'habitants par commune et par année entre 1906 et 1999. Source Insee.

	1906	1936	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Gommecourt	423	318	340	354	387	376	403	455	558	567
La Roche-Guyon	624	523	402	648	592	631	600	566	559	550
Haute-Isle	100	108	108	110	114	99	148	233	245	296
Vétheuil	569	452	531	464	506	527	681	689	732	858

• *Résidents secondaires en 1990* :
Gommecourt 25 %, La Roche-Guyon 35 %, Haute-Isle 58%, Vétheuil 19 %

• *Résidents secondaires en 1999* :
Gommecourt 19 %, La Roche-Guyon 24 %, Haute-Isle 43%, Vétheuil 21 %

L'apparition des premières friches et la totale disparition des cultures sur les coteaux

Dans un contexte de transformation des coteaux de La Roche-Guyon par la déprise agricole et de renouvellement de la population, on comprend mieux l'utilisation par Émile Rousse du terme de *« oisif »* qui n'aurait plus cours aujourd'hui mais qui posait déjà la question de l'avenir d'un territoire voyant partir ses agriculteurs. C'est notamment depuis les années 1950 que ce phénomène s'est amplifié, la mécanisation rejetant l'agriculture hors des coteaux accidentés. En fin de compte, la disparition totale des agriculteurs permettra la reconquête des coteaux de La Roche-Guyon par les naturalistes, tandis que la présence d'habitants en villégiature ou en résidence secondaire s'accordera avec les politiques de classement d'un site pittoresque et de création du parc naturel régional du Vexin français.

« Tous les coteaux qui bordent la vallée sont couverts de vignes et de cultures diverses ; ça et là, les crêtes blanches et les effritements, qui percent la surface, indiquent assez que la craie est à fleur de terre et que le sol doit être ingrat pour les cultivateurs » observait à la fin du XIXe siècle Émile Rousse à La Roche-Guyon [Émile Rousse 268 p. 6]. L'élevage de moutons se serait arrêté à cette période, pour des raisons économiques et juridiques : il *« souffre de la concurrence des laines importées, du recul des jachères, et de la suppression du droit de vaine pâture et du droit de parcours »* [Thierry Dutoit *et al.* 124]. Mais selon la paysagiste Florence Binet l'élevage des moutons a été bref et peu répandu sur les coteaux, contrairement à ce que pensent ceux qui voudraient reconstituer une agriculture disparue. Bien que les botanistes valorisent de nos jours les coteaux pour leurs pelouses calcicoles intéressantes sur le plan du patrimoine naturel, les coteaux calcaires ont d'abord été considérés comme incultes, donc dotés d'une image négative ; ce fut au XVIIIe siècle : *« Bien souvent les terres les plus ingrates des coteaux calcaires, encore appelés localement " Larris " étaient réservés au pâturage des ovins car on croyait encore que " l'haleine et la dent du mouton font mourir la terre ". »* [Thierry Dutoit *et al.*124]

Si l'élevage ovin a totalement disparu, la culture de la vigne aussi. Sur la route des crêtes près de Vétheuil, certains habitants assurent qu'ils conservent quelques traces du vignoble qui occupait les coteaux avant le XIXe siècle, *« dans cette région parisienne qui a remplacé les rangées de ceps par les pavillons de banlieue »* [Marcel Lachiver 177 p. 12]. Mais la région parisienne n'est pas seulement marquée par son urbanisation : pour l'historien Marcel Lachiver, la présence ancienne de la vigne dans cette région (et la qualité du vin qui en était issu) ne font aucun doute.

« Elle s'accommode de sols médiocres et très escarpés, comme les coteaux arides et crayeux qui dominent la rive droite du fleuve de Vétheuil à Bennecourt. […] Il n'est pas étonnant de voir la vigne prospérer sur les coteaux de la rive droite de la Seine où les méandres du fleuve multiplient les lobes concaves escarpés et donnent une variété très grandes d'expositions. […] La valeur de la pente n'est pas négligeable sous nos latitudes et il est évident que les flancs de coteaux reçoivent le soleil avec une efficacité plus grande que les surfaces planes des fonds alluviaux ou des plateaux. » [M. Lachiver 177 p. 31 et 32]

Dès le Moyen-Âge, la viticulture était présente en région parisienne, surtout auprès des méandres de la Seine, le commerce du vin se faisant par la Seine vers Rouen et l'Angleterre (et par l'Oise) [Marcel Lachiver 177 p. 25].

« […] nous voici au sommet de la côte, la route tourne, et un magnifique panorama s'offre à nos yeux : c'est la vallée de la Seine vers laquelle nous allons descendre lentement en inclinant vers la gauche, où la petite ville de La Roche-Guyon est assise sur le bord du grand fleuve, adossée aux coteaux que nous sommes tout surpris de voir couverts de vignes ; on se croirait presque sur les bords de la Gironde… » [Thierry Dutoit *et al.* 124]

Ce compte-rendu d'excursion naturaliste de fin juin 1891 concerne sans doute l'une des dernières vignes des coteaux de La Roche-Guyon, car l'historien donne la fin du XIXe siècle comme dernière phase du vignoble en région parisienne. Vers 1880-1890, les monographies d'instituteurs montrent un déclin généralisé (sauf à Argenteuil) et le pressoir de Mousseaux fonctionne pour sa dernière année en 1894. Ce déclin résulterait de plusieurs causes, à caractère économique : arrachage pour remplacer la vigne par le seigle, années de vente à perte, crise phylloxérique, oïdium et mildiou après 1850, approvisionnement extérieur, mais aussi concurrence avec le cidre (plus rentable) dès 1750 dans le Vexin [M. Lachiver 177 p. 176]. Dans la région de Mantes et vers Limetz en 1899, les prix des terres montrent la disparition progressive de la vigne et surtout mentionnent déjà les débuts de l'enfrichement des coteaux :

« Quand l'hectare de vigne ne vaut pas plus cher que l'hectare de bois taillis, c'est le signe que l'heure de la vigne est passée et qu'elle ne nourrit plus le paysan ; aussi la friche s'étend-elle rapidement sur ces coteaux qui, quelques décennies auparavant, retentissaient encore du cri des vendangeurs. Depuis un siècle ils n'ont pas changé d'aspect ; la vigne folle y jette encore ses pampres et, seule, une résidence secondaire troue quelquefois la masse buissonnante des arbustes qui y ont étendu leurs racines dans ce sol fécond devenu tout d'un coup ingrat. » [Marcel Lachiver 177 p. 345]

La mutation de l'agriculture des coteaux est perçue dès les années 1930, puis intensifiée après les années 1950. En 1928 déjà, un arboriculteur de Haute-Isle, Ernest Colas, regrette l'exode vers les villes, dans des termes comparables à ceux d'Émile Rousse au siècle précédent.

« C'était plaisir, alors, de voir le damier vert d'un vignoble fort prospère, exempt des maladies […] les noyers […] ont subi le même sort et sont devenus fort rares. La jeunesse des campagnes, plus instruite qu'autrefois, a émigré vers les villes, délaissant l'agriculture, fort ingrate à Haute-Isle, où l'usage des machines agricoles est pratiquement impossible dans les terres en pente. Les vieux cultivateurs se raréfient et ne se remplacent pas ; leurs terres deviennent incultes, les coteaux deviennent une vaste friche qu'envahissent ronces et épines […]. » [Ernest Colas 59 pp. 22-24]

Le terme de friche est donc déjà bien présent avant les années 1930, y compris pour l'arboriculture : *« Pourtant, l'arboriculture fruitière, bien comprise, pourrait donner des résultats intéressants si, malheureusement, la main d'œuvre agricole n'était devenue à la fois si rare et si chère. »* [Ernest Colas 59 p. 24]

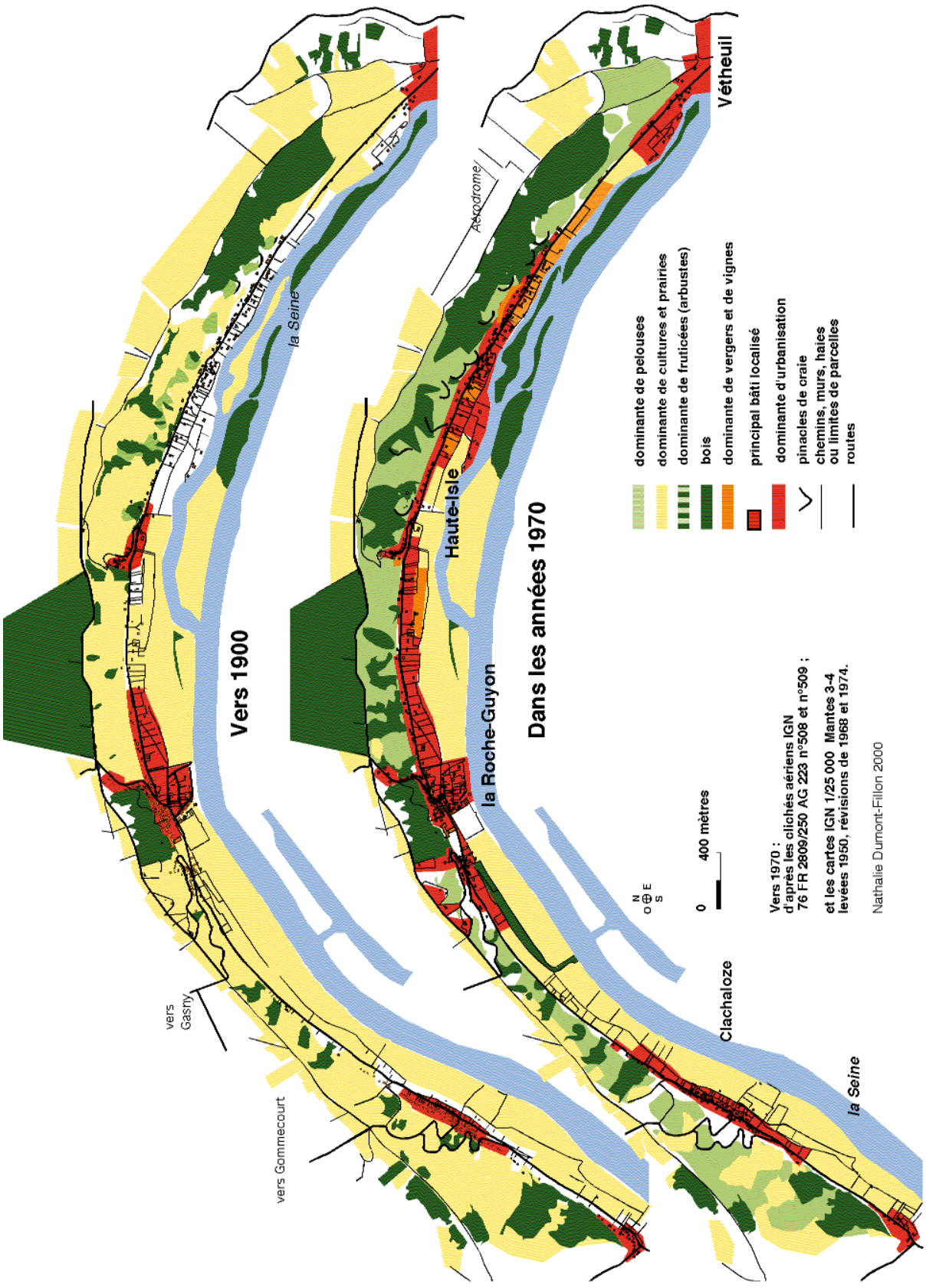

Figure 3 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de la Roche-Guyon. État dans les années 1970 et vers 1900 (reconstitution).

Cartes réalisées par Nathalie Dumont-Fillon d'après les publications citées [95, etc.] et les données de l'Institut géographique national (la référence des documents de l'Ign se trouve directement sur les cartes selon l'année).

Sur la photographie publiée en 1993 (ci-contre) et réalisée face à l'île de Haute-Isle (point de vue P sur la carte) on remarque bien, surtout auprès des pinacles situés à l'ouest, les pelouses calcicoles, les friches et les bois. Cliché de Yann Arthus-Bertrand [168 n°106 p. 143]

Figure 3 bis L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de la Roche-Guyon. État actuel (1995).

(Réalisation : même auteur, mêmes sources).

L’occupation agricole du sol est moins diversifiée lorsque l’habitat remplace les cultures de fond de vallée et surtout avec l’extension des boisements, laquelle commence par les creux de vallons, comme l’illustrent les blocs-diagramme réalisés par la paysagiste Florence Binet, en cohérence parfaite avec les textes de l’arboriculteur Ernest Colas (figure 4) [Florence Binet 30]. L’analyse des documents fournis par l’Institut géographique national (centre de Saint-Mandé) fait douter de la précision de certains relevés de végétation. La carte la plus ancienne obtenue date de 1950, à l’échelle du 1/25 000. Si les broussailles basses y figurent (les pelouses) ainsi que les broussailles hautes (les fruticées), les bois présentent un contour incertain. En effet depuis 50 ans, presque rien n’aurait changé, ce qui n’est pas vrai, au regard des photographies aériennes. De plus, les maisons construites, notamment dans le hameau pavillonnaire de Chantemesle, sont déjà presque toutes visibles à cette époque. Dans ce contexte, la rupture des années 1950 proposée par la paysagiste Florence Binet pourrait être avancée de quelques dizaines d’années.

Figure 4 L’enfrichement des coteaux depuis plus de cinquante ans.

Au niveau du village d’Haute-Isle.
Bloc-diagramme du haut : avant les années 1950, bloc du bas : après les années 1950, dessinés par la paysagiste Florence Binet [30].

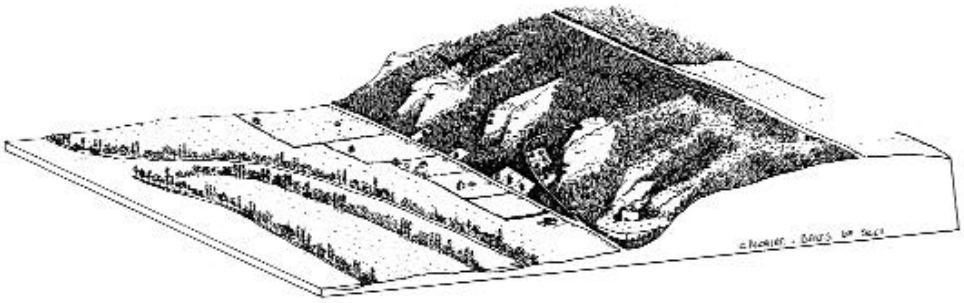

Pour comprendre le processus d’enfrichement, il devient donc utile d’observer l’évolution de l’occupation du sol entre Vétheuil et Gommecourt grâce à la cartographie (figure 3). Les couleurs font ressortir une dominante de formation arbustive et arborée : la chênaie-frênaie âgée domine surtout à l’est des coteaux, entre Vétheuil et Haute-Isle, ce qui représente une surface importante ; les jeunes chênaies occupent le pied de coteau mais aussi la crête (le long du chemin de grande randonnée GR 2) et font la jonction avec la formation précédente, de Vétheuil à La Roche-Guyon. Les pelouses calcicoles les plus grandes se situent à l’ouest des coteaux, du côté de Clachaloze. Il est évident que leur surface a régressé, sauf près des pinacles [François Dehondt 95].

201 Le marais Vernier, un *« monde à part »* centré sur ses terres cultivées

La caractéristique de « monde à part » séduit les journalistes qui souhaitent faire du marais Vernier une destination touristique peu banale. Mais cette caractéristique est aussi jugée avec regret par les habitants qui ont connu l'époque où le marais fermé rejetait l'étranger du village. Dans les deux cas ce constat se base sur des réalités historiques, même si le marais Vernier a du progressivement s'ouvrir au monde socio-économique actuel. La première raison de l'isolement est géographique et sociale : dans leur enclave qu'est l'ancienne boucle de la Seine, les habitants ignoraient ceux des communes voisines, renforçant le décalage entre les villageois du plateau et ceux de la vallée ; de plus, le marais Vernier figure comme région agricole unitaire, centrée sur ses prairies d'élevage, ses vergers de pommiers, ses jardins maraîchers. La seconde raison qui nous intéresse ici est le fait que la plupart des communes du marais Vernier (en nombre comme en superficie) n'ont adhéré au parc naturel régional que très tardivement, 25 ans après sa création. Nous le verrons ici en détail.

Le marais Vernier, du fait qu'il côtoie l'estuaire de la Seine, se situe entre le pays de Caux au nord (département de Seine-Maritime) et le plateau du Roumois au sud (département de l'Eure). Sur le plan administratif, il se retrouve donc à la charnière des deux départements qui composent la région de Haute-Normandie. Le Conseil régional de celle-ci marque une volonté de diffuser des informations géographiques et paysagères, par le biais de son Agence de l'environnement (Arehn) mais aussi directement sur son site Internet. Sa carte des *Paysages et milieux naturels de Haute-Normandie* est très complète, puisqu'elle associe les régions géographiques aux milieux naturels, mais aussi à cinq *« paysages ruraux »* (figure 5). Ainsi le marais Vernier, qui fait clairement partie du fond de vallée de la Seine, est identifié comme la plus grande tourbière régionale ; à l'ouest de ses coteaux, les pelouses calcicoles sont apparentes ; au sud, sur le plateau du Roumois, le paysage est celui du bocage incomplet ou dégradé, tandis qu'au sud-ouest, de l'autre côté de la vallée de la Risle, la région du Lieuvin se caractérise par un bocage herbager à grandes parcelles.

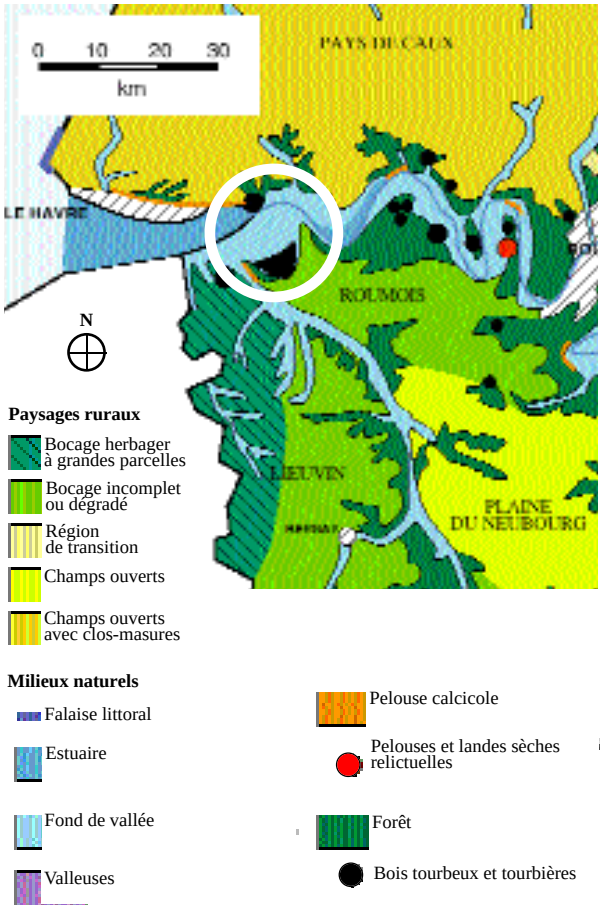

Figure 5 Les régions autour du marais Vernier. Carte des Paysages et milieux naturels de Haute-Normandie, sur le site internet du Conseil régional de Haute-Normandie [297].

Il faut donc retenir que le marais Vernier se caractérise en vallée de Seine par sa propre géographie, entre le fleuve qu'il domine à peine (cinq mètres) et le plateau du Roumois cent-dix mètres au-dessus. Situé entre la région agricole du pays de Caux, de la vallée de la Seine, du Roumois et du Lieuvin, le marais Vernier figure également comme petite région unitaire sur la carte des 432 régions agricoles françaises, qui distingue par exemple la Saintonge agricole et la Saintonge boisée de la Saintonge vinicole. De même, tandis que le Marais poitevin est divisé entre marais desséché et marais mouillé, d'autres marais français comme le marais Vernier (par exemple le Marais breton) sont constitués en région agricole unitaire [F. de Ravignan, P. Roux 104 p. 41].

Une société rurale rejetant l'étranger et centrée sur ses terres cultivées

« Niché dans une ancienne boucle de la Seine, le marais Vernier est un monde à part. […]. Et en dépit des difficultés, la vie paysanne s'y maintient », annonce le mensuel national *Géo* [Fabrice Nicolino 224 p. 126]. Ainsi la presse récente considère le marais Vernier comme un monde à part, conservateur de caractères ruraux originaux. L'ethnologue Martine Bergues l'a constaté également [25]. *« Le marais Vernier est un terroir bien particulier avec des usages forts anciens qu'il faut découvrir au sud de l'estuaire de la Seine »*, semble confirmer le magazine régional *Patrimoine normand* [Jean de Longaunay 102 p. 126]. Au marais Vernier le renouvellement de la population et la déprise agricole marquent aussi les transformations principales du territoire, mais dans des dynamiques différentes des coteaux de La Roche-Guyon : ceux-ci furent ouverts au visiteur depuis la fin du XIXe siècle. Au contraire ce marais a longtemps été fermé à l'habitant étranger, dans la tradition normande du « horsain » (cet « étranger » pouvant seulement être l'habitant de la commune voisine). Ce phénomène d'ouverture est très récent, puisque l'on considère que jusqu'aux années 1950 les maraiquets rejetaient les non-maraiquets [Martine Bergues 25 pp. 28-40]. On comprend alors que l'investissement dès les années 1960 dans des chaumières rurales par des citadins venus de Pont-Audemer, de Rouen ou même de la région parisienne, marquant par là-même la disparition des habitants locaux n'utilisant plus leurs fermes ou leurs granges, ait bouleversé les habitants les plus habitués à distinguer les « vrais » maraiquets des autres.

L'identité géographique et sociale du marais Vernier passe par son caractère agricole et rural. Autour des jardins maraîchers et de l'arboriculture, l'activité d'élevage bovin fut longtemps principale. Elle se fonde sur l'utilisation des prairies humides et permettait ainsi ce que les naturalistes nomment désormais *« l'entretien »* des parcelles de marais. L'usage des biens communs, *les Bancs communaux* — une superficie de plus de 550 hectares, propriété indivise de tous les habitants — donnait lieu à une cérémonie annuelle qui a lieu le premier mai, la fête de l'Étampage ; elle marque l'ouverture de l'accès à ces parcelles par un signe sur les cornes des vaches et les sabots des chevaux et des ânes, l'étampe étant le nom de l'outil. Cet usage figure dans un règlement spécifique, qui prévoit un droit de parcours du premier mai au premier décembre. *« Tout chef de ménage de la commune de Marais-Vernier »* est bénéficiaire. *« Les enfants […] n'auront droit de mettre des bestiaux sur les Biens communaux qu'autant qu'ils habiteront une propriété isolée, de celle habitée par leurs parents, par une haie vive et continue pour les séparer distinctement l'une de l'autre. »* [J. de Longaunay 102 p. 41]

Des petites communes ayant adhéré très tardivement au parc naturel régional

Depuis 1982 la population communale est restée assez stable (figure 6), ce qui procure toujours un fort écart du nombre d'habitants entre les petites communes du marais Vernier (de 200 à 1 000 habitants environ) et les villes proches telles que Notre-Dame-de-Gravenchon (de l'autre côté de la Seine face à Quillebeuf), Pont-Audemer et Le Havre : jusqu'à plus de 190 000 habitants pour Le Havre !

Communes du marais	**1982**	**1990**	**1999**
Saint-Thurien	165	185	198
Bouquelon	225	284	295
Saint-Ouen-des-Champs	181	296	298
Sainte-Opportune-la-Mare	339	369	385
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf	384	424	431
Marais-Vernier	464	480	455
Quillebeuf	1 100	1 044	1 011
Autres communes proches			
Notre-Dame-de-Gravenchon	8 963	8 901	8 618
Pont-Audemer	9 750	8 975	8 981
Le Havre	199 388	195 854	191 905

Figure 6
Population de chaque commune, classées par nombre croissant du recensement de 1999. Source Insee.

Les sept communes du marais Vernier (petites par leur nombre d'habitants) se divisent en un point central du marais, la croix Devise (figure 7).

Sur les sept communes qui composent le marais Vernier, quatre n'ont adhéré au parc naturel régional de Brotonne qu'en 2000 (après avoir été associées en 1997) : Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Saint-Ouen-des-Champs, Bouquelon mais aussi la plus grande en superficie, Marais-Vernier. Parmi les raisons de la non-adhésion en 1973 lors de la création du parc naturel régional de Brotonne, on donne la tradition de rejet de l'étranger, de l'Autre en général [M. Bergues 25 p. 35]. Aucune de ces quatre communes n'a élaboré de Plan d'occupation des sols (P.O.S.). C'est pourquoi la carte des communes du parc naturel régional (figure 8) est placée dans ce chapitre de présentation générale, carte qui insiste alors sur le marais Vernier en tant que *« monde à part »* sur le plan géographique et social, mais aussi politique depuis plus de 25 ans.

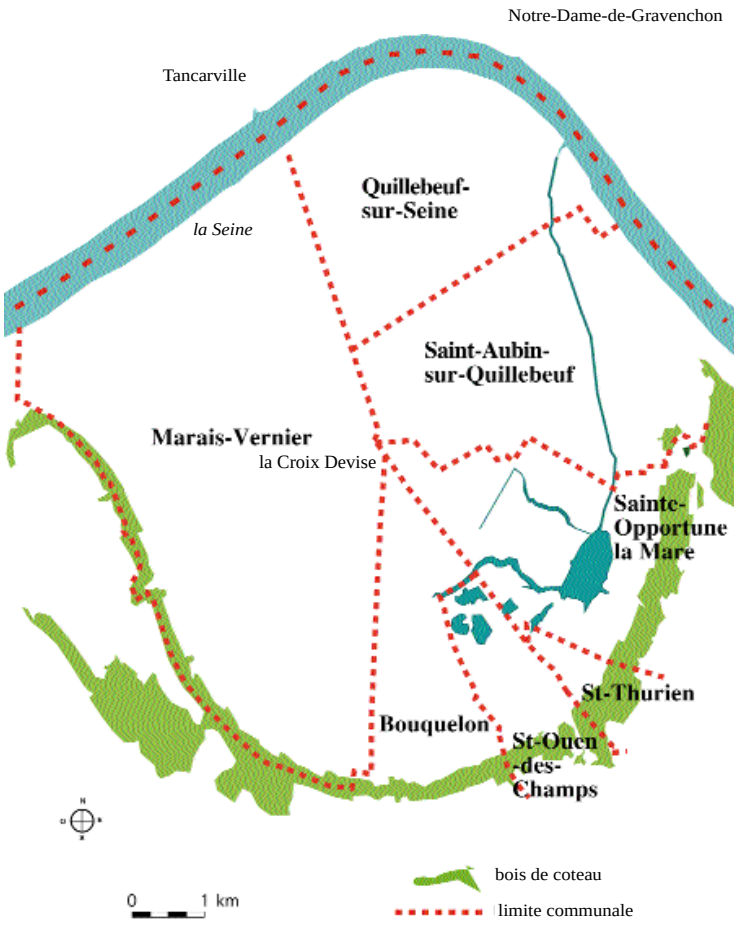

Figure 7 Les sept communes du marais Vernier. Carte Nathalie Dumont-Fillon.

Depuis les années 1960 les résidents secondaires ont apporté leur manière d'habiter au marais Vernier, la restauration du bâti étant souvent bien considérée actuellement par les habitants qui ont envie de suivre le modèle. En effet, comme le souligne l'ethnologue Martine Bergues, *« le marais Vernier, c'est les chaumières »*, et leur transformation par les nouveaux habitants accompagne les mutations de l'agriculture. Régulièrement aménagé et desséché, le marais Vernier a subi une forte mise en culture dans les années 1950 par la création d'une ferme-modèle — sur un terrain de 500 hectares — qui s'est terminée en échec de l'agriculture intensive. Cette étape a permis le retour à la conservation du marais spontané et notamment la reconquête naturaliste des espaces tourbeux.

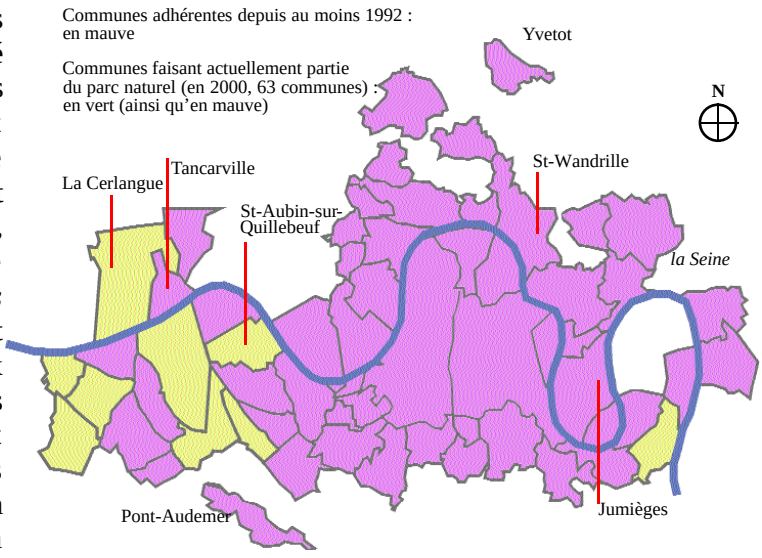

Figure 8 La non adhésion au parc naturel régional des boucles de la Seine normande (avant 2000). Carte Nathalie Dumont-Fillon, source : parc naturel régional de Brotonne.

Les dessèchements du marais Vernier tourbeux pour sa mise en culture

Une étape importante de l'histoire géographique du marais Vernier peut être située sous Henri IV (1553-1610), qui décide des dessèchements de marais dans l'Édit de Fontainebleau du 15 avril 1599 et où l'ingénieur hollandais Humfred Bradley prend en charge la direction des opérations. *« …Il y a grande quantité de palus et marais inondez et entrepris d'eau, et presque inutiles, et de peu de profit, qui tiennent beaucoup de pays comme désert et inhabité, et incommodent les habitants voisins, tant à cause de leurs mauvaises vapeurs et exhalations, que de ce qu'ils rendent les passages forts difficiles et dangereux ; lesquels palus et marais estans desseichez, serviront partie en labour et partie en prairies et pasturages. »* En 1617 la digue dite des Hollandais ainsi que le canal de Saint-Aubin sont construits (ce sera seulement au XIXe siècle que le marais sera agrandi au nord vers la Seine). Entre 1848 et 1867, une superficie de 2 000 hectares de marais est conquise au nord près du fleuve grâce à la construction de la digue de Seine. *« Vu le projet de dessèchement dressé, le 10 décembre 1845, par les Ingénieurs des ponts et chaussés et approuvé, le 29 avril 1846, par notre Ministre des Travaux publics, concernant le complément de dessèchements du Marais-Vernier »,* le Syndicat du Marais-Vernier est créé le 19 juillet 1847. Les propriétaires se réunissent pour *« perfectionner et entretenir le dessèchement »* (article premier), neuf membres sont nommés par le préfet (article deux) et doivent dresser un plan des parcelles, prévoir les travaux, préparer les budgets, désigner des experts si nécessaires, etc. (article douze).

Le marais Vernier, de la même manière que d'autres marais, montre l'évolution des relations entre ses aménageurs et sa résistance à être totalement transformé et desséché. Pour les naturalistes en effet, les conséquences des drainages, des tentatives de dessèchement et de mise en culture intensive ont un double impact négatif, non seulement sur le plan humain (échec de l'agro-industrie) mais surtout sur le plan du milieu lui-même, le marais se trouvant détruit par les lourds aménagements. En d'autres termes, cela veut dire que même s'il est clair

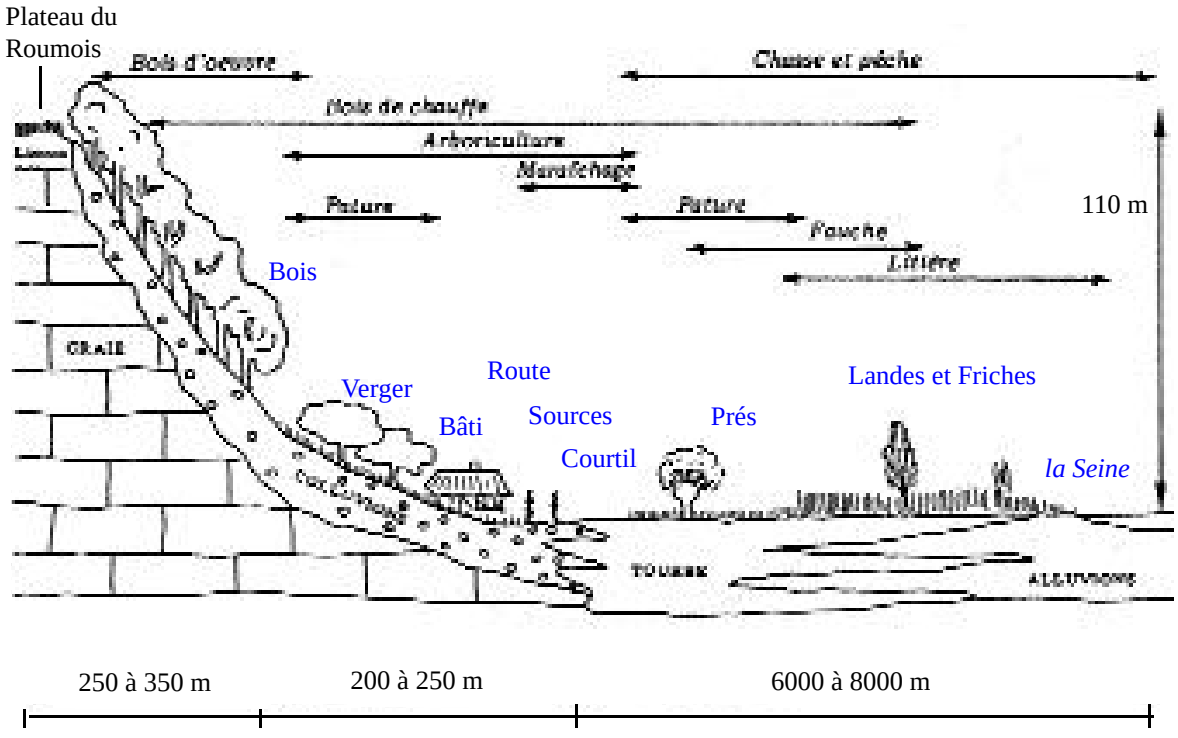

Figure 9 Le marais Vernier agricole, d'après Thierry Lecomte et Christine Le Neveu [185].

qu'un marais évolue au fil du temps selon les besoins et les contextes socio-économiques, l'évaluation par les naturalistes de son état actuel considère que le marais Vernier ne fut pas seulement transformé mais en réalité détruit.

> *« Les zones humides, comme le marais Vernier, représentent un de ces écosystèmes […] passant de la simple économie de cueillette à l'aménagement intégré précédent les grands travaux de la deuxième moitié du XXe siècle. La pression forte de certains facteurs propres à ces écosystèmes difficiles pour l'établissement humain, a engendré bien des désillusions en même temps que des destructions. »* [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 12]

Ainsi, les grands travaux des années 1950 sont dénoncés, notamment par comparaison avec l'état antérieur d'une occupation du sol de type *« exploitation traditionnelle »* (selon les termes d'un schéma reproduit ici, figure 9) qui offrait trois avantages [T. Lecomte et al.185 p. 13] :

> *« une utilisation rationnelle des différents écosystèmes en fonction de leurs caractéristiques de pente, d'hydromorphie et édaphiques en général, un aménagement de ces écosystèmes dans le sens de leurs potentialités, un aménagement progressif, laissant, par co-évolution, le temps aux écosystèmes de se restructurer en fonction de leur anthropisation croissante. »* [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 13]

Sur ce schéma de l'exploitation traditionnelle, où huit types d'activités sont recensés, apparaissent deux caractéristiques du marais Vernier, l'information concernant le sol et le sous sol du marais, et celle ayant trait à l'occupation du sol. Le plateau du Roumois et les coteaux du marais Vernier sont en craie, recouverte de limon sur les parties supérieures (plateau) et de colluvions dans les pentes. Près de la Seine sur la partie plate, les alluvions forment le marais alluvionnaire, par opposition au marais tourbeux qui s'étend jusqu'au bas du coteau. En commençant la description de l'occupation du sol par les coteaux jusqu'à la Seine, se succèdent les bois, les vergers, le bâti et les routes jusqu'au bas des pentes, puis les sources, les jardins (courtils), les prés au centre du marais, les landes et les friches vers le fleuve. La partie agricole du marais Vernier tourbeux a été étendue grâce à la maîtrise des eaux de la Seine permettant une installation sur la partie alluvionnaire, autre grande étape de transformation du marais :

> *« La seconde moitié du XIXe siècle a modifié de façon remarquable la région du marais Vernier. L'endiguement de la Seine, au nord de l'ancien marais tourbeux, a permis la stabilisation progressive des terrains alluvionnaires sur lesquels des prairies permanentes ont pu s'installer. Cet endiguement, réalisé essentiellement à des fins portuaires et commerciales, a profité à la communauté du marais Vernier en accroissant bien sûr les surfaces exploitables, mais surtout en limitant les menaces d'inondations, lors des crues du fleuve ou des grandes marées. Jusqu'à la deuxième guerre mondiale, le marais Vernier a donc continué à vivre à son rythme séculaire, permettant ainsi le maintien ou le développement d'une richesse biologique si intense que la littérature fait état de nombreux récits de sociétés savantes régionales qui venaient périodiquement excursionner au marais Vernier. »* [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 13]

Les propos des naturalistes montrent que ces huit activités recensées dépendent de l'occupation du sol mais ne détruisent donc pas le marais Vernier sur le plan de sa valeur scientifique : bois d'œuvre, bois de chauffe, arboriculture, pâture sur les pentes et dans les prés humides, maraîchage, fauche, litière, chasse et pêche. Le schéma montre bien que toute la superficie du marais Vernier trouve son utilisation traditionnelle, du sommet des coteaux (boisd'œuvre) jusqu'à la Seine (litière, chasse et pêche s'étendant jusqu'aux landes et friches du marais alluvionnaire).

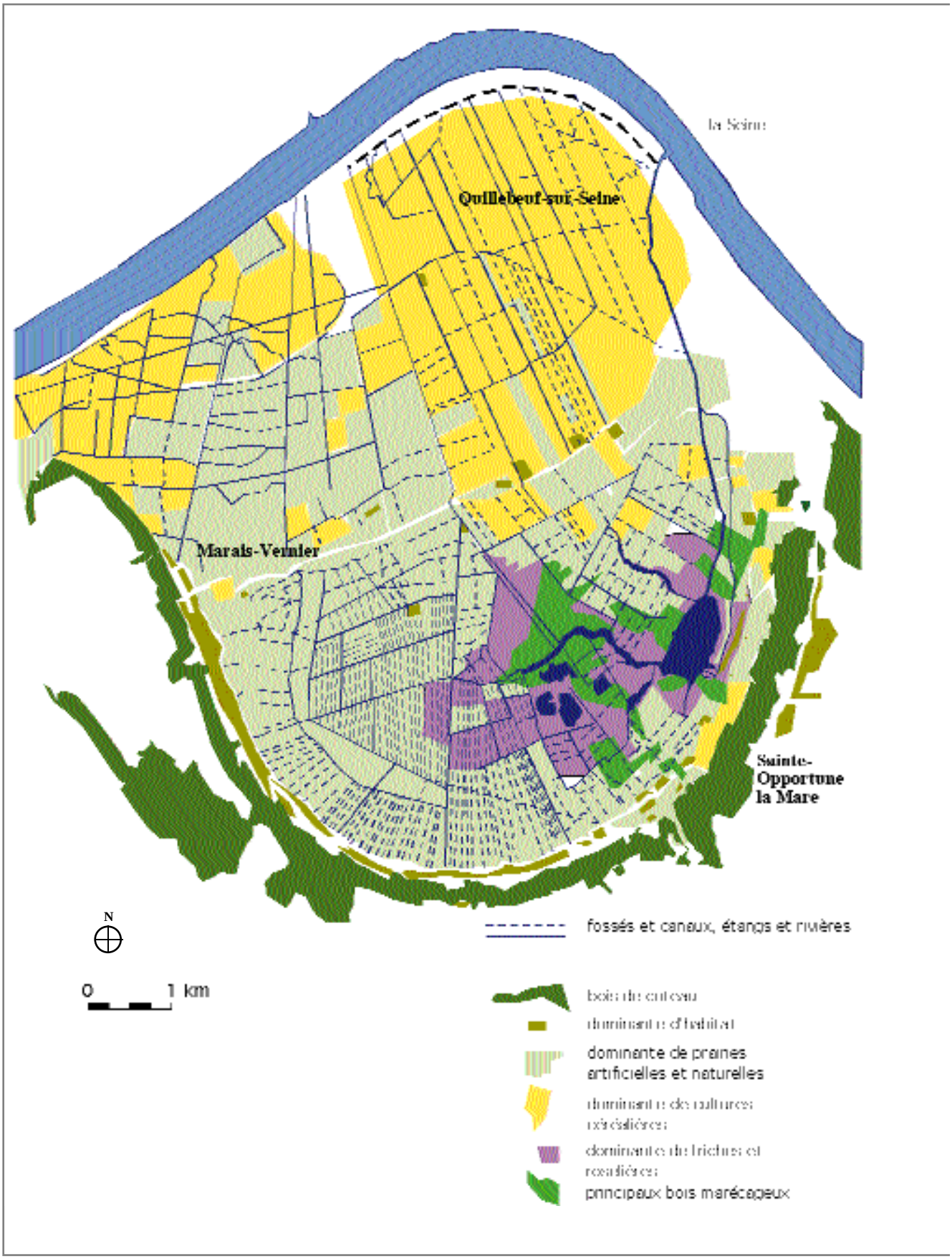

Figure 10 *L'occupation du sol au marais Vernier en 1998.*
Carte Nathalie Dumont-Fillon d'après Document d'objectifs Natura 2000 [221].

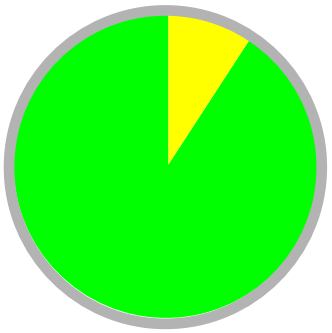

En 1975

cultures	10 %
prairies	90 %

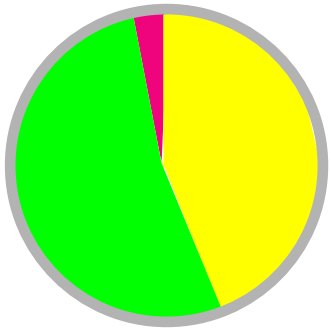

En 1993

cultures	44 %
prairies	53 %
friches	3 %

Figure 11 Variation des surfaces cultivées au marais Vernier.
Source Letellier Céline, op. cit. [194].

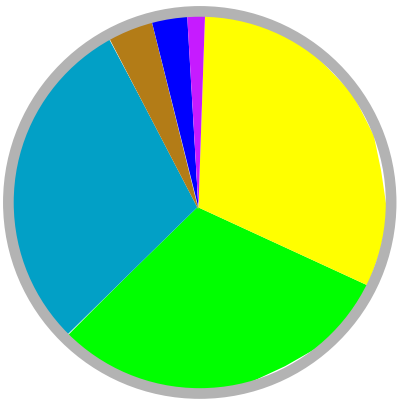

En 1998		hectares
cultures	32 %	1440
prairies humides	30 %	1350
marais tourbières	30 %	1350
boisements	4 %	180
eaux libres	3 %	135
roselière	1 %	45

Figure 10 bis L'occupation du sol en 1999 pour 4 500 hectares de marais.
Source Ministère de l'environnement, Entre terre et eau, Agir pour les zones humides [298].

Ce qui est considéré comme une détérioration en revanche, est la période d'intensification agricole des années 1950, perçue comme l'une des destructions majeures par les naturalistes, mais néanmoins l'échec de la mise en valeur agro-industrielle a aussi facilité l'implantation de ces scientifiques dans le marais Vernier tourbeux. Ce projet d'*« Ukraine normande »* visait à développer le réseau de drainage, fondé sur trente kilomètres de canaux et sur un système de vannes pouvant réguler le niveau de la nappe phréatique. Comme le rappelait le rapport d'évaluation des zones humides [77 p. 37], la mise en valeur agricole du marais Vernier par la ferme-modèle ressemblait aux propos tenus par l'ouvrage publié en 1949 *Mise en valeur de la France.* Son auteur annonçait alors : *« On trouve d'ailleurs, dans la vallée de la Seine, une autre zone d'excellentes prairies qu'il est grand temps d'arracher au marécage. Aussi bien certaines parties n'ont pas encore été assainies (marais Vernier, marais d'Heuteauville). »* [J.F. Gravier 153 pp. 363-364] En effet il déplorait *« la plus grave faiblesse de l'agriculture française, parce que la plus générale : l'extension des surfaces " couchées en herbe " [qui] a traduit trop souvent un demi-abandon de la terre »*. Le modèle agricole passait donc par l'aménagement des marais pour une agriculture intensive sur les modèles anglais et hollandais : *« Presque tous nos agriculteurs ignorent que l'expérience anglaise de la dernière guerre a prouvé la supériorité universelle de la prairie temporaire bien composée, incorporée à l'assolement — ou tout au moins de la prairie semi-permanente, abondamment fumée et périodiquement réactivée par une culture sarclée. Il faudrait aussi leur enseigner la méthode d'exploitation intensive mise au point par l'agronome allemand Warmbold en 1914-1918 et couramment utilisée depuis en Hollande […]. »* [J.F. Gravier 153 p. 198]

L'exode rural qui a vu partir des agriculteurs s'est accompagné, quelques années plus tard, de l'installation de nouveaux habitants et des naturalistes, liés ou non au parc naturel régional. Les scientifiques naturalistes Thierry Lecomte et Christine Le Neveu eux-mêmes se sont installés dans l'une des communes du marais Vernier, Bouquelon, et ont contribué à prévoir les nouvelles occupations du sol et à retracer l'histoire de l'évolution du marais. À la reconquête des parcelles qui auraient du être mises en valeur agricole avec des coûts financiers très importants en 1950, les naturalistes opposent désormais une notion de gestion écologique à faibles coûts. Les défrichements ont coûté 30 770 euros (200 000 francs) par hectare.

> *« La valeur foncière de ces terrains fluctuait avant les travaux entre 4 000 et 15 000 francs l'hectare* [entre 615 et 2 308 euros]*, ce qui fait que, toutes charges additionnées, c'est un terrain ayant coûté pour son aménagement de 18 à 70 fois sa valeur d'achat qui fut livré à l'agriculture sur 1 600 hectares. Par ailleurs, la densité des canaux, fossés, drains et des ouvrages connexes (ponceaux, chemins, clôtures) devint une importante charge d'entretien que seule une productivité élevée et régulière aurait pu compenser. »* [T. Lecomte *et al.* 185 pp. 13-14]

En 1950, 500 hectares furent défrichés par la Société Tourbière et Agricole du marais Vernier *: « La portance défectueuse des sols et la compétition des plantes palustres s'ajoutent à ces problèmes et conduisent rapidement à envisager, semis de Ray-grass anglais et italien et de trèfle à l'appui, l'établissement d'une vocation herbagère au niveau de la " ferme pilote ". Mais les mauvaises conditions d'exploitation et son coût élevé (entretien des clôtures, drains, accès…) obligent à un démembrement progressif de la propriété […]. »* [T. Lecomte *et al.* 185 pp. 13-14] Les naturalistes dénoncent à la fois une mauvaise appréciation des contraintes liées à l'eau et au sol (lesquelles ont mis un terme au projet de valorisation agricole) et une *« catastrophe écologique »* due aux drainages et aux poids des machines ayant provoqué une descente de la surface des sols, accentuée par la sécheresse de 1976. Ces terrains n'ont pas retrouvé leur niveau initial et les plus intensifiés sont ceux qui sont inondés les premiers en hiver.

> *« Sur le plan biologique, ce fut bien sûr une véritable catastrophe écologique avec la disparition des prairies naturelles à foin, la raréfaction des Limicoles et Anatidés nicheurs et la régression presque totale de la flore des tourbières actives. Seuls quelques îlots dans les courtils et ailleurs attestent encore de la richesse biologique du milieu avant ces travaux. »* [Thierry Lecomte, Christine Le Neveu 185 p. 15]

L'ancienne ferme modèle, dont il ne reste plus que 90 hectares, est désormais reconvertie. Depuis 1994, elle est devenue une réserve de chasse et de faune sauvage, acquise par la Fondation nationale pour la protection des habitats français de faune sauvage. La Fédération des chasseurs de l'Eure, gestionnaire, précise qu'un fermier retire son troupeau de bœufs en hiver pour permettre l'inondation du marais : *« à noter également le stationnement de cigognes blanches et noires, de grues cendrées, de spatules. […] Nous avons choisi de faire un buttage des parcelles les plus basses et de mettre dans les drains existants des tuyaux munis de clapets qui seront fermés le 15 décembre pour être réouverts le 28 février. Cette façon de procéder doit permettre, tout en préservant les intérêts du fermier, de revenir à une gestion raisonnable et raisonnée d'un marais inondable. »* [Fédération des chasseurs 130 p. 8]

La mutation de l'occupation du sol

Le marais Vernier, comme ailleurs en haute Normandie, a vu son économie agricole se transformer. S'observent à la fois une déprise agricole conduisant vers l'enfrichement et une intensification de certaines parcelles de prairies humides converties en labour. Il s'agit d'une déprise relative, étant donné que le nombre d'agriculteurs a chuté de moitié en cinquante ans, mais qu'il en reste encore une petite quinzaine (ceux qui ont leur siège d'exploitation au marais Vernier), alors que dans l'autre territoire étudié, plus aucun agriculteur ne cultive sur les coteaux de La Roche-Guyon. On estime à 35 % le taux de terres non cultivées par les agriculteurs, une partie d'entre elles faisant l'objet de conquêtes naturalistes [Natura 2000 221 tome I p. 4]. Ainsi, comme le déplore le Commissariat général au plan [77], la perte de prairies humides caractérise de nombreux marais français et notamment ceux de l'estuaire de la Seine tels que le marais Vernier. Alors majoritaires en 1975, les prairies ont fortement régressé depuis, tandis que la carte de l'état actuel manifeste clairement l'augmentation des parcelles d'agriculture intensive (figures 10 et 11).

En 1975, les prairies, qui dominaient, représentaient une superficie de 4 490 hectares, contre seulement 464 hectares de terres labourées, soit moins de 10 % des terres sur un total de 4 954 hectares. En 1993 la surface de prairies est équivalente à la surface de terres labourées : 2 632 hectares de prairies, 2 167 hectares de cultures ; sont recensés aussi 155 hectares de friches (figure 11) [C. Letellier 194]. Certains naturalistes précisent que la disparition des éleveurs entraîne aussi celle de l'entretien des fossés, et des arbres conduits en têtards [T. Lecomte 182 p. 59].

Ainsi entre 1975 et 1993, la surface des cultures a augmenté de 1 703 hectares (les cultures en 1993 sont cinq fois plus nombreuses qu'en 1975), et les surfaces cultivées en prairies ont baissé de 1 858 hectares (elles ont diminué presque de moitié).

À l'heure actuelle, étant donné les superficies équivalentes (environ 1 700 ha) on peut admettre que les prairies ont été transformées en cultures. Sur les 1 858 hectares de prairies perdus, et les 1 703 hectares de cultures gagnés, il y a 103 hectares de cultures qui se trouvent actuellement dans le marais tourbeux. Enfin, un tiers des prairies se trouve en marais alluvionnaire (figure 10).

Transition 20 De progressives transformations des territoires

Dans les deux territoires étudiés les paysages et les sociétés locales évoluent lentement ; les pelouses calcicoles des coteaux de La Roche-Guyon tendent à disparaître ainsi que les prairies humides du marais Vernier au profit des marais tourbeux et de la céréaliculture. Sur les coteaux les agriculteurs ont disparu mais la tradition d'ouverture au public depuis le XIXe siècle a permis l'installation de nouveaux habitants, tandis que le marais Vernier, qui voit diminuer sa population agricole et augmenter ses habitants non-agriculteurs, est longtemps resté un « monde à part » y compris sur le plan de son adhésion au parc naturel régional de Brotonne. Dans les deux cas les paysages et le patrimoine naturel vont faire partie d'une lente prise de conscience par les nouveaux habitants et les pouvoirs publics.

21 Les paysages actuels et leur évolution à l'origine des politiques publiques

Les principales questions qui se posent sont les suivantes : que retient-on aujourd'hui des paysages de La Roche-Guyon et du marais Vernier ? Quels motifs sélectionnent les paysagistes et les habitants ?

210 Les coteaux de La Roche-Guyon pittoresques

Dans les coteaux de La Roche-Guyon, certains motifs de paysage (monuments, végétaux, etc.) et certaines organisations de l'espace (rapport des villages au fleuve, habitat continu de centre-bourgs, etc.) font l'objet d'attention particulière dans les chartes paysagères communales. En effet la municipalité de Gommecourt, quelques années après celle de Vétheuil, a commencé à effectuer son diagnostic paysager dans le cadre de la charte paysagère communale ; il est alors intéressant de voir ce qu'ont retenu les bureaux d'études paysagistes. Le présent chapitre a pour objet non pas de réaliser une étude paysagère mais de relever les éléments des paysages mentionnés dans la littérature et notamment photographiés par l'illustrateur professionnel Christian Broutin. L'emplacement de ces clichés est reporté sur la carte des coteaux (figure 12).

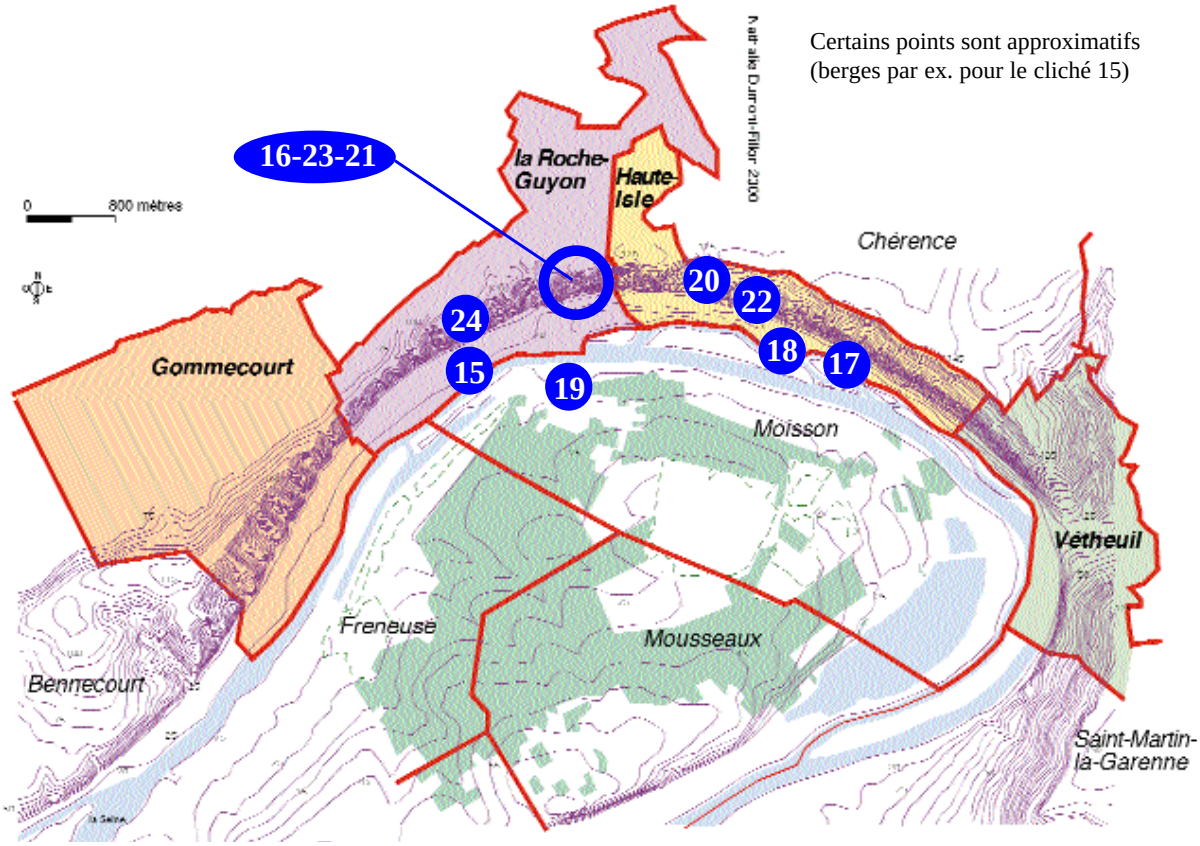

Figure 12 Les communes et l'emplacement des points de vue photographiés. D'après les cartes 1/25 000 de 1989 Ign 2113 O et 2113 E, carte Nathalie Dumont-Fillon.

Quatre communes des coteaux reliées par la route de la vallée et la route des crêtes

De Gommecourt à Vétheuil, quatre communes se répartissent le long des coteaux : Gommecourt, La Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil. Toutes les communes sont reliées par la route du bas, ou RD 913, mais aussi par des petits chemins qui traversent les coteaux et partent des villages derrière les maisons. C'est le cas notamment des deux chemins ruraux qui partent de Vétheuil pour aller vers les crêtes, le CR 6 dit *chemin de l'Aumône* et le CR 13 nommé *De Vétheuil à Chérence par le haut des côtes*. Bennecourt est la commune la plus à l'ouest, elle ne fait plus partie des coteaux mais du vallon qui les limitent à l'ouest. À Gommecourt, seul

le hameau (en partie troglodytique) de Clachaloze s'étend sur le coteau ; des figuiers et des palmiers y sont enfermés dans les cours de craie blanche des maisons troglodytiques, parfois visibles au travers des grandes portes cochères. De plus, un magnifique mur de silex longe des jardins près de la Seine. La commune de Haute-Isle tient son originalité de son implantation tout en longueur — sur cinq kilomètres de coteau pour 400 mètres de large — mais aussi parce qu'y apparaissent de nombreuses falaises de craie blanches (pinacles). Petit village perché, l'ancien bourg n'est pas le plus habité. Au contraire, la plupart des logements, belles villas en pied de coteau ou auprès de l'île, s'étirent le long de la route de la vallée et dans le hameau de Chantemesle. La commune de La Roche-Guyon est articulée autour du monument historique essentiel qu'est le château incrusté dans la falaise. Les maisons, villas ou petits immeubles (mais aussi les cavités troglodytiques) se répartissent de part et d'autre du quartier du château, notamment le long des deux grandes côtes, ce que le maire Alain Quenneville nomme *Le livre ouvert* [Alain Quenneville, Thierry Delahaye *et al.* 258]. Les limites communales s'échappent des coteaux vers le nord sur le plateau cultivé (non habité, mais planté : bois de la Roche et arboretum). La commune de Vétheuil, située dans un vallon (près de la petite vallée de la Goulée), n'est concernée par les coteaux que dans sa partie nord-ouest. Les trois rus qui structurent la commune sont celui de la Goulée, qui se jette dans celui de Chaudry (qui part dans la Seine) et le ru du vallon du Roi, qui se jette lui aussi dans le fleuve.

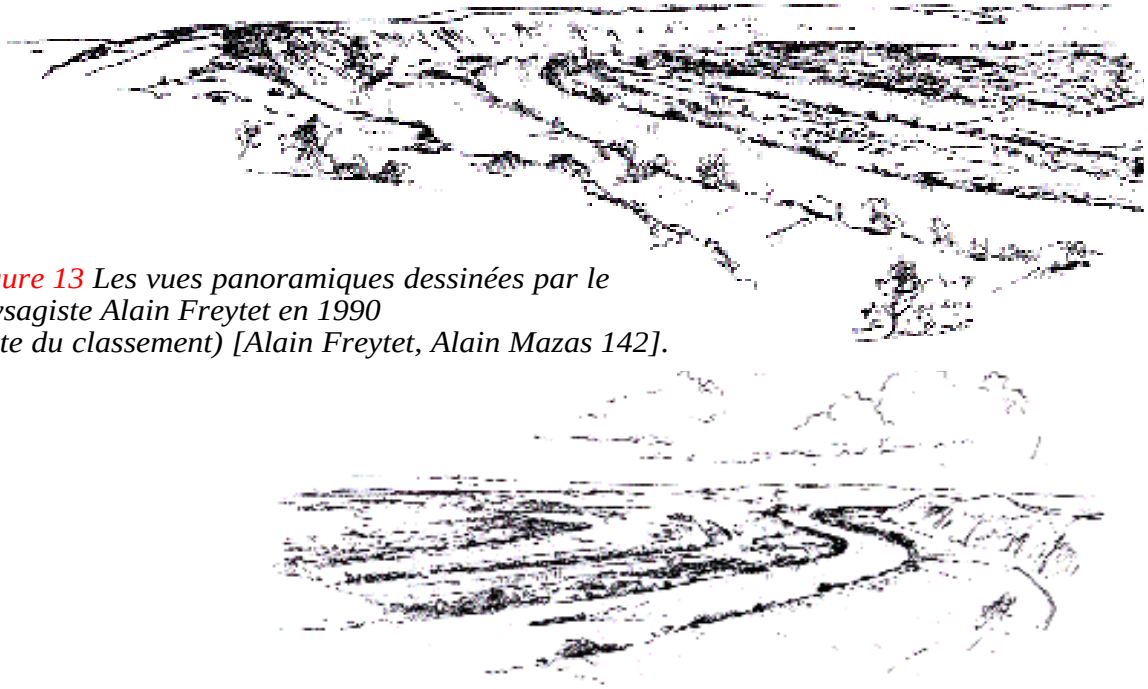

Figure 13 Les vues panoramiques dessinées par le paysagiste Alain Freytet en 1990 (date du classement) [Alain Freytet, Alain Mazas 142].

Les paysages actuels des coteaux de La Roche-Guyon : un site belvédère exceptionnel

> « La Roche-Guyon, c'est une situation géographique assez extraordinaire, à deux pas de Paris ; des coteaux calcaires avec des pans de silex très pittoresques, qui forment entre Mantes et Rolleboise une boucle extrêmement grande et presque entièrement fermée ; elle est bordée sur tout l'arc nord de cette falaise qui est couverte de végétation, mais les parties verticales de craie sont voyantes et donnent un paysage tout à fait étonnant. On a au pied entre la Seine et le coteau des terrains cultivables, à la limite inondables, où il y a des petits villages anciens. Ce qui est typique effectivement c'est l'église de Vétheuil qui date du début du XIe siècle et le château de La Roche-Guyon, compte tenu de sa position qui obligeait ceux qui passaient sur la Seine à payer le péage. La tour du château était suffisamment haute pour surveiller les passages sur la route des crêtes et voir de l'autre côté. Alors cela fait une situation extraordinaire et on a une vue magnifique, des carrières ont été transformées en petits lacs mais c'est bien aménagé. » (monsieur P., résident secondaire de Vétheuil, entretien en 2000)

Cette juste analyse provient d'un habitant de Vétheuil qui manifeste un intérêt pour les paysages des coteaux et les points de vue dominants ; il rejoint alors les paysagistes Alain Freytet et Alain Mazas qui précisent : *« La Seine a toujours été un fleuve animé, attirant la vie et l'enrichissant à divers titres. […] Déjà naviguée dès les époques les plus reculées, la Seine apparaît très vite parcourue de voies longitudinales profitant de la largeur et de l'ouverture exceptionnelle de sa vallée et circulant parallèlement à son cours, soit dans le lit majeur soit sur les plateaux calcaires environnants. »* [Alain Freytet, Alain Mazas 142 p. 146] Ils mettent en scène la présence paysagère de la Seine, à la manière des peintres impressionnistes et se montrent sensibles à l'histoire et à la géographie des lieux. Pour eux, l'analyse du territoire englobe les deux méandres de la Seine, peu franchissables par la route du fait de la rareté des ponts (seulement à l'ouest du méandre de Moisson, à Bonnières et Bennecourt). La plus grande boucle, celle de Moisson, atteint une superficie de 2 700 hectares, celle de Guernes 2 100 hectares et celle de Limetz (près de Gommecourt), 2 200 hectares. Elles *« semblent refermées sur elles-mêmes et enveloppées dans un silence et un calme intemporels »* ce qui en fait *« un monde à part où il convient d'éviter tout risque d'erreur dans les localisations et de banalisation dans les traitements d'équipements nouveaux »* [A. Freytet, A. Mazas 142 p. 181]. Cette recommandation prouve que le territoire a été encore peu urbanisé et industrialisé et que cela en fait une de ses principales qualités paysagères.

Pour dessiner ce territoire, le paysagiste Alain Freytet a choisi deux points de vue dominants sur la boucle de Moisson, le premier vu du haut du donjon vers l'est (vers Gommecourt), le second se trouvant symétrique : de Gommecourt en regardant vers Vétheuil, le donjon se trouvant ainsi au centre des coteaux, à gauche de l'image (figure 13). D'ailleurs, les auteurs suggèrent qu'une table d'orientation soit installée vers le donjon, ce qui permettrait de décrire le paysage panoramique, dont l'attrait principal se caractérise par la forte présence des coteaux dans ce territoire. *« Ils sont le résultat du travail gigantesque de la Seine et constituent des limites et des horizons d'une imposante monumentalité. Les plus raides sont rythmés par les chevrons blancs des promontoires de craie. Ceux qui ponctuent le coteau concave de la boucle de Moisson sont un des traits les plus remarquables des paysages de Seine. […] Les autres coteaux prennent des profils moins accentués, relayés par des versants raides à proximité du fleuve, qui donnent des limites et des horizons continus, lointains et la plupart du temps boisés. »* [A. Freytet *et al.* 142 p. 183 et 185] La présence des bois sur les coteaux est importante, et la description du territoire ne serait pas complète si l'on ne mentionnait la route des crêtes, qui parcourt le sommet des coteaux (altitude de cent à cent vingt mètres) et donne des points de vue dominants entre les massifs boisés, les friches arbustives ou les vallons creux. Comme l'analyse Augustin Berque dans les *Raisons du paysage* (à propos des regards et des paysages panoramiques) et comme le souligne l'Institut d'aménagement de la région Île-de-France (Iaurif) dans son article intitulé *Tirer parti du relief et des vues, « les points hauts sont parmi les lieux les plus chargés de force dans le paysage et de sens dans l'imaginaire »* [Iaurif 169 p. 271 ; A. Berque 27 pp. 42-53]. Cette question faisant appel à l'étude des pratiques et des représentations sociales des habitants, elle sera abordée dans la sixième partie.

Un motif attractif : la végétation des coteaux

L'agriculture a disparu des pentes accidentées, mais la végétation existante sur les coteaux et les cultures de berges de la Seine — pelouses calcicoles des sommets, haies de clôtures de maisons, vergers de pentes, bois de coteaux, céréaliculture sur le plat, etc. — continuent d'être remarquées. Les paysagistes de la charte communale se sont surtout montrés sensibles à l'arboriculture qui tend à devenir invisible mais qui a caractérisé les paysages des coteaux. *« En 1899, on comptait à Vétheuil 2 500 cerisiers dont on fait grand commerce et 500 pommiers - poiriers, 200 pêchers et abricotiers, et 400 pruniers »* mentionnait l'instituteur de Vétheuil (monsieur Burton) dans sa monographie de début de siècle, comme le souligne le diagnostic de la charte paysagère, ajoutant que la cerise de Villers, non loin de Vétheuil, a été

réputée [Nord Sud paysages 226]. *« Les derniers cerisiers exploités ont été victimes des effets pervers des mécanismes de subventions : une terre en jachère rapportant plus qu'une cerisaie, un exploitant agricole de Guernes nous a déclaré avoir abattu — à contre cœur — mais abattu quand même, une centaine d'arbres pour bénéficier de ces avantages. Une hirondelle fait-elle le printemps ? Une rangée de jeunes plants ornent depuis peu une parcelle le long de la route départementale qui mène à Guernes. On dit que le vandalisme et le vol décourageraient d'autres velléités… Mais le principal obstacle à la reprise de l'arboriculture semble bien la durée : 10 ans sont nécessaires pour amener un arbre à maturité. Délai sans appel à l'époque des " flux tendus " ? »* [Nord Sud paysages 226 2,4 *Le domaine agricole*] Il est à noter également que plusieurs vergers, notamment le long du bras mort de la Seine à Chantemesle (Haute-Isle) ont été transformés en arbres d'ornement dans des jardins privés ; les anciens vergers forment aussi les nouveaux jardins de terrasses qui masquent les garages de la route de la vallée (figure 14) ; à Vétheuil, c'est aussi sur le coteau au-dessus de l'église que s'observent de vieux troncs de fruitiers abandonnés. Sont mentionnées aussi des plantations remarquables : vergers et vignes, tilleuls et acacias de la place de l'église de Saint-Martin-la-Garenne (commune au sud de Vétheuil), tilleuls de Vétheuil vers Vienne-en-Arthies, trois tilleuls de la place du même nom et tilleuls du parvis de l'église de Vétheuil.

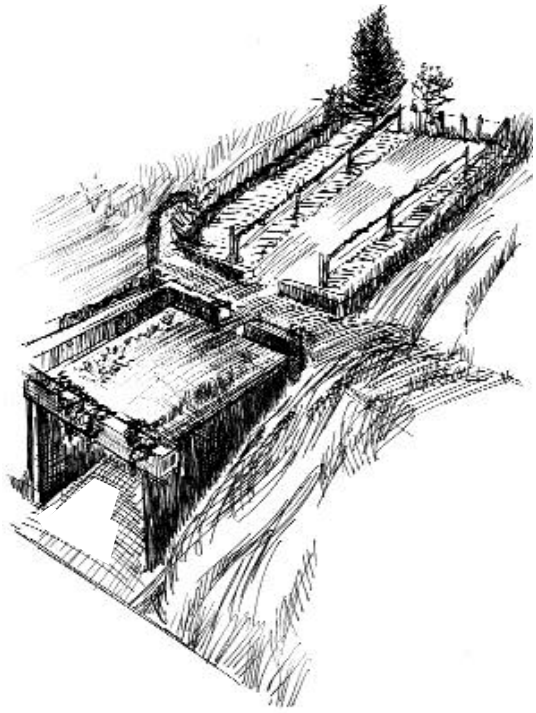

Figure 14 Les vergers devenus jardins d'ornement à Chantemesle. Dessin Nathalie Dumont-Fillon 2000.

Les haies du Vexin ont été étudiées récemment par un géographe [Christian Weiss 292]. L'étude de terrain lui a permis de recenser une vingtaine de haies, de constater leur dégradation, mais aussi de s'intéresser aux agriculteurs et aux communes. Il définit quatre types de haies : bordière, enclosure, brise-vent et protection contre les érosions. Il a recensé cinquante-huit essences différentes dans quatre-vingt-cinq haies étudiées : les dominantes (dans plus de soixante-dix haies) sont l'aubépine — dite aussi épine blanche par les agriculteurs *(Crataegus monogyna et C. oxyacantha)* — et le prunellier ou épine noire *(Prunus spinosa)*. On y trouve aussi l'orme champêtre *(Ulmus campestris)*, l'églantier *(Rosa canina)*, le sureau noir *(Sambucus nigra)*, le charme *(Carpinus betula)*, les cerisiers *(Prunus)*, le noisetier *(Corylus avellana)*, le noyer *(Juglans)*, le frêne *(Fraxinus excelsior)*, l'aulne glutineux *(Alnus glutinosa)*, le nerprun *(Rhamnus cathartica)*, le lierre *(Hedera helix)* et le fusain *(Euonymus europaeus)*.

Cinq haies recensées poussent sur le plateau au-dessus de Haute-Isle, vers Chérence et vers Vétheuil : outre les espèces communes citées précédemment (prunelliers, etc.) il a constaté la présence de l'érable *(Acer)*, du houblon *(Humulus lupulus)*, de la clématite *(Clematis vitalba)*, de la ronce *(Rubus)*, du sureau *(Sambucus)* ; du troène *(Ligustrum vulgare)* et du noyer *(Juglans)* ; du poirier *(Pyrus communis)* ; mais aussi, dans la haie la plus proche de Vétheuil, du chêne sessile *(Quercus sessiliflora)*, de l'orme *(Ulmus)*, du poirier sauvage *(Pyrus communis)*, du merisier *(Prunus avium)*, du cytise *(Laburnum anagyroides)*, de la viorne *(Viburnum lantane)*, du lierre *(Hedera helix)*, du cornouiller *(Cornus alba)*, du frêne *(Fraxinus excelsior)*, etc.

Parmi les photographies réalisées par Christian Broutin et soumises aux regards des habitants lors des entretiens, une seule montre une parcelle agricole de couleur orangée, cultivée sur les rives de la Seine, non loin des îles boisées qui ferment le cliché de format vertical en l'absence de ciel (figure 15). Pour chacun des dix clichés présentés aux habitants, il est important de noter, entre fonction documentaire et fonction esthétique de la photographie, en quoi l'image est caractéristique des paysages des coteaux (pentes, pittoresque, présence du fleuve, etc.) et selon quels motifs (pinacles, monuments, végétation, etc.), mais aussi quelles évolutions (état actuel) et quelle organisation des espaces publics (chemin de halage, rues, etc.) sont montrés.

Figure 15 La Seine à la Roche-Guyon [258 p. 88].

Ce cliché marque l'observateur pour ses couleurs orangées dégageant une atmosphère automnale ou printanière (figure 15). L'inconvénient le plus fréquemment cité est l'absence de point de repère, problème que l'on retrouve dans la ruelle (figure 16). En revanche elle manifeste clairement que les seuls emplacements accueillant toujours des parcelles agricoles sont les terrains plats des rives du fleuve ; par l'absence de clichés d'agriculture des coteaux, elle manifeste la disparition des cultures de pentes mais aussi des haies et vergers qui ont pu accompagner les petites parcelles cultivées manuellement. Deux autres clichés de végétation présentés (figures 17 et 18) ont été cadrés par les paysagistes Fabienne Méline et Florence Binet qui ne sont pas des photographes professionnelles, ce qui a nuit à l'appréciation de ces images par les habitants, qui les considéraient comme documentaires et non esthétiques [Florence Binet, Fabienne Méline 31]. Pourtant, tous les deux ont le mérite de présenter les coteaux vus de face (dos au fleuve), finalement comme les représentaient les lithographies du XIXe siècle (voir troisième partie). Les motifs paysagers caractéristiques y sont bien présents, à savoir les pinacles blancs, les pelouses calcicoles, quelques vieux arbres fruitiers, des bois de coteaux, une rue en pente rejoignant les crêtes à La Roche-Guyon (figure 18). Ensemble, ces deux clichés trahissent parfaitement l'évolution du territoire agricole : l'un garde la trace des dernières pelouses calcicoles, l'autre montre à la fois l'enfrichement des coteaux et l'agriculture intensive des parties plates.

Figure 16 La rue de Poitou à la Roche-Guyon [258 p. 94].

Figure 17 Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline [31 p. 92].

Figure 18 Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline, doc. de travail.

Les coteaux de la Seine : un site remarquable

Les paysages des coteaux de La Roche-Guyon, comme nous venons de le voir, sont difficilement dissociables du fleuve. Ceci est vrai pour l'ensemble des communes étudiées, même pour Vétheuil qui se situe en limite des coteaux à l'est. Vétheuil est un bourg situé dans un vallon structuré par trois rus, dont deux se jettent dans la Seine. Une colline ronde (le début des coteaux) domine le bourg et son église perchée au sommet d'un large escalier usé (vu de la place de la mairie), relief dessiné par les enfants de l'école primaire. Ses berges en

Figure 19 Le château vu de la Vacherie, rive gauche [258 p. 124].

contrebas du village, comparées à une plage verte, ont fait l'objet de descriptions attentives par les paysagistes de la charte paysagère communale.

« La berge s'éclaircit en s'élargissant à nouveau et l'île de Saint-Martin finit entre les berges douces de Vétheuil et Lavacourt, là où traversait l'ancien bac emprunté par Monet pour peindre Vétheuil. Lieu rare où deux villages s'aperçoivent, contact interrompu. La rive de Vétheuil, on a envie de dire " la grève ", s'épanouit jusqu'à cette pelouse et ce mail de tilleuls où se retrouvent parfois les Vétheuillois, où les voiliers relâchent et les pêcheurs bivouaquent. » [Nord Sud paysages 226] La charte mentionne le mail de tilleuls sur la pelouse (ensoleillée) de Vétheuil et les saules inclinés vers la Seine à Guernes près d'une plage au sable rose et des érables majestueux. Elle rappelle aussi que l'instituteur Burton décrivait déjà les berges comme un espace public de relation entre le village et le fleuve et de forte sociabilité. C'est notamment grâce au rôle joué par ce vaste espace public que la charte en fait un de ses domaines d'action privilégiée pour les recommandations actuelles [Nord Sud paysages 226 2,3 *Le domaine fluvial*].

« Près du port de Vétheuil se trouvent de belles promenades ombragées de trois rangées de tilleuls à l'ombre desquels les promeneurs viennent se reposer et contempler la magnifique nappe d'eau de plus de 300 mètres de large qui sépare Vétheuil du hameau de Lavacourt. Ces tilleuls sont taillés deux fois par an et les promenades sont entretenues avec soin. C'est là que le 14 juillet notamment, des rafraîchissements et des brioches sont offerts aux habitants pendant que l'Union musicale de Vétheuil charme les spectateurs par les meilleurs morceaux de son répertoire et donne un bal champêtre à la jeunesse toujours avide. » (instituteur Burton) Réciproquement, on observe à Vétheuil des points de vue vers la Seine, notamment des premiers étages des maisons de la rue des Croiselles.

Les paysages des coteaux et des berges n'ont pas échappé non plus au photographe Christian Broutin. Château de La Roche-Guyon incrusté dans la falaise (figure 19), vue plongeante au-dessus de l'église de la même commune (figure 21), peupliers envahis de guis au bord de l'eau (figure 22) et inondations de la Seine sous une lumière théâtrale (figure 24) fixent à la fois les motifs principaux — les monuments — et les spécificités de ce paysage — le relief accidenté. Tous les quatre, ainsi que la carte postale de l'église troglodytique (figure 20) insistent sur le caractère pittoresque des lieux (voir troisième partie) mais aussi montrent la stabilité des paysages, ce qui en fait une des qualités essentielles.

Figure 20 L'église troglodytique de Haute-Isle (carte postale).

Figure 21 Panorama par le chemin de grande randonnée [258 p. 71].

Figure 22 En amont vers Vétheuil [258 p. 123].

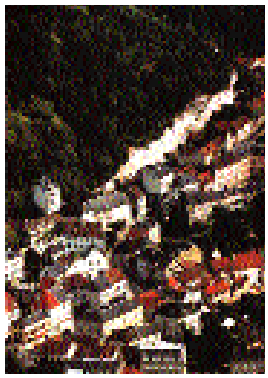

Figure 23 Le village, vue aérienne (la Roche-Guyon) [258 p. 97].

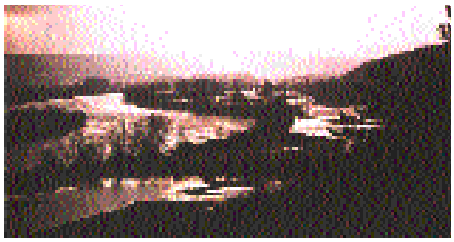

Figure 24 Inondation [258 p. 115].

Les politiques de classement du site ont de la même manière voulu protéger ces paysages, pour éviter urbanisation et industrialisation : les clichés montrent un paysage ni entièrement rural (absence d'agriculture et contexte urbain) ni totalement urbain, mais plutôt boisé et fluvial. Réalisées récemment, ces images montrent donc une stabilisation des territoires, que l'on analysera plus précisément dans la partie concernant les représentations artistiques et notamment à partir du cliché présentant le château au bord du fleuve (figure 19).

Le bâti : de nouvelles règles d'urbanisation

Lorsque l'on considère le bâti des coteaux de La Roche-Guyon, et la charte paysagère le montre bien, il s'agit de considérer l'architecture (matériaux, volumes, couleurs) mais aussi et surtout — sujet sensible en terme de banalisation ou non des paysages — l'implantation des bâtiments dans ce relief accidenté. Parallèlement, les bourgs sont considérés comme un agencement de formes et de couleurs : *« Divers villages de pierre, les façades colorées, les prés labourés, plantés, fauchés, les haies, les bosquets, les sentes parfumées, les ruisseaux cachés, les silhouettes aiguës des églises et des granges, les plantes et les oiseaux. »* [226 2,1 *Le contexte*] Ainsi, en fonction du relief et de l'intégration du bâti dans la végétation qui l'accompagne souvent, il sera possible de distinguer les maisons bien intégrées dans les paysages des maisons encore trop visibles. Près de la *« plage verte »* de Vétheuil, les paysagistes opposent ces deux types d'implantation : *« derrière, clôtures cossues de vieilles demeures bourgeoises : murs lierre, arbres centenaires : tout a eu le temps de se fondre dans le paysage d'où émerge le clocher. […] effets dévastateurs des constructions isolées. »* [226] Il est vrai que sur le coteau au-dessus de l'église de Vétheuil, une maison est très visible, le jour et surtout la nuit, lorsque sa piscine éclairée la fait ressembler à une piste d'aéroport. Dénoncée du fait de son implantation, elle sert de contre-exemple de protection du paysage. Un bureau d'étude paysagiste a réalisé il y a quelques années, sur demande de la mairie, un plan de plantation du jardin pour faciliter son intégration dans la végétation. Rien n'a été fait, étant donné que la parcelle privée a échappé à la mise en place de la charte paysagère qui a pour but de ne plus laisser faire ce type d'implantation. Les paysagistes de la charte paysagère communale ont bien montré que la question de l'extension du bourg se pose en fonction des courbes de niveau, le village ancien s'étant intégré dans le vallon sans jamais atteindre les coteaux, c'est-à-dire la courbe 50 (figure 25). Dans le Vexin français, l'un des modèles d'implantation des maisons du bourg est l'habitat continu. De même, le cliché de Christian Broutin au-dessus du bourg de La Roche-Guyon (figure 23) montre bien que le bourg ne s'éloigne guère (sur les coteaux) de ses axes principaux, les deux côtes nommées « charrières ».

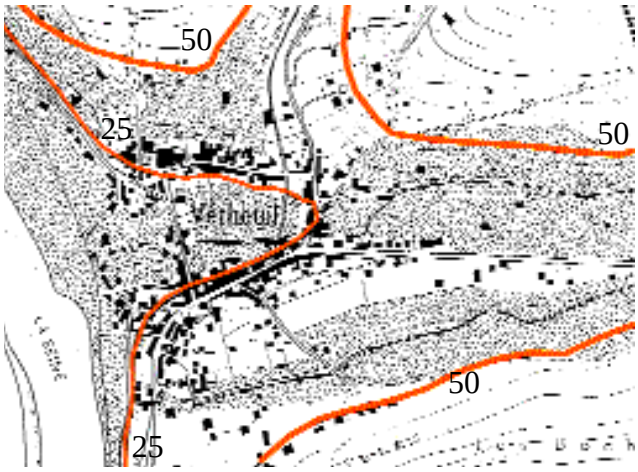

Figure 25
Le bourg de Vétheuil installé sur la courbe de niveau 25. Diagnostic de la charte paysagère [Nord Sud paysages 225].

Les espaces publics : une reconquête nécessaire

Les espaces publics à Vétheuil sont décrits de la manière suivante : *« enrichis par les dénivellations […] élargissement de la place de la mairie aux dépens de la Grande rue, long couloir avec fenêtres sur le vallon de Chaudry et les coteaux, remontée vers le pays d'Arthies, mail de tilleuls gigantesques. Courbes, montées et descentes, plongées sur potagers, traversées de rue, escalades de sentes, vues rapprochées ou panoramiques, perspectives sur l'église ou depuis le cimetière. »* Ce sont aussi des *« points noirs »* qui sont identifiés à Vétheuil : place de la mairie, le parking municipal dans le creux du vallon de Chaudry, certaines façades à réhabiliter dans la grande rue, les thuyas des tennis, la privatisation en partie des rus, le coteau des Noues, le vallon de la Goulée, les friches des coteaux [Nord Sud paysages 226 2,8 *Le domaine bâti*].

Les paysagistes nous rappellent en effet que, comme le disait l'instituteur Burton au début du XXe siècle, les trois rus caractérisent les motifs paysagers de Vétheuil : *« Le ru de Vienne vit jadis une usine florissante et des moulins s'établir sur les bords. »* En amont, ce ru est encore bordé de quelques terres agricoles (des céréales) vers la route nationale N 313 et le chemin CD 26. Le deuxième ru est celui de Chaudry, avec d'anciens vergers transformés en jardins potagers : *« Dans la vallée de Chaudry se trouvent les terres de première qualité et l'on y fait beaucoup de culture maraîchère »* écrivait Burton. Là, le diagnostic paysager dénonce la *« rigidité d'une haie de thuyas »* (autour des terrains de sports) qui barre le vallon, mais plus loin, il souligne de beaux alignements de saules. Enfin, le troisième ru est celui de la Goulée *« plus récemment urbanisé que les autres rus, ses berges sont malheureusement privatisées sans espoir de " reconquête " : le cours d'eau traverse souvent en leur milieu quelques propriétés et habitations dispersées qui participent maintenant au " mitage " de la commune […] »* [Nord Sud paysages 226]. Vétheuil a également possédé deux lavoirs, le premier, communal sur le ru de Chaudry, reconstruit en 1838 pour agrandissement ; le deuxième est signalé par Burton : il fut légué en 1867 avec un terrain attenant par un certain Louis Finot mais a disparu ; il était placé sur le ru de Vienne. Près du fleuve non loin d'un des trois rus, le chemin de halage est perdu et l'ancien parc du château abandonné, ainsi que la cascade-fontaine qui se situait au bout du ru de Vienne (en ruine).

Deux espaces privés sont mentionnés pour leur intérêt, par leur végétation de jardins dans le vallon de Chaudry, l'un de douze hectares, au lieu dit *le Village* (fonds de parcelles de la Grande rue, rue du Moutier, rue des Crêtes, rue de l'Église). L'autre ne fait que cinq hectares, entre les rues de l'Église, de la Soignée et de Seine. Le diagnostic de la charte payagère attire aussi l'attention sur les vergers privés et les clôtures végétales plus riches à Vétheuil que dans les deux autres communes des Yvelines : lierres *(Hedera helix)*, vignes vierges et glycines *(Wisteria)* du bâti résidentiel ; le troène de l'entre-deux guerres *(Ligustrum vulgare)* fut progressivement remplacé par les thuyas ou par les lauriers cerises [Nord Sud paysages 226 2,8 *Le domaine bâti*].

Sollicité par les élus, le projet des paysagistes et des photographes déploie un nouvel imaginaire des lieux pour requalifier le bâti, l'espace public et le regard sur les coteaux. C'est l'état des lieux, comme leur mémoire, qui déclenchent la proposition d'autres états possibles.

211 Le marais Vernier, paysage rural normand

Selon le même principe que précédemment, ce chapitre permet d'aborder les motifs qui fondent les paysages du marais Vernier, mais contrairement aux coteaux de La Roche-Guyon, il n'y a pas eu de diagnostic paysagiste et de reportage photographique. Les politiques publiques du parc naturel régional s'intéressant surtout aux paysages produits par l'agriculture et au patrimoine naturel, ce sont ces motifs qui sont présentés ici.

Figure 26 Le Panorama de Bouquelon par le paysagiste Alain Freytet, croquis paru en 1992 dans la revue Paysage et Aménagement P+A sans rapport avec le texte (n°21 pp. 66-67).

Des villages discrets entre plateaux et vallées

- Sainte-Opportune-la-Mare est une commune située en partie sur le plateau et en partie dans le marais Vernier, mais les maisons sont plus largement groupées sur le plateau dans le quartier de l'église et de la mairie. C'est une commune dont plus de la moitié du territoire est marécageuse, puisqu'elle possède la Grand-Mare en totalité, et de nombreuses prairies ou friches humides ; cette partie basse est nommée localement *la Vallée*, comme le prouve l'adresse des habitants figurant dans l'annuaire postal. Les habitants dissocient ces deux espaces, entre le bourg du plateau, son auberge, ses services, sa maison de la Pomme, etc., et la route de la vallée qui mène à Marais-Vernier. Entre les deux, c'est le coteau boisé, traversé par une route principale *(route de la Vallée)* et deux chemins piétons fréquentés *(chemin de la Vallée* et *sente aux Loups)*. Ce boisement qui renforce la séparation physique entre marais et plateau n'empêche en rien certains habitants d'apprécier une vue panoramique sur la vallée (figure 26), l'analyse de la sixième partie le développera. D'autres communes se partagent entre vallée et plateau, notamment Saint-Ouen et Bouquelon (qui s'écrivait autrefois Bouclon). Ainsi chacune d'elle possède dans son territoire une partie du coteau et de la route de la vallée qui le longe.

- Marais-Vernier ne ressemble en rien aux communes du plateau, puisqu'elle s'étend exclusivement au pied du coteau, selon une logique traditionnelle d'occupation du sol (vergers, maisons, prairies). En tant que village-rue étiré le long d'un axe principal, sa route se sépare en créant ce qui est nommé localement *la route du bas* et *la route du haut.* La première, plus étroite, est utilisée par les promeneurs pédestres ou cyclistes et en semaine par les agriculteurs ; la seconde route passe devant l'église et la mairie. Certaines parcelles de maisons se trouvent ainsi entre les deux routes, l'architecture traditionnelle montre la dissymétrie due à la faible pente. Six quartiers se situent côte à côte entre ces deux routes : *le Bout d'aval* (petit quartier en impasse sur le coteau), *le quartier du Château* (manoir sur le coteau), *le quartier de l'église, la Côte, la Cour* et enfin, *le Bout d'amont*.

- Les communes de Quillebeuf-sur-Seine et de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf étant tournées vers la Seine suivent une autre logique spatiale ; Quillebeuf notamment est une ancienne ville fortifiée, avec un quai principal faisant face au passage du bac de Seine. Le canal de Saint-Aubin débouche dans son port. Bien que Quillebeuf soit le chef-lieu du canton, pour un certain nombre d'habitants il ne fait pas partie du marais Vernier. Enfin, à l'extrémité ouest du marais, Saint-Samson de-la-Roque, qui se situe sur la pointe des coteaux, établit la jonction avec la vallée de la Risle plus à l'ouest.

Les haies du bocage et les arbres conduits en têtard : des motifs puissants de paysage

Tendant à disparaître, le bocage et les haies sont valorisés en France depuis les années 1980, grâce à la démonstration de leur intérêt écologique. Parmi les principales fonctions écologiques avancées par ceux qui souhaitent encourager les replantations de haies — notamment l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie [Arehn 5] —, on trouve : la maîtrise du ruissellement pluvial et la conservation des sols, la prévention des catastrophes naturelles, l'effet de brise-vent, le confinement des pollutions, la protection des cours d'eau et la sauvegarde de la biodiversité. Sur le plan de *« l'amélioration du cadre de vie »*, du fait que les *« haies champêtres ont une incontestable qualité paysagère »* quatre types de haies traditionnelles de haute Normandie sont mises en avant :

- **la haie basse défensive** est caractérisée comme son nom l'indique, par sa fonction de clôture dissuadant le passage, notamment par ses essences munies d'épines. Elle sert à enclore les prairies du semi-bocage et les cours de villages. Ainsi c'est l'aubépine *(Crataegus monogyna et Crataegus oxyacantha)* qui en fait la structure de base. D'autre essences s'y associent : le hêtre, le charme, l'érable champêtre, le noisetier, etc. ;

- **la haie de haut-jet** est composée d'une seule strate végétale, ne comportant en effet que de grands arbres, qui sont en général des hêtres *(Fagus sylvatica)* ou des chênes (pubescent, chevelu, rouvre : *Quercus pubescens, Quercus cerris et Quercus robur)*. Très remarquable dans le paysage normand par sa longueur et sa hauteur, elle entoure les clos-masures cauchois, bâtie sur un talus qui la surélève. Sa fonction ornementale fut développée au XIXe siècle. Structure végétale ancienne, elle nécessite souvent d'être restaurée ;

- **la haie libre du bocage** qui sert de clôture mais aussi de maintien des sols et de l'eau peut être utilisée pour le bois. Souvent les haies ont été plantées sur un talus d'environ un mètre de haut et de large, correspond à la levée de terre du fossé d'écoulement recueillant les eaux de ruissellement. Celui qui avait creusé ce fossé devenait propriétaire à la fois du talus et de la haie [Jean-René Aristide 16 pp. 1-3]. Les essences sont des plantes connues : le houx *(Ilex)*, le chèvrefeuille *(Lonicera)*, le noisetier *(Corylus avellana)*, le lierre *(Hedera helix*), le prunellier *(Prunus spinosa)*, l'aubépine *(Crataegus)*, le sureau *(Sambucus nigra)*, etc. Il est nécessaire d'entretenir régulièrement les strates inférieures, et d'opérer des élagages environ tous les quinze ans. Accueil d'oiseaux et d'insectes, variété des feuillages et des floraisons la caractérisent ;

- **la haie taillée en têtard** fait beaucoup parler d'elle car elle évoque le bocage des prairies humides ; cet intérêt actuel pour ce type de haie s'observe par exemple sur le réseau Internet, où l'on trouve même des croquis explicatifs pour conduire un saule en têtard [Thierry Votquenne 288]. En haute Normandie c'est une haie de saule blanc *(Salix alba)*, de frêne *(Fraxinus excelsior)* ou de chêne *(Quercus)* qui se trouve dans les bocages de vallée et les semi-bocages de plateau. Elle sert de clôture mais aussi de bois de chauffage ; pour les naturalistes elle offre aussi l'intérêt d'accueillir, dans ses vieux sujets, des oiseaux et notamment des chouettes chevêches.

La mutation des paysages agricoles : de la prairie traditionnelle à la céréaliculture et à l'élevage allaitant

Selon Jean-Pierre Fruit en 1993 [144] la variation la plus significative est la régression de l'élevage. On passe en Haute-Normandie de 65 % de la production régionale couverte par l'élevage en 1970 à seulement 51 % en 1985. Inversement, l'élevage bovin pour la viande a augmenté dans cette région. De ce fait, la production principale est celle des céréales, suivie par l'élevage bovin viande : la production laitière se trouve en troisième place, alors qu'elle était en tête en 1970. Jean-Pierre Fruit identifie six types de systèmes agricoles. Aux extrêmes, on trouve la grande culture, qui se situe surtout dans le Vexin normand, et dont la taille moyenne des exploitations atteint 56 hectares ; à l'opposé, se trouve le type dans lequel le marais Vernier se trouve : c'est le *« petit élevage herbager »*, de 25 hectares en moyenne, spécialisé en production de lait ou de viande, pratiqué dans les pays bocagers (canton de Quillebeuf, cantons au sud de celui-ci, proximité de la Seine et nord-est de la région).

> *« Il reste que le recul de l'élevage bovin est déjà lourd de conséquences : dégradation des cours herbagères des fermes et des haies d'arbres, qui s'ajoutent au " mitage " des lotissement pour appauvrir et banaliser le paysage, retournement des prairies et progression du maïs-fourrage, qui provoquent l'érosion hydrique des sols. Si l'on n'y prête garde, le magnifique patrimoine rural légué par des générations de paysans risque de disparaître. Il est donc plus que jamais nécessaire de maîtriser les évolutions spontanées par des politiques judicieuses d'aménagement. »* [Jean-Pierre Fruit 144 p. 162]

Quelques années plus tard Pascal Robin [114], qui a analysé quinze exploitations ayant leur siège au marais Vernier, parvient aux mêmes conclusions que Jean-Pierre Fruit [144] : la progression de l'élevage allaitant (viande) et de la culture de céréales. Au marais Vernier, la première est encouragée par les actions agri-environnementales publiques (Ogaf) qui favorisent l'élevage extensif. Pour comprendre la réalité des pratiques, il faut séparer le marais tourbeux (a) du marais alluvionnaire (b).

• (a) Neuf exploitations analysées exercent leur activité dans le marais tourbeux, elles se divisent en quatre types et ensemble occupent une superficie d'environ 500 hectares :

- les exploitations laitières sans vergers, de petites superficies (dans l'ordre de grandeur de la moyenne régionale indiquée par Jean-Pierre Fruit), soit 36 hectares pour la première et 30 pour la seconde. Elles se caractérisent toutes deux par un risque de disparition, en l'absence de successeurs ; les prairies humides pourraient être récupérées par les chasseurs qui souhaitent créer de nouveaux gabions ;

- les exploitations laitières avec vergers, de 61 et 70 hectares, dont un verger de 3 hectares conduit en haute-tige et produisant des variétés de pommes locales, nommées Rever et Bénédictin. L'une de ces exploitations était précédemment en élevage allaitant (et s'est transformée lors du rachat des terres familiales), l'autre produisait des céréales mais a préféré se consacrer à la production de pommes (incompatibilité céréales/récoltes de pommes). Toutes deux cherchent à se développer et montrent une stratégie adaptée aux politiques actuelles de paysage et de tourisme local : elles se disent intéressées par les contrats agri-environnementaux qui encouragent les vergers haute-tige, et l'une d'elle cherche à augmenter son quota laitier par acquisition de terres, développement de la salle de traite, et vente directe des pommes (sur la route, marchés locaux) ;

- les exploitations allaitantes, en élevage extensif, sont au nombre de trois et de superficie variables pour un nombre comparable de bovins : 20 hectares (trente vaches), 63 hectares et 30 hectares (trente-cinq vaches pour chacune). Elles ont souscrit aux contrats agri-environnementaux car elles se situent toutes en prairies humides, et pratiquent l'insémination artificielle ; la contractualisation basée sur l'élevage intensif leur permet de s'agrandir facilement, mais leur activité se trouve dépendante de cette politique agri-environnementale ;

- les exploitations à élevage mixte (production de lait et de viande), atteignent 85 et 90 hectares et reproduisent les animaux par la monte naturelle. L'une d'elle veut quitter le marais, trop contraignant à la fois pour des questions de niveau d'eau, d'entretien des fossés et de cohabitation avec les naturalistes. L'autre souhaite s'agrandir mais manque de main d'œuvre.

• (b) Six exploitations analysées exercent leur activité dans le marais alluvionnaire, elles se divisent en deux types et atteignent ensemble une superficie de presque 800 hectares :

- les exploitations de polyculture élevage, de grandes superficies par rapport à la moyenne régionale), soit 67 hectares, 102 ha, 120 ha et même 150 hectares. La culture des céréales est facilitée par un microclimat favorable (précocité), elles produisent du blé, des pois, du colza, du maïs. L'une d'elle a ouvert un gîte rural et toutes ont le projet d'étendre leurs surfaces de céréales dans la partie alluvionnaire, ou au contraire de louer des terres humides à d'autres agriculteurs pour l'élevage allaitant ;

- les exploitations céréalières, de 135 et même 180 hectares, qui produisent du blé, de l'orge, du colza et des pois, cherchent à s'agrandir.

La transformation des vergers d'arbres fruitiers

Pour le visiteur de la Normandie, le verger haute-tige fait partie des éléments des paysages ; il n'en reste pas moins que les vergers sont des lieux de production marqués par certains grands groupes industriels. Pour les producteurs professionnels (chambre régionale d'agriculture) le verger basse-tige, qui produit plus tôt que le verger haute-tige, offre de plus l'avantage de ne pas avoir été arraché par la tempête de décembre 1999.

> *« Le verger cidricole normand produit chaque année de 300 à 400 000 tonnes de pommes à cidre dont une partie seulement sera transformée par les industriels : 35 à 40 %. Le reste est utilisé par la transformation artisanale et surtout non récolté. […] le verger basse tige, planté à partir des années 1980 approche de la maturité et a peu souffert de la tempête de 1999. […] Depuis le début des années 1980, la filière cidricole est le cadre de nombreuses restructurations. Les entreprises familiales ont été rachetées par de grands groupes (Pernod Ricard, Guinness...). Le groupe Pernod Ricard, par l'intermédiaire de sa filiale CSR (Cidreries Sopagly Réunies), fournit plus de la moitié du cidre et les deux tiers du Calvados français. »* (Chambre régionale d'agriculture de Haute-Normandie)

Le verger haute-tige régresse depuis 100 ans. Entre 1980 et 1995 en Normandie, le nombre d'arbres a diminué de moitié et il continue de régresser de 5 % par an. À l'opposé, le verger basse-tige est considéré comme un verger intensif :

> *« Le verger intensif ou basse-tige est apparu depuis les années 1975 sous l'impulsion des transformateurs. Outre le mode de conduite, il diffère du verger haute-tige par les sols et les variétés de pomme utilisées. 30 % du verger basse-tige régional est localisé dans le Calvados en raison d'une forte présence industrielle dans le Pays d'Auge. […] Ce verger fournit actuellement 80 000 tonnes de fruits. Mais, peu à peu, il supplante le verger haute-tige traditionnel. On estime qu'à l'horizon 2006, ce verger intensif fournira 70 % des livraisons à l'industrie. »* (Chambre régionale d'agriculture de Haute-Normandie)

Le verger cidricole normand devient donc majoritairement planté en basse-tige, comme l'illustrent nettement les chiffres suivants concernant à la fois la Haute et la Basse-Normandie :

- les vergers haute-tige en millions d'arbres sont passés de 12 millions en 1980 à moins de la moitié dix ans plus tard : 6,5 millions d'arbres en 1990 et 5,6 millions en 1995.

- les vergers en basse-tige, ici considérés en hectares, ont été multipliés par plus de dix en vingt ans ; 1980 : 400 hectares ; 1990 : 2 450 hectares ; 1998 : 4 650 hectares. (Chambre régionale d'agriculture de Haute-Normandie)

Les chaumières du marais Vernier : un patrimoine d'intérêt régional

Les maisons du marais Vernier présentent des particularités architecturales, dues à leur implantation par rapport à la micro-topographie. Ainsi le *Dictionnaire d'architecture rurale*, qui a étudié une chaumière de Marais-Vernier dans un verger d'arbres fruitiers (figure 27), précise que des bâtiments *« ont leur plus grande dimension parallèle à la ligne de pente du terrain »* et que le cafoutin (cave à légumes et fruits) est présent [Max-André Brier, Pierre Brunet 41 p. 206].

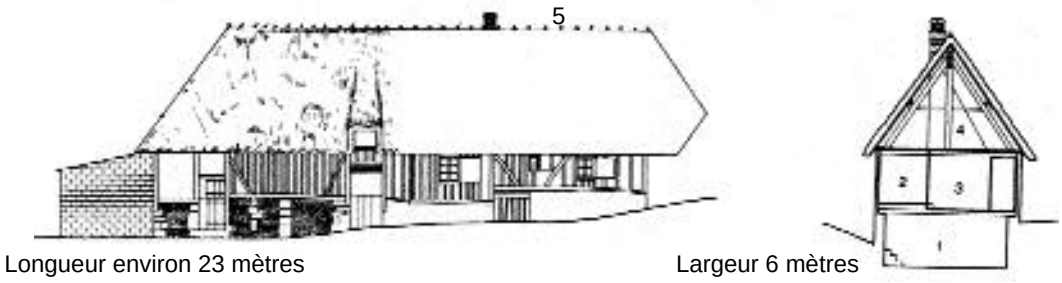

Figure 27 L'analyse d'une chaumière rurale du marais Vernier dans un dictionnaire d'architecture [41 p. 206], façade nord-ouest (à gauche) et coupe transversale (à droite). 1-cafoutin 2-débarras 3-chambre 4-grenier 5-iris sur le toit.

Des inventaires permettent d'identifier les bâtiments intéressants sur le plan patrimonial. L'inventaire général de 1983 a repéré les architectures de terre ou les édifices jugés remarquables au marais Vernier. On observe par exemple des fermes du XVIIIe siècle, un manoir fortifié avec colombier, des maisons à pan de bois dans la commune de Quillebeuf-sur-Seine. Fut également recensée une ferme du XVIIIe siècle et du milieu XIXe siècle avec étable, écurie, cave (pour légumes et fruits), le tout couvert en roseau, sauf son four à pain couvert en ardoise.

À l'origine les maisons étaient bâties directement sur le sol, d'où les problèmes d'humidité, qui ont été résolus par la construction de soubassements de pierres. Le colombage est un pan de mur où la charpente en bois se trouve remplie par le hourdis, généralement en torchis : l'argile et la paille, renforcées par du crin animal ou de la filasse de lin, étaient posées sur des petites baguettes fixées dans le colombage (les éclisses). Un enduit protecteur, à base de sable, pouvait être ajouté sur les murs extérieurs des habitations. Outre le torchis, un mélange nommé bauge est composé de limon mélangé aux cailloux, technique qui permet de faire des murs d'enceinte posés sur un soubassement de pierre. Toute maison de terre à colombages se distingue ainsi par sa construction caractéristique.

Comme maison à pan de bois restaurée, on peut citer *l'Auberge de l'étampage* à Marais-Vernier, qui intègre une devanture de café en bois à des colombages. Son soubassement de pierres, ainsi que ceux des maisons voisines, y est apparent du côté de la rue. Les éléments d'architecture de la chaumière sont caractéristiques, ainsi chaque pièce de bois joue son rôle : par exemple les huisseries de bois contournent les fenêtres ; le colombage tient le hourdis, qui est le matériau de remplissage placé dans le colombage ; la cheminée, en pierres (partie basse) et en brique, stabilise l'ensemble de la maison. Les maisons rurales étaient couvertes de chaume, c'est-à-dire de paille de seigle ou du roseau *(Phragmites australis)*. La chaumière traditionnelle, contrairement à ce qui se fait maintenant, ne possède aucune ouverture dans sa toiture. Après la seconde moitié du XIXe siècle sont apparus la tuile et la brique industrielles. L'ardoise d'Angers, appréciée pour lutter contre l'humidité, a même fait son apparition dès que le chemin de fer a pu la transporter. Les monuments, les manoirs, etc. ont été construits en pierre de taille calcaire, parfois en grès. Les murs de bâtiments, ceux qui entourent des fermes ou se remarquent dans les bourgs, sont souvent ornés de motifs qui jouent sur l'alternance des matériaux : incrustation de silex, empilement de briques, jeu avec des carrés de craie, etc.

Les végétations palustres : des formes singulières

La présentation des paysages du marais Vernier est faite également parfois par l'énumération des formations végétales et des essences qui les composent. En 1978, André Charpentier indiquait que la tourbière atteignait son climax donc devenait *« normalement boisée »* [André Charpentier 52 pp. 110-113] grâce au bouleau pubescent *(Betula pubescens)*, au saule à oreillettes *(Salix aurita)*, à l'aulne glutineux *(Alnus glutinosa)* et au piment royal *(Myrica gale)*.

Ce dernier, petit buisson bas nommé aussi myrte des marais, est le moins connu, bien qu'il ressemble à un petit saule (figure 28). Il est possible de le planter dans les jardins d'ornement, son intérêt étant son adaptation aux sols marécageux, à l'exposition en plein soleil mais aussi son odeur. Poussant dans les marais européens [Jacques Brosse 42 p. 43], il était connu comme *« simple »* pour ses feuilles et ses bourgeons (traitement des pneumonies), et utilisé pour son écorce (teinture jaune), ses rameaux odorants (armoires à linge) et ses feuilles séchées (bière, thé). Cette plante, capable de fixer l'azote par les nodosités de ses racines, comme les légumineuses, se contente de sols pauvres.

Figure 28 Le piment royal, qui ressemble à un petit saule [235 p. 74].

Dans les taillis tourbeux, l'auteur indiquait également des sangliers, des vipères et la couleuvre vipérine ; dans les prairies humides il signalait aussi le scorsonère *(Scorzonera humilis)* et le troscart des marais *(Troglochin palustre)*, des champignons tels que l'amanite vaginée, l'amanite rougeâtre et la russule jaune clair. Dès cette époque on mentionnait déjà la pollution de la réserve de chasse par les eaux de Seine, au détriment des brochets, et se mettait en place, pour régénérer le marais, une gestion par l'étrepage — ou décapage superficiel de la tourbe — et par brûlage des litières, entraînant la croissance du scirpe *(Scirpus lacustris)* et du thalictre jaune *(Thalictrum flava)*, mais aussi de la lysimaque *(Lysimachia vulgaris)*. L'auteur mentionnait aussi la présence des *« têtes de chien »* qui sont des carex connus par certains habitants du marais Vernier.

Dans la végétation qui se développe le long des fossés, trois arbres étaient cités (le saule *« têtard »*, le frêne et l'aulne), ainsi que quelques plantes vivaces : la reine des prés *(Filipendula ulmaria)*, la guimauve *(Althaea officinalis)*, la valériane *(Valeriana officinalis)*, l'euphorbe des marais *(Euphorbia palustris)*, le pigamon *(Thalictrum flavum)* et le marisque *(Cladium mariscus)* [André Charpentier 52 pp. 110-113]. Contrairement à certaines plantes comme la reine des prés, le marisque est caractéristique des marais. Il donne même son nom à une formation végétale particulière, la cladiaie, qui résulte d'un peuplement dense de cette plante robuste — pouvant atteindre deux mètres de haut — à feuilles coriaces et aux rhizomes traçants (figure 29) : *« chaque année, quelques nouvelles feuilles vertes apparaissent au centre du plant pendant que pousse verticalement une tige florale. Les feuilles ne restent pas dressées mais se replient à mi-hauteur, s'enchevêtrant avec celles du plant voisin. À l'automne, elles sèchent et brunissent mais ne tombent pas et viennent renforcer la " couverture des feuilles " de la cladiaie. Cette organisation du milieu végétal […] avec sa toiture de feuilles sèches […], son compartiment inférieur protégé du soleil et aux contact du sol humide et frais […] offre aux animaux de nombreux micro-habitats aux caractéristiques différentes, et même tranchées. »* [Entente… démoustication 126 pp. 95-97]

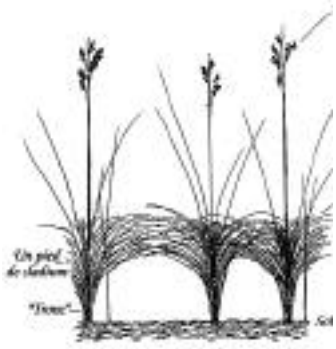

Figure 29 La cladiaie [126].

Enfin, dans les prairies *« où l'on fait pâturer les oies vivent la grenouille rousse, le lézard vivipare et le râle des genêts, la vipère péliade se cache dans les joncs »* [A. Charpentier 52 p. 112]. Sur les coteaux, les frênes et les merisiers abritent des primevères acaule et des aspérules odorantes, tandis que le chêne pédonculé est associé au néflier et à la myrtille.

Le niveau de l'eau : une source permanente de conflits

Sur le plan hydrographique, l'eau provient essentiellement de la pluie (principale ressource), de la nappe de craie qui affleure au pied de la falaise (ces sources sont la deuxième ressource), et vient aussi de la Seine, soit lors de sécheresse lorsque le clapet du canal de Saint-Aubin est ouvert (deux fois par an en moyenne), soit lors des crues (marais alluvionnaire).

Cinq grands ensembles caractérisent le marais Vernier : le marais tourbeux, le marais alluvionnaire, les étangs et les mares, les rives de la Seine et les coteaux boisés. Les principaux problèmes rencontrés à l'heure actuelle sont l'envasement et la pollution de la Grand-Mare, ainsi que dans le marais tourbeux, l'abaissement du niveau de la tourbe et l'eutrophisation de l'eau. On observe aussi un enfrichement progressif du marécage tourbeux par déprise agricole et par atterrissements (accumulation de litières se décomposant mal). Outre le dessèchement qui a dégradé la qualité écologique du marais, l'abandon progressif des parcelles par la déprise agricole est pour les naturalistes, le deuxième facteur de déclin par apparition d'une flore banale dans les parcelles enfrichées. Comme dans de nombreux étangs et marais, la question du niveau d'eau se pose également, les chasseurs, naturalistes et agriculteurs ayant des demandes divergentes. L'eau est utilisée par l'agriculture, l'élevage bovin, l'arboriculture (pommiers et variété locale : pomme de Rever), la pêche dans les fossés et le remplissage des mares de gabions pour la chasse. Le chasseur qui exerce une chasse sous abri enterré doit alimenter la mare qui attire le gibier auprès de sa cache.

> *« Le " chasseur-citadin " […] contrairement au " chasseur-agriculteur ", n'est pas impliqué dans les problèmes agricoles locaux et exige de plus en plus fort une chose : l'eau dans les mares à gabion à la mi-juillet, dès l'ouverture de la chasse au gibier d'eau. Pendant ce temps, l'agriculteur qui tente de plus en plus d'évoluer vers des céréales a des exigences inverses. Il s'ensuit un climat de tension […]. »* [T. Lecomte *et al.* 185 p. 16]

Quatre groupes d'acteurs mettent donc en scène six nécessités de niveau d'eau différents : élevé, pour le chasseur au gibier d'eau, de juillet à février (800 hectares de marais sont utilisés pour la chasse) ; assez haut pour l'éleveur, de mai à octobre (abreuvement du bétail et présence d'eau dans les fossés comme abreuvoirs) mais aussi assez bas (pour ne pas défoncer le sol) ; assez haut pour l'herbager qui fait du fourrage (croissance de l'herbe) et là-aussi, également assez bas (circulation du matériel) ; enfin, niveau bas pour le céréalier (labour et croissance des céréales) [Thierry Lecomte *et al.* 185 p. 16]. Les projets visent à maintenir un niveau d'eau suffisant aux périodes critiques (hiver et surtout printemps) et à améliorer la qualité de l'eau (modernisation des ouvrages, curage de la mare, maintien d'un suivi, etc.). Pour les naturalistes, l'eau est d'autant plus nécessaire que la végétation tend à la réduire, soit par évapotranspiration, soit parce que la tourbe se tasse actuellement, soit par les litières épaisses (matières végétales qui se décomposent mal). L'eau est gérée en fonction des besoins, mais tous les plans d'eau et les fossés n'ont pas le même statut juridique :

- il existe environ 35 kilomètres de fossés privés sans politique globale ;
- un réseau de fossés syndicaux, gérés par le Syndicat de dessèchement du marais Vernier (statuts de 1847 avec taxes payées par les propriétaires) ;
- des drains enterrés ;
- au nord du marais (Saint-Aubin et Quillebeuf), des fossés gérés par la Société foncière de remembrement et par la commune de Marais-Vernier près du pont de Tancarville ;
- des bassins d'orages sous l'autoroute construite dans les années 1970 (gestion par la Société des autoroutes Paris-Normandie).

Transition 21 Les motifs de paysage à l'origine des politiques publiques

Les coteaux de La Roche-Guyon, à caractère pittoresque, ont été étudiés par des paysagistes et photographiés par Christian Broutin, habitant et illustrateur professionnel. J'ai choisi de présenter ici les motifs qui fondent notamment les chartes paysagères. Au marais Vernier où il n'y a pas eu encore d'études paysagistes, ce sont les paysages végétaux et le patrimoine naturel qui marquent le plus le territoire. Dans les deux cas les naturalistes se sont progressivement implantés et ont établi des inventaires, base des politiques naturalistes. Pour mieux comprendre les enjeux en terme d'espaces, ces données ont été dessinées sur cartes.

22 Le patrimoine naturel à l'origine des politiques naturalistes

220 Les coteaux de La Roche-Guyon : un site écologique stratégique

Les coteaux de La Roche-Guyon se situent à la charnière entre le Vexin et la vallée de la Seine : *« Le rebord du plateau s'infléchit vers le nord et donne le glacis alluvial de la rive convexe. Il forme ensuite l'imposante paroi raide, haute de 130 mètres de la rive concave du méandre de Vétheuil ; c'est un abrupt à corniches et à pinacles, incisé de petits ravins. »* [J-Pierre Martinot 200 p. 8] Contrairement au plateau du Vexin français au *« climat relativement rude »*, le géographe insiste sur la douceur du climat des coteaux : *« Les rebords du plateau orientés vers le sud (vallée de la Seine) ou le sud-ouest (basse vallée d'Epte) bénéficient d'une bonne insolation et d'une aération suffisante. Ce sont des sites privilégiés. Les secteurs qui sont en outre abrités des vents d'ouest et du nord, comme le versant concave de la boucle de Vétheuil, jouissent de conditions locales particulièrement clémentes. Elles y permettent la présence d'une végétation diversifiée, riche en espèces remarquables. »* [Jean-Pierre Martinot 200 p. 17]

Figure 30 L'astragale de Montpellier [17].

Trois éléments sont mis en évidence par le commentaire géographique. La solidarité des coteaux avec le plateau du Vexin à vocation agricole, sera marqué par la création du parc naturel régional du Vexin français qui englobe les coteaux ; des conditions climatiques douces expliquent l'intérêt porté par les naturalistes à ces coteaux calcaires abrités ; enfin, la présence d'un relief accidenté, à corniches, à pinacles (mais aussi à cavités troglodytiques, non citées par le géographe), seront à l'origine de la politique de préservation des paysages pittoresques. Le botaniste Marcel Bournérias rappelle qu'il s'agit d'un *« remarquable îlot thermophile des falaises vexinoises de la Seine »* [Marcel Bournérias 17 p.7]. Ces coteaux sont marqués par une végétation rase qui pousse sur des emplacements ensoleillés (figure 30). Des pelouses sèches s'y accrochent, bien que tendant à régresser du fait du boisement naturel. Sur le plan des *« milieux naturels remarquables d'Île-de-France »* [*Plan vert* 86 p. 161] tous les alentours des coteaux de La Roche-Guyon, nommés *Basse vallée de la Seine et vallée de l'Epte*, figurent en *« intérêt national »*, à l'égal du massif forestier de Rambouillet (pays d'Yveline) et de la haute vallée de la Seine ou Bassée en Seine-et-Marne. De même dans une carte des *Paysages et patrimoines urbains de la grande couronne*, les coteaux de La Roche-Guyon y figurent en *Entité paysagère stratégique primordiale* (le meilleur des trois critères, aux côtés de majeure et importante) [*Plan vert* 86 p. 162].

Bien connus des scientifiques, les coteaux de La Roche-Guyon sont depuis longtemps fréquentés et étudiés par les botanistes ou les géographes. De ce fait les premiers compte-rendus d'excursions apparaissent avant 1900 (abbé H. Toussaint et Jean-Pierre Hoschédé en 1897 [283]), tandis que des botanistes aux noms connus y consacrent régulièrement des travaux : Pierre Allorge en 1922 (thèse), Marcel Bournérias [39], Christian Bock en 1986 [34]

ou Gérard Arnal [17]. Le botaniste Marcel Bournérias, dans son *Guide des groupements végétaux de la région parisienne* [Marcel Bournérias 39], illustre ses analyses de la végétation des coteaux par le cas de La Roche-Guyon où il distingue les principaux groupes :

- au bord de la route de la vallée, des prairies mésophiles ou prairies de fauche (talus) et des vergers ;

- au pied des coteaux, outre les vergers, se développent les forêts sur sol frais ou sec, denses et sombres en été, mais aussi les pelouses xérophiles ou mésoxérophiles, prés irrégulièrement pacagés par les ovins (pelouses que l'on peut retrouver aussi sur la crête) ;

- dans les pentes et auprès des pinacles, il devient utile de distinguer deux types de forêts et de pelouses, juxtaposés : les forêts claires, aux chênes dominants mais ouverts de clairières, et les forêts denses, ou chênaies-hêtraies calcicoles ; et enfin les pelouses permanentes (xerobromion), très xérophiles, en pente sud sur sol caillouteux, ainsi que les groupements saxicoles sur les rochers ensoleillés (pinacles) et les éboulis ;

- sur le plateau agricole, au-delà de la crête, il s'agit de cultures sur limon sableux.

221 L'implantation des naturalistes au marais Vernier

Les naturalistes fréquentent le marais Vernier à partir de 1869, affirmant dès 1870 sa *« haute réputation »* sur le plan de la végétation en tant que *« l'une de nos plus riches stations normandes »* [T. Lecomte *et al.* 186 p. 46]. En 1901, Jean Revel apprécie la *« jungle normande »* mais certains au contraire veulent mettre en valeur le marais Vernier par le drainage. En 1908, Ardouin Dumazet pense qu'il faut éliminer les fièvres : *« le marais Vernier pourrait être d'un plus grand rapport : il suffirait d'épuiser les eaux avec des machines pour tout transformer en pâturage et supprimer les moustiques et les fièvres, fléau des populations en été. »* [T. Lecomte *et al.* 186 p. 47]

Après l'échec de ferme-modèle, les naturalistes ne veulent pas chasser l'habitant agriculteur de son *« pays »* et pensent alors à un partage de l'espace entre naturalistes et cultivateurs. Ce souci laisse supposer aussi que ceux-ci sont encore assez nombreux.

> *« L'intensification de l'aménagement n'est plus concevable ni défendable quand on analyse la somme des difficultés rencontrées au cœur du marais. Il y a donc lieu de se retourner vers le concept de conservation de la nature et de trouver une harmonie entre les nécessités et les intérêts des agriculteurs du marais, d'une part, et la création d'une zone de protection, d'autre part. L'extension de l'expérience de la Grande-Mare avec création d'une zone de réserve biologique paraît souhaitable sans que peut être cette zone soit étendue à l'ensemble du marais et qu'une place soit réservée au monde rural permettant à ceux qui en ont le désir de se maintenir dans ce pays si particulier qui est le leur. »* [T. Lecomte *et al.* 186 p. 49]

La réserve de chasse est créée en 1958. Dès 1973, Thierry Lecomte recommande la *« restauration de milieux dégradés biologiquement parlant »* [186 p. 50]. Le pâturage préconisé par les naturalistes se distingue de celui des règles agronomiques notamment en n'intégrant pas d'hivernage sur les terrains secs et, comme les espèces domestiques rustiques et ou locales ont disparu, par le choix de bœufs d'Écosse et des chevaux Camargue pouvant *« se comporter pratiquement comme des animaux sauvages »* [T. Lecomte 182 p. 60].

> *« Cette situation est à mettre en parallèle avec la raréfaction, en France, de nombreuses races rustiques, qui n'ont plus trouvé grâce dans les années 1950, aux yeux du Ministère de l'agriculture. En effet en 1963, E. Quittet, Inspecteur Général de l'agriculture déplore " le nombre excessif de races bovines en France " et préconise le regroupement autour de " grandes races ", lequel regroupement on le sait aujourd'hui a rendu disparu ou pour le moins vestigial, un grand nombre de races locales françaises dont certaines au moins auraient sans doute pu constituer des outils de gestion appropriés de certains sites. Il faut cependant relativiser très fort la notion de race " française " […] beaucoup de races*

régionales sont de création, au regard de l'histoire de l'élevage, très récente et reposent sur des considérations assez souvent peu scientifiques où la couleur du poil l'a souvent emporté. Or aujourd'hui, on a besoin de certains types d'animaux pour une fonction particulière qui est celle de l'entretien — au moindre coût — des espaces naturels, c'est à dire la production de certaines formes de nature. Peu importe en conséquence l'origine de l'animal, puisque de toute façon elle est pratiquement toujours issue d'un grand mélange racial. Importe seul l'adéquation de la race avec l'objectif poursuivi, concept ayant été et demeurant le fait culturel dominant en matière d'élevage. » [T. Lecomte 183 pp. 5-6]

« Il faut donc se poser enfin la question de savoir si les espaces protégés peuvent participer à la conservation génétique des races menacées. […] les espaces naturels protégés n'ont pas pour fonction de devenir des Éco-musées. Ils peuvent donc accessoirement participer à la conservation des races en péril, uniquement dans les conditions d'exercices qui sont les leurs, c'est à dire à travers la gestion des milieux naturels protégés, lieux privilégiés de la conservation génétique des espèces sauvages qui constituent leur première mission. » [Thierry Lecomte 183 p. 6]

222 Les fortes valeurs patrimoniales des deux territoires identifiées par Natura 2000

Pour le marais Vernier, le document d'objectif identifie dix-neuf habitats naturels de l'annexe 1 de la directive 1992-43-CEE dite *« habitats »*, dont six prioritaires. Afin de mieux identifier ces habitats en ce qui concerne le marais Vernier, j'ai établi une carte qui permet de présenter visuellement les cinq habitats prioritaires et les sept autres habitats (figure 31). Sur cette carte, sont précisées les trois principales réserves naturelles, mais ne figurent pas les boisements de coteaux d'habitat non prioritaire. Les commentaires dans le texte suivant précisent la composition écologique de ces habitats, notamment sur le plan des espèces protégées.

1 Roselières	Habitat Prioritaire	45 ha total
2 Forêts de ravins	Habitat Prioritaire	21 ha total / 12 au marais Vernier
3 Forêts alluviales	Habitat Prioritaire	19 ha total / 9 au marais Vernier
4 Pelouses (coteau)	Habitat Prioritaire	17 ha total/ 14 au marais Vernier
5 Petites tourbières (6)	Habitat Prioritaire	10 ha total
6 Mégaphorbiaie		+ 4 000 ha
7 Marais tourbeux		1 400 ha
8 Lacs (4)		70 ha
9 Dépressions (11)		20 ha
10 Petites mares à lentilles (19)		11 ha
11 Petites grottes à chauve-souris (3)		(3 sites)
12 Vasières		30 kilomètres linéaire/15 au marais

Remarque 1. Le titre de l'habitat est ici simplifié, le détail sera commenté plus loin.

Remarque 2. Le chiffre entre parenthèses mentionné après l'habitat indique le nombre de sites lorsque ceux-ci sont de petites dimensions (tourbières, mares, grottes, etc.)

Remarque 3. Le nombre d'hectares total concerne l'ensemble du site Natura 2000, y compris avec la partie située en vallée de la Risle ; lorsque la précision est connue pour le marais Vernier, elle est mentionnée.

Mettre sur une carte unique les principaux habitats du marais Vernier permet dans un premier regard global cinq constats :

- la plupart des habitats se situent dans le marais tourbeux (celui-ci étant lui-même un habitat ; dans la légende de la carte, il figure en n°7 pour 1 400 hectares) ;

- le plus grand habitat en superficie totale est la mégaphorbiaie (n°6 de la légende) mais ont été exclues les parcelles alluvionnaires du nord du marais ;

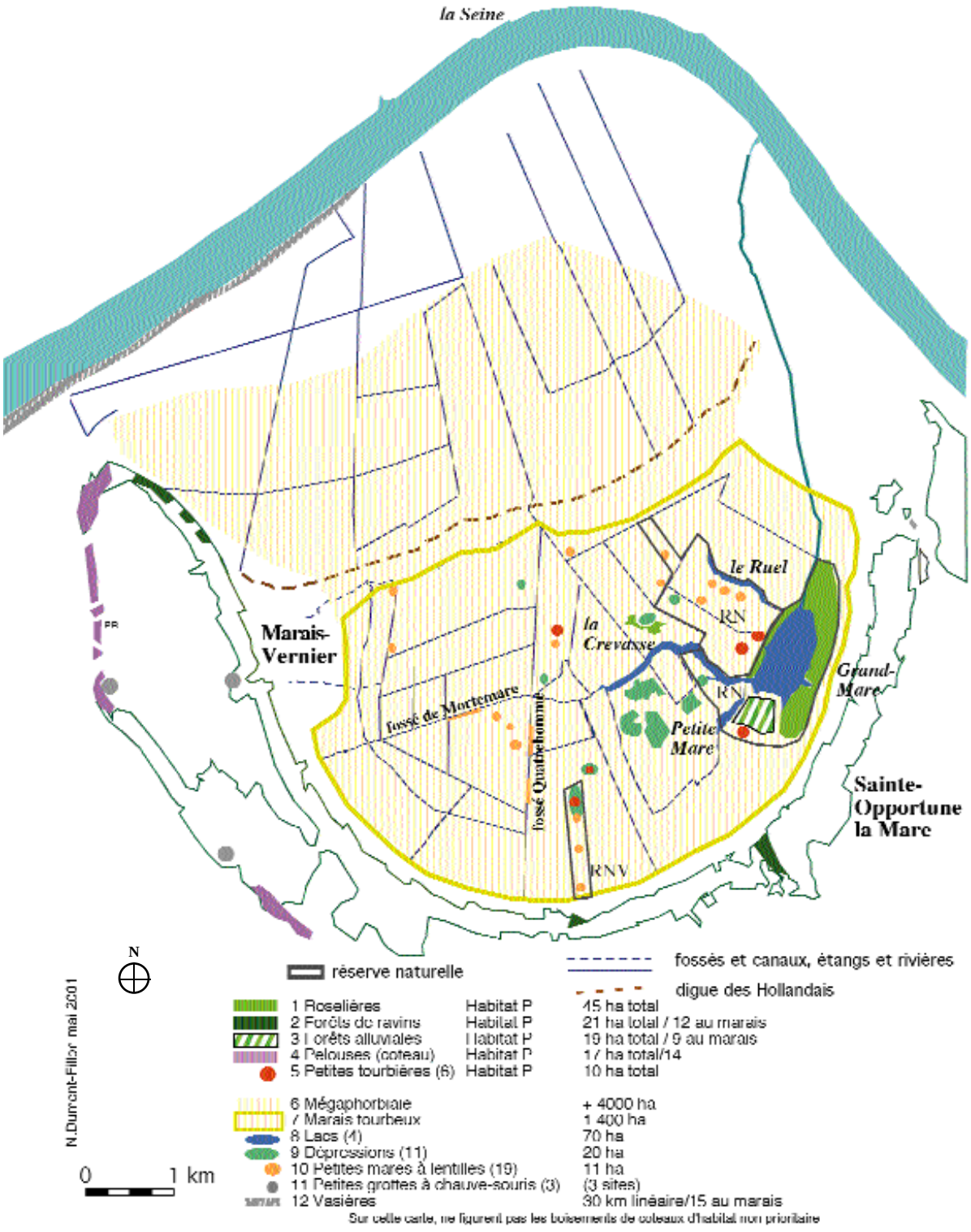

Figure 31 Les valeurs patrimoniales du marais Vernier identifiées par Natura 2000. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les données de 1998 [221].

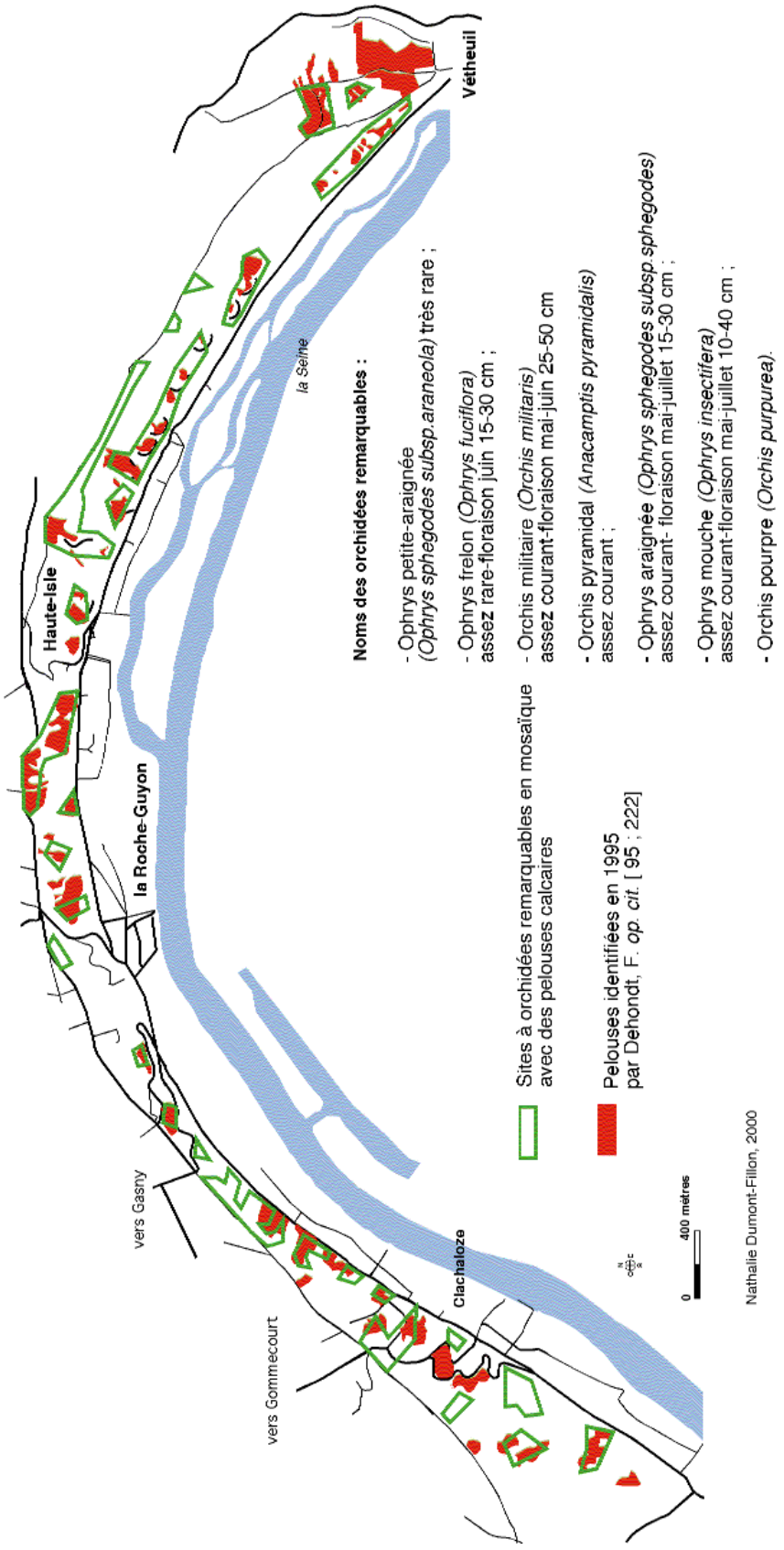

Figure 32 Les valeurs patrimoniales des coteaux de la Roche-Guyon identifiées par Natura 2000. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les données de 1998 [222].

- les habitats se concentrent là où ils sont les plus riches sur le plan écologique, c'est-à-dire dans les trois réserves naturelles (qui elles-mêmes sont dans le marais tourbeux près de la Grand-Mare) : réserve naturelle des Mannevilles entre le Ruel, la Grand-Mare et la Crevasse (classement national, gestion parc naturel), réserve naturelle de la Grand-Mare (classement Conseil supérieur de la chasse, gestion Office national de la chasse) et la réserve naturelle volontaire des Courtils de Bouquelon (privée, gestion associative) ;

- si le marais Vernier et notamment tourbeux rassemble le plus d'habitats prioritaires, les coteaux ont aussi leur intérêt : pelouses calcicoles et forêts de ravins en habitat prioritaire ;

- deux habitats (bien que non prioritaires) complètent l'inventaire : quelques grottes de chauve-souris dans la falaise et une quinzaine de kilomètres de linéaire de vasières au nord du marais.

Avant de décrire les habitats, il est utile de préciser la liste régionale et nationale des espèces végétales protégées. La liste régionale comporte soixante-treize espèces végétales, plus d'un quart (vingt espèces) figurent dans le site Natura 2000 dont fait partie le marais Vernier. La liste nationale comporte vingt espèces végétales, trois figurent dans le site Natura 2000 dont fait partie le marais Vernier.

• Liste régionale (arrêtée le 3 avril 1990), dont vingt espèces protégées régionales sur le site Natura 2000 [Natura 2000 221 Tome II, annexes 2 à 5].

Balsamine des bois	*Impatiens noli-tangere*
Cératophylle inerme	*Ceratophyllum submersum*
Epipactis des marais	*Epipactis palustris*
Epipactis brun-rouge	*Epipactis atrorubens*
Flûteau fausse-renoncule	*Baldellia ranunculoides*
Fougère des marais	*Thelypteris palustris*
Gesse des marais	*Lathyrus palustris*
Grassette du Portugal	*Pinguicula lusitanica*
Lobélie brûlante	*Lobelia urens*
Mouron délicat	*Anagallis tenella*
Ophrys frelon	*Ophrys fuciflora*
Orchis à fleurs lâches	*Orchis laxiflora*
Orchis à larges feuilles	*Dactylorhiza fistulosa*
Orchis des marais	*Orchis palustris*
Orchis singe	*Orchis simia*
Osmonde royale	*Osmunda regalis*
Rhynchospore blanc	*Rhynchospora alba*
Scirpe à tige trigone	*Schoenoplectus triqueter*
Scirpe piquant	*Schoenoplectus pungens*
Troscart des marais	*Triglochin palustre*

• Liste nationale (liste du 20 janvier 1982 modifiée par l'arrêté du 31 août 1995) dont trois espèces protégées nationales dans le site Natura 2000 [Natura 2000 221 Tome II, annexes 5].

Renoncule grande douve	*Ranunculus lingua*
Rossolis à feuilles rondes	*Drosera rotundifolia*
Rossolis intermédiaire	*Drosera intermedia*

La valeur naturaliste d'une zone humide au pied de coteaux calcaires

Dans le détail de chaque habitat, on constate la présence d'espèces végétales protégées (ainsi que d'espèces animales). Les habitats sont classés par importance de superficie, en deux groupes distincts, d'abord les habitats prioritaires (de 1 à 5), ensuite les sept autres habitats du marais (de 6 à 12).

Remarques. Nombre en hectares (ha) = totalité du site Natura 2000 (et pas seulement le marais Vernier) ; premier chiffre : code Natura 2000, second chiffre : code directive habitat. PN : espèce végétale protégée nationale. PR : espèce végétale protégée régionale.

Cinq habitats prioritaires

1 Marais calcaires à *Cladium mariscus* (marisque) (45 ha) (7210-53.3) [221 T. II, pp. 37-38]. En légende de la carte : 1 Roselières. Ce sont les roselières autour de la Grand-Mare
1 PN : Renoncule grande douve *(Ranunculus lingua)* ; 1 PR : Osmonde royale *(Osmunda regalis)*

2 Forêts de ravins du Tilio-Acerion (21 ha) (9180-41.4)
Forêts mélangées des coteaux du marais (tilleuls, érables) pour une dizaine d'hectares.

3 Forêts alluviales résiduelles (19 ha) (91EO-44.3)
Près de la Grand-Mare, c'est-à-dire à la Petite mare (9 ha) [221 Tome II, pp. 44-46]. Aulnes.
2 PR : Fougère des marais *(Thelypteris palustris)* et Osmonde royale *(Osmunda regalis)*
En cas d'assèchements, remplacement par des boulaies à fougères aigles pauvres.

4 Pelouses calcicoles à orchidées (17 ha) (6210-34.32) Pointe de la Roque
3 PR : Orchis singe *(Orchis simia),* Epipactis brun-rouge *(Epipactis atrorubens),* Ophrys frelon *(Ophrys fuciflora)*

5 Tourbières hautes actives (10 ha) (7110-51.1)
En légende de la carte : 5 Petites tourbières. Ce sont les environs de la Grand-Mare : *« Végétation basse dominée par les petits arbustes (bruyères, callune) et des buttes de sphaignes, souvent associées à de petites marais. Ces tourbières acides et pauvres en éléments nutritifs sont alimentées essentiellement par les précipitations, la croissance des sphaignes les ayant isolées de la nappe phréatique. »* [Natura 2000 221 Tome II, p. 29]
Trois tourbières actives (dont 6 ha sur 10 sont dans la réserve naturelle volontaire de Bouquelon). Trois tourbières dégradées.
2 PN : Rossolis à feuilles rondes *(Drosera rotundifolia)* et Rossolis intermédiaire *(Drosera intermedia)* ;
1 PR : Grassette du Portugal *(Pinguicula lusitanica)*

Sept autres habitats

6 Mégaphorbiaies eutrophes (6430-37.7) C'est tout le marais Vernier y compris alluvionnaire, grâce aux fossés et canaux. 1 PR : Fougère des marais *(Thelypteris palustris)*

7 Tourbières basses alcalines (1 400 ha) (7230-54.2)
En légende de la carte : 7 Marais tourbeux. C'est tout le marais Vernier tourbeux, mais une partie est dégradée par boisements (friches et taillis de bouleaux, saules, aulnes), et une autre par intensification près du village de Marais-Vernier ; *« Systèmes herbacés hygrophyles des sols paratourbeux à pH neutre à basique, avec des communautés de petites laîches et mousses brunes productrices de tourbe. La nappe d'eau est affleurante. Ces systèmes sont étroitement liés aux prairies humides, aux communautés de grandes cypéracées, aux roselières et aux cladiaies ainsi qu'aux végétations aquatiques et amphibies. »* [221 Tome II, p. 39]
5 PR : Orchis des marais, seule station régionale *(Orchis palustris),* Mouron délicat *(Anagallis tenella),* Lobélie brûlante *(Lobelia urens),* Orchis à fleurs lâches *(Orchis laxiflora),* Troscart des marais *(Triglochin palustre)*

8 Lacs eutrophes naturels (70 ha-3150-22.13). C'est la Grand-Mare, le Ruel, la Crevasse et la Petite mare. 1 PR : Cératophylle inerme *(Ceratophyllum submersum)*

9 Dépressions sur substrat tourbeux (20 ha-7150-54.6) [Natura 2000 221 Tome II, pp. 34-36]. Cela représente onze zones en bords de mares, surtout de gabions privés, mais aussi dans les réserves naturelles.
4 PR : Flûteau fausse-renoncule *(Baldellia ranunculoides),* Mouron délicat *(Anagallis tenella),* Rhynchospore blanc *(Rhynchospora alba),* Troscart des marais *(Triglochin palustre)*

10 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (11ha-3140-22.12x22.44) En légende de la carte : 10 Petites mares à lentilles. Ce sont les dix-neuf mares, dont les mares à gabions, avec des algues characées au fond (présence du Triton crêté).

11 Petites grottes à chauve souris (-ha -8310 ; 65) Abri hivernal de cinq espèces recensées.

12 (Replats boueux exondés à marée basse) (30 kilomètres linéaires 1140-14)
Ce sont les vasières, saumâtres, larges de quelques mètres à quelques dizaines de mètres.
2 PR : Scirpe à tige trigone *(Schoenoplectus triqueter)* et Scirpe piquant *(Schoenoplectus pungens)*

L'identification des valeurs patrimoniales des coteaux de La Roche-Guyon

Une carte précise les pelouses calcicoles remarquables, riches de sept types d'orchidées (figure 52). Pour l'écologue, il convient d'abord de distinguer les termes de flore et de végétation. La première désigne la liste de tous les végétaux d'un territoire géographique déterminé, tandis que la végétation est *« l'ensemble architectural qui résulte de l'agencement dans l'espace des types de végétaux présents »* [Marc Rumelhart 270]. Outre la flore et la végétation, il convient aussi de s'intéresser aux espèces animales.

1- La flore protégée. Dans chaque région qui établit une liste des espèces végétales, figurent les intérêts patrimoniaux en fonction de la rareté (de très commune à très rare). À celle-ci s'ajoute la liste des espèces protégées sur le plan régional (PR) et national (PN). Pour l'Île-de-France, la liste est établie par le botaniste Gérard Arnal, dont l'ouvrage publié sert de référence [Gérard Arnal 17]. En ce qui concerne les coteaux de La Roche-Guyon, l'étude de terrain en vue de la création de la réserve naturelle a été confiée récemment à un bureau d'études [François Dehondt 95]. L'étude de septembre 1995 recense dans ce territoire 69 espèces assez communes (AC), 33 assez rares (AR) 16 rares (R), 10 très rares (TR), ainsi que 13 espèces protégées au niveau régional (PR) et une sur le plan national (PN). La flore est établie par le bureau d'études en fonction de six milieux caractéristiques des coteaux :

-A pelouses ouvertes, corniches et éboulis
-B pelouses fermées
-C ourlets
-D fruticées
-E boisements
-F milieux anthropisés

L'unique plante protégée nationale (PN) est l'alisier de Fontainebleau *(Sorbus latifolia)*, qui pousse dans les boisements des coteaux (E). Mis à part une espèce, toutes les espèces protégées régionales (12 PR) se trouvent sur les pelouses ouvertes (A). La dernière est placée en catégorie de pelouses fermées (B). Il ne faut pas oublier que les plantes protégées ont aussi leur rareté : toutes ne sont pas très rares (TR) et inversement, certaines espèces très rares ne figurent pas dans la liste des protégées régionales. Néanmoins, la plupart des plantes très rares et/ou protégées poussent dans les pelouses ouvertes (A : 24 espèces sur une liste totale de 142). Il faut noter que ces espèces, outre leur rareté, se caractérisent par leur diversité : elles sont plus nombreuses en pelouses (A et B) que dans les quatre autres milieux (C-D-E-F), soit 47 espèces assez communes, 22 assez rares, 14 rares.

Le classement de Gérard Arnal est légèrement différent pour les espèces végétales protégées sur les coteaux, qu'il répartit en quatre catégories liées aux rochers et aux pelouses. Présenté ici, il offre l'intérêt de permettre une rapide description de chaque espèce sur le terrain. Gérard Arnal conclut sur un bon état de conservation des 19 espèces végétales protégées des pelouses calcicoles (dont 13 dans les coteaux de La Roche-Guyon), une seule étant menacée d'extinction [Gérard Arnal 17 p. 142]. Dans la liste des espèces présumées disparues (non observées entre 1980 et 1995), figure le Coeloglosse vert ou Orchis grenouille *(Coeloglossum viride).*

La liste des 13 espèces végétales protégées est la suivante [Gérard Arnal 17 pp. 158-162 ; p. 205 ; pp. 210-216] :

a) cinq espèces des pelouses calcicoles arides :
- l'Hélianthème blanchâtre *(Helianthemum canum)*, abondant entre Vétheuil et Gommecourt ;
- l'Astragale de Montpellier *(Astragalus monspessulanus)*, très abondante en rive droite, de Saint-Martin à Gommecourt. Elle n'est plus protégée au niveau national depuis 1995, mais présente un intérêt fort sur le plan régional ;
- l'Hutchinsie des pierres *(Hornungia petraea)*, se maintient de Vétheuil à Gommecourt ;
- l'Ophrys litigieux *(Ophrys sphegodes subsp. litigiosa)* ;
- la Phalangère à fleurs de lis *(Anthericum liliago).*

b) une espèce des éboulis :
- l'Arabette des sables *(Cardaminopsis arenosa).* Rare, entre La Roche-Guyon et Port-Villez. En voie de forte régression et très rare en Île-de-France, était considérée comme abondante en 1861 non loin de La Roche-Guyon, vers les coteaux de Jeufosse (La Roche-Guyon).

c) quatre espèces des rochers et des murs calcaires :
- le Stipe pennée *(Stipa pennata)*, sur les pinacles entre Haute-Isle et Gommecourt ;
- la Roquette cultivée *(Eruca vesicaria)*, se maintient entre Haute-Isle et Gommecourt ; elle devient très localisée, à proximité d'anciennes habitations troglodytiques ;
- la Mélique ciliée *(Melica ciliata)*, se maintient sur les pinacles de La Roche-Guyon et de Haute-Isle. Elle fait partie des espèces en forte régression, mais qui continuent de croître sur les pinacles crayeux des coteaux de La Roche-Guyon ;
- l'Amélanchier d'Emberger *(Amelanchier ovalis subsp. embergeri)*.

d) et trois autres espèces végétales :
- le Cytise rampant *(Cytisus decumbens)* ;
- l'Hysope officinal *(Hyssopus officinalis)* ;
- l'Orobanche pourpre *(Orobanche purpurea).*

2- La végétation et sa valeur floristique. La végétation est analysée en fonction de sa valeur floristique ; ainsi Gérard Arnal a mis au point un barème de points en fonction de la rareté, qui est utilisé par les écologues pour définir la valeur patrimoniale en vue de créer la réserve naturelle des coteaux de La Roche-Guyon. Les espèces très communes (TC) et communes (C) n'ont pas de valeur (zéro). Les espèces assez communes (AC) ont 1 point ; assez rares (AR) : 2 points ; rares (R) 4 points ; très rares (TR) : 8 points ; protégées (PR et PN) : 16 points. Il faut remarquer que les plantes protégées sont dotées d'une valeur maximale (16) mais que leur rareté n'est pas ajoutée, on ne cumule pas les points (elles sont fixées à 16). À partir de ces points, est construit un indice de valeur floristique, qui correspond à la somme des points. Ici il figure de deux manières. D'une part, il caractérise chacun des six milieux, soit du plus grand indice au plus petit : 317 en pelouses ouvertes (A), 102 en pelouses fermées (B), 64 en ourlets (C), 58 en milieux anthropisés (F), 50 en boisements (E), 23 en fruticées (D). D'autre part l'indice de valeur floristique permet de définir les enjeux patrimoniaux. L'indice de valeur est établi selon cinq valeurs :

1 Exceptionnelle : comprenant plus de 3 espèces protégées	= + 3 PR, soit indice supérieur à 48	
2 Très forte : comprenant plus d'1 espèce protégée	= + 1 PR,	> 16
3 Forte : comprenant plus de 5 espèces assez à très rares	= + 5 AR-TR	> 10
4 Assez forte : au moins une espèce assez à très rare	= + 1 AR-TR	> 02
5 Faible : ne comprenant pas d'espèce d'assez rare	= O AR ou +	< 02

Conclusions de la deuxième partie

Chaque territoire se caractérise et évolue selon son histoire et sa géographie propres, ici c'est la dynamique récente qui est retenue pour l'étude des coteaux de La Roche-Guyon et du marais Vernier.

Les territoires étudiés ont évolué au cours de ces cinquante dernières années, phénomène initié dès la fin du XIXe siècle. Ces mutations relèvent essentiellement d'une logique d'intensification des pratiques agricoles, ce qui a conduit à l'abandon progressif de l'agriculture sur les coteaux de La Roche-Guyon, où la mécanisation n'a pas pu être pratiquée. Au marais Vernier, après l'échec de l'expérience de la ferme-modèle, il a été admis que le marais tourbeux ne pouvait continuer à être exploité qu'en prairies humides d'élevage, reléguant l'agro-industrie en périphérie.

Dans les deux territoires, la déprise agricole a donc entraîné l'abandon des terres les moins productives et l'enfrichement. Elle a aussi conduit à un autre abandon progressif, celui du bâti rural, c'est-à-dire les chaumières, les granges ou les étables qui sont tombées alors silencieusement en ruine. De plus, l'abandon de l'entretien des espaces et de la végétation (bocage) a montré que les acteurs jugés favorables aux paysages souhaités aujourd'hui (présence de haies ou de chaumières entretenues, de prairies d'élevage, de pelouses calcicoles, etc.) ont régressé ou disparu. Pourtant, la présence d'espèces végétales telles que les orchidées ou l'astragale de Montpellier montre l'intérêt patrimonial des coteaux de La Roche-Guyon. De même la nature marécageuse du marais Vernier en a fait un lieu très riche sur le plan écologique.

Territoire rural et agricole autrefois fermé à « l'étranger », le marais Vernier — contrairement aux coteaux de La Roche-Guyon ouverts depuis un siècle pour accueillir des villégiateurs et des artistes — est devenu depuis peu à son tour naturaliste et touristique. Habité en périphérie par des résidents permanents, le marais Vernier a aussi attiré des résidents secondaires à partir des années 1960.

Au regard des transformations des espaces présentées ici, les nouveaux habitants se montrent sensibles aux paysages anciens, qu'ils regrettent parfois ou qu'ils idéalisent ; certains au contraire ne les ayant pas connus les ignorent.

En revanche selon des logiques agricoles, le marais Vernier reste, là où c'est encore possible, le support d'activités de céréaliculture, d'élevage ou d'arboriculture, tandis que la sensibilité des naturalistes fait apparaître de nouveaux motifs de paysage inspirés par la connaissance scientifique des milieux et le désir de conservation du patrimoine naturel qui y est lié. Mais c'est dans les coteaux de La Roche-Guyon que ces motifs de paysages sont les plus nombreux et les plus prégnants comme le montrera la troisième partie de cette thèse.

Troisième partie
Une permanence des motifs pittoresques sur les coteaux depuis trois siècles et les balbutiements des paysages du marais

Lorsque les territoires évoluent et interrogent la société, les modifications, on l'a vu, peuvent être perçues comme des problèmes publics de paysage, appelant parfois la mise en place de politiques publiques régulatrices. Ces dernières peuvent effectivement être sollicitées pour réduire l'écart existant entre ce qu'est devenu le territoire (par exemple le dessèchement du marais Vernier) et les paysages souhaités (dans cet exemple, un marais agricole humide aux saules conduits en têtards) ; il s'agira dans ce cas de politiques protectrices ou conservatrices. Tout dépend alors des modèles de paysages, qui orientent l'intérêt pour certains espaces plutôt que d'autres, ainsi que pour certains motifs identitaires : la chaumière, le pommier, le saule au marais Vernier, les pinacles de craie blanche et les crêtes des coteaux de La Roche-Guyon, etc. Les modèles ne sont pas spontanés mais acquis au travers des productions culturelles, qu'elles soient picturales ou littéraires, anciennes ou récentes. Les productions culturelles manifestent aussi un rapport au territoire, permettant de s'interroger sur la nature des images produites — quels motifs de paysages ? —, sur l'importance des différents corpus — les Impressionnistes sont-ils dominants ?— mais aussi sur la présence ou non du patrimoine naturel : les pelouses calcicoles, les roselières sont-elles représentées ? Quelles images sont produites ou utilisées actuellement par les naturalistes et les protecteurs de la nature ?

Puisque les œuvres artistiques esthétisent un espace particulier, chaque territoire étudié possède ses propres représentations culturelles de paysages, il convient donc de les étudier séparément, d'autant plus que la production des images des deux territoires n'a rien de comparable, y compris sur le plan de la quantité. Abondante sur les coteaux de La Roche-Guyon depuis trois siècles, la production au contraire des représentations culturelles au marais Vernier n'en n'est qu'à ses balbutiements. Rien de surprenant pour celui-ci, qui subit le même régime artistique que d'autres marais français, longtemps perçus comme négatifs mais valorisés récemment en tant que patrimoine naturel par les scientifiques ; ce phénomène en cours est réellement récent, comme le prouve l'édition de nouvelles cartes postales en 2001, notamment celle du photographe professionnel Gérard Gsell, dont le cliché est resté dix ans chez l'éditeur avant d'être proposé au public seulement cette année.

a) Au marais Vernier on observe un début de production de représentations culturelles qui expriment la mise en valeur naturaliste et touristique. Ceci passe par une phase d'imagerie artistique débutante, mais aussi par des productions poétiques que l'on retrouvera chez les habitants (sixième partie). Les marais apparaissent comme un modèle de paysage en soi, c'est-à-dire indépendamment d'une localisation précise, un thème littéraire de sensibilité à la nature et un modèle graphique de formes caractéristiques (eau, végétation palustre, roselières, arbres conduits en têtards). Le marais Vernier, encore peu représenté, même si ce phénomène commence à s'étoffer, relève d'un modèle de paysage normand, celui des cartes postales : chaumières, vergers de pommiers (si possible en fleur), élevage de vaches normandes à robe pie-marron, etc. Trois types de représentations culturelles peuvent donc être retenus : les productions littéraires (les impressions à l'intérieur d'un marais), les cartes postales et les collections des musées et œuvres d'art anciennes. À celles-ci il faut ajouter les représentations non dessinées ou écrites mais orales (entretiens avec les habitants), selon des thèmes que l'on retrouve parfois dans les contes ou dans l'histoire de l'art.

b) Sur les coteaux de La Roche-Guyon au contraire, la production culturelle est ancienne : l'analyse du corpus de représentations culturelles (lithographies, peintures, littérature, etc.) permet chronologiquement de commencer l'étude des coteaux de La Roche-Guyon dès le XVIIIe siècle, grâce aux images présentant le château et ses alentours (et même 1600 pour la première gravure). Depuis trois siècles en effet, la pratique artistique dans ce territoire est notable, des communes les plus à l'ouest de l'amphithéâtre des coteaux (Bennecourt et Gommecourt) aux communes les plus à l'est (Haute-Isle et Vétheuil). Ainsi les paysages sont devenus réellement pittoresques, dans le sens du genre pictural — lithographies pittoresques, comme celles par exemple d'Adolphe Maugendre vers 1850 — et du fait que ce territoire a été considéré comme digne d'être peint.

30 Les marais en France sont l'objet d'une transformation valorisante des regards

« Espace de pâturage, oasis de calme en dehors du temps, monde à part, le marais Vernier a fort heureusement perdu sa réputation de lieu insalubre. » (R. de la Roche)

Comme dans d'autres marais français, la transformation des regards sur ces espaces est due à un long processus. Les auteurs de l'ouvrage *Paysages de marais* [Pierre Donadieu (dir.) 110], ont montré, notamment en choisissant ce titre, que les zones humides (nommées ainsi depuis les années 1970 par les naturalistes souhaitant les réhabiliter), ont longtemps été considérées comme des marécages insalubres et dangereux ; il a donc fallu plusieurs phases pour que la situation puisse se renverser et que les marais deviennent d'abord un patrimoine naturel, grâce à cette valorisation scientifique, puis sur cette base, de véritables paysages appréciables par un public non spécialiste.

1 • La première phase, dévalorisant les marais et les marécages, marque le milieu du XIXe siècle, notamment sous la plume d'un médecin de Pont-Audemer (docteur Leprieur en 1832), soucieux d'assainir les marais en les asséchant. Mais ce n'est qu'en 1847 que la création du syndicat de dessèchement du marais Vernier permettra d'envisager l'élimination des fièvres du marais. À la même époque, alors que sur les coteaux de La Roche-Guyon les lithographes peignent des paysages pittoresques, les marais français, eux, n'étaient pas visités. Si l'on compare avec le marais de Brouage en Charente-Maritime, on observe les mêmes descriptions très négatives des marais, bien que les dessèchements y furent plus précoces qu'au marais Vernier. En effet, la description du marais Vernier par le médecin Leprieur préoccupé par les maladies du marais et surtout par l'état physiologique de ses habitants est aussi vive que celle du géographe Paul Joanne à propos des marais de Brouage (il dresse, en 1896, un tableau des épidémies ayant cours depuis le XVIIIe siècle [Paul Joanne 172]). Dans les deux cas, à une époque où l'on constate que les habitants des marais sont dangereux et misérables et que l'air lui-même, sortant des terres humides, est néfaste (y compris autour des marais) [Pierre Donadieu (dir.) 110], il s'agit de convaincre de la nécessité de dessécher pour assainir.

• Au marais Vernier :

« …si, dis-je, le dessèchement tant de fois réclamé, par les générations victimes des émanations de ce cloaque pestilentiel ; […] Dans la prairie, un brouillard nous apporte, avec l'obscurité, ses miasmes suffocants et l'odeur fangeuse du sol dont ils émanent. Au milieu de cette brume infecte, quel objet vient à nous ! Est-ce un homme, est-ce un spectre ? Non, c'est un malheureux, qui, moribond dès sa naissance, relève de maladie. […] Plus loin, c'est le spectacle déchirant d'une femme au désespoir et décomposée par la douleur. Une cape lugubre lui couvre la tête. Elle gémit de la perte d'enfants chéris, d'une époux tendrement aimé. Seule, elle survit de quelques jours, pour déplorer ses malheurs […]. » [Thierry Lecomte *et al.* 186 p. 44]

• À Brouage :
« Les fièvres paludéennes les plus tenaces, les plus pernicieuses, sortirent alors de cette Maremme saintongeaise, décimant les populations limitrophes, plombant les fronts, énervant les reins. Un air empoisonné pesait sur la contrée, les fièvres étaient endémiques. Certaines ne pouvaient fournir une seule recrue aux armées, tous les jeunes gens étaient infirmes ou malades. » [Paul Joanne 172 p. 2451]

• Au marais Vernier : nécessité (urgente) de dessécher pour assainir et, diagnostic de professionnel de la santé, de gagner des dizaines d'années de durée de vie :
« de cette plaine méphytique et méphytisée depuis des siècles, qu'il serait si facile de convertir en pâturages fertiles, capables de grossir la richesse des propriétaires ; de rapporter au gouvernement, qui doit en avoir une grande part, des revenus et des impôts considérables ; au pays en général un surcroît de ressources en tous genres ; si le dessèchement, ne cessons de le redire, venait à s'opérer, la société non-seulement y trouverait de grands avantages, mais l'humanité gagnerait trente ans de vie par chaque habitant de la contrée et des contrées voisines, une population moitié plus nombreuses […]. » [Thierry Lecomte *et al.* 186 p. 44-45]

• À Brouage :
« La fièvre, non moins que le retrait de la mer, a fait de Brouage ce qu'il est devenu aujourd'hui, un misérable ham que l'on s'étonne de voir fièrement entouré de remparts et de bastions. Mais grâce aux efforts, longtemps mal secondés, d'un homme de dévouement, M. Le Terme, sous-préfet de Marennes pendant la Restauration, toute la région a été assainie, les fièvres ont disparu à peu près, la vie humaine a repris sa moyenne normale […]. » [Paul Joanne 172 p. 2451]

En effet dix ans avant la parution du texte du médecin Leprieur plaidant pour la transformation du marais Vernier, était nommé pour assainir le marais de Brouage, le sous-préfet de Marennes (Charles-Esprit Le Terme nommé le premier mai 1818) ; dès cette année là, il prévoyait un arrêté permettant aux propriétaires de parcelles de se réunir pour dessécher le marais et en 1826 publiait un Règlement général. Lorsque Paul Joanne, en 1896 décrit le marais Vernier, il ne relate plus le *« marais méphytique »* mais s'enthousiasme au contraire pour ses terres transformées en riches prairies :

« Entre la digue des Hollandais et les nouvelles digues qui maintiennent la Seine dans un large chenal régulier et profond, s'étend la seconde partie du marais Vernier, la plaine : c'est, comme son nom l'indique, une belle plaine unie, d'alluvions plus récentes, et qui forme une vaste zone de pâturages de premier ordre. Ces prairies, couvertes d'une végétation luxuriante, plus saines et plus riches que celles de l'ancien marais, nourrissent de nombreux bestiaux, qui y sont conduits au printemps pour ne plus les quitter qu'aux approches de l'hiver. » [Paul Joanne 172 p. 2451]

Le marais fut desséché et ses terres transformées. Pourtant du passé sont restés trois souvenirs importants que conservent encore certaines personnes :

- la fièvre du marais continue d'être évoquée, certains habitants ne situant sa fin qu'au milieu du XXe siècle : « Non, c'est pas sain du tout, même la fièvre du marais Vernier existait, quand mon frère s'est installé, en 1944-50, oh oui, même en 1960, il y avait encore des fièvres du marais, et je me demande s'il n'y en a pas encore. » ; « c'est sain pour respirer parce que c'est la nature, mais comme il y a de l'humidité je ne sais pas si on peut appeler ça sain. » ;

- malgré la valorisation actuelle des images palustres, certains habitants conservent une mémoire d'un marais dangereux et répulsif, mais ne le racontent pas volontiers (voir sixième partie) ;

- des poètes ou des écrivains s'intéressent aux marais justement pour cette ambiguïté qui suscite l'imaginaire.

2 • La seconde phase, valorisant les *« zones humides »*, est en cours de mise en place. Il ne suffit pas en effet que le marais soit valorisé par des naturalistes (nombreux au marais Vernier depuis la fin du XIXe siècle) pour qu'il soit aussi représenté artistiquement. À l'inverse même, aucune corrélation n'apparaît entre la présence des artistes et des scientifiques au marais Vernier. Pourtant, si sous les regards contemporains de la fin du XXe siècle le paysage est *« l'endroit où le ciel et la terre se touchent »*, les marais et marécages qui se caractérisent par leur platitude devraient être sans contestation de parfaits paysages actuels. D'autant plus que dans les propos du paysagiste Michel Corajoud, la métaphore de la terre fertile et l'évocation du travail de l'agriculteur (ou du jardinier) sur la terre perméable fit partie de l'analyse. *« Le sol, pour un jardinier, pour un paysagiste, c'est une profondeur irritable ; […] Terre et ciel ne cessent de se quereller dans l'épaisseur du sol arable et de ces querelles naissent les qualités premières de tout paysage. […] Regarder la campagne, c'est éprouver et reprendre à son compte le sens du travail qui l'a produit ; […] »* [Michel Corajoud 87] Des marais comme le marais Vernier sont en effet à la fois plats, horizontaux et cultivés. Comment se fait-il dans ces conditions, qu'il existe si peu de représentations graphiques, anciennes ou contemporaines ? L'architecte Arnaud Guerra avait analysé les marais salants de Guérande en tant que paysage inventé et s'était posé les mêmes types de questions : comment représenter un marais salant tellement plat ? Il montrait que les photographes des cartes postales s'étaient attachés à mettre en scène les tas de sel et les paludiers — même en dehors de la période des récoltes — pour donner des verticalités à l'image et par là-même en faire des possibles paysages [Arnaud Guerra 116]. Il y aurait beaucoup de choses à dire sur les horizons que forment une ligne, comparable au trait noir et fin du dessinateur, retenons simplement que l'horizon est une limite, *« rien n'est impossible dans ce champ qui n'a pour seule limite que l'azur des cieux »* [Lucien Clergue *et al.* 58 p. 55] ou même, comme dans la littérature argentine, la destination impossible vers laquelle galope en vain le gaucho pour atteindre l'horizon.

Habituellement dans un lieu touristique, de nombreuses cartes postales et des documents peuvent être vendus ou offerts aux visiteurs. Pourtant, au marais Vernier, les cartes postales et les images du marais diffusées sur place sont rares. Du fait de la présence, depuis vingt-cinq ans, du parc naturel régional et d'une nombreuse littérature scientifique, on pourrait s'attendre à trouver des petites brochures dédiées au marais, ou même des livres illustrés comme par exemple celui du marais du Lavours dans l'Ain [126]. Et pourtant, peu de ces documents sont apparus à l'heure actuelle. Certains photographes contemporains comme Thierry Girard, jouent sur les grands sols et les grands horizons des marais de Brouage, cadrant des espaces lisses, vastes, sans arbres ni lignes verticales. Ce n'est pas encore le cas au marais Vernier, où seul un photographe de paysages, Gérard Gsell, est apparu récemment, mais en s'intéressant surtout aux chaumières. En revanche, c'est sur un mode plus intérieur (et moins paysagiste ?) que les marais peuvent aussi attirer les artistes, sensibles aux scènes de la nature plus ou moins domestiquée. Quelques peintres sont séduits par le marais, c'est le cas d'un artiste qui expose ses tableaux au pastel sur son propre site Internet.

300 Des approches sensibles à l'atmosphère des marais et aux espèces animales et végétales

Certains poètes des dix-neuf et vingtième siècles ont un intérêt pour les marais, parce qu'ils y trouvent des éléments d'évocations sensibles : roselières sous le vent, faune cachée, etc., qui leur permettent de mettre en scène les mystères de la nature ou la fragilité de la vie animale au regard du fusil des chasseurs. Les textes poétiques sont aussi une mémoire de ce qui a pu être perçu (un oiseau en vol, le vent sur un cours d'eau) ou de ce qui est imaginé en tant qu'espace humide, c'est-à-dire non desséché.

1 • Plusieurs artistes décrivent des marais pour leur atmosphère, sans préciser où ils sont situés : certaines poésies pourraient tout à fait décrire le marais Vernier. Guy de Maupassant (1850-1893), qui a décrit des paysages normands dans ses différents ouvrages, évoque des atmosphères dans un marais, qui deviennent extra-ordinaires au cours de la nuit :

> *« Le marais, c'est un monde entier sur la terre, monde différent, qui a sa vie propre, ses habitants sédentaires, et ses voyageurs de passage, ses voix, ses bruits et son mystère surtout. Rien n'est plus troublant, plus inquiétant, plus effrayant, parfois, qu'un marécage. […] lorsque la flamme rouge monta le long des cloisons claires de cristal, elles se mirent à fondre, doucement, à peine, comme si ces pierres de glace avaient sué. Karl, resté dehors, me cria : " Viens donc voir ! ". Je sortis et je restai éperdu d'étonnement. Notre cabane, en forme de cône, avait l'air d'un monstrueux diamant au cœur de feu poussé soudain sur l'eau gelée du marais. Et dedans, on voyait deux formes fantastiques, celles de nos chiens qui se chauffaient. […] La lueur de notre foyer réveillait les oiseaux sauvages. […] Il me semble à cette heure glaciale de l'aube, que ce cri fuyant emporté par les plumes d'une bête est un soupir de l'âme du monde ! »* [Guy de Maupassant 202]

« Je cherche à imaginer le réel », nous dit l'artiste et naturaliste suisse Robert Hainard qui s'est interrogé sur le dessèchement du marais des Échets (Ain) : *« Le géomètre qui a piqueté le marais a peut-être vu le va-et-vient des grandes ailes. »* [R. Hainard 158] *« Le romancier aussi joue avec des possibles qui ne se sont pas réalisés. […] Ces possibles ne sont possibles que par notre ignorance de la totalité des causes. »* [R. Hainard 158 pp. 104-105] Ces citations suggèrent que la poésie qui évoque des marais ne s'intéresse pas forcément à un marais particulier mais à l'idée de marais en général (ici la question du dessèchement des marais). Je commencerai donc par les atmosphères particulières des marais, de jour ou de nuit, d'été ou d'hiver ; d'ailleurs, on peut noter que certains de ces extraits ont été placés dans une anthologie intitulée le *Fantastique* [53] ; le fantastique étant un *« genre littéraire dans lequel deux logiques se superposent, l'une rationnelle qui refuse d'admettre l'inexplicable, l'autre irrationnelle »* [J. Gardes-Tamine *et al*. 146 p. 80], on peut supposer que les marais sont effectivement adaptés à ce genre :

> *« Allez, envolez-vous tels des oiseaux de proie, vers ces marais noyés de brouillard et de fange, et vous découvrirez après la mort d'un ange, tout ce qu'un cœur scellé peut contenir de joie. […] Va dire à ma chère Île, là-bas, tout là-bas,/ Près de cet obscur marais de Foulc, dans la lande,/ Que je viendrai vers elle ce soir, qu'elle attende,/ Qu'au lever de la lune elle entendra mon pas./ Tu la trouveras baignant ses pieds sous les rouches,/ Les cheveux dénoués, les yeux clos à demi,/ Et naïve, tenant une main sur sa bouche/ Pour ne pas réveiller les oiseaux endormis./ Car les marais sont tout embués de légende,/ Comme le ciel que l'on découvre dans ses yeux,/ Quand ils boivent la bonne lune sous la lande/ […]. »* [Patrice de la Tour du Pin respectivement 97 p. 38 et 98 p. 30] *

> *« Et cet appel inconsolé de sauvagine/ Triste, sur les marais que les oiseaux ont fuis./ […] Le jour glacial s'était levé sur les marais ;/ […] Farouche, il s'enfuira comme un oiseau blessé/ […] Et je ramènerai son petit corps parmi/ Les roseaux, rêvant à des choses irréelles,/ […]. »* [Patrice de la Tour du Pin 99 pp. 36-37]

Parfois, le milieu marécageux fait lui-même partie du titre de la poésie, comme *Marais* de Jacques Charpentreau [54] : on s'en doute, ce ne sont pas les termes de zones humides (employées par les scientifiques) qui apparaissent, mais tout simplement, celui de marais. Dans ce texte, on y retrouve l'eau, l'air, la mer, mais aussi la faune et la flore palustre.

> *« Les Mots jetés à la rivière/ sont la musique de la nuit/ Fougère lierre ou bruyère/ feuillage vernissé du buis/ Osier jaune des bords de terre/ Saule tremblant fragile appui/ les disent au vent de minuit/ L'ombre jaillie du fond des puits/ se coule au fil de la rivière/ sous la musique de la nuit/ qui s'effiloche au vent de la mer/ quand l'oiseau sauvage s'enfuit. »* [Jacques Charpentreau 54]

---

* Le terme *« rouche »* traduit bien les marais : il ressemble à *rouchier, rouchis* et *rouchère* qui signifient en effet, dans le Morvan, la roselière [Pierre Donadieu (dir.) 110 p. 195].

La végétation qui est liée au marais, en général les saules et les roselières, permettent de caractériser ce milieu, mais aussi offrent aux poètes la légèreté de leurs feuillages. Ici on voit bien que la fougère, la bruyère, le saule tremblant apportent une légèreté qui traduit la sensibilité intérieure du poète. En effet l'osier aussi est un saule (à la différence du rotin, qui est une liane asiatique), appelé Saule des vanniers *(Salix viminalis)*. Ce dernier est petit, léger, très feuillu, mais aussi commun, c'est *« un arbuste touffu, de quatre à cinq mètres de haut, aux rameaux allongés et flexibles ; feuilles longues et étroites. […] L'osier blanc pousse dans presque toute la France (sauf dans le midi), au bord des cours d'eau. […] Il existe une trentaine d'espèces de saules en France, surtout des arbustes, caractéristiques des lieux humides »* [Arboretum national de Chevreloup 15 p. 11].

Dans l'extrait suivant, le poète Maurice Carême (1899-1978) joue sur l'accumulation des éléments, le roseau *(Phragmites australis)* étant considéré sous la forme d'une roselière (Guy de Maupassant également insiste aussi sur *« l'immense peuple de roseaux »* dans *Amour*) : *« Tout murmurant de mots à naître, Je suis arbre par tant d'oiseaux, Rivière par tant de roseaux, Village par tant de fenêtres Que j'ai peine à me reconnaître. »* [Maurice Carême 47]

Ainsi utilisées, les évocations de plantes ou d'oiseaux ont une portée universelle, le lecteur peut avoir le sentiment de reconnaître des lieux humides ; dans cet exemple, le terme de roseaux employé aux côtés de celui de village, peut faire penser à des marais habités comme au marais Vernier…

2 • Certains textes en revanche précisent où ils se situent, et celui de l'écrivain contemporain Philippe Delerm se situe précisément au marais Vernier, même si une partie de son itinéraire semble imaginaire :

> *« Je ne pensais pas à lui, en quittant Pont-Audemer, en abordant la petite route sinueuse qui longe des prés gorgés d'eau. Ce n'était pas vraiment dans sa couleur, c'était un peu trop la campagne, un peu trop loin de l'homme. Pourtant, il aurait bien aimé ce grand espace austère, à la mélancolie prenante, à la tonalité gris-vert : quel bout du monde, ce Marais Vernier ! Roseaux et liserons, rangées de saules au long des chemins d'eau. Arbres crevés, ouverts, à l'écorce de pachyderme, arbres secrets, porteurs de tant de brumes et de pluies, de légendes, de tant de temps dilué dans les eaux mortes. Le ciel de septembre s'était fait gris et sourd, pour souligner la perfection distante de ce lieu coupé du monde, sans regret. Septembre dans les haies, avec les mures en rouge et noir dans le creux des ronciers, avec ces lanternes blondes oblongues du houblon qu'on dirait en papier, et cette odeur de menthe. Quelques cris de corneille déchirant le silence, un peu de noir sur les couleurs anglaises. Et puis la route monte, et c'est Saint-Samson-de-la-Roque : après la plaine aqueuse et son charme immobile, le paysage s'ouvre, et semble respirer. Sous des nuages hollandais à la Van Ruysdael, le panorama se découvre avec cette ampleur toujours un peu triste qu'ont les estuaires, quelques fumées au loin perdues dans le ciel gris. On redescend, sans autre but que celui de prolonger ce climat différent, cette idée de presqu'île enclose au fond de soi. Sans même s'en apercevoir, on est à Quillebeuf, et l'on se croit d'abord dans Maupassant. Des ruelles en pente descendent vers la Seine [...]. »* [Philippe Delerm 101 pp. 103-104]

Ce petit texte (dont la description se poursuit sur les quais de Seine, dos au marais Vernier), s'éclaire si l'on sait que :

1• L'écrivain vit dans la région du marais Vernier, dans une vallée voisine (département de l'Eure) et a inscrit cet écrit dans un ouvrage dédié aux atmosphères normandes ; le texte se rapproche d'autres évocations du marais Vernier : *« Dans les marais, aussi, ceux de Carentan, ceux de la Dives, ou dans ce marais Vernier logé à l'intérieur d'une boucle de la Seine, barré d'eau comme un polder, triste de toute la tristesse des marais, de leur pâle éclat de terres mal délaissées par la vieille mer originelle. »* [Pierre Gascar 147 p. 16]

2• Le thème de *« bout du monde […] loin des hommes »* se retrouve notamment à l'heure actuelle au travers de la littérature touristique et de la presse télévisée ; c'est ainsi que l'émission *Faut pas rêver*, spécialisée dans les sujets montrant le dernier fondeur de cloches ou la survivance d'une fête villageoise, s'est tout naturellement intéressée aux derniers éleveurs du marais Vernier pratiquant une fête des bœufs le premier mai, l'Étampage.

3• L'évocation du vieux saule (et des arbres taillés en têtards) fait partie des motifs auxquels la société actuelle se montre sensible, comme le prouvent les nombreuses publications sur ce sujet. Ainsi les images pour évoquer le saule sont très proches de celles qu'emploient une habitante de Sainte-Opportune, une dame âgée qui a longtemps fréquenté le marais (celle qui se méfie des fièvres du marais). Les habitants sont à leur façon poètes, même si cette production artistique n'apparaît pas au grand jour. *« Son front velu, comme un front de taureau, Bute contre les chocs de la tempête ; et dans les trous profonds de son vieux corps d'athlète, Se cache un nid de passereaux… »* écrivait aussi le poète Émile Verhaeren [287].

4• Le panorama, sous un ciel comparable aux tableaux du peintre paysagiste hollandais du XVIIe siècle Van Ruysdael, marque bien le début d'une volonté d'esthétiser le marais Vernier : par l'approche physique concrète (monter au panorama) et par la comparaison avec des œuvres d'art déjà connues. C'est aussi une manière de rappeler que Jacob Van Ruysdael (1628-1682), connu pour ses nuages dans le ciel, a peint des chaumières, et choisi des vues dominantes :

> *« La perspective, qui est construite librement à l'aide de diagonales et d'horizontales, et l'absence de formes élancées au premier plan renforcent l'immensité du paysage fluvial. L'horizon étant un peu élevé, une plus grande surface d'eau est visible; le peintre (et le spectateur) se trouve à un endroit légèrement surélevé. […] Il est tourné vers un ciel plein de nuages lourds qui viennent lentement vers lui. Des contrastes de lumière inattendus se produisent grâce à un coup de soleil qui joue sur le tableau. […] Parfois la Hollande que peint Van Ruysdael est plus riante, par exemple dans les chaumières à Egmond aan Zee, chaumières qui sont blotties autour d'une église à demi délabrée […]. »* [L. de Vries 108]

301 L'imaginaire dans la littérature et les bandes dessinées : les marais lieux du danger

Dans les romans et les contes, les marais, les marécages, les vallées humides, ressentis comme des lieux dangereux, apparaissent plus fréquemment que l'on pourrait l'imaginer, si l'on en juge par leur assez forte présence dans le *Dictionnaire des lieux imaginaires* [A. Mangue *et al.* 198]. Dans ces lieux, ce sont soit les paysages, en général tristes ou pauvres, soit les êtres vivants — y compris les habitants — qui sont décrits. Ils sont généralement marqués du sceau de l'étrangeté. En voici quelques exemples. Entre la montagne de Gormenghast et le château, *« un paysage lugubre et désolé de terres incultes est coupé de marécages, où les échassiers barbotent au milieu des roseaux dont le plumet rouge est dans tout le paysage la seule tache de couleur »* [198 p. 174]. La végétation envahit le marais imaginaire de Grand cyprès, aux États-Unis, une *« vallée humide et profonde, émergeant d'une mousse d'herbes flasques, aux longues racines, et enveloppée d'une vapeur tiède et fétide, qui semble s'élever des rochers pourrissants sur lesquels suinte un ignoble liquide provenant sans doute des entrailles de la Terre »* [A. Mangue *et al.* 198 p. 176]. La suite de la description est logique dans un tel milieu, si hostile : le héros vient y chercher son ami qui y a perdu la vie. La noyade fait partie des récits imaginaires, c'est un motif récurrent des histoires de pays marécageux.

Le marais, c'est aussi l'endroit choisi pour y construire une forteresse cachée et y faire descendre sous la vase un dispositif composé de nombreux canons (Malcovia) [A. Mangue *et al.* 198 pp. 260-261] ; décrit ainsi, c'est le projet idéal, pour que cette ville-forteresse bâtie sur un delta soit défendue par son prince, mais la *« réalité »* de cette fiction littéraire est toute autre, l'humidité ayant fait rouiller l'arme. D'autres fictions mettent en scène d'étranges habitants tels ces *« " tortillons " des marais, qui ont de petits corps, mais des bras et des jambes immenses, une peau couleur de boue et des cheveux gris verdâtre tombant en boucles plates, un peu comme des racines »* [A. Mangue *et al.* 198 pp. 297-299].

Même dans ce contexte de fiction littéraire, il s'agit de relations entre des habitants (les personnages de la fiction) et les espaces de marais. Tous ces paysages marécageux, mêmes inquiétants, fondent — au contraire — le territoire idéal des aventures des héros. Car, *« le cadre dans lequel se situe l'action du conte fait partie de l'action elle-même. Les protagonistes de la narration se trouvent en relation d'hostilité ou d'alliance avec les éléments de la spontanéité naturelle qui les entourent et ceux-ci, à leur tour, se comportent d'une façon ou d'une autre envers eux »* [Fernando Savater 276]. Le conte joue le rôle de créateur de situations nouvelles, inattendues, d'aventures où il faut survivre, de peurs à surmonter : l'enfant ou le lecteur du conte se trouve donc en situation (imaginaire) de vivre pleinement son existence au sein d'un véritable paysage, c'est-à-dire un lieu chargé de sens ; il s'agit en Occident des forêts, mais aussi des déserts, des volcans, des grottes, de la neige et des glaces, des îles, des montagnes, de la mer et aussi des marais. *« Ce dont il s'agit, c'est d'arriver loin, d'atteindre le plus vite possible la plénitude anti-domestique du paysage en liberté : cela revient au même, qu'il s'agisse de la nature relativement proche mais toujours énigmatique que je vois au loin de ma fenêtre, ou de la terre fabuleuse dans laquelle m'entraîne une tornade […] ou de mon désir d'exploration. Dès que commence le voyage, rien n'est plus comme avant, tout devient exotique et n'importe quoi peut arriver. »* [Fernando Savater 276]

Dans *La Saison des anguilles* [Denis Lapière, Pierre Bailly 179], récit du dessinateur Pierre Bailly qui se déroule dans le Marais poitevin, se retrouvent à la fois l'approche intérieure des artistes sensibles aux végétaux (saules têtards, lentilles d'eau, reflets de surface, etc.) et l'approche imaginaire prise entre un monde dangereux et un marais idyllique. *« Le seul espoir de ce monde à la limite de l'engloutissement, c'est la chaleur des peaux, la tendresse fugitive des cœurs. »* [Denis Lapière, Pierre Bailly 179 4e de couv.] Ainsi le héros Louis, ce *Seigneur des anguilles*, mène une vie peu harmonieuse sur le plan familial. Il se réfugie dans le marais qu'il pratique en barque — il parle aux anguilles — et y rencontre une étrange femme muette qu'il cache dans une île boisée humide. Le dessinateur Pierre Bailly, qui a publié son premier album, a su rendre toute la richesse d'un monde intérieur indissociable du marais.

302 Les évocations orales du marais Vernier comparables à des images d'histoire de l'art et à des contes ou légendes

Même sans faire encore l'objet de nombreuses représentations artistiques, le marais Vernier est perçu par ses habitants comme un espace particulier, espace sauvage ayant conservé le poids du milieu naturel et du passé plus ou moins agrémenté d'imaginaire. L'attachement à ce marais passe ainsi pour ses habitants par l'évocation de ses richesses masquées : il est sauvage par ses animaux non domestiqués, ses serpents, ses chevreuils et ses sangliers, ses oiseaux migrateurs ; il est resté un monde primordial, primitif (comme le précise un pêcheur-chasseur), le monde (préhistorique) de l'âge de la chasse et de la cueillette. Ou encore, celui du Paradis avec ses trois hérons de la gravure (figure 33) [Robert Mallet 197 n°8]. Il conserve aussi quelques images orales de la France rurale *« qui peuplèrent des siècles durant la mémoire populaire avant de tomber dans l'oubli il y a quelques décennies, avec l'entrée de la France dans la modernité, la mort des campagnes et des derniers paysans »* [Nathalie Crom 91]. Mais curieusement l'habitant interrogé semble retenir du marais ce qui lui parait être le plus extra-ordinaire, car comme nous le précise François Terrasson : *« C'est notre regard qui définit le côté attrayant ou répulsif des divers aspects de la nature. […] Il n'y*

Figure 33 Trois hérons du Paradis terrestre. Gravure de Françoys von Beusekom [197 gravure n°8].

a pas un absolu qui nous observe prêt à nous dévorer ou à nous aider, mais une formidable puissance sans âge qui va se modeler suivant notre regard. » [N. Crom 91 p. 70] Il en découle un certain nombre de représentations qui ne sont pas seulement personnelles mais renvoient à d'autres images ou thématiques de l'histoire de l'art ou des contes et légendes. (C'est pour cela que le développement suivant est placé dans cette partie concernant les représentations culturelles et non dans celle des seules représentations sociales en sixième partie).

Ainsi au marais Vernier on nous conte des histoires, à demi-mots, parfois seulement le soir (chambre d'hôtes) mais toujours sur un ton qui hésite entre réalité et fiction. *« Le conteur est par définition un menteur : il racontait les évènements à sa façon. […] Les choses suggérées se transformaient, à force d'être répétées, en certitudes. Par la répétition, elles finissaient par être admises comme réelles. »* [N. Crom 91] Hommes cachés dans les saules du canal, hérons en trio, taureaux dangereux, noyades, avion de guerre perdu au fond de la Grand-Mare : les images sont évoquées seulement de façon allusive soit par une sorte de crainte diffuse, soit aussi peut-être par méfiance de l'étranger qui pourrait se moquer.

Les habitants ont donc réagi devant les photographies de marais d'Arnaud Legrain. Entre imaginaires personnels et clichés réels, ces documents inspirent une évocation sensible du marais Vernier qui dépasse la fonction documentaire de la photographie. En fait les images personnelles du marais Vernier sont apparues de trois manières. La première, sur le terrain près d'un petit canal non loin de la Grand-Mare, où le pêcheur-chasseur s'est créé son propre monde peuplé d'oiseaux sauvages et de quêtes silencieuses derrière l'animal imprévisible ; la deuxième, sur la base des clichés photographiques présentés lors des entretiens, où certains habitants dévoilaient une imagination mêlant récits fictifs et réels ; la troisième, lors de dialogues, chaque personne voulant contribuer à donner un caractère particulier au récit, en se resituant par rapport aux faits réels pour les réévaluer.

- Dans le premier cas (terrain), le pêcheur-chasseur privilégie deux formes vivantes liées au marais Vernier, l'oiseau d'eau (le héron) et la plante de berge poussant en touffe ou *« touradon » (le Carex)*. L'oiseau s'offre en spectacle au chasseur qui a su l'approcher, ainsi trois hérons pêchent sur la berge, image réelle ou imaginaire qui rappelle la gravure du Paradis mais aussi les oiseaux dans la barque de l'art roman (église d'Aulnay en Charente-Maritime). Le carex, appelé *« tête de chien »*, est aussi complice de l'aventure dans le marais, c'est l'aide mentionnée par François Terrasson : on peut s'y accrocher lorsque l'on nage, poser le pied dessus pour éviter l'eau, s'y asseoir comme sur un tabouret pour faire une halte.

- Dans le deuxième cas (photographies), l'image sert de déclencheur pour exprimer les peurs et les dangers du marais Vernier. Ce sentiment de forte crainte du marais apparaît à trois moments différents dans les propos d'une dame âgée (chambre d'hôtes) qui semble ne pas vouloir tout dire le premier soir. D'abord, elle craint les « têtes de chien », plantes dont on pourrait se demander pourquoi elles inspirent une telle émotion mais aussi d'où provient leur nom ? Les nombreux carex émergent ça et là au milieu de l'eau. Mais, alors qu'ils sont une aide précieuse pour le chasseur-pêcheur, ils inspirent la crainte chez cette dame. Est-ce par comparaison avec un chien qui nage et dont on ne verrait que la tête émergeant à la surface ? On pourrait peut-être faire le lien avec la déesse de la chasse Diane qui ne sortait jamais sans ses chiens, et avec le mythe d'Actéon dévoré par sa propre meute ; cela rappellerait en effet que les chiens sont associés au danger du lieu (comme le montre aussi l'histoire de Polia dans l'espace imaginaire du Songe de Polyphile). Peut-être aussi, en explorant plus profondément ces peurs du marais (ce qui serait une autre étude) on retrouverait la trace de l'Épagneul de Pont-Audemer, race de chien d'arrêt encore élevée dans la Somme et amenée par les chasseurs anglais du marais Vernier au XIXe siècle, en raison de son poil frisé imperméable parfaitement adapté [Fédération des chasseurs 130]. Ensuite, la peur apparaît de nouveau dans l'évocation du marais « qui n'est pas… qui est… qui est noir », couleur retenue dans le choix des adjectifs.

La dame âgée retrouve les caractéristiques de cette autre déesse Latone qui, dans le marais, avait le visage en partie noir, comme barbouillé de boue. Les grenouilles, la couleur noire du marais, la vase font penser en effet à Latone perdue dans le marais, légende illustrée dans un des plus célèbres bassins de Versailles. Enfin, la peur du marais passe aussi par celle des arbres taillés en têtards (« qui semblent souffrir, qui sont noirs eux aussi » nous assure la dame) et où l'on voit des têtes d'hommes. Fait-elle référence sans le savoir aux arbres habités par des dieux, aux individus pendus dans les arbres au dessus de l'eau, comme le montre une illustration du *Romantisme* dans *l'Encyclopædia universalis* (figure 34) ? Ou encore aux arbres qui crient par la bouche de leur tronc en arrachant avec leur branche griffée, la tête de l'être humain qui ne respecte pas le monde de la forêt, comme dans la bande dessinée de la *Maison où rêvent les arbres* (figure 35) ?

Figure 34 Gravure sur bois « le Pendu » de Thomas Bewick illustrant un article sur le Romantisme [296 p. 200] (cf. table des figures).

Figure 35 L'homme-arbre dangereux, d'après Comès. 1995. *La maison où rêvent les arbres.* Casterman, 80 p.

- Le dernier cas (dialogue), met en scène une version de l'homme vert relaté par François Terrasson, c'est l'histoire de la peur de la noyade, accompagnée de la Dame du lac et de la Dame blanche. Marais et dames blanches annonçant noyades et passages dans le monde de la mort vont ensemble, comme l'illustre parfaitement une fiction contemporaine. Originaire du Marais poitevin, une femme écrivain a placé *L'Ange du marais* dans cette région [V. Le Payré 191] mais elle aurait tout aussi bien pu le localiser au marais Vernier. Naviguant entre deux mondes, l'héroïne longe en réalité ou en rêve les canaux, côtoie la mort, s'approche de la Dame blanche et d'un Ange du marais, un mime blanc photographié le long des canaux d'Amsterdam mais qui n'apparaît pas sur les clichés développés *« il avait l'air irréel […] on aurait dit qu'il n'était pas de ce monde »* [191 p. 8] ; il annonce le danger et le drame qui vont se dérouler dans le marais français, danger perçu aussi et signalé par une habitante très âgée du village. Assassinée par celui qui a supprimé les freins de son véhicule, c'est bien sûr lorsque la héroïne atteint le cœur du marais que ses freins lâchent ; réciproquement (quelques épisodes plus tard), alors que sortie de son coma et peut-être même de la mort, elle ressuscite, c'est son assassin qui, tentant de nouveau de la noyer dans le canal, sera emporté par la Dame blanche au fond de l'eau.

Cette légende autour de la Dame Blanche — sans doute issue du vieux culte préhistorique européen de la déesse du lac Nerthus qui noyait ses serviteurs (Tacite, la Germanie XL) — survit encore au marais Vernier et c'est elle qui explique la peur panique de la noyade exprimée par le dialogue entre les deux époux, pour lesquels le marais ne peut exister sans noyé. « [L'époux] Il faut pas aller dans les roseaux, vous vous enfoncez complètement. Il y en a un qui s'est noyé, il y a 4 ou 5 ans. [L'épouse, qui souhaite nuancer le

drame] Oui mais lui... [L'époux qui l'interrompt] Oui… mais il s'est noyé, il ne s'est pas loupé ! Il a voulu se suicider, il y a été et il a réussi son coup ! Même les pompiers ne pouvaient pas aller le chercher. » (entretien n°42 et 43) Ainsi selon ces deux habitants même les secouristes auraient été impuissants face au marais hostile car les roselières y forment un piège sans issue (thème que l'on retrouve aussi dans le roman *La Brière* d'Alphonse de Châteaubriant).

Ces quelques exemples traduisent l'existence d'un marais Vernier peuplé de plantes et d'animaux, et marqué par des couleurs sombres et des émotions qui manifestent des imaginaires à demi-exprimés. Le marais Vernier a donc su conserver une puissance évocatrice. Mais les images employées trahissent aussi le fait que le marais, non banal, est aussi un lieu de beauté. Ainsi, et nous en avons un bref aperçu par quelques-uns des entretiens les plus personnels, le marais Vernier, avant tout sauvage, est un monde à part qui a rejeté le monde extérieur et qui tient à être conservé par ses habitants tel qu'il leur a été légué, ce qui ne les laisse pas indifférents devant ce qui pourrait advenir à leur marais. Si la nature sauvage du marais le rend beau et dangereux (voir sixième partie) elle le confronte également aux projets publics. Aussi peut-on se demander si les habitants accepteront les transformations imposées par l'extérieur telles que l'ouverture aux visiteurs, l'arrivée de nouveaux habitants et d'une façon générale les programmes d'action des pouvoirs publics.

303 Les descriptions des scientifiques (le patrimoine naturel) et les représentations du patrimoine bâti (les cartes postales)

Même si les naturalistes du début du XXe siècle ont rapidement décrit les paysages vus du panorama de Bouquelon, cela ne suffit pas à considérer les textes comme de véritables représentations artistiques, bien que Thierry Lecomte les admette comme des représentations paysagères [Thierry Lecomte *et al.* 186 p. 51]. En effet, il s'agit seulement — à ma connaissance — de descriptions enthousiastes dues à l'arrivée dans le territoire de leurs excursions scientifiques. Une exception, au milieu de considérations botaniques, provient du texte lyrique du médecin Leprieur :

> *« Quant à vous, botanistes zélés, ce dernier coup de pinceau ne vous effrayera pas. Si vous avez tressailli devant ce champ spacieux, où pour vous sont recelés d'immenses richesses : intrépides argonautes, ce lac infect et protégé par ses milliers de roseaux, tout inabordable qu'il soit ; ce terrain fangeux couvert de son limon pestilentiel, semé de gouffres sans fond, défendu par des litières impénétrables ; vous les franchirez pour atteindre la toison d'or… Devant vous, dans les sentiers presque effacés de l'été précédent, brillent des rossolis perlés des larmes de l'aurore. À côté dans une flaque dont la vase est à peine raffermie, végète isolément la grassette portugaise […]. »* [Thierry Lecomte *et al.* 186 pp. 43-44]

Les cartes postales anciennes de la région sont collectionnées par des habitants ; une habitante de Sainte-Opportune a même fait don d'une série de reproductions à sa mairie. Celles qui représentent le mieux le marais sont en général des scènes de chasse sur la Grand-Mare. Deux d'entre-elles ont été publiées dans le bulletin municipal de Sainte-Opportune-la-Mare en 1999 (figure 36).

Figure 36 Cartes postales anciennes présentées dans le bulletin municipal de Sainte-Opportune-la-Mare en 1999.

Dans les publications actuelles des naturalistes présentant les marais français, apparaissent très peu

d'évocations littéraires (même pour le saule têtard) ; de plus les textes relatifs au marais Vernier se montrent rares ; pourtant, l'objectif étant la protection du patrimoine naturel, on pouvait s'attendre à ce que la fibre sensible soit communiquée au public. On ne trouve pas non plus de textes qui pourraient suggérer que le marais Vernier ou seulement ses saules sont familiers des habitants, au contraire de ce qu'a fait le Conseil général du Bas-Rhin, pour lequel les *« vieux saules ont souvent un port étrange avec leur chevelure hirsute, leur tronc tourmenté et excavé, tantôt tordu, tantôt torsadé, tantôt rabougri, tantôt évasé »*.

Les cartes postales actuelles du marais Vernier sont rares : celles qui présentent des chaumières normandes, mais aussi des pommiers en fleurs et des vaches, ne sont pas précisément localisées. Quelques exceptions cependant montrent le début de diffusion d'images de patrimoine : le colombier octogonal d'un producteur de cidre, restauré par ses soins, est mis en image ; les deux cartes postales sont vendues directement chez lui avec ses bouteilles de cidre, mais aussi parce qu'il organise des visites (y compris scolaires) de ce colombier (figure 37). Mais ces deux cartes montrent les coteaux boisés proches du village de Marais-Vernier plus que le marais tourbeux ou alluvionnaire. On peut trouver aussi une carte postale qui représente le marais naturaliste avec des chevaux Camargue (voir cinquième partie). La première carte postale relative vraiment au marais Vernier vient de paraître, elle a été réalisée par et pour le café de Sainte-Opportune (vues intérieures et extérieures) : une vignette y montre la Grand-Mare, à partir d'un point de vue dominant que les habitants apprécient particulièrement (figure 38).

Enfin, c'est seulement au cours de l'année 2001 que les éditions Combier ont édité un cliché réalisé il y a dix ans à Sainte-Opportune-la-Mare (figure 39). Son auteur, photographe professionnel spécialisé dans les paysages, était venu au marais Vernier pour ses chaumières. Malgré la présence de la Grand-Mare en fond d'images, rien sur la carte postale ne précise qu'elle est localisée dans un marais ; l'éditeur lui-même sait seulement qu'il s'agit d'un *« paysage enneigé »* (titre donné par les éditions Combier) mais n'a pas pu confirmer la

Figure 37 Le patrimoine bâti sur le coteau, carte postale intitulée « Le marais Vernier », éd. Dubray, cliché J. Alix.

Figure 38 Une carte postale récente de paysages [vers 1990] : l'auberge de la Grand-Mare, éd. Epp création J. Beneteau.

Figure 39 Le marais Vernier tout juste révélé, mais le cliché n'indique pas la localisation : « En Normandie, paysage d'hiver », éd. Combier à Mâcon, paru en 2001 sur un cliché de Gérard Gsell cadré vers 1990.

localisation malgré mes témoignages. Pourtant lorsque l'on connaît les lieux, cette image se montre typique du marais Vernier, notamment par sa maison à colombages (devenue gîte rural) près d'une grande prairie en pente douce plantée d'un jeune verger haute-tige, sa petite haie basse le long de la route de la vallée, le château de la fédération des chasseurs aux côtés de ses pins, et bien sûr les roselières et le petit îlot de la Grand-Mare. Pour Gérard Gsell auquel j'ai proposé de choisir les adjectifs qualificatifs habituellement soumis aux habitants, le marais Vernier est *écologique, banal, fragile, naturel, brumeux, agricole et vert*. Ce qu'il recherchait dans ses clichés et ce qu'il aime au marais Vernier est le calme (hors saison et week-end), son horizon vaste, son aspect agricole, mais aussi son ambiance *« de marais et de mer avec des vols de mouettes, une faune des marais, des poules d'eau, échassiers, tracteurs et vaches »*. Son regard (extérieur, puisqu'il habite dans le Gard) s'est posé sur le marais Vernier à cet endroit là en raison de la neige rare en Normandie et *« du site, de la mare et d'une chaumière »* (le gîte rural), du verger et du bocage symboles de la région, mais aussi *« d'un peu de luxe »* dû au château. Il recherchait *« une image symbolique, une image propre avec un ciel bleu, une ambiance verte et chaleureuse »*. Transmis aux regards uniquement par l'édition de la carte postale, le marais Vernier, grâce au cadrage sensible sur la Grand-Mare, commence à exister en tant que paysage d'artiste.

304 Les descriptions de la presse récente : une progressive mise en image du marais Vernier

Un type de description, très riche des impressions du visiteur, concerne la promenade pédestre au milieu des prairies humides, où l'on retrouve trois motifs du paysage normand, les bœufs, les vergers de pommiers, les cours d'eau :

> *« Il ne faut pas se méprendre sur le thème de " marais ". Il ne s'agit pas de terrains délavés et bourbeux, ce sont de grasses prairies drainées par de petits ruisseaux que l'on saute à pied ou que l'on enjambe sur des planches de bois. [...] Attention, on ne se promène pas dans un musée, la vie est bien présente dans le Marais, mais elle se perpétue dans un décor inchangé depuis des siècles. [...] C'est à pied qu'il faut découvrir le Marais, parcourir les multiples chemins qui serpentent entre les pâturages. [...] Avec lenteur et silence, le Marais vit, au rythme du pas pesant des bêtes, du léger gargouillis des ruisseaux et sous la pluie fine, le " crachin ", qui gorgera de jus les pommes à cidre. »* [Catherine Quevremont 259, fin de l'article]

Plus proches des images d'élevage, des scènes évoquant la Camargue ou l'ouest américain se déroulent alors *« sous les pommiers normands : meuglements, fers rougis au feu, odeur de cuir brûlé, bousculades »* dans *« cette plaine alluviale établie entre la Seine d'hier (et même d'avant hier) et la Seine d'aujourd'hui… qui a été de tout temps un endroit privilégié et qui devient actuellement une sorte de Camargue normande »* [José Mouret 218 ; Gilles Ragache 260]. Dans un autre article [Jean de Longaunay 102], le marais Vernier est un *« terroir »* avec *« des usages forts anciens qu'il faut découvrir »* : cet article fait un long historique, détaille les articles qui fondent le règlement des biens communaux et conclut sur des informations pratiques : location de vélos, restaurants ; les descriptions sensibles n'y trouvent pas leur place, à l'inverse de l'article du mensuel *Géo* [Fabrice Nicolino 224]. Celui-ci, pour lequel le marais Vernier *« où la vie paysanne s'y maintient »* est *« un monde à part »* (comme dans le texte de Philippe Delerm), emmène le lecteur à la rencontre des points de vue où le panorama offre des couleurs remarquables au printemps :

> *« Le point de vue sur le marais est une merveille où dominent les bleus, les gris, les mauves. sur les flancs de l'amphithéâtre, sous les arbres, des pommiers, en fleurs dès mai. Au bas, sur le plat, de longues lanières d'herbes et de haies qui filent loin devant, au cœur, en direction de la Seine. Car la Seine est là, bien entendu : le marais est l'une de ses boucles fossiles. On aperçoit le pont de Tancarville, cinq kilomètres plus au nord, perdu dans des volutes, on devine le lit du fleuve. Il y a vint-cinq mille ans, la Seine coulait ici même, tout contre le bord de ce qui est aujourd'hui une falaise de 120 mètres de haut. Le marais fait penser et surtout rêver. »* [Fabrice Nicolino 224 p. 127]

Les images évoquent la présence de maisons paysannes réalisées grâce à des matériaux récoltés sur place et abandonnées en partie, malgré les aides du parc naturel mais aussi l'existence de la mare remplie d'oiseaux :

> *« Montez sans faire trop de bruit en haut de la tour-observatoire, retenez votre souffle et vos applaudissements : les canards s'éveillent. Combien sont-ils ? On ne sait. Des centaines, des milliers peut-être. […] des poules d'eau et des foulques, quatre ou cinq grèbes huppés, trois cormorans, un couple de chevaux bais qui patrouillent entre roseaux et vasière. Boucan, hourvari, algarabia, comme disent les Espagnols ? C'est une mare de Babel, avec plongeons, prise de bec, poursuites et roucoulades dans tous les idiomes aviaires. Étienne Blondel, qui a établi un gîte trois brassés au-dessus, jouit du spectacle matin, midi et soir. »* [Fabrice Nicolino 224 pp. 127-128]

Enfin, après la rencontre d'un agriculteur, éleveur et arboriculteur (Étienne B.) la visite se poursuit en croisant un autre fermier, éleveur traditionnel (douze vaches laitières, Gilbert D.), puis un producteur de cidre et historien local, remarquable par son érudition autant que par sa restauration réussie d'un beau colombier (Robert M.) ; et enfin, après une visite de la réserve naturelle volontaire gérée par Thierry Lecomte, offrant un circuit au milieu des *« saules-têtards »*, apparaît le *« pays »* :

> *« Au-delà, un immense ruban d'herbe fleurie, bordé de saules-têtards : le courtil. […] Et le reste ? Chut. Deux cigognes blanches viennent de décoller depuis un pré, derrière une courte ligne de saules. À chaque pas qu'on fait, du nouveau, du beau ! Mauve de la salicaire, jaune de la renoncule flammette, blanc du gaillet des marais. Arrivé à la Rigole du fond — un petit canal enfoui sous les aulnes —, on a le sentiment qu'on dérange. Deux, trois, quatre sangliers, dont l'un beaucoup plus petit, s'éparpillent de l'autre côté, en direction de la digue des Hollandais. Plus tard, le lendemain, on écoute d'une autre oreille Thierry Lecomte : " j'adore ce pays. Comment imaginer un contraste plus grand ? À quelques kilomètres en face, sur l'autre rive de la Seine, Port-Jérôme et ses raffineries. Et ici, notre petite Amazonie. " »* [Fabrice Nicolino 224 p. 130 fin de l'article]

Outre ces quelques articles qui paraissent régulièrement dans la presse à caractère régional ou touristique, le marais Vernier est apparu dans au moins deux livres très récents recensant les *Richesses des terroirs de France* (1994) [159] et *Les plus belles promenades du patrimoine en France* (1997) [65]. Ces ouvrages sont caractéristiques des beaux livres que l'on peut trouver en bibliothèque (ce qui fut le cas), cherchant à chaque fois à montrer l'originalité de chaque lieu présenté à l'aide d'un texte synthétique et de seulement quelques images (sur juste une ou deux pages de format supérieur à A4). Le premier est le plus détaillé, l'article est intitulé *« horizons flamands »* et compare les vaches aux troupeaux hollandais ; il signale les cigognes, les bœufs Highland Cattle et la maison de la pomme. Deux grandes photographies l'accompagnent, toutes deux comportant des acteurs du marais, l'une présentant la fauche des roseaux et l'autre un chaumier souriant mettant de l'argile à iris sur le toit d'une chaumière [Bernard Hennequin (dir.) 159 pp. 38-39]. Le second établi un itinéraire, qui commence au vieux port de Quillebeuf, passe par les chaumières, la pointe de la Roque, l'église du Bouquelon (intérieur), le mirador de la Grand-Mare ; on y signale une forte quantité d'oiseaux migrateurs et l'existence de la réserve des Mannevilles [collectif 65 p. 31].

D'autres ouvrages sont plus précoces, notamment ceux qui établissent des itinéraires routiers au travers de la France. Vingt ans plus tôt (1977), *La France des routes tranquilles* [collectif 61] avait choisi le marais Vernier parmi ses trois cents itinéraires. Par un circuit en boucle, les auteurs guident le voyageur entre la pointe de la Roque, Saint-Aubin et la Grand-Mare, qui à l'époque faisait encore 200 hectares. En l'absence de commentaires tels qu'on peut les faire aujourd'hui (présence du parc naturel, observatoires, réintroduction des cigognes, etc.), le texte le plus intéressant concerne la présence des haies champêtres :

> *« La Côte. Il faut s'écarter de la route, prendre le sentier qui sépare l'habitat des courtils, et flâner le long des canaux et des rigoles. Le botaniste fera des trouvailles […] selon la*

saison. Les haies, peu nombreuses, témoignent aussi de la richesse végétale de ce pays doté d'un microclimat particulier : peupliers disposés en longues files (peupliers blancs du Marais poitevin dominant ici sous forme d'hybrides, dit les Impériaux, caractéristiques du pays), saules taillés en têtards, noisetiers, aulnes et sureaux. Au-dessus de la route, vergers et noyers se mêlent aux têtards. » [collectif 61 p. 364]

305 Les documents touristiques : le marais Vernier à découvrir en vélo ou en voiture

La boucle conseillée aux cyclistes et la Route des chaumières correspondent au même itinéraire. La *Route des chaumières* (53 kilomètres) commence à la Maison du Parc naturel régional des boucles de la Seine normande, au nord de la forêt de Brotonne, en direction d'Aizier puis se termine par *« la boucle »* (25 kilomètres) avec comme point final l'Observatoire du parc naturel régional. C'est ce qu'indique le dépliant : *« L'itinéraire de la route des Chaumières coïncide exactement avec celui du circuit vélo du marais Vernier […] Il ne faudra pas hésiter à y revenir sur deux roues goûter les sensations apaisantes d'un autre paysage fait d'air, de sons et d'odeurs […] Les chaumières du marais Vernier se succèdent à la périphérie de la boucle et ne peuvent être atteintes par la montée des eaux. »* [parc naturel régional de Brotonne 229] C'est un itinéraire parfaitement identifiable, tant par le dépliant gratuit qui le cartographie que par la signalétique installée tout au long du parcours ; un long texte placé dans ce grand dépliant donne, d'une part, beaucoup de détails sur les chaumières et, d'autre part, indique au visiteur ce qu'il découvrira — autre que les chaumières — au marais Vernier. Ainsi, visiter le marais Vernier revient essentiellement à parcourir cette Route, cela peut être même perçu comme suffisant, car *« le Marais, c'est les chaumières »* [M. Bergues 25 p. 59].

Le vélo lui, est considéré comme un moyen silencieux de découverte adapté à la campagne ; il permet d'éveiller les sens. Un article de presse rappelle pourquoi les Français s'intéressent actuellement à la promenade en bicyclette, dans leur pratique de loisir ; on y retrouve la convivialité, mais aussi le thème de la grande distance qu'un visiteur ne parcourerait pas à pied : *« J'essaie d'explorer toutes les routes et d'aller toujours plus loin. Je connais le climat, le sens du vent, les endroits où il fait plus froid qu'ailleurs, ceux où les fleurs poussent. À vélo, on sent les choses, de manière immédiate. Le corps est sans défense. […] Pour moi, le vélo, c'est le plaisir d'être dehors, mais aussi la convivialité. […] Lui n'a d'ailleurs jamais fait de vélo sur route et s'apprête à découvrir, pendant ses vacances en Normandie, des chemins qu'il n'aurait jamais parcourus à pied. »* [P. Charrier 55]

L'autre itinéraire, prévu pour les cyclistes, est présenté par le Comité de tourisme de l'Eure parmi neuf autres circuits [comité du tourisme 73] ; il est également cartographié sur une dépliant gratuit, mais son texte est bien moins détaillé ; pour le marais Vernier, il note simplement : *« Petit coin de paradis sauvage, ce marais abrite plusieurs réserves naturelles. »*

Un troisième circuit proposé aux visiteurs par un dépliant est nommé *« Vallée de la Seine, couleurs d'aquarelles »* (Comité du tourisme de l'Eure). Il est également cartographié. Il s'agit d'un grand circuit proposé sur trois jours, pour joindre, du côté du Val-d'Oise, La Roche-Guyon comme point de départ, et aboutir ensuite, comme point final, au phare de Saint-Samson-de-la-Roque. Il est conçu pour ceux qui empruntent l'autoroute de Normandie. Contrairement aux deux circuits précédents, fondés sur la boucle et ses chaumières, il ne s'intéresse pas particulièrement à ces deux pôles d'attraction. Il mentionne cependant l'existence de la Route des chaumières, mais d'une façon bien singulière : *« Pour voir le coucher de soleil sur l'estuaire de la Seine, prendre la Route des Chaumières (D. 39). »* Le texte s'appuie surtout sur le patrimoine naturel (réserves), sans s'attarder sur le bâti mais plutôt sur la campagne normande (vergers, pommes, etc.) : *« Le roseau et la tourbe en font une réserve de chasse exceptionnelle : sarcelle d'hiver, souchet […] cigogne. La Maison de la pomme […] Magnifiques au moi de mai, les vergers du marais se colorent de blanc et rose. Marché de la pomme. […] Le Marais, riche d'une flore particulière, appartient aux habitants de la commune qui y font pâturer leurs bêtes. »*

Ces itinéraires cartographiés et commentés (dépliants), prévus pour les automobilistes et les cyclistes essentiellement, proposent une pratique d'exploration ; cela permet un déplacement d'un point à l'autre — dans un certain ordre choisi par le visiteur — pour bénéficier, selon les cas, soit d'un plaisir de type esthétique (notamment observer ce qui apparaît le long de la route et y porter un jugement, par exemple *« les belles chaumières »*) soit de type informatif (se documenter avec les commentaires des dépliants, ou voir sur place des éléments d'architecture, par exemple les caves des chaumières).

Conclusion 30

Les marais commencent doucement à apparaître dans les représentations sociales et culturelles. Dans la poésie, par exemple, ces paysages attirent les artistes qui décrivent leurs émotions. Mais parfois ces marais ne sont pas localisés. Au marais Vernier, les représentations se mettent en place progressivement, grâce aux textes ou aux cartes postales rééditées. Aucun artiste n'a effectué toute sa démarche dans le marais Vernier, contrairement au cas de Brouage photographié par Thierry Girard. Mais cela pourrait se produire plus tard, sur un fond de marais touristique. En effet c'est auprès de la presse spécialisée dans les voyages, mais aussi de certaines émissions de télévision ou de sites Internet que le marais Vernier commence à sortir de l'ombre.

31 Un monument historique dans le paysage : le succès indémodable d'une vue pittoresque des coteaux de La Roche-Guyon

La production des représentations culturelles des coteaux de La Roche-Guyon peut être décomposée en trois phases historiques correspondant chacune à un type de paysage. La première, née avec Hubert Robert au XVIIIe siècle qui représenta le château de la Roche-Guyon calé contre la falaise au bord du fleuve, est la période du paysage pittoresque ; les voyages pittoresques, les recueils de vue d'Adolphe Maugendre au XIXe siècle, et les jardins créés sur la colline pour la duchesse d'Enville un siècle plus tôt, ont marqué ce genre pictural. Des motifs de paysage caractéristiques de ce mouvement artistique — château, personnages, ruines, ponts suspendus, berges de rivière — ont imprégné le regard actuel qui y a retenu la présence de patrimoine bâti historique en vallée de la Seine. La deuxième phase, celle du paysage impressionniste, a élargi les points de vue à l'ensemble de la boucle du fleuve, fixant les paysages des coteaux vers Gommecourt à l'ouest et vers Vétheuil à l'est. Les guides touristiques et naturalistes actuels, qui ont a peu près oublié la première période pittoresque au sens strict, ouvrent des horizons construits sur ces paysages impressionnistes. La troisième phase (actuelle) est celle des paysages et du patrimoine contemporains, où peuvent surgir des préoccupations naturalistes (pelouses calcicoles) ou au contraire des volontés de continuer à utiliser les motifs de paysage hérités, notamment du patrimoine bâti.

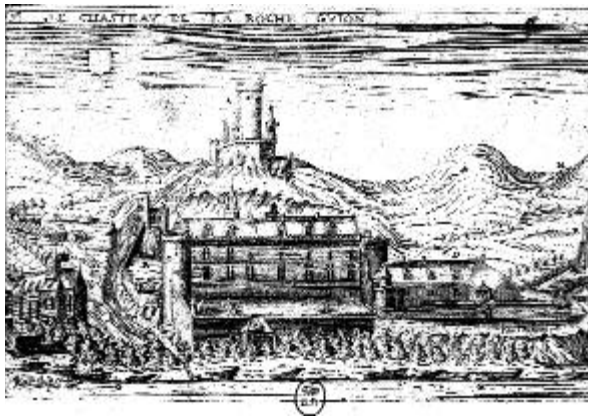

Figure 40 Le château des Silly par Claude Chastillon vers 1600 [258 p. 44].

310 Les premiers tableaux avant le XVIIIe siècle

La première image de paysage des coteaux, une gravure, est due à Claude Chastillon (1547-1616), ingénieur, dessinateur et graveur, qui la réalisa en 1600 (figure 40). À cette époque, Henri IV (1553-1610) venait au château de La Roche-Guyon (notamment en 1590), et envoyait des lettres à Antoinette de Pons, veuve en 1586 d'Henri de Silly. C'est la famille de Silly qui, par l'ouverture des fenêtres, transforma le château médiéval en manoir habitable [Alain Quenneville, Francis Cassou 254 p. 7].

Frontale, cette représentation peut être considérée comme pionnière, dans le sens où le même point de vue est encore reconduit de nos jours. Cette gravure du XVIIe siècle montre, comme le fait le cliché récent de Christian Broutin, une vue frontale, plate, ayant pour premier plan la Seine, longue ligne horizontale, et en dernier plan les coteaux, écrans frontaux et verticaux en fond d'image. Sur la gravure, la Seine bordée d'une plantation de rive souligne l'opposition entre cette ligne horizontale épaissie et la ligne virtuelle et verticale produite par l'axe du château, du donjon jusqu'aux berges en passant par la partie basse du bâtiment. En revanche, la différence essentielle tient à l'environnement du château : alors que le cliché actuel montre des coteaux boisés qui semblent isoler le bâtiment central — il s'agit des vieux arbres du parc boisé — la gravure représente en détail les petites maisons qui forment le village groupé autour d'un prieuré ; celui-ci sera rasé vers 1780 lorsque la duchesse d'Enville créera son parc paysager en le rachetant à l'abbaye de Fécamp.

À cette époque, à La Roche-Guyon, il n'existe ni jardin ni potager : ce dernier sera construit cent ans après la réalisation de la gravure de Chastillon, en 1697. Mais sur la gravure on peut imaginer les saules sauvages des bords de Seine évoqués par Boileau en 1677 : *« Tous ses bords sont couverts de saules non plantés, Et de noyers, souvent du passant insultés. »*

À propos de ce tableau et du suivant, Émile Rousse (1815-1903, habitant de La Roche-Guyon à la fin du XIXe siècle) précise que *« cet aspect dénudé des collines »* — qu'il évoque dans son ouvrage — *« est bien indiqué dans les paysages de Silvestre et de Châtillon »* :

> *« Presque toute cette plaine, comme l'indiquent quelques noms de localités, paraissait n'être qu'une vaste garenne déboisée par les lapins et bordée par des collines crayeuses arides ou plantées de vignes. […] Les arbres étaient rares ; les routes, ou plutôt les charrières, étaient peu entretenues, sans bordures forestières ; […] Aujourd'hui, […] Sauf les futaies du parc, qui entourent le château et le donjon, sauf quelques bordures d'ormes, de peupliers et de saules le long des prairies, les arbres sont rares dans ce paysage ; tous les coteaux qui bordent la vallée sont couverts de vignes et de cultures diverses ; […] Mais la plaine, qui s'étend entre les collines et la rivière, a recueilli les terres arrachées aux coteaux dénudés et les alluvions du fleuve ; sa fertilité y fait prospérer les vertes prairies et les jardins. »* [Émile Rousse 268 respect. p. 278, p. 268 et p. 6]

Israël Silvestre (le jeune, 1621-1691), dessinateur et graveur à l'eau forte, voyagea en France et en Italie de 1640 à 1655. Il est surtout connu pour ses nombreuses gravures de châteaux et de jardins, en vues perspectives, en plans et en élévation, et pour les commandes qu'il réalisa pour Louis XIV. Il a peint en 1650 une *« Veüe du château de la Roche-Guyon en Normandie appartenant à Monseigneur de Liencourt »* (figure 41). Commenté dans un ouvrage récent [A. Quenneville *et al.* 258], ce tableau est lu par rapport à l'histoire des bâtiments et non en tant que vue de paysage. Cette vue, contrairement à celle de Claude Chastillon, n'est pas frontale face à la Seine mais oblique, on n'y voit à peine le fleuve car on se trouve au pied du château. L'image est structurée en trois plans, la composition est ressemblante — en symétrie — avec l'aquarelle réalisée par Louis-Nicolas de Lespinasse plus tard (fin du XVIIIe siècle) ; dans les deux cas, le premier plan est le sol (la route) qui accueille des personnages — piétons et cavaliers, attelages… ; le deuxième est le château du bas avec ses différents bâtiments (écuries, etc.) et le dernier la falaise, très verticale, qui porte le haut donjon de 20 mètres ; celui-ci, qui n'est pas encore détruit, construit en trois étages, marque fortement le sommet de la falaise blanche. En revanche le village n'est pas visible.

Figure 41 Veüe du château de la Roche-Guyon en Normandie appartenant à Monseigneur de Liencourt par Israël Silvestre en 1650 (cf. table des figures).

Les jardins du XVIIIe siècle

Si les tableaux présentés ci-avant nous intéressaient pour le point de vue sur le paysage, d'autres représentations méritent que l'on s'y attarde. En effet selon la définition de la société paysagère par Augustin Berque en quatre critères, l'art des jardins y figure en tant que représentation du monde [27]. C'est pourquoi, dans l'étude des représentations culturelles et aussi sociales, je développerai maintenant la création des jardins du château de La Roche-Guyon, qui font désormais l'objet de projets de reconstitution et d'ouverture au public (le château n'est ouvert en partie au public que depuis 1994). Ce choix découle également du fait que des théoriciens du jardins, qui auraient inspiré La Roche-Guyon, associent dans leurs textes, le jardin et l'art, comme nous le verrons avec l'abbé Delille au XVIIIe siècle. Cependant il n'y eut pas devant le château de grand jardin avec des perspectives allant jusqu'à la Seine, le projet de 1740-1745 n'ayant pas vu le jour [P-A. Lablaude 176 p. 222].

Figure 42 Le château de madame d'Enville par Louis-Nicolas de Lespinasse après 1769 (cf. table des figures).

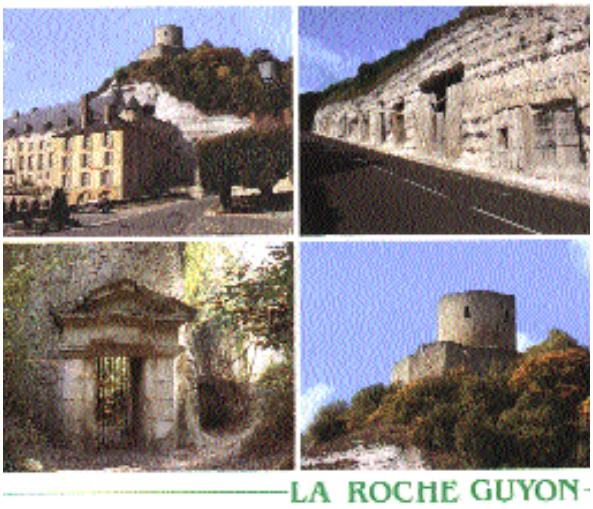

Figure 43 Carte postale actuelle, en vente en 2000 (cf. table des figures).

Une aquarelle de Louis-Nicolas de Lespinasse, qui était peintre d'architectures et aquarelliste (1734-1808), montre les habitations troglodytiques (reconnaissables par leurs ouvertures irrégulières), ainsi qu'une partie du parc qui est alors construit derrière le château sur la falaise (après 1769, figure 42), parc qui est très peu représenté en peinture avant le XIXe siècle. Ici on peut observer les cheminements qui conduisent au donjon, une terrasse, quelques personnages qui s'y promènent. Le fond de l'image est particulièrement intéressant, car à l'horizon se devine l'amphithéâtre de coteaux, qui vont jusqu'à Vétheuil et apparaissent pour la première fois.

C'est au XVIIIe siècle en effet que les aménagements les plus importants au niveau des espaces extérieurs voient le jour. Alexandre de La Rochefoucauld (1690-1762), qui devient duc de La Roche-Guyon en 1714, est surtout connu pour les aménagements hydrauliques qu'il fit réaliser par l'architecte Louis Villars. L'eau, captée à Chérence soit deux kilomètres plus loin, acheminée sous pression par un aqueduc dont il reste une partie (visible dans la Côte des bois), était stockée dans un réservoir creusé dans la falaise avant d'être distribuée dans le village. La fontaine (toujours visible sur la place du château), ainsi que ce réservoir datent de 1742 [A. Quenneville *et al.* 258 p. 69]. En 1739, on construit une glacière [G. Daufresne 92].

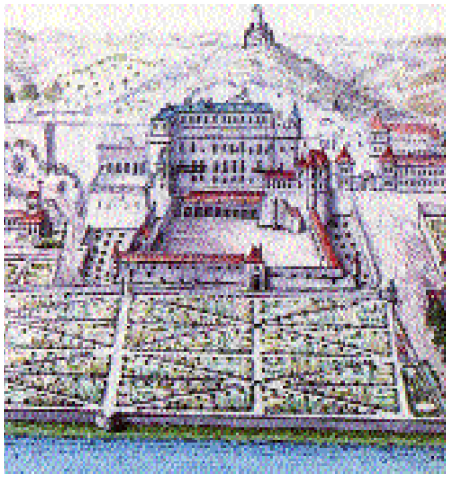

Figure 44 Le potager en 1741 : « Veüe du chasteau de la Roche guyon du costé de la rivière » (cf. table des figures).

Comme nous le précise l'ouvrage récent sur La Roche-Guyon, *« par une judicieuse politique de plantation d'arbres, d'amélioration des routes, il sut donner au cœur de son duché une physionomie des plus avenantes en remplacement des nombreuses garennes et mauvaises routes tortueuses. »* [A. Quenneville *et al.* 254 p. 11] La duchesse d'Enville, fille du duc Alexandre (Marie-Louise-Nicole de La Rochefoucauld, 1716-1797) * va créer un parc dans la falaise, celui qui est visible sur l'aquarelle de Louis-Nicolas de Lespinasse et qui occupe en 1789 une superficie de quinze hectares. Des arbres de collection et des arbustes sont plantés dans ce parc paysager, en 1770 : cèdres du Liban, platanes d'Orient, féviers d'Amérique, ailanthe glanduleux, lilas. Certains de ces arbres étaient encore peu fréquents en France, comme les féviers *(Gleditsia triacanthos)* introduits vers 1700 et l'ailanthe *(Ailanthus altissima)* venu de la Chine au milieu du XVIIIe siècle. Une grotte, ornée de coquillages et de rocaille, est creusée, des reposoirs sont aménagés : une partie de ce parc sera représentée par Adolphe Maugendre vers 1850.

Les travaux durent jusqu'en 1776, date où sont créées les routes de La Roche-Guyon à Clachaloze et de Vétheuil à Saint-Martin-la-Garenne. La précédente taille de la falaise, accompagnée de la construction de la première terrasse (1659 à 1660 par François de Silly), avait eu lieu un siècle auparavant. Outre la création de la promenade de l'Île-aux-bœufs entre 1773 et 1779, plantée de 300 hêtres (dont une partie dans le bois de Moisson), la duchesse construit la promenade de la Trinité en 1769. En 1780, la promenade est prolongée, et le Pavillon des promenades est aménagé deux ans plus tard [Émile Rousse 268 p. 301]. Le Conseil général du Val-d'Oise a publié récemment (1993), un ouvrage sur les jardins du département où il précise que le parc de la duchesse d'Enville fut aménagé par Jean-Marie Morel (1728-1810) et Jacques Delille.

> *« Dans ce terrain crayeux et très escarpé, on établit à grands frais de larges allées en forme de labyrinthe qui conduisent à des reposoirs taillés dans le roc dont les parois sont garnies de coquillages. Ainsi parvient-on au belvédère qui couronne l'ancienne motte féodale, et enfin au donjon du XIIe siècle, authentique ruine ô combien pittoresque. […] Donjon de La Roche-Guyon (XIIe siècle) transformé en fabrique vers 1773, par l'ajout d'un fronton néoclassique. Cette transformation est due à Monsieur de Montfeu, architecte, pour le compte de la duchesse d'Enville. »* [collectif 62 p. 140]

Jacques Delille est l'auteur de poèmes écrits en 1782 et cités au XIXe siècle par Gabriel Thouin : *« Soyez peintre. Les champs, les nuances sans ombre. Les jets de la lumière et les masses de l'ombre, Les heures, les saisons, variant tour à tour, Le cercle de l'année et le cercle du jour, Et les prés émaillés, les riches broderies, Et les riants coteaux, les vertes draperies, Les arbres, les rochers, les eaux, et les fleurs, Ce sont là vos pinceaux, vos toiles, vos couleurs, La nature est à vous ; et votre main féconde Dispose, pour créer, des éléments du monde. »* [J-P. et D. Le Dantec 188 p. 155] Jean-Marie Morel est connu comme théoricien des jardins pour son traité de 1776 *Théorie des jardins*, dans lequel il développe des propos sur les rochers et les pentes des terrains, dans le contexte du style *« pittoresque paysager »* [Michel Baridon 21 p. 821 et 825 ; 187 p. 202]. Comme trace actuelle de ce parc, il reste surtout la porte creusée dans la base du donjon, selon un cliché d'Annick Couffy dans ce même ouvrage et une carte postale récente de La Roche-Guyon (figure 43). Émile Rousse, à la fin du XIXe siècle, commente la création du parc qu'il nomme *Promenades du parc d'en bas et de la tour* :

> *« Mme d'Enville résolut de créer un parc et de planter une futaie dans cette craie. Pendant les désastreuses années de gêne et de disette de 1775 à 1780, c'était créer un atelier de travail utile pour les habitants ; c'était aussi embellir par une promenade ombragée et magnifique les secs alentours du château ; ce plan grandiose satisfait à la fois sa philanthropie et son imagination. »* [Émile Rousse 268 p. 303]

---

* La duchesse d'Enville est aussi connue pour son esprit « humaniste », elle fit construire une briqueterie, une école gratuite, abandonna certains de ses droits féodaux, etc. Elle essaya la culture de la pomme de terre en 1769 et même… fit planter 600 mûriers en 1773 au bord de la Seine, associés à l'essai de création d'une magnanerie jusqu'en 1785 [Émile Rousse 268 p. 301; Alain Quenneville *et al.* 258 p. 69].

Au milieu du XVIIIe siècle, un autre document réalisé alors nous intéresse particulièrement. Si le jardin du XVIIIe siècle est peu représenté, le Potager créé en 1697 apparaît pour la première fois en 1741 sur une aquarelle en couleurs (figure 44) issue de la couverture d'un livre de relevé des plantes (Archives départementales du Val-d'Oise) [A. Quenneville *et al.* 257]. La composition de l'image est assez comparable avec la première vue de 1600, puisqu'elle montre le château en fond d'image, avec le fleuve en premier plan : mais ici il s'agit d'une vue cavalière, ayant pour objet de montrer en légère perspective les carrés du potager. Il ne semble pas qu'il y ait d'autres reproductions picturales anciennes de ce potager. Abandonné dans les années 1950, il a fait l'objet d'un projet de reconstitution, les travaux ont commencé cette année. Son restaurateur Pierre-André Lablaude prévoit la reconstitution de l'état du XVIIIe siècle avec ses bassins — tel qu'il est sur l'aquarelle de 1741 ? — et de ses bosquets latéraux (actuellement une rangée de maisons occupe la partie située à l'est) [Pierre-André Lablaude 176 p. 538].

Le Potager, d'une surface de quatre hectares, est en 1741 bordé de murs couverts d'arbres fruitiers au nord et à l'est. Construit au bord de la Seine (sans doute sur un remblais de terre à la place de l'ancien cours du fleuve), il possède un mur protecteur du village contre les inondations. Le relevé de 1741 indique la présence de 442 poiriers, 143 pommiers, 74 pêchers et seize pruniers dont deux espèces exotiques. C'est après 1740, lorsque l'eau est arrivée au village, que l'arrosage arrive en son centre (bassins) et que sont plantés les deux bosquets latéraux.

Revenons à la duchesse d'Enville ; parmi ces relations, figure la visite de l'agronome anglais Arthur Young (1741-1820), qui décrit en 1788 le parc et le potager lors d'une visite au château (il voyage entre 1787 et 1789 et publie *Voyages en France* en 1791) :

> *« De Vernon, j'ai traversé la Seine et ai monté de nouveau les collines crayeuses, après lesquelles j'ai fait encore une autre montée, pour arriver à La Roche-Guyon, l'endroit le plus singulier que j'aie vu. Mme d'Enville et le duc de La Rochefoucauld me reçurent d'une façon qui m'aurait rendu agréable cet endroit, même s'il avait été situé au milieu d'un marais. […] La roche crayeuse a été coupée perpendiculairement pour faire place au château […] Le principal appartement donne sur une terrasse, menant à des allées qui serpentent sur la montagne. Comme dans toutes les résidences françaises, il y a un grand potager, qu'il faudrait supprimer, si l'on voulait se conformer aux idées anglaises […]. »* [Arthur Young 294 pp. 262-264]

Le relevé du jardin décrit aussi les espèces fruitières des Vergers de la Trinité, qui s'étendent sur la colline.

311 La mise en place des représentations de paysage

L'invention d'un cadrage par Hubert Robert au XVIIIe siècle

J'ai choisi de présenter les tableaux du peintre Hubert Robert (1733-1808), non seulement parce qu'il est un peintre de paysages du XVIIIe siècle et un créateur de parcs et jardins célèbres, mais aussi et surtout parce qu'il préfigure les scènes pittoresques du XIXe siècle qui sont abondantes à La Roche-Guyon : il figure ici en tant que *« regard pionnier »* de paysage. L'essor de la peinture de paysage en France se développe, selon William Howard Adams, avec Antoine Watteau (1684-1721), Joseph Vernet (1714-1789) et Hubert Robert, tandis qu'en 1708 Roger de Piles (1635-1709) est l'auteur d'un *Cours de peinture* [W. Howard-Adams 161 pp. 110-111]. Les artistes furent inspirés par de nouveaux motifs pittoresques — ruines, fragment de sculptures, parcs abandonnés — lors de leurs voyages en Italie, Hubert Robert fit le sien entre 1754 et 1765. Des peintres qui se mettent à faire des jardins reproduisent des tableaux sur le terrain même, comme nous l'indique Alain Roger (qui cite un auteur anonyme) : *« les références pour indiquer au néophyte quels tableaux " réels " ont présidé à la composition du paysage : ici, c'est " un tableau composé dans le genre de Claude Lorrain ", là, " un tableau parfaitement composé dans le genre Robert ". »* [Alain Roger 264 p. 42]

Hubert Robert, qui est nommé jardinier du roi par Louis XVI en 1778, participe à des projets de jardins : par exemple, il réalise la même année (1778), le tombeau de Jean-Jacques Rousseau à Ermenonville. La laiterie de Rambouillet est construite en 1785 sur ses idées, ainsi que la bergerie un an plus tard [Jean de Cayeux 48].

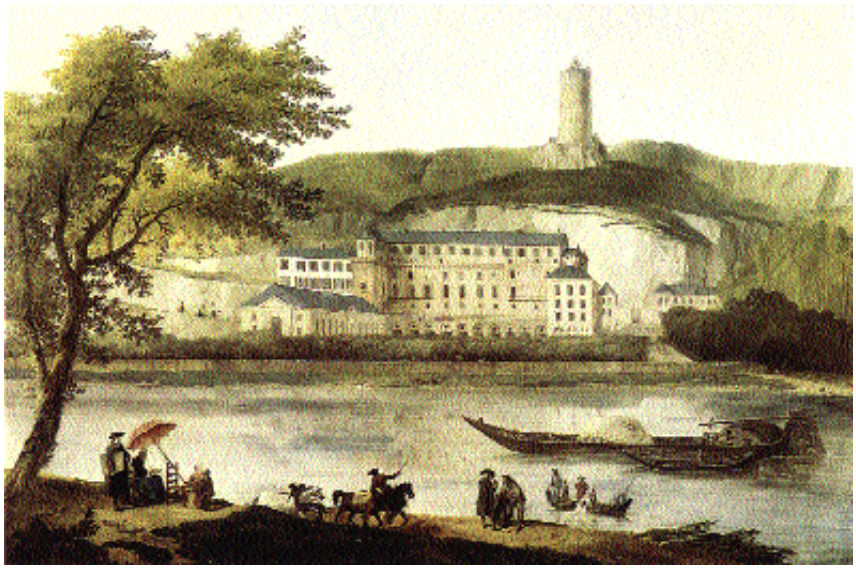

Figure 45 Le château de madame d'Enville, huile sur toile de Hubert Robert en 1792 (Musée des beaux-arts de Rouen).

En 1792 Hubert Robert peint à La Roche-Guyon une huile sur toile qui est réellement la première préfiguration de toutes les compositions de scènes pittoresques qui suivront ensuite (figure 45). Légèrement comparable au point de vue choisi en 1600 par Claude Chastillon, le tableau montre le château de La Roche-Guyon vu de la rive opposée, calé contre de solides coteaux. Bien sûr les bâtiments qui constituent le château ont bien changé depuis un siècle, même le donjon est d'allure très différente. Le ciel n'occupe ainsi qu'une faible partie de l'image, constituée pour les deux tiers du fleuve et des coteaux. Ultime transition entre les coteaux et le ciel, ce haut donjon figure en entier dans les tableaux de Hubert Robert, mais ceci pour la dernière fois, puisqu'il sera démantelé l'année suivante (1793). La scène montre le château mais aussi un paysage fluvial animé de personnages, et c'est là que réside tout l'intérêt de ce tableau pour l'analyse des paysages représentés :

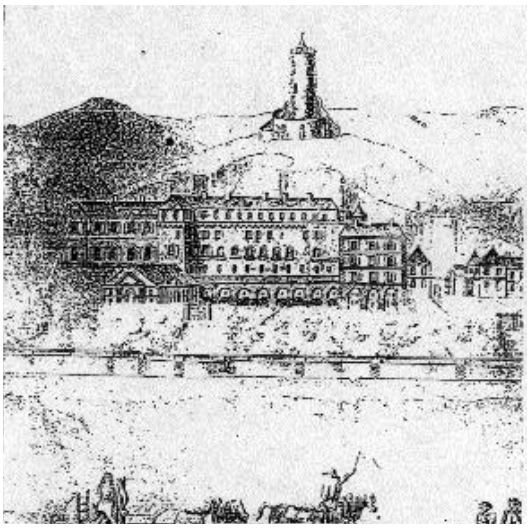

Figure 46 Hubert Robert en 1792 : aquarelle préparatoire (cf. table des figures).

1• À gauche de l'image, un arbre feuillu sur la berge, offre une couleur verte délicate et surtout un feuillage très fin, accompagné de guirlandes de feuilles enroulées autour du tronc penché. La silhouette de l'arbre, avec son houppier penché vers la droite (vers le centre de l'image) se retrouve dans d'autres tableaux du peintre. Le même arbre, bien qu'un peu plus feuillu, figure par exemple dans le tableau *Le moulin joli* de Colombes [William Howard-Adams 161 p. 110], où exactement de la même manière le sujet placé sur une rive, se penche vers le centre du tableau.

2• Sur la berge, de nombreux personnages animent le premier plan de la peinture, tandis que sur le fleuve, dans l'eau duquel se reflètent les toitures du château, des embarcations flottent. Ainsi l'objet principal du tableau — le château installé devant de grands coteaux — est tenu à distance par le fleuve en devenant un spectacle à contempler, mais en même temps, les personnages et les embarcations jouent le rôle de transition en nous accompagnant virtuellement jusqu'à l'autre rive.

3• En avant dernier plan, le blanc de la falaise est très présent, soit parce que la paroi est très abrupte à droite derrière le château — et nue sans végétation — soit parce que la route taillée à gauche du château attire énormément le regard. Sur celle-ci, on peut même observer quelques personnages qui gravissent ainsi les coteaux. La falaise semble fragile, elle forme une paroi blanche et verticale, ce qui suggère qu'elle a été taillée pour construire le château du bas.

4• Enfin, une abondante végétation s'aligne sur la berge du château (potager) et un bois imposant rempli la droite de l'image, là où actuellement existent des maisons et la promenade en dur construite le long de la Seine.

À la même date (1792), un dessin aquarellé faisant partie des archives du château est attribué à Hubert Robert (figure 46), ce qui n'est pas surprenant car la ressemblance avec son autre tableau est forte en effet : par exemple on y trouve les mêmes cheminées sur la toiture, qui en font une représentation du château identique dans les deux cas. Ce qui est plus ressemblant encore, ce sont les personnages du premier plan, strictement dans les mêmes attitudes (bras soulevés, groupés par deux, même silhouette, etc.). Mais une différence importante concerne les coteaux, car sur le dessin aquarellé, la falaise à gauche du donjon est beaucoup plus montagneuse, bombée, élevée, que sur la peinture, tandis qu'à droite au contraire, elle semble nettement plus douce. Il existe deux autres tableaux du même peintre (archivés à Besançon, Beaux-Arts et bibliothèque municipale) mais vu l'importance majeure du tableau à l'huile de 1792 ils ne seront pas présentés ici.

312 Une abondante production de paysages des coteaux : les lithographies pittoresques du XIXe siècle

Les habitants qui disent que le paysage des coteaux de La Roche-Guyon est pittoresque ont parfaitement raison : une abondante production de représentations des paysages fait partie de ce genre pictural. Au moins une vingtaine de tableaux du château de La Roche-Guyon a été identifiée par l'architecte Pierre-André Lablaude, parmi le fonds de la bibliothèque nationale, la plupart datant du milieu du XIXe siècle [P-A. Lablaude 176]. En effet, les représentations du château de La Roche-Guyon, mais aussi des coteaux, de l'église troglodytique de Haute-Isle ou du village de Vétheuil entrent véritablement dans cette catégorie esthétique :

- par le fait que de nombreuses lithographies du XIXe siècle sont produites par des artistes du genre pittoresque et publiées par des éditeurs spécialisés (Victor Adam, Auguste Bry, etc.) ;

- par les motifs du paysage choisis, qui sont à la fois caractéristiques des coteaux et font aussi souvent partie des cours de dessins de paysage au XIXe siècle : donjon, ruines, monuments, mais aussi les ponts suspendus, etc. Il est facile de reconnaître le genre pittoresque, non seulement par la présence de nombreux personnages, mais aussi par le style très caractéristique (arbres, composition, etc.).

Le terme de pittoresque *« qui désigne des scènes visuelles agréables à contempler en peinture »* [Michel Conan 78 p. 182] correspond à une catégorie esthétique née au XVIIIe siècle : elle concerne non seulement la représentation des paysages, mais aussi les traités d'esthétique, les voyages pittoresques, l'art des jardins et même la création de jardins. Dans tous les cas, la notion de pittoresque va évoluer en tant que relation des hommes aux paysages

qu'ils découvrent : « *Le pittoresque, comme le beau, le tragique ou le sublime, constitue une catégorie esthétique qui joua un rôle dynamique dans la définition d'un nouveau comportement de l'homme face à la nature.* » [Monique Mosser 217]

Au XVIIIe siècle, les voyageurs aiment le voyage pittoresque ; la gravure accompagne la représentation des paysages. Inventée au XVe siècle, elle est suffisamment minutieuse en effet pour décrire les paysages. Ainsi Antoine-Nicolas Dézallier d'Argenville * fit l'un des premiers voyages en 1747, les *Voyages pittoresques des environs de Paris,* et l'abbé Saint-Non en 1781 les *Voyages en Italie* [Yves Luginbühl 195]. En 1799, William Gilpin va décrire les règles de l'esthétique pittoresque dans *Trois essais sur le beau pittoresque*. Au XIXe siècle, l'invention de la lithographie mais aussi l'édition des cours de paysage enrichissent les représentations paysagères ; représentations artistiques et paysages sont toujours indissociables : « *Né presque au premier jour de la lithographie et mort avec elle, le paysage pittoresque en est peut-être le meilleur symbole.* » [bibliothèque Forney 139]

La peinture pittoresque est une opération en trois temps, qui correspond à trois types d'artistes spécialisés :

- au début, sur place, des dessinateurs font des croquis sommaires du paysage ; ces artistes sont parfois envoyés sur le terrain par des éditeurs de recueils qui, devant le succès des cours de paysage, souhaitent augmenter leur production. Le paysage n'est plus le relevé d'un voyage mais le produit demandé par un commanditaire et parallèlement, des éditeurs se consacrent entièrement (se spécialisent) dans ces recueils de vues. L'un d'eux, Auguste Bry, a publié les lithographies de Adolphe Maugendre « *Souvenirs de La Roche-Guyon* » [Adolphe Maugendre 201]. En ce sens les coteaux de La Roche-Guyon sont bien des paysages pittoresques et cet ouvrage est l'exemple typique des recueils qui sont tous construits de la même manière ; à chaque fois, les éditeurs les nomment *Vues*, *Souvenirs* ou *Voyages* en y accolant le nom du lieu [Forney 139 p. 16] ;

- dans un deuxième temps, des lithographes spécialisés redessinent l'image, par exemple des artistes comme Jean-Louis Tirpenne, auteur d'une vue de l'église troglodytique de Haute-Isle. On peut aussi citer Émile Sagot (1805-1875 environ) qui a représenté le château de La Roche-Guyon d'une manière comparable à d'autres artistes [Pierre-André Lablaude 176 p. 110]. Il a représenté des monuments bourguignons et des paysages de Normandie et de Bretagne mais il est surtout connu pour sa participation aux *Voyages pittoresques de la France* de Taylor et Nodier ;

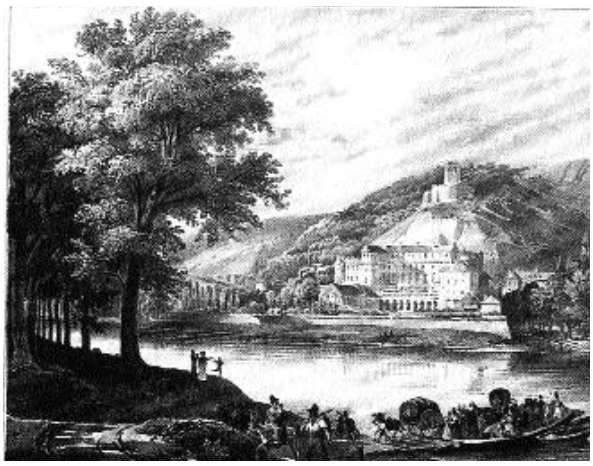

Figure 47 Lithographie de Ricoi (cf. table des figures).

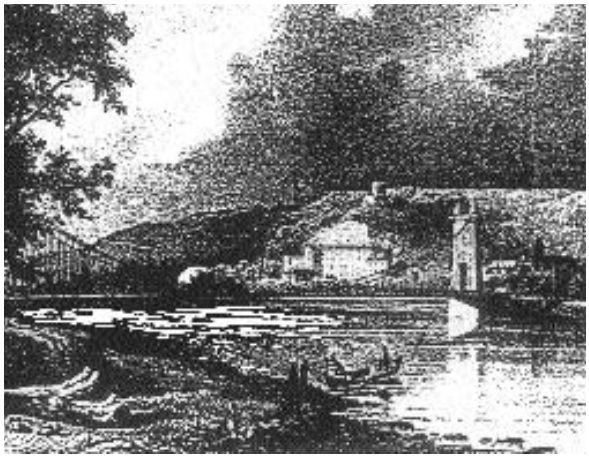

Figure 48 Pont suspendu, lithographie anonyme [176 p.94] (cf. table des figures).

* À ne pas confondre avec Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville (1680-1765), auteur en 1709 de *Théorie et pratique du jardinage.*

- enfin, des spécialistes de figures finissent l'opération en ajoutant des petits personnages ; Victor Adam (1801-1866) *, le plus célèbre, a ainsi dessiné — à Paris — des habitants de divers pays (d'Afrique, d'Amérique, etc.). Sur une lithographie de La Roche-Guyon, qui montre le château vu de l'autre côté du fleuve, il dessine le débarquement de piétons et d'une vache, suivi par l'embarquement d'un cheval attelé sur le bac accosté [P-A. Lablaude 176 p. 87]. Cette scène, typiquement pittoresque, sera souvent imitée, y compris dans la composition de l'œuvre. Sans doute certaines d'entre elles reproduisent les précédentes, à la limite sans aller sur place puisque l'emplacement est toujours le même, en général face au château. Si les personnages changent (en nombre, en attitudes) ils sont presque toujours dans un même contexte : passage du bac, assis sur la rive, gesticulant, remorquant des bateaux sur le chemin de halage, etc. Parmi ces artistes venus à La Roche-Guyon, figurent Monthelier (1829), Alphonse Bichebois (1831), Édouard Hostein (1843), Émile Sagot, Villeneuve, etc. [P-A. Lablaude 176 pp. 87-94], et au moins six lithographies anonymes (figures 47 et 48).

Le paysage pittoresque est donc très défini tant sur le plan des artistes que des techniques, mais avec le succès de ce genre pictural, les motifs vont changer progressivement. Comme le souligne Yves Luginbühl analysant le lien entre les territoires et les représentations sociales, les publications des *Voyages pittoresques de la France* vont s'intéresser en particulier aux monuments historiques — châteaux, églises, donjons — au moment où une partie de la société française met au point des politiques de protection du patrimoine [Y. Luginbühl 195 p. 133]. Ensuite, les publications présenteront comme pittoresques les spécificités régionales : modes vestimentaires, métiers locaux. Puis, après 1830, les recueils pittoresques vont subir une mutation importante et les motifs vont changer : ils deviennent des guides touristiques. *« Les recueils de vues sont à cette époque composés comme des itinéraires et des guides qui devront décider le touriste à entreprendre tel ou tel voyage et à lui rappeler, à son retour, les lieux qu'il a visités. »* [J. Adhémar 2 p. 63] Ce souci de garder en mémoire des représentations du paysage après le voyage est important, il fonde même les nouvelles publications touristiques et naturalistes ** du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Au XIXe siècle le voyage en chemin de fer est accompagné de gravures sur bois, mais aussi de lithographies qui illustrent l'itinéraire, par exemple celui de Versailles (1837, par F. d'Andiran). De même, l'intérêt pour les fleuves se manifeste, notamment au travers d'Isidore Deroy, qui représente les paysages de la Seine et de la Loire (1831 et 1833) ; William Turner aussi publie en 1837 les *Rivers of France,* il a peint le cours de la Seine vers Rolleboise et les Andelys — Château-Gaillard — mais étrangement n'a pas représenté les coteaux de La Roche-Guyon ; sans doute est-il allé de Bonnières à Mantes par la route au lieu de suivre le méandre en bateau ; un spécialiste de ce peintre ne semble pas dire le contraire [Ian Warrell 291 p. 204].

Les destinations touristiques thermales ne peuvent plus se passer de l'intérêt pittoresque pour attirer leur clientèle, comme le précise Jean Adhémar : *« À tous ceux-ci la pensée de se soigner dans un site quelconque sans pittoresque et sans agrément est insupportable ; aussi naît une nouvelle catégorie de recueils, ceux de publicité déguisée, commandés par les directeurs d'établissements thermaux, qui présentent les stations sous leurs aspects les plus attrayants. En les feuilletant, on voit des cascades, des pics escarpés, des églises gothiques […]. »* [Jean Adhémar 2] Les Pyrénées sont ainsi peintes dès 1830 par Monthelier et Jean-Louis Tirpenne (artistes qui sont venus aussi à La Roche-Guyon), tandis que la Provence, jusqu'ici très appréciée grâce aux sculptures et églises de la vallée du Rhône, perd son intérêt au profit des paysages de la Côte d'Azur qui reçoit des curistes. Enfin, accompagnant les séjours balnéaires, les lithographes s'intéressent aux nouveaux paysages de bords de mer. Les ruines romantiques ont donc été remplacées par des sites naturels, et les régions jusque-là représentées (Normandie et région parisienne) seront rejointes par la Bretagne, les Pyrénées et la Provence.

---

* Victor Adam connaît le succès artistique très jeune (1819, *Herminie secourant Tancrède*). Il reçoit des commandes lors de la création du musée de Versailles. Dès 1824 il se passionne pour les lithographies et cessera même de peindre. Il a réalisé plus de 4 000 pièces en Europe, et illustra des œuvres de François Rabelais.

** *Carnets du littoral* chez Gallimard ; comm. pers. en 1998 par Mme Chapelle, délégation des Côtes-d'Armor.

L'intérêt pour les usines est remplacé par celui des ponts suspendus [J. Adhémar 2 pp. 56-71], motifs que l'on reconnaît à La Roche-Guyon (Adolphe Maugendre et artiste anonyme, figure 48) [P-A. Lablaude 176 p. 94]. La Seine procure un intérêt en effet en tant que paysage pittoresque de Paris à la Normandie, notamment pour les sites riverains du fleuve comme les Andelys dans l'Eure, les falaises de Rouen, etc. (décrits actuellement par la fédération des randonneurs pédestres, cf. plus loin). C'est en 1818 que les voyageurs peuvent utiliser le premier bateau à vapeur conçu pour les voyages pittoresques. Un des recueils écrit en 1837, *Voyage historique et pittoresque de Rouen à Paris et de Paris à Rouen, sur la Seine, en bateau à vapeur par un rouennais* [É-B. Frère 141], ne montre pas de lithographies de La Roche-Guyon mais évoque le site en ces termes :

> *« Le joli bourg […] est bâti en forme de croissant, et appuyé sur les bords de la Seine. […] Le parc, extrêmement ombragé, occupe, à côté du château, tout le talus de cette montagne, depuis le pied jusqu'au sommet, où conduisent divers sentiers qui, montant en zigzag, arrivent aux ruines du château primitif. »* [Édouard-Benjamin Frère 141 pp. 50-51]

Des paysages pittoresques et romantiques

La plus ancienne lithographie des coteaux de La Roche-Guyon (parmi les dates connues) serait de 1828, une œuvre de Édouard Hostein (figure 49). Alain Quenneville, maire de La Roche-Guyon, a écrit plusieurs ouvrages et articles à caractère historiques. Coécrit avec Thierry Delahaye, *« Victor Hugo à La Roche-Guyon »* présente le séjour de l'écrivain en 1821 [255]. (Les coteaux et le château lui auraient inspiré le roman *Han d'Islande* sur lequel je reviendrai). Pour illustrer cet article, les auteurs ont choisi une œuvre de Édouard Hostein, montrant le paysage pittoresque et romantique de La Roche-Guyon, comme ils le soulignent en légende : *« Traitée à la manière romantique, cette vue du donjon nous paraît être très proche de la vision hugolienne de la tour de Vermund. On imagine volontiers le Rhin baignant ce paysage " de vieille forêts druidiques qui couvrent les rivages ". »* [255] Cette lithographie se distingue de celles présentées précédemment, par sa composition moins frontale et par la forte présence végétale : de hauts peupliers noirs d'Italie au port fastigié donnent l'apparence d'un grand parc dans lequel coulerait une rivière sinueuse.

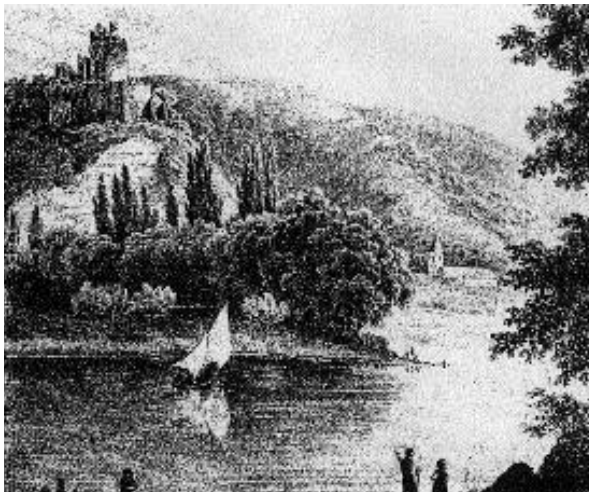

Figure 49 La Roche-Guyon par Édouard Hostein en 1828 [255] *(cf. table des figures).*

Édouard Hostein (1804-1889) était autodidacte. Il a participé à l'ouvrage du baron Taylor (comme Émile Sagot) et à celui de Dumont-d'Urville *Voyage de l'Astrolabe autour du monde*. Il voyagea en Europe et ses paysages sont jugés intéressants sur le plan documentaire en raison de leur aspect minutieux : *« Il les anime parfois maladroitement d'une présence humaine, ou de troupeaux qui occupent pâturages et collines. Hostein est une sorte d'observateur naïf qui, dans son respect excessif de la nature, veut ignorer l'art de simplifier et de synthétiser. »* [Gérald Schurr, Pierre Cabanne 277]

Lorsque Édouard Hostein faisait cette lithographie, en 1828, Victor Hugo évoquait ainsi dans *Les Orientales, « Le château fort »* : *« […] Que ce roc, dont le pied déchire leurs entrailles, A sur sa tête un fort, ceint de blanches murailles Roulé comme un turban autour de son front noir ? […] »* poésie probablement inspirée aussi de La Roche-Guyon, ce que suggèrent les auteurs d'un ouvrage récent *Beautés vexinoises.* En 1835, Victor Hugo retourna à La Roche-Guyon et écrivit à Adèle : *« Il y a quatorze ans presque jour pour jour j'étais ici ;*

et à qui pensais-je ? À toi mon Adèle. Oh rien n'est changé dans mon cœur. […] Rien n'est changé non plus dans ce triste et sévère paysage. Toujours ce beau croissant de la Seine, toujours ce sombre rebord de collines, toujours cette vaste nappe d'arbres […]. » [Pierre Miquel 213 p. 150]

Édouard Hostein a réalisé une autre lithographie intéressante sur le plan du paysage, en 1843 (figure 50). Cette gravure présente une vue très ouverte, certainement prise de la route de Gasny à l'ouest du château, reconnaissable par ses habitations troglodytiques sur le bord gauche de l'image.

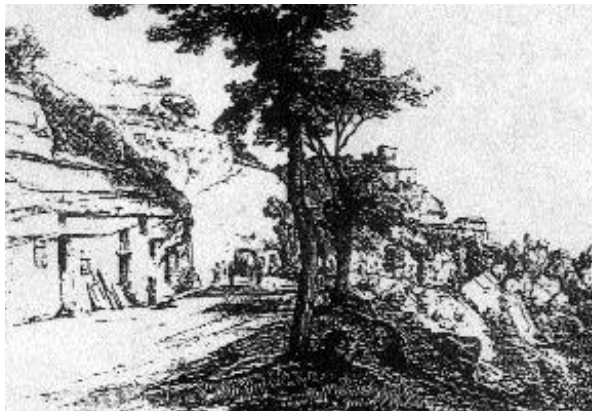

Figure 50 Vue de la Roche-Guyon par Édouard Hostein en 1843 [176] (cf. table des figures).

Au XIXe siècle étaient aussi donnés des *Cours de paysage* (ou *Études*). Comme le décrit Yves Luginbühl, il s'agissait d'apprendre à dessiner un détail, pour élargir au paysage tout entier, ainsi du feuillage au rameau, de la tuile à la maison, de la branche au bosquet [Yves Luginbühl 195 p. 132]. Mais surtout, comment ne pas penser au donjon de La Roche-Guyon en observant les cours de dessin de paysage du XIXe siècle ? En effet, quatre petites gravures se juxtaposent dans l'image, toutes sont marquées par leur relief accidenté (montagneux) et l'abondance de la végétation arborée. La scène qui nous préoccupe présente une tour en ruine, dont les larges pierres ont roulé jusqu'au chemin pentu en offrant la possibilité à un personnage d'en utiliser une pour s'asseoir (figure 51). Le jeu d'ombres et de lumières souligne la rotondité du donjon comme les surfaces planes des contreforts. Il est possible de penser que le donjon en ruine est devenu, par son démantèlement en 1793, un motif de paysage recherché, au même titre que le fleuve. Toutes ces représentations artistiques du site lui donnent un caractère singulier : elles marquent ce territoire des coteaux de La Roche-Guyon sous un trait pittoresque, le lieu ne peut être confondu avec aucun autre.

Figure 51 Un cours de paysage [195] (cf. table des figures).

.

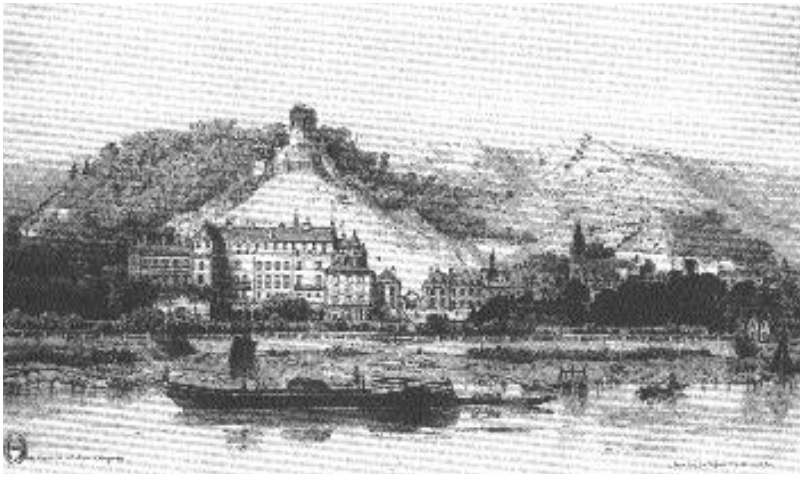

Figure 52 Vue générale prise de la rive gauche, par Adolphe Maugendre vers 1850 dans le recueil de vues Souvenirs de la Roche-Guyon, planche 1 [201]

Un album entier : Adolphe Maugendre édité par Auguste Bry vers 1850

« Le bourg […] Sa position sur la rive droite de la Seine est des plus pittoresques. Bâti sur le penchant et au pied d'une haute colline, ses riantes habitations, entourées d'un riche paysage, font une heureuse opposition aux tons vigoureux de sa belle église gothique et de l'ancien manoir des sires de La Roche-Guyon. » [A. Maugendre 201 p. 1] Vingt-quatre planches constituent ce recueil de vues édité par Auguste Bry et dessiné par Adolphe Maugendre. Le terme même de pittoresque apparaît dans le texte introductif présenté par l'éditeur. Toutes les planches ne montrent pas des paysages, certaines s'intéressant aux pièces intérieures du château. Une vue générale, frontale, se montre très délicate notamment sur le plan du dessin des parcelles cultivées sur le coteau, cette finesse du trait ne s'apprécie que sur le recueil original conservé à la Bibliothèque nationale (figure 52). Une belle vue générale des coteaux prise au niveau de la route de Gasny (en regardant Vétheuil) montre les coteaux blancs en alignement, mais aussi le pont et l'habitat troglodytique à gauche de l'image (figure 53). Une autre planche de paysage pittoresque montre une vue générale prise de la route de Vétheuil, on y voit le donjon en ruine et le village, mais aussi des rangs de vignes sur les coteaux à droite de la lithographie (figure 54). L'éditeur commente en termes très élogieux le coup d'œil et les vues panoramiques :

> *« Du haut de cette tour mutilée on jouit d'un coup d'œil ravissant : la Seine se déroule à perte de vue comme un serpent d'argent entouré de prairies, de vignobles et de forêts. […] à droite, Clachalose, Freneuse et Bonnières, complètent ce magnifique panorama, l'un des plus beaux qui se puissent imaginer. »* [Adolphe Maugendre 201 pp. 6-7]

Le dessin de l'église troglodytique a même été extrait de ce recueil de vue pour être reproduit en carte postale (figure 55).

Figure 53 Vue générale prise de la vieille route de Gasny (côté de Vétheuil) par Adolphe Maugendre vers 1850. Planche 17 (cf. table des figures) [201].

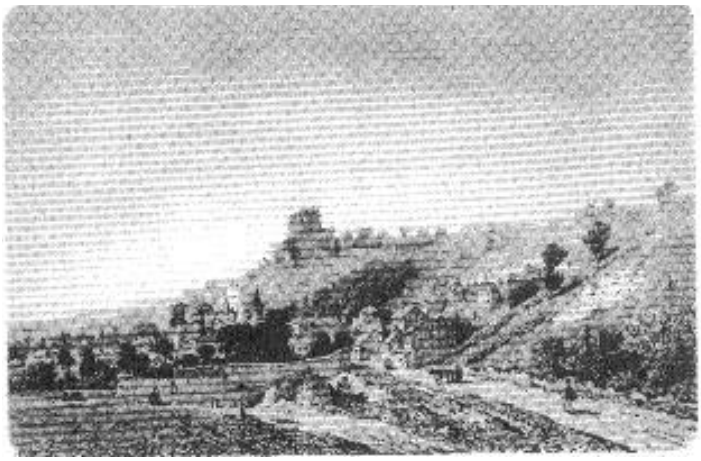

Figure 54 Vue générale prise de la route de Vétheuil par Adolphe Maugendre vers 1850. Planche 19 (cf. table des figures) [201].

Figure 55 L'église troglodytique de Haute-Isle par Adolphe Maugendre vers 1850. Planche 20 (cf. table des figures) [201].

« [Haute-Isle] Ce petit village, bâti en amphithéâtre, produit un effet très pittoresque ; l'église est creusée dans le roc, ainsi que la plupart des habitations, et le clocher, en forme de guérite, sort à travers la montagne. » [Adolphe Maugendre 201 pp. 6-7]

L'ensemble des planches est aussi très intéressant par les petits personnages qui non seulement animent la scène mais aussi mettent en valeur les paysages et les monuments par le fait même d'y vivre, de s'y déplacer, de les regarder : ainsi certains discutent à l'ombre d'un reposoir situé dans le parc, explorent l'intérieur du grand réservoir creusé dans la roche ou gravissent un escalier pour monter dans le donjon en ruine (figure 56). Le parc créé un siècle auparavant par la duchesse d'Enville est donc toujours apprécié par ce recueil de *« vues pittoresques et archéologiques »*. Ainsi le commentaire complète ces scènes pittoresques en insistant sur l'atmosphère des lieux fréquentés et les sentiments personnels :

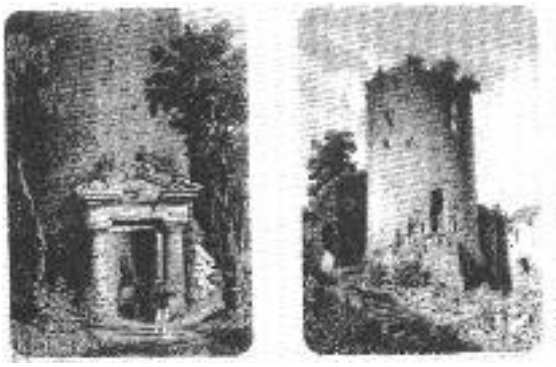

Figure 56 Le parc du château par Adolphe Maugendre vers 1850. Planche 13 [201].

« Dans ce lieu solitaire où le silence n'est interrompu que par le chant d'un oiseau passager et par le bruit sourd et monotone de la chute d'eau dans le réservoir, l'âme s'élève en paix vers Dieu.[…] ; puis, suivant de larges allées en forme de labyrinthe qui nous conduisent à de charmants reposoirs taillés dans le roc et dont les parois sont garnies d'une nombreuse variété de coquillages, nous arrivons à la porte de l'antique forteresse. » [A. Maugendre 201 pp. 6-7]

Adolphe Maugendre a aussi dessiné une lithographie qui concerne Vétheuil, vue générale prise de Lavacourt (figure 57) mais qui ne fait pas partie de l'album de La Roche-Guyon. En revanche cette gravure, reproduite dans les articles récents [E. Demory-Dupré 103 p. 14], montre le fleuve et son village, comme elle le faisait pour l'autre commune (mêmes embarcations, même composition, etc.).

Figure 57 Vétheuil, vue générale prise de Lavacourt par Adolphe Maugendre [103 p. 14].

Le château de La Roche-Guyon et ses alentours, ainsi que le village et ses coteaux, forment réellement un paysage pittoresque, et ceci dans le sens du genre pictural connu depuis trois siècles. En effet de nombreux artistes et des éditeurs spécialisés, nous l'avons vu, ont produit une importante quantité de tableaux et de lithographies de paysage, de compositions comparables et aux motifs communs.

313 La boucle de la Seine des peintres : de l'amphithéâtre au village de Vétheuil

La période impressionniste déplace les cadrages vers Vétheuil

Bien que les lithographes aient beaucoup représenté les coteaux de La Roche-Guyon, cette période artistique est à peu près tombée dans l'oubli, remplacée de nos jours par un intérêt tourné plus particulièrement vers les impressionnistes déjà connus en région parisienne (la Seine à Argenteuil, à Chatou, l'Oise, etc.). Le plus marquant des peintres impressionnistes

est Claude Monet (Paris 1840-Giverny 1926), non seulement car il a peint une grande quantité de paysages représentant Vétheuil et ses alentours (plus d'une centaine), mais aussi parce qu'il y vécut pendant trois années, dans le centre ancien du village.

Après 1868 Claude Monet découvrit Gloton (commune de Bennecourt, à l'ouest des coteaux) et s'installa ensuite à Vétheuil avec la famille Hoschédé, de 1878 à 1881, avant d'aller vivre à Giverny connu pour son jardin et son petit bassin qui inspira les célèbres Nymphéas. Pendant ces trois ans il a peint énormément à Vétheuil, puis il y retourna ensuite en 1901 pour produire d'autres tableaux car ceux-ci se vendaient bien. Il était très lié à la famille Hoschédé (avec laquelle il vivait), parce que Ernest Hoschédé, négociant en tissus, lui acheta ou lui commanda des tableaux ; il fut le possesseur dès 1874 du tableau *Impression soleil levant*, peint deux ans plus tôt et célèbre car celui-ci donna son nom au mouvement artistique ; en 1876, il commanda à Claude Monet quatre tableaux, des portraits de sa famille à Montgeron (près de Créteil). D'autre part le lien se fit par Alice, mariée à Ernest Hoschédé, mais qui sera la seconde épouse de Claude Monet après le décès de son premier époux (Claude Monet épouse Alice en 1892). La première épouse de Claude Monet, Camille Dongieux, vécut et mourut à Vétheuil où elle est enterrée.

Ainsi peints par un Impressionniste, les paysages de Vétheuil sont très connus à travers le monde (musées et expositions temporaires) notamment pour le petit village groupé autour de son église sur les bords de Seine, mais aussi par le jardin de l'artiste, les vergers des environs (coteaux) et les coteaux eux-mêmes. Claude Monet s'est à peine intéressé au château de La Roche-Guyon, bien que vivant à Vétheuil : une vue du donjon, assez belle notamment par ses couleurs de roches brunes, ne reproduit pas le point de vue classique des lithographes (figure 58). En allant peindre en extérieur dans les environs de Vétheuil, il a élargi les points de vue vers ce village (maisons et bords de Seine), mais aussi vers l'ensemble des coteaux qui sont représentés en arrière plan, l'intérêt principal portant souvent sur les villages se reflétant dans l'eau ou les reflets de lumière en général (figure 59). À ce titre, une citation de Victor Hugo fait tout à fait penser aux tableaux impressionnistes de Vétheuil :

> *« La Loire n'a pas, comme la Seine et le Rhin, une foule de jolies villes et de beaux villages bâtis au bord même du fleuve et mirant leurs pignons, leurs clochers et leurs devantures dans l'eau. »* [Victor Hugo 164 p. 35]

Le Conseil général du Val-d'Oise (Comité départemental du tourisme et des loisirs) a produit vers 1985 une *Route historique des impressionnistes du Val-d'Oise*, plaquette déjà rééditée, qui présente un certains nombres de peintres de paysage — mais pas seulement des Impressionnistes. À la manière d'un guide de voyage, l'entrée se fait de façon géographique, par

Figure 58 La Seine à la Roche-Guyon par Claude Monet en 1881 [93] (cf. table des figures).

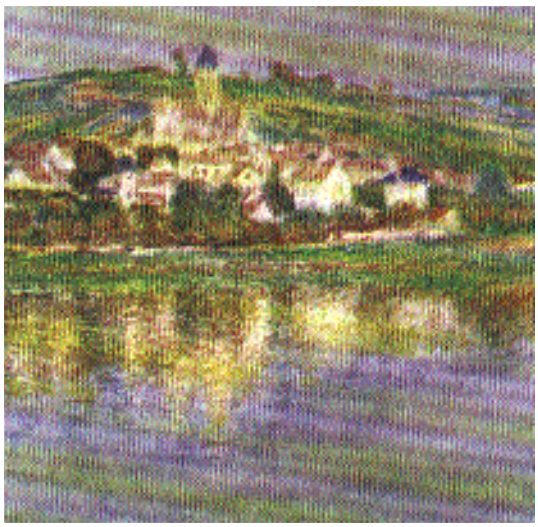

Figure 59 Vétheuil par Claude Monet en 1878 (cf. table des figures).

communes de la Seine et de la vallée de l'Oise. En ce qui concerne Vétheuil, l'ancienne version nous présente seulement le peintre Claude Monet, insiste sur son intérêt pour l'hiver de 1879-1880 et pour le village lui-même :

> *« Nous avons eu ici une débâcle terrible et, naturellement, j'ai essayé d'en faire quelque chose (Claude Monet). » et « Ce qui séduit le peintre, ce sont surtout les rapports entre la terre et l'eau, les reflets des maisons et de la végétation sur le fleuve. Il fera de Vétheuil un lieu privilégié pour ses études de lumière. »* [comité du tourisme 71 p. 19 et 20]

La nouvelle version de Vétheuil a été sensiblement raccourcie. Contrairement à la précédente, elle ne cite plus aucune œuvre produite dans cette localité. Son message se recentre sur la citation de Claude Monet indiquant qu'il n'a jamais eu d'atelier (sous entendu un bâtiment) car c'est la boucle de la Seine toute entière qui le remplace. L'image positive qui est donnée de Vétheuil est celle d'un village qui a su garder un caractère idéalisé et non urbanisé :

Figure 60 Les bords de la Seine près de Vétheuil par Claude Monet en 1881 [293 p. 254].

> *« Ravissant, Vétheuil l'est toujours avec son église, présente dans plus de soixante tableaux de Monet, encadrée de ses maisons rurales et de ses jardins qui dévalent jusqu'au fleuve. »* [comité du tourisme 72 p. 15]

Outre les tableaux de Claude Monet les plus cités à Vétheuil, en général avec le fleuve en premier plan et les coteaux en arrière-plan, certaines œuvres présentent les coteaux et les pinacles blancs en motif principal. Il est assez surprenant que ces tableaux ne soient pas mentionnés ni reproduits dans les ouvrages et articles locaux, puisqu'ils représentent d'intéressants paysages des coteaux : mais sans doute l'image de Vétheuil est déjà suffisamment présente par son église classée.

Figure 61 La Seine vue des hauteurs de Chantemesle par Claude Monet en 1881 (cf. table des figures).

Parmi eux, une vue d'ensemble des coteaux, intitulée *Les bords de la Seine près de Vétheuil* (1881) montre l'amphithéâtre des coteaux. Si l'on en croit le commentaire explicatif de Daniel Wildenstein, qui indique au fond à droite les coteaux du Chênay et au fond à gauche ceux de Chantemesle [293 p. 254], il est probable que le peintre se serait installé non pas à Vétheuil mais en position plus centrale, vers La Roche-Guyon ou Haute-Isle (figure 60) ; ainsi le point de vue est extrêmement élargi.

Un petit triptyque aux couleurs très pâles montre que le peintre s'est approché des pinacles de craie blanche en insistant sur leur relief par de vives

touches courbées : *La Seine, vue des hauteurs de Chantemesle* et *Les coteaux près de Vétheuil* ont tous deux été réalisés en 1881 (figure 61) ; le gros rocher placé dans le coin de l'image est typique, nous le reverrons dans d'autres images.

Figure 62 Le hameau de Chantemesle au pied du rocher, par Claude Monet en 1880 (cf. table des figures).

Les pinacles blancs apparaissent aussi, vus en alignement, dans deux tableaux distincts de 1880, intitulés *La route de La Roche-Guyon*. Les reproductions de ces tableaux, seulement présentées en gris dans l'ouvrage de Daniel Wildenstein, montrent cependant que la blancheur y domine, ce qui caractérise la craie des coteaux. Sur ces coteaux, quelques vergers ont retenu l'attention du peintre, intitulés *Pommiers sur la côte de Chantemesle* (1878) ou encore *Pommiers, Vétheuil* [D. Wildenstein 293 p. 195 réf. 490 et 491]. Au bout de cette route de Vétheuil, surgissent *Le village de Haute-Isle* et *Le hameau de Chantemesle au pied du rocher* (1880), où quelques maisons blanches sont visibles (figure 62). Il est donc possible d'affirmer que malgré la quantité de toiles présentant Vétheuil au bord du fleuve, les coteaux et leur aspect rural (arboriculture) ont également intéressé largement le peintre, en élargissant ainsi le point de vue par rapport aux autres représentations de La Roche-Guyon.

Un voisin de Claude Monet à Vétheuil : Abel Lauvray

Abel Lauvray (Rennes 1870-Vétheuil 1950) fut un élève de Claude Monet à Vétheuil mais aussi un voisin (près de l'église). Son père notaire aux Andelys, avait en effet une maison près de l'église de Vétheuil, ce qui permis à Abel Lauvray de connaître Claude Monet alors qu'il était âgé seulement de dix ans (1880) ; ensuite il vécut à Mantes dans une maison détruite en 1940 (en 1908 il y habitait et allait à Vétheuil en fin de semaine). Leur lien fut suffisamment fort pour que Claude Monet offrit à Abel Lauvray un de ses deux bateaux [E. Demory-Dupré 103 p. 16]. Son expérience du cours Cormon aux Beaux-Arts ne lui convenait pas, aussi repartit-il peindre en plein air. Il a peint des paysages à partir de 1895 (il a alors 25 ans) notamment à Vétheuil, mais aussi à Villeneuve-les-Avignon et en Touraine :

> *« Un impressionnisme diffus, attentif à l'atmosphère brouillée, vaporeuse, des accords subtils aux clartés blondes, caractérisent Arc-en-ciel à Vétheuil, Courbe de la Seine à Vétheuil, Vue de Lavacourt, Le Rocher des Dons à Avignon… »* [G. Schurr *et al.* 277]

Abel Lauvray est resté ignoré à sa mort. Il n'était pas très connu car il n'exposa qu'une fois, en 1920 (galerie Dhanton), sans grand succès ; suffisamment fortuné, il n'avait pas cherché à vendre ses toiles. Il commence à être apprécié seulement après 1960, lors d'une exposition en 1963 à Paris puis en 1966 à New-York dans des galeries d'art. Cependant récemment (printemps 1992) un habitant de Vétheuil, Thierry Gardie, organisa un exposition à New-York qui fut un succès [E. Demory-Dupré 103 p. 16].

Figure 63 Vétheuil par Abel Lauvray, huile sur panneau 33 x 46 coll. part. [100 p. 117] *(cf. table des figures).*

Figure 64 Les moissons sur les coteaux de Vétheuil par Abel Lauvray (cf. table des figures).

Figure 65 Courbe de la Seine à Vétheuil (ci-dessus) et Sur la terrasse de Vétheuil (ci-dessous) par Abel Lauvray (cf. table des figures).

L'artiste a aussi, comme Claude Monet, représenté le village vu de la Seine : *Vétheuil* (figure 63) [Deleau (dir.) 100 p. 117]. Dans un ouvrage de Claude Roger-Marx [265], figurent d'autres tableaux intéressants pour les paysages des coteaux, même s'ils sont reproduits pour la plupart en gris sans indication de leur origine (quel musée, collection, format ?). J'ai choisi trois autres tableaux particulièrement intéressants pour les raisons suivantes :

- pour l'évocation de la ruralité (même en l'absence directe de personnages), l'œuvre *Les moissons sur les coteaux de Vétheuil*, montre des meules de paille ou de foin coniques en premier plan, non loin de l'église et du village en fond d'image (figure 64) ;

- pour les points de vue panoramiques, *Courbe de la Seine à Vétheuil* et *Sur la terrasse de Vétheuil*. Un grand ciel, du relief, une position dominante au dessus de la vallée de la Seine font l'intérêt de ce premier tableau. De même, un point de vue particulier se tourne aussi vers le large panorama au-dessus de la Seine. Sans aller jusqu'à la route des crêtes, cette vue est offerte par la terrasse du peintre lui-même. À l'ombre d'un arbre feuillu au gros tronc qui cadre l'image (cela peut être un tilleul), des personnages de dos, appuyés aux dossiers de bancs et de chaises de jardin, discutent sans doute ou même commentent le paysage. Le peintre, juste derrière, cadre le paysage des alentours de Vétheuil tout en évoquant l'atmosphère calme de ce promontoire privé. Sous le mur de la terrasse, on devine les toitures du village (figure 65). Claude Monet allait aussi peindre sur la terrasse des Lauvray [E. Demory-Dupré 103 p. 16].

D'autres artistes qui ont peint près de Vétheuil

Alfred Veillet (1882-1958) travaille avec Maximilien Luce, le peintre qui a représenté essentiellement Mantes mais aussi le pont de La Roche-Guyon (*Pilier du pont à La Roche-Guyon, Chantier du pont à La Roche-Guyon,* 1934) [Deleau (dir.) 100 p. 97].

> *« Attentif aux spectacles de l'eau et du ciel, Veillet est un postimpressionniste attachant, plein de verve et de poésie, manifestant parfois une certaine mélancolie devant une nature dont il appréhende le caractère fugitif. Il expose au Salon des Indépendants où Apollinaire le remarque et juge, en 1914, que ses paysages sont " délicats comme les sites rhodaniens qui les ont inspirées ". »* [G. Schurr, P. Cabanne 277 tome II p. 489]

Alfred Veillet, dont les tableaux ressemblent à ceux de Claude Monet, a représenté les coteaux vus en fond d'image derrière l'église de Vétheuil, elle-même éloignée par le fleuve en premier plan. Il a peint en 1936 *Printemps à Vétheuil* et en 1947, *Vétheuil sous la neige* (figure 66).

Figure 66 Vétheuil sous la neige par Alfred Veillet (cf. table des figures).

À Vétheuil aussi, le peintre Albert Lebourg (1849-1928) représente la tourelle qui dépasse au-dessus des arbres, dans l'huile sur toile nommée *Vétheuil : la route de La Roche-Guyon* (figure 67). Même si ce tableau situe le village représenté, car on y reconnaît l'architecture typique de la petite tour de Vétheuil, il présente pour notre étude le seul intérêt de montrer autre chose que les habituels monuments (château ou église). À ma connaissance le peintre n'a pas produit d'autres tableaux à Vétheuil ou à La Roche-Guyon ? Pourtant, il n'est pas du tout inconnu des critiques d'art, qui lui consacrent un article monographique :

> *« Et la rencontre se produit à son retour en France, en 1877. Il se lie alors avec Monet, Pissarro et Degas. Il adopte ce qui, dans la manière impressionniste, s'accorde le mieux à sa propre vision : une écriture lâche, une touche modérément morcelée, des effets nacrés directement empruntés à Renoir. Il peint avec prédilection des vues de Paris et de la Normandie, où il se retire à la fin de sa vie et dont il traduit l'atmosphère avec une fraîcheur subtile. »* [P. Georgel 149]

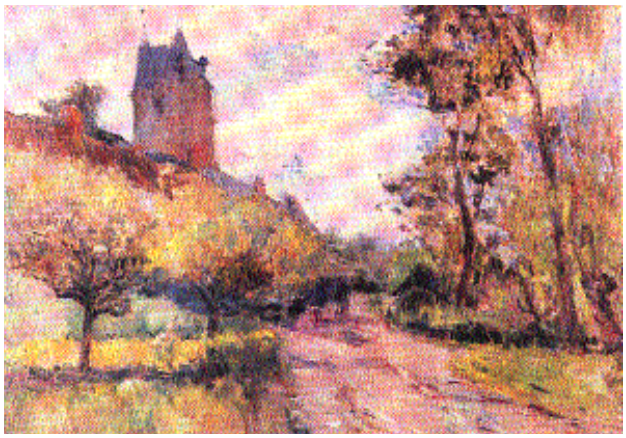

Figure 67 Vétheuil : la route de la Roche-Guyon par Albert Lebourg (cf. table des figures).

Lorsqu'il peint des paysages en Normandie et à Paris et se rapproche des Impressionnistes (expositions de 1879 et de 1880) il représente des paysages vallonnés selon les différentes saisons, qui pourraient tout aussi bien être faits à Vétheuil, comme *Herblay sous la neige* [Deleau (dir.) 100 p. 62]. *« Il ne se lasse pas, malgré un côté répétitif, à peindre les effets de neige ou de brume qu'il affectionne. »* *

Figure 68 Au bord de l'eau Bennecourt par Claude Monet (cf. table des figures).

* Albert Lebourg, qui en 1896 expose à Paris avec succès (galerie Francini), est surtout connu pour ses 32 tableaux d'Alger présentés à la Quatrième exposition des impressionnistes en 1879, œuvres qu'il avait réalisé lorsqu'il était professeur aux Beaux-Arts (Alger) entre 1872 et 1876. Pendant cette période, il choisit des motifs permanents à peindre à différents moment d'une journée, pour voir les variations de lumière, avant même que Claude Monet ne le fasse [Deleau (dir.)100 p. 136].

Émile Zola et Paul Cézanne à Bennecourt : élargissement des regards vers l'ouest des coteaux

Les coteaux de La Roche-Guyon n'ont pas attiré les artistes seulement vers Vétheuil c'est-à-dire à l'est, mais aussi à l'ouest vers Bennecourt situé à proximité du réseau ferré et de la gare de Bonnières. Ainsi Émile Zola s'y rendait avec Paul Cézanne et évoquait les premiers temps de la villégiature et du tourisme de fin de semaine, avant même la fin du XIXe siècle :

> *« Nous partions donc par le premier train du dimanche, pour être de grand matin hors des fortifications. C'était une affaire. Paul emportait tout un attirail de peintre. Moi, j'avais simplement un livre dans la poche […]. La tête à la portière, nous respirions largement les premières odeurs de l'herbe. C'était pour nous l'oubli de tout, l'oubli de Paris, l'entrée dans le paradis rêvé pendant les six jours de la semaine. »* [J. Bailly-Herzberg 20 p. 71]

Avec Paul Cézanne, mais aussi Baille, Chaillan et Valabrègue, ils se réunissent à l'auberge du père Dumont, à Gloton, hameau de Bennecourt au pied des coteaux. En 1866, Paul Cézanne représente une *Vue de Bonnières* et Émile Zola pêche, nage, dessine ou prend des notes. Entre 1869 et 1871 les Zola loueront une maison *« la maison des Pernelle »*.

> *« Il faut connaître ce coin de nature, raconte Zola dans Les Parisiens en villégiature […], un désert à une quinzaine de lieues de Paris. Au pied du coteau, la Seine coule, s'élargit, semée de grandes îles qui ménagent entre elles des bras de rivière délicieux. Le chemin de fer de Rouen passe à Bonnières, un bourg situé sur la rive gauche. Mais, de l'autre côté du fleuve, que l'on traverse dans un vieux bac craquant sur ses chaînes, il y a un petit village, où la bande s'est installée. »* [20 p. 333]

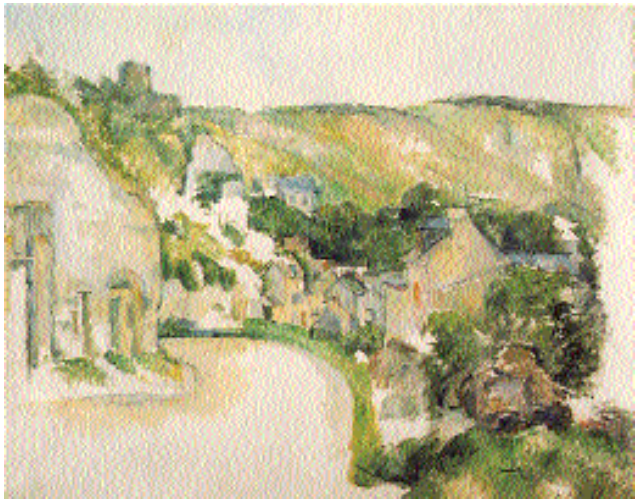

Figure 69 Route tournante à La Roche-Guyon par Paul Cézanne en 1885 (cf. table des figures).

C'est surtout dans *L'Œuvre*, roman écrit en 1886 autour du peintre Claude Lantier (sans doute inspiré de Paul Cézanne) que sont décrits la vie des artistes et le village de Bennecourt ; le personnage aime s'y rendre avec son épouse, mais ne peint pas. Les coteaux figurent aussi dans *La terre* (1877) où Émile Zola écrivait : *« Autour de nous, la lumière exhalait une haleine laiteuse. Brusquement, un rayon jaillissait, une trouée d'or empourprait le brouillard […]. »* [J. Bailly-Herzberg 20 p. 333] Elle se trouve aussi dans l'œuvre nommée *Capitaine Burle* où il parle des prairies de Bennecourt : *« Aujourd'hui, soyons forts et inconscients comme des chevaux qu'on lâche dans des îles avec de l'herbe jusqu'au ventre. »* [J. Bailly-Herzberg 20 p. 332] Enfin, il est probable que Émile Zola ait indiqué les lieux à Claude Monet, qui se rendit deux ans plus tard à son tour à l'auberge de Gloton, où il a peint *Au bord de l'eau Bennecourt,* œuvre souvent publiée (figure 68) [collectif 68 ; 142 p. 84]. Paul Cézanne, très marqué par les lieux, y prend plaisir à peindre ; il écrit à Émile Zola en 1886 :

> *« En représentant les choses du dehors, les oppositions des figures sur les terrains sont étonnantes, et le paysage est magnifique. Je vois des choses superbes, et il faut que je me résous (sic) à ne faire que des choses en plein air. »* [J. Bailly-Herzberg 20 p. 71]

Un an plus tôt, Auguste Renoir logeait dans une épicerie de La Roche-Guyon (actuellement disparue), accompagné d'Aline Charigot [Rodolphe Walter 289]. Paul Cézanne, qui venait le voir, avait peint une huile inachevée, *Route tournante à La Roche-Guyon,* tableau présenté sur un musée virtuel de l'Internet (figure 69).

Figures 70 Georges Braque (1909), À travers les arbres [en bas] et la Roche-Guyon (cf. table des figures).

Le donjon au loin, les maisons troglodytiques au premier plan, mais surtout les coteaux à l'horizon semblent très rapprochés du spectateur. Cette toile qui renouvelle le regard sur le paysage par cette énorme masse claire, est construite selon quatre thèmes propres à Paul Cézanne. Comme pour les montagnes vues de l'Estaque (années 1886-1890) on y retrouve : la route qui tourne, le mur aveugle d'une maison, le point de vue élevé et plongeant, la fusion des différents plans pour aplatir l'image. En utilisant les mêmes techniques de composition qu'à l'Estaque, Paul Cézanne obtient les même effets de rapprochement du dernier plan qui permet de mieux ressentir les coteaux vert clair ; le site est alors très bien mis en valeur.

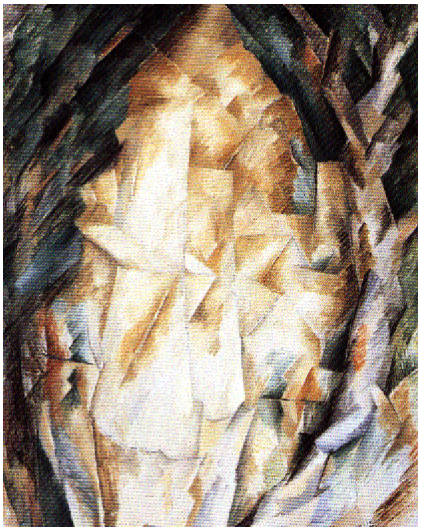

Réalisées aux alentours du château de La Roche-Guyon, les représentations artistiques des impressionnistes complètent la mise en paysage des coteaux dans leur ensemble. La boucle de la Seine des peintres (et écrivains) prend une nouvelle ampleur avec Bennecourt vers l'ouest mais aussi à l'est, par Haute-Isle et surtout Vétheuil. Dans la route des peintres, Vétheuil devient aussi connu que Auvers-sur-Oise ou que la petite commune de Giverny en vallée de l'Epte : ce n'est plus un village anonyme. En effet la période des Impressionnistes est plus médiatisée que les lithographies pittoresques. Claude Monet n'est pas l'unique artiste des coteaux : Abel Lauvray, son voisin et élève, peint sur son bateau-atelier, tandis que d'autres artistes encore se succèdent, certains venant dans les coteaux de La Roche-Guyon pour installer leur atelier, par exemple Joan Mitchell [Marie-Paule Défossez 93].

314 La route des crêtes et les cavités troglodytiques, un imaginaire à succès

Les documents touristiques aussi bien que les habitants évoquent souvent la route des crêtes, qui figure aussi dans le dossier de classement des coteaux de La Roche-Guyon. Pourtant, elle est très peu représentée, tant actuellement que dans l'iconographie plus ancienne.

Quelques rares peintures de la route des crêtes et du relief accidenté

Les coteaux sous des angles insolites

Les coteaux, en tant que rochers accumulés dans un paysage cubiste, ont été peints par Georges Braque en juin 1909. Cette série de neuf tableaux de la même famille montre le paysage des coteaux sous de angles insolites — par la disparition de la classique ligne d'horizon, mais aussi parce que la composition est inscrite dans le sens vertical du cadre — qui associe les pierres, les roches, les arbres, le tout dans des tons ocres, et fait penser aux descriptions des habitants qui aiment insister sur le relief accidenté du paysage. Mais aucun des habitants rencontrés n'a parlé de ce peintre. Le dixième tableau de la série se nomme *À travers les arbres* (figure 70) et procure le même effet visuel :

> *« Le site est imposant, mais surtout le spectateur est écrasé par la masse des vestiges du château, qui envahissent tout son champ de vision, tout son espace, le privant d'horizon. Le paysage est ainsi vu frontalement, les arbres encadrant les blocs des bâtiments comme le ferait une mandorle, et les blancs crayeux de centre semblent saillir hors de la niche des*

arbres. » [Fondation Maeght 138 p. 74]

Un an avant de peindre ces paysages de La Roche-Guyon, Georges Braque réalisait son troisième séjour à l'Estaque, avec Paul Cézanne, mais c'est après le séjour de La Roche-Guyon que son rapprochement avec Pablo Picasso, qu'il a rencontré en 1907 par l'intermédiaire d'Apollinaire, commencera à se concrétiser. Ces représentations des coteaux marquent un tournant important dans sa démarche, car en inscrivant le paysage dans une forme d'œuf, il préfigure déjà les autres tableaux qu'il réalisera sur châssis ovale (*la Mandore*, en 1910 [Fondation Maeght 138 p. 78] ; *Femme tenant une mandoline*, première toile ovale en 1910 ; *les Toits à Céret* sont aussi issus de cette démarche).

Peu de peintures anciennes présentent ces points de vue issus des sommets des coteaux. Cependant l'une d'elles montre à la fois le paysage vu à l'horizon, le fait que les coteaux sont en amphithéâtre et que le peintre est situé sur la crête. Il s'agit d'une huile de Maurice Albert (1890-1971) dont les grands-parents ont habité à Vétheuil lorsqu'il était enfant de Montmartre : *« Très attaché à Vétheuil, où il s'efforça de conserver la demeure familiale, Albert s'est exclusivement consacré à la peinture de paysage. »* [Deleau (dir.) 100 p. 125]

Figure 71 Maurice Albert en 1969 Les Bouleaux, route des Crêtes (cf. table des figures).

En 1960, il peint sur le plateau *Entrée du village de Chérence*, tableau très blanc par la route, les murs, et même le ciel. En 1963, il se trouve en limite est de Vétheuil, à Villers-en-Arthies, avec une huile sur toile qui présente les coteaux à l'est (?). En 1964, il s'éloigne des coteaux puisque c'est à Genainville qu'il s'intéresse, toujours au cœur d'un village (aspect minéral des ruelles) [100 p. 49 et 59].

> *« Dans une palette chaude et claire, il a peint de nombreux paysages où l'on retrouve sa technique aisée, à la touche large, n'hésitant pas à supprimer les détails nuisibles à l'harmonie de l'ensemble. Ses envois réguliers au Salon ont toujours séduit un public soucieux de retrouver l'originalité et l'authenticité de l'artiste. »* [Deleau (dir.) 100 p. 125]

Un de ses tableaux nous intéresse particulièrement puisqu'il s'agit d'une vue prise de la route des crêtes, qui montre la Seine et ses coteaux clairs. Cette huile sur toile nommée *Les Bouleaux, route des Crêtes à Haute-Isle*, a été peinte en 1969, c'est-à-dire à la fin de sa vie (figure 71). Elle a été retenue par le Syndicat de tourisme des Roches blanches comme illustration d'un dépliant qui présente les trois communes regroupées dans cette structure [Deleau (dir.) 100 p. 61].

Figure 72 L'église troglodytique de Haute-Isle par Jean-Louis Tirpenne (cf. table des figures).

L'église pittoresque de Haute-Isle

Deux lithographes du XIXe siècle ont représenté l'église troglodytique, le premier est Adolphe Maugendre déjà présenté pour sa

lithographie reproduite en carte postale. Le second est Jean-Louis Tirpenne auteur, entre autres, de cours de paysage comme *Fragments* (1826-1828) [Jean Adhémar 2 réf. 157] ou *Études de paysage et d'architecture pittoresque* (1830) [Jean Adhémar 2 réf. 279] et d'albums pittoresques comme *l'Établissement thermal de Bagnoles-les-Bains (Orne) et ses environs*, vers 1850 [Jean Adhémar 2 réf. 695]. L'église de Haute-Isle, reconnaissable par son clocher qui dépasse à peine de la falaise blanche, occupe le centre de l'image et semble bien petite sous de grosses montagnes anguleuses et un ciel orageux et noir (figure 72) [Georges Poisson 250 p. 392]. Au premier plan une procession se dirige vers un petit escalier qui mène à l'entrée, masquée derrière de hauts murs couverts de végétation. Contrairement à celle de Maugendre, cette lithographie n'a apparemment pas été reproduite en carte postale. L'auteur d'un ouvrage sur le troglodytisme en France, qui reproduit la carte postale, précise :

> *« Dès l'arrivée dans le village, un premier détail attire l'œil. Un petit clocher dépasse d'une butte dont l'un des murs de soutien ne laisse pas deviner la base. En haut d'une volée de marches, on découvre enfin les quatre larges baies monolithes qui éclairent la nef unique de cette étonnante église rupestre. […] La chaire et le trou pour le passage des cordes sont taillés dans la roche. […] Mais continuons l'ascension de la falaise. Au dessus de la petite église creusée apparaissent les premières " boves ". […] Arrivé à une sorte de terrasse rocheuse formée par les rognons de silex qui autrefois fermaient en façade les cavités aujourd'hui béantes, le visiteur reste frappé par le paysage. »* [P. Saletta 273 pp. 108-109]

Les paysages des fictions littéraires

Les paysages de crêtes, marqués par les rochers de craie et les pinacles blancs, font l'objet de description littéraires. Victor Hugo n'a pas évoqué directement les coteaux de La Roche-Guyon, mais il s'en est inspiré dans le roman *Han d'Islande*. C'est à l'âge de 19 ans qu'il séjourne à La Roche-Guyon, dans le château, en août 1821 ; il est accueilli par l'abbé duc de Rohan * et commence ses premières œuvres : en 1822 il publiera la première version des *Odes* et, en 1823, le roman *Han d'Islande*. Victor Hugo s'inspire du donjon de La Roche-Guyon pour peindre la tour de Vermund du roman ; la falaise, ainsi que son escalade et la vue panoramique qu'elle offre quand on atteint son sommet, font également partie des descriptions paysagères de l'écrivain. Le village du roman, Oëlmœ, correspond à La Roche-Guyon, tandis que la craie locale a été remplacée par des montagnes de granit [Alain Quenneville, Thierry Delahaye 255 p. 42].

Les pinacles de craie, caractéristiques des coteaux de La Roche-Guyon, n'ont sans doute pas laissé Victor Hugo indifférent en effet : il met en scène dans son roman des rochers qui ont un nom relatant leur forme particulière, mais surtout qui permettent au héros de se repérer géographiquement. C'est d'ailleurs le narrateur qui en parle le premier, à la manière d'un ethnologue qui observerait la toponymie locale :

> *« Retournons sur nos pas. Nous avons laissé Ordener et Spiagudry gravissant avec assez de peine, au lever de la lune, la croupe du rocher courbé d'Oëlmœ. Ce rocher, chauve à l'origine de sa courbure, était appelé alors par les paysans norvégiens le Cou-de-Vautour, dénomination qui représente en effet assez bien la figure qu'offre de loin cette masse énorme de granit. […] »* [Victor Hugo 165 p. 174]

> *« […] Ils traversèrent ainsi des collines et des forêts semées de rares bourgades, suivirent des routes sinueuses où l'on voyait plus de traces de bêtes fauves que de pas d'hommes, côtoyèrent des lagunes, franchirent des torrents, des ravins, des marais. Ordener ne connaissait aucun de ces lieux. Une fois seulement, son regard, se levant, rencontra à l'horizon l'apparence lointaine et bleuâtre d'une grande roche courbée. Il se pencha vers un de ses grossiers compagnons de voyage :*
> *- Ami, quel est ce rocher là-bas, au sud, à droite ?*
> *- C'est le Cou-de-Vautour, le rocher d'Oëlmœ, répondit l'autre.*
> *Ordener soupira profondément. »* [Victor Hugo 165 p. 284]

---

* Il s'agit de Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot (1788-1833), arrière petit fils de la duchesse d'Enville. Veuf en 1815, prêtre en 1822, sacré en 1828 archevêque d'Auch puis de Besançon, cardinal en 1830 [255].

L'intérêt pour les crêtes qui inspirèrent une autre fiction se marque aussi dans une bande dessinée : les coteaux de La Roche-Guyon sont là encore à la base d'un récit, inventé par Edgar-Peter Jacobs dans le *Piège diabolique*, paru en 1960 dans le journal *Tintin* et en album deux ans plus tard, puis adapté ensuite en émission radiophonique. Son auteur explique :

> *« Au départ de toute histoire de Blake et Mortimer, il y a une étincelle, une idée qui jaillit spontanément. Elle peut venir d'un fait-divers, d'une communication scientifique ou d'un site particulièrement suggestif. Pour le Piège diabolique, je voulais raconter une histoire à partir de l'expression populaire " c'était le bon temps ", essayant de démontrer aux nostalgiques du passé et aux utopistes du futur, que le " bon temps " tel qu'ils l'entendent, n'existent pas. »* [Philippe Fossé 140 p. 17]

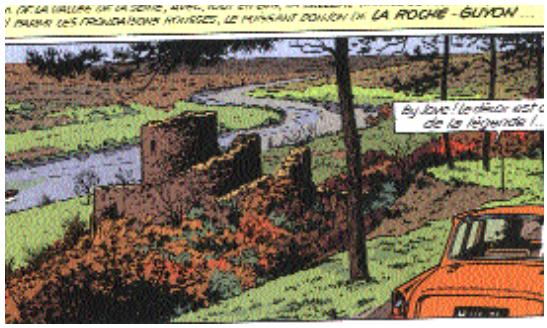

Figure 73 Fiction créée en 1960 par Edgar-Peter Jacobs. 1990. le Piège diabolique. Bruxelles : les éd. Blake et Mortimer, 64 p.

L'auteur, qui a du examiner plusieurs sites avant de trouver celui de La Roche-Guyon, nous propose une description des coteaux tout à fait paysagère et mettant en scène la fameuse route des crêtes. En réalité ce qu'il écrit s'apparente à la description d'une image avec sa composition en différents plans : cela correspond à l'une des vignettes de l'album, au paysage automnal ou hivernal (figure 73) :

> *« Pour le Piège diabolique, je voulais un endroit d'une grande ampleur, présentant un intérêt géographique, stratégique et historique, se prêtant à l'évocation d'événements passés et futurs. […] Enfin, je me dirigeai vers La Roche-Guyon. Nous arrivâmes sur la commune par la route des Crêtes, lorsqu'à un détour du chemin nous apparut soudain, s'étendant jusqu'à la ligne d'horizon, le grandiose panorama de la vallée de la Seine, avec la célèbre boucle du fleuve et, à l'avant-plan, enfouies parmi les frondaisons rousses, les puissantes ruines du donjon. Mon décor était là. »* [Philippe Fossé 140 p. 18]

Le scénario et l'aventure, fondés en partie sur la visite de terrain, ne peuvent se réduire aux coteaux c'est-à-dire au paysage en tant que décor extérieur, car l'auteur fut aussi très impressionné par le château et les cavités troglodytiques. Ceci est vrai pour Edgar-Peter Jacobs mais aussi pour Victor Hugo qui s'intéressa aussi aux chapelles troglodytiques. Le premier écrit à ce sujet :

> *« L'exploration semi-clandestine de ces ruines d'accès difficile, à travers une véritable jungle et dans un silence impressionnant, demeure pour moi un souvenir particulièrement émouvant. »* [Philippe Fossé 140 p. 19]

Lorsque le héros Philip Mortimer s'exprime sous la plume de l'auteur de l'article, comme s'il était un personnage réel et non pas le fruit d'une fiction, il ajoute :

> *« Dans le Piège diabolique, je commence mon voyage dans la " Bove de la Demoiselle " avant de m'enfoncer dans les souterrains du château de La Roche-Guyon. […] Je me souviens encore de mon arrivée dans la crypte du château. Le chronoscaphe venait de s'immobiliser dans un endroit sombre qui ressemblait à une immense grotte creusée dans la craie. J'en déduisis rapidement que je devais me trouver sous terre. »*
> [Philippe Fossé 140 p. 19]

Une partie du séjour de Victor Hugo à La Roche-Guyon apparaît dans ses *Correspondances*, dans un courrier qu'il adresse à son futur beau-père, le père de Adèle Foucher, qu'il épousera l'année suivante (1822). Inquiet pour la santé de sa future épouse, Victor Hugo décrit, par-delà son désir de quitter les lieux pour la rejoindre, les coteaux :

« Elle ne doit pas ignorer qu'ici, comme partout, son souvenir est la seule compagnie qui puisse me consoler de son absence, que sa pensée me suit dans le parc, dans les ruines, dans les tourelles, dans ma grande, gothique et magnifique chambre, qu'elle est présente à toutes mes promenades, à toutes mes rêveries, et qu'au milieu des inquiétudes multipliées qui m'assiègent, sa santé est devenue ma seule inquiétude. Au reste, ces immenses salons dorés, ces vastes terrasses et par-dessus tout, ces grands laquais obséquieux me fatiguent. Je n'ai ici d'autre attrait que la colline boisée, les vieilles tours, et avant tout la société charmante de cet aimable duc De Rohan, l'un de mes amis les plus chers et les plus dignes d'être noblement aimés. » (lettre du 20 août 1821) [Victor Hugo 166 p. 334]

Ce qui est particulièrement intéressant dans cette correspondance est la description de la chapelle. Il ne s'agit pas de l'église de Haute-Isle, car le château possède sa propre chapelle troglodytique, transformée en 1770 (sol abaissé) et en 1816 (creusement de deux nouvelles chapelles) ; Victor Hugo, qui *« traversa un pont suspendu puis s'enfonça dans un souterrain d'où s'élevait un bruit d'harmonica »*, assista donc à une cérémonie, comme l'avait fait aussi Lamartine en 1819. L'auteur de la Méditation 22 *« Semaine Sainte à La Roche-Guyon »* commençait par les vers *« Dans le creux du rocher, sous une voûte obscure, s'élève un simple autel : roi du ciel est-ce toi ? »* [Pierre Miquel 213 p. 137]. Victor Hugo à son tour écrit :

« J'ai peu travaillé ici, j'avais tant de choses à voir et si peu de temps à rester ! Mais j'ai recueilli une foule d'impressions, de ces impressions fécondes qui ouvrent de nouvelles carrières aux idées. Il y a ici une chapelle taillée dans le roc, je ne saurais vous dire ce qu'on éprouve sous cette voûte, jamais les cérémonies de l'église ne m'ont paru plus belles ; jamais l'émotion religieuse ne m'a pénétré plus profondément. » [Victor Hugo 166 p. 335]

De la voûte il est aussi question dans le roman *Han d'Islande*. Si la salle souterraine décrite n'est pas l'église de Haute-Isle (mais la chapelle de La Roche-Guyon), il n'empêche qu'on y retrouve une atmosphère particulière qui fait penser à la confidence de Victor Hugo *« ce qu'on éprouve sous cette voûte »* et, paradoxalement, montre un espace à la fois creux et bien rempli (la foule de la cérémonie réelle ou *« la foule »* des piliers du roman) :

« C'était comme une immense place d'une ville souterraine, dont les limites se perdaient derrière une foule de piliers qui soutenaient les voûtes. Ces piliers brillaient comme des pilastres de cristal aux rayons d'un millier de torches que portaient une multitudes d'hommes bizarrement armés et répandus confusément dans les profondeurs de la place. On eût dit, à voir tous ces points lumineux et toutes ces figures effrayantes errer dans les ténèbres, une de ces assemblées fabuleuses, dont parlent les vieilles chroniques, de sorciers et de démons qui portaient des étoiles pour flambeaux, et illuminaient la nuit les vieux bois et les châteaux écroulés. » [Victor Hugo 165 p. 267]

Cette description pourrait être utilisée par les animateurs du château qui le font visiter la nuit au flambeau jusqu'au donjon (saison 2000, le programme de l'année 2001 s'enrichissant d'une rencontre avec des comédiens jouant les personnages célèbres du château). En tant que monument troglodytique, le château présente l'intérêt de posséder à la fois des souterrains et un donjon en ruine ancré dans les coteaux qui inspirent les deux écrivains.

Du dessous des falaises (les cavités troglodytiques) aux vues panoramiques

La référence littéraire la plus connue est une poésie de Nicolas Boileau que l'on retrouve dans les guides touristiques pour décrire le village de Haute-Isle *(Épître VI)* [64]. Ce poète était en effet de la famille de Dongois, propriétaire de la ferme rose de Haute-Isle. Selon Ernest Colas, *« cet épître fut écrite en grande partie dans un petit bois qu'affectionnait Boileau, le long de la Seine, lieu-dit Les Petits-Prés, suivant la tradition locale »* et *« la ferme, avec ses deux pavillons à la Mansart, rappelle bien ses origines et l'on aime à penser, en la visitant que l'un d'eux, celui servant d'habitation aux fermiers, Boileau s'est assis devant la belle cheminée du temps, trouvant là " Tout ce qu'on boit est bon, tout ce qu'on mange est sain " »* [Ernest Colas 59 p. 11 et 20].

Deux habitants des années 1930 ont écrit des ouvrages sur le village de Haute-Isle. Ernest Colas, membre de la Société préhistorique et de la Société géologique de France (mais aussi ancien maire, géologue et arboriculteur) écrivait sur Haute-Isle en 1928, à la demande d'un autre habitant, Edmond Gaudichard [Ernest Colas 59 p. 1]. Dans l'ouvrage, il décrira ce petit village rural original et constatera la venue des premiers visiteurs et la progressive déprise agricole des coteaux. Certaines de ses descriptions serviront en effet à Edmond Gaudichard qui les réutilisera. Mais Ernest Colas ne se trompe pas, il sait que les cavités troglodytiques ont changé d'image, elles ne représentent plus un habitat pauvre, contrairement à 1829 où *« des boves ou caves, plus ou moins spacieuses et aérées, servaient encore de logis rustiques au cultivateurs et à leurs bestiaux »* [Émile Rousse 268 pp. 450-451] ; elles ont été remplacées par des maisons plus agréables, comme s'en réjouit Émile Rousse en 1892 pour La Roche-Guyon :

> *« […] la vieille halle, les vieilles habitations, le vieux cimetière ont disparu. […] Un grand hospice, des maisonnettes propres et confortables, des plantations de tilleuls sur la place du château et sur la route d'Hautisle donnent au bourg un air de petite ville. […] Ces logis, qui ne brillaient ni par le luxe ni même par la propreté, tendant à disparaître ; […] Ce sont de rares et informes débris de ces anciens logis rudimentaires ; tout le reste a disparu devant la dépopulation du village et devant le goût de bien être des habitants actuels. »* [Émile Rousse 268 pp. 451-452 et 244. Les tilleuls sont plantés vers 1860 par le maire]

L'un comme l'autre s'attacheront à décrire le paysage en tant que lieu unique (*« charmant »* et *« pittoresque »*), marqué par son panorama remarquable. Par un intérêt premier pour une église troglodytique et son village, ils jouent donc un rôle important dans la représentation du paysage, sur le mode littéraire et dans un esprit de conservation.

> *« On peut dire qu'il est un village charmant, assis sur les coteaux qui longent la rive droite de la Seine, entre les bourgs de Vétheuil et de La Roche-Guyon. Il ne présente d'ailleurs rien de la banalité courante des autres. Au lieu de s'installer bien à plat au pied de la colline de craie, il a préféré en entailler le flanc, à vingt mètres au-dessus de sa base, pour y déblayer sa place et y adosser ses maisons en file indienne, sur un seul rang, afin de mieux jouir des cent kilomètres carrés de vue que lui offre la grande boucle de la Seine, dont il occupe à peu près le foyer. Quand on regarde, de sa demi-rue unique, la grande corbeille de la vallée, on a à sa gauche une ligne de falaises toutes blanches, aux gros rochers saillants, qui n'a point sa pareille en France et que l'œil ne saurait oublier quand on l'a vue une fois. […] Chantemesle […] a réuni ses maisons en un fouillis charmant entre le pied de la falaise et le rideau ombreux des grands arbres de berges et des îles de la Seine. Exposé en plein midi, abrité des bises du Nord, Haute-Isle est le Nice de la région et il était autrefois renommé pour ses primeurs. »* [Ernest Colas 59 pp. 3-4]

Dans la description paysagère qui suit, celle de Edmond Gaudichard inspiré par Ernest Colas, on reconnaît des expressions issues de ce dernier, comme *« le joli fouillis de Chantemesle »* [Edmond Gaudichard 148]. *Charmant, non banal, ravissant, splendide,* etc. font partie des adjectifs qualificatifs choisis par ces deux auteurs.

> *« De cette terrasse et surtout à l'angle occidental où a été aménagée une demie tour en silex, sorte de belvédère, le panorama est splendide. Le mot n'est pas trop fort. Nous nous trouvons au centre d'un vaste cirque limité à gauche par Mantes et à droite par les villages au-delà de Bonnières. Par beau temps clair, sans jumelle, sans longue-vue, on distingue fort bien la cathédrale et la Tour Saint-Maclou de Mantes, […] Vétheuil, ses rives, ses tilleuls, son église, Lavacourt, Moisson, le joli fouillis de Chantemesle, la dent de scie formée par la gros rochers d'Haute-Isle […] etc. La Seine avec ses deux bras, l'un pour le canotage, l'autre réservé à la circulation des bateaux, se trouve au milieu de paysage, le rideau du fonds est tapissé par les forêts de Rosny et enfin la route de Quarante-Sous, termine l'horizon. À nos pieds s'étendent de vastes prairies verdoyantes, immenses tapis de verdure, foulées par cent bêtes à corne qui de l'aurore au coucher du soleil y paissent tranquillement. Ce décor donne l'impression très nette du commencement de la Normandie. Et pourtant nous ne sommes qu'à une cinquantaine de kilomètres de Paris, dans sa banlieue immédiate pourrait-on dire, mais quelle banlieue ! »* [Edmond Gaudichard 148 pp. 16-17]

315 La production d'images contemporaines au travers des publications artistiques, touristiques, et des ouvrages scientifiques

Les productions artistiques contemporaines : une permanence d'attraction des artistes

Au moins six artistes s'inspirent des coteaux dans leur travail et vivent sur place, dont trois qui ont participé à l'entretien en tant qu'habitants permanents et ont réagit aux clichés de Christian Broutin. Le dessinateur Francis Cassou s'attache surtout à produire des croquis de reproductions historiques pour accompagner les ouvrages écrits par le maire Alain Quenneville. Il a aussi peint une aquarelle montrant une vue panoramique des coteaux et servant de couverture à l'un des petits recueils paru en 1991 (disponible par exemple au Syndicat d'initiative). Ce regard élargi est intéressant, autant parce qu'il présente le paysage actuel qu'en raison des points de vue peu fréquents ; on le retrouve cependant dans un cliché récent d'un guide touristique (figure 74). Dans le même style, Alain Bruneaux, qui exposa des aquarelles à Vétheuil en 1992, réalisa une *Vue de Vétheuil* en grande fresque (quatre mètres sur huit), qui montre, derrière le clocher, la série de pinacles blancs de Haute-Isle. C'est un point de vue panoramique comparable à celui de Francis Cassou ; ensemble ils sont complémentaires puisque les emplacements sont différents (figure 75). La fresque, qui est exposée sur un mur extérieur de la place de la mairie, met en évidence la craie particulièrement blanche ; le clocher est moins isolé que dans les tableaux de Claude Monet (figure 76). Jean-Claude Chaillou, aquarelliste qui a vendu des tableaux originaux dans une galerie américaine et actuellement édite des feuillets d'artistes en coffret, propose des stages de dessin en plein air… donc notamment sur les coteaux. *« Le tableau doit faire oublier qu'il a été peint. Je ne cherche pas à faire un beau tableau. J'essaie de peindre ce qui est »* disait-il dans un article de presse il y a plus de dix ans lorsqu'il ne vivait pas encore dans les coteaux de La Roche-Guyon. Les stages continuent d'être organisés et sont fréquentés en partie par une clientèle extérieure à la région. On peut aussi citer d'autres artistes contemporains, comme Soïchi Hasegawa, qui peignent aussi des vues de Vétheuil de façon abstraite, comme *Rougeoiement à Vétheuil* (figure 77).

Figure 74 Cliché de guide touristique [92] (cf. table des figures).

Figure 75 Aquarelle de Francis Cassou (cf. table des figures).

Figure 76 Alain Bruneaux, fresque de 1992 (cf. table des figures).

Figure 77 Rougeoiement à Vétheuil par Soïchi Hasegawa (cf. table des figures).

Figure 78 *Christian Broutin, cliché contemporain : Le château vu de la Vacherie, rive gauche [258 p. 124].*

Comparaisons (trois siècles d'écart) Le château de madame d'Enville, huile sur toile de Hubert Robert en 1792 (Musée des beaux-arts de Rouen).

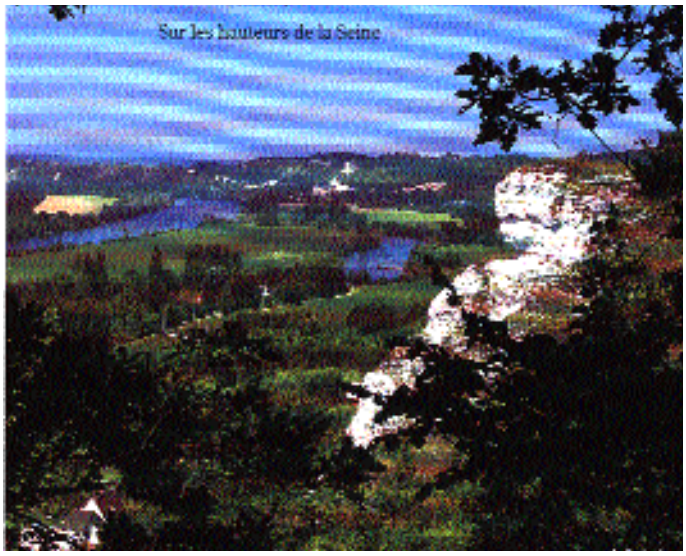

2000 :
Gérard Blondeau, op. cit. [34].

Figure 79 Cliché récent illustrant un article de Gérard Blondeau publié en 2000, op. cit. [34].

Comparaison :
• Carte postale du début du XXe siècle : Haute-Isle (Seine-et-Oise), route de la Roche-Guyon
et
• Tableau de Claude Monet en 1881 : La Seine vue des hauteurs de Chantemesle.

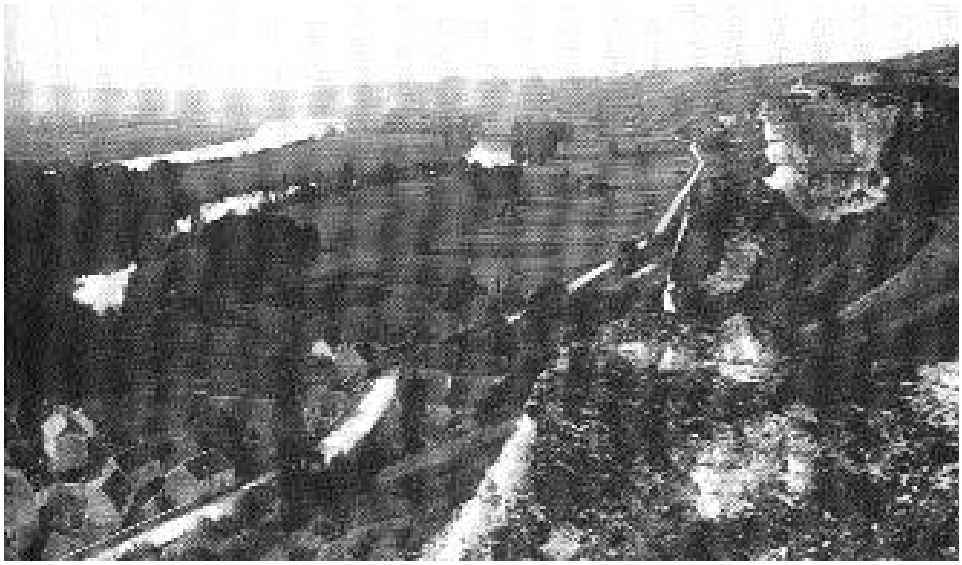

Carte postale du début du XXe siècle, publiée p. 67 de Mercier, Georges. 1995. *Le canton de Magny-en-Vexin. Mémoire en images.* Rennes : éd. A. Sutton, 127 p.

Claude Monet en 1881 : La Seine vue des hauteurs de Chantemesle. Musée des beaux-arts de Rouen [293 p. 252].

Un cliché contemporain qui s'inscrit dans une tradition pittoresque

Christian Broutin est avant tout un illustrateur et graphiste professionnel (ouvrages pour enfants et adultes, affiches de films, campagnes de publicité, court-métrage, etc.) très connu, dont les travaux ne se limitent donc pas aux coteaux de La Roche-Guyon. Cependant il est régulièrement sollicité localement et a réalisé deux affiches pour le Syndicat des roches blanches (dessins) et un triptyque pour l'église de Gasny. Une peinture de Christian Broutin (acrylique sur toile), qui montre un gros plan sur les garages troglodytiques de la route de Gasny à La Roche-Guyon, a remporté le second prix du concours de paysages du Vexin organisé en 2000 par le parc naturel régional du Vexin français. Une photographie parue dans l'ouvrage sur La Roche-Guyon montre que le photographe Christian Broutin se situe face au château, au bord de la Seine. Il fait entrer ce bâtiment dans l'image en étant situé sur l'autre rive, en face, la présence du fleuve occupant une part importante de la composition. Un premier plan de feuillages sombre en guirlandes suggère qu'un arbre de haut jet planté en bord de rive s'élève au-dessus du photographe. Ces fines branches feuillues renforcent l'impression de fluidité déjà donnée par l'eau en mouvement qui traverse horizontalement l'image. L'air semble agiter les feuilles légères. Au-delà du fleuve, le regard franchit virtuellement le cours d'eau, se pose sur les coteaux boisés et se fixe sur le château marqué par son donjon clair.

Le cliché contemporain de Christian Broutin s'inscrit dans la tradition pittoresque du XVIIIe siècle (Hubert Robert) par le cadrage notamment : même importance accordée au fleuve qui sépare l'image en deux parties, mais aussi les réunit (de l'observateur au principal motif observé), même présence d'arbres sur la rive (figure 78). L'intérêt de cette image se situe aussi dans le champ patrimonial et par extension touristique : ce cliché est comparable à des cartes postales récentes vendues actuellement, par exemple dans l'épicerie-station d'essence du village, au pied du château. On retrouve donc ici l'effet cumulatif depuis trois siècles. Il est vrai que le château n'est pas seulement un bâtiment : c'est en effet un monument historique, dans le sens de la loi de 1913 qui instaure ce statut. Aux côtés d'autres monuments de la commune et des environs (assez nombreux en fait) — églises, halles, fontaine, etc. —, il a été classé très tôt (liste de 1842 pour les ruines du vieux château, et 6 janvier 1943 pour le château actuel, le donjon, le parc, le potager, etc.). Il est possible cependant de parler de reconduction d'une vue ancienne, dans le sens où il est toujours possible de s'installer au même endroit et d'y voir à peu près la même chose. Le cliché de Christian Broutin, bien que s'inscrivant dans l'histoire, est une production actuelle. Il emploie la couleur et l'apparente à des touches de peintures. La grande différence avec les scènes pittoresques réside dans l'absence de personnages, ce qui correspond à une construction actuelle de paysages. L'évolution des cartes postales françaises, par exemple en Aubrac, traduit cette disparition de l'être humain, comme l'ont montré Martyne Perrot et Isabelle Magos [M. Perrot, I. Magos 247 pp. 49-67].

Des guides touristiques et des publications naturalistes influencées par l'héritage patrimonial et pittoresque

Différents guides touristiques présentent les coteaux de La Roche-Guyon en fonction de leur centre d'intérêt. L'analyse de ces publications très souvent illustrées permet de voir quelle place est accordée aux représentations de paysages et de quelle manière les images sont-elles construites.

L'influence du pittoresque dans la littérature scientifique

Dans le guide Gallimard du *Val-d'Oise* [64], une petite vignette photographique de quelques centimètres montre les pinacles de craie, aux côtés d'un grand bloc-diagramme aquarellé, dans l'encadré intitulé *« Les costières de la Seine »* [64 p. 24] (figure 80). Là, c'est l'aspect naturaliste qui est développé, par le message de la fragilité des pelouses sèches qui sont montrées sur le bloc-diagramme :

Figure 80 Les costières de la Seine [64 p. 24].

« Dans l'extrême sud-ouest du Val-d'Oise, un large méandre de la Seine entaille le plateau du Vexin français pour former une série de falaises crayeuses dont les plus célèbres sont les pinacles de Haute-Isle. Sur leurs pentes, des pelouses et des friches abritent une végétation thermophile typique enrichie d'espèces d'affinité méridionale plus rares encore, telles les orchidées et l'astragale de Montpellier. Jadis maintenu ouvert par un pacage ovin, le milieu tend aujourd'hui à se refermer peu à peu au profit de plantes et des fourrés plus banals qui mettent en danger l'originalité de ce site exceptionnel. » [collectif 64]

Sans développer ici le message de la gestion naturaliste, il est important d'insister sur l'utilisation d'images de paysage dans des publications signées par des scientifiques : lorsque le texte conclut sur *« l'originalité du site exceptionnel »*, s'agit-il du point de vue scientifique ou esthétique ? En principe il s'agit du premier, puisque le message est clairement naturaliste, comme le prouvent les autres illustrations (des feuilles d'érable de Montpellier, une mante religieuse, un rapace, des plantes de pelouses, etc.) et son insertion dans le chapitre *Nature* ; mais en revanche, la petite vignette reprend en légende ce terme d'exceptionnel pour *« le site »* qui *« est l'œuvre de la Seine »*, donc une géologie particulière, mais aussi par extension, un paysage panoramique.

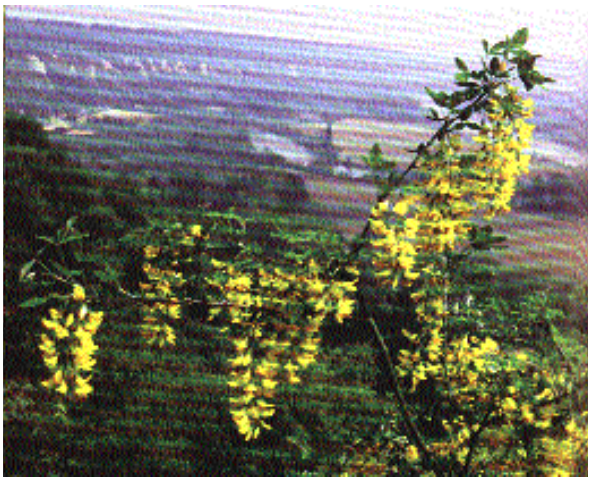

Figure 81 Dans l'ouvrage naturaliste de Gérard Blondeau, « Au printemps, l'or des fleurs de cytises » [33 p. 24].

Cette démarche a déjà été utilisée en effet par d'autres auteurs scientifiques. Ainsi un article sur les pelouses calcicoles, écrit par le naturaliste Gérard Blondeau dans *Vivre en Val-d'Oise*, est illustré par un panorama sur la vallée de la Seine ; il montre les pelouses calcicoles qui se maintiennent sur le gros rocher blanc. Or, il se trouve que ce cliché est pratiquement identique au tableau de Claude Monet intitulé *La Seine, vue des hauteurs de Chantemesle*, ce qui prouve là-encore l'importance contemporaine de l'imagerie artistique ; c'est aussi le point de vue d'une carte postale ancienne qui montre, en reprenant le même cadrage, un peu plus les falaises (figure 79). Dans l'ouvrage du même naturaliste valdoisien, un cliché montre les paysages des coteaux de La Roche-Guyon, avec un premier plan de fleurs de cytise jaunes (figure 81) [Gérard Blondeau 33 p. 24]. De la même manière, d'autres naturalistes présentent la valeur floristique des coteaux en présentant une vue du château, comme c'est le cas dans un guide de randonnées pédestres qui indique que *« l'intérêt de ce site n'est pas seulement écologique, puisque les falaises où vient buter la Seine, sont défendues par un puissant donjon du XIIe siècle et un château du XVIe siècle »*.

Le guide du *Val-d'Oise* [collectif 64] possède une ligne éditoriale qui associe la qualité de la documentation dans les textes aux illustrations originales, les auteurs choisis sont des spécialistes de la région tels que Jacques Dupâquier, fondateur de l'Association des amis du Vexin français, Philippe Soulier, conservateur du patrimoine ou encore Yves Périllon, inspecteur des sites, tandis que l'artiste Fabrice Moireau a sillonné le département en vélo pour effectuer une quarantaine d'aquarelles de l'ouvrage. L'aspect artistique est affirmé dans cette collection en effet, d'autant plus qu'à l'occasion de la parution du guide en 1997, ces aquarelles originales ont fait l'objet d'une exposition au siège du Comité départemental du Tourisme et des Loisirs [Conseil général du Val-d'Oise 83].

Le texte intitulé *De La Roche-Guyon à Vétheuil*, attire immédiatement le lecteur sur le registre du paysage, les première lignes indiquent que *« le donjon médiéval impressionne, du*

haut de sa falaise, où le panorama sur la vallée de la Seine est exceptionnel : une halte s'impose à La Roche-Guyon… d'autant que le château n'est pas le seul attrait du village. Au hasard des rues, certaines maisons arborent des façades en pans de bois » [83 p. 200] tandis qu'une note de haut de page bien mise en évidence insiste : « *La route des crêtes. Le long de la D 100, le GR 2 surplombe les falaises crayeuses de la vallée de la Seine et offre aux amateurs de grands espaces l'un des plus belles balades du Val-d'Oise.* » Là, aux côtés d'un portrait de François de La Rochefoucauld-Liancourt, une photographie de l'église troglodytique de Haute-Isle est comparable à la carte postale présentée aux habitants, accompagnée d'une description des cavités troglodytiques et des bancs de silex noirs.

Sur la page voisine, la présentation de Vétheuil, qui se fait également sur le mode esthétique, commence en effet par « *Monet qui chérissait Vétheuil…* ». Les représentations décrites (mais non publiées) sont le village au bord du fleuve vu de Lavacourt en face : derrière un grand cliché d'une statue de l'église Notre-Dame, on entrevoit l'église photographiée au pied des coteaux. Plus loin, figurent aussi en couleurs et en pleine page sur papier glacé, l'un des tableaux de La Roche-Guyon par Georges Braque, ainsi qu'un extrait de la poésie de Nicolas Boileau à Haute-Isle. Une double page qui présente le château de La Roche-Guyon (images de bande dessinée, etc.) montre une belle vue aérienne du village avec, à l'horizon, l'amphithéâtre des coteaux blancs ; c'est le point de vue d'une des cartes postales récente toujours en vente (figure 82), choisi aussi par la Direction régionale de l'environnement Île-de-France (Diren) pour présenter sa plaquette générale (figure 83).

Figure 82 Carte postale actuelle de la Roche-Guyon. La vue aérienne permet de deviner les pinacles blancs à l'horizon (cf. table des figures).

Dans le guide des *Parcs naturels régionaux* (1992) [66], la présentation des sites se fait par l'entrée alphabétique des parcs naturels, en l'occurrence ici celui du Vexin français. Dans cet article, c'est essentiellement le patrimoine qui est évoqué, plus que les paysages ou les activités humaines actuelles. Le château de La Roche-Guyon y est rapidement présenté, accompagné d'une photographie en gros plan du château du bas détaché de son contexte géographique, même si le texte évoque légèrement les coteaux en disant que « *la route des crêtes, vers Chérence, permet de l'approcher et de découvrir l'affleurement des corniches calcaires à 115 mètres d'altitude* » [66 p. 231]. De même, des considérations générales (les orchidées, les peintres impressionnistes, etc.) ne donnent aucune information sur les coteaux. Plus intéressant en revanche est l'encadré du petit patrimoine rural, qui présente les pigeonniers, les moulins, les lavoirs, mais aussi, trait caractéristique du Vexin, les croix pattées « *en pierre monolithique dressées pour commémorer un fait, souvent légendaire […qui] datent pour la*

Figure 83 Plaquette de la Direction de l'environnement : une autre vue aérienne du bourg de la Roche-Guyon et des pinacles de Haute-Isle.

plupart du XIIe ou du XIIIe siècle » [collectif 66 p. 235]. La croix de l'Aumône de Vétheuil y est juste citée, comme elle l'est aussi dans un article récent paru dans la revue *Vivre en Val-d'Oise* pour présenter quelques photographies de ces croix [Mireille Samson 275].

Comme autre trait caractéristique de la région, une carte postale ancienne montre des branches de genévrier accrochées sur le mur d'un café de Théméricourt, commune qui accueille la maison du parc naturel : la fête du Pétillon, liée aux fêtes du village, a été précisément analysée par deux auteurs qui avait choisi une lithographie de Adolphe Maugendre à La Roche-Guyon pour illustrer l'article paru là encore dans *Vivre en Val-d'Oise* [Roland Vasseur, Françoise Waro 286]. C'est ainsi le Vexin en tant que région capable de conserver des traits traditionnels qui est décrit et non pas ses paysages actuels ou ses gravures anciennes.

Édité par la Fédération française de randonnée pédestre (Frrp), le guide précédemment cité publie des itinéraires sur cartes, toujours accompagnés de commentaires sur les lieux traversés et de textes généraux thématiques : géographie du Vexin français, aperçu archéologique, etc. Quelques évocations paysagistes présentent l'itinéraire qui fait le tour du village de La Roche-Guyon : « *Ancrée sur la falaise crayeuse dominant la Seine, La Roche-Guyon, depuis l'aube de l'histoire, surveille les méandres argentés du fleuve.* » [Frrp 135 p. 40] Cette phrase fait penser à l'un des clichés de Christian Broutin apprécié par les habitants : les crues de la Seine vues d'un point dominant sous des lumières théâtrales (figure 24). L'autre itinéraire présenté, qui passe par Saint-Martin-la-Garenne, Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon, commence par une poésie : « *“ Marchez à pas très doux, vous marchez sur mes rêves ”, telles pourraient être les pensées du promeneur découvrant, au hasard d'un surplomb, les méandres de la Seine et les falaises crayeuses.* » [Frrp 135 p. 103] Le texte thématique qui l'accompagne développe l'information sur l'habitat troglodytique, devenu l'intitulé de l'itinéraire *(Au pays des troglodytes)*. Au cliché habituel de l'église de Haute-Isle vue de face derrière son petit cimetière blanc s'ajoute un texte qui relate la disparition des villages et des rues troglodytiques, remplacées par un habitat en dur (maisons) ou par la conversion de cavités en garages. C'est donc une image de roches pittoresques en ruine ou oubliées qu'il est proposé de venir découvrir à pied.

Enfin, un autre guide de la même fédération, *La Seine en Normandie, de falaises en forêts*, reprend une partie des mêmes itinéraires et commentaires [Frrp 136]. Le chemin de randonnée qui passe à Vétheuil (GR 2) suit la Seine jusqu'à son estuaire, de Triel (à l'est des coteaux, dans la boucle de Chanteloup) au Havre. L'intérêt paysager, historique et géologique des coteaux de La Roche-Guyon est ici relativisé à l'échelle de la vallée de la Seine et en particulier concurrencé par Giverny, les Andelys et Château-Gaillard, l'abbaye de Jumièges, etc. Des cartes postales anciennes présentent des paysages de la vallée de la Seine dans le département voisin du Val-d'Oise, dans l'Eure.

Figure 84 Le potager de la Roche-Guyon [67 p. 584].

Un guide du patrimoine du Val-d'Oise, en deux volumes [collectif 67], présente quelques monuments par entrée alphabétique de communes. Il présente deux paysages intéressants, le premier est un cliché du château de La Roche-Guyon vu de façon frontale, mais non pas au bord du fleuve comme dans la peinture de Hubert Robert : le premier plan ici est le potager abandonné, ce qui donne une image originale que l'on voit rarement (figure 84) [67 p. 584]. L'autre reproduction est l'une des gravures d'Adolphe Maugendre (la vue de la place du château) qui offre l'intérêt de présenter succinctement ce lithographe de paysage. On apprend alors qu'il était rétribué par la Société anonyme des fonderies de zinc de la Vieille-Montagne et s'intéressa aux monuments de Mantes et de Magny en Vexin [67 p. 587].

Enfin, le *Guide du Vexin français,* lui aussi construit sur une entrée par communes, ne présente que les monuments sans décrire de paysages réels ou picturaux, sauf pour Vétheuil. Un cliché gris placé en pleine page présente le village au pied des coteaux, d'une manière moins spectaculaire que la fresque de Alain Bruneaux, mais sans doute dans l'idée de montrer plutôt l'aspect sauvage de la commune, grâce à d'anciennes cultures en premier plan [Amis du Vexin français 11 p. 285].

> *« Situé dans la courbe de la Seine, Vétheuil était un pays de vignes. Son aspect est des plus pittoresques, avec ses maisons étagées au pied d'un coteau coupé par deux vallées et son église qui domine de sa masse les maisonnettes qui l'entourent. Plusieurs tableaux de Monet on rendu ce site illustre. »* [Amis du Vexin français 11 p. 284]

Guides et affiches touristiques : un donjon point de repère

À l'échelle de l'Île-de-France, les coteaux de La Roche-Guyon sont en général connus pour leurs deux équipements sportifs que sont la base de vol à voile (Chérence) et la base nautique (Mousseaux-Moisson). Le Comité régional du tourisme dessine une *Route des impressionnistes,* qui va de La Roche-Guyon à Vétheuil (Giverny ne faisant pas partie de l'Île-de-France), puis par Limay au sud et Meulan à l'est, rejoint Pontoise et Auvers-sur-Oise, pour aboutir à l'Isle-Adam [Comité régional du tourisme de l'Île-de-France 76]. Un autre guide, plus ancien, présente les *Routes de l'Île-de-France* (huit fiches pour huit boucles au départ de Paris) où il propose un circuit des *Méandres de la Seine* [Comité régional du tourisme de l'Île-de-France 75]. Au long de 167 kilomètres, il fait une boucle entre Paris (porte Maillot et porte de Passy) et le pont de Bonnières. L'itinéraire mène à La Roche-Guyon (croquis du château-fort) puis à Haute-Isle par la route de la vallée, ensuite rejoint la route des crêtes jusqu'à Chérence puis descend à Vétheuil (dessin de l'église). Un petit commentaire indique que le donjon se dresse sur la falaise calcaire.

À l'échelle des départements, le Comité de Tourisme de l'Eure (département voisin) fait actuellement parvenir ses dépliants au Syndicat d'initiative de La Roche-Guyon. La carte *« L'Eure au rythme des vallées »* propose cinq circuits, dont un grand destiné aux automobilistes (70 kilomètres et trois jours), au départ de La Roche-Guyon. En se basant sur l'autoroute de Normandie (A 13) qui longe la Seine jusqu'à son estuaire, il propose ainsi d'atteindre Honfleur. La Roche-Guyon en est le point de départ marqué par son donjon visible de loin. Le Comité départemental du Tourisme des Yvelines présente des circuits prévus pour les vélos. Vers 1980 comme en 1986 (réédition de la plaquette), il proposait un circuit au sud-ouest de Mantes (près de la forêt de Rosny), prolongé par une boucle passant sur les coteaux de Rolleboise puis dans la boucle de Moisson (Freneuse, Moisson, Lavacourt, Mousseaux). Sans atteindre ces deux communes (pas de pont), cela offre deux points de vue vers Vétheuil et La Roche-Guyon. Lors de la réédition de septembre 1995, le même circuit est toujours proposé (environ 40 kilomètres, soit trois heures trente) mais un autre circuit plus long (85 kilomètres et sept heures) s'y ajoute : celui-ci franchit la Seine hors du département, passe par Vétheuil et la route des crêtes (avant de rejoindre Gommecourt et Bennecourt pour franchir le pont). Le point de vue proposé est alors des crêtes vers la vallée de la Seine. Une autre carte, celle des randonnées équestres, utilise à son tour la liaison entre Vétheuil et La Roche-Guyon (1996) mais sans commentaires particuliers ; les traversées de ponts sont proposées à Mantes et à Bonnières. Ce département présente aussi une *Route des paysages de l'ouest des Yvelines* (avec le Caue 78). L'un des six *« paysages »* est la vallée de la Seine et la boucle de Guernes (de Mantes à Guernes). Même si la carte stoppe son itinéraire à Guernes, elle fait figurer les chemins de randonnée jusqu'à Chérence. Les coteaux de La Roche-Guyon (hors département) sont seulement mentionnés dans le texte.

Le Comité départemental du tourisme et des loisirs du Val-d'Oise fait circuler de grandes plaquettes touristiques où La Roche-Guyon devient le site attractif principal du document [Comité départemental du tourisme 74]. Une double page présente le château :

« Situé au cœur d'un des plus beaux villages de France, le Château de La Roche-Guyon est adossé aux falaises de craie qui longent la Vallée de la Seine et offrent un panorama extraordinaire depuis la " Route des Crêtes ". » Autre exemple de vocation touristique de cette région, une publicité pleine page pour un restaurant de La Roche-Guyon indique les mots-clefs suivants : face à la Seine, nature, randonnée, VTT, cheval, golf, tennis, ski nautique, parapente, canoë, chasse, pêche, vélo, châteaux, musées, antiquaires, galeries. Enfin, ce document est aussi le support de présentation des promenades en bateau (embarcadère de La Roche-Guyon) et de la promenade Louis Guy, berge publique aménagée.

« Cheminement à flanc de collines avec changement de paysage grandiose sur la Seine […], église souterraine […], admirez les maisons taillées dans la craie […] vous découvrirez le chemin sous un angle insolite […] entamons la randonnée montagnarde. » À l'échelle communale, la section de randonnée du foyer rural de La Roche-Guyon a établi ses propres cartes, sur la base de son Gîte de France (près de l'église) et propose une découverte axée sur la thématique des coteaux. Une carte s'appuie sur le chemin de randonnée GR 2 et sur les chemins ruraux, pour aller jusqu'à l'église de Haute-Isle, l'arboretum ou encore le hameau de Roconval. Une autre carte propose un circuit sur *« parcours plat »* (mairie, promenade sur berge, etc.) et indique la route des crêtes et son point de vue au-dessus du donjon.

Le paysage pittoresque vu des crêtes est incontournable : Christian Broutin ne l'a pas oublié (figure 85). Réalisées pour le Syndicat d'initiative, deux affiches de cet artiste renouvellent le regard dans des styles différents (figures 86 et 87). Sur l'une d'elle, l'objet de la commande était de réunir dans un collage le patrimoine des trois communes sur un même morceau de falaise (figure 87). Cela devient en quelque sorte un paysage pittoresque idéal.

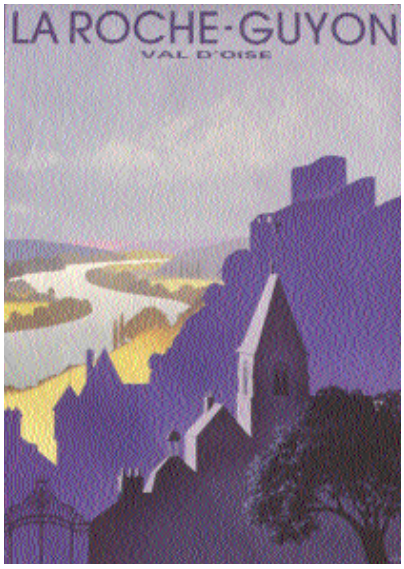

Figure 86 Affiche de Christian Broutin vendue au public. Format 55 x 80.

Figure 87 Affiche de Christian Broutin vendue au public. Format 60 x 80 (cf. table des figures).

Figure 85 « Septembre » par Christian Broutin, vue de l'atelier de l'artiste, format 97 x 130 cm. Présenté en 1995 dans Vivre en Val-d'Oise n°32 p. 17 (cf. table des figures).

Conclusion 31 Une permanence des motifs depuis trois siècles

Pendant que le genre artistique pittoresque se développe avec les monuments et les sites naturels tels que La Roche-Guyon, les paysages de ces coteaux deviennent abondamment et admirablement esthétisés. Ces paysages pittoresques des coteaux, dont on peut faire remonter l'origine au tableau de Hubert Robert (1792) furent progressivement élargis aux paysages des coteaux autour du château, notamment par Adolphe Maugendre et Édouard Hostein vers 1850. Ce n'est donc pas parce que le site est particulièrement beau ou rare qu'il a intéressé tant d'artistes, mais, à l'inverse, c'est grâce à la production cumulative d'œuvres d'art depuis trois siècles qu'il est devenu remarquable. En particulier le point de vue choisi par la plupart de ces lithographes — il s'agissait de se placer face au château de La Roche-Guyon sur la rive opposée de la Seine — continue d'attirer des artistes : ainsi l'une des photographies de l'illustrateur Christian Broutin, publiée dans un ouvrage très récent (1996) par le maire de la commune Alain Quenneville, s'inscrit dans cette tradition pittoresque et ravit les habitants. En effet cet emplacement sur la rive opposée au village procure une vue que les habitants actuels regrettent, car le pont qui permettait d'y accéder facilement a disparu. Outre l'importance de cette production d'images liées au centre de l'amphithéâtre des coteaux, l'élargissement des points de vue va atteindre l'ensemble de la vallée de la Seine vers l'ouest (Bennecourt) et vers l'est, au niveau de Haute-Isle et surtout de Vétheuil lors de la période impressionniste. Cette construction historique justifie l'appellation courante retenue par les habitants et les touristes pour rendre compte de manière emblématique de cette partie des paysages de la vallée de la Seine : les coteaux de La Roche-Guyon.

Conclusions de la troisième partie

Le paysage pittoresque ouvrant les coteaux au public, le marais Vernier sauvage fermé au public

On observe depuis trois siècles une permanence des motifs qui dé-banalisent les coteaux. Le premier point de vue important, inventé en 1792 par Hubert Robert à La Roche-Guyon, existe toujours, mais désormais sous forme de photographies (Christian Broutin) ; de la même manière, des cadrages construits par Claude Monet sont reconduits dans les cartes postales du début du XXe siècle et même dans les clichés contemporains. Grâce à la reconduction de vues anciennes — les points de vue choisis et les cadrages sont comparables au fil du temps —, ils montrent ce que sont devenus les espaces. À la fonction esthétique des images produites depuis trois siècles, on peut ajouter une fonction documentaire depuis les photographies reproduites en cartes postales. Or, sur les coteaux de La Roche-Guyon, il s'avère que les clichés contemporains ressemblent de manière frappante aux images des siècles précédents : les motifs représentés sont stables au cours des siècles, le territoire représenté a très peu changé, alors que les coteaux ont été totalement abandonnés par les viticulteurs, les arboriculteurs, puis les éleveurs. On observe donc une continuité dans les paysages représentés artistiquement depuis trois siècles. Et on verra une volonté de préserver les territoires en tant que paysages pittoresques. Ce caractère pittoresque des paysages qui semblent immuables fondera les politiques de préservation du site (voir quatrième partie) : le classement de site va même figer le territoire sur cette image qui pourra devenir un modèle de beau paysage voulu par ses habitants.

Ces images ont été produites pour différentes raisons, liées à des événements historiques ou artistiques : présence de Victor Hugo invité par le comte de Rohan au château de La Roche-Guyon, effets d'invitation entre peintres impressionnistes de plein air, recueils de vues commandés par les éditeurs du XIXe siècle comme ce fut le cas avec Auguste Bry, etc. Considérées individuellement c'est-à-dire par auteur, les représentations culturelles des coteaux de La Roche-Guyon ont donc joué plusieurs rôles distincts, avant de devenir des

œuvres que l'on peut maintenant observer ou lire dans les musées et les livres : pour Victor Hugo, les coteaux furent une source d'inspiration, ce qui signifie que l'écrivain a pu s'éloigner librement des réalités du territoire (rochers de granit au lieu de calcaire et silex, changement de toponymes, etc.) ; pour Adolphe Maugendre au contraire, il s'agissait de représenter fidèlement les alentours du village de La Roche-Guyon, décrits en tant que destination pittoresque et touristique précise, pour répondre à une commande commerciale d'édition par Auguste Bry. Par leur fonction esthétique, ces documents artistiques intéressent de nos jours les amateurs d'art, les habitants de la région ou les amoureux de tel ou tel artiste ; par leur fonction documentaire, les images scrutées par les regards intéressés permettront de comparer l'état représenté à l'état actuel.

Mais les productions culturelles du marais Vernier et des coteaux de La Roche-Guyon ne sont pas seulement des objets de contemplation, d'études ou de communication qui seraient neutres par rapport aux politiques publiques de paysage. Elles sont aussi parfois des modèles d'action et des facteurs de pensée (messages) de ce que devraient être les espaces concernés. Ainsi les images négatives du marais Vernier devaient, sous l'action du médecin Leprieur au XIXe siècle, conduire au dessèchement des terres jugées insalubres au nom d'un assainissement perçu comme urgent et indispensable. Pour nos contemporains les descriptions du médecin ne sont donc pas tant illustratives de ce que fut le marais Vernier lorsque ces textes furent écrits, que de ce qu'il aurait dû être, c'est-à-dire desséché et en quelque sorte disparu. Comme dans le cas des politiques publiques protectrices qui définissent ce qu'un territoire ne doit pas devenir (banal, industrialisé, marqué par le mitage, etc.), le médecin Leprieur ne donnait pas d'images du marais Vernier tel qu'il aurait dû être mais tel qu'il ne devait plus être. C'est donc la représentation de la réalité (déformée, exacte, élogieuse ou non) qui a justifié le programme d'action. De même, les cartes postales de chaumières et de vaches normandes jouent à l'heure actuelle le rôle d'un modèle de paysage pittoresque normand, ce qui justifie les actions du parc naturel qui crée une route des chaumières et préserve à la fois le patrimoine bâti, les vergers d'arbres en haute-tiges, les prairies humides pâturées, etc.

Parallèlement, la notion de paysage pittoresque a été présente dans la politique publique de classement des coteaux de La Roche-Guyon et cela correspond à une réalité artistique : non seulement les coteaux ont été abondamment représentés (car dignes d'être peints) mais aussi ils l'ont été par le genre pictural du XIXe siècle nommé paysage pittoresque. Ces représentations culturelles même âgées de deux ou trois siècles deviennent ainsi non plus seulement des images de la réalité mais des normes fondant les logiques d'action. Une partie du territoire pourra échapper aux modèles, si elle reste dans la sphère de ce qui est non vu, non représenté (par exemple, le marais Vernier de culture intensive et aux vergers en basse-tiges, absent des cartes postales). On peut aussi se demander si la norme esthétique peut être rejetée ou si, par sa présence assez tyrannique, elle s'impose en tant que modèle à suivre, modèle issu des représentations culturelles. Il est vrai qu'elle est souvent passéiste, ne serait-ce que parce qu'elle invite à recréer des paysages du XIXe siècle ou des paysages de l'avant-mécanisation de l'agriculture, uniquement parce que les images de paysages des XXe et XXIe siècles sont plus rares et peu innovantes. Cela signifie aussi que ce sont les motifs des paysages représentés qui sont retenus (haies, chaumières, pinacles de craie, vergers d'arbres en haute-tiges, etc.) plus que leur réalité dans le tissu urbain ou rural actuel.

Les politiques publiques de paysage et de patrimoine
dans les deux territoires étudiés

(présentation des quatrième et cinquième parties du mémoire)

Les politiques publiques de paysage et de patrimoine étant nombreuses (figures 89 et 90), elles seront abordées en deux catégories distinctes : celles qui cherchent à décourager ou à bloquer des dynamiques existantes (quatrième partie) et celles qui au contraire visent à encourager ou même à initier de nouvelles dynamiques de développement local (cinquième partie). L'approche de ces politiques publiques se fera par les acteurs sur le fil conducteur du paysage. Ces acteurs privés et publics étant nombreux, un tableau récapitulatif les présente (figure 88).

Les politiques qui peuvent décourager des dynamiques sur les coteaux de La Roche-Guyon :

• Les monuments historiques inscrits ou classés au titre de la loi du 31 décembre 1913

Il s'agit du château de La Roche-Guyon et de son potager, des églises de La Roche-Guyon et de Vétheuil mais aussi des églises d'autres communes voisines, etc.

• Des protections de monuments naturels au titre de la loi du 2 mai 1930, à proximité des coteaux de La Roche-Guyon

Deux protections importantes ont eu lieu à proximité des coteaux de La Roche-Guyon quelques années plus tôt. La commune de Chérence, sur le plateau au nord de Vétheuil et de Haute-Isle fut inscrite le 18 décembre 1978. La vallée de l'Epte, protégée uniquement dans sa partie sud jusqu'à Saint-Clair-sur-Epte, fut classée en 1982.

• Les *Falaises de La Roche-Guyon et de la forêt de Moisson* classées le 16 juillet 1990 au titre de la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels

Toute personne physique ou morale peut demander un classement de monument naturel au titre de la loi du 2 mai 1930. Lors d'un classement amiable, après enquête publique (en cas de propriétés privées) et recueil des avis : ceux des propriétaires, de la commission départementale des sites, des conseils municipaux et du préfet, c'est la publication de l'arrêté ministériel au Journal Officiel qui marque la fin de la procédure. En cas de classement d'office (désaccord des propriétaires, articles sept et huit de la loi de 1930), le dossier parvient jusqu'à la Commission supérieure des monuments naturels et des sites, avant que le décret soit prononcé en Conseil d'État, c'est ce qui a eu lieu pour les coteaux de La Roche-Guyon. L'article neuf précise une notion importante, car elle fait comprendre que, contrairement à ce que pensent souvent les habitants, le site ne devient pas réellement inconstructible. Cela revient à dire que le site doit conserver son caractère d'origine (celui qu'il avait lors du classement), mais que des aménagements sont possibles s'ils ne le transforment pas. Plus subtilement, cette loi prévoit le cas d'urgence : pendant un an *« à compter du jour où l'administration des affaires culturelles notifie au propriétaire d'un monument naturel ou d'un site son intention d'en poursuivre le classement, aucune modification ne peut être apportée à l'état des lieux ou à leur aspect »*. Passé ce délai, c'est l'article douze qui précise la suite, les modifications sont interdites *« sauf autorisation spéciale »*. Ce cas d'urgence s'est présenté aux coteaux de La Roche-Guyon, classés en 1990 pour éviter des ouvertures de sablières.

• Des chartes paysagères communales ou intercommunales (loi du 8 janvier 1993 « paysage »)

Participant aussi à encourager des dynamiques, les chartes paysagères élaborées par le parc naturel régional du Vexin français ont néanmoins comme objectif de contrôler l'évolution de l'occupation du sol. C'est à ce titre qu'elles seront étudiées en tant que politiques publiques cherchant à décourager ou à bloquer des dynamiques existantes. À la charte constitutive et à la charte paysagère, s'ajoutent donc des chartes paysagères communales.

Les politiques qui peuvent décourager des dynamiques au marais Vernier :

• Les monuments historiques inscrits ou classés au titre de la loi du 31 décembre 1913

Mis à part deux églises et des ifs remarquables, les monuments inscrits au titre de la loi de 1913 se situent tous à Quillebeuf, petite ville historique marquée par la visite d'Henri IV.

• Une protection de monuments naturels au titre de la loi du 2 mai 1930

À l'heure actuelle, le marais Vernier a seulement été inscrit en 1972 au titre de la loi de 1930 sur les monuments naturels.

• Les politiques publiques et la communication des Conseils généraux et régionaux

Il s'agit notamment des actions de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (Conseil régional), très active sur le plan de la communication, et de celles du Conseil général de l'Eure.

• Une seule charte paysagère (loi du 8 janvier 1993)

Dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, il n'existe pas encore de chartes paysagères communales. Néanmoins, à la charte constitutive du parc naturel de 1974 s'est ajoutée une charte paysagère quinze ans plus tard (élaborée de 1989 à 1994) ; bien qu'avant tout incitatives, elles visent aussi à contrôler l'occupation du sol.

Les politiques qui encouragent ou initient des dynamiques surles coteaux de La Roche-Guyon :

• Des chartes paysagères communales ou intercommunales (loi du 8 janvier 1993)

L'étude des chartes paysagères élaborées par le parc naturel régional du Vexin français montrera comment elles s'élaborent et peuvent même s'inspirer de modèles de paysages, mettant ainsi en évidence des motifs emblématiques fondés sur le végétal, le bâti et l'organisation des espaces privés ou publics.

• Les politiques publiques et la communication des Conseils généraux et régionaux

Il s'agit en l'occurrence des actions du Conseil général du Val-d'Oise, qui a créé une Agence départementale de l'environnement, ainsi que du Conseil régional d'Île-de-France.

• Des politiques naturalistes dans le cadre de Natura 2000 : projet de réserve naturelle et acquisitions de terrains par l'Agence des espaces verts

Les politiques qui encouragent ou initient des dynamiques au marais Vernier :

• La charte paysagère (loi du 8 janvier 1993)

Dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, la charte paysagère fut élaborée entre 1989 et 1994.

• L'opération groupée patrimoine (Ogp)

Ce programme fut soutenu par le Conseil général de l'Eure et les communes entre 1997 et 1997. Sera étudié ici le cas du canton de Quillebeuf et de deux autres cantons voisins.

• Des politiques naturalistes dans le cadre de Natura 2000

La réserve naturelle des Mannevilles, déjà créée depuis 1974, sert de modèle scientifique pour continuer le développement de la protection du marais Vernier en termes naturalistes.

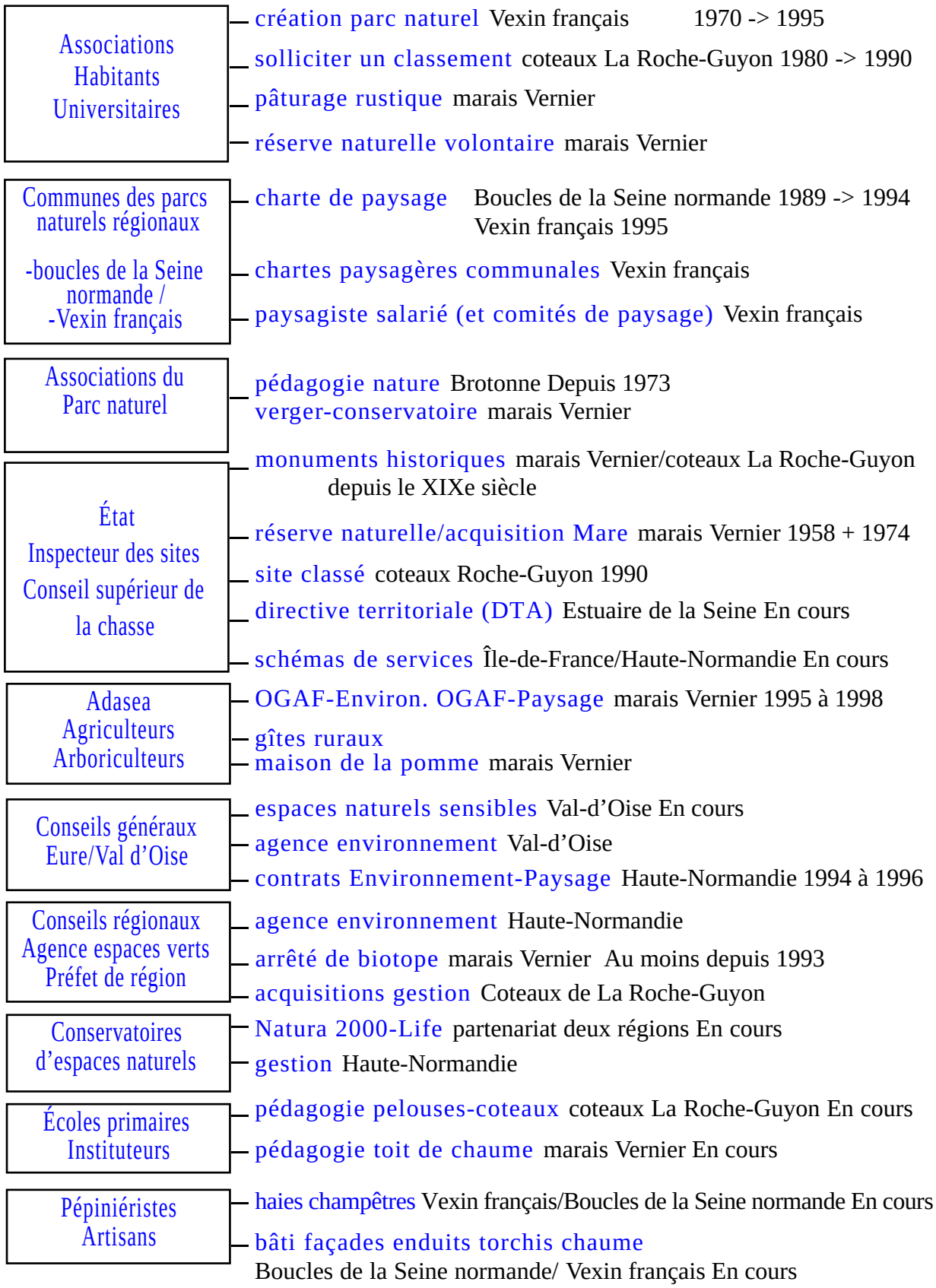

Figure 88 Les acteurs privés et publics des politiques publiques dans les deux territoires étudiés. Tableau réalisé par Nathalie Dumont-Fillon.

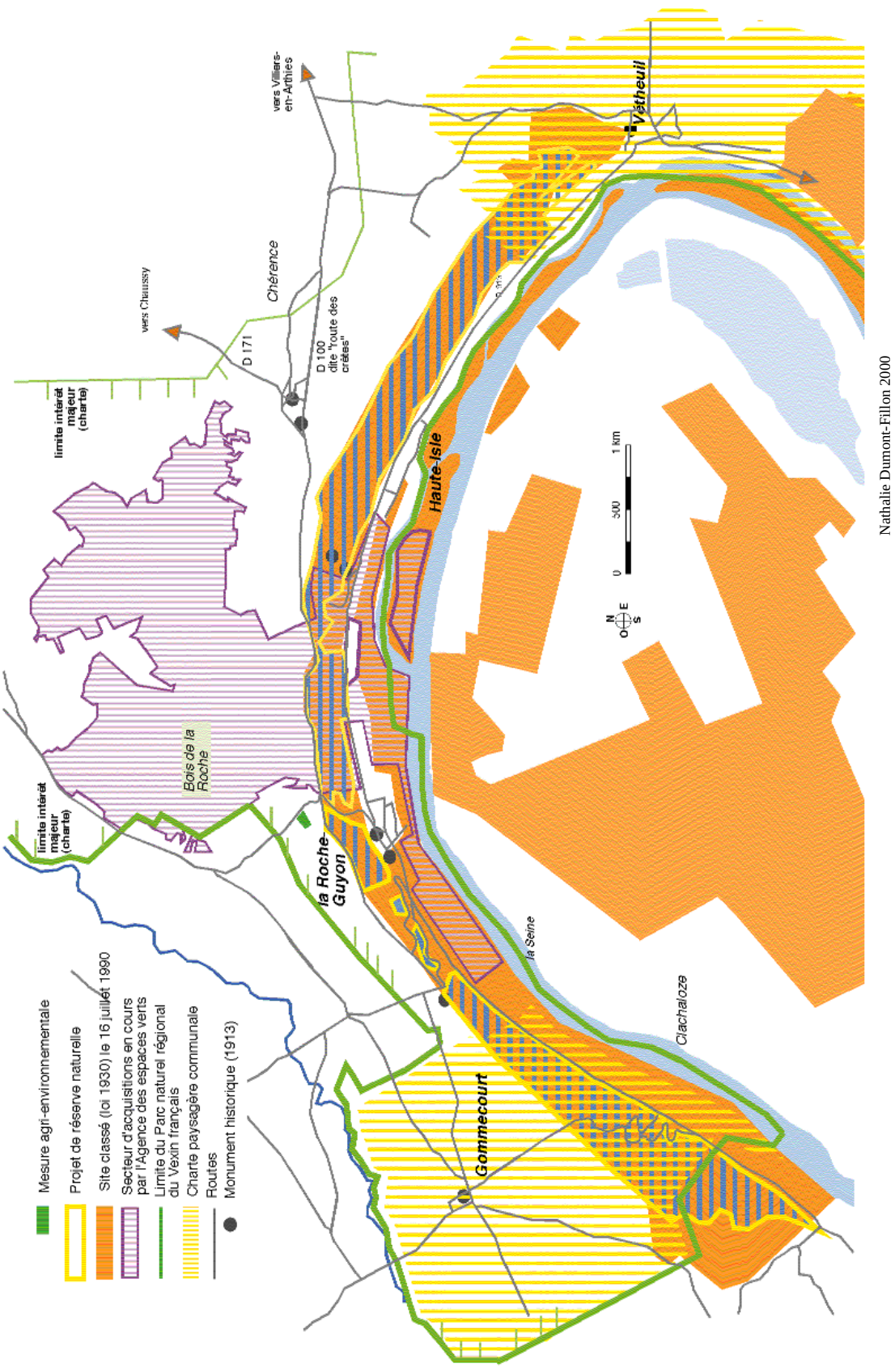

Figure 89 Les principales politiques publiques sur les coteaux de la Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E.

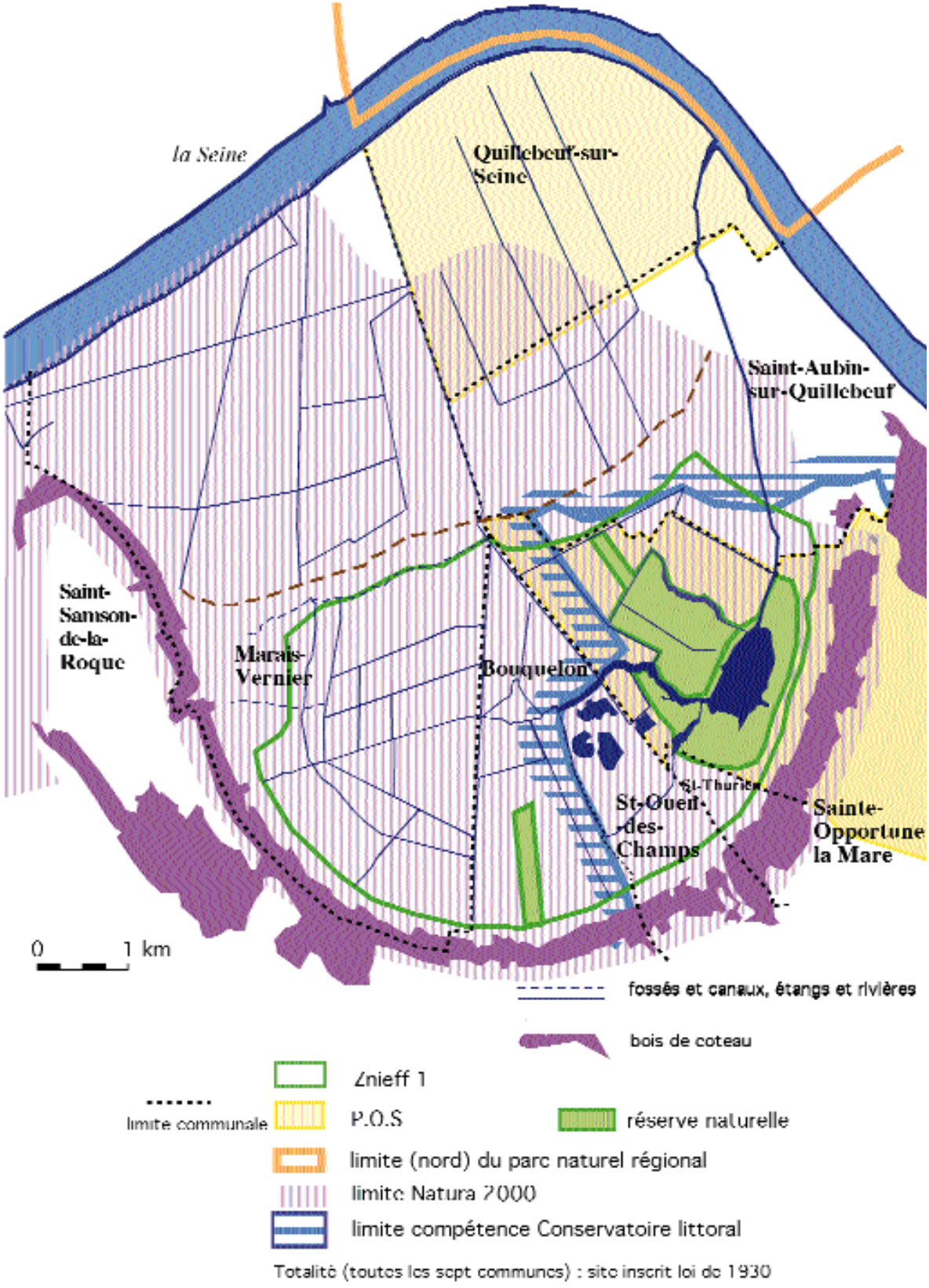

Figure 90 Les principales politiques publiques au marais Vernier. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 Révision de 1986 : 1811 E et 1811 E.

Quatrième partie
Les politiques publiques de paysage découragent ou bloquent certaines évolutions socio-économiques des paysages

Les territoires ont évolué (comme cela a été vu dans la deuxième partie), marqués dans les deux cas par une déprise agricole et par un contexte d'urbanisation qui conduit au risque de banalisation dénoncé par les protecteurs de la beauté des paysages. Parallèlement les représentations culturelles (comme cela a été vu dans la troisième partie) vont mettre en évidence deux choses : par leur fonction esthétique, certaines d'entre elles vont jouer le rôle de modèles de beaux paysages, par exemple le pittoresque des coteaux non urbanisés ou les chaumières restaurées du marais Vernier. Par leur fonction documentaire elles montrent aussi, malgré la subjectivité de l'artiste, ce qu'ont été ou ce que sont encore les paysages. L'étude des politiques publiques de paysage qui découragent les évolutions permettra de conclure sur les deux faces de la question : certaines images de paysages montreront ce que sont devenus les territoires grâce aux effets directs des politiques publiques (par exemple la préservation d'un caractère des paysages) ou au contraire les images seront à la base des politiques publiques en tant que modèles de paysages.

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, l'agriculture a entièrement disparu, contrairement au marais Vernier. Mais on n'y observe pas de regret des paysages agricoles : le territoire a changé, mais ses habitants aussi ; ils ont un regard paysagiste développé et se montrent plus préoccupés par la question du développement urbain que par l'entretien de l'espace rural. Des habitants annoncent que *« c'est un privilège d'habiter si près de Paris dans un paysage pittoresque »,* ou même que cela est *« grâce au parc naturel régional »*. Ces propos montrent que l'état actuel du paysage est considéré comme exceptionnel, différent des autres sites voisins proches de Paris… sous-entendu très urbanisés et industrialisés. Et que cet avantage provient d'une cause particulière, parfois désignée : le parc naturel par exemple. Que s'est-il donc passé de si extra-ordinaire dans le territoire, comment ont pu être produits des paysages non urbains si appréciés ? C'est la mobilisation sociale qui va déclencher le classement, instruit par l'État, bloquant les évolutions indésirables, celles qui détruisent les paysages admirables et admirés. Cette partie montrera pourquoi les acteurs se sont mobilisés, en rejetant les paysages banalisés au nom de la beauté ; quelles politiques publiques de préservation des paysages se sont mises en place et selon quels objectifs. En fait il s'agissait de protéger des points de vue remarquables et pour cela de contrôler l'occupation du sol.

Dans les deux territoires étudiés, les chartes des parcs naturels régionaux montrent également une tentative de renforcer le contrôle de l'espace, par la production d'avis favorables ou non selon un zonage en sous-espaces. Dans les deux cas, l'acteur de leur élaboration, le paysagiste, refuse en général d'opérer selon un découpage hiérarchique ou même, propose prudemment de fonder des principes d'action sur quelques contre-modèles photographiés sur le terrain. Mais vu par le parc naturel, le marais Vernier figure en zone principale de protection dans ses documents, là où les avis favorables pour urbaniser sont les plus difficiles à obtenir. On étudiera donc également les modèles sollicités, que sont le pittoresque et le paysage ayant valeur de patrimoine : pour argumenter la préservation des territoires d'une évolution urbaine non souhaitée, la notion de paysage comme patrimoine fut développée par un des fondateurs de l'Association des amis du Vexin français. Actuellement les effets de ces trois politiques principales — un classement et deux chartes paysagères — ne sont pas toujours très visibles sur le terrain : mais ici il s'agit d'étudier l'élaboration des politiques publiques de paysage en fonction de l'évolution des territoires et des représentations culturelles qui produisent éventuellement des modèles.

40 La volonté de préserver les paysages, origine des politiques publiques de découragement ou de blocage de dynamiques d'évolution de l'occupation du sol

Par nature presque, l'association des termes de beau et de paysage semble aller de soi, faire partie du langage courant ; rarement cependant ces territoires appréciés de manière positive sont urbains, l'expression de paysage urbain ayant elle même du mal à entrer dans le langage courant. Les théoriciens de l'esthétique et du paysage nous ont appris en effet que les paysages sont ruraux, issus des représentations culturelles de la campagne et fondés sur le bucolique et la Pastorale décrite par des poètes comme Virgile [Alain Roger 264 ; Pierre Donadieu 112]. Il est intéressant de constater que dès 1946 on dénonçait déjà l'urbanisation de la région de Mantes tout en prévoyant des politiques publiques de protection. Ainsi, dans un ouvrage sur les monuments de l'Île-de-France, un architecte s'exprimait dans ces termes : *« les falaises découpées du Vexin […] font de la vallée de la Seine à Haute-Isle un paysage si merveilleux […]. Mais l'agglomération parisienne étouffe ; il lui faut de l'air, de l'espace. De là l'extension des lotissements qui, depuis un demi-siècle, ont envahi une importante superficie d'excellentes terres de culture et trop souvent enlaidi des paysages qui avaient charmé nos pères. Cependant, nous constatons très nettement un revirement de l'opinion publique dans le sens de la protection de ces paysages. […] Nous pouvons donc espérer que l'Ile-de-France, tout en continuant à tenir la tête des progrès agricoles, demeurera la " ceinture dorée de Paris ". »* [André Lesort, Pierre Bernus, Maurice-Pierre Boyé *et al.* 193 resp. p. 42 et p. 53] De nos jours encore, la situation n'a guère évolué : les paysages banalisés ne sont toujours pas admis par les défenseurs du (beau) paysage. Toutefois il faut nuancer le propos : ces éléments de modifications des territoires ont sur le territoire réel un impact plus faible que dans les esprits des personnes qui se sentent agressées. C'est donc plus le risque de voir une atteinte portée aux paysages qui génère l'inquiétude, car par là-même leur beauté serait menacée et leur usage aussi.

400 La sensibilité sociale aux paysages

Les Français ont montré dans les années 1990 qu'ils n'étaient pas indifférents à la dégradation de leurs paysages. L'organisation par le ministère de l'Environnement d'un concours de photographies de paysages, réservé aux non-professionnels, lui permettait ainsi de collecter un corpus d'images. Évaluée ensuite par la sociologue Françoise Dubost, l'opération a mis en scène la surveillance des territoires par les habitants ; les paysages furent un problème politique d'actualité pour les participants au concours : 27 % ont formulé une revendication, 43 % un attachement personnel et 30 % une émotion esthétique [Lucien Clergue, Françoise Dubost 58 p. 46]. Il faut retenir de cette préoccupation pour l'évolution des paysages (en fait des territoires), qu'elle ne se traduit pas toujours, on s'en doute, par une sollicitation des pouvoirs publics en terme de préservation. Dans un rapport présenté au Conseil national du paysage, Yves Luginbühl distingue *La demande sociale de paysage* des attentes ou des préférences paysagères de la société française : pour le premier terme et non pour les deux suivants, il faut considérer que certains citoyens cherchent à devenir actifs par rapport aux décisions publiques. Entre décor et cadre de vie, les paysages font l'objet de représentations variables selon les différents groupes sociaux, il convient donc d'être attentifs à toutes les nuances avant d'orienter les décisions politiques [Yves Luginbühl (2001) 195].

On peut présenter la problématique de la protection des paysages en trois étapes :

- sur la base de l'identification d'un problème, le premier temps est celui de la sensibilisation des élus ou des adhérents d'associations, par la caricature de la ville pour s'y opposer ; c'est la mise en exergue des inconvénients : bâtiments ordinaires, *« béton »*, pylônes, zones commerciales, etc. La notion de paysage comme patrimoine y trouve sa place ;

- le deuxième temps est celui de la stratégie à long terme, qui vise à protéger des sites mais aussi à coordonner les actions permettant la création du parc naturel régional. Maintenant que la création du premier a abouti (celle du parc naturel régional du Vexin français), l'action de l'association se poursuit par la création d'une extension ou d'un nouveau parc naturel pour les communes du Vexin faisant partie du département de l'Oise ;

- enfin, le troisième temps est celui qui prouve que les associations ne se situent pas systématiquement en opposition aux projets, grâce à leur force de proposition pour construire le territoire. Les conseils pour le bâti ou les jardins, les colloques organisés avec des experts et des scientifiques y trouvent ici leur place (voir cinquième partie de ce mémoire de thèse).

Deux principaux cas de figures concernent les associations de protection des paysages : soit ce sont des associations de défense de l'environnement déjà créées qui développent leur réflexion et leur action en terme de paysage, soit les associations se créent à l'occasion d'un projet auquel elles s'opposent. L'Association des amis du Vexin français réunit ces deux logiques complémentaires. D'une part, cela fait plus de trente ans qu'elle s'est créée pour défendre le territoire, face à un projet important, la création de Cergy-Pontoise. D'autre part, sa sensibilité à l'environnement s'étend aussi aux paysages — pas seulement en tant que décor ou cadre esthétique — les volumineux bulletins qu'elle édite le montrent bien. De même, l'association des Amis de Vétheuil a été créée très tôt, en 1970, dans le but de préserver et de mettre en valeur la commune et les communes voisines de la vallée de la Seine. Toutes deux sont intimement mêlées, par des adhérents communs depuis la création mais aussi au sein de l'Union des Amis du parc naturel régional du Vexin français, la plus récente (1990). La première, dans ses bulletins, se dit reliée à la troisième par un dynamisme réciproque (en revanche celle de Vétheuil ne publie rien). La puissance de ces trois associations se manifeste aussi par leur capacité à communiquer et à organiser la réflexion et les actions à l'échelle de vastes territoires. Ainsi la première (les Amis du Vexin français) développe des réflexions très intéressantes, comme la notion de paysage patrimonial qui insiste sur la valeur des paysages en tant qu'héritage et s'interroge sur la place des agriculteurs dans la société actuelle.

401 Un argument utile pour solliciter les pouvoirs publics : le paysage comme patrimoine

À l'initiative des procédures de protections en France, on trouve l'État, les propriétaires, les communes ou les associations, comme nous le rappelle un juriste de l'environnement : *« Les associations ont joué et jouent encore un rôle déterminant pour la protection des sites. Elles sensibilisent souvent avec force les pouvoirs publics et les élus locaux aux menaces de toutes sortes qui pèsent sur le paysage. »* [Dominique Audrerie 19 p. 68] L'analyse des bulletins de l'Association des amis du Vexin français montre quels sont les paysages qui sont rejetés, dès qu'ils apparaissent dégradés par des poteaux électriques ou des exploitations de carrières, mais aussi lorsque l'architecture de nouvelles maisons semble mal adaptée au contexte d'origine. Ainsi les notions de dégradation, de *« défiguration »* ou de saccages font régulièrement partie des articles publiés [Amis du Vexin français 13] : *« À Auvers, le plateau sera-t-il défiguré par une zone industrielle ? »* et *« La vallée de l'Epte sera-t-elle sauvée ? »* ; *« Le saccage des paysages »* ; *« Au Perchay : une victoire de l'environnement, ou comment faire sauter un château d'eau »* ; *« Réflexions sur la dégradation des paysages d'entrée de ville »*.

C'est ainsi que l'Association des amis du Vexin français présente sa naissance :

> *« […] pour la défense et l'aménagement du Vexin, en vue de contribuer au développement et à la préparation de son avenir, tout en permettant de sauver et de mettre en valeur le patrimoine artistique et culturel de cette région. […] Le Vexin français possède de charmants villages, des maisons harmonieuses et un paysage façonné par des dizaines de générations. Tout cela a traversé les siècles sans trop de dommage. Il s'agit de préserver ses richesses et d'éviter que le Vexin ne devienne à son tour une banlieue aussi laide que celle qui entoure déjà Paris […]. »* [Amis du Vexin français 13]

L'association souhaite préserver des *« paysages vierges de toute urbanisation, une architecture de qualité »,* ainsi que *« le patrimoine »*. Pour elle, la première étape passait par l'inscription du site du Vexin qui a eu lieu en 1972 ; ensuite la création du parc naturel régional du Vexin français est devenue la suite logique de cette protection :

> *« L'intérêt et la qualité environnementale du Vexin français, élément de transition entre Normandie et Île-de-France, dont il représente l'une des approches les plus remarquables, ont suscité de longue date de multiples démarches de protection. Toutes ont eu et ont encore comme objectif le maintien de cette identité rurale prégnante, fruit de l'histoire et du rapport de l'homme à son terroir. […] Le Vexin s'est donc vu reconnaître un statut indiscutable de site pittoresque de qualité dont la conservation est ainsi considérée comme d'intérêt général. »* [Amis du Vexin français 13 n°20 p. 43]

Pour l'un des fondateurs et président actuel de cette association, l'historien et démographe Jacques Dupâquier, la préservation d'un paysage ne signifie pas le refus global de ses transformations contemporaines (les équipements, l'industrie, etc.) mais la réalisation d'aménagements de bonne qualité, ce qui est synonyme d'invisibilité dans le paysage hérité :

> *« On souhaite seulement un progrès plus respectueux de notre héritage culturel, des restaurations plus modestes, des bâtiments modernes plus discrets, des maisons qui se fondent mieux dans le paysage, des lignes électriques enterrées. La discrétion ne coûte pas nécessairement plus cher ; elle exige plus d'intelligence, plus de sensibilité, plus de culture, et, en dernière analyse, plus d'âme. »* [Amis du Vexin français 13 n°20 p. 17]

Dans le but de contribuer à la bonne évolution du paysage mais aussi de mieux le connaître et le faire connaître, l'association a souhaité s'enrichir de données scientifiques (en géographie, histoire, architecture, etc.). La vulgarisation (par des colloques, des bulletins ou des expositions, etc.) devient le support d'un message qui se trouve au cœur de l'association : la notion de patrimoine. Ainsi, comparer les paysages à des monuments historiques permet de les valoriser par la notion de mémoire, d'évoquer la transmission d'un patrimoine et d'y projeter immédiatement le désir d'une politique de conservation.

> *« Pays, paysans, paysages, tous ces mots ont la même origine. Tout se tient. La fin de notre paysannerie signifierait la mort des paysages. Ce ne sont pas seulement les arbres et les vieilles pierres que défendent les Amis du Vexin français, mais les hommes qui y travaillent et qui y vivent, les héritiers de ceux qui l'ont créé, les pères de ceux qui leur succéderont. »* [Amis du Vexin français 13 n°32 p. 13]

Ainsi, notamment dans le cadre des Assemblées générales de l'Association des amis du Vexin français, le message est constamment affirmé :

> *« Les paysages de notre Vexin, cette articulation admirable des champs, des chemins, des bois et des villages, n'ont pas été conçus par des aménageurs diplômés ni des bureaux d'étude, mais par cent générations de paysans qui les ont façonnés et dont, par un juste retour, ils ont façonné l'âme : ce sont des monuments historiques, et ils doivent être traités comme tels. »* [Amis du Vexin français 13 n°20 p. 16] *« Notre programme était simple : que la ville reste la ville et la campagne campagne. […] il me semblait — mais il fallait le faire comprendre — que le Vexin français était un monument historique aussi précieux que les tours de Notre-Dame. […] Nous avons aussi sensibilisé les élus aux paysages, à la qualité de la vie, à l'environnement et à la nécessité de le préserver. »* [Parc naturel régional du Vexin français 237 p. 1 et 5]

Pour préserver les paysages, c'est donc l'identité vexinoise qui est en jeu : non seulement le plateau à vocation agricole mais aussi, et surtout, les agriculteurs, co-héritiers avec les autres habitants, du travail des générations précédentes. Trois ans après la création du parc naturel régional, l'association évoquant ses activités anciennes, relate le même type de point de vue sur l'évolution du paysage et confirme que les notions de patrimoine et de monument sont restées intactes. La notion de paysage comme patrimoine peut séduire, à

condition de trouver un équivalent au monument historique cité qu'est ici la cathédrale de Notre-Dame de Paris, autrement plus connue que le Vexin français. Pour y aboutir, la méthode suivie a été l'affirmation de l'identité vexinoise (voir la cinquième partie de ce mémoire), pour éviter son contraire, la banalisation.

402 Pour préserver les paysages, rejeter l'urbanisation et l'industrialisation

Pour éviter que les paysages ne soient banalisés, la première chose à faire est d'affirmer l'identité des paysages à défendre, en l'occurrence de marquer l'originalité des paysages vexinois pour leur conférer un caractère admirable. Ce sont l'urbanisation et l'industrialisation qui sont les évolutions les plus rejetées.

Contre la dégradation de l'évolution des paysages de la vallée de Seine, un invité étranger s'est exprimé. C'est en 1991 et 1992 qu'est organisé par le ministère de l'Environnement le voyage de trois invités étrangers pendant deux semaines en France, désignés comme experts des paysages. L'un d'eux, le néerlandais Dirk Frieling avait retenu la Seine *« parce que c'est à proximité des régions à forte urbanisation que le paysage est le plus exposé aux changements »* [ministère de l'Environnement 209 p. 72] et car *« ce qui frappe le plus un hollandais qui observe la Seine, c'est qu'elle ressemble à un vieux canal industriel usé, avec ses rives escarpées et désolées où la végétation est pauvre »* [209 p. 72]. Enfin, il concluait par un plaidoyer en faveur du paysage : *« Une fois canalisé, il n'est plus possible de faire recouvrer au fleuve sa liberté eu égard aux responsabilités assumées, il y a lieu de traiter le fleuve canalisé avec respect et d'en faire une œuvre d'art, pas seulement à la faveur de travaux de génie hydraulique, mais aussi par des contributions urbanistiques et d'aménagement du paysage. »* [209 p. 80] De cette mission menée en 1992 se dégage une fascination pour le fleuve, mêlée de revendications protectrices, qui considèrent, comme ce fut le cas pour les coteaux de La Roche-Guyon, que la Seine ne doit pas seulement être un lieu d'activité industrielle (de navigation, de productions de matériaux) mais aussi un paysage, c'est-à-dire une potentielle *« œuvre d'art »*. Les coteaux de La Roche-Guyon ont abouti à ce statut (on ne sait pas si Dirk Frieling pensait à eux dans ses commentaires), classés en tant que pittoresques.

Contre l'urbanisation, des textes ont été publiés par les associations. Dès 1974 l'Association des amis du Vexin français, encore jeune, a participé à l'édition d'un *Guide du constructeur* réalisé par la Direction départementale de l'équipement et le ministère des Affaires culturelles (Conservation régionale et Agence départementale des bâtiments de France) [109]. Les textes écrits à ce moment là sont intéressants vu la précocité de la préoccupation pour la qualité des paysages. Pour mémoire en effet, le site du Vexin (dans sa partie Val-d'Oise) était inscrit en tant que monument naturel depuis 1972 ; c'est en 1975 que les cinq Zones naturelles d'équilibre ont été décidées en Île-de-France, celle du Vexin est née six ans plus tard (1981). Le préfet du Val-d'Oise de l'époque, François Bourgin, et le président du Conseil général du Val-d'Oise, Adolphe Chauvin, ont pu s'exprimer en préface du document ; c'est à cette époque qu'Adolphe Chauvin proposait déjà la création d'un parc naturel régional, et que trois ans plus tard, il devenait Président de l'Association des amis du Vexin français (en 1977). Le Préfet introduisait la préface du document :

> *« Terre de vieilles traditions, le Vexin Français se veut aussi terre de renouveau. Le danger serait, si l'on n'y prenait garde, qu'il soit abandonné à une urbanisation incohérente et à des constructions disgracieuses. […] Terre d'harmonie, le Vexin l'est par l'union toujours heureuse de ses sites et de ses constructions. Union précaire, qu'un parti-pris architectural malheureux, une restauration incertaine peuvent rompre. »* [Dde du Val-d'Oise 109]

Ainsi comme le faisait l'Association des amis du Vexin français créée pour cela, l'ouvrage affirmait la nécessité de ne pas laisser les paysages se dégrader par l'urbanisation, perçue à la fois comme une menace sur les paysages et comme un contrôle possible grâce au projet tout neuf de création de ville nouvelle : l'objectif était donc la sauvegarde des paysages urbains ou ruraux.

« Terre hospitalière, le Vexin sait garder ses habitants […] À tous ceux-là que retiennent ou attirent son équilibre et sa sérénité, importe sa sauvegarde. […] À ces titres divers, le Vexin doit être protégé : ses sites le sont, ses villages aussi, ses maisons parfois. […] C'est l'objectif de cette brochure que de proposer […] elle évitera les fautes de goût, les erreurs possibles. Elle conduira, enfin, à ce qu'à la beauté conservée, s'ajoute " une plus grande liberté née d'une plus grande rigueur ". » [Dde du Val-d'Oise 109]

En éditant cette publication, l'objectif était donc bien d'éviter les paysages urbains non souhaités.

« la plupart des maisons nouvelles se construisent un peu au hasard au voisinage des anciens villages. Elles rompent la continuité de l'habitat, forment écran entre le terroir et le noyau traditionnel. Souvent chères, mal adaptées aux besoins de leurs occupants, implantées en bordure de routes bruyantes, au milieu de pseudo-jardins qui n'offrent aucune intimité, isolées derrière des clôtures disparates et de mauvais goût, elles injurient souvent le paysage par la sécheresse de leurs lignes, le mauvais rapport de leurs volumes, les couleurs agressives de leurs enduits. […] Rares sont les exemples de maisons bien implantées dans le site, et de hameaux dont le plan s'harmonise avec celui du village. » [Amis du Vexin français 13 n°10-11 p. 67]

La crainte d'une évolution négative des paysages, c'est aussi celle de l'implantation d'un *« lotissement »*, qui souffrait déjà d'une mauvaise image, en tant que non original, contrairement aux termes plus rassurants de *« villages »* et de région (vexinoise) : *« le lotissement nouveau ne doit pas constituer une verrue, mais être partie intégrante du village. Si l'architecture y parvient, vous deviendrez alors des habitants du Vexin et non " les gens du lotissement ". »* [Dde du Val-d'Oise 109 p. 17] On rejoint ici le cœur des préoccupations d'identité, l'individu est un habitant localisé et non plus un membre anonyme faisant partie des *« gens »* ; il devient alors un villageois plutôt qu'un citadin. La valorisation des paysages locaux passe aussi bien sûr par l'emploi de ce type de langage adressé aux vexinois, repris en 1994 par les propres phrases d'un aménageur foncier pour lequel *« le seul lotissement convenable dans un village est celui qui, rapidement, sait se faire oublier »* [Amis du Vexin français 12]. Adolphe Chauvin rappelait dans sa préface la prise de conscience précoce de l'Association des amis du Vexin français qui avait déjà édité un document sur l'architecture quelques années plus tôt. Voilà un exemple de dynamique locale (une association) relayée par les pouvoirs publics.

En 1983, l'un des architectes ayant travaillé dans la Ville nouvelle donnait son point de vue de professionnel de l'espace. Bertrand Warnier avait déjà coécrit un premier article collectif dès 1977, à propos de l'habitat continu (les murs alignés) dans les anciens bourgs du Vexin français [Amis du Vexin français 13 n°10-11]. L'architecte n'hésitait pas à rappeler ouvertement que les individus *« qui veulent vivre à la campagne […] ont tendance à penser que la faute de jugement, la mauvaise intégration, ce sont les autres qui les font »*. Après avoir montré que des solutions existent, par exemple le préverdissement (planter dans les espaces publics ou en limite de parcelles privées avant de construire), l'architecte concluait sur la nécessité d'une volonté politique de protéger les paysages vexinois. L'article visait à considérer l'habitat continu comme un moyen de construire de nouvelles maisons individuelles en se distinguant des autres lotissements français (les maisons sur catalogue) tout en renforçant l'identité des paysages vexinois, notamment par l'extension des villages.

La question des paysages banalisés mérite que l'on s'y intéresse de plus près, afin de savoir s'il ne s'agit pas d'un oxymore, c'est-à-dire d'une contradiction entre les deux termes. L'étude de quelques paysages photographiés par des artistes dans le cadre de l'Observatoire photographique donne quelques éléments de réponse [Nathalie Dumont-Fillon 121]. Très loin des cartes postales touristiques classiques, les clichés produits montrent des espaces ruraux ou urbains qui semblent ordinaires : champs cultivés, arbres, pylônes électriques, rond-points, échangeurs, giratoires, terrils, glissières de sécurité, fossés, trottoirs, etc. Peut-on encore parler de paysages banalisés, alors même qu'ils ont retenu l'attention, qu'un regard a été posé dessus,

qu'une chambre photographique les a enregistrés et que les tirages sur papier les ont transformés en images, et de nouveau soumises au regard public ? La réponse vient avant tout des Côtes-d'Armor (directeur du Caue, Henri le Pesq) : ce ne sont pas des paysages jugés négativement, mais au contraire des paysages appréciés car créés en tant qu'images du quotidien. Les images ont permis aux habitants de redécouvrir leurs paysages d'une manière positive [ministère de l'Environnement 208]. Tout se passe comme si, donc, l'expression *« paysages banalisés »* était bien un oxymore, une contradiction : les paysages décevants sont éphémères, soit parce qu'ils sont requalifiés par les habitants locaux (en-dehors de la carte postale) soit parce qu'on parvient à les éviter en mettant en place des politiques de préservation des paysages, où la référence au beau sert d'appui (à moins que ce ne soient des projets qui produisent des paysages appréciés). Le réajustement avec les paysages désirés passerait donc par deux formes :

- soit c'est la relation au territoire qui est transformée (le paysage est admis grâce au changement du regard), ce qui évite — les paysages vus faisant partie de l'espace public— une sollicitation des pouvoirs publics : les usagers s'adaptent en quelque sorte ;

- soit le modèle esthétique est fixé (les beaux paysages répondent à des critères normalisés) et ce sont donc les territoires qui doivent être contrôlés, d'où l'éventuelle sollicitation des politiques de préservation des paysages. Des groupes sociaux ne souhaitent pas s'adapter et réagissent.

Du côté de l'Association des amis du Vexin français, il ne s'agissait pas seulement de solliciter les pouvoirs publics en vue de contraindre les pratiques des acteurs, mais aussi d'envisager des solutions incitatives, faisant néanmoins appel là aussi aux pouvoirs publics (voir cinquième partie). *« Comme notre projet n'est pas de geler le Vexin, ni de le transformer en musée, nous devons prendre conscience que la sauvegarde du Vexin passe par sa réanimation et que la défense du paysage est inséparable de la défense des hommes qui y vivent. […] Les hommes de la terre ont assumé seuls jusqu'à présent l'aménagement et la conservation de la nature ; il serait juste qu'ils soient maintenant relayés et aidés par les collectivités publiques. »* [Amis du Vexin français 13 n°10-11 p. 67] Dès 1977, un long article de huit pages développait *« les problèmes actuels du Vexin français »* [13 n°10-11]. C'est aussi par cet article que l'association concluait sur sa volonté de ne pas seulement solliciter des oppositions et des contraintes à des projets, mais de favoriser l'établissement d'une charte *« qui soit définie par les communes elles-mêmes en liaison avec les pouvoirs publics »* [Amis du Vexin français 13 n°10-11 p.70] dans le cadre d'un futur parc naturel régional.

Conclusion 40 La motivation des groupes sociaux paysagistes est la conservation des paysages au nom de la beauté

L'analyse des documents, et notamment ceux produits par les associations de défense de l'environnement, montre une sensibilité aux paysages. Celle-ci conduit les porte-paroles des associations à définir la valeur des paysages et donc à désigner ce qui doit être préservé. Ainsi les paysages banalisés sont rejetés, de même que les évolutions de l'occupation du sol qui conduiraient vers une importante urbanisation et industrialisation. Ces prises de position ont pour objectif de militer pour la préservation des paysages, c'est-à-dire d'inspirer les politiques publiques pour qu'elles se mettent en place. Les associations correspondent à une société paysagiste, sensible à la défense des paysages et qui cherchent à fonder leur action sur des textes juridiques ; l'État est alors sollicité. *« La société paysagiste réagit à ces changements de manière dialectique ; d'une part elle rejette les mutations qu'elle ne souhaite pas, les destructions qu'elle condamne ou les enlaidissements qu'elle déplore ; d'autre part elle milite pour mettre en œuvre des politiques qui illustrent ses valeurs et ses projets, ses mythes et ses utopies ; […] elle ne se résigne pas aux paysages qui lui sont imposés […] c'est pourquoi ce désir collectif cherche perpétuellement à se matérialiser, soit dans l'espace de la propriété privée, soit dans l'espace public. »* [Augustin Berque *et al.* 28 respect. pp. 7-8, p. 9 et 30]

La notion de monument historique, qui s'appliquait à l'origine au seul bâti puis à ses abords (d'après la loi de 1913) est étendue aux territoires : le message du paysage comme patrimoine devient un argument utile. Inversement il n'apparaît pas directement de contre-modèles d'évolution de l'occupation du sol, en tout cas ils ne figurent pas sous forme de photographies ou d'images. Même si on ne montre pas ce qui est rejeté — l'urbanisation, l'industrialisation, le fleuve industriel — mais aussi le tourisme qui inquiète, il apparaît que les paysages doivent rester conformes aux modèles de paysage souhaités. Ici on ne dit pas toujours ce qui doit être mais avant tout ce qui ne doit pas survenir.

Les habitants des paysages français par le concours photographique national ont montré un attachement aux paysages de leurs vacances, de leur environnement domestique, mais aussi une inquiétude. La prise de conscience ne suffit pas pour qu'il y ait déclenchement d'une mobilisation sociale (comme le savent les politologues), il existe deux types d'attitudes :

- une mobilisation forte pour un classement (La Roche-Guyon) ;
- l'absence de mobilisation et de classement (marais Vernier seulement inscrit).

41 La mise en place d'une politique publique de préservation forte : le classement des coteaux de La Roche-Guyon

Dans cette quatrième partie du mémoire de thèse, il convient d'analyser dans un premier temps la politique publique la plus directement liée à un texte juridique fort, à savoir la procédure de classement de monument naturel (loi du 2 mai 1930). Il sera possible alors de montrer en quoi la signature du décret est à la fois l'aboutissement d'une mobilisation sociale, mais aussi un point de départ vers d'autres politiques publiques qui se situent dans le périmètre du territoire classé (comme le montre la figure 89).

Les habitants instaurent des territoires en paysages fragiles à protéger, en concrétisant ces représentations sociales par une réalité juridique de monument naturel. Sur les coteaux de La Roche-Guyon et dans le Vexin français il s'agit bien de groupes sociaux que l'on peut qualifier de paysagistes, car ils manifestent un intérêt pour la qualité des paysages et se mobilisent, parfois en s'associant à des groupes naturalistes.

- Liste 1842	Ruines du vieux château de la Roche-Guyon	Classées (n°6734)
- 13 juin 1845	Église Notre-Dame de Vétheuil	Classée (n°6778)
- 10 février 1921	Croix Renaissance devant l'église de Vétheuil	Classée (n°6779)
- 4 juin 1926	Église troglodytique de l'Annonciation à Haute-Isle et son cimetière	Inscrite (n° 6621)
- 4 juin 1926	Église Saint-Samson de la Roche-Guyon	Inscrite (n°6732)
- 6 décembre 1926	Ferme située au sud de l'église de Chérence (prop. privée)	Inscrite
- 6 janvier 1943	Château de la Roche-Guyon, donjon, parc, potager, ainsi que cour d'honneur et écuries, grilles d'entrées, cour des communs, communs et vieux donjon	Classés (n°6735)
- 18 juin 1946	Mairie et halles de la Roche-Guyon	Inscrites (n°6733)
- 20 janvier 1950	Croix du XIVe siècle dans le cimetière de Chérence	Inscrite (n°6556)
- 17 février 1950	Chœur et croisillons du transept de l'église à Gommecourt	Inscrits (n°5661)
- 9 juillet 1962	Église de Chérence	Classée (n°6555)
- 8 septembre 1965	Fontaine, place du château et du marché à la Roche-Guyon	Inscrites (n°6736)
- 11 octobre 1984	Escalier menant à l'église de Vétheuil y compris le garde-corps à l'ouest et le mur est, mitoyen	Inscrits (n°7092)

Figure 91 L'ordre chronologique des inscriptions et des classements de monuments historiques au titre de la loi de 1913. D'après le Conseil général du Val-d'Oise [82].

410 Une logique juridique de patrimoine déjà présente : de nombreux monuments historiques inscrits et classés (loi du 31 décembre 1913)

Dans l'histoire du classement des coteaux de La Roche-Guyon en tant que monument naturel (loi du 2 mai 1930) à caractère pittoresque, on ne peut oublier l'importance des monuments historiques inscrits et classés au titre de la loi du 31 décembre 1913. Ce territoire, en effet, est aussi jugé pittoresque pour ses monuments historiques. L'inspecteur des sites ayant classé ce monument naturel (en 1990) affirme lui-même que *« ce qui est pittoresque aussi mais qui ne rentre pas dans la loi de 1930, c'est tous les monuments historiques, le château de La Roche-Guyon, l'église de Vétheuil, etc. »* (Jean Kuypers, avril 1999). Cette déclaration ne s'éloigne pas du champ d'application de la loi de 1913, qui classe un monument historique en se basant sur deux critères, historique et artistique. Ainsi le juriste de l'environnement réintroduit la notion de pittoresque, en affirmant que *« ces deux critères sont eux aussi largement interprétés. L'histoire rejoint la légende et l'art le pittoresque d'une région »* [Dominique Audrerie 19 p. 51].

Par ses très nombreux monuments historiques, le territoire était déjà sorti de l'anonymat c'est-à-dire pris en charge sur le plan juridique par les pouvoirs publics. Dans une présentation chronologique des classements et des inscriptions (figure 91), nous constatons un intérêt qui se porte en priorité sur le château de La Roche-Guyon et trois églises : une église troglodytique du XVIIe siècle à Haute-Isle (inscrite), deux églises du XVe et du XVIe siècle (classées, respectivement La Roche-Guyon et Vétheuil).

Figure 92
Le vieux château, croquis de reconstitution par Francis Cassou [254].

1• Le vieux château de La Roche-Guyon correspond à une forteresse troglodytique dont un croquis de reconstitution donne une idée de ce qu'il était avant le XIIe siècle (figure 92). Les traces de ce premier château auraient disparu lors de la construction de la plate-forme qui porte le château actuel. Son classement provient certainement de l'intérêt historique de ce monument : ligne de défense en limite de la Normandie.

2• L'actuel château de La Roche-Guyon, qui prend l'allure que nous lui connaissons au XVIIIe siècle, avec la création de son jardin sur le coteau et de son potager au bord de la Seine (figure 93), a été très abîmé lors de l'explosion du pont le 9 juin 1940 (pont qui n'existe plus). Cette détérioration est à la base du classement du monument en 1943, afin de faciliter les travaux de restauration : *« Ce classement hâta le déblocage des fonds pour la " réparation des dommages de guerre causés par l'explosion du pont voisin ", menée en 1943. Après les bombardements de 1944, des crédits d'urgence furent alloués pour " la mise hors d'eau des parties les moins abîmées ". »* [A. Quenneville, T. Delahaye 256 p. 17]

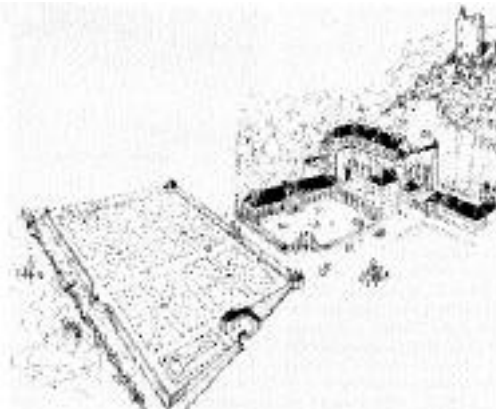

Figure 93 Le château et son potager au XVIIIe siècle. Reconstitution par Francis Cassou [254].

3• Le potager du château de La Roche-Guyon, créé au XVIIIe siècle, définitivement abandonné en 1955, est actuellement en cours de restauration. Ce jardin potager et fruitier de quatre hectares est inondable, car aménagé en partie en remblais sur l'ancien lit de la Seine : son mur de brique côté fleuve avait une fonction de protection contre les crues (ce que conteste Émile Rousse au XIXe siècle [É. Roussse 268]). L'eau captée de Chérence arrivait jusqu'aux petits bassins placés au centre des parterres.

4• La fontaine de La Roche-Guyon, inscrite en 1965, fait l'objet d'un récent projet de restauration, comme nous l'indiquait un article sur le petit patrimoine du Vexin : *« La municipalité de La Roche-Guyon a programmé de remettre en eau sa fontaine du XVIIIe siècle en utilisant à nouveau l'ancienne canalisation l'alimentant à partir d'une source de Chérence. »* [Annick Couffy, Agnès Somers 90 p. 47] Ce fut en 1742 que le réseau fut construit, acheminant l'eau depuis Chérence pendant trois kilomètres ; l'eau était recueillie par un réservoir creusé dans la falaise, au-dessus des communs du château. Il reste de l'ancien réseau hydraulique, un aqueduc, qui enjambe la côte des bois.

5• L'église troglodytique de Haute-Isle répond aux deux critères de la loi : intérêt historique et artistique (pittoresque). Ici l'intérêt troglodytique ne fait aucun doute ; l'église, en pied de falaise, rejoignait le village dit primitif, qui s'étageait sur cinq niveaux [Olivier Huet 162].

6• L'église de La Roche-Guyon n'est pas troglodytique mais cependant reliée à la falaise : lors de la construction des renforts, les arcs-boutants n'ont été construits que d'un côté, le coteau les remplaçant de l'autre ; l'église prend ainsi un aspect dissymétrique.

7• L'intérêt historique de l'église de Vétheuil réside en son architecture, transition entre le style roman et le gothique.

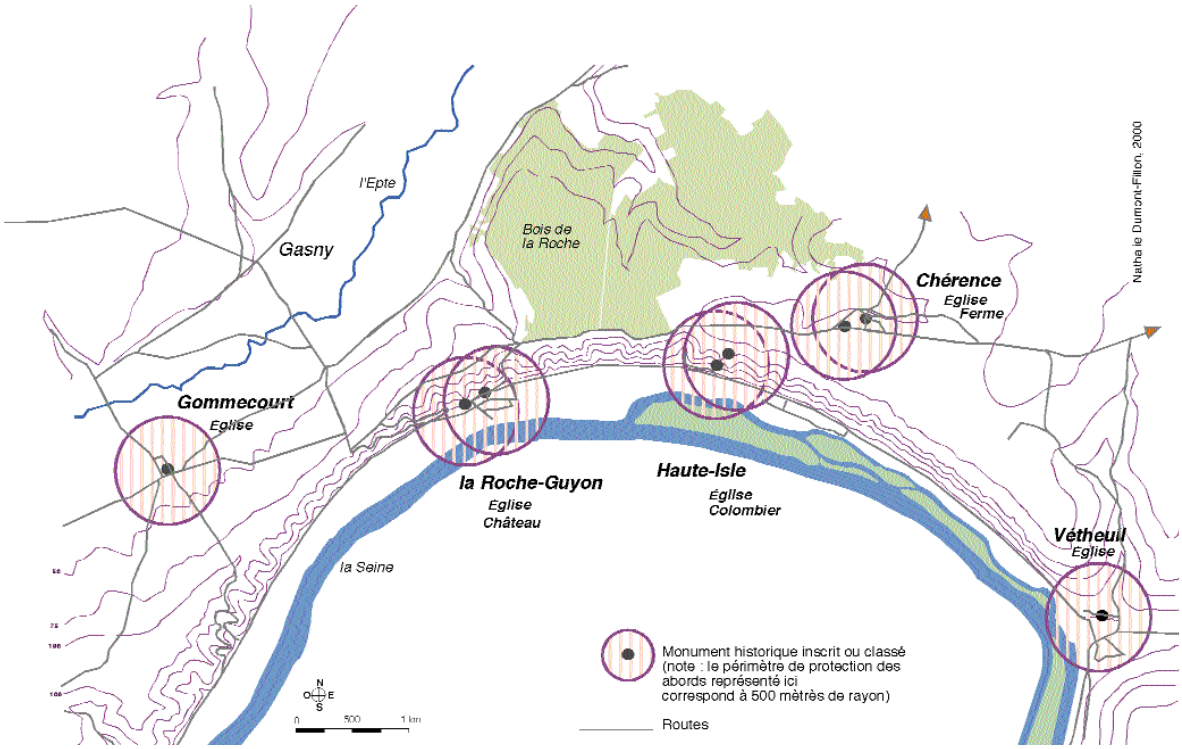

Figure 94 Les principaux monuments historiques (et leurs abords) sur les coteaux de La Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les sources [82].

Les effets de la protection (loi de 1913) : la protection des abords

Étant donné que la loi de 1913 prévoit une protection des abords des monuments historiques, le territoire concerné par ce classement est relativement important. Une grande partie des coteaux de La Roche-Guyon est ainsi soumise à autorisation de travaux ; sur la base du périmètre de protection de 500 mètres, les immeubles qui entrent dans le champ de visibilité du monument historique ne doivent pas être transformés sans l'accord préalable de l'architecte des Bâtiments de France. Ces travaux concernent les nouvelles constructions, les démolitions, les transformations de l'aspect extérieur, mais aussi les déboisements.

L'interprétation des textes juridiques évoluant avec la société, c'est à partir de 1943 que cette notion de protection des abords est apparue. En effet, *« le législateur a reconnu qu'un monument était solidaire de son environnement immédiat, avec lequel il compose un paysage particulier. On reconnaît aujourd'hui qu'il n'y a pas de rupture entre un monument et le paysage qui l'entoure. La notion de monument historique tend d'ailleurs à incorporer de plus en plus les éléments qui jouent un rôle avec le monument : les bâtiments de commun, les jardins, les systèmes d'eau pour un moulin, etc. »* [Dominique Audrerie 19 p. 58].

Les coteaux de La Roche-Guyon, au relief très accidenté — de Gommecourt à Vétheuil —, sont donc particulièrement concernés par cette notion d'abords protégés. En effet, le principe des abords peut être compris comme synonyme d'une distance de 500 mètres de rayon, ce qui couvre une large superficie, d'autant plus que les coteaux se déploient en longueur (figure 94). Il s'agit pour chaque commune, des alentours :

- de l'église de Gommecourt (inscrite) ;
- du château et de l'église de La Roche-Guyon (classé, inscrite) ;
- de l'église troglodytique de l'Annonciation de Haute-Isle (inscrite) ;
- de l'église Notre-Dame de Vétheuil (classée) ;
- et de l'église Saint-Denis de Chérence (classée).

Lorsqu'un bâtiment devient un monument historique au titre de la loi du 31 décembre 1913, cela offre de l'intérêt pour lui-même, mais cela prend une toute autre portée lorsque la densité sur un territoire restreint fait augmenter la superficie totale des périmètres de protection. À cela aux alentours des coteaux il faut ajouter l'existence de monuments naturels déjà protégés au titre de la loi du 2 mai 1930 et souvent de manière précoce.

411 Le classement des coteaux de La Roche-Guyon comme outil de blocage

Des sites voisins ont déjà été inscrits ou classés en tant que monuments naturels au titre de la loi de 1930, l'un d'eux l'ayant été en raison d'un problème d'extension de sablières. Trois inscriptions et un classement de monuments naturels concernent les coteaux de La Roche-Guyon et ses environs :

- au nord des coteaux de La Roche-Guyon, sur le plateau, le village de Chérence est inscrit le 18 décembre 1970. Le périmètre protégé est limitrophe avec le nord de Haute-Isle, au niveau du Chemin rural 22, jusqu'à l'aérodrome ;

- le territoire du Vexin français, constitué de nombreuses communes, est inscrit le 19 juin 1972. Parmi celles-ci, figurent Haute-Isle, La Roche-Guyon, Amenucourt, Chérence ;

- le sud de la Vallée de l'Epte est classé le 20 janvier 1982 (pour protéger un paysage contre des ouvertures de carrières de granulats) : parmi les communes étudiées ici, figurent Haute-Isle et La Roche-Guyon ;

- à La Roche-Guyon, un terrain au sommet des coteaux, nommé la *Côte de la noue*, est inscrit dès le 8 mars 1938 [Conseil général du Val-d'Oise 82 p. 54]. L'ensemble des falaises sera inscrit le 8 janvier 1971, remplacé depuis 1990 par le classement de ce site des *« Falaises de La Roche-Guyon et de la forêt de Moisson »* ; cinq communes des coteaux sont concernées, il s'agit de Bennecourt, Gommecourt, La Roche-Guyon, Haute-Isle et Vétheuil.

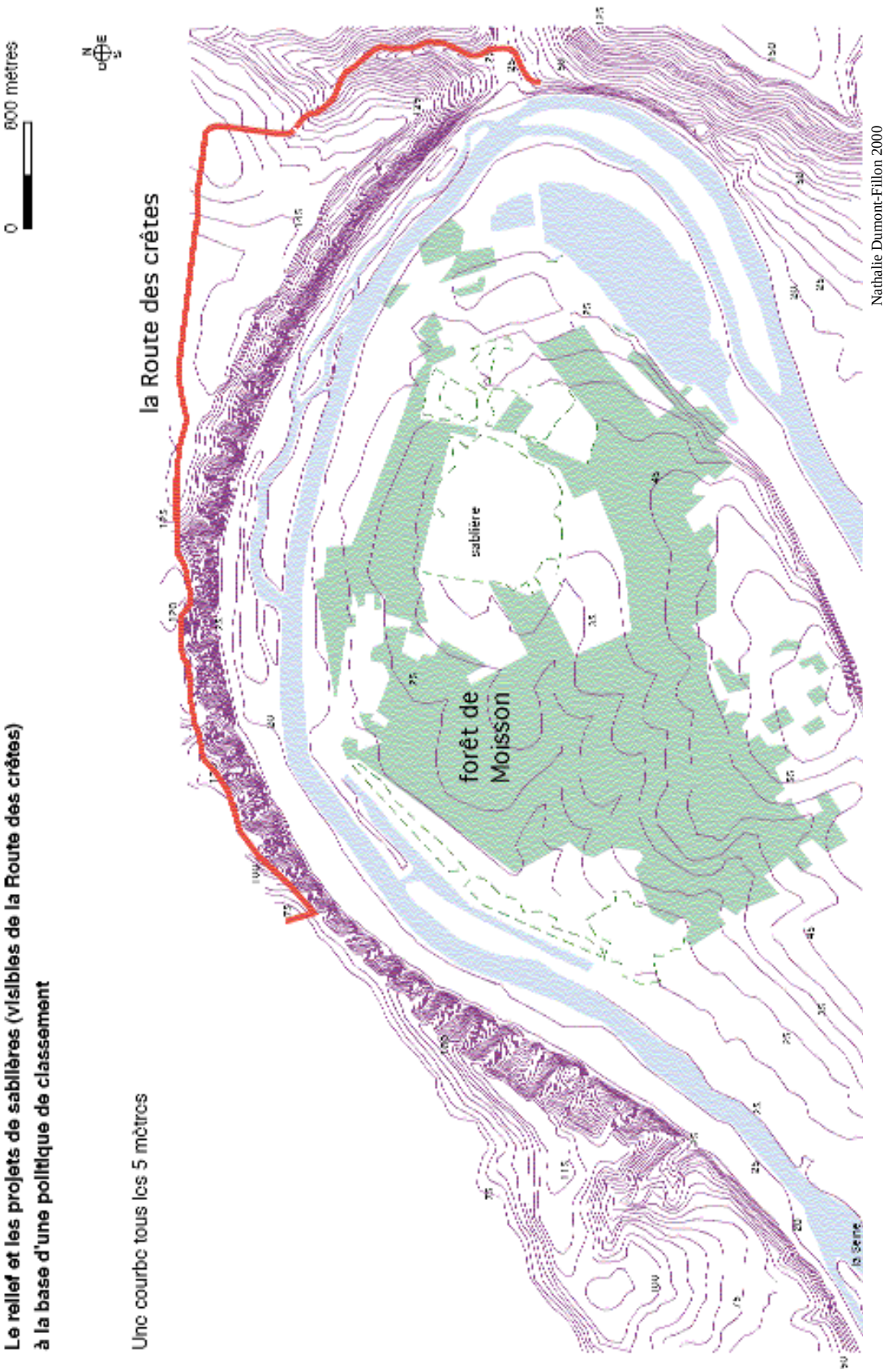

Figure 95 Sur les coteaux de la Roche-Guyon, forêt et route des crêtes. Dans la plaine, la forêt de Moisson et les sablières. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E.

Figure 96 Le périmètre de classement des coteaux de la Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes et le dossier de classement [211 et 212] fournis par l'inspecteur des sites Jean Kuypers (Diren Île-de-France à Cachan).

Dans le cas du classement de la vallée de l'Epte comme dans celui des *Falaises de La Roche-Guyon*, la décision de protection s'est faite à cause de *« menaces »* risquant de modifier chacun des sites. Là, dès 1972 à Saint-Clair-sur-Epte, un projet d'ouverture de carrières tente de voir le jour. On entre ici dans le cas d'urgence prévu par la loi de 1930 (l'inscription est insuffisante pour interdire des travaux), afin d'éviter toute exploitation de sablières dès que possible. Au nord-ouest des coteaux de La Roche-Guyon, se trouve la vallée de l'Epte (départements du Val-d'Oise et de l'Eure). La volonté de protéger la vallée apparaît dès lors, de la part d'associations comme celle des Amis du Vexin français (fondée en 1963) ou de la part d'habitants qui ont refusé de voir le paysage se modifier. À l'origine de la procédure de classement de monument naturel de la vallée de l'Epte voisine des coteaux de La Roche-Guyon, un résident secondaire a interpellé l'inspecteur des sites :

> « Quand est apparu, après jugement d'ailleurs, la possibilité d'ouvrir deux carrières, j'ai reçu l'ordre de faire le classement. À l'époque on pouvait classer autant la vallée de la Seine et les falaises de La Roche-Guyon qui sont très pittoresques, autant la vallée de l'Epte ne présentait pas des qualités pittoresques extraordinaires, n'est-ce pas ? Quand on connaît le cirque de Gavarnie ou les gorges du Verdon, à la limite les falaises de La Roche-Guyon... alors ma première réaction ça été de dire " mais on a un site inscrit ", mais malgré un site inscrit on n'a pas pu s'opposer à l'ouverture des carrières. » (Jean Kuypers avril 1999)

Le juriste de l'environnement évoque une autre solution, qui consiste à négocier dans l'intérêt du site. Mais ici les carriers, uniquement soucieux de leurs intérêts économiques, ne se sont pas montrés sensibles au paysage. Un compromis a dû être établi et en fin de compte, le Conseil d'État ne classera que le sud de vallée de l'Epte, hors de la commune de Saint-Clair-sur-Epte. Ce qui a pour résultat qu'une partie de la vallée leur a été sacrifiée.

Les motifs : tout se joue sur la route des crêtes pour protéger des points de vue

L'article quatre de la loi du 2 mai 1930 indique que le classement concerne *« des sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général »*. Il a donc fallu que l'inspecteur des sites choisisse un ou des critères entrant dans le cadre de cette loi. La notion de paysage pittoresque a joué un rôle décisif ; elle a pu être utilisée comme motif de classement aux côtés du motif scientifique (patrimoine naturel). En revanche le critère artistique n'a pas pu être appliqué sur le périmètre concerné. Pour l'inspecteur des sites, il semblait intéressant d'utiliser un critère artistique, lié à la proximité de Giverny, pour englober un site plus global, donc aussi les coteaux de La Roche-Guyon, qui font partie de la même vallée de Seine. Giverny, petite commune de vallée de l'Epte près de sa confluence avec la Seine, est habitée dès 1883 par Claude Monet et sa famille. Plutôt que de classer uniquement la maison de Giverny, il s'agissait de raisonner en terme de monument naturel vaste :

> « Claude Monet avait son atelier à Giverny et à ce moment là, il y avait une quarantaine de tableaux aux États-Unis : donc les propriétaires des tableaux voulaient qu'on classe la maison de Claude Monet. J'ai dit " c'est complètement idiot de classer la maison de Claude Monet, il a peint les *Nymphéas* effectivement, mais les tableaux concernaient essentiellement la Seine, les tableaux faits en bateau sur la Seine ". Et il se trouve que mon père est artiste-peintre, je voulais étendre le site des boucles de la Seine, je me disais " on va tout relier et on va appeler ça – ce n'était pas du tout à la mode – le site Giverny - Claude Monet ", un peu pour faire plaisir à mon père d'ailleurs. » (Jean Kuypers avril 1999)

En fin de compte, le site Giverny - Claude Monet a été séparé des coteaux de La Roche-Guyon, bien que Monet ait aussi habité Vétheuil et peint dans les alentours. Comme dans le cas précédent (vallée de l'Epte), le site des coteaux de La Roche-Guyon a été classé en tant que monument naturel pour éviter des exploitations de sablières, l'inscription étant insuffisante pour s'y opposer. Le dossier de classement l'expose clairement dans les motifs :

« Afin de mieux préserver le paysage fortement atteint par les ouvertures successives de carrières dans la forêt de Moisson, il est apparu nécessaire de renforcer la mesure d'inscription du site existant par le classement des sites les plus remarquables de la boucle de Moisson qui sont, d'une part, les falaises et, d'autre part, la forêt de Moisson située en son centre et les berges de la Seine. » [ministère de l'Urbanisme 211]

En effet, l'histoire du classement des *Falaises de La Roche-Guyon* ne peut pas se comprendre en étudiant seulement les coteaux mais en considérant l'ensemble de la boucle de Moisson largement occupée par la forêt de Moisson qui a fait l'objet d'exploitation de sablières (figure 95). Normalement le *Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme* (Sdau) *de Moisson-Guernes*, approuvé le 11 décembre 1975, devait permettre de contrôler les ouvertures de sablières. Ce document ne fut pas suffisant, comme l'affirme l'inspecteur des sites, qui insiste sur la pression des groupes industriels :

« La Roche-Guyon, c'est un classement qui lui s'est fait dans la douceur mais qui a terminé de manière violente ! On avait un plan de Sdau, le préfet et les élus des Yvelines ont arbitré entre des zones à exploiter et des zones à protéger. Évidemment on avait en face de nous les carriers qui disaient " il faut exploiter partout " et moi qui disait " on n'exploite pas partout, parce qu'il y a un patrimoine et que ce patrimoine il faut le protéger ". » (Jean Kuypers avril 1999)

« Pittoresque pour la vue, donc la route des crêtes ! Quand on fait un classement de site on se balade en voiture avec une planche à dessin, une carte au 1/25 000 et on repère tous les points de vue, tous les endroits pittoresques, on prend tous les chemins, à pied, en bicyclette, en voiture, comme on peut, et on voit aussi les limites du site. [Est-ce que c'est aussi par rapport aux coteaux, aux grottes, aux roches ?] Oui, aussi, l'église de Haute-Isle en particulier et tout le troglodytisme. » (Jean Kuypers avril 1999)

La procédure de classement

En réalité, le classement concerne deux départements, le Val-d'Oise et les Yvelines, ce qui va correspondre à deux dossiers de classement distincts. L'exposé des motifs est alors différent. Selon le dossier du Val-d'Oise, les coteaux ont été classés pour protéger un massif boisé situé dans les Yvelines, en s'appuyant sur les points de vue reliant les territoires des deux départements. C'est alors le motif du pittoresque qui domine.

« Depuis la " route des Crêtes ", on découvre un panorama remarquable qui résulte de la variété et de la qualité des paysages naturels ou bâtis perçus, comme par exemple la forêt de Moisson, la Seine et les villages anciens. » [ministère de l'Urbanisme 211]

Selon le dossier des Yvelines, c'est la valeur naturaliste des lieux qui est plus importante, y compris en Val-d'Oise. En quelque sorte, les dossiers de chaque département sont croisés, car c'est à chaque fois le territoire d'en-face, de l'autre côté du fleuve, qui doit être protégé.

« Des richesses botaniques non moins remarquables ont, depuis longtemps été recensées. Ainsi, l'existence de chêne Tauzin, rarissime en région Île-de-France, est-elle complétée par une flore résiduelle méditerranéenne sur les falaises crayeuses exposées au sud de La Roche-Guyon et par une flore boréale, également résiduelle, sur les versants tournés au nord de Port-Villez. » [ministère de l'Urbanisme 212]

Le relief des coteaux étant très accidenté, les altitudes varient de vingt-cinq mètres en pied de coteau à cent vingt-cinq mètres au sommet, pour une largeur d'à peine six cent mètres. En face, la boucle de Moisson est relativement plate. Dans ces conditions, l'inspecteur des sites a porté une attention particulière aux coteaux et au plateau pour éviter des implantations de bâti qui seraient visibles de loin. Il décrit donc sa méthode pour définir le périmètre qui sera retenu lors du classement (figure 96).

« En vallée de l'Epte dans l'autre région, mon collègue a été moins rigoureux, il n'est pas monté jusqu'aux limites du plateau ; moi j'étais monté en limite du plateau et j'avais pris des morceaux du plateau, car il n'y a pas d'abords en site classé, donc une implantation sur la crête en retrait de vingt mètres est excessivement visible, vous en avez l'exemple avec une maison qui est entre La Roche-Guyon et Gommecourt. Vous voyez la ligne de crêtes, vous avez une maison sur la crête, toute blanche qu'on voit à des kilomètres et des kilomètres, donc j'avais pris des abords. […] Si bien que sur le classement des falaises de La Roche-Guyon vous avez un GR 2, un chemin qui suit la crête, j'espère que vous l'avez pris, il est absolument extraordinaire surtout qu'en ce moment il n'y a pas de feuilles : j'ai pris cinquante à deux cent mètres en retrait. » (Jean Kuypers avril 1999)

La procédure de classement n'a pas été facile car de nombreuses oppositions l'ont ralenti. Comme le prévoit la loi, en cas de désaccord des propriétaires, le dossier passe en Conseil d'État. Étant donné qu'il est alors confidentiel, seul le témoignage de l'inspecteur des sites nous donne une idée des conflits :

« On n'a pas classé les carrières qui avaient été autorisées, et on a classé l'espace boisé qui résultait d'une non-exploitation. Tout avait été donné, sauf ce que l'on appelle le bois Chirac (qui fait neuf hectares), parce qu'en 1974 Jacques Chirac, alors Premier ministre, avait refusé le défrichement : ce bois n'avait pas été exploité, il y a de beaux chênes dedans mais qui sont inexploitables, parce que c'était le centre d'entraînement de Rommel, et les militaires tiraient sur des arbres qui étaient jeunes à l'époque. Mais ces arbres sont absolument criblés, alors aucun forestier ne veut les exploiter, une lame de scie ça coûte très cher. La famille propriétaire du bois a attaqué pour s'opposer au classement, il y a eu des interventions considérables, soutenues par le carrier qui avait un bout d'exploitation par ici ; il aurait bien voulu mettre les arbres en décharge et exploiter ça, il y a au moins dix mètres de sable dessous ; quinze ans après, la famille soutenu par la sablière a attaqué le décret, ils ont attaqué avant que ça soit signé. » (Jean Kuypers avril 1999)

Cette affaire de carrières apparaît tout au long du dossier de classement. Les négociations se font sur des secteurs particuliers et, pour pouvoir exploiter le sable, les entreprises ont tenté diverses méthodes : par exemple offrir des terrains pouvant intéresser l'État, comme nous le montre un rapport du ministère de l'Équipement à la Commission supérieure des sites :

« Je n'insiste pas à vous exposer des demandes individuelles d'exclusion de parcelles qui sont monnaie courantes dans tout classement de site en milieu soumis à une forte pression foncière ; par contre, il reste un problème épineux en forêt de Moisson. […] une extraction autorisée, mais il se trouve que la partie autorisée est constituée d'un sable d'excellente qualité mais qui nécessite une autorisation de défrichement du Ministre de l'agriculture, laquelle n'a toujours pas été obtenue. Le concessionnaire s'engage à remettre gratuitement à la commune de Moisson, 80 hectares d'un seul tenant si l'autorisation est donnée sur les 9 hectares sollicités. […] dans cette transaction la collectivité récupérerait un patrimoine intéressant, notamment la zone de croissance des chênes Tauzin. On ne peut que s'en remettre à la sagesse du Conseil d'État. » [ministère de l'Équipement 210]

Il est connu qu'en terme d'affaires financières ou d'aménagement du territoire, la stratégie de l'échange doit permettre d'aboutir à une négociation, ce qui revient à dire ici que certains territoires sont abandonnés au profit d'autres. Ces quelques citations en effet montrent des oppositions, ce qui est évident vu les enjeux économiques et par conséquent politiques (les second étant dépendants des premiers). En revanche pour le protecteur des paysages, il vaut mieux considérer le plus grand espace possible. Il a donc fallu toute une stratégie de l'inspecteur des sites pour aboutir à un classement difficile. Classer un territoire relève donc de la compétence de l'État et de ses services déconcentrés, l'inspecteur des sites régional devant déployer une stratégie adaptée aux sites malgré les limites administratives ou foncières.

« Parlons du patrimoine parce que c'est le fondement du classement, il y a le paysage, ça se passe de commentaire, il y a l'histoire, c'est le château de La Roche-Guyon, ça se passe aussi de commentaires, d'ailleurs le potager est classé. Il y a quand même des choses

intéressantes sur le plan richesse naturelle, enfin écologique (on ne parlait pas d'écologie à l'époque mais on savait que ça existait) : d'une part les falaises calcaires plein sud, ici où on a une végétation sub-méditerranéenne qui prédomine avec, au pied, les fameux chênes tauzins, des chênes dont l'extension ne remonte jamais au-dessus de la Loire... […] Les falaises de Jeufosse et de Bonnières, qui a l'inverse des falaises de La Roche-Guyon (et qui sont beaucoup moins connues), sont exposées au nord et ont une végétation sub-boréale, on y trouve des lichens qu'on ne trouve qu'en Scandinavie. Donc c'est tout à fait extraordinaire qu'à seulement cinq kilomètres de distance à vol d'oiseau, on ait une végétation méditerranéenne quasiment en contact avec une végétation subboréale. Autant les falaises de La Roche-Guyon sont connues et sont célèbres parce qu'il y a une belle vue, etc., autant celles ci sont très peu connues. C'est Marcel Bournérias qui est un célèbre botaniste, et que je connais bien par ailleurs, qui avait mis le doigt dessus et qui m'avait dit " on ne peut pas classer ça sans classer ça ". » (Jean Kuypers avril 1999)

Les falaises de Jeufosse ont été intégrés dans le site Giverny-Claude Monet classé à part. Le périmètre retenu pour les *Falaises de La Roche-Guyon et la forêt de Moisson* concerne à la fois les communes valdoisiennes (Vétheuil, Haute-Isle, La Roche-Guyon, Gommecourt) et yvelinoises (Bennecourt, Moisson, Mousseaux, Freneuse).

412 Les paysagistes reconnaissent une société préservant les paysages

Dans le classement, le rôle du paysagiste fut celui de l'inspecteur des sites, capable d'assurer la préservation des paysages de La Roche-Guyon sur un périmètre très large qui tienne compte du relief en intégrant les coteaux et les crêtes. Il agit donc par protection des points de vue entre la route des crêtes et la forêt de Moisson ; sa compétence est à la fois celle de définir un périmètre (qui sera comparable à celui choisi par le projet de réserve naturelle) et d'identifier des valeurs paysagères fondées sur des perspectives, donc des espaces. Sur la base de la notion de pittoresque, la préservation du paysage devient une réalité de terrain en trois dimensions. C'est aussi par la reconnaissance des ouvertures entre les monuments (éviter que le bâti s'installe sans cohérence) qu'il contribue à permettre des images comparables à ce que dessinaient les peintres quelques dizaines d'années plus tôt : il assure la permanence des images. En effet si le territoire n'avait pas été classé, Christian Broutin par exemple n'aurait sans doute pas pu construire des clichés photographiques si proches des vues pittoresques des XIXe et XVIIIe siècles.

Lorsque un autre paysagiste (inspecteur des sites) prend la parole dans un des colloques organisé par l'Association des amis du Vexin français, il admet à son tour qu'un groupe social très actif se mobilise facilement, et le décrit comme un groupe social paysagiste. En réalité, la différence de politiques publiques protectrices dans les deux territoires tient essentiellement à la présence ou non d'associations militantes. L'inspecteur des sites Yves Périllon voit la société vexinoise comme une société paysagiste, en quelque sorte une image de sa propre profession incarnée par un certain nombre d'habitants de la région. En effet selon lui, les paysages de l'Île-de-France et du Vexin français doivent permettre à la société de *« créer du patrimoine [ce qui] est un vaste pari qualitatif nécessitant une grande ambition »* [Iaurif 168 n°106 p. 136]. Une société sensible à ses paysages habite dans le Vexin français et sur les coteaux de La Roche-Guyon, nous le savons déjà ; cela est particulièrement confirmé dans les propos du paysagiste qui reçoit un écho favorable. En évoquant les divers moyens de protéger des territoires et en envisageant l'encadrement de leur évolution, c'est pour une véritable politique en faveur des paysages franciliens qu'il milite. Il établit le constat d'un faible renouvellement de modèles esthétiques : les paysages qui sont jugés les plus beaux sont décrits par des productions artistiques peu récentes, le monde contemporain ne proposant pas de laisser place à de nouvelles formes d'esthétisation. Cependant, le Vexin *« attire encore plus de nos jours les amateurs de beauté qui sont prêts à défendre avec acharnement ce qu'ils jugent être leur amour paysager. L'attachement des habitants, en particulier celui des associations (en premier lieu les Amis du Vexin français), tient essentiellement à un sentiment profond d'appartenance à un paradis (le jardin idéal) que l'on a élu […] »* [Yves Périllon 246]. Cela montre que les territoires sont habités par des personnes soucieuses de la qualité des paysages et un fort attachement au territoire peut alors se manifester.

1967 Création de l'Association des Amis du Vexin français
1970 Création de l'Association des Amis de Vétheuil (RS)

Création de la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise

Défense des sites
Lutte contre la banalisation
Paysage comme patrimoine
Identité vexinoise

1

1974 Création de l'Association des Amis Notre-Dame de Vétheuil (RS)
+ Association Veilles maisons françaises (RS)
Restaurations :
- tombe de Camille Monet à Vétheuil (RS) (article de valorisation paru en 1991 : [49]) ;
- lavoir communal de Vétheuil ;
- fresques dans l'église de Vétheuil (1986).

Patrimoine historique
« Environnement et site de l'église »
(article 2 Association des amis de Notre-Dame de Vétheuil)

2

1990 Création de l'Union des Amis du parc naturel régional du Vexin français
- colloques scientifiques avec des universitaires (géologues, botanistes, etc.)
- concerts dans l'église (RS)
- Association de chevaux Camargue (spectacles)
- fêtes du parc naturel régional
- foyers ruraux, randonnées thématiques, etc.

Animations culturelles
et naturalistes, appui sur
des universitaires

3

- publications et sensibilisations
- défense du coteau des noues à Vétheuil (RS) (réunions et appui sur les associations existantes)

Poursuite de la défense des sites

4

Activités thématiques
- animations du château de la Roche-Guyon
- animation culturelle (Conseil général) sur les paysages de la fiction d'Edgar-Peter Jacobs
- navigations sur le fleuve des peintres (entreprises privées)

Loisirs et activités ludiques à base de paysage et de patrimoine
(par les professionnels du tourisme)

5

Association du Syndicat d'initiative des Roches blanches :
- commandes d'affiches de paysages à Christian Broutin

Mise en valeur touristique
des territoires (par le mouvement associatif) et
Mises en images des paysages

6

- Publication de la monographie de 1900 de l'instituteur de Vétheuil,
Guide du Vexin français,
Beautés vexinoises,
Vétheuil par Pierre Champion (RS), etc.

Publications
avec soutien d'un éditeur régional
(Valhermeil)

7

Note : RS= Créations ou actions de résidents secondaires

Figure 97 Une mise en place de la société paysagiste dans le Vexin français et sur les coteaux de la Roche-Guyon. Tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

Modèle de base (d'après les travaux présentés à Poitiers en 2000 [35])

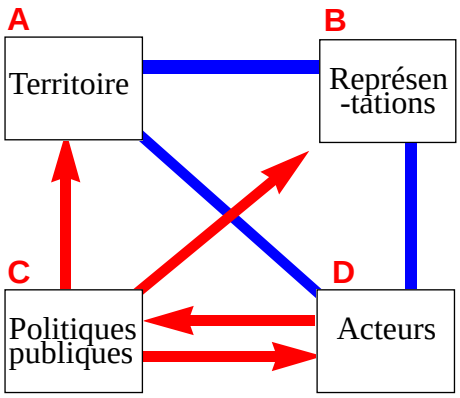

Hypothèse : les politiques publiques modifient les relations DB et DA, par :
- action sur les comportements des acteurs (CD) ex : subventions ;
- action sur le territoire (CA) ex : réserve naturelle ;
- action sur les représentations (CB) ex : ouverture au public, communication.

Les politiques publiques peuvent être sollicitées par les acteurs (DC)

Figure 98 La procédure de classement. Schéma de Nathalie Dumont-Fillon.

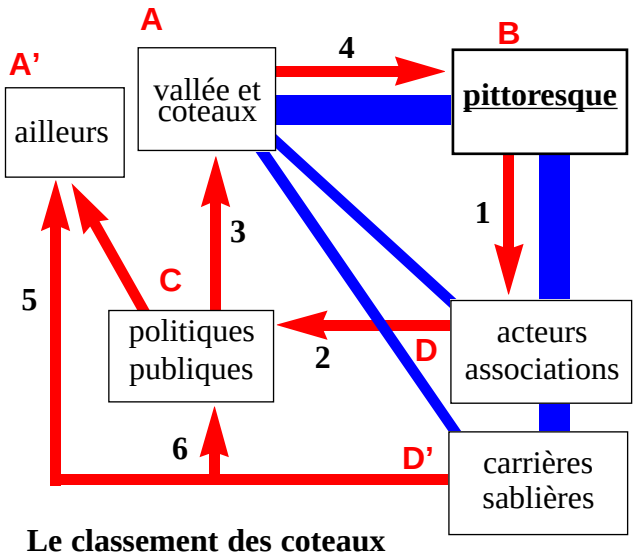

Le classement des coteaux de la Roche-Guyon

Deux groupes en présence, D et D', s'opposent dans le territoire :

- pour D, la relation DA passe par B, soit les représentations du paysage pittoresque ;
- pour D', la relation D'A est directe, la vallée de la Seine est une ressource (B n'existe pas).

Pour réaffirmer B qui est fragilisé (flèche 1) les associations et les habitants (flèche 2) sollicitent l'État protecteur, soit la loi du 2 mai 1930 qui par le classement (flèche 3) s'appuie sur la notion de pittoresque (article 4 de la loi) ce qui renforce cette notion (flèche 4).
Ainsi B est solidaire de la relation ABDC.
La relation D'A est alors rompue (paysage protégé), les carriers doivent exploiter ailleurs (A') dans un site non classé (flèche 5) ou alors tenter de bloquer (flèche 6) la procédure de classement.

L'encouragement de dynamiques paysagères existantes au marais Vernier

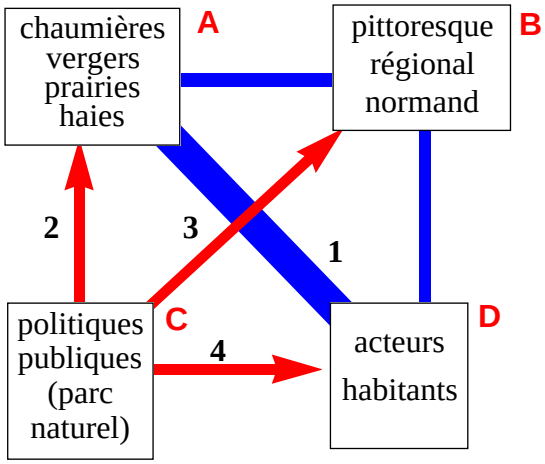

Figure 98 Bis L'encouragement de dynamiques paysagères existantes au marais Vernier. Schéma Nathalie Dumont-Fillon.

Au départ au marais Vernier, on observe une logique privée (relation 1) de paysagement en fonction de modèles (relations Da et DB via BA) de paysages normands (restauration des chaumières, plantation de haies, etc.)

Ensuite, le parc naturel régional (et d'autres institutions) mettent en place des politiques publiques pour encourager cette dynamique 1 :
- par l'action sur le territoire (CA, flèche 2) en créant la route des chaumières, ses pancartes, des plantations, des vergers-conservatoires, etc. ;
- par la communication pour renforcer les modèles de paysages normands (CB, flèche 3) notamment par les charte paysagère des habitants et des élus ;
- par des incitations de natures diverses (CD) à destination des acteurs : subventions, conseils aux communes, etc.

L'inspecteur des sites insiste, pour *« créer un patrimoine »*, sur la nécessité de projets de paysage pensés si possible à long terme : mais se fait-il le porte-parole des paysages souhaités par la société (vexinoise et associative) ou au contraire, est-il en train de proposer un nouveau regard sur les paysages, en valorisant des territoires du fait qu'ils seront le cadre de vie et le patrimoine de demain ? Selon lui, des paysages appréciés possèdent certaines constances : *« du grandiose, de l'harmonieux, du peaufiné avec un zeste d'antique, du naturel, avec le minimum anthropique rassurant »* [Iaurif 168 n°106 p. 128]. L'une des grilles d'analyse de l'auteur passe par une estimation de l'importance du regard qui se pose sur un territoire et qui pourra en faire un territoire plus ou moins surveillé et défendu pour ses paysages, le paysage *« banal »* serait celui où *« l'absence de regard en déprécie la valeur »* [Iaurif 168 n°106 p. 131]. L'histoire du classement des coteaux de La Roche-Guyon s'accorde parfaitement avec cet avis du paysagiste-inspecteur des sites.

Le rôle des associations

L'ancien bureau des Amis de Vétheuil avait-il joué un rôle important, à l'égal de ce qui s'était passé en vallée de l'Epte, ou bien était-ce le fruit des actions de l'Association des amis du Vexin français ? Alors que cette dernière, à plusieurs reprises, publia sur le cas de la vallée de l'Epte, les bulletins se montrent quasiment silencieux pour les coteaux de La Roche-Guyon. Juste après le classement, un encadré seul annonçait la publication du décret de classement, mais sans commentaires. Les bulletins précédents ne parlaient pas des coteaux. Mais dans le dossier de classement se trouvait une carte de vœux ; sur cette reproduction de la lithographie d'Adolphe Maugendre *Vétheuil vu de Lavacourt* (figure 57), l'association des Amis de Vétheuil présentait à l'inspecteur des sites ses vœux pour l'année 1984, année où la procédure de classement commençait (le dossier est rédigé en 1986). Il faut préciser que cette association, créée en même temps que celle des Amis du Vexin français (en 1970) l'a été par une résidente secondaire, cas de figure qui fait penser là-encore au classement de la vallée de l'Epte ; certains membres adhèrent aux deux associations : notamment, l'ancien président des Amis de Vétheuil, Julien Marignac, était aussi directeur de publication du bulletin des Amis du Vexin français. En fait, en l'absence de sources supplémentaires, l'hypothèse la plus probable est celle d'un contexte favorable à une mise en place d'un classement, due non pas à un seul groupe mais à un ensemble d'au moins quatre facteurs convergents :

1• L'existence d'un réseau associatif important, sur une grande partie du territoire.

2• Un site pittoresque reconnu par ses habitants et notamment ses résidents secondaires.

3• Une reconnaissance par des botanistes, dont Marcel Bournérias qui n'a pas été seulement un expert, mais militait dès 1974 pour une réserve naturelle des coteaux : pourquoi n'aurait-il pas sollicité un classement ? La question fut posée à l'inspecteur des sites Jean Kuypers, pour savoir si ce fut le botaniste qui militait pour cette procédure en indiquant le patrimoine naturel à protéger, ou si au contraire il renforçait les motifs de classement. La réponse donnée n'est pas en terme d'origine du classement, mais en terme d'espaces : le botaniste voulait classer l'ensemble d'un territoire (y compris les falaises de Jeufosse) en convergeant sur ce point avec la volonté du paysagiste.

4• Une forte sensibilité artistique de la part de l'inspecteur des sites, doublée d'une volonté d'opérer un classement exemplaire pour au moins trois raisons énoncées (entretien en 1999) :

- une ambition personnelle en tant que jeune inspecteur des sites (prouver sa nouvelle compétence) ;

- une ambition familiale, qui passe par un père peintre passionné par Claude Monet (Jean Kuypers évoque la procédure en ajoutant *« un peu pour faire plaisir à mon père…) »* ;

- une sollicitation pour le classement de la maison de Claude Monet à Giverny par des propriétaires américains de tableaux… donc par des groupes sociaux paysagistes.

Pour conclure, les politologues nous ont appris qu'il est souvent impossible de situer précisément le début d'une politique publique, par exemple le lancement du programme aéronautique intitulé *Airbus* [Pierre Muller, Yves Surel 220 p. 102]. De même, le modèle de la décision rationnelle, en quatre points (un acteur décideur, des préférences explicites, une connaissance de l'ensemble du spectre des solutions, la possibilité de choisir une seule décision), montre ses limites : il y a rarement un acteur unique, même si certains en reconstruisant l'histoire affirment *« j'avais décidé que »* en oubliant de préciser le rôle des autres décideurs [Pierre Muller, Yves Surel 220 p. 122]. Il est à retenir que l'association des Amis de Vétheuil se trouve dans une seconde phase de son existence, qui n'est plus celle de l'opposition à des projets dénoncés, ni à leur mémoire ou à celle des décideurs qui ont permis les protections (on n'en parle plus) — l'actuel président lui-même n'a pas retrouvé trace du projet autoroutier qui aurait été à l'origine de la création de son association en 1970. La nouvelle vie fait aussi partie de l'article deux de ses statuts, il s'agit de l'animation culturelle, naturaliste et érudite : recherches historiques, visites de terrain avec des professeurs d'université, participations aux fêtes du parc naturel régional du Vexin français, etc.

Pour donner une image de l'activité de ces groupes sociaux paysagistes, j'ai construit un tableau en sept axes (figure 97). Se regroupent en premier (1) la défense des sites, la lutte contre la banalisation des paysages, la notion de paysage comme patrimoine et l'affirmation de l'identité vexinoise ; puis s'organisent les actions de mise en valeur du patrimoine historique (2) en collaboration avec d'autres associations, notamment les Amis de Notre-Dame de Vétheuil, créée également par un résident secondaire (Pierre Champion) ; plus récente, une phase naturaliste et culturelle (3) ; une nouvelle étape de défense du site, celui qui est non classé (4), de la part d'un résident secondaire s'appuyant sur l'ensemble des associations locales ; une étape récréative (5) et ludique organisée autour du château de La Roche-Guyon et des professionnels du tourisme (navigation sur le thème des peintres de la Seine) ; une mise en valeur touristique par mises en images du paysage (6) coproduite par un syndicat d'initiative sous forme associative et des professionnels de l'image (Christian Broutin).

413 Les notions de menace et de pression urbaine accélèrent les procédures de classement

Le classement de la vallée de l'Epte autant que celui des *Falaises de La Roche-Guyon* montrent que le phénomène de pression urbaine et industrielle a été à l'origine de ces deux procédures de protection. Dans le cadre de l'Île-de-France, donc en limite de Paris et de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise (plus de 180 000 habitants), la valeur marchande des territoires augmente par son voisinage avec la ville. Cela ne veut pas dire qu'un territoire rural a plus de valeur paysagère qu'un territoire urbain ; certains sites industriels présentent de l'intérêt pour le paysagiste Yves Périllon, comme les falaises de Guerville (carrières) près de Mantes, l'un des *« lieux de modernité »* qui *« marque fortement le paysage et qu'il ne faut plus chercher à camoufler »* [Iaurif 168 n°106 p. 136]. Mais cela signifie en réalité, comme l'a affirmé un autre inspecteur des sites (Jean Kuypers entretien en avril 1999) que la pression urbaine déclenche les procédures de protection des paysages même si ceux-ci *« ne sont pas uniques, ils se retrouvent aussi bien dans l'Orne que dans le Morvan ou le Haut-Doubs. Mais c'est surtout leur rareté relative qui en justifie le classement sauf autorisation spéciale »* [Yves Périllon 246 p. 35]. Il est alors possible de penser que les coteaux n'ont pas été classés seulement parce qu'ils étaient pittoresques, mais parce qu'ils étaient menacés par des industriels avec lesquels il n'était pas facile de négocier le maintien d'un paysage. C'est par la mise en place du classement que la notion de pittoresque a été développée, en tant que critère solide pour réussir une protection. Si les pressions urbaines accélèrent les décisions de protection, les classements peuvent aussi concerner des sites peu intéressants ; l'inspecteur des sites affirme que la vallée de l'Epte ne semblait pas très pittoresque mais que l'inscription ne suffisait plus pour la protéger :

« En fait le classement a évolué avec la demande sociale ; de même que j'avais dit que le site de la vallée de l'Epte n'était pas assez exceptionnel en tant que tel, maintenant on classe bien moins intéressant, des vallées moins encaissées, qui sont de simples petits vallonnements, parce que ce sont de beaux paysages ; la vallée de l'Epte a été classée en raison de la pression urbaine, le risque de menace, c'était une vallée qui […] avait gardé ses caractères originaux […] Avant 1930 jusqu'à la guerre on classait des tableaux, c'est à dire l'église de Vétheuil par exemple, on classait l'église et son cimetière au milieu des champs, on ne classait pas les champs autour, on n'avait pas conscience que ça pouvait évoluer. La législation évolue selon la demande et c'est là qu'on s'aperçoit que la loi était très mal faite, la loi a été bien rédigée mais l'application de la loi : c'est toujours les mêmes qui veulent protéger et les mêmes qui ne veulent pas qu'on protège. » (Jean Kuypers avril 1999)

La procédure de classement est donc fondée actuellement sur la notion de menaces, ce qui nous est confirmé par l'inspecteur des sites non pas seulement pour le cas des coteaux de La Roche-Guyon, mais d'une manière générale.

« Oui […] l'administration […] a toujours un train de retard, c'est la menace qui déclenche les classements, d'une manière générale c'est tout à fait vrai et c'est tout à fait préjudiciable à la valeur même des classements. » (Jean Kuypers avril 1999)

De ce fait, la notion de menace n'est pas seulement issue de pressions industrielles touchant des superficies importantes (des carrières et des sablières) mais aussi de promoteurs souhaitant implanter des bâtiments de volumes importants ou construire de nouveaux quartiers. Ainsi Alain Quenneville, maire de La Roche-Guyon, se réjouit de l'opposition à des projets qu'il qualifie de délirants ; dans son ouvrage, le fleuve devient comparable à l'océan par la séduction qu'il peut exercer sur des promoteurs, les évocations des projets pourraient faire croire que les coteaux sont aussi sensibles que des villages du littoral densément urbanisés :

« Sans doute séduits par l'audacieuse édification de la nouvelle capitale du Brésil, des technocrates eurent le projet, vers 1960, de bâtir à La Roche-Guyon une Brasilia française regroupant administrations et ministères […] Le site de La Roche-Guyon a depuis fait rêver bien d'autres promoteurs. Certains souhaitèrent lotir les coteaux et y construire des immeubles avec " vue imprenable sur la Seine " ; d'autres envisagèrent de créer un port de plaisance bordé de villas " pieds dans l'eau ". Élus et habitants refusèrent tout, préservant cette boucle de la Seine aujourd'hui protégée et en voie d'inscription au " patrimoine de l'humanité " ce qui rendrait définitivement caducs les délires immobiliers. » [Alain Quenneville, Thierry Delahaye, Christian Broutin 258 p. 122]

Conclusion 41 Des groupes sociaux mobilisés dans un seul territoire

Le pittoresque est opposé à la logique industrielle. Si la procédure affirme la notion de pittoresque, puisqu'elle la place comme critère de l'application de la loi de 1930, elle montre aussi concrètement par le périmètre retenu, une pensée en terme de paysage ouvert et de perspectives monumentales, donc de relations visuelles aux grands espaces. L'aspect scientifique (pelouses calcicoles) semble venir en appui (rôle du botaniste Marcel Bournérias) c'est-à-dire sans en être vraiment le critère principal. Les pelouses calcicoles sont importantes en terme de patrimoine naturel, mais l'argument paysager (pittoresque) est plus fort dans le sens où il englobe un plus grand territoire, celui des relations visuelles, qui de surcroît sont étendues en raison d'un relief très accidenté. Une autre forme de pittoresque, non énoncée dans le dossier de classement, mais affirmée oralement par l'inspecteur des sites, est le dessous des pelouses : les cavités troglodytiques.

La procédure de classement témoigne de trois résultats essentiels, qui mettent en scène les acteurs d'un groupe social paysagiste :

- une société paysagiste locale mobilisée a créé un contexte social favorable à une protection des paysages (figure 98) ;

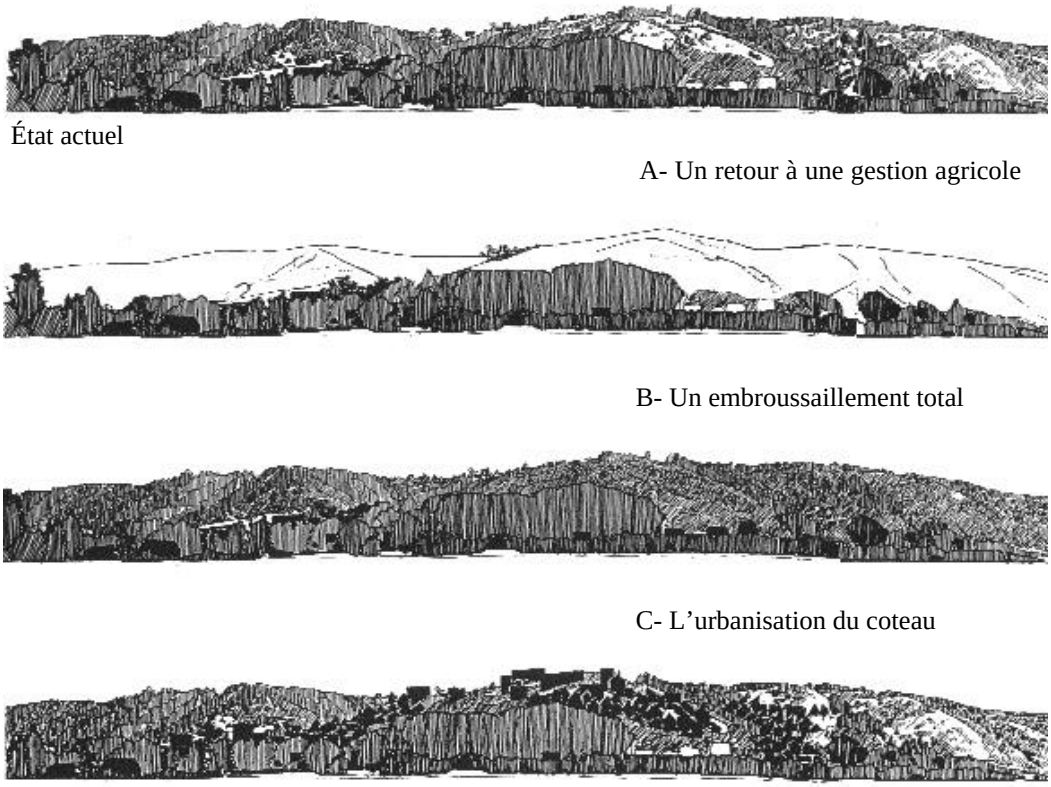

Figure 99 Trois scénarios d'évolution des coteaux de la Roche-Guyon [31].

- la notion de pittoresque a été au cœur de cette politique publique. Devant permettre d'éviter une évolution des paysages jugée négative, le classement devait s'opposer à une logique industrielle non souhaitée. En même temps était rejetée l'urbanisation, qui n'était pas interdite mais dont les travaux devaient être soumis à autorisation. Les effets de la politique de préservation des paysages s'observent dans le territoire. En évitant l'ouverture d'une sablière, le classement a bloqué l'aménagement des coteaux et découragé la construction d'un nouveau bâti. On n'y observe pas non plus d'urbanisation dense, telle qu'elle est dessinée dans le scénario d'évolution (figure 99), imaginé par deux paysagistes [Florence Binet, Fabienne Méline 31 p. 92] ;

- l'aboutissement d'une mobilisation sociale : la politique publique de classement de site est aussi un point de départ vers d'autres politiques publiques, et, ce qui est important, en se déployant sur le même périmètre spatial.

42 La volonté du recours aux zonages dans les chartes paysagères, un meilleur contrôle de l'évolution des territoires ?

Dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, la charte constitutive révisée a été signée le 13 juin 1994, ce qui la soumet aux nouvelles dispositions de la loi de 1993 sur les paysages, par obligation de mise en conformité avec les documents d'urbanisme. En suivant la logique du juriste Xavier Larrouy-Castera, on peut se demander pourquoi les chartes cherchent à contrôler l'occupation du sol en limitant certains projets, notamment industriels ? Il montre que depuis 1993 les documents d'urbanisme doivent traduire le contenu de la charte des parcs naturels en termes réglementaires, d'où son inquiétude si les chartes sortent de leur vocation incitative. Il insiste notamment sur la partie des chartes constitutives qui prévoit la consultation du bureau d'un parc naturel lors de projets, ce qui marque souvent la volonté de contrôle plus que de simple contrat. Si la charte est un accord entre les signataires, cela n'empêche pas toujours ses auteurs d'avoir la volonté de s'opposer à certaines dynamiques non souhaitées. En effet, les chartes paysagères sont souvent issues de commandes demandant zonages et hiérarchies d'espaces prioritaires ou primordiaux.

Le parc naturel comme intermédiaire obligé ?

Il est possible de penser que la charte d'un parc naturel cache son vrai visage, qui serait celui de se positionner comme intermédiaire obligé de la gestion des territoires, si l'on reprend les thèses de l'équipe d'André Micoud à propos du parc naturel régional du Pilat : le parc naturel existe *« pour se faire rencontrer et communiquer deux mondes qu'il a créé […] »* [André Micoud *et al.* 207 p. 124], ce qui nécessite pour apparaître comme intermédiaire obligé, d'établir son pouvoir sur un espace neutre, qui sera la nature à protéger [207 p. 133]. Les trois auteurs cherchent à comprendre comment le parc naturel s'impose et met en scène des catégories sociales qui en fait ne correspondent pas à la réalité. Ils montrent que *« ce n'est pas n'importe quels ruraux que le parc sollicite quand il projette une opération donnée […] ce qui veut dire qu'il y a bien ici une autre catégorisation à l'œuvre mais que celle-là (la catégorisation concrète, pratique) n'est jamais énoncée »* [207 p. 112]. Pour que le parc naturel régional du Pilat s'impose, il fallait aussi que les habitants du massif deviennent les habitants *« du parc »*, un *« espace abstrait »* [207 p. 115]. Le parc naturel, en tant *« qu'institution instituante »* crée ses propres normes ; en l'occurrence il se place en pédagogue, didacticien, il *« faut former les ruraux […] éduquer les promeneurs […] apprendre aux enfants […] »* [207 p. 123], ce qui permet aux auteurs d'affirmer que c'est le rapport social à la nature qui est créé par le parc naturel. Les auteurs font le parallèle avec l'institution scolaire ayant inventé un rapport au savoir, ici c'est un rapport à *« l'espace-nature »* [207 p. 125]. Une équipe technique maintien son autonomie et produit *« des professionnels de l'action spatiale »* ; il est alors tout à fait compréhensible que le parc naturel crée et s'entoure d'images de nature — expositions, brochures, etc. — pour légitimer son identité [207 p. 127]. Issue de la même logique, nous trouvons la création de *« maisons »* thématiques (de l'eau, des techniques manuelles, etc.) tout comme sur le mode culturel, existent des maisons de la culture [207 p. 129].

Il est possible d'imaginer un parallèle avec les chartes de paysages actuelles qui n'existaient pas encore dans les parcs naturels régionaux lorsque ces travaux furent menés, par exemple celle de Vétheuil qui fut exposée et commentée, lors de la fête du parc naturel régional, dans la future maison de la nature et des coteaux de La Roche-Guyon. Dans le parc naturel régional du Pilat, l'étude a été menée trop tôt au regard de la problématique actuelle des chartes de paysages. Néanmoins la question de l'espace était posée : au Pilat ces structures d'accueil diffusaient les savoir-faire et la formation professionnelle des habitants ruraux du Pilat : moniteurs de ski de fond, cours d'histoire pour les femmes d'agriculteurs, encadrement de stages manuels et même *« des agriculteurs entretenant des aires de pique-nique se font déjà jardiniers du paysage. Bref, c'est bien là aussi un ensemble de nouveaux professionnels de la gestion de l'espace rural qui est en voie de constitution »* [207 p. 130].

Les paysagistes refusent d'agir par zonages

Lorsqu'on analyse les publications qui présentent la charte paysagère du parc naturel de Brotonne, celle-ci n'apparaît pas comme outil de contrôle véritable mais simplement comme une étude paysagère neutre. On pourrait penser que la charte paysagère générale (ainsi que les chartes paysagères communales) n'est qu'un outil d'organisation des normes esthétiques et des formes végétales : écrans végétaux, plantations de haies, ouvertures, etc. Mais elle peut jouer aussi d'autres rôles, en étant moins neutre, puisqu'outil d'éventuels contrôles de l'occupation du sol. Laurence Zébus et Giampiero Faccioli [295 ; 128] précisaient les réactions des commanditaires face à l'élaboration des chartes paysagères et des cartes sensibles des paysagistes François Adam et Philippe Herlin. Les travaux de la première insistaient sur la force de proposition de la carte sensible, décrite non comme un diagnostic mais plutôt en tant qu'outil de projet et de débats publics. Les travaux du second relatent comment le paysagiste Philippe Thomas s'est opposé aux méthodes de travail fortement suggérées par le parc naturel de Brotonne. Plus concrètement encore, l'élaboration de la charte paysagère amène la question du rôle des paysagistes c'est-à-dire de leur capacité à répondre

littéralement aux projets du parc naturel régional ; à ce titre les commanditaires demandent parfois aux paysagistes de suivre une direction stratégique pour le parc naturel régional, consistant à définir des zones par une hiérarchisation des espaces et surtout, à construire une méthode qui pourrait être reproductible facilement sur d'autres espaces. *« Après il aurait été intéressant de descendre dans chacune des zones et de voir comment on pouvait s'exprimer de façon plus concrète […] La tentation de [Jean-Luc] Sadorge au début était de développer des documents par zones et par acteurs. […] Je pensais aussi que c'était une mauvaise façon d'aborder les choses, parce qu'en faisant cela on renforçait l'esprit de clocher. Il me semblait plus important de mettre l'accent sur la solidarité, parce qu'un parc est un territoire qui a choisi d'être solidaire. Dans un premier temps il est important que l'identité du parc s'affirme bien à travers une politique sur le paysage. »* [Giampiero Faccioli 128 p. 33]

Deux étudiants-paysagistes de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (François Adam et Philippe Herlin) ont proposé en 1995 une analyse paysagère fondée sur des principes d'identification du Vexin français : horizons, lignes ondulantes, fenêtres, etc. Ils ont défini une série de photographies (51 images) renforçant l'analyse de paysage et accompagnant un grand document graphique multicolore, nommé *carte sensible*. L'enjeu de faire de la carte sensible un outil pour d'autres analyses de paysage n'a pas échappé à l'étudiante Laurence Zébus qui le précisait dès son introduction : *« comment représenter le paysage de manière scientifique alors que c'est un objet insaisissable variable en fonction de modèles culturels de chacun et qu'on ne peut réduire à un système de codification ? »* [Laurence Zébus 295 p. 2]

« Mais la recherche de l'identité n'épuisait pas les besoins de la commande. Il fallait aussi, comme pour Brotonne, essayer de travailler en considérant la division en zones du plan du parc » assure Giampiero Faccioli en s'appuyant sur une citation de Catherine Ribes qui disait que *« l'objectif était […] de faire ressortir les impacts paysagers, les principes et les prescriptions par rapport aux zones »* [128 p. 33]. Les deux paysagistes élaborant la charte paysagère du parc naturel du Vexin français, à l'instar de leur confrère Philippe Thomas pour la charte du parc naturel régional de Brotonne n'ont donc pas opéré par zonages. Cela pose la question du rôle du paysagiste face à une politique publique qui se voudrait énergique pour contrôler les évolutions des territoires :

- soit la commande fait appel aux paysagistes qui proposent non pas de définir des zones mais font naître des principes spatiaux et paysagers. La phase de l'approche sensible, complétée par l'analyse physique et géographique, n'est pas indépendante du projet pour le territoire concerné. C'est une démarche personnelle qui implique le paysagiste en tant que traducteur de relations au territoire, comme l'a montré parallèlement Laurence Zébus ;

- soit la commande s'oriente vers des inventaires, dont la méthode pourra être reproduite sur d'autres territoires, notamment dans le cas des parcs naturels régionaux. À l'époque en 1994, la Fédération des parcs naturels régionaux souhaitait cette démarche, notamment pour faciliter la mise en place de la loi du 8 janvier 1993 (dite *« paysage »*) et pour pouvoir travailler efficacement avec le acteurs locaux (l'analyse juridique de l'avocat Castera-Larrouy a bien montré les difficultés d'élaboration des chartes de parcs naturels). En effet, *« les parcs naturels régionaux se veulent des territoires, non pas d'exception, mais exemplaires dans leur qualité : ils se définissent comme des laboratoires où sont testées les politiques qui se doivent d'être applicables et reproductibles sur l'ensemble du territoire, y compris donc dans des espaces non protégés, ou considérés comme " banals " »* [Didier Bouillon 37 p. 7]. Faire des zonages permet d'établir des priorités, même si officiellement *« le refus des parcs alibis s'accompagne logiquement d'un refus de zonage de la qualité paysagère »*, affirmait-on en 1994 alors que l'étudiant Giampiero Faccioli vérifiait le contraire dans le cas du parc naturel régional de Brotonne [Didier Bouillon 37 p. 7].

Le cas du marais Vernier

Dans plusieurs dossiers de classement comme ceux de la vallée de l'Epte ou des coteaux de La Roche-Guyon, il s'agissait de bloquer des dynamiques (industrielles) non souhaitées. Cela signifierait-il qu'au marais Vernier, seulement inscrit, aucune menace forte n'aurait entraîné son classement ? La problématique du marais Vernier est différente de celle des coteaux de La Roche-Guyon où une forte mobilisation des acteurs contre les dégradations des paysages a abouti à l'opposition aux activités industrielles. Le marais, lui, a été inscrit très tôt, en 1967, avant la création du parc naturel régional de Brotonne (1974), au titre de la loi de 1930 en tant que monument naturel. Si l'on suit l'analyse d'une étudiante en administration locale [Céline Letellier 194], l'inscription du marais est une mesure d'attente avant un classement qui serait en principe plus contraignant ; mesure dont elle doute en raison des problèmes posés. Il ne s'agit pas en effet de s'opposer à un projet urbain ou industriel localisé, mais de protéger un milieu particulier qu'est la zone humide par un meilleur encadrement de l'agriculture voire par la mise en œuvre de contraintes. Le classement ne résoudrait guère les problèmes, étant donné que l'article neuf de la loi du 2 mai 1930 autorise la poursuite de *« l'exploitation courante des fonds ruraux »*. Pour plusieurs auteurs en effet il faudrait instaurer une politique volontaire de protection des milieux humides, ce qui passe par la gestion mais aussi par une pensée plus large en termes économiques et impliquant les acteurs [Raphaël Romi 267 ; Guillaume Sainteny 271].

En l'absence de procédure forte fondée sur un texte juridique (la loi de 1930) et d'une mobilisation sociale qui aurait cherché à obtenir le classement du marais Vernier pour protéger ses paysages, il reste donc à savoir si d'autres politiques publiques découragent ou bloquent certaines évolutions du marais Vernier. Étant donné que celui-ci est situé dans un parc naturel régional — et que les communes y sont toutes adhérentes depuis l'année 2000 — voyons en quoi la charte paysagère et la charte constitutive peuvent encadrer strictement les évolutions des paysages du marais Vernier. Dans les coteaux de La Roche-Guyon et dans le Vexin français, la question de la dégradation (ou banalisation) était posée, ce qui sous-entendait celle des implantations urbaines et industrielles ; ici au marais Vernier, comment les chartes encadrent-elles les évolutions de l'occupation du sol et éventuellement découragent certaines dynamiques ?

L'évolution du marais Vernier peu contrôlée par sa seule inscription

Selon le Commissariat au plan, l'inscription du marais Vernier était une procédure inefficace [(1994) 77]. Le marais Vernier a vu en effet de nouveaux bâtiments être construits, des peupleraies implantées, une forte régression des prairies humides, une forte pression des céréaliers (baisse du niveau d'eau, fertilisations, drainages).

Sans doute l'inscription du marais Vernier a été la première politique publique officiellement mise en place, à un moment où la réglementation juridique en terme de protection des zones humides était encore moins efficace qu'actuellement. Mais l'inscription se révèle totalement insuffisante au regard de l'agriculture pratiquée dans le marais Vernier. Les effets de l'inscription sont très limités, et l'on sait que la productivité agricole est favorisée en France au détriment de politiques qui associeraient rigoureusement agriculture et environnement. L'article quatre de la loi du 2 mai 1930 en effet mentionne que l'inscription *« entraîne, sur les terrains compris dans les limites fixées par l'arrêté, l'obligation pour les intéressés de ne pas procéder à des travaux autres que ceux d'exploitation courante en ce qui concerne les fonds ruraux et d'entretien normal en ce qui concerne les constructions, sans avoir avisé, quatre mois d'avance, l'administration de leur intention »* [Céline Letellier 194]. La notion d'exploitation courante a déjà montré ses limites, dans l'affaire du marais des Échets qui a permis à un sénateur de faire entreprendre des travaux de curage (à son bénéfice) avant que le site ne soit classé, les travaux d'exploitation courante étant plus rapides à mettre en place que la procédure de protection [Raphaël Romi 267 pp. 43-44]. Dans le cas qui nous préoccupe, la Direction de l'environnement (Diren) de Haute-Normandie considère que *« par*

exploitation courante, il faut entendre l'exploitation annuelle des terres agricoles, le débroussaillage et l'élagage des arbres. » En revanche comme le souligne Céline Letellier, *« les coupes de bois, la suppression ou la modification des haies, l'exploitation des carrières, les affouillements ou exhaussements du sol et tout changement d'utilisation du sol ne sauraient être considérés comme des travaux d'exploitation courante »* [Céline Letellier 194] (mais il est vrai que certains de ces travaux sont soumis à autorisation par d'autres textes juridiques). En site inscrit, ce qui est réglementé c'est le permis de démolir (délivré uniquement sur l'avis de l'architecte des bâtiments de France), tandis que le camping et le stationnement de caravanes sont véritablement interdits (sauf dérogations).

Soumettre les projets à l'avis du bureau du parc naturel

Le parc naturel est ancien (1974) : on étudiera sa charte constitutive révisée de 1999 comparée à la charte révisée de 1994, sur le plan du découragement ou du blocage de certaines évolutions (objet de cette quatrième partie) et non sur le plan de l'encouragement (objet de la cinquième partie). En effet, comme l'a constaté le juriste dans d'autres parcs naturels régionaux, le parc naturel de Brotonne (ainsi nommé jusqu'en 2001) avait prévu dans sa charte constitutive révisée de 1944 d'être consulté (pour avis favorable ou non), spécialement dans son article 18 mais aussi dans les articles 19 et 21. Le premier article précise que *« c'est plutôt un recours automatique à conseil, conseil prodigué par un spécialiste reconnu de l'environnement et du patrimoine »* (article 18) [parc naturel régional de Brotonne 230 p. 10], mais aussi que l'avis du maire de la commune sera entendu avant que ne soit donné l'avis du bureau du parc naturel. L'avis doit paraître dans un délai d'un mois, sinon il est réputé favorable. Cinq cas nécessitent l'avis du parc naturel, dont un (le dernier) peut concerner particulièrement les milieux humides et notamment le marais Vernier :

- lors de création ou révision de Plans d'occupation du sol (P.O.S.) ;
- lors de travaux soumis à autorisations ou avis ministériel ou préfectoral ;
- lors de la création de zones industrielles ou artisanales ;
- lors de création d'équipements publics ;
- *« pour tout projet de drainage des sols bénéficiant d'une aide financière de l'État ou d'une collectivité membre ».*

Le souci d'aménager le territoire et de contrôler l'occupation du sol passe par l'élaboration d'outils visant à donner une cohésion d'ensemble pour le territoire ; ils sont au nombre de quatre. Celui qui est essentiel en terme de volonté de décourager des dynamiques d'implantations est le troisième, car il opère une hiérarchie des espaces à protéger (zonage) :

1• Une cartographie communale, à l'échelle du 1/25 000, afin de pouvoir *«aménager le territoire selon ses milieux naturels »* (article 16, chapitre F *Protection et mise en valeur du patrimoine naturel paysager et bâti*) [230 p. 9 et 10].

2• Un plan global du parc (article 16), avec une carte des zones d'intérêt écologique (annexe 3) et deux niveaux de zones : Zone naturelle protégée (Znp) et Zone naturelle d'activité (Zna). Tout le marais tourbeux figure en zone protégée (figure 100), mais la partie nord du marais Vernier se trouve en zone naturelle d'activité (communes de Saint-Aubin, de Quillebeuf-sur-Seine et nord de Marais-Vernier). En revanche les rives de la Seine, sauf pour Saint-Aubin, sont dans la zone protégée.

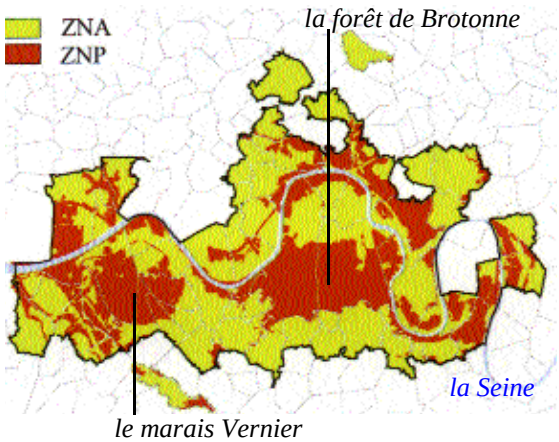

Figure 100 Zones naturelles du parc naturel régional des boucles de la Seine normande : zones protégées (Znp) et zones d'activités (Zna) [232].

Les zones à protéger par la charte sont celles du patrimoine naturel comme le marais Vernier ou les prairies humides de la vallée de Seine ; souvent du reste elles font déjà l'objet de protections. De la même manière, le zonage de l'autre parc naturel régional (le Vexin français) place en priorité des territoires préservés sur le plan juridique.

3• Un plan des paysages du parc naturel (article 16).

4• D'autres documents (listes, contrats) ont été prévus dans la charte de 1994 pour protéger les territoires, tant sur le plan de l'architecture que des milieux naturels, le tout regroupé dans un ensemble qui est nommé paysage : un plan de conservation du patrimoine bâti [230 article 20 p. 11] qui intègre *« la mise en place, l'entretien et la conservation de paysages historiques de référence dans le marais Vernier »* ; pour les milieux naturels, solliciter les politiques de classements en réserve naturelle ou les arrêtés de biotope (article 31) ; et enfin, pour les paysages, suggérer des classements et des inscriptions de sites au titre de la loi de 1930 et demander aux communes d'établir d'autres listes (article 17) :

- en vallée de la Seine *« où les marais et coteaux boisés doivent être préservés car ils constituent, avec le patrimoine bâti, le fondement de l'identité du paysage du Parc »* ;

- dans le bocage du sud de la forêt de Brotonne.

Contrôler l'occupation du sol

Le parc naturel régional de Brotonne a élaboré sa charte paysagère sous la direction de Jean-Luc Sadorge, qui n'avait pas hésité à parler de valeurs du territoire, avec des notations allant de zéro à neuf selon l'intérêt paysager, afin de hiérarchiser les zones même s'il admettait la subjectivité de valeurs chiffrées [Giampiero Faccioli 128]. En réalité le paysagiste Philippe Thomas a toujours refusé de travailler ainsi, préférant considérer le parc naturel régional comme un ensemble ayant besoin dans un premier temps d'affirmer son identité paysagère.

> *« Un parc naturel est un territoire qui a choisi d'être solidaire. Dans un premier temps il est important que l'identité du parc s'affirme bien à travers une politique sur le paysage. […] Il est en effet nécessaire de cerner l'identité du paysage du parc naturel si l'on veut avoir un quelconque projet pour son avenir. Pour définir et promouvoir une image idéale, il faut d'abord appréhender l'image actuelle. Cela consiste, à travers les différences que cultive chaque village à rechercher et à reconnaître ce qui fait qu'il appartient à un ensemble unique et cohérent. C'est en fait une enquête sur le parc, qui permet d'en dégager la personnalité. »* [Giampiero Faccioli 128 respect. p. 33 et 32]

Pour les demandes de permis de construire (article 19), le parc naturel envisage de jouer le rôle de conseil *« afin de freiner la dégradation du patrimoine bâti traditionnel et d'en mettre en valeur les éléments les plus intéressants »*. Il précise qu'en *« ce qui concerne les constructions nouvelles et afin que s'engage un dialogue entre le candidat à la construction et l'homme de métier, les communes membres s'engagent à consulter le Parc. Ce dernier pourra passer à cet effet toute convention d'assistance technique pour s'assurer les concours extérieurs qui seront indispensables dans le domaine de l'architecture et des sites »*. Pour faciliter la mise en place des consultations, le parc naturel prévoit que les frais engendrés par ces conseils seront pris en charge par lui-même et que le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Caue) l'aidera à trouver *« à coût égal, la solution la plus heureuse »* [230]. À cela s'ajoute, pour les communes, une aide à la rédaction des Plans d'occupation du sol (l'article 11 de la charte du parc naturel, intitulé *Prescriptions architecturales*) et la diffusion de la charte paysagère destinée spécialement aux élus (le *Guide pratique à l'usage des maires* [Parc naturel régional de Brotonne 227]) ; pour les habitants, la diffusion d'un guide de recommandations architecturales et de la charte paysagère (celle des habitants) ; pour les administrations et les industriels, une charte paysagère pour chaque groupe (en effet la charte paysagère se décline donc en quatre chartes, une par acteur cible).

Le parc naturel régional a donc prévu de contrôler deux types d'activités économiques.

• Pour les carrières, le parc naturel régional de Brotonne annonce dans sa charte de 1994 [230 p. 13] qu'il ne donnera pas d'avis favorable si le projet se situe dans sa zone naturelle protégée (Znp) ; s'il se situe en Zone naturelle d'activité (Zna), il demande aux exploitants un plan de réaménagement, examiné tous les ans par le parc naturel et la commune concernée (figure 100). Le même principe est retenu pour les chambres de dépôts [parc naturel régional de Brotonne 230 p. 13 article 29] en distinguant ces deux zones et deux types de matériaux.

• Pour les industries, dont la présence *« n'est pas, par principe, contraire à l'institution »*, la charte de 1994 prévoyait qu'elles devaient *« s'insérer dans le territoire du Parc sans nuire à sa réalisation »* (ce qui exclut les industries polluantes) et que les *« bâtiments industriels devront s'insérer correctement dans le paysage »* [230 p. 15 article 39]. Le principe est le même que pour les carrières, en s'appuyant de la même manière sur la Zone protégée et la Zone d'activité : dans la première (Znp), pas d'avis favorable ni d'aides financières, dans la seconde (Zna), l'avis favorable dépend de la propreté de l'industrie et de son plan d'intégration paysagère, selon six critères d'évaluation (non destruction des milieux naturels, impact paysager, protection des eaux, de l'air, bruit, impact sur la circulation routière). Inversement, des activités compatibles avec la charte sont bienvenues et prises en charge avec les institutions concernées (Chambres de commerce, filières bois, etc.)

Enfin, pour la chasse et la pêche, le parc naturel, ne pouvant ajouter de nouvelles réglementations, demandait aux sociétés de chasse de mettre en œuvre des *« mesures »* visant l'accueil du public, la protection du gibier, la *« constitution d'éventuelles réserves »* et même la *« coexistence de la chasse avec des autres activités présentes dans le Parc »*.

La redéfinition du territoire du parc naturel régional des boucles de la Seine normande fondée sur ses zones humides à préserver

Lors de la révision de charte constitutive de 1999, le parc naturel régional de Brotonne a organisé un bilan détaillé mais aussi décidé de changer de nom. Le faisant, il affirmait aussi sa nouvelle identité de territoire plus liée à la vallée de la Seine qu'à la forêt de Brotonne. C'est une mutation intéressante car elle montre comment le territoire évolue en obligeant à redéfinir les politiques publiques qui s'y exercent. Ainsi, il est clair que le parc naturel régional des boucles de la Seine normande tient à construire son nouvel avenir par des politiques de préservation des zones humides de la vallée de Seine ; le marais Vernier en devient l'un des meilleurs exemples. Cependant, l'activité industrielle de la vallée continue de prospérer (raffineries, ports autonomes), amenant le parc naturel à souhaiter des contrôles forts sur des activités industrielles jugées incompatibles avec la préservation des paysages et du patrimoine naturel. Un autre contexte peu favorable aux zones humides est l'intensification agricole, entraînant là aussi d'éventuels problèmes concernant la qualité de niveaux d'eau, ainsi que la baisse de biodiversité végétale ou animale.

> « On est au format maximum, car la révision de charte est l'occasion pour les communes d'en sortir ou d'y rentrer, de manière à rendre plus cohérent le territoire du parc. Avec 35 communes en 1974 et 53 communes en 1994 (première révision de charte) et enfin, aujourd'hui 72 communes (année 2000). On s'est aperçu que les communes du parc étaient maintenant beaucoup plus " vallée de Seine " que " Brotonne ", donc beaucoup plus est-ouest que nord-sud. De plus les forêts globalement représentent 27 % du territoire, or un parc c'est un classement avec un décret ministériel, la charte sert de cahier des charges, il faut que le parc soit un enjeu ; et en réalité la forêt n'est pas exceptionnelle, car en France on a un quart de territoire en forêt, donc le parc naturel régional n'est pas exceptionnel. Par contre les zones humides, les fonds de vallée et les affluents, la vallée de la Risle pas loin de Honfleur, ça représente 19 % du territoire du parc alors qu'au niveau national ça représente à peine 2,5 % : l'enjeu au niveau national du patrimoine naturel du parc, ce sont les zones humides ! Les zones humides, là, sont complètement inféodées à la Seine. » (Bruno Gemin novembre 1999)

Le parc naturel tire parti des prairies humides et des marais de la vallée pour appuyer sa nouvelle orientation sur un thème écologique d'actualité : la reconquête des milieux humides. Changer de nom, c'est aussi une stratégie d'entreprise, afin de pouvoir nommer les activités liées aux territoires en entrant dans une logique économique :

> « Il y a un deuxième élément, c'est que " parc naturel régional de ", c'est une marque déposée, à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), le label est protégé ; c'est une marque collective : comme " *Chanel* ", derrière il y a des valeurs, dans sa charte reconnue au niveau national. […] À la faveur de cette révision de charte on est en train de changer de nom. Cela tient compte à la fois d'une évolution de territoire — bien axée sur la vallée de Seine en matière de patrimoine naturel et de paysage —, et puis cette recherche de valoriser un outil économique parmi d'autres et qui a besoin de s'appuyer sur une notoriété. » (Bruno Gemin novembre 1999)

En réalité, ce n'est pas seulement sur le plan écologique que cette volonté de remettre les zones humides au cœur des politiques du parc naturel apparaît ; il est vrai que le paysagiste chargé de la charte paysagère avait déjà signalé la contradiction entre un nom fondé sur le massif forestier de Brotonne et la qualité paysagère de la vallée de Seine. D'ailleurs, dans l'ouvrage *La charte paysagère*, les auteurs avaient cité cet extrait dans un encadré intitulé *La lecture impressionniste d'un paysagiste* :

> *« C'est de toute évidence la Seine qui polarise le paysage, qui l'organise, qui impose sa présence. Ici la lumière est différente, les sons ont une épaisseur et beaucoup de choses l'évoquent d'une façon évidente, ou plus détournée, au second degré. Les coteaux, les falaises abruptes racontent le long travail du fleuve, sa violence et sa force qui contrastent avec l'apparent calme de son cours actuel, presque paresseux […]. Cependant l'image rurale n'est pas absente de la vallée, au contraire, elle se superpose à celle du fleuve pour produire une série de paysages très précieux qui évoquent l'idée de nature jardinée. »* [Yves Gorgeu, Catherine Jenkins 151 p. 55]

Dans sa mission de conseils, le parc naturel régional des boucles de la Seine normande peut difficilement évaluer son impact réel ; il mentionne dans son bilan cartographique que des maires ne sont pas convaincus, certains ayant une *« impression que les décisions sont prises avant même la consultation des communes »* par *« un nombre restreint de personnes au centre des décisions »* [232 annexes 24]. Cela n'empêche pas que le parc soit reconnu pour ses compétences techniques en architecture, plantations, aménagement de l'espace rural et gestion des zones humides. L'autre appréciation intermédiaire est le fait que *« le contact est positif quand la commune fait appel au parc, mais une commune qui ne fait pas la démarche peut n'avoir aucune relation avec lui »*. Enfin, l'architecte-conseil (le parc naturel n'a pas de paysagiste) a été de plus en plus sollicité (son aire d'intervention concerne tout le territoire du parc naturel), traitant plus d'une centaine de dossiers en 1993 et 1994 pour aboutir presque au double depuis 1995 (progression croissante de 165 dossiers en 1995, 171 l'année suivante et 195 en 1997) [232]. Sur le plan des démolitions et de reconstructions de maisons individuelles, le parc naturel a découvert qu'un monument tel que l'abbaye de Jumièges révélait une série de problèmes. Un travail de recensement du patrimoine bâti a donc été fait notamment pour retrouver les pierres de l'abbaye dispersées dans diverses maisons individuelles.

En ce qui concerne le classement de réserves naturelles ou les arrêtés de biotope (article 31 de la charte révisée 1994), rien n'a vu le jour entre 1992 et 1997, période d'évaluation des actions. Le bilan annonce les possibles inscriptions ou classements dans les années à venir (suggérées aux articles 31 et 17), la première démarche ayant été la réalisation d'études scientifiques (étudiants stagiaires au parc naturel régional) sur certains terrains communaux, qui sont des friches, des marais, des berges ou des mares (dont le marais communal de Jumièges). De même des études ont concerné des espèces rares ou menacées pouvant permettre de justifier des mesures de protection [parc naturel régional de Brotonne 232 fiche n°2 *Patrimoines*].

Conclusion 42 Les paysagistes définissent les rôles des chartes paysagères

L'objet de cette partie était de voir si la charte constitutive et la charte paysagère du parc naturel régional des boucles de la Seine normande pouvaient décourager des évolutions socio-économiques autrement que par des politiques publiques fondées sur des textes juridiques forts tels que la loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels. Au marais Vernier il s'avère en effet que l'inscription est insuffisante, mais parallèlement à l'occasion de la révision de sa charte, le parc naturel régional a vu adhérer les communes du marais qui n'avaient pas encore fait cette démarche. En changeant de nom le parc naturel affirmait en même temps sa volonté de protéger les zones humides. Pour cela le parc naturel des boucles de la Seine normande tentait, comme d'autres parcs naturels en France, de contrôler les occupations du sol par ses chartes (ce dont le juriste se méfie car une charte est avant tout un accord). Demandant à être consulté pour donner son avis favorable, le parc naturel a placé le marais Vernier en zone prioritaire à protéger, celle où les avis favorables sont les plus difficiles à obtenir. À une échelle nationale, Raphaël Romi et Guillaume Sainteny ont montré en 1992 et 1999 l'absence de politiques publiques en faveur des zones humides, et ont constaté comme l'a fait le Commissariat au plan en 1994, la poursuite des dégradations [267 ; 271] ; le marais Vernier en fait partie, son inscription étant jugée insuffisante. Mais le parc naturel qui redéfinit son territoire fondé sur sa nouvelle identité de vallée de Seine pourra sans doute devenir une base solide pour un début de politique protectrice du marais Vernier et de ses autres zones humides. Il s'agit concrètement d'actions incitatives déjà mises en place et étudiées en cinquième partie de ce mémoire.

Le rôle du paysagiste a été de définir une charte paysagère, mais celui-ci a refusé d'agir par zonage et hiérarchisation, pourtant souhaités par le parc naturel pour distinguer les espaces plus importants que d'autres. Concrètement cette distinction permet en effet de déterminer si les contraintes les plus fortes doivent s'appliquer ou non en fonction de la valeur des sous-espaces. Le paysagiste a ici agi plus en avocat du territoire défendant l'ensemble des paysages, sur la base de principes fermes tels que de ne pas construire dans le marais Vernier mais seulement en périphérie au pied du coteau. Cela signifie aussi que le paysagiste ne s'est pas tant placé en inspecteur des sites (comme si le territoire était classé) contrôlant les nouvelles occupations du sol, qu'en concepteur de nouveaux projets de paysage (appelant éventuellement des études paysagères complémentaires) ; il est vrai en effet que le parc naturel, qui n'a pas de chartes paysagères communales, souhaite atteindre une échelle d'intervention plus fine pour la préservation de ses paysages. Il a dans un premier temps confié l'étude paysagère des marais de la Seine non pas à un bureau d'études paysagiste mais à un historien. Le rôle du paysagiste n'est donc peut-être pas aussi défini et clair que dans le parc naturel régional du Vexin français, doté de nombreuses chartes paysagères communales.

43 Quelles possibilités de préservation des paysages vexinois par les chartes ?

Ce que ne dit pas le juriste Xavier Larrouy-Castera, c'est que toutes les chartes d'un parc naturel doivent être traduites en règlements juridiques ; ainsi, dans le parc naturel régional du Vexin français, trois niveaux de chartes peuvent s'appliquer pour chaque commune adhérente :

- la charte constitutive ;
- la charte paysagère générale ;
- les éventuelles chartes paysagères communales ou intercommunales.

Il faut rappeler que le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, fort de son ancienneté et de son expérience en terme de *« coupure verte »*, a invité une délégation de chargés de mission pour la création du futur parc naturel régional du Vexin français ; il semble donc normal que certains principes de la charte constitutive du premier soient imités dans le second. En l'occurrence en terme d'occupation du sol — et donc pour favoriser un contrôle —

la charte prévoit que les projets seront soumis à l'avis du bureau du parc naturel. Comme son voisin normand, le parc naturel régional du Vexin français a défini une carte des zones à protections maximales. En réalité, étant donné que les coteaux de La Roche-Guyon sont déjà classés en tant que monuments naturels, il figurent comme enjeu essentiel dans la charte du parc naturel. On observe deux limites à cette protection déjà officielle : d'une part, certains territoires qui ont échappé à la protection des coteaux de La Roche-Guyon figurent parmi les nouvelles revendications d'habitants qui ne comprennent pas ces *« trous »* dans le périmètre protégé ; d'autre part, la procédure de classement n'introduit pas la gestion des coteaux de La Roche-Guyon, dont le patrimoine naturel ne peut se maintenir seul.

Les projets de chartes paysagères dans le parc naturel régional du Vexin français

La politique paysagère du parc naturel régional du Vexin français se décline en quatre axes forts sur le plan de la préservation et des projets pour les paysages, ce qui n'est pas le cas dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, qui n'a jusqu'à présent élaboré qu'une première charte paysagère générale :

- l'élaboration d'une charte paysagère du Vexin français (1), évoquée précisément dans l'article 11 de la charte constitutive ; cette dernière est un document écrit et cartographique de 103 pages, qui définit sa politique générale pour 10 ans [parc naturel régional du Vexin français 235] ;

- l'élaboration de chartes paysagères communales (2), dont la réalisation est confiée à des bureaux d'études privés (architectes, paysagistes, urbanistes) agréés par le parc naturel régional du Vexin français (une quinzaine d'équipes) ;

- la mise en place d'un comité de suivi du paysage, actuellement présidé par le paysagiste-inspecteur des sites Yves Périllon ;

- la création d'un poste à plein temps de paysagiste, chargé(e) notamment d'établir les relations entre les communes et les bureaux d'études paysagistes dans le cadre de l'élaboration des chartes paysagères communales.

À l'origine de la commande de charte, le parc naturel régional du Vexin français n'avait retenu qu'une vallée méritant une étude paysagère adressée à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles : la vallée de l'Epte en limite ouest. Mais de cette manière le diagnostic paysager était restreint, c'est alors que l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (son laboratoire de recherches) a reformulé la commande en réduisant l'échelle à l'ensemble du territoire vexinois ; apparaissait ainsi le souci de faire une véritable charte paysagère et pas seulement une étude partielle, alors que l'enjeu était : *« la définition des orientations de la politique paysagères du parc. »* [Giampiero Faccioli 128 p. 22]

Très illustré (nombreuses photographies grand format), le projet de charte paysagère générale (1) se basait sur une *« reconnaissance sensible »* du Vexin français, autrement dit, la recherche de ce qui en fait sa singularité, en vue d'anticiper de nouveaux projets : *« on plonge dans le Vexin français, on le ressent, on le chemine, on va à sa découverte, à la rencontre de ses habitants qui le vivent […] On est surpris par ses effets d'horizons, de perspectives, de cadrages, par la présence de marques, de signes, qui renvoient à des organisations, des savoir-faire. »* [François Adam, Philippe Herlin 1 p. 3] Dans les principes, lesquels prévoient que *« des adaptations à une conjoncture sans cesse changeante seront nécessaires »* [1 p. 2], figure la conservation des ambiances de bourgs de village, par choix favorable des implantations (zones d'activité), plantations de mails, reconversion des hangars agricoles, conservation des repères du paysage ouvert (villages, cimetière, châteaux d'eau). L'ensemble du projet a fait l'objet d'une grande *« carte sensible »*, un document à l'échelle du périmètre du parc naturel, qui a pour but de devenir une image de paysage plus personnalisée que la carte géographique

habituelle, notamment en communiquant une expérience personnelle du territoire et une reconnaissance sensible par le paysagiste.

Les chartes paysagères communales (2) présentent un avantage par rapport aux parcs naturels régionaux qui n'en élaborent pas : elles permettent de gérer le territoire à une échelle fine qui offre la possibilité de mieux s'opposer à des petits projets, à l'échelle de la parcelle en friche, de la maison individuelle ou du verger à préserver (logique de contrôle) ; mais aussi bien sûr, de proposer de nouveaux projets de paysage (logique incitative). Ainsi ces documents hésitent constamment entre volonté de préservation et volonté de devenir néanmoins des forces de propositions : *« S'il faut essayer de conserver certains paysages bien identifiés, il ne faut pas pour autant refuser l'évolution des paysages actuels, ni même la création paysagère contemporaine, source souvent d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. »* [279 p. 21] Dans l'avant-projet de charte constitutive rédigé deux ans avant la création du parc naturel, une tentative d'envisager la *« création paysagère contemporaine »* était donc proposée. En réalité cette phrase était issue d'une note d'orientation de la Fédération des parcs naturels régionaux de France : *« ce projet global prend bien sûr en compte la conservation de certains paysages […] mais ne refuse pas pour autant l'évolution des paysages actuels, ni même la création paysagère contemporaine, source d'amélioration de la qualité de la vie. »* [Didier Bouillon 37 p. 6] Mais ce projet de texte a définitivement disparu de la charte constitutive actuelle, remplacée par la notion de conservation des paysages :

> *« Comme pour le patrimoine naturel, il faut préserver, voire accroître la diversité des paysages. […] Il faut éviter sa " rurbanisation ", c'est-à-dire la banalisation et la perte d'identité des paysages ruraux consécutives à l'implantation des grandes infrastructures, aux urbanisations tentaculaires induites par ces infrastructures, aux extensions urbaines mal maîtrisées, au mitage des espaces naturels, au fractionnement et à l'aliénation des grands domaines. »* [parc naturel régional du Vexin français 235 p. 34]

Dans le quotidien *Libération* annonçant en 1995 la création du parc naturel régional du Vexin français, le journaliste se montrait fort surpris par la rédaction de la charte constitutive : *« Des extractions peu étendues et de durée limitée sont envisageables après avis du Parc. Les projets d'exploitation devront prendre en compte la sensibilité du milieu et du paysage et n'avoir qu'un impact visuel limité. L'avis du Syndicat Mixte sera recueilli dans le cas de procédures d'autorisation tant sur les modalités d'exploitation que sur la réhabilitation. »* [235 p. 49] En effet, la charte du parc naturel régional prévoie la possibilité de quelques activités industrielles, étrangères à la volonté des associations. Mais l'avocat Xavier Larrouy-Castera nous a montré que ce cas existe déjà sans être jugé incompatible.

Ici apparaissent les principes inspirés de l'autre parc naturel régional (boucles de la Seine normande) : des zones d'intérêt primordial et majeur (fondés sur les protections existantes, par exemple les classements de monuments naturels) et d'intérêt écologique sont celles où le bureau du parc naturel donne le moins facilement son avis favorable. Il est vrai que le parc naturel régional est l'aboutissement de politiques de préservation des paysages et de lutte contre l'urbanisation, il s'inscrit donc dans une continuité : inscription du Vexin français, classements de monuments naturels au titre de la loi du 2 mai 1930, etc. Le préambule de la charte constitutive insiste sur le fait qu'il s'agit d'un parc naturel régional particulier, car situé en Île-de-France. Il s'agit surtout de dire que l'Île-de-France induit une volonté de contrôler l'urbanisation.

Malgré le classement et les chartes paysagères communales ou intercommunales, la vigilance des associations est maintenue

Deux exemples de volonté de préservation sont observables en vallée de Seine. Le premier, évident, est le fait que les associations ne relâchent aucunement leur vigilance, elles sont prêtes à anticiper sur des futurs projets qu'elles rejetteraient, prouvant ainsi que certaines thématiques continuent d'inquiéter, notamment les exploitations de carrières et de sablières.

« Depuis quelques mois resurgissent de nombreux projets d'exploitation de carrières dans les Yvelines, le Val-d'Oise et l'Oise. Si la nécessité économique de fournir les 40 millions de tonnes de granulats que consomme l'Île-de-France ne nous échappe pas, cela ne justifie aucunement à nos yeux certaines atteintes à l'environnement. Si d'indiscutables efforts ont été entrepris par les exploitants pour valoriser leur profession, cette activité, s'appliquant à des milieux sensibles, doit être examinée avec attention. Chaque projet est un cas particulier et les Amis du Vexin seront très vigilants sur chacun de ces dossiers, où une réponse globale ne peut être apportée. » (A.G. du 8 mai 1993) [13 n°32 p. 10]

Le second est particulièrement intéressant, non seulement parce qu'il voit le jour dans les coteaux de La Roche-Guyon, mais aussi parce qu'il manifeste la mobilisation sociale d'une société locale en prouvant ses préoccupations paysagères dues à l'identité pittoresque du territoire. C'est un résident secondaire qui a alerté associations et pouvoirs publics de ce qu'il jugeait comme un problème important de paysage, étant lui-même professionnel de l'espace (architecte, ayant son domicile principal près de Versailles). L'affaire concerne le coteau des Noues, c'est-à-dire l'est du méandre de Moisson sur la commune de Vétheuil. Pour lui, habitant regrettant maintenant d'avoir bâti sa propre maison sur ce coteau sensible, la procédure de classement s'avère insuffisante, étant donné que de nouvelles maisons individuelles prennent place aux côtés de sa propriété, menaçant alors les perspectives monumentales vers le donjon de La Roche-Guyon. Appuyé sur les associations locales, l'habitant n'a pas hésité à solliciter la visite des personnalités compétentes (par exemple l'inspecteur des sites) et à fournir lui-même des documents graphiques convaincants en terme de dégradation des paysages, affichés en mairie. Cette démarche prouve plusieurs choses en terme de préservation des paysages considérée par un habitant :

- le caractère pittoresque des coteaux ayant été affirmé par le classement du site, l'habitant ne voit pas pourquoi ces parcelles là ont été exclues du périmètre protégé ;

- le paysage est ici considéré comme un espace public d'intérêt général, supérieur à l'intérêt individuel des propriétaires ;

- les associations sont perçues comme des acteurs ayant la possibilité de déclenchement de politiques de préservation ou tout au moins de sollicitations des pouvoirs publics ;

- l'élaboration de la charte paysagère intercommunale comprenant Vétheuil a été vécue par ce militant comme une chance à saisir pour poursuivre la logique de préservation de ce territoire ;

- l'habitant milite en terme de préservation de perspectives monumentales, qui est une notion prévue dans le code de l'urbanisme : *« Le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales. » (*Article R 111-21)

Ces types de questions de paysages ont été étudiées précisément dans le cadre d'un mémoire de Diplôme d'études approfondies (Dea) d'un juriste ; François Ribard clarifie plusieurs notions importantes. Dans son chapitre deux, *L'atteinte au paysage : une notion imprécise et restreinte* [263], il engage une réflexion en terme de troubles de voisinages (à l'origine une notion qui concernait les troubles d'ensoleillement) et de vues paysagères.

« Où se situe la norme, en matière paysagère, dans les rapports de voisinage ? […] Le Droit semble pourtant procéder à une distinction entre le paysage de proximité, la vue sur les espaces voisins, et le paysage " panoramique ", sur les territoires lointains. […] Si à titre anecdotique, un vieil arrêt de la Cour de cassation a admis la réclamation d'un

propriétaire d'une villa, privé par l'avancée d'un casino sur le domaine public de la possibilité de regarder le soleil couchant ainsi que le port et l'agglomération de Palavas, l'ensemble de la jurisprudence récente rejette l'anormalité d'un trouble au panorama. […] L'affirmation d'une possibilité de trouble à l'esthétique du paysage apprécié comme anormal par la jurisprudence civile se manifeste dans un arrêt de la deuxième chambre civile de 1995. Il s'agissait de l'entrée en activité d'une carrière qui avait altéré l'esthétique du paysage pour les propriétaires d'une résidence secondaire voisine. […] Intégrer l'esthétique du paysage est louable, mais qui est à même d'apprécier la beauté du paysage ? La victime est le propriétaire voisin, or c'est le juge qui détermine le caractère anormal de l'atteinte à l'esthétique (sur quels critères ?). Il convient d'attendre les futures décisions en la matière afin de pouvoir préciser les contours de cette extension. » [263]

Conclusion 43 Les effets des multiplications de chartes paysagères (communales) : plus de contrôles de l'évolution de l'occupation du sol ?

Les chartes paysagères communales commencent à être nombreuses au parc naturel régional du Vexin français, puisque actuellement la moitié du territoire en est couvert (figure 101) : si cela offre une échelle fine de projets, cela renforce néanmoins la réglementation. Financées à 100 % de leur coût par le parc naturel régional du Vexin français, les chartes paysagères communales risquent fort d'intéresser les communes qui se voient ainsi dotées de diagnostic paysager et de recommandations peu onéreuses. En l'absence d'enjeux forts, certaines chartes sont de simples études paysagères dont la signature ne doit pas poser de problème particulier. D'autres mettent en scène des questions vives (extension communale, implantations d'équipements, etc.) et peuvent donc être non seulement des outils d'organisation des espaces mais aussi des outils de contrôle de l'occupation du sol.

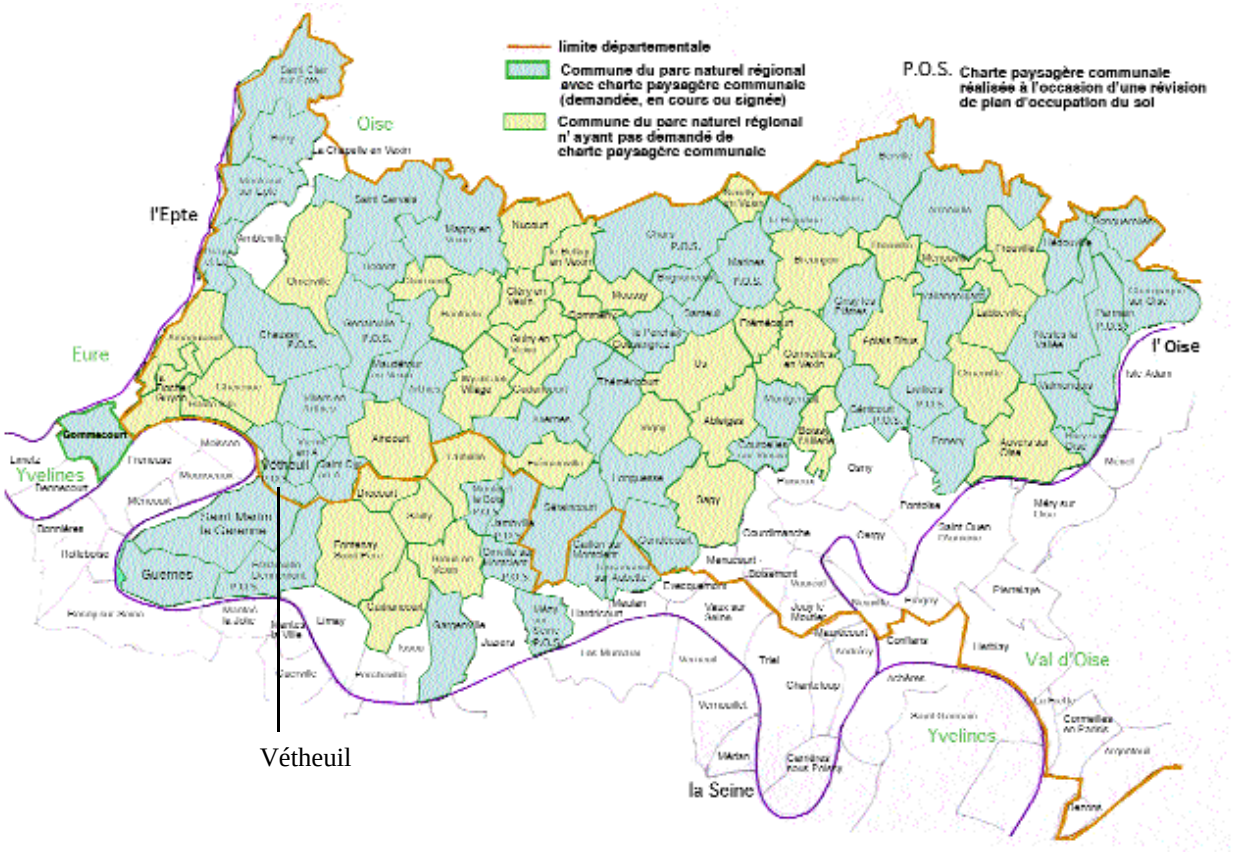

Figure 101 L'élaboration de chartes paysagères communales dans le parc naturel régional du Vexin français. État en mars 2001 d'après le parc naturel. Carte Nathalie Dumont-Fillon.

Ainsi certaines politiques publiques préservent des paysages de l'échelle de l'État (inscriptions ou classements) à l'échelle communale en passant par celle du parc naturel régional. C'est le cas des coteaux de La Roche-Guyon, où la charte paysagère a créé un effet de loupe en approfondissant le point de vue communal et s'est étendue à des espaces situés en limite du périmètre classé. On observe aussi une superposition de compétences paysagistes. L'inspecteur des sites chargé de contrôler les travaux est rejoint par le paysagiste qui a élaboré la charte paysagère (inter-) communale (et par la paysagiste du parc naturel). À la compétence du contrôle des occupations du sol et des évolutions des paysages, s'ajoute alors celle de la capacité à concevoir des projets communaux : au découragement de certaines dynamiques (lotir, construire) s'ajoute l'encouragement à un développement organisé (habitat continu, entretien des façades, organisation des espaces publics, valorisations diverses, etc.).

Parallèlement, certaines communes faisant partie du périmètre classé n'ont pas mentionné avoir l'intention de commander une charte paysagère communale (cas de La Roche-Guyon et de Haute-Isle). Cela pose la question du découpage du territoire en chartes communales. Pour le parc naturel du Vexin français, ses chartes sont un succès, car elles se multiplient, mais chacune d'entre elle étant confiée à un bureau d'étude paysagiste différent (associé à un architecte et un urbaniste), on peut se demander s'il n'y a pas contradiction entre notion de paysage et limites communales : que se passe-t-il quand deux chartes différentes se retrouvent côte à côte, comment s'opère la continuité ? Le paysagiste, apte à englober un vaste territoire, peut-il se positionner face à des politiques publiques elles-mêmes plus vastes (par exemple le classement des coteaux comprenant plus de quatre communes) ? Le rôle du paysagiste dans le contrôle et l'organisation des espaces n'est-il pas limité par cette dimension restreinte ? J'ai posé la question à une paysagiste ayant l'expérience de chartes établies sur des communes non reliées spatialement (Solange Duchardt) ; selon elle, c'est le parc naturel qui assure la cohérence d'ensemble grâce à sa paysagiste, très exigeante pendant l'élaboration de ces chartes. Mais c'est aussi la voie de l'intercommunalité qui sera suivie, sur l'exemple de la charte paysagère de Vétheuil-Guernes-Saint-Martin-la-Garenne, trois communes reliées par le fil de la Seine. On en revient donc à une politique de paysage comparable au classement du site, qui, grâce à son inspecteur des sites-paysagiste, englobait un périmètre homogène, notamment d'un point de vue visuel : des coteaux et leur méandre, une vallée et ses crêtes, etc. En quelque sorte la charte remplace la mobilisation sociale qui s'est exprimée en sollicitant les textes juridiques et les pouvoirs publics. De ce fait, elle confie directement l'avenir des territoires aux paysagistes sollicités par le parc naturel régional du Vexin français.

Conclusions de la quatrième partie

Pour conclure, on peut d'abord insister sur la formulation du problème de paysage. Il s'agit d'orienter l'évolution des deux territoires péri-urbains pour qu'ils ne deviennent pas banalisés, ce qui signifie apporter une attention à ce qu'ils pourraient devenir sous la pression urbaine. En effet les habitants se sentent inquiets pour des paysages qui pourraient perdre leur caractère local et pittoresque, mais au contraire rassurés par la production de paysages ayant ces caractères. Dans un seul des territoires étudiés, les coteaux de La Roche-Guyon, ils se sont même mobilisés pour déclencher la préservation des paysages (loi du 2 mai 1930) afin d'éviter les scénarios d'évolution rejetés. Au marais Vernier l'absence de mobilisation sociale ne veut pas dire que des problèmes ne sont pas identifiés mais simplement que le risque de voir une évolution indésirable n'a pas suscité d'organisation sociale paysagiste.

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, comment a été produit (et par qui ?) le paysage admiré et admirable ? La mobilisation sociale, on l'a vu, s'est appuyée sur un texte juridique pour solliciter l'État par le classement de monument naturel en consacrant le site comme pittoresque et patrimonial. Les acteurs se sont franchement opposés à des projets

d’exploitation de sablière. Le classement et les chartes ont donc eu pour but de contrôler l’occupation du sol, et en l’occurrence de bloquer un processus industriel et urbain rejeté. Aboutissement de la mobilisation sociale, le classement a permis la stabilisation du territoire Les pratiques de l’inspecteur des sites montrent l’importance des notions de menace et de pression urbaine pour la préservation des paysages. La valeur pittoresque est traduite par une réalité juridique (motif du classement) mais aussi par l’histoire des représentations culturelles. Grâce au modèle du beau paysage, le territoire a été soustrait à une urbanisation et à une industrialisation que bien d’autres communes voisines ont connu.

Ce processus récent indique que le classement est une politique efficace pour protéger des points de vue. En effet un périmètre a été défini et a été cartographié. En revanche les chartes paysagères, qui cherchent aussi à contrôler l’occupation du sol, ont surtout, aux yeux des paysagistes, une mission didactique aux effets concrets pouvant être étalés à plus long terme. Au contraire pour les commanditaires de chartes de paysage, l’idée d’effectuer des zonages pour hiérarchiser les valeurs de l’espace rejoint celle de produire des effets rapides ou tout au moins cela rassure car ils pourraient ainsi être transcrits dans des documents d’urbanisme. En l’absence de modèles qui auraient permis l’acceptation de l’évolution des paysages vers plus d’urbanisme, les politiques cherchant à décourager ces dynamiques urbaines se sont donc multipliées. Entre encouragements et freinages, les paysagistes ont préféré ne pas céder à la commande des parcs naturels régionaux de découper le territoire en zones de valeurs paysagères différentes. Cela montre d’une part que les parcs naturels régionaux peuvent donc chercher à utiliser les chartes pour contrôler l’occupation du sol, mais que d’autre part la mobilisation sociale est capitale pour protéger rapidement les paysages sur la base d’un texte fort. Mais il est vrai également que la pensée conservatrice, fondée sur la défense de motifs de paysage visibles (points de vue, marais non urbanisé) semble s’intéresser plus aux effets visuels qu’à l’organisation des espaces ou à leurs usages sociaux. Ou, en d’autres termes, à respecter des paysages voulus immuables plutôt que de contribuer à produire de nouveaux espaces économiques et sociaux. Ces politiques publiques définissent alors ce qui ne doit pas voir le jour (urbanisation notamment) mais ne se prononcent pas sur les nouvelles possibilités ou les projets.

Dans les deux cas — classement qui bloque et chartes paysagères qui découragent — les images de paysages jouent deux rôles. En premier lieu elle montrent ce que sont devenus les territoires grâce aux politiques publiques. C’est le cas des clichés de Christian Broutin à La Roche-Guyon, qui peut alors construire des cadrages comparables à ceux des XVIIIe et XIXe siècle. C’est aussi le cas des paysages du marais Vernier où la charte paysagère (le *Guide des élus*) décourage la banalisation en renforçant les caractères locaux ; au marais Vernier il s’agit de maintenir l’habitat en pied de falaise, de favoriser l’architecture vernaculaire, de décourager l’implantation de peupleraies et le remblaiement. En second lieu et réciproquement, les images peuvent servir de modèles de ce que l’on veut produire, par soustraction de ce qui est rejeté : un paysage de chaumières *sans* maisons neuves, des coteaux pittoresques *sans* extension urbaine, etc. Inversement on n’observe pas de contre-modèles qui désigneraient par l’image ce qui doit disparaître. Le pittoresque des représentations culturelles joue un double rôle, entraînant à la fois le classement des coteaux de La Roche-Guyon et l’élaboration, dans les deux territoires, des chartes de paysage des parcs naturels régionaux. Les modèles sollicités pour répondre à l’aspiration sociale sont fondés sur la beauté des paysages, appréciation qui n’est pas indépendante des histoires culturelles et artistiques locales et rejette ici plus le monde urbain que le monde rural. Plus que les politiques publiques qui découragent, objet de cette partie du mémoire, ce sont plutôt les politiques encourageantes qui s’appuient sur des motifs de paysages emblématiques, comme dans le cas des chartes paysagères et des parcs naturels régionaux que j’étudierai sous cette optique dans la partie suivante.

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, le classement fut la première politique publique importante, qui en entraîna d'autres. Au marais Vernier le phénomène inverse verra peut être le jour : alors que le parc naturel existe depuis 25 ans et la charte paysagère depuis 1994, on étudie la possibilité de classer le marais Vernier au titre de la loi du 2 mai 1930. Cette procédure est étudiée dans le cadre de la préservation de l'estuaire de Seine, vaste projet qui dépasse le cadre de cette recherche. Intéressons-nous donc, avant de les étudier dans la partie suivante, aux politiques publiques entraînées par la politique forte du classement. Sur la base de la délimitation d'un large périmètre protégé étendu sur l'ensemble des coteaux, la politique de classement a entraîné une dynamique de projets naturalistes. La politique publique est alors fondée sur le patrimoine naturel. Dans le cadre du programme européen Natura 2000, le projet de réserve naturelle, déjà ancien, tend à se mettre en place sur le même périmètre des coteaux.

Cinquième partie
Des politiques publiques de paysage et de patrimoine encouragent des processus existants ou initient de nouveaux processus de développement local

Seront étudiées ici les politiques publiques incitatives qui encouragent des dynamiques sociales et paysagères déjà existantes ou qui en initient de nouvelles. Dans les parcs naturels régionaux, elles agissent sur l'évolution des territoires en particulier grâce aux chartes paysagères. À l'heure actuelle ces chartes sont considérées par les politologues comme de plus en plus indispensables pour le développement local : *« Une démarche paysagère donne l'opportunité de réfléchir sur toutes les dimensions de ce qui fait un paysage, et s'applique bien à des territoires encore peu organisés à l'échelon intercommunal, et n'ayant pas de véritables projets. À l'inverse, dans le cas des structures intercommunales fortes comme les communautés de communes, la démarche paysagère est bien adaptée pour réfléchir sur la compétence d'aménagement de l'espace. »* [Yves Gorgeu, Catherine Jenkins 152 p. 21] Il s'agit également des politiques publiques naturalistes, qui initient de nouveaux processus, telles que les projets de réserve naturelle et de Natura 2000. Avec la disparition progressive des agriculteurs et l'extension urbaine des communes, les friches et la banalisation des paysages sont dénoncées. En même temps, la déprise agricole a permis l'entrée en scène des naturalistes, décidés alors à conquérir les terrains enfrichés, qu'ils soient dans le marais Vernier tourbeux ou sur les pelouses calcicoles des coteaux de La Roche-Guyon. De nouveaux habitants ont apporté, outre leur regard sur les paysages, leur présence réelle dans les petites communes ; au marais Vernier des citadins et des résidents secondaires ont acheté, à partir des années 1960, d'anciennes maisons rurales tombant en ruine en l'absence d'entretien, qui sans eux auraient pu disparaître. Pour préserver des paysages par des politiques qui découragent des dynamiques urbaines, les chartes paysagères se fondent aussi, on l'a vu, sur le renforcement des identités et sur la valorisation des caractères locaux. De plus, tant pour la préservation des paysages que pour celle du patrimoine naturel, l'idée dominante à l'heure actuelle est qu'en l'absence de gestion et de projets intégrés à la vie courante, la seule protection ne sert à rien. Les motifs revendiqués sont alors fondés sur trois thématiques faisant partie du cadre de vie communal : le végétal, le bâti et les espaces publics.

Souvent les associations sont à l'origine des dynamiques d'encouragement à l'entretien du patrimoine, car elles soutiennent et organisent les dynamiques individuelles lancées par les propriétaires privés. La prise en compte du patrimoine dans l'aménagement du territoire a commencé dans les années 1970, et l'idée de développer l'économie rurale pour compenser les exodes est plus récente [Valéry Patin 244]. Les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes, qui lors de la restauration de bâtiments ont permis de remettre en scène des techniques d'architecture délaissées (torchis, chaume, enduits), sont elles-mêmes issues d'un concept pionnier, né en Espagne. Inventés en 1926 en Espagne, ce sont d'abord des *« hébergements de caractère » (les Paradores)*, qui sont des aménagements d'hôtels dans des demeures historiques [244 p. 35]. Au marais Vernier, suite aux exodes ruraux et à l'abandon de maisons rurales, de granges, d'étables, etc. certains habitants — originaires ou non de la région — ont acheté ce bâti pour le transformer en maison d'habitation confortable. En général les pouvoirs publics ont relayé des actions locales déjà engagées. Il n'est donc pas surprenant, lorsqu'un parc naturel régional se crée, qu'il devienne à son tour un acteur encourageant à la poursuite de la restauration de bâtiments ou de la plantation de haies champêtres, ce qui est le cas dans les deux territoires étudiés. Certains acteurs qui ne suivent pas la norme sont considérés comme nuisibles à la production d'un paysage admirable, tels ceux qui plantent des haies de thuyas, clôture persistante, ou ceux qui construisent une maison isolée au lieu de l'intégrer dans le tissu urbain d'habitat continu, etc. L'intérêt est de se fonder sur des initiatives privées (donc des

financements en partie privés), en soutenant éventuellement l'économie locale (artisans, couvreurs en chaume, pépiniéristes, etc.) mais aussi et surtout en co-produisant un paysage d'allure *« villageoise »* très visible à partir de l'espace public. C'est d'autant plus réel sur les coteaux de La Roche-Guyon que le relief accidenté donne à voir beaucoup d'angles de parcelles et de maisons.

Les exigences des nouveaux habitants ayant entraîné de profondes modifications des bâtiments (des ouvertures dans les façades ou dans les toits, des projets de vérandas, l'utilisation de matériaux contemporains, etc.), les associations soucieuses du respect des formes locales traditionnelles ont jugé nécessaire d'organiser les restaurations pour ne pas dénaturer le bâti. De l'étude de la maison et de ce qui est conseillé ou déconseillé, on aboutit à l'analyse des abords du bâtiments, des jardins, des cours, des clôtures, en bref de tout ce qui contribue à l'organisation des espaces. En encourageant ces productions de paysage fondées sur l'architecture et l'organisation des espaces publics, les parcs naturels réaffirment alors la valeur des motifs identitaires locaux : la chaumière restaurée dans le marais Vernier, la maison en habitat continu dans le Vexin français, la façade colorée à Vétheuil grâce aux enduits, etc. Des habitants annoncent que lorsqu'une maison est bien restaurée, *« cela donne envie de faire pareil »* : ils se montrent sensibles aux transformations du bâti et des espaces publics remis en valeur. Sans doute sont-ils influencés par les modèles de beaux paysages, notamment quand l'image devient réalité.

La première étape de l'analyse concerne donc l'identification des motifs de paysage grâce à l'étude de la littérature, motifs qui fonderont certains modèles de beaux paysages. Ces motifs et ces modèles sollicitent deux types de politiques publiques qui encouragent les dynamiques existantes et en initient de nouvelles : les chartes paysagères des parcs naturels régionaux et le projet européen Natura 2000. Le modèle pittoresque normand de paysage, essentiel au marais Vernier, connaît son équivalent sur les coteaux de La Roche-Guyon : la vallée pittoresque. Le marais Vernier de nature sauvage, modèle naturaliste de protection du patrimoine naturel, a lui aussi son équivalent : la nature-musée des pelouses calcicoles des coteaux de La Roche-Guyon. Ainsi quatre modèles distincts vont apparaître dans les publications, être revendiqués par les associations, directement traduits dans les chartes paysagères et les projets naturalistes, en bref devenir une évidence pour l'élaboration des politiques publiques. Enfin, on étudiera ici l'ouverture des espaces au public, opération nécessaire pour restituer aux habitants et aux visiteurs les fruits de ces politiques paysagères et naturalistes. Grâce aux réelles transformations des espaces améliorés et tendant à devenir publics, les communes tirent parti de cette valorisation des paysages qui les met en valeur sur le plan touristique et résidentiel, tant par la diffusion des images que concrètement.

50 À l'origine des politiques publiques de paysage : les modèles franciliens et normands de paysages et d'architectures à mettre en œuvre

Avant d'aller plus loin, car on peut penser que l'investissement financier et matériel des chaumières du marais Vernier est une initiative individuelle et privée, on peut se poser la question de comprendre en quoi ce phénomène est issu ou non de modèles esthétiques. Ainsi, quelques publications concernant les maisons normandes et les maisons franciliennes sont examinées maintenant, même si bien sûr leurs messages ne sont pas forcément aussi orientés politiquement que dans le cadre du loisir ouvrier étudié par Alain Corbin. Néanmoins, entre les deux limites (simples conseils techniques ou pouvoir politique), il est vrai que des associations comme les Amis du Vexin français ont l'intention, lors de publications et d'organisation de colloques, de sensibiliser les propriétaires, les architectes, les artisans, les pouvoirs publics, etc. à la protection des paysages, la restauration du bâti et la plantation des jardins.

L'ouvrage intitulé *À la découverte des fermes françaises* [Elsie Burch Donald 45] possède un éditorial qui permet de le classer sans ambiguïté sur le plan du lectorat visé : *« pour ceux qui possèdent déjà une de ces vieilles demeures campagnardes ou qui désirent en acheter une, c'est un ouvrage indispensable. Outre l'infinie variété stylistique de l'architecture régionale, ce livre passe en revue les différentes techniques de construction, l'ameublement et la vie des paysans, dans leur étroite relation avec la terre. »* Ce livre, dont l'auteur est américaine, a d'abord été publié à New-York et à Londres, ce qui peut expliquer ce regard sur les maisons rurales françaises. Ici le public visé est de culture citadine et intéressé par la connaissance d'une campagne idéalisée. Les nombreux croquis mettent en scène plusieurs cas de figures. Dans la rubrique des pigeonniers, c'est un très beau modèle du marais Vernier qui est dessiné, rendant compte de son caractère hexagonal, de son toit de chaume et de ses murs en briques et en pierres alternées [45 p. 102]. Dans le chapitre *Normandie*, une photographie illustre une chaumière traditionnelle du marais Vernier, où l'on voit la paille du grenier et, au-dessous, la *« fermière »* entrant chez elle : une image de la ruralité mieux évoquée que sur les cartes postales ou que dans la réalité actuelle (la femme semble même porter des sabots, comme sur les gravure jointes de Jean-François Millet) [45 p. 177]. Ici la maison n'est pas transformée, mais la question de la restauration du bâti rural est abordée d'une manière globale au fil des pages ; ainsi l'auteur a le souci de ne pas recréer un simple *« Disneyland »* mais de comprendre la raison d'être de chaque élément d'architecture afin de garder *« le charme des ans, que toute restauration se doit de préserver »* [Elsie Burch Donald 45 p. 4 et 5]. Ce livre se veut donc plus informatif et didactique (voire ethnologique) que conseiller technique, ce que prouve aussi sa longue liste bibliographique, qui cite des travaux universitaires.

Dans le même esprit les éditions Rustica, spécialisées dans le jardinage et la maison individuelle, ont produit deux ouvrages de la même collection, *Faire revivre sa maison* (en Île-de-France ; en Normandie [253]). Dans ces deux livres, où tous les clichés sont du même auteur, aucun poteau ou ligne électrique n'apparaissent, ce qui rend les maisons, les clôtures ou les jardins très agréables à observer. La problématique est toujours la même, il s'agit de restaurer au mieux la maison : *« vous désirez à la fois qu'elle garde sa personnalité et qu'elle soit confortable, agréable à vivre, bien isolée… »* [Daniel Puiboube 253] Afin de pouvoir vivre dans un confort actuel, la question de l'intégration de vérandas et de garages est examinée dans les deux ouvrages. De la même manière que dans l'ouvrage anglo-américain cité précédemment, le propos commence par une description géographique et architecturale, mais tandis que dans le premier cas on insistait sur la vie traditionnelle des paysans, on s'intéresse ici seulement aux paysages contemporains, aux villages et aux écomusées (dont celui de la Basse-Seine dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande) ; bref, plus à l'apparence des matériaux et des motifs paysagers qu'à la compréhension de leur raison d'être. Le Hameau de la Reine à Versailles est lui-même considéré comme un bel exemple de l'architecture normande du XVIIIe siècle. Les bocages non dégradés, les vaches normandes, les *« haras aux somptueuses barrières blanches »*, les pommiers fleuris, les champs de lin bleutés dans le pays de Caux, mais aussi les industries normandes entre Rouen et Le Havre font partie des éléments remarquables cités. Le climat normand, lui, est présenté comme un inconvénient pour ceux qui souffrent de rhumatismes mais, à l'inverse, comme le facteur idyllique des paysages printaniers : *« la floraison des pommiers au printemps termine en apothéose l'enchantement des arbres en fleur. L'aubépine des haies d'abord, puis les cerisiers, enfin les poiriers et les pommiers magnifient le décor. »* [L-H. Boyer 40 p. 10] Sur le plan des toitures, les couvertures en chaume sont considérées comme un cas particulier (le chaume vrai étant la paille de seigle), chaume qui a été très à la mode dans les années 1960, époque où l'on remplaça le seigle par du roseau ; lorsque *« le faîtage est garni de terre et planté d'iris »*, il devient *« la formule idyllique de la ferme normande »* [253 p. 54]. Enfin, pour les végétaux du jardin, il est tout d'abord conseillé de minéraliser au maximum les espaces extérieurs (cour empierrée, briques ou pavés sur des allées, terrasses et dallages) dans des tons harmonieux ; l'idée générale est l'intégration des bâtiments, car *« l'ambiance normande par excellence »*

est *« la chaumière dans un cadre de verdure »* : conserver les haies et les arbres fruitiers, échanger une haie de conifères pour une haie champêtre, mettre la voiture sous un petit bâtiment (écurie, appentis), cultiver des plantes vivaces, mais aussi officinales et condimentaires (et même les faire sécher sous l'appentis), choisir des végétaux forestiers robustes *« du terroir »* (cytise, bouleau, érable, sorbier, frêne, charme, châtaignier, noyer, chêne) [D. Puiboube 253 p. 122 et suiv.]. Enfin, pour le verger, il s'agit d'être réaliste sur les difficultés tout en s'appuyant sur les variétés locales : *« Peu de nouveaux propriétaires peuvent, au prix actuel du terrain, s'offrir le luxe de recréer un espace consacré aux arbres fruitiers de plein vent. Rien n'interdit cependant de réactualiser les plantations régionales. En règle générale, on retiendra des variétés traditionnelles qui se sont distinguées par leurs qualités gustatives. Certaines variétés de pommes ont été sauvées in extremis. Fort heureusement, quelques pépinières spécialisées nous proposent encore aujourd'hui les bonnes vieilles variétés d'antan, qui seront tout à fait à leur place dans notre jardin. »* [253 p. 123]

La version concernant l'Île-de-France est comparable [Louis-Henri Boyer 40]. La première partie d'ordre général est plus détaillée, elle ne s'intéresse pas seulement aux maisons individuelles mais aussi aux bourgs et notamment aux petites boutiques et aux cafés ; un chapitre développe la restauration des magasins anciens, un autre détaille la palette des couleurs de boutiques entre 1900 et 1950 (rouge boucherie ou marchand de vin, vert foncé des bouchers avant 1940 et des marchands de couleurs, ocre des commerces non alimentaires, bleu des merceries et lingeries, etc.) [40 pp. 33-34]. De même dans un souci de travaux actuels, l'auteur indique les couleurs d'enduits disponibles aujourd'hui et insiste sur les progrès réalisés par les coloristes spécialisés. C'est donc un regard tourné vers l'activité commerçante et artisanale des petites communes qui caractérise l'ensemble de cet ouvrage. Pour les jardins, on retrouve les haies et les vergers, les clôtures champêtres (sur les photographies, beaucoup de façades sont ornées de plantes grimpantes), mais aussi les spécificités locales : les palmettes fruitières, les pelouses tondues, et surtout les rosiers régionaux, à planter si possible en haies.

500 Patrimoine végétal et jardins, variétés fruitières et parcs naturels régionaux : le rôle pionnier des associations

Pour les plantes ainsi que pour les jardins (comme pour toute politique patrimoniale), la première étape est l'inventaire. Des associations ont entrepris ce travail dès les années 1970, indépendamment des pouvoirs publics, et ont décidé de recenser des arbres remarquables, des variétés fruitières locales, des parcs et des jardins. Une des associations les plus connues en France pour les fruits, fondée en 1978 par Jean-Louis Choisel, se nomme *Les croqueurs de pommes*. En 1980 un adhérent avait ouvert à l'association les pages d'une revue qu'il dirigeait : c'est Jean-Paul Thorez, alors rédacteur en chef des *Quatre saisons du jardinage*, revue bimensuelle venant de se créer (n°1 en 1980). * Pour présenter la toute jeune association, Jean-Louis Choisel écrivait son premier article *« Vieilles variétés de pommes de nos régions »* en 1980 (n°4) ; dans le même numéro figurait aussi un article sur la haie du Nord-Pas-de-Calais et sur le saule taillé en têtard, preuve d'une préoccupation pour les végétaux régionaux. En 1984, un grand congrès était organisé à Nancy par l'Association des conservatoires français d'espèces végétales. L'action pionnière des associations s'est étendue à trois types d'ouverture :

- le relais par les politiques publiques en France (inventaires) (a) ;
- la définition du jardin historique comme monument (b) ;
- l'approfondissement scientifique des recherches par les parcs naturels régionaux (c).

* Jean-Paul Thorez fait désormais partie de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, structure dont nous reparlerons plus loin ; elle est dirigée par Jérôme Chaïb qui rédigea lui aussi des articles pour cette même revue.

La première ouverture (a) concerne l'inventaire en vue de la protection des jardins remarquables en France, initiée en 1982 par le ministère de l'Équipement. À ce sujet, Françoise Dubost [118] précise la prudence du ministère, qui évitait le terme de jardins *historiques* en le remplaçant par *remarquables.* Trois précisions sont évoquées par l'auteur :
- l'inventaire nécessite la détermination de la valeur des jardins, afin de décider si peuvent être retenus les jardins ouvriers (question posée lors de l'aménagement du fort d'Aubervilliers), les espaces villageois tels que les cours de fermes, les clôtures, les champs, et même les paysages ;
- les inventaires réalisés par des associations déclenchent souvent de la part des amateurs une volonté de rapprochement avec les spécialistes des plantes et du paysage, liens qui existaient au XIXe siècle mais qui depuis avaient séparé les amateurs des professionnels ;
- malgré la volonté des pouvoirs publics de s'inscrire à leur tour dans des démarches d'inventaires, les associations ont souvent préféré conserver leur autonomie.

Le deuxième aspect (b) concerne la notion de patrimoine. En 1981, la charte de Florence du Conseil international des monuments et des sites (Icomos) a insisté sur le jardin historique comme patrimoine : *« une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public et qui, comme telle, doit être considérée comme un monument. »* [Françoise Dubost 118 p. 178] Cette définition du jardin lui donne son autonomie afin de ne plus le concevoir seulement par rapport aux monuments bâtis.

Enfin, le troisième aspect (c) concerne les parcs naturels régionaux qui fondent sur le patrimoine végétal (et les savoir-faire) un de leurs programmes d'actions, comme l'illustre la création de vergers-conservatoires. Il est en réalité possible de distinguer, en plus des parcs naturels régionaux (1), six autres types d'acteurs liés au patrimoine végétal, qu'ils soient favorables ou opposés à la production de variétés locales. Des pépiniéristes régionaux (2) commercialisent des variétés locales non inscrites aux catalogue des espèces vendables (le Ctps) comme André Gayraud, pépiniériste et créateur autodidacte de jardins exerçant dans l'Ain, qui vend la greffe pour contourner la réglementation commerciale. D'autres pépiniéristes (3), représentés au Congrès de 1984 par les établissements Delbard, s'opposent à la commercialisation des variétés anciennes, qu'ils jugent non valables (pourtant, parallèlement, la société Delbard proposait dans son catalogue une collection nommée *« Beaux fruits d'autrefois »*). Les arboriculteurs professionnels (4), par contraintes du marché, ne pouvant pas produire de variétés anciennes, on peut penser que les plus intéressés se résignent. Les scientifiques (5) créent des variétés grâce aux *« géniteurs »* (les variétés anciennes) trouvées dans les territoire ruraux pendant les années 1950 et collectées dans les vergers de l'Institut national de recherche agronomique. À cette liste il faut ajouter les conservatoires (6) et les associations (7). Françoise Dubost insiste sur le complément scientifique apporté aux associations par les parcs naturels régionaux, car ceux-ci englobent les diverses dimensions qui accompagnent les végétaux et les jardins : études agronomiques, ethnologiques, historiques, etc. Le parc naturel régional des Landes se trouve dans ce cas de figure (création de verger). On peut citer aussi l'intérêt économique, illustré par le parc naturel régional de Normandie-Maine (et le *Museum national d'histoire naturelle*) qui a créé une dynamique avec les agriculteurs sur la base du cidre de poire (François Toumit et Philippe Marchenay, qui sera l'auteur d'un guide). Actuellement et de manière plus étendue à l'échelle des parcs naturels régionaux français, l'intérêt pour les produits locaux se manifeste au travers de l'opération intitulée *Hôtels au naturel : « l'hôtelier au naturel vous fait découvrir toutes les facettes du Parc naturel régional dans lequel il se trouve. […] ; il vous propose quotidiennement, dans un cadre architectural typique, une cuisine du terroir, élaborée à base de produits frais et locaux. »* [fédération des parcs naturels régionaux de France 133]

501 Le cas des jardins vexinois, une inspiration pittoresque

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, l'espace n'est pas aussi marqué par son appartenance locale (vexinoise) que dans le marais Vernier qui correspond vraiment à l'image

de la Normandie rurale. Cela provient en partie de la différence géographique des deux territoires ; dans le Vexin français l'habitat continu des bourgs a produit des murs opaques, et les parcelles des villas (par exemple à Chantemesle) sont très grandes et donc moins jardinées qu'au marais Vernier. De plus, on n'observe pas sur les coteaux de La Roche-Guyon, une nostalgie du passé agricole qui amènerait à en reproduire le décor. Bien sûr il existe des motifs locaux mais en réalité c'est plutôt l'intégration des jardins et des façades à ce qui existe qui sera privilégié par les habitants. Soucieux de la mise en valeur de leur propriété, ils suivent les conseils prodigués. En 1984, un article intitulé *« l'arbre, la forêt, le jardin »* [Bertrand Warnier 290], publié dans le bulletin des Amis du Vexin français, donnait toute une série de conseils de jardinage, invitant à planter des arbres notamment en milieu rural où cela *« évite la banalisation du territoire pouvant résulter de la juxtaposition de constructions »* [290 p. 44]. (On y remarque une étrange vision de l'espace rural qui correspond bien à la crainte de la pression urbaine de la région parisienne sur le Vexin français : l'arbre doit être planté pour masquer de nombreuses maisons !) Les conseils relatifs au Vexin et en l'occurrence au choix d'essences locales figurent dans le chapitre des haies, car les *« plus adaptées au Vexin sont les haies de troène, d'aubépines, de charmes ou de lauriers-cerises. Une haie composée d'arbustes variés et mêlés est toujours jolie : aubépines, prunelliers, charme, épine noire, houx, noisetiers, chèvrefeuilles… ».* Sont suggérés aussi les charmes traités en charmille et les haies de lierre rustiques. Avant que le parc naturel ne soit créé, l'association avait déjà pris en charge les incitations à planter des essences locales. De même, le modèle idéal se trouve sur place, puisque justement il est local (vexinois) et qu'il suffit juste d'apprendre à le connaître :

> *« Pour organiser votre jardin, prenez votre temps. Regardez ce qui pousse dans les vieux jardins des alentours. Inspirez-vous de leur simplicité et de leur bonhomie. Que les plantations de base soient résolument vexinoises ; cela vous évitera bien des déboires et vous fera économiser de l'argent, de la fatigue et du temps. »*

On voit que l'on s'adresse au citadin, celui qui a peu de temps… S'il s'agit d'un vieux jardin, qui sera récupéré, l'habitant est invité à se contenter de ce qui pousse déjà dans sa parcelle :

> *« Au lieu de l'abattre, vous pouvez élaguer l'arbre dont l'ombre est trop envahissante. N'arrachez pas la haie mangée de sureaux et de lierre, débarrassez là de ses parasites et taillez là vigoureusement : elle retrouvera une nouvelle jeunesse. Sacrifier ce pommier devenu hirsute, ce lilas dégarni ? Rabattez-les plutôt jusqu'au tronc ; vous les verrez en quelques mois se couvrir d'une jeune verdure, reprendre forme et vigueur. »*

Si le jardin au contraire n'existe pas encore, il est suggéré, dessin à l'appui, de le créer en jardin de curé de quatre compartiments : allées bordées de buis taillés, pommiers conduits en cordon, murs longés d'espaliers et légumes et fleurs [Amis du Vexin français 13 p. 48].

L'identité pittoresque : la reconstitution des jardins de La Roche-Guyon

Le château de La Roche-Guyon a été ouvert au public par le Conseil général du Val-d'Oise en 1994. Cette opération se poursuit par la volonté de reconstituer le patrimoine dans son ensemble : bâtiments mais aussi potager et jardins de la falaise, ce qui inclut les souterrains et donc la partie troglodytique du monument. Le choix retenu par l'architecte Pierre-André Lablaude est patrimonial, puisqu'il s'agit de reconstituer le plus fidèlement possible les jardins du XVIIIe siècle. On remarque donc que la logique de patrimoine bâti s'étend aux jardins qui deviennent aussi un patrimoine, mais nul projet de création ne semble avoir sa place dans ces coteaux très protégés.

Le projet se décline en cinq volets : la redécouverte des parties troglodytiques, le projet d'écomusée de la fortification, la restauration du potager, du parc paysager du XVIIIe siècle et enfin, des terrasses taillées dans la falaise.

• Pour le potager (coût des travaux 2 490 000 euros) il est prévu :
- la reconstitution de son état du XVIIIe siècle avec ses bassins ;
- la reconstitution de ses bosquets latéraux.

• Parc paysager du XVIIIe siècle (441 000 euros) :
- la reconstitution de la prairie, la consolidation des grottes et de la rotonde des Marronniers, et le débroussaillage de la butte-glacière ;

- la reconstitution de la promenade des coteaux, de la grille nord du pavillon d'Enville jusqu'au *« chaos d'en haut »* et la restauration des décors de coquillages et de meulière dans les salles fraîches.

• Terrasses taillées dans la falaise (109 000 euros) :
- la restitution des vergers étagés en terrasses taillées dans la falaise.

L'architecte montre sa préoccupation pour l'intérêt des futurs visiteurs de ces coteaux reconstitués en s'interrogeant de la manière suivante : *« Doit-on, pour atteindre tout de suite le grand public, viser immédiatement le plus " spectaculaire ", les jardins, les souterrains, le donjon, quitte à traiter certaines de ces interventions de manière provisoire […] ? »* Il est vrai que ce sont surtout les donjons qui attirent les visiteurs, d'autant plus que celui de La Roche-Guyon émerge dans le paysage des coteaux. Dans ce sens, réaffirmer l'existence du château haut et du château bas jusqu'à la Seine, c'est aussi redonner vie à ce grand *« morceau »* de coteau. Si le donjon joue un rôle de point de repère dans les paysages, il est aussi un point d'observation panoramique tout à fait extraordinaire pour ceux qui y accèdent.

Dans une logique de classement du site en tant que monument naturel pour son caractère pittoresque, il semble donc normal que le parc du château joue un rôle en étant reconstitué ; il sera rendu accessible par le Conseil général du Val-d'Oise, comme son voisin Villarceaux. Les manifestations dans le château étant de plus en plus nombreuses et variées (animations thématiques, expositions, vente de plantes de collection, etc.), il pourra sans doute tendre vers l'écomusée de la fortification mais aussi accueillir d'autres formes de spectacles, de théâtre ou de sculptures en plein air. Les coteaux enfrichés devraient redevenir un vaste parc paysager des falaises ouvert à la promenade et à la découverte du patrimoine troglodytique.

502 Le marais Vernier-jardin : la production privée d'un paysage normand

Le visiteur du marais Vernier peut admirer les bâtiments restaurés et les jardins des villages, mais il est vrai que la plupart de ces réalisations sont d'initiative privée. Bien sûr il existe encore un grand nombre de maisons en ruines et de toitures provisoires en tôles ondulées, mais celles-ci ne rentrent pas dans les schémas esthétiques de la campagne idéalisée, autrement dit peu de personnes les remarquent (nous verrons en sixième partie que des habitants s'inquiètent, à tort, d'une possible image négative d'un village pauvre). Pour une approche de ce phénomène, il n'est pas souhaitable de séparer la maison du jardin, car l'ensemble fait un tout aussi bien pour le propriétaire que pour le paysage villageois.

> *« Tout autant qu'un symbole de la maison rurale, la chaumière est devenue l'image d'Épinal d'une Normandie traditionnelle, véhiculée par la réclame des premiers élans du tourisme. La littérature également s'en est mêlée, qui traduit une vision soit d'un nid douillet et propret (Hector Malot) ou bien d'un abri de misère inconfortable et insalubre […]. Loin de ces clichés, la chaumière est la gardienne de l'âme normande. »* [Naturoscope 300]

Si la chaumière figure comme motif apprécié, c'est parce qu'elle incarne une idéalisation de la vie rurale du marais d'autrefois mais aussi parce qu'elle est considérée seulement en bon état comme sur les belles photographies.

Déjà dix ans avant la date de l'invention de la carte postale — qui eut lieu en 1869 [M. Perrot, I. Magos 247 p. 51] —, Léon Féret, agronome normand, relatait les qualités esthétiques des vergers de sa région : *« Le pommier, outre qu'il enrichit considérablement notre agriculture, orne et embellit en même temps les sites déjà si beaux, si pittoresques de notre Normandie ; sa fleur, en charmant la vue et l'odorat, vient chaque année, au printemps, émailler de la manière la plus agréable nos délicieux coteaux ; son feuillage, d'un vert sombre, répand une douce fraîcheur sur nos riches pâturages qu'il protège contre les chaleurs dévorantes de la canicule. »* [137] Pour lui, il était évident que le paysage normand jouait le rôle d'un modèle, si l'on en croit la manière dont il compare le regard des citadins et celui des agriculteurs, différence de regard qui n'est donc pas si nouvelle que l'on pourrait le supposer :

> *« Rien de plus ordinaire que tout cela pour nos paysans, rien qui attire moins leur attention que le beau spectacle d'un coteau planté de pommiers qui paraissent autant de bouquets jetés sur un tapis de verdure ; souvent même ils sont fort étonnés de voir les étrangers ou les habitants de nos villes s'extasier, sur nos routes, devant deux rangées de pommiers couverts de fleurs ou de fruits : ils regardent cela comme de la simplicité, de l'enfantillage, de la niaiserie même. C'est à tort ; à cet égard, ils doivent s'en rapporter entièrement au jugement des habitants de la ville, parce qu'étant placés à une certaine distance du sublime tableau de la nature, ils sont plus à portée d'en voir et d'en apprécier toutes les beautés que le paysan, qui, lui, est acteur sur la scène des champs, à laquelle il prête le mouvement et la vie. »* [Léon Féret 137]

Les cartes postales se limitent souvent à la meilleure saison, saison idéale (des vacances) où l'humidité et la pluie ont pour un temps disparu. Au marais Vernier c'est à partir du mois de mai qu'il sera vivement conseillé aux visiteurs d'admirer deux sortes de végétaux intégrés au bourg des villages : les pommiers en fleurs et les iris fleuris sur les toits des chaumières. « Les iris sur les toits des chaumières, je pense que d'ici quinze jours ou trois semaines, cela sera bien. Il y a des bleus, des blancs, il y en a des foncés, mais en principe ils pâlissent au bout d'un temps, là-haut. Il faut en remettre des neufs... Enfin, des jeunes pousses pour qu'elles soient violettes. Et quand tout est en fleurs, c'est beau. Il faut revenir dans un mois. Surtout pour la route des chaumières. Voilà, la tête en l'air ! […] Dès qu'il pleut et qu'il fait froid on se dit qu'ils [les citadins] sont mieux en ville. » (une habitante du marais Vernier) Dans un tel contexte, il est difficile de retenir les images négatives de chaumière, et s'il est vrai que le médecin Leprieur en transmettait une au milieu du XIXe siècle, c'est aussi et surtout parce qu'il dénonçait les maladies et l'aspect infernal du marais qu'il souhaitait faire assécher (logique de l'assainissement) : *« Après avoir écarté de part et d'autre quelques animaux qui nous barrent le passage et subi l'odeur ammoniacale d'un large fumier qui défend l'approche du logis, la porte s'ouvre et soudain un nuage de fumée de tourbe, chauffage ordinaire dans cette contrée, fait irruption, nous aveugle et nous infecte. »* [P. Donadieu, N. Dumont-Fillon 115]

D'une manière générale, la maison individuelle en France qui offre un jardin privé et une clôture, fut d'abord construite dans les banlieues de Limoges dès le milieu du XIXe siècle (ouvriers de la porcelaine) et de Paris surtout dans les années 1930-1940 [Alain Corbin (dir.) 88 p. 353]. Les jardins, qui sont souvent *« soumis aux modèles suggérés par une presse spécialisée »*, sont constitués de quatre parties dont chacune revêt sa propre fonction : habiter ; cultiver ; regarder (et être regardé) ; et laisser une place au désordre [88 p. 354].

Comme l'a analysé Sylvie Nail dans le cas des cottages anglais, le devant de la maison est la partie visible, entrant ainsi dans l'espace public ; l'arrière accueille les activités privées [Sylvie Nail 60 pp. 47-77]. L'espace visible se construit souvent sur le principe de la miniaturisation, support d'imaginaire des habitants-paysagistes (Bernard Lassus). Il ne faut pas oublier non plus les *« salons de jardins »* à l'arrière de la maison (modèle outre-Atlantique) et, plus tardivement, l'apparition des *barbecues.* On a même vu des conflits entre voisins à cause de l'opposition entre cet arrière habité et l'espace du désordre et de stockage des objets récupérés [Alain Corbin (dir.) 88 p. 355]. En ce qui concerne le marais Vernier,

certains de ces traits de caractère généraux se retrouvent ; le fond du jardin n'est pas facilement l'espace du désordre, étant donné que de nombreuses chaumières se situent entre route du haut et route du bas (commune de Marais-Vernier). Ainsi soumises aux regards publics, elles ont en quelque sorte deux façades et deux entrées. Parfois, le fond de jardin (la partie basse) est une mare avec des canards et quelques saules, ce qui renforce le caractère rural perçu depuis la route du bas. De même, les miniaturisations évoquées par Bernard Lassus sont souvent des maçonneries de jardins, des objets bricolés, des nains ou des bateaux réduits ; au marais Vernier, des dominantes existent, notamment les pots de fleurs rouges, les puits fleuris, les charrettes vernies, éléments de décor qui n'ont pas toujours été achetés en jardinerie, mais récupérés. Ce qui en revanche a été acheté car provenant de manière évidente de pépinières, ce sont de nombreux conifères de rocaille ou de taille moyenne (des variétés panachées, des cèdres bleus, mais aussi des araucarias, des ifs fastigiés ou des genévriers étalés, etc.). Ces arbres et arbustes de jardins privés, soignés, sans chute de feuilles ni branches débordantes et de ports non naturels — tout à fait à l'opposé de la végétation sauvage palustre — se superposent donc aux motifs de campagne normande.

503 Les végétaux domestiqués au marais Vernier

Les haies du bocage autant que les arbres conduits en têtards intéressent diverses publications. Une essence en particulier, associée à l'entretien qui en est fait, tient la vedette : le saule taillé en têtard. Déjà dans ses *Fables*, Léonard de Vinci remarquait le port particulier des saules et en fournissait une explication mettant en scène le cultivateur. Le saule est bien la preuve d'une domestication d'un végétal sauvage poussant naturellement au bord de la Seine.

> *« Le saule est un arbre qui pousse vite et dru. Bourgeonnant à vue d'œil, il surpasse aisément les autres plantes par la croissance rapide de ses rejetons. Un saule un peu rêveur, et qui manquait de compagnie, voulut un jour se lier à une vigne. " Quelle sottise ! " s'écria de loin son frère. " Nous sommes nés, nous autres saules, pour croître et dépasser tous nos voisins. Que vas-tu faire avec une vigne à tes côtés ? " Cependant le mariage eut lieu. Le saule s'unit à la vigne et celle-ci s'attacha au saule, en s'appuyant entièrement sur lui. Mais la vigne produisait de belles grappes de raisin, tandis que le saule ne donnait pas de fruits. Aussi, lorsqu'il les trouva l'un et l'autre enlacés, le vigneron, soucieux de la récolte, les tailla tous les deux. C'est ainsi que d'année en année, par les soins du paysan qui voulait vendanger des grappes accessibles, le saule fut élagué, étêté, estropié. »* [Léonard de Vinci 107 p. 97]

Les jardins et les espaces ruraux font aussi l'objet de publications par le Conseil régional de Haute-Normandie. Jérôme Chaïb ne prône pas uniquement des paysages jugés typiques de la région de haute Normandie : il ne rejette pas les espèces exotiques, car beaucoup d'entre elles poussent dans les jardins (potirons venus d'Amérique, cosmos du Mexique, ginkgo de Chine, etc.) et parce qu'il faut admettre que le paysage évolue. Ainsi dans *Planète jardin* [agence régionale de l'environnement 7], une double page doit permettre au lecteur d'*« Apprendre à regarder le paysage »* et de lui faire savoir qu'il en existe cinq types en haute Normandie : le paysage rural traditionnel (dont les vergers de la vallée de Seine et le semi-bocage du Roumois), le nouveau paysage rural, le paysage urbain et industriel, les paysages naturels (falaises littorales) et le paysage des jardins. En fait le message développe quatre axes principaux, dont certains sont proches des articles rédigés par l'Association des amis du Vexin français, notamment en terme d'observation des motifs paysagers locaux :

- la question de la gestion *« des vestiges du passé »* n'est pas simple, c'est celle du paysage comme patrimoine : *« lourde responsabilité que celle des jardiniers, comme des agriculteurs, urbanistes et aménageurs de tout poil ! »* [agence régionale de l'environnement 7 p. 24] ;

- le paysan a produit ce qui est désormais considéré comme une belle campagne, mais son activité actuelle centrée uniquement sur des critères économiques ne rentre plus aujourd'hui dans les schémas de beaux paysages ;

- le jardinier (le lecteur) doit se comporter comme un observateur curieux des paysages et comme un innovateur vis-à-vis des végétaux qu'il fait entrer dans ses parcelles :

> *« La lecture du paysage est un exercice passionnant : quels sont les arbustes composant cette haie champêtre ? Qu'est-ce qui me semble beau ? Où est l'erreur ? À quelle nécessité correspond tel élément du paysage ? Etc. Tout paysage même le plus laid a quelque chose à raconter. Le jardinier peut également s'adonner à une discipline aussi vieille que le jardinage : l'imitation. Humble, il prend le meilleur dans l'œuvre paysagère de ses prédécesseurs. La plus modeste scène champêtre est source d'inspiration, tout comme vaut d'être copié le choix des végétaux dans tel ou tel parc contemporain. »* [7 p. 25] ;

- le jardin privé naturel est une réponse à la banalisation des jardineries (herbes de la Pampa, thuyas, gazons, décors en plastique).

L'autre publication qui mérite que l'on s'y attarde est un épais livret consacré exclusivement au *Paysage et à ses fonctions*. On y retrouve la préoccupation pour les politiques de paysage, dans la double page *Demain le paysage - Pourquoi conserver les paysages ?*, qui rappelle les quatre arguments retenus : l'intérêt patrimonial (la mémoire collective), l'intérêt touristique (l'image de marque), la demande sociale et l'intérêt fonctionnel (les services rendus à la société). Par l'approche sensible et visuelle (et cette fois-ci non plus naturaliste comme dans d'autres publications de la même série), la subjectivité est reconnue ; en même temps, l'habitant évalue les territoires tandis que le résident secondaire devient une sorte d'indice de qualité des paysages :

> *« […] nous apprenons à découvrir et à aimer les paysages quand ceux-ci disparaissent ou sont profondément atteints dans leur intégrité. […] Le paysage est la première et parfois la seule chose que le voyageur voit lorsqu'il traverse une région. […] Une région qui maltraite ses paysages donne l'impression de négliger l'essentiel, de ne pas savoir donner à ses habitants la qualité de vie qu'ils sont en droit d'attendre. […] Les " résidents secondaires " ne s'y sont pas trompés en choisissant de s'installer partout où les paysages sont restés authentiques. »* [agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie 8 p. 22]

504 Un début de patrimonialisation des cavités troglodytiques : un modèle pittoresque oublié ?

Le territoire des coteaux de La Roche-Guyon se caractérise par son habitat troglodytique. La Roche-Guyon est marquée par son château troglodytique mais aussi par ses quatre rues en pente le long desquelles existeraient 400 grottes. Divers ouvrages détaillent cette construction, notamment l'étude d'Olivier Huet qui présente de nombreux croquis [162], dont les plans et les coupes réalisés en 1992 par l'architecte Pierre-André Lablaude. Haute-Isle semble être le village le plus ancien, dans sa partie la plus élevée qui n'est plus habitée (Moyen-Âge) ; l'église creusée en 1670, qui longe la route, en remplacerait une autre qui s'élevait dix mètres plus haut. Plus qu'une maison, la grotte habitée symbolise une relation étroite avec l'environnement. Cet habitat prend ainsi une valeur patrimoniale car il semble fragile et menacé. C'est depuis 1986 en France que le patrimoine troglodytique fait l'objet de séminaires et de recherches. En 1993, la Direction régionale de l'environnement de l'Île-de-France (Diren) a lancé un inventaire dans le Vexin français. Un an plus tard, c'est bien en terme de patrimoine que son auteur se positionne : *« Cet habitat sensible […] fait partie d'un écosystème où l'homme, la falaise, les caves, la flore et la faune créent un tout cohérent. Chacun y a sa place, mais la modification de l'un des éléments risque de perturber l'ensemble de la chaîne. Préserver le patrimoine troglodytique, c'est sauvegarder un habitat encore vivant, c'est protéger l'environnement, c'est lutter contre l'érosion, c'est aussi défendre une part de rêve et de sensibilité. »* [Olivier Huet 163 p. 16]

Edmond Gaudichard est une personnalité très originale des années 1930 et dont la pensée et les actions sont connues grâce à ses publications (des conférences publiques) et aux sources fournies par son fils, toujours habitant de Haute-Isle. Ce délégué du Touring Club de France s'est intéressé à Haute-Isle au point de s'y installer — en aménageant des cavités

troglodytiques — mais aussi d'y faire visiter son habitation et de mettre en place une association pour défendre ce patrimoine. Né à Châtellerault en novembre 1879, il avait depuis son enfance connu les habitations troglodytiques de la Touraine. Docteur en médecine et en pharmacie, mais aussi radiesthésiste (il en organisa un congrès à Haute-Isle), il était aussi artiste (romancier, chansonnier à Paris, compositeur de musique), sous l'anagramme de Edgar d'Hucdomain [Charles Destailleurs 105]. Dans son livre, il indiquait ce qui l'intrigua en 1927 en ouvrant la page d'un dictionnaire : *« Que pouvait bien être une église souterraine ? Cinq heures plus tard, j'étais à Haute-Isle. »* [Edmond Gaudichard 148] Pendant quatre ans, il fut l'un des résidents secondaires de cette région, mais d'un genre particulièrement attaché aux coteaux, comme le traduisent les aménagements qu'il réalisa et sa façon de penser ce village en tant que patrimoine architectural et historique. C'est entre 1928 et 1931 qu'il vient en famille (avec son épouse et son fils) pendant les vacances, dans la *Bove du Chef Normand.* Il l'acquiert juste après avoir visité le village et découvert le paysage en compagnie d'un habitant auquel il avait demandé d'être son guide :

> *« Ce que je ressentis, à ce moment, devant un panorama aussi grandiose, me valut une telle admiration qu'après avoir avoué à mon guide éventuel que si j'étais venu jusqu'ici en curieux, par contre, j'aimerais bien n'en partir qu'après avoir eu la possibilité de pouvoir acquérir cette montagne et ses précieux restes d'habitations des premiers hommes, pour les sauver de l'oubli, du vandalisme et de la destruction. Il en fut ainsi. »* [148 p. 4]

Sans eau ni électricité et peu facile d'accès, cette grotte ne fut plus habitée par Edmond Gaudichard et sa famille lorsque son épouse lui demanda en 1932 de construire une vraie maison près de l'église et de la route du bas. Il garde un bon souvenir de cette vie de vacances haut perché, pendant lequel son fils prenait une brouette pour aller chercher le ravitaillement livré par les Comptoirs français et laissé à la ferme du village. Pour éviter de gravir les coteaux à pied, le docteur Gaudichard avait fait construire un funiculaire privé à moteur, mais un dysfonctionnement ayant entraîné la mort d'une parente mit fin à son utilisation. Dans son ouvrage il précise que *« seules les difficultés d'approvisionnement (284 marches à descendre et à monter, pour aller au bourg le plus proche), nous ont fait quitté cet endroit ravissant et unique comme originalité, pour habiter plus bas dans le coteau »* [148 p. 23].

Outre ses projets personnels, Edmond Gaudichard se fit remarquer surtout sur le plan associatif. Il fut maire de Haute-Isle, puis adjoint, mais aussi membre de la Sauvegarde de l'art français et de la Société préhistorique de France, ce qui prouve son dynamisme. Il organisa en 1933 un événement médiatique greffé sur le congrès parisien de radiesthésie ; 300 participants munis de pendules arpentaient les grottes à la recherche de trésors ; Armand Viré, membre de la Société préhistorique de France et auteur d'un plan du site en 1931, trouva alors des monnaies du neuvième siècle remises ensuite au conservateur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Ce ne fut pas le seul moyen de faire parler de Haute-Isle : en juillet 1937 à l'occasion du premier Congrès international d'urbanisme souterrain, les participants furent accueillis par Edmond Gaudichard qui lors de sa conférence invitait à la protection du patrimoine troglodytique. Ce mouvement fut initié au moment où se mettait en place la loi de protection des monuments naturels (1930) ; à peine parue et mise en place, Edmond Gaudichard se réjouissait déjà de son existence :

> *« Enfin, qu'on nous permette, en terminant, de formuler un vœu. Jusqu'à ces dernières années, les communes, les Associations touristiques n'avaient à leur disposition aucun moyen pour défendre leurs monuments et leurs sites contre le mauvais goût, l'envahissement scandaleux de la publicité et l'édification de baraques en bois s'harmonisant mal avec les paysages ou les sites. Depuis, le 30 juin 1930 une loi bienfaitrice (loi Chastenet) a été votée, établissant dans chaque département une Commission des Sites et des Monuments naturels. À ceux des membres […] [du congrès] nous adressons une prière, leur rappelant avec Flaubert que " s'il y a des endroits si beaux qu'on a envie de les serrer contre son cœur ", Haute-Isle est un de ceux-là ! »* [Edmond Gaudichard 148 p. 34]

Enfin, pour clore ce propos sur le patrimoine troglodytique, il faut citer un article paru dans l'une des revues des associations liées à Edmond Gaudichard. Il annonce directement son projet : *« Au secours ! Il faut sauver l'Église de Haute-Isle . »* [248] Deux articles déjà publiés sont reproduits dans ce bulletin, le premier sous la plume de Marcel Petit dans le Journal, où il cite surtout le texte de Ernest Colas qui décrit avec poésie le paysage de ce *« charmant village »* qui ne *« présente rien de la banalité courante des autres »*, et qui rappelle en exergue la citation de Gustave Flaubert :

> *« Ce cri d'alarme, nous vous l'adressons sans crainte de nous tromper, parce que nous vous savons ami des belles choses. Au nombre de ces belles choses, on peut classer, dans l'Île-de-France et aux portes de Paris, la curieuse et pittoresque Église de Haute-Isle […] Nous n'ignorons pas que sur l'initiative d'un habitant, le docteur Gaudichard, il s'est formé la Société des " Amis de Haute-Isle ", qui veut justement éviter la destruction de tout ce qui constitue les richesses de son beau village. Mais les " Amis de Haute-Isle " attendent un secours officiel. »* [Marcel Petit, Jean De Moncel 248]

Les habitants évoquent peu l'église de Haute-Isle qui est actuellement fermée au public, ce qui l'exclut en partie des pratiques de loisirs (certains oublient son existence). De nos jours, les cavités troglodytiques sont considérées par certains habitants comme un patrimoine, même si elles ne sont plus habitées. Quelques habitants citent spontanément *« les grottes »* comme patrimoine des coteaux (voir sixième partie), telle cette une jeune fille vivant à La Roche-Guyon (dont les parents possèdent trois cavités, l'une en garage, l'autre en salle de jeux, la troisième en atelier). Ces cavités oscillent entre une image positive et négative d'une habitation saine et d'une maison pauvre et malsaine, comme le mentionnait au XVIIIe siècle l'agronome Arthur Young lors de son séjour chez la duchesse d'Enville :

> *« Les maisons des pauvres gens, ici, comme sur la Loire, en Touraine, sont creusées dans le rocher crayeux et ont un aspect singulier ; elles forment deux rues, l'une au-dessus de l'autre ; on assure que ces maisons sont saines, chaudes en hiver et fraîches en été, mais d'autres pensent, au contraire, qu'elles sont mauvaises pour la santé de ceux qui les habitent. »* [Arthur Young 294]

Pourtant, l'inventaire réalisé en Île-de-France par l'architecte Olivier Huet représente sans doute les débuts d'une politique publique de patrimonialisation et de restauration des cavités, qui souvent disparaissent dans des éboulis [162]. Dans cet inventaire en effet le message du patrimoine apparaît nettement, car l'habitat troglodytique prend la forme d'une maison idéale, intégrée au paysage, confortable et végétale, comme c'est le cas pour d'autres publications réalisées par des amateurs d'architecture écologique [P. Saletta 273 ; 274].

Le mouvement de patrimonialisation initié il y a 70 ans n'est pas encore développé à l'heure actuelle ; il semble que la littérature consacrée au troglodytisme français et étranger soit bien plus riche que les réalisations concrètes de mises en patrimoine, ce qui est vrai pour les coteaux de La Roche-Guyon — très bien décrits dans la littérature — mais où rien n'est fait pour l'instant, exception faite, à proximité, du pressoir de Mousseaux déjà offert aux visiteurs. On ne peut qu'être surpris si l'on songe aux actions patrimoniales et touristiques de la Touraine ou de la vallée du Cher dont le village de Troo figure même sur l'Internet. Étant donné la force de volonté de préservation du caractère pittoresque qui a vu le jour sur les coteaux de La Roche-Guyon (le classement en 1990), on peut supposer que les cavités troglodytiques suivront bientôt la voie de la mise en valeur publique.

Conclusion 50 Les modèles paysagistes et les modèles scientifiques

Les formes à produire dans les deux territoires étudiés se fondent sur le végétal, le bâti et l'organisation des espaces, notamment par l'implantation du végétal et du bâti dans les espaces privés et publics. Comme le font les cartes postales de l'Aubrac, les modèles de paysage au marais Vernier et sur les coteaux de La Roche-Guyon évacuent les personnages de

la scène rurale ou pittoresque. Pourtant, et plus exactement, les modèles mettent en scène une nature domestique, où la présence de l'homme n'est jamais loin, trahie par l'arbre taillé, les chemins des coteaux entretenus, les façades des maisons et les toits de chaume restaurés.

En réalité, ces modèles ne sont pas seulement des images de cartes postales ou des représentations culturelles qui esthétiseraient les territoires, par paysagement *in visu* pour reprendre les termes d'Alain Roger dans sa définition de l'artialisation [Augustin Berque, Michel Conan, Pierre Donadieu *et al.* 28 pp. 45-46]. Grâce aux politiques publiques en effet, les modèles sont traduits également in situ, lorsque *« l'art intervient directement sur le socle naturel, in situ : c'est l'art millénaire des jardiniers et, depuis le XVIIIe siècle, celui des paysagistes »* [28 p. 46]. Encadrées par les chartes paysagères et les projets naturalistes, les transformations des paysages sont réellement *in situ*, donc sur le terrain : à l'art des jardins et aux paysagistes cités par Alain Roger, on peut ajouter, puisqu'ils en sont très proches, les naturalistes qui investissent les espaces de coteaux et de marais. Cela signifie qu'il existe réellement des chaumières restaurées comparables à celles des cartes postales, des façades badigeonnées à l'ancienne, des vergers haute-tige replantés, etc. Les pelouses calcicoles sont parfois comparées à la garrigue (voir sixième partie). Elles évoquent alors une forme de nature jardinée où les naturalistes y favorisent certaines espèces végétales en particulier comme dans un jardin. De même, au marais Vernier, la mise en place d'une route des chaumières par le parc naturel régional des boucles de la Seine normande manifeste clairement la réalité concrète du paysagement *in situ*. Lorsque le géographe Michel Périgord s'exprime sur le parc naturel régional du Vexin français à propos des *« grands chantiers paysagers de l'an 2000 »*, il semble évoquer précisément le bourg de village restauré à Vétheuil qui pourra devenir un modèle pour d'autres chartes paysagères communales : *« En respectant l'architecture traditionnelle, en préservant les bourgs édifiés autour de leur clocher et en intégrant les édifices neufs, une ambiance est perpétuée. »* [Michel Périgord 245 p. 96] Et c'est ainsi que le processus de la *« double artialisation »* s'enclenche, entraînant à la fois la transformation des espaces concrets et la mise en valeur des images de ces derniers par les pouvoirs publics.

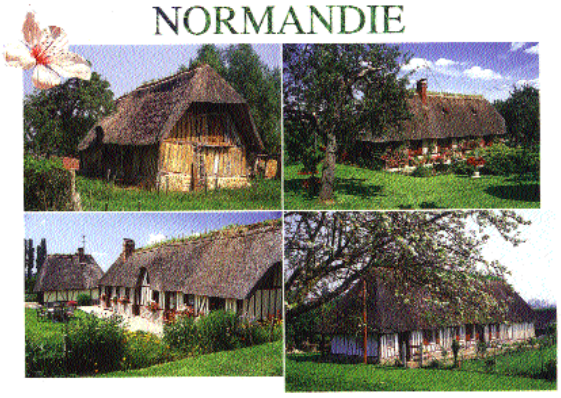

Figure 102 Le modèle de la chaumière et des pommiers en fleurs des cartes postales, cliché Gérard Gsell, éd. Combier.

Figure 103 Le modèle du marais de nature sauvage ; carte postale éditée par le parc naturel régional de Brotonne vers 1990.

Figure 104 Les motifs qui fondent les modèles, et les institutions concernées.
Tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

Le végétal des acteurs privés	
Haies de houx	Parc naturel rég. des boucles de la Seine normande
Haies de lierre	Parc naturel rég du Vexin fr. et pépiniéristes
Vergers conduits en haute-tige	Parc naturel rég. des boucles de Seine normande et Arboriculteurs
Vergers de Vétheuil	Parc naturel rég. du Vexin français (chartes)
Jardins du château (La Roche-Guyon)	ministère de la Culture et Conseil général 95
Le bâti et le pittoresque	
Chaumières - Toits de chaumes	Parc naturel rég. des boucles de la Seine normande et Europe, et Région de Haute-Normandie
Enduits de façades	Parc naturel rég. du Vexin français et Artisans
Murs de pierre	Parc naturel rég. du Vexin français (charte constitutive)
Habitat troglodytique	ministère de l'Environnement (Diren : inventaire)
L'organisation des espaces	
Pâtures sur prairies humides	Parc naturel rég. des boucles de la Seine normande
Cours fleuries des chaumières	Parc naturel rég. des boucles de la Seine normande
Haies de saules conduits en têtard	Parc naturel rég. des boucles de la Seine normande
Habitat continu	Parc naturel rég. du Vexin français (chartes)
Lignes et réseaux enterrés	Parc naturel rég. du Vexin français - État
Le patrimoine naturel	
Pelouses calcicoles	Natura 2000 et Région (Agence espaces verts) et Parc naturel rég. du Vexin français
Marais tourbeux	État (réserve naturelle) et Natura 2000 et gestion Parc naturel rég. des boucles de la Seine normande

Un petit tableau (figure 104) récapitule quels sont les motifs et les modèles de paysage et de patrimoine sollicités par les politiques publiques des diverses institutions. Dans chaque territoire se dégagent deux types de modèles, fondés à la fois sur des valeurs paysagistes et des valeurs scientifiques :

• **le modèle du marais Vernier normand** — modèle de la carte postale de Normandie (figure 102) —, avec des vergers d'arbres fruitiers haute-tige, des chaumières, des pigeonniers en matériaux locaux, des pâtures de vaches normandes ; mais aussi des saules conduits en têtard, des prairies humides et des fossés agricoles ; les iris fleuris sur les toitures de chaume, les cours fleuries et les haies de houx.

• **le modèle du marais Vernier de nature sauvage**, marqué par les prairies humides et les roselières, les fossés et les canaux, les plans d'eau comme la Grand-Mare. C'est le marais humide difficilement accessible, mais visible à distance du haut du panorama de Bouquelon et des deux observatoires. C'est aussi le marais de la réserve naturelle des Mannevilles, qui accueille les chevaux Camargue et les bœufs Highland Cattle, et que l'on retrouve là-aussi sur des cartes postales (figure 103).

• **le modèle des coteaux de La Roche-Guyon pittoresques**, très marqué par l'abondante production culturelle mettant en valeur le donjon, les pinacles de craie, etc.

Il intègre **le sous-modèle du bourg groupé près de son église** (cas de Vétheuil), avec un soin attentif aux couleurs des enduits de façades (souvent celles des boutiques), aux lignes et réseaux enterrés, aux commerces actifs dans un tissu urbain continu (comme dans les éditions Rustica). C'est aussi l'intérêt pour les murs de pierre, affirmé dans la charte constitutive.

• **le modèle de la nature-musée des coteaux de La Roche-Guyon**, traduit par la présence des pelouses calcicoles et des coteaux calcaires abritant des orchidées et une végétation de type méditerranéen.

51 Produire des formes végétales et architecturales emblématiques : le rôle des institutions publiques

Le parc naturel régional des boucles de la Seine normande n'est pas le seul acteur s'intéressant aux paysages locaux, rejoint en effet par le Conseil général de l'Eure, le Conseil général de Seine-Maritime et le Conseil régional de Haute-Normandie. La charte constitutive comme la charte paysagère des parcs naturels régionaux développent les grands principes ; les publications diffusées aux habitants encouragent ceux-ci dans certains comportements (ils peuvent obtenir des conseils architecturaux gratuits en tant qu'habitants). Les conseils régionaux et généraux se retrouvent eux associés dans une Opération de patrimoine groupé (Ogp). Dans le parc naturel régional du Vexin français, des actions sont comparables, encourageant à la plantation de haies ou à l'entretien des façades. Si pour le parc naturel régional le marais Vernier concentrant les différents motifs nécessaires à la production d'un paysage local normand (haies de houx, de saules têtards, chaumières, vergers) correspond à un paysage idéal, les coteaux de La Roche-Guyon au contraire ne sont pas typiquement vexinois ; même leurs vergers d'espèces locales ont été abandonnés mais ils demeurent pittoresques.

En terme de paysages et de patrimoine, les institutions agissent de trois manières principales : par le végétal, par le bâti et par l'organisation des espaces publics. Pour ces trois aspects que l'on retrouve dans leurs chartes paysagères, ce sont les parcs naturels régionaux qui jouent un rôle important.

Tenir compte du caractère régional et paysagiste local (revendiqué par les associations) a été le souci des parcs naturels régionaux étudiés, qui associent paysages, patrimoine historique et patrimoine immatériel (les savoir-faire locaux en terme de construction notamment). Le marais Vernier lui-même, grâce à ses chaumières, son bocage, ses prairies, ses vergers, ses haies de houx, comporte de nombreux motifs de paysage revendiqués notamment par le parc naturel régional. Ainsi le paysagiste est amené à reconnaître ces motifs et par un projet de paysage qui *« prépare le territoire à accueillir de nouveaux aménagements »*, à les valoriser auprès des habitants, ce qui peut être nommé *l'approche pragmatique* : *« le paysagiste suggère des règles de constitution de la cohérence du paysage […] [les projets] obéissent à ces principes de reconnaissance des motifs paysagers qui nécessitent ensuite de longues négociations avec les commanditaires et les élus. L'enjeu est ici […] de recréer localement le rapport sensible de la société à son pays, en modifiant son regard en même temps que son territoire […] Au paysagiste celle [la compétence] d'inventer — de révéler et de communiquer mais aussi de construire — le cadre de vie et le regard sur celui-ci : c'est son rôle d'architecte. »* [P. Donadieu *et al.* 116 resp. p. 13 et 15] En revanche pour certains paysagistes amenés à élaborer des chartes paysagères (par exemple l'agence Hortésie à Vigny pour le parc naturel régional du Vexin français et pour celui du Perche), l'intérêt des parcs naturels régionaux pour les motifs — tels que la haie ou le bâti rural traditionnel — est plutôt patrimonial. Mais surtout, ils soulignent que les responsables des parcs naturels régionaux ne sont pas suffisamment attentifs à l'organisation des espaces, qui pourtant permet de distinguer un bocage normand d'un bocage percheron, ou des collines du Perche de collines du Lauragais. La démarche des paysagistes requiert une double action, à la fois paysagiste et urbanistique.

Face au phénomène généralisé de mutation de l'agriculture en France, plusieurs régions replantent ce qui a été arraché lors des remembrements, expérimentent de nouveaux ormes pour remplacer ceux qui sont morts de la graphiose, revalorisent ce qui a été oublié : ainsi dans le portrait de la France en 1996, l'Institut français de l'environnement (Ifen) indique *que « la Champagne crayeuse replante ses arbres »* tandis qu'on observe en Basse-Normandie *« le retour de la haie »* [Ifen 170 respect. p. 190 et p. 150]. Cette dernière région, voisine du marais Vernier, *« concentre sur 3,2 % du territoire national 4,2 % des surfaces en haie »*, ce qui représente plus de 41 000 kilomètres de haies dans le département de l'Orne, et *« donne à la région sa " marque paysagère ", qui est assez fortement valorisée sur le plan touristique »* [Ifen 170 p. 150]. En faveur des haies bocagères et champêtres, ce sont donc diverses mesures qui sont prises par les parcs naturels régionaux ou les conseils généraux, non seulement pour des raisons écologiques mais aussi paysagères, patrimoniales et touristiques.

Rien qu'en Basse-Normandie, la Chambre régionale d'agriculture n'en finit pas de faire l'inventaire des actions départementales, alors qu'en Haute-Normandie, région dépendante de cette Chambre, rien n'apparaît sur ces opérations de plantations ; les acteurs mentionnés sont la Chambre d'agriculture et les conseils généraux de l'Orne et du Calvados, ainsi que des élus locaux et des associations. Depuis 1982 la région de Basse-Normandie soutient les agriculteurs pour la plantation de haies, depuis 1994 pour l'insertion des exploitations dans des rideaux végétaux ; en 1997 des élus locaux ont remis en état des haies le long de chemins de randonnée dans le cadre du Fonds de gestion de l'espace rural ; des associations ont replanté des chênes pour reconstituer le maillage bocager ; le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (Caue) de la Manche prévoit d'engager une réflexion *« sur l'insertion des bâtiments et non leur camouflage »*, le Parc naturel régional de marais du Cotentin-Bessin reconstitue son bocage à ormes (250 000 plants, 80 kilomètres de haies créées, 350 kilomètres de haies restaurées), etc.

510 L'encouragement par la charte paysagère du parc naturel régional des boucles de la Seine normande

Dans l'ouvrage récent intitulé *La charte paysagère* qui développe six cas français, les extraits choisis pour présenter la charte paysagère du parc naturel régional des boucles de la Seine normande (Brotonne à l'époque : élaborée de 1989 à 1994) montrent que le paysage est souvent considéré comme un patrimoine, car fondé sur la préservation de motifs locaux (mares, haies champêtres) et du patrimoine bâti (chaumières, granges, etc.). En effet le *Guide pratique à l'usage des maires* [Y. Gorgeu, C. Jenkins 151 p. 27] rappelle la fragilité des paysages qui risquent de se dégrader ou de s'éteindre et la nécessité d'une *« première action positive : le respect de ce qui existe »*. En introduction de ce document, aux côtés des plateaux, des coteaux boisés et du patrimoine architectural, les milieux humides sont à protéger : *« Classement des secteurs les plus intéressants sur le plan écologique, limitation des zones d'extraction et des zones d'activité selon un plan raisonné, interdiction de l'urbanisation hors des zones traditionnelles de l'implantation du bâti (terrasses alluviales). »* [parc naturel 227 p. 3] De même, *« préserver les fondements de l'identité des paysages »* est un objectif qui apparaît dans trois fiches différentes : celles de la protection du patrimoine (fiche n°1), du bâti traditionnel (fiche n°14) et des zones humides (fiche n°21). La fiche n°2 sur l'urbanisation stipule de *« maîtriser l'identité future du paysage »*, celles du remembrement (fiche n°4) et des plantations (fiche n°7), veulent *« maintenir et renforcer la trame végétale qui fait l'identité du Parc »*. D'autres exemples continuent de placer le paysage en première place de la préservation des espaces : *« faire de la route un élément valorisant du paysage »* (fiche n°5), *« développer le caractère jardiné des villages du Parc »* (fiche n°9 *Clôturer de belle façon*).

Présentée ainsi en tant que patrimoine à restaurer ou à maintenir, la notion de paysage au sein du parc naturel peut laisser songeur. Mais au-delà de l'impression d'une création de décor (pourquoi refaire de l'ancien ? Du faux-colombage ?) on peut comprendre la dynamique

locale instaurée : une initiative privée d'habitants, une économie locale (artisans) et touristique. Cette question d'identité et de projets de territoire fut développée par le chargé de mission urbanisme et développement, qui insistait sur la nécessité pour le parc naturel d'être en position pionnière :

> « On a un problème existentiel permanent au Parc ! Car en fait, on correspond rarement à un découpage administratif selon les cantons ou les départements. Il y a une deuxième chose, c'est que le parc naturel régional a une vocation expérimentale : montrer des démarches pilotes. De ce point de vue là, il doit avoir une longueur d'avance, par exemple les chartes paysagères sont créées dans les parcs naturels, cela veut dire des financements spécifiques. Il faut être identifié, on s'aperçoit que parmi les volets économiques, le volet touristique est intéressant parce qu'il lie directement un travail de patrimoine — patrimoine en général — avec de l'activité économique. Donc il faut être reconnu et identifié, non seulement au niveau national, mais aussi par rapport aux départements et aux régions ; le problème par exemple c'est de dire : " On est un territoire avec une offre particulière ". C'est aussi important de développer une forme d'appropriation de la part des habitants, une communication — c'est là où ça pêche le plus souvent — afin que le parc puisse faire évoluer des comportements pour une meilleure prise en compte de l'environnement, du patrimoine, du paysage, etc. Donc être toujours sur la brèche, afin que l'on soit reconnu, identifié : parfois on travaille avec d'autres partenaires, on voit avec eux pour que le parc soit comme un atout pour d'autres partenaires. » (Bruno Gemin novembre 1999)

Le marais Vernier comme paysage local idéal pour ses haies de houx et ses arbres taillés en têtard qui entourent des prairies humides

« Le saule têtard, bien adapté aux zones humides, est l'âme du paysage des prairies humides », annonce le dernier diagnostic du patrimoine naturel établi à l'occasion de la révision de charte (mars 2000) du parc naturel régional [parc naturel régional 233]. En effet, les prairies humides, les haies champêtres et les arbres taillés en têtard représentent pour le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, un paysage de marais à mettre en valeur notamment en s'appuyant sur les agriculteurs ; ceux-ci sont les plus nombreux au marais Vernier, ils y représentent le plus fort taux du parc naturel régional (17 %) en 1999 [Pnr 234]. Des replantations sur des terrains gérés par le parc naturel régional ont déjà eu lieu, dans la réserve naturelle des Mannevilles et à Saint-Sulpice. On y donne des cours de taille en têtard, tandis que la parution d'un guide écrit du saule têtard est en projet [Pnr 233].

> « Dans le lit majeur il faut éviter qu'il y ait trop de maïs, etc. alors on se place à la fois sur le plan des milieux naturels et paysagers : les prairies sont des " vrais réservoirs de biodiversité ", elles sont préservées au maximum et d'un point de vue paysager, cela concerne ce secteur, c'est l'accompagnement végétal. Parce que le problème c'est que dès que vous mettez de la culture, tout ce qui est haie, alignement, arbres, ça disparaît ! Alors maintenir la prairie, c'est aussi maintenir un paysage qui va avec ; les agriculteurs qui sont éleveurs ont intérêt à garder les végétaux en matière de brise-vent, d'abri pour les animaux et même aussi pour favoriser un peu la descente d'eau dans les parcelles, avec les saules : un saule têtard ça doit être entre 500 à 700 litres d'eau d'évapotranspiration par jour, donc c'est important ! Le problème aujourd'hui — agricole — c'est que la prairie n'est pas très favorisée, notamment l'élevage, et donc on a tout un travail avec les agriculteurs, des aides de l'état ou européennes pour maintenir des prairies et leur intérêt économique. Avec un volet particulier que vous connaissez peut-être, qui aura des implications sur le paysage, les Contrats territoriaux d'exploitation avec les agriculteurs, avec un important volet environnement et paysage ; et la deuxième chose c'est Natura 2000, donc ce sont des secteurs préservés, le parc est directement impliqué dans ces démarches. » (Bruno Gemin)

Certains textes publiés à destination des habitants relaient cette politique globale d'encouragement à produire un paysage normand, car *« le paysage fait partie du patrimoine […] le paysage est là, à notre porte, sachons lui conserver son caractère »* [parc naturel régional de Brotonne 228]. Tous les habitants du parc naturel régional sont invités à participer à la plantation de haies champêtres. S'ils le font, ils seront comparables à de véritables professionnels de l'aménagement, comme le confirme le petit jeu proposé dans le journal du parc naturel et intitulé *« Les haies, vrai ou faux ? »* :

« [Une des questions était] Il n'y a pas de paysagiste dans le parc naturel régional de Brotonne ? Vrai ou faux ? [La réponse] Faux ! Le parc compte plus de 60 000 paysagistes ! Vous en faites partie, car dès que vous plantez un arbre, construisez une maison, une clôture, fleurissez votre façade, vous participez à la construction du paysage local […]. » [parc naturel régional de Brotonne 228]

Ainsi présentée, la mise en paysage est bien une affaire d'importance locale qui doit être prise en charge collectivement et dans l'intérêt général. *« Quelques conseils. […] Choisissez des essences adaptées à notre belle et capricieuse Normandie. […] Le houx, l'if, le buis… gardent leur feuilles en hiver, et sont très bien adaptés à nos climats et à nos paysages »* [228] Les haies de houx font l'objet d'un intérêt particulier de la part du parc naturel régional des boucles de la Seine normande, à tel point qu'elles figurent dans la charte paysagère ou *Guide pratique à l'usage des maires* [parc naturel régional de Brotonne 227]. Il est vrai que certaines haies de houx existent, notamment sur le plateau. On pense vraiment en terme de paysage traditionnel et par conséquent de patrimoine local, comme le prouve une publication de la mairie de Pont-Audemer sur l'Internet (laquelle propose deux films numériques sur le marais Vernier) ; dans cet extrait en effet, le houx semble répandu, évident et donc local, à l'égal de tous les matériaux récoltés sur place pour construire la chaumière :

« Les chaumières du marais Vernier succèdent à la périphérie de la boucle et ne peuvent être atteintes par la montée des eaux. Un bocage de haies " à houx " les entoure. Leur architecture typique provient des ressources locales. Les colombages en chêne sont issus des bois voisins. Les roseaux de la Grand-Mare constituent les toitures traditionnelles. Les soubassements sont construits avec des pierres et silex du sous-sol. Enfin, le torchis est fabriqué à partir des limons prélevés sur place. Les chaumières du plain-pied sont parallèles à la pente. Mais celles qui lui sont perpendiculaires possèdent une cave semi-enterrée appelée " cafoutin ". Celle-ci est réservée au stockage des fruits et légumes. » (site de l'Internet *Naturoscope* [300] en 2000)

Un panneau consacré aux haies de houx est exposé dans l'observatoire du parc naturel régional au marais Vernier. Il montre une carte des haies du marais (le long du coteau et sur le plateau) et il donne une rapide description horticole et leurs usages : « le houx se multiplie facilement par rejets de souche et marcottes, ce qui favorise son implantation dans les haies. » En conclusion, l'encadré intitulé *« Avec le parc naturel régional de Brotonne, plantez des haies de houx »* affirme la politique menée depuis dix ans : *« Le houx figure parmi les essences régionales qui donnent du caractère aux haies du territoire. […] Une commande groupée est à l'origine de 120 kilomètres de haie, soit environ 250 000 plants (1/10 de houx). L'intérêt de ce patrimoine paysager est conforté par des opérations publiques qui valorisent les " haies de houx " caractéristiques du marais Vernier »*. Cette essence commune (France, Europe, Afrique du Nord, Chine) préfère les terres acides, fraîches et légères et notamment les sous-bois de forêts de hêtres, pour croître à l'ombre ; les fleurs sont peu visibles, mais les fruits rouges, en hiver, sont portés par les pieds femelles [Claude Guinaudeau 156 p. 146]. De nombreuses variétés horticoles ont été développées (de feuilles plus ou moins piquantes jusqu'à la disparition des pointes et plus ou moins panachées de jaune), idéales pour les haies taillées ou défensives [156 p. 85 ; 156 p. 62]. D'une manière plus générale (à l'échelle du parc naturel régional, à Sainte-Croix-sur-Aizier non loin du marais Vernier) une haie de houx replantée le long d'un parking public doit servir de modèle, comme l'indique le panneau qui l'accompagne, même si les deux panneaux se contredisent, puisque le précédent annonçait, à juste titre, la lente croissance du houx *(Ilex aquifolium)* [156 p. 146], contrairement à celui-ci :

« Bonjour ! Nous sommes des jeunes plants âgés de un à cinq ans que le Conseil municipal de Sainte-Croix-sur-Aizier a décidé d'accueillir autour du terrain de tennis. […] Essayez de nous reconnaître ! Moi, je suis le houx : on m'accuse de pousser lentement, mais c'est faux ! Si l'on me soigne bien, je suis capable de rivaliser avec les thuyas qui sont bien moins beaux que moi ! De plus, je suis l'une des espèces de haies normandes la plus longévive : vivre plusieurs centaines d'années ne me fait pas peur. Je suis aussi l'une des fiertés du patrimoine naturel du Parc naturel régional de Brotonne. […] Je suis le tilleul, arbre

traditionnel des places normandes. […] Nous adorons être admirés ; par contre nous avons horreur d'être touchés et encore plus d'être piétinés. […] Alors, s'il vous plaît, respectez-nous ! [Signé] Les plants autour du terrain de tennis de Sainte-Croix-sur-Aizier. »

Le paysage est aussi mis en valeur par ses vergers et la promotion des produits locaux. La Maison de la pomme, fierté des habitants de la commune par son importance locale et touristique, se trouve au centre du village dans une chaumière située aux côtés de l'église et de la mairie. « Cela fait des années qu'elle est construite, c'est chouette. C'est pour cela qu'il y a toujours beaucoup de monde à Sainte-Opportune. Dans le bourg, il y a souvent des cars. » (Une habitante de la commune) Cette maison est en effet un lieu d'accueil des visiteurs, d'où part un circuit pédestre de 4,5 kilomètres à destination de la Grand-Mare, dont le plan est distribué gratuitement. On y a implanté aussi un verger-conservatoire, associé à une mare et à une prairie où pâturent des vaches. Il est présenté aux groupes et aux scolaires, mais il est aussi prétexte à des démonstrations de greffes et de tailles fruitières, organisées par une association d'arboriculteurs professionnels.

L'exemple des trois cantons : Beuzeville, Cormeilles et Quillebeuf

L'opération groupée patrimoine (Ogp) a été mise en place par la *Commission Intercantonale d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Ouest de l'Eure* (nommée *Ciau Risle-Estuaire*) entre 1997 et 1999, à titre expérimental dans ces trois cantons. Cette politique était double, elle s'appliquait au patrimoine bâti appartenant à des propriétaires privés et à des communes mais aussi aux patrimoines dits paysagers (privés ou espaces publics). Les subventions venaient de l'Europe, du Conseil général de l'Eure et des communes. Le montage des dossiers avec appui technique a été réalisé par l'agence Habitat et Développement (Évreux), qui a dans son équipe depuis plusieurs années un architecte-paysagiste salarié (formé à l'Ensp de Versailles : Jean-Marc Coubé). La presse locale se fit l'écho de cette opération, où patrimoine et paysage étaient associés, en soulignant ses quatre avantages :

- « engager une action significative et exemplaire en faveur du patrimoine bâti et paysager » ;
- « regrouper les moyens existants et les compléter par des mesures nouvelles pour encourager la mise en valeur du patrimoine » ;
- « redonner au site son cachet et son authenticité tout en préservant sa ruralité » ;
- « promouvoir les savoir-faire traditionnels et soutenir l'activité économique et touristique locale. » [Anonyme, article de presse l'Éveil de Pont-Audemer 14]

Pour le patrimoine bâti, on retrouve toute la palette des actions : promotion et sauvegarde, restauration, valorisation, préservation. Sur le plan de l'architecture, on s'intéresse aux toitures de chaume, aux façades notamment dans les bourgs, et aux bâtiments dits de caractères ainsi qu'au petit patrimoine. Les aides ont atteint 30 % des travaux pour une habitation et 50 % pour les autres bâtiments. En mars 1999, soit après deux ans d'opération, on chiffrait les travaux effectués à 945 184 euros (6,2 millions de francs), subventionnés à un tiers (304 898 euros, soit 2 millions de francs), ce qui représente 79 réalisations :

- le principal volet concernait les toitures de chaume : plus de la moitié des opérations et des subventions accordées (45 opérations et près de 198 184 euros, soit 1,3 millions de francs) ; l'exemple donné par l'article (commune de Saint-Ouen-des-Champs) concerne quelques chaumières privées du marais Vernier, dont l'une d'elle a bénéficié d'une subvention de plus de 7 622 euros (50 000 francs) pour la couverture de chaume, tandis que la propriétaire acceptait sur suggestion de l'architecte de rénover la façade ;

- le deuxième volet s'est intéressé pour le quart des opérations (24 opérations, 99 092 euros soit 650 000 francs) au patrimoine de caractère et au petit patrimoine ; par exemple, la réfection à Asnières du toit d'un colombier du XIIIe siècle (6 098 euros ou 40 000 francs de subventions) ;

- le dernier volet concernait les façades, pour dix opérations soit 11 891 euros de subventions (78 000 francs) ; ainsi a-t-on rénové, avec participation de la commune (366 euros soit 2 400 francs), la façade d'une forge à Épaignes (6 098 euros de subventions soit 40 000 francs), ce qui fit travailler trois artisans de la commune et un de l'extérieur.

Pour le patrimoine paysager, on remarquait un fort encouragement à la production d'un paysage normand, encouragement comparable aux actions du parc naturel et des opérations agri-environnementales et paysagères (OGAF-paysage) du marais Vernier et de la vallée de la Risle : encourager la plantation de vergers de pommiers conduits en haute-tige, plantation de haies champêtres, mise en place de clôtures en bois traditionnelles, entretien ou création de mares et de fossés. D'autres opérations furent liées à l'arbre en général : plantations d'arbres de haut jet à l'entrée des propriétés privées et plantations d'alignement. Ces opérations ont bénéficié d'un soutien à hauteur de 50 % avec un plafond de 3 811 euros (25 000 francs) pour les propriétaires privés. Il y eut dans ce cadre là, presque 15 opérations financées (soit plus que le nombre de façades), pour un total de 77 749 euros de travaux (510 000 francs) et 53 357 euros de subventions accordées (350 000 francs).

Ce qui est aussi une opération paysagère, à mon sens, même si elle n'était pas nommée ainsi par les opérateurs de cette politique, fut la mise en image de la rénovation, à double niveau ; d'une part on avait installé des panneaux (provisoires) devant les bâtiments : sous le titre *« restauration du patrimoine bâti et paysager »*, apparaissaient des maisons normandes sur un fond de végétaux avec une grande ligne d'horizon qui divisait le panneau en deux parties (c'est une image de paysage, et le terme paysage lui-même se trouvait dans l'image) ; d'autre part, cette opération médiatisée a été photographiée dans la presse (ce sont encore des images de patrimoine et de paysage). Parfois même ce sont les acteurs des projets (financeurs et bénéficiaires) qui présentaient avec fierté le panneau comme s'il s'agissait d'un diplôme récompensant une bonne action. Cette communication en terme de bon comportement via l'image est confirmée par l'article, qui nous explique que s'il n'avait pas été aussi bien conseillé et subventionné, le propriétaire de la forge d'Épaignes aurait restauré son bâtiment d'une façon banale (remise en état de clins de bois) sans avoir la bonne idée de *« modifier totalement son projet et de redonner à cette maison, parmi les plus anciennes du village, son caractère normand »* [l'Éveil de Pont-Audemer 14]. De même l'encadré concernant les chaumières du marais Vernier est intitulé *« de la vilaine tôle au joli toit de chaume »*, ce qui désigne donc cet élément architectural comme modèle esthétique local.

511 L'encouragement par la charte paysagère du parc naturel régional du Vexin français

Une progressive mise en place de mesures pour les haies champêtres dans le parc naturel régional du Vexin français

La politique de paysagement par la mesure d'encouragement à planter des haies champêtres, développée par le parc naturel régional du Vexin français dès sa création, est incitative : des conseils de plantation sont exposés sous la forme d'un petit dépliant, lui-même joint aux dossiers de plans d'occupation du sol [236]. À l'échelle du périmètre général du parc (charte) se substitue alors l'échelle du jardin privé de l'habitant et du territoire communal. Le premier volet du dépliant indique : *« Les haies champêtres… elles sont d'ici, donc elles poussent mieux, il faut bientôt les planter. »* Rappelons ici que le parc naturel régional a passé une convention avec des pépiniéristes pour des commandes groupées. Par cette offre de réduction du coût d'achat, l'habitant est supposé acquérir des plants de haies champêtres. Pour accéder à cet avantage, mais aussi pour obtenir une subvention à la plantation ou les conseils gratuits d'un technicien, l'habitant doit *« planter un linéaire de haie, utiliser des essences locales et planter en jeunes plants »*. La poursuite de cette politique est appuyée par un récent guide de 31 pages [236], qui s'adresse en particulier à l'habitant : *« délimiter son jardin de manière naturelle et esthétique »* (grâce à la haie) et lui fournit des conseils sur le choix des

végétaux et des techniques horticoles. À la question *« pourquoi planter une haie et laquelle ? »*, le parc naturel répond par des arguments écologiques (faune, flore, eau) et agronomiques (protéger les cultures et les animaux) :

> *« La haie, composée d'essences dites locales, permet de créer une clôture écologique s'harmonisant avec le paysage ; sans aucune mesure avec les haies de conifères, tel que le thuya, cupressus ou les haies de laurier, véritables " béton vert " des jardins. […] Une haie peut protéger en longueur jusqu'à 20 fois sa hauteur. ce qui permet de protéger les bâtiments […], les cultures […], le bétail […]. Elle évite l'érosion sur les terrains en pente tout en captant les eaux de ruissellement qu'elle redistribue vers le sol et limite ainsi, voire empêche, les inondations. »* [parc naturel régional du Vexin français 236 p. 1]

La liste de végétaux proposée, ou *« curriculum vitae des arbres et arbustes de nos haies »*, est la même que celle proposée dans certains plans d'occupation des sols. Trois rubriques abondamment illustrées *« végétaux de haie, pour brise-vent et ornementaux »* présentent les essences : le charme, le cornouiller, le cytise, la viorne, l'alisier, l'amélanchier, etc. Quatre persistants — qui ne sont donc pas des conifères — y figurent : le buis, le houx, le troène et le laurier tin. Par quelques entretiens, Christian Weiss [292] a pu dégager les éléments d'appréciation qui lui paraissent importants : seuls les arboriculteurs plantent de nouvelles haies agricoles, pour leur effet brise-vent, tandis que certains agriculteurs se montrent réticents à planter de nouvelles haies dans la mesure où il s'agirait alors de suivre les conseils des naturalistes du parc naturel. L'apport de l'étude concerne surtout la composition des haies, les données recueillies sont en cours d'intégration dans la cartographie du parc naturel.

Le conseil architectural dans les coteaux de La Roche-Guyon : un succès à Vétheuil

Avant la création du parc naturel régional du Vexin français, l'Association des amis du Vexin français s'est intéressée à l'architecture dès les premiers bulletins qu'elle édita juste après sa création. Son quatrième numéro présentait un long article intitulé *la Maçonnerie*, le cinquième s'attardait plus précisément sur les toitures, le septième et huitième (numéro double) détaillait les ouvertures [13], etc. *« Restaurer et mettre en valeur le patrimoine culturel »* fait partie des objectifs du parc naturel régional du Vexin français [Pnr 238 pp. 14-15]. De plus il est important de souligner que cela détermine la création de chartes paysagères communales. En zone dite urbaine, Vétheuil et La Roche-Guyon figurent en tant que *« bourg et village de caractère à sauvegarder »*, ce qui signifie que les chartes paysagères communales seront prioritaires, le souci du parc naturel étant d'encourager de bons aménagements urbains (entrée de ville, constructions neuves non isolées, etc.) et des réhabilitations du patrimoine bâti. Pour ces communes, envisager des Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Zppaup), issues de la *« loi paysage »* de 1993, est vivement conseillé [Pnr 235 p. 20]. *« Les bourgs et centre anciens sont mis en valeur par des opérations de réhabilitation du bâti rural et de restauration du patrimoine culturel, afin de prendre en compte les quartiers, rues, monuments, sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique, et afin de définir le cas échéant des prescriptions de nature à assurer leur protection, sur le plan paysage. »* [Pnr 235 p. 20]

Le conseil architectural apparaît aux côtés de la haie dans les dossiers de Plans d'occupation du sol mais aussi dans le journal du parc naturel. Ainsi un long article présentera les couleurs d'enduits de façades [parc naturel régional 239], tandis qu'un autre expliquera comment intégrer au mieux de nouvelles constructions dans un bâti plus ancien, car il s'agira de construire *« en évitant le lotissement banalisé et en conservant le caractère rural des villages du Vexin »* [Pnr 240]. Le parc naturel propose que la commune élabore un plan d'implantation du bâti, à l'aide d'un architecte et d'un paysagiste, et il souligne l'intérêt d'une charte paysagère communale, pour *« connaître le territoire d'un village, appréhender une démarche de qualité et respecter l'enseignement des constructions anciennes »*. Il informe aussi ses habitants de l'intérêt patrimonial du bâti vexinois, en expliquant aux lecteurs de *Couleurs du Vexin*, le journal du parc naturel :

« Ces articles ne sont pas écrits pour dispenser une connaissance, mais bien plutôt pour redonner à chacun l'envie de prendre le temps de regarder cette architecture rurale simple et tellement habile. La regarder, la comprendre, c'est accepter de recevoir l'enseignement " des anciens " qui nous lèguent leur connaissance au travers de tous ces bâtiments qui façonnent les villages du Vexin. » [parc naturel régional 239 p. 5]

Dans le même esprit, une Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (Orac) s'adresse aux artisans-commerçants et aux hôteliers-restaurateurs exerçant leur activité dans une commune du parc naturel (siège social de l'entreprise ou commerces de proximité) [parc naturel régional 241]. Ainsi, un commerçant de Vétheuil, antiquaire-bar à vin-salon de thé (monsieur Amédro) a pu bénéficier d'aides financières pour son activité. Situé sur la place centrale de la commune, non loin de la mairie et dans le périmètre classé de l'église Notre-Dame, le bâtiment qui abrite ce commerce a été rénové attentivement. Recouverte d'un enduit de couleur saumonée spécialement mis au point pour cette réhabilitation architecturale, la façade fait la fierté du parc naturel, qui n'hésite pas à la représenter dès que possible. Cette image a pour but de montrer à la fois l'attention accordée à l'architecture et la satisfaction devant les résultats [Marie-Paule Défossez 94]. Des stages techniques professionnels de revêtements de façades sont également organisés.

512 Les politiques de paysage et la communication des Conseils généraux et régionaux : prairies humides et saules têtards, paysages et variétés locales

Les Conseils généraux et régionaux, en France, mettent en place une politique d'environnement caractérisée par une forte communication qui passe par des thématiques communes : planter des haies, ne pas arracher les saules têtards, gérer l'eau, ne pas polluer les jardins, s'intéresser aux légumes locaux, etc. En bref, sensibiliser les habitants ou les entreprises pour éventuellement modifier leur comportement (acteurs cibles). En effet les départements et les régions ont acquis une compétence décentralisée en matière d'environnement par l'article 4 de la loi 96-142 du 7 janvier 1983 (loi de décentralisation dite *« Defferre »*). À ce texte s'ajoute la loi 95-101 du 2 février 1995 (dite loi *« Barnier »*) qui crée les conseils départementaux consultatifs et les inventaires du patrimoine naturel (les espaces naturels sensibles et les plans départementaux de randonnée sont aussi issus de ces deux lois, dont l'une fut modifiée par la loi du 22 juillet 1983).

Le Conseil général de Seine-Maritime avait le premier édité de véritables livrets en couleurs. Ils furent conçus par l'ancien Centre régional d'information et de documentation sur l'Environnement, devenue l'Agence régionale de l'Environnement de Haute-Normandie (Arehn) qui édite encore plus de documents mais tout aussi riches. L'auteur principal de ces livrets est toujours le même, il s'agit de Jérôme Chaïb, écologue et directeur de la nouvelle Agence. Dans sa publication sur *Les Oiseaux*, réalisée en collaboration avec l'importante association régionale Groupe ornithologique normand (1 300 adhérents), le Conseil général présentait les prairies humides associées aux saules têtards. Une belle photographie montrait un (seul) de ces arbres derrière un premier plan d'iris d'eau en fleur jaune étincelante *(Iris pseudoacorus)* [conseil général 80 p. 10]. Le commentaire, qui défend les prairies pour leur qualité écologique, concerne aussi les paysages humides normands (parcelles, fossés, haies), même si le marais Vernier (situé dans l'autre département) n'apparaît pas :

« Le long des parcelles, souvent bordées de fossés en eau, les haies de saules têtards, étaient jadis exploitées périodiquement pour le chauffage. Il s'ensuivait au niveau où l'arbre était étêté une attaque du bois par les champignons et les insectes xylophages conduisant à la formation d'une cavité propice à certaines espèces comme la chouette chevêche, le rouge queue à front blanc et le moineau friquet. Cette technique étant délaissée aujourd'hui, les vieux saules disparaissent peu à peu et ne sont pas remplacés, sauf parfois par le peuplier qui ne présente pas cet intérêt. La disparition des vieux arbres, mais aussi l'abandon du pâturage sont les principales causes de la disparition de ces espèces. […] la disparition des vieux pommiers riches en cavités est funeste pour les oiseaux cavernicoles déjà touchés par celle des saules têtards. » [80 respect. pp. 11-12 et 26]

Le saule têtard n'intéresse pas uniquement le Conseil général de Seine-Maritime, mais aussi celui du Bas-Rhin, qui revendique cette essence comme locale. Il lui consacra un dépliant spécifique, à l'occasion de sa charte de l'environnement signée le 5 septembre 1990 ; il est vrai que c'est une essence commune en France et ainsi sa familiarité en fait un argument utile pour la communication en terme d'espaces naturels à protéger. Autant de saules qui ont leur propres noms locaux et ont même été peints ou décrits par les artistes alsaciens. Concrètement, dans le cadre d'un programme européen *Interreg* intitulé *Pamina*, ce département mène une politique de gestion conservatoire concernant spécifiquement les saulaies. Une aquarelle de saule têtard habité par d'autres plantes (épilobe, eupatoire, etc.), des insectes, des oiseaux et des papillons, rend compte d'une dimension sensible affirmée. Cette image circule au-delà du département d'où d'ailleurs elle n'est pas originaire (auteur Marc Tabourin d'après Jan Wartena). Elle voyage notamment en ligne sur l'Internet, placée sur un site belge consacré à la fois aux chouettes d'Athéna et aux saules têtards [288] (une page y présente la création du têtard, autrement dit la technique de plantation et de conduite de la taille sur plusieurs années).

Enfin en ce qui concerne les paysages et la faune de la vallée de la Seine, le document sur *Les Oiseaux* se réjouissait de la présence de trente couples de râles des genêts *(Crex crex)* — autre espèce d'avifaune liée aux prairies humides et présentée par les naturalistes français dans les basses vallées angevines par exemple — et de celle d'un premier couple de cigognes vu en 1996 [conseil général de la Seine maritime 80 p. 12], venu spontanément dans l'estuaire.

Depuis 1996, date de sa création, c'est l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (Arehn) qui prolonge cette politique de communication ; ses textes sont intéressants notamment sur le plan du paysage. D'échelle plus globale car concernant les deux départements, les publications développent aussi les motifs paysagers comme ce saule têtard, dans le livret consacré aux *Zones humides* [conseil régional de Haute-Normandie 84], où une double page s'attarde sur « *les haies et les alignements de saules têtards* ». Pourtant, les images nombreuses ne montrent pas d'alignements, la communication agit moins en termes de paysages (photographies de structures végétales) qu'en termes écologiques (cliché en gros plan sur une chouette chevêche d'une part, sur un tronc de vieux saule d'autre part). Le texte lui-même se situe dans le domaine naturaliste :

> *« L'humidité persistante sur la tête du saule favorise le développement de champignons au niveau du cœur. Le bois pourrit, le centre de l'arbre se creuse peu à peu. L'arbre creux contient alors un terreau qui devient un support pour les plantes, un abri pour les insectes, comme le carabe granuleux (coléoptère), qui s'y réfugient quand une inondation hivernale survient. […] La tête âgée d'un vieux saule têtard, quand elle forme un espace plat et dégagé, peut susciter un effet plate-forme qui va intéresser un couple de cigognes blanches. »* [conseil régional de Haute-Normandie 84 p. 30]

Le livret invite à conserver ou planter de nouvelles haies, planter des haies de saules pour les conduire en têtard (au rythme des baux agricoles : tous les six, neuf ou douze ans). Un encadré rappelle le rôle positif des chasseurs : mares aux gabions, prairies humides pâturées, arrêtés préfectoraux de biotope. Enfin, ce livret qui ne parle pas spécifiquement du marais Vernier mais de toutes les autres zones humides régionales, relate néanmoins le succès de la politique de réimplantation des cigognes (toujours dans ce chapitre sur les haies) : plus de quarante cigogneaux sont nés au marais Vernier et en vallée de la Risle depuis 1992, grâce à l'installation de quinze perchoirs.

En comparant par cette première approche rapide la politique de communication du Conseil régional de la Haute-Normandie et du Conseil général du Bas-Rhin, il semble donc que le premier soit moins complet sur la question des saules têtards et de la relation sensible voire paysagère des habitants ; en effet dans la brochure des *Cours d'eau* [9], seul un petit cliché montre une haie taillée en têtard, sans autre commentaire que la localisation

géographique (basse vallée de la Saâne au sud de Dieppe). Cependant, un petit bloc-diagramme associe *« l'arbre creux ou têtard »* à la chouette chevêche et aux canards colvert ; de même dans la double page consacrée aux *« techniques alternatives de maintien des berges »*, le têtard ne surgit pas dans le texte.

L'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie milite aussi pour *« un paysage rural fonctionnel et attrayant »* (titre d'une double page) car *« réintégrer le paysage dans l'économie de l'exploitation agricole est un des défis que doit relever notre société »* [Arehn 8 p. 26]. L'auteur, qui pense que les mesures agri-environnementales n'ont pas donné suffisamment de résultats, compte sur les contrats territoriaux d'exploitation (Cte) à condition que ceux-ci soient suffisamment nombreux à l'échelle du territoire, ceci malgré les manques juridiques en ce qui concerne par exemple la possibilité d'arracher des haies. Les mesures prévues concernent la maîtrise des ruissellements et la lutte contre l'érosion des sols, le maintien des prairies humides pour 76 à 224 euros par hectare et par an (500 à 1 470 francs), la conversion de labours en herbages pour 450 euros par hectare et par an (2 950 francs), la réhabilitation de vergers haute-tige pour 183 euros par hectare et par an (1 200 francs) ; ainsi que la plantation de haies pour 46 à 229 euros par hectare et par an (300 à 1 500 francs) et l'entretien de mares pour 46 à 122 euros par an (300 à 800 francs) [Arehn 8 p. 27].

513 Les chartes paysagères communales du parc naturel régional du Vexin français, une échelle d'action que le parc naturel régional des boucles de la Seine normande tente de définir

Le parc naturel régional du Vexin français a été à l'origine de nombreuses études paysagistes professionnelles, qui se traduisent essentiellement par des chartes paysagères communales qu'il finance à 100 %. Elles s'élaborent à l'initiative des élus du parc naturel, qui, en concertation avec la paysagiste du parc naturel, choisissent eux-mêmes le bureau d'étude qui va bâtir le diagnostic puis les recommandations. Même les réunions du comité de suivi du paysage ont actuellement supprimé de leur ordre du jour les autres thèmes d'étude ; la priorité est donnée aux chartes communales, nous affirme la documentaliste qui classe les procès verbaux.

> *« Les paysages font l'identité d'un pays. Pour les préserver, la Charte du parc incite les communes à élaborer des chartes paysagères. […] La charte est à la fois un outil de gestion des espaces naturels, un état des lieux qui évalue les actions prioritaires à mettre en œuvre et un calendrier opérationnel. »* [parc naturel régional 238 p. 10]

Dès la charte constitutive, les coteaux de La Roche-Guyon sont mentionnés. Leur valeur retranscrite sur la carte du parc naturel régional en fait un lieu stratégique pour lequel les chartes paysagères communales sont vivement souhaitées. En effet, les coteaux de La Roche-Guyon sont présentés en tant que *« zone naturelle d'intérêt paysager primordial »* telle que la vallée de l'Epte : cela correspond en fait aux sites qui ont été classés en tant que monuments naturels au titre de la loi de 1930 (alors que les sites inscrits figurent seulement en *« zone d'intérêt paysager majeur »*). L'intérêt paysager majeur signifie que l'élaboration de chartes paysagères communales sera prioritaire. Ces coteaux apparaissent aussi en *« zone naturelle d'intérêt écologique »*, ce qui correspond aux inventaires des Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff). C'est dans le chapitre *« sauvegarder et enrichir les espaces naturels »* que se trouvent les deux articles nommés *« accidents majeurs »* et *« coteaux secs »*. Le premier est intégré dans l'article 11 *« le Plan Paysage »*, le second dans l'article 12 *« restaurer, mettre en valeur et gérer les milieux sensibles »* [235 pp. 36 et 50-51].

Les autres milieux présentés sont les zones humides, les carrières (boucle de Guernes), les buttes boisées et trois vallées dont l'Epte. L'est des coteaux de Vétheuil et de Chantemesle, déjà boisé (bois âgé de chênes), apparaît comme une zone à vocation forestière. Les boisements et déboisements seront contrôlés par le parc naturel régional, les plantations devront suivre les indications du Plan-paysage et la fréquentation touristique sera contrôlée [235 p. 18]. Le

contrôle de la fréquentation touristique est une question qui revient souvent dans la charte ; le parc naturel prévoit de combattre la *« sur-fréquentation »* et propose que parallèlement une zone d'accueil soit aménagée, *« comprenant un sentier de découverte de la nature et des sites d'observation du paysage »* [parc naturel régional 235 p. 66]. Deux axes thématiques sont retenus, il s'agit de la préservation des prairies humides en fonds de vallée (cas de l'Epte) et de la reconquête des coteaux secs (cas de La Roche-Guyon) :

> *« des boisements spontanés ont appauvri les milieux. […] le Parc propose aux propriétaires, en partenariat avec les organismes concernés, des conventions pour des opérations tendant à la reconstitution ou à la préservation des milieux. »* [235 p. 16]

Pendant ce temps, le parc naturel régional des boucles de la Seine normande découvre que sa charte paysagère générale pourrait être encore plus efficace si des études locales pouvaient être menées. Sa première action dans ce sens fut l'étude des paysages du marais Vernier et des autres zones humides de la vallée de la Seine, engagée par un historien dans le cadre d'une thèse. À cette occasion le parc naturel découvre que tous les marais ne se ressemblent pas et remet en question sa volonté d'encourager les tailles de saules en têtard au nom d'une tradition qui n'a pas toujours existé. Pour l'instant, un premier diagnostic paysager a commencé à voir le jour à partir de 1999, grâce à la révision de la charte constitutive.

La première charte paysagère intercommunale : Vétheuil et deux autres communes reliées par la Seine

À l'est des coteaux de La Roche-Guyon, la charte paysagère demandée par Vétheuil englobe aussi au sud la commune voisine Saint-Martin-la-Garenne, et Guernes afin de clore la boucle de Seine. C'est un bureau d'études composé d'un architecte et de deux paysagistes qui a été choisi. Sur la base du document de recommandations et du diagnostic réalisé en 1998, j'ai dessiné une carte qui met en évidence, au sujet de Vétheuil uniquement, ce que l'on peut retenir de ce projet de politique du paysage (figure 105).

> *« Vétheuil, vu depuis Lavacourt, est une image archétypique : le clocher au fond de la verte vallée, toitures roses du centre bourg, silhouettes de maisons bourgeoises émergeant de la végétation abondante. Mais les premières constructions isolées du début du siècle sur les versants ont annoncé la colonisation qui gagne aujourd'hui les sommets des coteaux et compromet cette image de carte postale. »* [Nord-Sud 226]

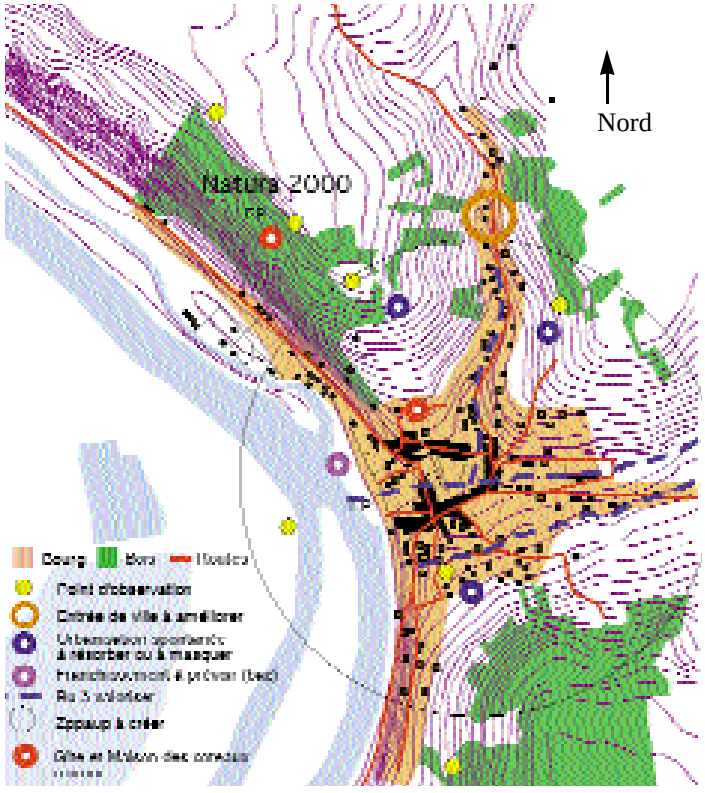

Figure 105 Charte paysagère intercommunale, partie concernant Vétheuil. D'après le projet de Nord-Sud paysagistes [226], carte de Nathalie Dumont-Fillon.

Au sujet de Vétheuil et en l'occurrence au nord de la charte intercommunale, trois thèmes principaux ont intéressé l'équipe paysagiste retenue :

1• La résorption du mitage issu du bâti isolé, qui s'est étendu hors du creux de vallon central (bourg ancien) pour atteindre les coteaux très visibles, en

prenant de l'altitude et en s'éloignant du centre (pavillonnaire récent). À court comme à long terme, il s'agit surtout de limiter la construction mais aussi d'améliorer les entrées de ville (nord de Vétheuil) et de créer des *« écrans de vergers »* qui font *« la transition entre bâti et nature »*. La limitation des constructions est un point délicat qui fut longtemps négocié. Parallèlement, le bureau d'étude paysagiste propose un projet de Zppaup (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) qui passerait par un inventaire végétal et bâti.

> *« Les vergers et vignes, témoins du passé des deux boucles, dont on retrouve ici et là les traces conservées parfois pieusement, doivent être mentionnés en premier lieu. […] Les franges bâties de Vétheuil sont le plus souvent adoucies par des vergers ou des domaines plantés, reliefs, sentes compliquées et charmantes. Clôtures variées, reliefs, constituent l'espace intermédiaire qui assure la transition entre bâti et nature. »* [Nord-Sud 226]

2• La mise en valeur de l'eau, qui se concrétise par la préservation ou la reconquête des trois rus de Vétheuil et par la mise en place d'une halte fluviale (bac) permettant au piéton de se rapprocher de la Seine (chemin de halage non accessible) ; le lavoir, lui, a déjà été restauré par l'association des Amis de Vétheuil.

3• Et enfin, la reconquête des coteaux, qui se constitue autour de deux types d'intervention :

- une conquête naturaliste, qui amène le bureau d'études à s'appuyer sur cette politique patrimoniale en indiquant qu'il existe *« des lieux à préserver en attendant la possible reconquête des friches des coteaux de Vétheuil à Tripleval par le programme Natura 2000 »*. C'est le même raisonnement qui est appliqué au bois du Chênay, vers Saint-Martin, bois qui est lui aussi classé au titre de la loi de mai 1930 ;

- une conquête paysagiste, qui prévoit une répartition des équipements récréatifs sur l'ensemble des trois communes, et en particulier à Vétheuil, la mise en place d'un gîte (troglodytique) à créer sur les coteaux et d'une Maison de la nature pour le parc naturel. Près de l'église Notre-Dame, le presbytère de Vétheuil sera sans doute retenu pour cette *« Maison des coteaux »*, lieu de départ des randonneurs vers le chemin de Grande randonnée GR 2 et lieu d'exposition pour les naturalistes [Gérard Blondeau 33 p. 21].

Le bureau d'études ne parle pas des friches, contrairement aux paysagistes de la charte paysagère générale :

> *« La friche de coteau n'est pas à craindre tant qu'elle permet de garder la relation avec le plateau jusqu'au stade arbustif épars, au-delà il faut réfléchir sur le refermement éventuel de certains effets de liaison avec le plateau. […] Il est à noter que certaines friches de coteau calcaire ont une évolution suffisamment lente pour garder leur aspect ouvert (landes à arbustes) dans une apparente stabilité sur plusieurs dizaines d'années. »* [F. Adam *et al.* 1]

S'il n'est plus possible de savoir comment cette phrase a pu être perçue par les acteurs du parc naturel régional, on peut supposer néanmoins que le regard plutôt optimiste des paysagistes ne ressemble en rien aux inquiétudes de ceux qui n'aiment pas les friches. En fin de compte, loin des analyses paysagères générales en terme de coteaux (qui se boisent) ou de lignes d'horizon (qui se referment), c'est à l'échelle communale et sur le plan du bâti que le diagnostic se pose, attentif aux implantations et aux derniers arbres fruitiers, encore présents dans les jardins privés. Les impressions sont résumées dès le diagnostic : *« Entrée et sortie de ville vers La Roche-Guyon […]. Falaises crayeuses entrevues, coteaux verdoyants. Belles maisons bourgeoises, la résidence de Monet, débouché sur la Seine, l'église, le village. »* [Nord-Sud Paysages 226 2,8 *Le domaine bâti*]

Étant donné que la charte paysagère intercommunale est terminée et présentée au public, elle parle d'elle-même. En revanche à Gommecourt où une charte paysagère est en

cours d'élaboration (première phase) il m'a paru intéressant de rencontrer les paysagistes retenus pour cette étude.

Le diagnostic en cours de la charte paysagère communale de Gommecourt

Solange Duchardt, architecte-paysagiste formée à l'École nationale supérieure du paysage de Versailles et diplômée depuis six ans, fait partie des bureaux d'études agréés par le parc naturel régional pour les réalisations de chartes paysagères communales. Elle a pris en charge, seule ou en binôme, déjà plus de six chartes paysagères, qu'elle considère selon leur stratégie : certaines sont élaborées pour une mise en conformité avec les plans d'occupation des sols (soucis d'urbanisme) tandis que d'autres concernent des thèmes précis, par exemple l'eau et l'agriculture (commune de Berville). Participant aussi à des recherches en paysage (avec Marc Rumelhart écologue et professeur à Versailles), elle se montre de plus en plus sensible aux questions des haies et des bocages, de la gestion des espaces agricoles, de la création et de l'entretien des chemins, etc.

> *« Le paysage est la traduction visuelle d'un ensemble de relations et de combinaisons, d'interactions humaines avec les conditions du milieu, qui en font un ensemble unique et indissociable en perpétuelle évolution. Comme pour le patrimoine naturel, il faut le préserver, voire accroître la diversité des paysages. La charte paysagère communale est à replacer dans un contexte législatif renforcé qui vise la préservation et la valorisation des paysages mais doit aussi être replacé à l'échelle du Parc naturel régional du Vexin français dont l'un des objectifs majeurs est de préserver les spécificités de son territoire, d'en développer les aspects positifs et de maîtriser la rurbanisation afin d'éviter la banalisation et la perte d'identité des paysages ruraux. »* [parc naturel régional 243 p. 2].

S'appuyant sur le cahier des charges établi par le parc naturel régional du Vexin français [243], Solange Duchardt élabore actuellement la première phase de la charte de Gommecourt. Son diagnostic paysager, très riche en documents graphiques et cartographiques, devient ainsi une synthèse entre son expérience personnelle et les données du territoire. Sur la carte de la charte paysagère générale, Gommecourt fait partie des communes identifiées par le parc naturel pour son intérêt paysager majeur. C'est une commune jugée très intéressante par la paysagiste, notamment par sa position de charnière entre plusieurs vallées (Epte et Seine) et en extrême limite ouest du parc naturel. Le diagnostic, engagé par un maire n'ayant pas été réélu en 1999, n'a pas encore été soumis au nouvel interlocuteur qui, ne connaissant pas les chartes paysagères communales, souhaite pour l'instant se renseigner en priorité au parc naturel. La paysagiste se sent donc actuellement dans une phase d'isolement due à l'absence de demande spécifique de la part du nouveau maire. Mais grâce à cette première phase, le territoire lui inspire suffisamment d'analyses pour aboutir à un diagnostic complet voire à des propositions directement fondées sur les espaces considérés.

Après avoir montré que Gommecourt est divisé en deux parties presque indépendantes — un carrefour en vallée de l'Epte, un hameau troglodytique à Clachaloze sur les coteaux de La Roche-Guyon — la paysagiste s'attache à faire exister ces coteaux en tant qu'éléments importants pour la qualité de leurs paysages. Outre les points de vue (isthme de Clachaloze) elle s'intéresse aux anciens chemins ruraux des coteaux (chemins autrefois empruntés par l'homme, souvent perdus ou non entretenus), à un chemin plat bordé d'un long mur de silex et de jardins familiaux, à une ancienne noue qui longe la route de la vallée et aux ruisseaux qui dévalent la colline (chemins de l'eau). C'est aussi par son attirance pour un tronc d'arbre à la courbe étrange qu'elle s'est intéressée à la crête, atteignant un point dont la marque a, selon elle, hélas disparu, ce bel arbre ayant été arraché par la tempête de décembre 1999. Par ce témoignage, elle rejoint d'autres évocations sensibles d'habitants des coteaux, eux aussi attirés par des arbres — bouleau, sapin — et des atmosphères — garrigue, clairière, lumière, etc. (voir sixième partie du mémoire). À la jonction entre des préoccupations esthétiques (elle dessine sur une carte le lien avec Giverny tout proche, accessible notamment par les chemins balisés de grande randonnée) patrimoniales (liste ou cartes des politiques publiques, du classement du

site, etc.) et spatiales, la paysagiste Solange Duchardt a donc réalisé un diagnostic d'échelle fine qui lui permet d'identifier les espaces les plus stratégiques en vallée de l'Epte et sur les coteaux de La Roche-Guyon.

Le diagnostic paysager du parc naturel régional des boucles de la Seine normande : un début de réflexion à une échelle plus fine

Le diagnostic de septembre 1999 confirme par écrit ce que disaient les chargés de mission au parc naturel régional : les neuf unités paysagères générales à l'échelle du parc naturel (charte paysagère de 1994) s'avèrent trop vastes pour connaître correctement les territoires et y projeter des programmes d'action. Ainsi une fiche d'urbanisme et paysage présente une carte d'occupation du sol et de qualité paysagère à l'échelle du marais Vernier. Elle précise d'une part l'occupation du sol (par exemple les bois) et d'autre part les dynamiques de ces espaces (par exemple : la régression des prairies). On peut donc y voir un début de politique paysagère comparable aux chartes communales déjà établies dans le parc naturel régional du Vexin français ; ici il s'agirait plus exactement d'une future charte intercommunale, englobant les sept communes du marais Vernier.

Mais ce diagnostic n'est pas de même nature que celui de Gommecourt par exemple, car il semble se positionner plus en terme de paysage se dégradant (*« régressions, points noirs »*) qu'en base de projet (avant la phase des recommandations). L'objectif final figure dans la nouvelle charte du parc naturel régional des boucles de la Seine normande : il s'agit *« d'analyser les dynamiques »* pour *« gérer de manière exemplaire les paysages »* grâce à des chartes paysagères locales et des conventions. L'inscription des paysages de la vallée de la Seine au patrimoine mondial de l'Unesco est aussi mise à l'étude [Pnr de Brotonne 232].

Le diagnostic précise donc l'occupation du sol du marais Vernier en fonction des « menaces » identifiées :

- les cultures du marais alluvionnaire sont accompagnées de l'alerte *« progression aux dépens des prairies » ;*
- à l'est du marais, sont signalés comme points noirs non résorbables, des réseaux de lignes haute et très haute tension ;
- à Quillebeuf est indiqué un habitat en équipements modernes, avec urbanisation diffuse et risque de mitage ;
- au pied de coteau, à Sainte-Opportune-la-Mare, le diagnostic désigne un *« secteur de sensibilité paysagère (franges forestières, fronts de Seine, entrées de territoire) »* ; c'est ce dernier point (entrée de territoire) qui est retenu ;
- autour de la Grand-Mare, les friches ne sont pas indiquées, car elles figurent seulement sous le nom de bois et forêts ;
- au pied de Marais-Vernier, ce sont les vergers, dont le nombre est en régression ;
- et enfin, un petit *« point noir résorbable (carrières, décharges) »* se situe dans le marais tourbeux, vers la digue des Hollandais.

Conclusion 51 Le rôle des institutions

Au marais Vernier comme ailleurs dans le parc naturel régional des boucles de la Seine normande, la première étape fut d'initiative privée : les résidents secondaires s'installant dans les chaumières à partir des années 1960. Le marais Vernier fut ainsi transformé en vaste jardin comparable aux modèles de cartes postales par les logiques individuelles de nombreux propriétaires privés mais indépendants. Pour les pouvoirs publics, ces comportements d'acteurs privés utiles sont à encourager, donc à relayer par le parc naturel régional. Les programmes d'action s'enchaînent, de trois manières : par l'action sur le territoire (mise en place d'une route des chaumières), par la communication pour renforcer les modèles de paysage (chartes), par les incitations aux habitants et aux communes (subventions pour les

toitures de chaume), etc. (figure 98 bis). Dans le parc naturel régional du Vexin français, la charte paysagère générale ne se prononce pas sur l'encouragement à produire des motifs de paysage locaux tels que les haies ou l'habitat continu. Mais les chartes communales le font lorsqu'elles existent. Le parc naturel initie depuis peu (étant donné sa jeunesse) une politique incitative en faveur des haies champêtres, premier pas de son action paysagère. Après avoir inséré un petit document dans les Plans d'occupation du sol, il a réalisé un livret plus important (conçu par la paysagiste du parc naturel) et passé un accord avec les pépiniéristes pour intéresser les propriétaires privés. Parallèlement, la politique architecturale (habitat continu et façades) passe par la filière professionnelle des artisans et Vétheuil devient un bon exemple à montrer : grâce au nouvel enduit de la façade de couleur saumonée de l'antiquaire Amédro. L'acteur utile encouragé est donc avant tout le commerçant installé dans le bourg, mais aussi le particulier possédant jardins et haies (l'acteur nuisible étant toujours, comme au marais Vernier, le planteur de haies de thuyas ou de laurier-cerises).

Le rôle des institutions face aux modèles de paysage est, sinon de les diffuser, d'au moins les reconnaître officiellement. En encourageant une dynamique préalable — l'exemple des chaumières restaurées par les propriétaires privés le montre bien — les pouvoirs publics confirment qu'ils adoptent ces modèles. On y retrouve alors le principe de la *« double artialisation »* : par les soutiens de type subventions aux habitants, les politiques publiques en effet relancent à la fois l'image de ce qu'il faut faire (les objectifs à atteindre) et la réalité concrète de la transformation souhaitée. Néanmoins il ne faut pas perdre de vue que, comme nous le rappellent les paysagistes, leur mission est aussi didactique et engagée dans le long terme, ce qui signifie que malgré les chartes paysagères, les modèles ne sont pas directement traduits dans les territoires. Il peut s'agir de principes et d'intentions qui ont pour but de désigner les territoires et leurs enjeux, avant même d'envisager leurs transformations. L'exemple de la valorisation des rus de Vétheuil, chers aux paysagistes, le montre clairement.

Par comparaison des deux territoires étudiés sur le plan des actions privées et publiques, il est évident que seul le marais Vernier a montré une première phase d'ordre privé qui a initié un processus relayé ensuite par les pouvoirs publics. Cela fonctionne d'autant mieux que ce marais réunit l'ensemble des motifs utiles : chaumières, haies de houx, etc. *« Vous êtes tous des paysagistes du parc naturel »* annonce le parc naturel régional des boucles de la Seine normande qui affirme l'utilité des acteurs privés en précisant que tout habitant contribue à la production de paysages locaux de qualité. Dans le parc naturel régional du Vexin français on s'adresse d'abord aux élus par les chartes paysagères communales. C'est alors semble-t-il, d'abord les espaces publics qui sont mis en avant plus que les jardins privés. Il est vrai que la configuration des coteaux de La Roche-Guyon est différente de celle du marais Vernier où les jardins sont visibles de la route principale, alors qu'à Vétheuil les murs de l'habitat continu masquent l'intérieur des parcelles et même les maisons. Ce champ d'action sur le domaine public se base sur des chartes des espaces communaux, actuellement absentes dans l'autre parc naturel régional (celui des boucles de la Seine normande).

52 La conquête naturaliste de l'espace dans les deux territoires grâce à Natura 2000

Un patrimoine naturel caractérise les deux territoires. Les coteaux calcaires et leurs pelouses calcicoles, le marais Vernier et ses milieux palustres abritent une flore et une faune remarquées par les scientifiques. Lors du classement des coteaux de La Roche-Guyon, le patrimoine naturel était identifié et indiqué par les botanistes. La présence des pelouses calcicoles, comportant des espèces protégées sur le plan national et régional, ne laissait pas les scientifiques indifférents, pratiquant les lieux depuis plus d'un siècle lors d'excursions botanistes et soucieux dès 1974 de protéger ce patrimoine naturel. Le classement des coteaux est une première forme de préservation des pelouses calcicoles ; tous travaux de grande ampleur, nécessitant par exemple des mouvements de terres (déblais ou remblais de constructions) sont désormais interdits sur les coteaux entre Vétheuil et Gommecourt. Mais

cette règle conservatrice, ayant pour objet principal la préservation des paysages vus de la route des crêtes, et fondée sur des textes juridiques, est avant tout esthétique et paysagère. Les politiques naturalistes actuelles ne sont plus marquées par la pensée de la *« mise sous cloche »* qui désormais est vivement critiquée : les scientifiques réfléchissent maintenant en terme de gestion des espaces, question d'autant plus vive que les pelouses calcicoles résultent d'une activité agricole disparue. Il a donc été décidé de projeter la création d'une réserve naturelle des coteaux, encouragée par le programme Natura 2000 qui redynamise ce projet. Dans le marais Vernier, les politiques naturalistes sont plus anciennes.

520 L'échec de l'agriculture intensive au marais Vernier et la déprise agricole des coteaux de La Roche-Guyon, des contextes favorables aux politiques naturalistes

L'idée d'Olivier Guichard était de proposer une réponse à l'urbanisation, avec le concept de *« poumon-vert »* ; il est vrai que la vallée de la Seine était déjà industrielle entre Le Havre et Rouen depuis une quarantaine d'années. L'analyse du naturaliste Régnier en 1933 montre bien à la fois la mutation industrielle du territoire et les débuts de l'idée de protection, considérée cependant par Thierry Lecomte comme encore rare et timide à l'époque, puisque le plan Marshall ira dans le sens de l'agro-industrie. La poursuite de la protection réapparaîtra plus solidement en 1958 (réserve cynégétique) et dans les années 1970 [T. Lecomte *et al.* 186 p. 48] :

> *« Le développement industriel, maritime et agricole de la vallée a complètement bouleversé la région […] Pour tous les naturalistes de la région, le marais Vernier représentait une réserve sacrée, où l'on se rendait en pèlerinage […] Depuis, les hélices des cargos et le mazout les ont fait fuir, l'air ne retentit plus des cris des courlis et des butors, mais des sirènes des usines et des navires. […] Il faut vivre avec son temps, mais le devoir des scientifiques est de voir encore plus loin, et de s'efforcer plus que jamais de défendre la nature, en apportant leur concours aux groupements qui la défendent et aux institutions qui la protègent. »* [Régnier en 1933 cité par T. Lecomte *et al.* 186]

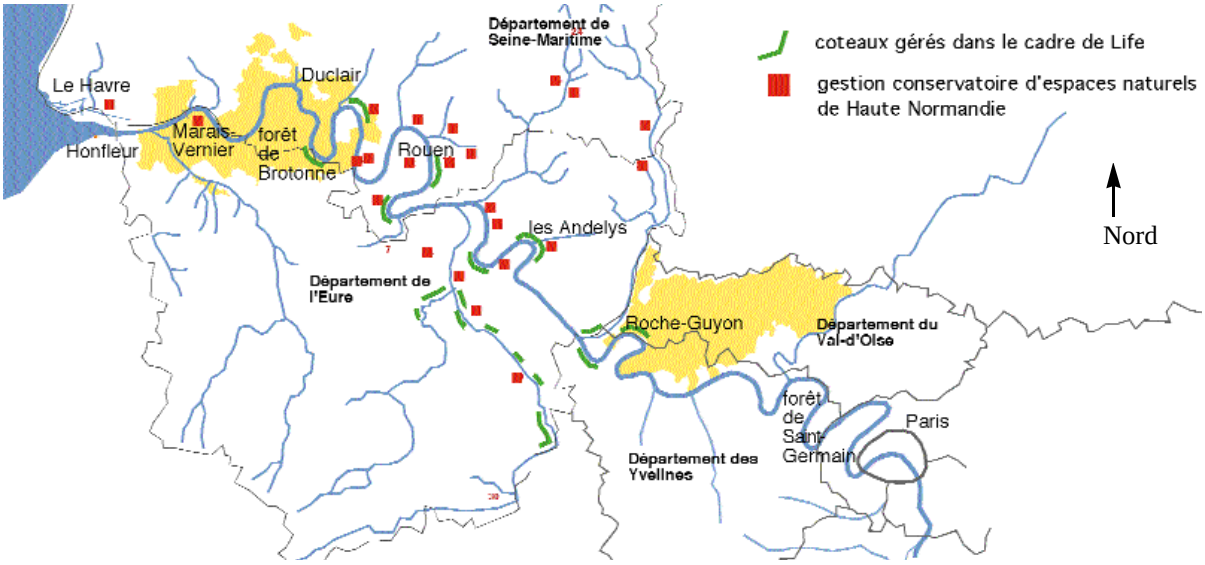

Figure 106 Sites de coteaux de la Seine et autres sites gérés par les naturalistes. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les documents [85].

521 Dans les deux territoires étudiés, les projets naturalistes se multiplient

• Le parc naturel régional des boucles de la Seine normande gère 400 hectares d'espaces naturels protégés sur son territoire ainsi que 100 hectares dans la réserve naturelle de l'estuaire de la Seine (données de l'année 2000). Il protège des prairies humides, des marais et des roselières (dont la Grand-Mare à Sainte-Opportune-la-Mare). Il participe financièrement au curage de la Grand-Mare et à l'abattage d'une peupleraie en vallée de la Risle à l'ouest du marais Vernier (commune de Foulbec).

• Le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie (Csnhn), créé le 2 juillet 1990, fonctionne en tant qu'association de type loi 1901 employant une vingtaine de personnes, dans le but de conserver des sites d'intérêt biologique, écologique et géologique. Il a également une vocation didactique.

- Les trente sites qu'il gère actuellement (figure 106) représentent une superficie de plus de 400 hectares, ce qui correspond à huit types de milieux, classés ici en fonction des superficies : coteaux calcaires (18 sites, 150 ha), formations forestières (2 sites, 105 ha), vallons humides (2 sites, 94 ha), prairies humides (5 sites, 34 ha), pelouses silicoles (1 site, 32 ha), lande et bois tourbeux (1 site, 5 ha), mare (1 site, 60 ares). Il ne gère pour l'instant que 6 hectares au marais Vernier, figurant dans la catégorie des prairies humides. L'autre site voisin, vers Le Havre, est le vallon humide de Rogerville. Quatre autres sites sont des prairies humides, dont deux en vallée de Seine (commune de Saint-Pierre-de-Manneville).

- Il mène également un programme qui concerne les pelouses calcicoles des coteaux de la Seine prises en compte à l'échelle politique interrégionale (Haute-Normandie et Île-de-France, figure 106).

• Le parc naturel régional du Vexin français est associé au Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie pour la préservation de 850 hectares de coteaux (figure 106) et s'inscrit dans le programme européen Life (L'instrument financier pour l'environnement).

Les naturalistes font partie des nouveaux acteurs du territoire, arrivés au marais Vernier à la suite de l'échec du *« dessèchement Marshall »* et dès le XIXe siècle pour les excursions botanistes. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, le XIXe siècle est aussi marqué par des excursions scientifiques, mais ce n'est que depuis peu que le projet de réserve naturelle tend à se mettre en place. Une succession d'étapes est donc observable pour les deux territoires, à partir du XIXe siècle. Il est possible d'en dresser une liste partielle, d'après les données bibliographiques et les travaux de l'équipe de Thierry Lecomte [186] (figure 107).

Figure 107 Une succession de publications scientifiques, d'après références bibliographiques des ouvrages, notamment : [186 ; 95 ; 221 ; 222]. Classement chronologique ; liste proposée par Nathalie Dumont-Fillon.

Au marais Vernier	**Sur les coteaux de la Roche-Guyon**
1832 Médecin Le Prieur	
(1861 Création de la société des Amis de sciences naturelles de Rouen et de ses bulletins)	
1870 Bourlet de la vallée *(Amis sc. nat. Rouen)*	1898 Abbé Toussaint et
1881 Duhamel *(Amis sc. nat. Rouen)*	Jean-Pierre Hoschédé *(Amis sc. nat. Rouen)*
1901 Revel	1900 Hubert R *(Amis sc. nat. Rouen)*
1926 Mail	1901 Jean-Pierre Hoschédé
1933 Régnier *(Amis sc. nat. Rouen)*	1922 Allorge, Pierre (thèse)
1951 Reber	1952 Liger J *(Amis sc. nat. Rouen)*
	1966 Frileux PN (Andelys)
1970 Hedin Ricou G. Masclet	1974 et 1979 Marcel Bournérias (projet de réserve
1975 mémoire de Dea de T. Lecomte (et O. Soret)	naturelle des coteaux)
1976 et 1979 Museum d'Elbeuf	
1979 Ricou G. Frileux Pierre-Noël	
1980 Le Neveu Christine ; Chaumat	
	1984 Julve (projet de réserve naturelle des coteaux)
1986 Lecomte Thierry Le Neveu Christine (thèse)	1986 Bock Charles
1990 Jean Bernard Bouzillé *(Amis sc. nat. Rouen)*	1995 Dehondt (projet de réserve naturelle)
	2000 Blondeau Gérard
etc.	etc.

5210 Les milieux naturels du marais Vernier désignés par le programme Natura 2000

Le site dans lequel se trouve le marais Vernier est le site n°21 du programme Natura 2000-Life intitulé *Marais Vernier-basse Vallée de la Risle.* Presque toute la surface du marais Vernier est concernée, sauf le nord-est à Quillebeuf-sur-Seine (communes de Marais-Vernier, Bouquelon, Saint-Ouen-des-Champs, Saint-Thurien, Sainte-Opportune-la-Mare, Saint-Aubin-sur-Quillebeuf, Quillebeuf-sur-Seine) mais il est aussi attaché, à l'ouest, à une partie de la vallée de la Risle (communes de Saint-Samson-de-la-Roque, Berville-sur-Mer, Conteville, Foulbec, Saint-Sulpice-de-Grimbouville, Toutainville, Bouquelon, Saint-Mards-de-Blacarville). Plus à l'est en vallée de Seine, s'y ajoutent quelques coteaux (communes de Trouville-la-Haule, Vieux-Port et Aizier) ce qui fait un site constitué de dix-huit communes.

Les objectifs naturalistes mentionnés dans le document d'objectifs

Par rapport aux coteaux de La Roche-Guyon dont l'inventaire Natura 2000 a été l'occasion de projeter une réserve naturelle, le marais Vernier est en situation inverse : les réserves naturelles montrent, par leur présence, la qualité des habitats recensés. Les milieux qui sont protégés peuvent bénéficier d'une gestion naturaliste. En revanche plusieurs parcelles de ces habitats se situent dans des propriétés privées, comme c'est le cas pour des prairies humides ou des mares de gabions. Dans cette orientation, le document d'objectifs énonce les intérêts, les états de conservation, les dynamiques, les menaces et les orientations de gestion de chaque habitat mentionné.

L'enjeu, dans le cadre de ce programme Natura 2000, n'est pas tant de gérer les milieux dans les réserves naturelles (où les naturalistes ont une expérience ancienne) que de prévoir la gestion de l'ensemble du marais Vernier, ce qui nécessite d'impliquer divers acteurs ou usagers qui ne sont pas des naturalistes. L'objet ici n'est pas de décrire dans le détail l'opération Natura 2000 sur le plan social qui s'avère trop complexe et pour laquelle on manque de sources mais, dans un premier temps, de comprendre les logiques naturalistes et de mettre en évidence les propriétés privées identifiées pour l'intérêt scientifique.

• Les petites mares à lentilles : seuls les habitats certifiés ont été reportés sur la carte mais le document d'objectifs mentionne plus du double de mares en habitat potentiel. Sur les dix-neuf mares certifiées, plus de la moitié n'est pas gérée selon des objectifs naturalistes : trois tronçons de fossés communaux sont gérés par le Syndicat de marais, neuf appartiennent à des propriétaires privés hors réserves naturelles et réserve naturelle volontaire. Mais ces mares, sensibles à la pollution, au risque d'assèchement estival et menacées par la concurrence avec les roselières, sont fragiles. Leur maintien ne concerne pas seulement les propriétaires mais la gestion globale du marais Vernier. En outre le contrôle du niveau d'eau, un des problèmes courants dans la gestion des milieux humides, n'est pas aisé. Les agriculteurs, qui ont des besoins variables en eaux, ne peuvent pas toujours répondre aux objectifs naturalistes. Des contre-exemples existent. Ainsi un particulier, qui possède deux des mares recensées, a accepté de voir sa prairie classée en arrêté de biotope (23 octobre 1993, *les Litières*). Pour les naturalistes, le résultat est encourageant : l'Orchis des marais *(Orchis palustris)* est réapparu sur une ancienne mare de chasse, passant de trois pieds en 1997 à 33 pieds en 1999 grâce à une fauche favorable.

• Les dépressions sur substrat tourbeux : cet exemple démontre de nouveau qu'une gestion naturaliste favorise la présence d'espèces végétales souhaitées, puisque l'une des quatre plantes protégées sur le plan régional croît dans la réserve naturelle volontaire. Sur les onze dépressions, six appartiennent à des propriétaires privés, ce qui représente la moitié en superficie (neuf hectares sur vingt au total). Ces milieux sont fragiles, les bords de mares ne supportant pas le piétinement animal. Pour le naturaliste, leur protection n'est possible que par fauche et pâturage extensif, absence de traitements chimiques et de piétinement. La seule économie agricole possible se réduit donc à des techniques extensives, sinon à de la gestion conservatoire.

Dans un second temps et d'une manière plus globale, il est possible d'examiner les questions soulevés par le programme Natura 2000 du point de vue des propositions concernant l'agriculture et la chasse (d'où les possibles conflits). Le document d'objectifs s'appuie sur un protocole d'accord entre l'État et les représentants de la profession agricole, protocole établi lors de l'extension de la Zone de protection spéciale (Zps) de l'estuaire de la Seine.

Le projet se veut rassurant pour les agriculteurs et non exclusif : l'agriculture pourra continuer si elle n'est pas incompatible avec les objectifs de conservation naturaliste, les demandes de permis de construire ne seront pas limitées (pas de contraintes supplémentaires par rapport aux règles d'urbanisme) ; des mesures agri-environnementales pourront compenser *« le manque à gagner lié aux modifications de pratiques »*, et enfin, la question du niveau de l'eau sera examinée *« dans le cadre des réglementations en vigueur »* [Natura 2000 221 tome I p. 20]. Les naturalistes souhaitent que la mise en œuvre de leurs objectifs soient, si possible, facilitée par les pratiques agricoles, par conservation, ou mieux, par création de nouveaux espaces favorables à la faune et à la flore, et même, par mises en place d'activités agro-touristiques ou agro-biologiques : *« maintien des prairies, voire le retour volontaire à la prairie […] d'entretenir, voire de créer des milieux interstitiels favorables (haies, mares) »* [221 tome I p. 20]. Il est donc évident que ces propositions cherchent à intégrer au mieux les agriculteurs, même si à long terme l'objectif réel est bien de modifier les pratiques dans une orientation écologique.

Les propositions concernant le marais tourbeux sont au nombre de sept :

- maintien du caractère humide, c'est-à-dire du marais tourbeux lui-même ;
- maintien des prairies existantes (environ 1 612 hectares, soit 70 % du marais tourbeux), notamment par les contrats agri-environnementaux ;
- favoriser l'extensification de l'élevage, en évitant les piétinements qui ont déjà dégradé le pourtour ouest du marais tourbeux ;
- favoriser le maintien et le renouvellement des milieux interstitiels, en évitant les produits chimiques et notamment par les contrats agri-environnementaux ;
- favoriser le retour à la prairie pour les parcelles cultivées (environ 103 hectares) par incitation financières (primes) ;
- favoriser le retour à un milieu ouvert dans les zones enfrichées du centre (environ 200 ha) ;
- améliorer la qualité des eaux (mise aux normes de certains effluents d'élevage).

Le marais alluvionnaire présente aussi des intérêts naturalistes, en tant que mégaphorbiaie et accueil de mares à triton crêté ; cinq propositions sont présentées :

- maintien du caractère humide ;
- maintien des prairies existantes (environ 800 hectares, soit 41 % du marais alluvionnaire) ;
- favoriser le maintien et l'amélioration d'un réseau de milieux interstitiels, notamment par encouragement au maintien des haies grâce à la loi du 8 janvier 1993 sur les paysages ;
- favoriser l'ajustement des intrants et les pratiques culturales raisonnées ;
- favoriser le retour à la prairie.

Concernant les chasseurs, il s'agit là-aussi, comme pour les agriculteurs, de les rassurer et de les intégrer au projet ; déjà, cette volonté s'explique par le fait que les mares à gabion offrent un réel intérêt pour les naturalistes, d'autant plus qu'elles sont moins piétinées que les mares-abreuvoirs des éleveurs. Leur entretien sera encouragé par une bonne gestion du niveau d'eau, en évitant les forts pompages de remplissage des mares et l'emploi de produits chimiques ; on encouragera aussi le chasseur à entourer sa mare de prairies humides fauchées ou pâturées et on découragera le girobroyage et l'écobuage. Enfin, après avoir envisagé la collaboration éventuelle des agriculteurs et des chasseurs grâce à des mesures incitatives, le programme prévoit que de nouveaux Plans d'occupation du sol puissent se constituer selon les objectifs naturalistes.

5211 Le programme européen Natura 2000 relance le projet de réserve naturelle des coteaux de La Roche-Guyon

Le site Natura 2000 se décompose en six entités, dont les coteaux de la Seine de Tripleval à Vétheuil (entité B), mais aussi ceux de Jeufosse à Port-Villez (exposés au nord), ainsi que les landes de la boucle de Moisson et le bois du Chênay, etc. [Natura 2000 222 pp. 9-10]. Le document d'objectifs définit les actions qui s'y déroulent et l'avantage ou l'inconvénient qu'elles procurent pour la préservation des sites. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, la chasse est jugée plus positive que négative : si les chasseurs prélèvent du gibier (moins de broutage par les herbivores), ils maintiennent cependant l'ouverture du milieu (contrôle des ligneux), limitent les dégâts des sangliers, etc. Il s'agit donc d'une *« action indispensable à la " conservation favorable " et à favoriser »* [Natura 2000 222 p. 19 et 22]. En revanche, aucune gestion forestière n'est mentionnée pour cette entité. La fréquentation de loisirs, quant à elle, est plutôt jugée négative (cueillettes, érosions et destructions par le moto-cross, etc.) mais la création d'une maison d'accueil est jugée bienvenue pour canaliser la fréquentation. Chaque formation végétale fait l'objet d'une fiche présentant les caractères écologiques, les évolutions possibles, les menaces principales, les gestions proposées, etc.

Le fauchage, le débroussaillage ou le pâturage sont souhaités pour l'entretien de la formation herbeuse sèche : un site à orchidées remarquables [222 p. 35]. D'autres milieux sont considérés comme quasi-stables, telle la pelouse calcaire karstique [222 p. 39], ou l'éboulis médio-européen calcaire [Natura 2000 222 p. 42]. C'est ainsi un territoire de 315 hectares divisé en plus de 3 000 parcelles appartenant à 840 propriétaires qui est considéré.

Toujours à l'état de projet — déjà mentionné dans le dossier de classement et même évoqué par Marcel Bournerias dès 1974 [39] — la réserve naturelle des coteaux de La Roche-Guyon semble s'approcher de la réalité avec l'impulsion de politiques actuelles telles que Natura 2000 (directive 1992-43-CEE dite *« habitats »*). Les réserves naturelles sont issues de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Le document d'objectifs de Natura 2000 indique les partenaires financiers prévus : l'État pour la gestion de la future réserve, l'Agence des espaces verts pour les acquisitions, le parc naturel pour l'entretien et le suivi scientifique, et enfin la Commission européenne dans le cadre de l'Instrument financier Life. Le parc naturel du Vexin français, concerné également par la gestion des pelouses calcicoles, présente ses objectifs dans sa charte ; l'article 21 nommé *« agriculture et environnement »* introduit ainsi la question : *« Les activités agricoles de gestion du milieu, notamment dans les fonds de vallée et les coteaux de plus en plus délaissés, sont développées tant pour préserver les paysages que la diversité des écosystèmes. »* [parc naturel régional 235 p. 64]

En entrant dans le vif du sujet, il propose de *« développer une agriculture spécifique sur les secteurs de déprise »* [235 p. 65]. Rien ne dit qu'il s'agisse du territoire des coteaux de La Roche-Guyon en particulier. Si l'on pense au programme agri-environnemental, effectivement évoqué (ainsi que les fonds de vallée), c'est en réalité à la vallée de l'Epte que correspond cet article. Sur les coteaux de La Roche-Guyon en effet, il n'existe plus d'agriculteurs, mis à part quelques-uns dont les parcelles se situent uniquement au bord de la Seine. La charte précise aussi que *« l'aménagement se limite à la création de sentiers pédagogiques et à la mise en place d'observatoires »* [parc naturel régional 235 p. 61].

Le projet de réserve naturelle se trouve très utilisé par le parc naturel dans sa politique de communication. Il apparaît aussi par le lien que le parc naturel fait avec son gîte dit *« Panda »* de La Roche-Guyon. La formule Panda, qui promet un contact avec le patrimoine naturel, ne peut donc que s'appuyer sur son sentier nommé *« les coteaux de la Seine »* [parc naturel régional 242]. Au départ du gîte (près de l'église Saint-Samson), un itinéraire conduit le randonneur vers la route des crêtes à l'est, en direction de Haute-Isle, mais s'étend surtout au nord au niveau du bois de la Roche. La petite brochure illustrée présente ainsi les essences

des lisières et des bois, un croquis du donjon du château, un gros plan de vache dans une prairie de pente et un pinacle de craie délimitant une pelouse, ainsi que les orchidées et les astragales de Montpellier. N'oublions pas que ce document concerne aussi une partie de la vallée de l'Epte (pelouse d'Amenucourt), ce qui explique l'encadré nommé *« des pelouses sous contrat »* (cas de l'Epte uniquement). Le projet de réserve naturelle, tel que présenté ici, résulte de la volonté de gérer le site qui a été abandonné par les cultivateurs : on peut comprendre qu'il s'agira de réimplanter une activité d'élevage. Le projet apparaît également dans la toute nouvelle brochure *Ornithologie, à la découverte des oiseaux du Vexin français*, dans le chapitre nommé *« les friches et les coteaux calcaires »*. Là, une dizaine d'espèces observables sont mentionnées : Hibou moyen-duc, Pouillot de Bonelli *(Phylloscopus bonelli)* qui *« recherche les coteaux ensoleillés avec résineux »*, ou encore le Grosbec casse-noyaux [parc naturel régional du Vexin français 242 pp. 9-10].

Les espèces animales

Le botaniste Gérard Arnal insiste sur l'intérêt entomologique des pelouses (ce qui conduit à différents points de vue sur le projet de gestion, le fauchage étant déconseillé par les entomologistes). Sur le même principe que pour les espèces végétales, les valeurs faunistiques dépendent des listes régionales. Pour les insectes protégés, trois valeurs ont été retenues :

1• Exceptionnelle : présence de plus d'une espèce protégée.
2• Forte à très forte : présence d'une espèce protégée.
3• Faible à assez forte : absence d'espèce protégée.

Pour les vertébrés (amphibiens, reptiles et oiseaux) la valeur retenue est fondée sur la rareté de l'espèce :

1• Forte : présence d'au moins quatre espèces assez rares en Île-de-France.
2• Assez forte : présence d'au moins deux espèces assez rares en Île-de-France.
3• Faible à moyenne : absence d'espèce assez rare en Île-de-France.

Concernant les reptiles et des amphibiens, la Salamandre tachetée *(Salamandra salamandra)* et la Vipère péliade font partie des espèces assez rares en Île-de-France ; la première se reproduit entre Vétheuil et Chantemesle. La seconde, ainsi que le Lézard vert *(Lacerta viridis)*, assez commun, n'ont pas pu être observés suffisamment par le bureau d'études pour les localiser sur des cartes. Pour l'avifaune, six espèces nicheuses sont assez communes, mais quatre espèces assez rares : Bondrée apivore *(Pernis apivorus*, à Chantemesle*)*, Chouette effraie (*Tyto alba*, château de La Roche-Guyon), Bruant zizi *(Emberiza cirlus)* et Pouillot de Bonelli *(Phylloscopus bonelli)* [F. Dehondt 95].

Neuf insectes sont protégés au niveau régional et présents sur les coteaux de La Roche-Guyon : la Mante religieuse *(Mantis religiosa)*, le Grillon d'Italie *(Oecanthus pellucens)*, le Criquet à ailes bleues *(Oedipoda caerulescens)*, la Cigale des montagnes *(Cicadetta montana)*, le Flambé *(Iphiclides podalirius)*, le Gazé *(Aporia crataegi)*, le Grand Sylvain *(Limenitis populi)*, la Zygène de la bruyère *(Zygaena fausta)*, la Noctuelle marbrée *(Dicestra marmorosa)*. On y trouve aussi un papillon nocturne, l'Écaille chinée *(Callimorpha quadripunctata)*, espèce prioritaire inscrite sur la liste de la Directive Habitats.

Le pied des coteaux de La Roche-Guyon fait partie d'une zone importante pour la conservation des oiseaux (Zico), sur la base des méandres de Moisson, de Guernes et des îles du fleuve, sur une zone de 6 150 hectares [Marc Rumelhart 269 p. 64]. La présence importante d'oiseaux, observée depuis les années 1970, tient au fait que les boucles sont placées sur un axe migratoire, mais aussi grâce à la proximité des pelouses des coteaux et des friches caillouteuses [agence des espaces verts de la région Île-de-France 4].

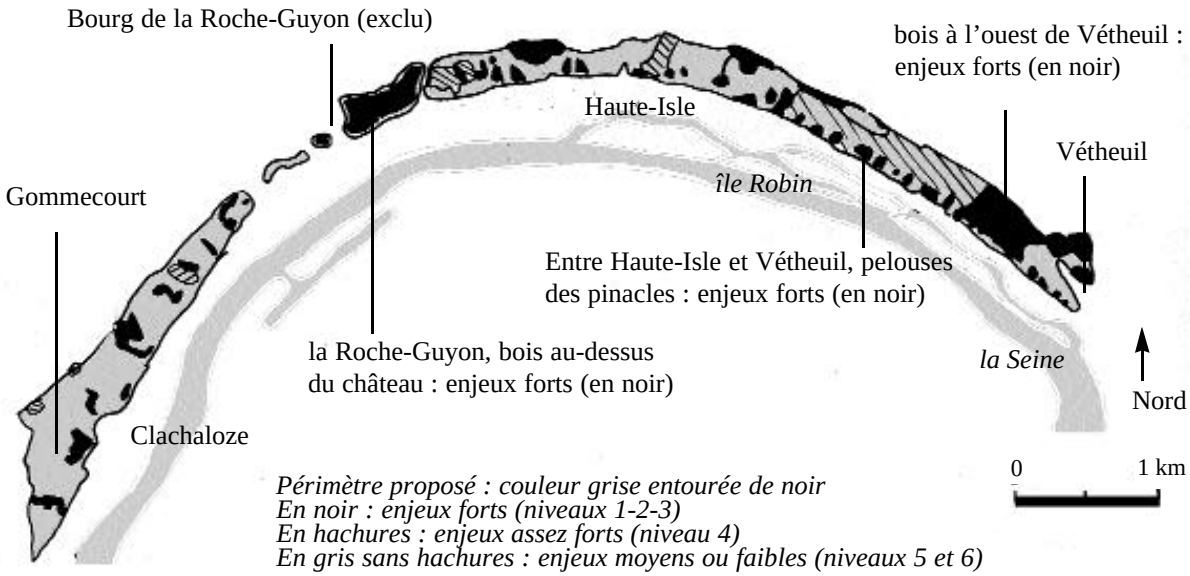

Figure 108 Les enjeux patrimoniaux des coteaux, d'après le projet de réserve naturelle [F. Dehondt 95], carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon.

Les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff)

La zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique des Coteaux de la Boucle de Moisson (de Vétheuil à Bennecourt), de type 1, occupe une surface de 400 hectares ; un *« vaste amphithéâtre de pentes arides exposées au sud »* en fait un *« biotope remarquable qui permet d'abriter des cortèges d'espèces méridionales remarquables, inféodées principalement aux pelouses et ourlets calcicoles »* et où vivent 470 espèces végétales. Une population importante de reptiles est également à signaler, ainsi que de rapaces [Iaurif 167 p. 17]. Parmi les espaces boisés, on trouve le bois de la Roche (400 hectares) sur le plateau (commune de La Roche-Guyon), et le bois du Chênay (Vétheuil) intéressant pour ses pelouses, ses landes, ses hêtraies de pente, etc. Ce dernier abrite 440 espèces intéressantes, dont neuf espèces végétales protégées et une vingtaine d'espèces rares. Une autre zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique est la petite île Robin (Moisson) qui permet au grand cormoran d'y hiverner. Ce sont aussi les sablières de Moisson en forêt face aux coteaux dans le méandre ainsi que le grand étang de la base de loisirs de Mousseaux.

La carte synthétique des enjeux patrimoniaux

Parmi les quatorze espèces végétales protégées, l'étude précise que la moitié d'entre elles se situent à l'est, entre Haute-Isle et Vétheuil. Sur la base de la flore, de la végétation et de la faune, une carte synthétique des enjeux a été réalisée afin de traduire concrètement dans l'espace la valeur patrimoniale. Aux critères précédents (rareté, protection) est ajoutée la rareté à l'échelle du site, ou vulnérabilité. Six enjeux patrimoniaux sont donc définis pour délimiter le périmètre de la future réserve naturelle [François Dehondt 95 p. 74].

1• Exceptionnel : présence d'au moins une espèce végétale protégée.
2• Très fort : présence d'au moins une espèce végétale assez rare à très rare et représentée sur moins de cinq stations sur le site.
3• Fort : présence d'au moins une espèce végétale rare à très rare et représentée sur plus de cinq stations sur le site.
4• Assez fort : présence d'au moins une espèce végétale assez rare et représentée sur plus de cinq stations sur le site ou habitat original.
5• Moyen : présence d'espèces très communes et assez communes et habitat banal.
6• Faible : habitat dégradé.

Les quatre niveaux d'enjeux naturalistes forts répondent à plusieurs objectifs, comme « *la préservation ou la reconquête de la biodiversité* » [F. Dehondt 95 p. 42] et la conservation de stations qui accueillent des espèces végétales particulièrement menacées (figure 108) :

- les trois principaux niveaux (forts, très forts et exceptionnels) correspondent aux pelouses, surtout présentes sur les pinacles de Haute-Isle, et aux bois (au-dessus du château de La Roche-Guyon). Je les ai représentés en surfaces totalement noires ;

- le quatrième (assez fort) concerne les coteaux entre Vétheuil et Haute-Isle, le dessus de l'église troglodytique et l'est de La Roche-Guyon. J'ai représenté ces parcelles en hachures noires.

Parallèlement à ce choix de secteurs à enjeux patrimoniaux importants, est établi un enjeu faible, qui concerne surtout les zones urbaines. En réalité celles-ci ont été exclues du périmètre de la réserve naturelle (commune de La Roche-Guyon notamment) ; de ce fait, la réserve se trouve coupée en plusieurs zones. Enfin, un enjeu intermédiaire, nommé enjeu moyen, doit faire le lien avec les autres secteurs délimités ; l'objectif du bureau d'études est d'obtenir une relative continuité entre des espaces à valeurs patrimoniales variables.

522 La préservation des pelouses calcicoles et des prairies humides par les mesures agri-environnementales

Depuis 1992 ont été mises en place par l'Europe (Politique agricole commune) des mesures contractuelles (incitations financières et cahier des charges) visant à encourager, sur une durée de cinq ans, les agriculteurs à produire sur leurs parcelles selon des objectifs de protection de l'environnement et d'entretien des espaces en déprise. Mais encore faut-il qu'il reste suffisamment d'agriculteurs et qu'ils acceptent ces contrats : les agriculteurs ont disparu des coteaux de La Roche-Guyon, mais sont encore présents au nord, en vallée de l'Epte, où des contrats de type mesures agri-environnementales (Mae) ont vu le jour. Douze communes du Val-d'Oise étaient concernées, et trois en Yvelines, sur une première période de 1993 à 1998. La région Île-de-France participait au financement à hauteur de 16 % (Europe 50 % et État 34 %), mais l'ouest de la vallée de l'Epte se trouve dans une autre région, la Haute-Normandie (département de l'Eure). La commune de Gommecourt (Yvelines) fait partie de l'opération, non seulement pour ses prairies de l'Epte, mais aussi pour une dizaine de parcelles dans son hameau de Clachaloze (donc en partie sur les coteaux) ; pourtant, ni les études agronomiques ne semblent mentionner cette commune, ni l'étude sociologique de Didier Béclier [23] ; les parcelles qui sont dessinées sur ma carte (figure 109) ont été néanmoins identifiées par le parc naturel régional du Vexin français, qui l'a transmis dans le cadre de la réalisation de la charte paysagère communale (paysagiste Solange Duchardt). La meilleure synthèse de cette politique de conquête des prairies et pelouses, à ce jour la plus complète, est donc celle de l'écologue Marc Rumelhart (2000) [269].

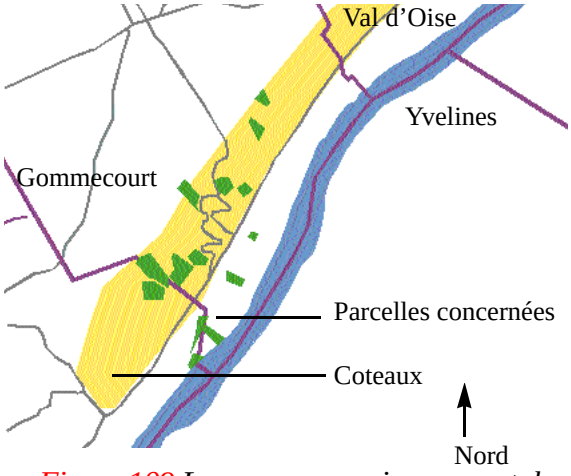

Figure 109 Les mesures environnementales sur les coteaux de la Roche-Guyon (prairies) D'après une carte du parc naturel régional du Vexin français, carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon.

En effet, le succès de l'opération en vallée de l'Epte mérite que l'on s'y intéresse, la majorité des agriculteurs (35 sur 38) ayant accepté le contrat ; d'autre part une prairie non loin des coteaux fait partie de la commune de La Roche-Guyon, bien que située sous la route des

crêtes vers Amenucourt, les limites communales étant étendues au nord au-delà des coteaux ; elle est nommée parcelle huit dans le cadre d'une étude, et cultivée par un agriculteur venant de Chaussy ou de Villers-en-Arthies [Didier Béclier 23]. Comme pour l'ensemble des prairies de la vallée, elle fut soumise à l'un ou à l'ensemble des trois objectifs du contrat :

- mettre en place un cahier des charges concernant la fauche ou le pâturage pour maintenir les prairies dans des objectifs de biodiversité ;
- encourager l'extensification, le recul de la date de fauche, la diminution de la fertilisation azotée, pour une meilleure prise en compte de l'environnement ;
- restaurer et gérer les espaces abandonnés.

L'étude dirigée par Marc Rumelhart indique néanmoins trois autres agriculteurs, l'un cultivant des parcelles en bord de Seine à La Roche-Guyon, l'autre venant de l'Eure, le troisième (de Villers-en-Arthies, où il pratique l'accueil touristique) cultivant l'île de Haute-Isle (commune de Moisson) qui fut acquise par l'Agence des espaces verts ; celle-ci prévoit que les rives de l'île ne soient pas cultivées. Cette parcelle n'est pas la seule à entrer dans les projets de la région, l'étude de Didier Béclier le montre pour une parcelle d'Amenucourt, au nord du bois de La Roche-Guyon (parcelle trois) ; cette prairie de six hectares, qui a bénéficié de la mesure agri-environnementale [23 p. 22], est très extensive, accueillant au maximum vingt cinq bêtes pendant deux mois, et quinze pendant toute l'année, tandis que l'Agence des espaces verts prolonge l'entretien par nettoyage (trois personnes pendant une semaine). Les conclusions proposées par Marc Rumelhart sur le plan de la conquête de ces prairies et pelouses, vues par les agriculteurs eux-mêmes (à l'issue d'entretiens auprès de quatre d'entre eux) sont au nombre de cinq [Marc Rumelhart 269 p. 97] :

- la contractualisation s'est faite car elle entraîne peu de contraintes pour l'agriculteur ; en effet la plupart des parcelles concernées étaient déjà soumises à un régime extensif, les pelouses des coteaux étant en général un complément fourrager aux prairies (plus productives) de fond de vallée de l'Epte [Marc Rumelhart 269 p. 30] ;

- l'intérêt de ces contrats est aussi financier, assurant un revenu stable pendant cinq ans, ce qui est appréciable dans un contexte économique fluctuant (marché de la viande) ;

- la prime qui permet le maintien d'un cheptel est considérée par l'agriculteur comme outil de maintien des pelouses : la notion de paysage est reconnue ;

- c'est aussi un service rendu à la société (valeur sociale) ;

- une forte contrainte est le recul de la date de fauche (après le premier juillet, ce qui se télescope avec la moisson des blés et entraîne une baisse de qualité nutritive du foin), d'où la demande des agriculteurs de vérifier scientifiquement l'impact réel de cette pratique sur l'augmentation de la biodiversité (notion d'écologie admise mais à confirmer).

Pour conclure, il faut remarquer que la gestion des parcelles par les agriculteurs de la vallée de l'Epte semble positive, concernant des aspects économiques, écologiques voire paysagers ; mais sur les coteaux de La Roche-Guyon, les agriculteurs ont disparu : comme le rappelle Marc Rumelhart [269 p. 18] plusieurs scientifiques se demandent s'il faut envisager de solliciter les agriculteurs voisins, ce qui est une perpétuelle question posée par les écologues et les institutions ; sinon, il s'agit d'envisager des pratiques dans le cadre de la future réserve naturelle. C'est dans le cadre du programme Life des pelouses de Seine (partenariat avec la région Haute-Normandie) que les expériences de sollicitations d'éleveurs (en général parcelles clôturées) sont en train d'être évaluées (bilan à mi-parcours, 2000) ; la mise en place d'un troupeau est à l'étude par le parc naturel régional du Vexin français, qui pourrait l'installer sur

la commune de Haute-Isle. Déjà, circulent des images de paysages pâturés, où les moutons mettent en scène le monument historique qu'est Château-Gaillard, sur la commune des Andelys dans le département de l'Eure : sans doute une voie que le département du Val-d'Oise souhaiterait suivre ? Marc Rumelhart présente aussi la possibilité d'imaginer un partenariat avec les carriers de la boucle de Guernes, qui ont déjà montré leur souci de produire une image de protecteurs de la nature : et ceci d'une manière concrète, par la création d'un espace naturel autour d'un étang réaménagé après une exploitation de sablières (partenariat avec l'Agence des espaces verts) ; cette entreprise industrielle pourrait ainsi favoriser le retour des moutons sur les coteaux qui dominent les méandres de Guernes et de Moisson qu'elle exploite.

523 Une médiatisation accrue des projets naturalistes

Dans le cadre du programme Life, coteaux du Val de Seine : une volonté de marquer une préoccupation paysagiste

Deux documents en couleurs très illustrés viennent de paraître dans le cadre du programme Life mené conjointement par la région Haute-Normandie et le parc naturel régional du Vexin français, concerné par les pelouses calcaires qui ne sont pas haute-normandes. Quelques images méritent d'être commentées ; je présenterai d'abord une plaquette qui peut être dépliée en deux volets (1), et ensuite la brochure du Conservatoire régional de Haute-Normandie (2) [85].

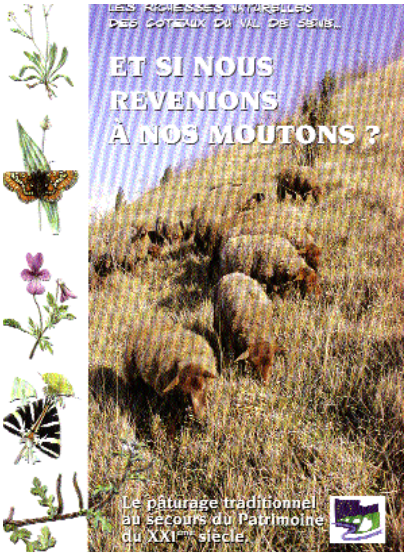

Figure 110 *Image de la conquête des coteaux [85].*

(1) Une plaquette format A4 sur papier cartonné glacé a été produite dans le cadre du programme Life, sa couverture s'intitule *Et si nous revenions à nos moutons ?*, titre placé sur une photographie grand format. Les moutons et les pelouses sèches y sont d'une même couleur paille, dans une pente sous un ciel bleu clair. Ainsi les bêtes semblent se fondre vraiment, comme par mimétisme animal, dans leur environnement : leur présence sur ces coteaux (en fait leur réimplantation) semble naturelle. Il s'agit bien d'une photographie esthétique, qui joue sur l'aspect des couleurs (un ocre très semblable pour les poils de moutons et pour l'herbe sèche) et des textures (figure 110). Une photographie de la chanteuse Barbara faisait déjà, dans une parution ancienne d'un programme de télévision, ce même jeu de textures : elle portait un manteau de type peau de mouton, tenait en laisse un chien aux poils longs et frisés en longeant un bord de chemin herbu. Dans ces deux cas, le souci esthétique des clichés est donc évident. Dans le cas qui nous préoccupe, on peut y voir plus qu'une simple photographie documentaire qui voudrait seulement faire une belle image pour montrer que les moutons sont revenus sur les coteaux. Le cliché est en fait comparable à une peinture, éventuellement à un collage ou même à une toile tissée. Intimement accrochés à la pente du coteau — qui peut être n'importe quel coteau, en l'absence de repère identifiable, donc tous les coteaux à reconquérir — les moutons font partie du paysage, et ainsi, le paysage existe comme espace de leur pâturage.

Figure 111 *Logo : un paysage de coteaux [85].*

De même, le logo du programme Life est conçu comme un paysage : un ciel, symbolisé par le drapeau européen de Life ondulant ; l'eau du fleuve en méandres, qui est un trait bleu en courbe, mais qui pourrait aussi être le reflet du ciel (courbes symétriques) ; des coteaux vert et blanc, qui marquent la végétation des pelouses et la craie blanche calcaire (figure 111).

Figure 112 L'aquarelle d'une publication naturaliste [85] : une illustration influencée par l'art (point de vue de Claude Monet).

À l'intérieur de la plaquette, une aquarelle accompagne le titre *S'il te plaît, dessine moi un coteau…* Par l'évocation de l'histoire du Petit-Prince de Saint-Exupéry, et le changement du terme mouton de la citation originelle en coteau, ce jeu de mot montre encore que moutons et coteaux sont liés dans un même paysage : c'est d'ailleurs celui de l'aquarelle (figure 112). Celle-ci est réalisée depuis un point haut, elle reprend elle-aussi la composition de Claude Monet à Haute-Isle (figure 61), même si l'on voit que ce n'est pas le coteau de La Roche-Guyon : on y retrouve toujours la Seine à gauche en contrebas, les coteaux aux pinacles blancs à l'horizon et le premier plan de gros rocher blanc. C'est un paysage caractéristique de la vallée de la Seine (et de ses affluents, Eure, Iton et Epte où les coteaux entrent aussi dans le programme Life) ; là encore l'image offre l'ouverture du paysage non situé donc qui pourrait être à différents endroits, que ce soit vers Le Havre, Rouen, les Andelys ou La Roche-Guyon. L'aquarelle du paysage est déployée sur une carte simplifiée (aquarellée également), ce qui les rendent solidaires l'une de l'autre. Par ces trois documents graphiques (une photographie de moutons sur pelouse, un logo du programme, une aquarelle de paysage liée à sa carte), on perçoit de toute évidence que le programme naturaliste se veut aussi paysagiste dans sa politique de communication vers le public.

(2) Dans la brochure nommée *Connaître et gérer les coteaux crayeux* [85], l'éditorial du président du Conseil régional de Haute-Normandie ne fait jamais paraître le terme de pelouses mais de coteaux : *« Les coteaux crayeux font partie du paysage »*. Sur le plan du paysage en effet, cette brochure insiste sur le fait que les coteaux crayeux sont avant tout un paysage géologique, tel qu'il est présenté dans le chapitre nommé *« La roche formée au fond de la mer »*. Le paysage est aussi un patrimoine des activités humaines : troglodytisme, stratégies militaires, plantes tinctoriales, craie pour marner les champs, faune et flore, pâturage ovin dont on a une trace du XVe siècle à la côte Sainte-Catherine [85 p. 8], et même pâturage bovin depuis les années 1930 vers Rouen. L'esthétisation des coteaux au travers de l'action naturaliste, c'est aussi l'image du troupeau de moutons revenus aux Andelys (Château-Gaillard), photo présentée lors du colloque de bilan à mi-parcours de la politique de reconquête des coteaux de la Seine. Le cliché opère ainsi une reconduction d'une vue ancienne de carte postale, où patrimoine bâti (le château) et naturel (les pelouses) s'associent. On peut voir une telle carte postale jusque dans les années 1950, telle que reproduite en première page de cette brochure. Cette image très esthétique est construite selon un cadrage qui peut aussi faire penser aux paysages de la baie du mont Saint-Michel, lieu patrimonial bien connu.

Le caractère esthétique est aussi manifesté en clin d'œil culturel, car *« sur les coteaux de Falaise à Giverny, Claude Monet avait l'habitude d'herboriser avec ses enfants »* [conseil régional de Haute-Normandie 85]. Ici pas de photographie ancienne comme trace de ce qui nous éloigne de l'habituel bassin de son jardin de fond de vallée : la vallée de l'Epte n'évoque pas seulement les *Nymphéas* ou la navigation en barque (les tableaux de ce peintre impressionniste) mais aussi les coteaux crayeux ! Il est vrai que Jean-Pierre Hoschédé, le fils

de la seconde épouse de Claude Monet, a été un botaniste de La Roche-Guyon et de Vernon, auteur d'un compte-rendu d'excursion. Enfin, dans les objectifs de reconquête des coteaux est aussi affichée une volonté de préserver les vues paysagères, car la végétation ligneuse empêche de voir au loin lorsqu'elle dépasse la hauteur du regard piéton [conseil régional 85 p. 21], problème évoqué par ailleurs sous la plume de Marc Rumelhart [269].

Des publications récentes qui s'accordent avec les politiques publiques

Gérard Blondeau, naturaliste et photographe vivant dans le département du Val-d'Oise, a publié un ouvrage sur la *Nature secrète* ; il joue alors le rôle d'expert *« départemental »*. Publié par l'éditeur Valhermeil, qui fait paraître également le bimensuel *Vivre en Val-d'Oise* depuis dix ans, ce livre est présenté régulièrement dans cette même revue. L'auteur présente les coteaux valdoisiens sur deux pages, où figure une grande photographie faite à Haute-Isle (figure 80), laquelle présente *« Au printemps, l'or des fleurs de cytises (qui) illumine les pentes de la vallée de la Seine »* [Gérard Blondeau 33 p. 24]. C'est donc une campagne fleurie qui est mise en avant par cet ouvrage. Mais outre la contemplation esthétique, l'auteur insiste plus particulièrement sur la nécessité de gérer le milieu naturel et de protéger les orchidées, grâce à deux encadrés [Gérard Blondeau 33 p. 25 et 37]. Dans le premier cas, le message naturaliste de la gestion conservatoire des pelouses est ici clairement annoncé et ne semble pas particulièrement difficile à mettre en place.

> *« Depuis que les moutons ont quitté nos coteaux, les buissons gagnent du terrain et le paysage se transforme. Pour maintenir dans ces sites leur caractère particulier de prairie sèche, avec sa flore spécifique, il faudrait envisager une gestion adaptée : soit y remettre des moutons ce qui est régulièrement pratiqué dans certaines réserves, soit débroussailler sur des secteurs précis, à une période qui causerait un préjudice minimum à la faune en place. »* [Gérard Blondeau 33 p. 25]

Dans le second, le message est sensiblement le même, dans le sens où il explique de nouveau l'enfrichement par la disparition des moutons ; mais il insiste plus particulièrement sur les questions de la fréquentation par les visiteurs et il explique alors son point de vue naturaliste. Ici le terme *« envahir »* apparaît deux fois dans la même phrase, ce qui prouve l'insistance de l'auteur :

> *« J'ai rencontré, à Chérence, des personnes avec des bouquets d'orchidées plein les mains. Devant ma réprobation, elles m'ont alors rétorqué qu'il y avait des milliers de fleurs et que " cela ne posait pas de problème ". Quelle inconscience ! C'est suite à de tels comportements que des espèces disparaissent et de des secteurs magnifiques devront un jour être interdits aux promeneurs. […] Le " gel " des terrains propices aux orchidées n'est pas non plus la solution miracle pour les protéger. Ces pelouses sont souvent envahies par une végétation arbustive qui finit par devenir envahissante. […] Pour conserver une flore diversifiée, il est nécessaire, en fait, de gérer convenablement le terrain en le défrichant sélectivement. C'est le seul moyen de maintenir en état les prairies, comme elles l'étaient autrefois, quand elles étaient régulièrement pâturées par les moutons. »* [33 p. 37]

Encore plus récemment, l'auteur a fait paraître un article naturaliste, dans la revue *Vivre en Val-d'Oise* [Gérard Blondeau 33]. En introduction, le programme Life-nature *« espèces prioritaires, pelouses et éboulis du bassin aval de la Seine »* est mentionné, immédiatement suivi par un propos sur la valeur paysagère du site (route des crêtes). Sans évoquer les représentations artistiques du territoire, l'auteur prolonge le message esthétique (*« une des plus belles promenades que nous offre le Val-d'Oise »)* [Gérard Blondeau 33 p. 17], et ainsi, comme le font les habitants rencontrés, il assimile la valeur paysagère à la valeur patrimoniale, celles-ci étant apparemment difficilement dissociables. Après la présentation des espèces végétales et animales, l'auteur conclut par trois chapitres : les problèmes rencontrés, une gestion naturelle et enfin, une maison de la nature. Face à l'abandon des cultures et de l'élevage, il s'adresse d'abord aux plus sceptiques vis-à-vis de la protection de la nature :

« La nature qui reprend ses droits, est direz-vous, une bonne chose pour l'écologie ! Mais en fait ce n'est pas si simple. Depuis des siècles l'homme et la nature ont appris à vivre en semble et dans ces milieux ouverts, pâturés sans excès par les animaux, s'étaient installées une flore et une faune très diversifiée. […] Une question se pose. Pourquoi ne pas laisser aller naturellement le milieu vers la forêt, beau symbole de la nature et de la richesse naturelle ? » [Gérard Blondeau 33 p. 20]

Les réponses, qui cherchent à convaincre, sont alors très didactiques : il s'agit d'expliquer au lecteur les stades d'évolution de la végétation des coteaux de La Roche-Guyon qui ne permettent pas d'aboutir au modèle idéal de la futaie, forêt ouverte au loisir avec ses chemins aménagés. Cet argument est astucieux car il doit pouvoir convaincre le lecteur ; en effet, la plupart des habitants que j'ai rencontrés accordent beaucoup d'importance à la possibilité d'accéder aux espaces de plein air pour leurs loisirs. De même, ils sont nombreux à indiquer la nécessité d'entretenir les bois comme les pelouses. Subtile transition de l'argument naturaliste (biodiversité) à l'argument destiné au lecteur lui-même (pratiques de loisir), la démonstration est close par l'argument paysager : les pelouses sont idéales pour profiter du *« magnifique panorama sur la vallée de la Seine »* [Gérard Blondeau 33 p. 20]. Par cette habile démonstration, l'auteur (ou l'éditeur ?) incite les lecteurs à considérer avec intérêt les politiques publiques naturalistes mises en place. L'action du Parc naturel est alors expliquée : mise en place d'un berger (politique de l'emploi !), mais aussi, pour le visiteur, d'une Maison des coteaux, lieu d'accueil naturaliste. Pour conclure, l'auteur insiste de nouveau sur la valeur patrimoniale des pelouses.

Conclusion 52 Les politiques publiques naturalistes fondées sur les patrimoines naturels

Le rôle des institutions publiques dans l'orientation de l'évolution des territoires s'appuie sur les modèles paysagers mais aussi sur les modèles scientifiques : le patrimoine naturel. Dès lors, la conquête des territoires enfrichés est double, car préserver le patrimoine naturel (par exemple les pelouses calcicoles) revient à gérer les espaces et à produire de nouveaux territoires. De plus, les modèles scientifiques ne sont pas étrangers aux projets de paysage, par exemple la conquête des pelouses de coteaux envisage la réintroduction de moutons et l'implantation de clôtures (ou de *« berger »* zootechnicien), ce qui aura des effets tant sur les territoires que sur l'image que l'on peut en avoir. Cela signifie que si les naturalistes portent le projet en se fondant sur des modèles scientifiques, rien n'empêche un relais par les paysagistes, le parc naturel régional ou les communes elles-mêmes, sur des critères spatiaux et visuels et non plus seulement de protection de la nature.

Entre les deux territoires étudiés on observe une différence de mise en place des politiques publiques dans le cadre du programme Natura 2000. Dans l'un, il s'agit seulement d'encourager une dynamique existante depuis 1974, date de création de la réserve naturelle des Mannevilles au marais Vernier. Dans l'autre, le projet naturaliste est à construire, car la réserve naturelle envisagée depuis une vingtaine d'années n'a pas encore vu le jour sur les coteaux de La Roche-Guyon. Ainsi, au marais Vernier, le but des pouvoirs publics est de prolonger d'anciennes pratiques de gestion des espaces, d'autant plus que grâce aux nombreuses études scientifiques, la connaissance du patrimoine naturel et des (effets des) pratiques de gestion conservatoire est très développée. D'ailleurs cela a toujours fait partie des objectifs des initiateurs de la gestion conservatoire : étendre la conquête naturaliste au-delà de la réserve naturelle vers l'ensemble du marais tourbeux. L'organisation naturaliste étant au point, l'étape actuelle dans le cadre de Natura 2000 et de s'appuyer au mieux, en les impliquant, sur les éleveurs et les chasseurs.

Inversement sur les coteaux de La Roche-Guyon, les politiques naturalistes doivent proposer de nouvelles pratiques permettant d'atteindre les objectifs de préservation des pelouses calcicoles. Outre Natura 2000, le programme Life (l'instrument financier pour l'environnement) a permis d'étendre l'action à l'ensemble des coteaux de la Seine entre

Vétheuil et l'estuaire, grâce à un partenariat avec la région de Haute-Normandie. Celle-ci est plus avancée que dans le Val-d'Oise, étant donné qu'à La Roche-Guyon aucun éleveur n'a déjà installé de moutons (contrairement à Château-Gaillard aux Andelys) et que les acquisitions de terrains par l'Agence des espaces verts se révèlent très longues. Néanmoins (les scientifiques le précisent), la mise en place de la réserve naturelle sur les coteaux peut se faire malgré l'absence de terrains publics. Dans tous les cas la préoccupation pour le patrimoine naturel entraîne une production d'espaces publics : les réserves naturelles, patrimoine commun conçu sur un modèle international (celui de l'écologie), ont pour mission d'ouvrir leurs espaces au public. En même temps, des images de paysages y sont produites par les publications naturalistes.

53 L'ouverture des espaces au public

Puisque les modèles paysagistes et naturalistes sont traduits dans les deux territoires étudiés, et surtout du fait que les politiques publiques de paysage et de patrimoine ont pour objet d'agir sur la production matérielle du territoire, il faut que les regards puissent se poser sur ces espaces transformés. Tandis que l'ouverture au public s'impose, l'économie résidentielle (le cadre de vie de l'habitant) et surtout l'économie touristique (les espaces du loisir de plein air) tirent parti de la mise en place des politiques publiques paysagistes et naturalistes. Concrètement, cela signifie que les espaces publics sont balisés, que le patrimoine naturel est accessible sous certaines conditions, et même que certains acteurs privés s'en inspirent. Le meilleur exemple est la route des chaumières au marais Vernier, mise en place par le parc naturel régional des boucles de la Seine normande. Mais d'autres cas seront également présentés ici.

La route des chaumières et les observatoires vers les étangs et les roselières

Il n'existe pas réellement de dépliant ou de publication uniquement consacrés au marais Vernier : en revanche une grand document édité par le parc naturel régional présente la route des chaumières qui englobe largement ce petit marais pittoresque normand. Mais aussi et surtout, cet itinéraire thématique est parfaitement balisé sur le terrain, invitant le visiteur à contourner le marais tourbeux en traversant le bourg de Marais-Vernier. Du côté de la commune voisine, Saint-Opportune-la-Mare, la route — parcourue en automobile ou en vélo — conduit à deux observatoires, le mirador de la chasse et l'observatoire du parc naturel régional. La mise en place du balisage en tant que route thématique partant de la maison du parc naturel régional (son équivalent étant la route des fruits, en direction opposée vers l'est du territoire) a donc directement tiré partie d'une initiative privée relayée par les pouvoirs publics : l'encouragement à la restauration des chaumières et à la production d'un paysage de marais pittoresque normand. Le patrimoine naturel en profite également : faute de pouvoir aborder librement la réserve naturelle, le visiteur peut contempler à distance les étangs et les roselières, ce qui de plus dispense de sa pénétration dans le marais, avantage sur le plan de sa sécurité et sur celui de la préservation du marais tourbeux.

Le marathon de la boucle du marais Vernier

Le marathon du marais Vernier est en quelque sorte une version sportive de la pratique de la route des chaumières : cette manifestation fut organisée, pour tirer parti du cadre naturel du marais Vernier, grâce à l'auberge qui se trouve le long de la route des chaumières et qui a tout intérêt à valoriser les paysages pour attirer sa clientèle (ce qu'elle fait déjà par sa carte de visite). Les organisateurs, réunis dans l'association la Corrida, se réjouissent du succès que remporte chaque année cette course à pied : le public y assiste et environ 400 habitants de la région du marais Vernier y participent. Ici le parc naturel régional des boucles de la Seine normande n'apparaît pas ; l'initiative a été communale et associative, mais fondée tout de même sur le même circuit routier que la route des chaumières.

> « Il y avait le président de la société de tourisme, les Offices de tourisme […] et puis avec justement Michel P. l'adjoint au maire, on s'est dit il faut faire quelque chose ici, parce

qu'on a un circuit absolument extraordinaire, et on s'est dit : " Et en plus de ça cela nous ferait connaître notre marais. " [C'est le marais qui vous a donné l'idée de faire ce circuit ?] Oui : c'est la géographie du marais, sa position, le fait de vouloir faire courir des gens dans un milieu absolument naturel. […] Les gens viennent pour courir dans le marais Vernier parce que c'est beau […] et puis ils y reviennent, et ça c'est une belle chose. » (l'auberge de l'Étampage, organisatrice du marathon)

Invitation au verger

La campagne normande du marais Vernier est mise en valeur par le thème des vergers de pommiers et de leur production qui bénéficie d'un intérêt en tant que patrimoine végétal : la pomme et en particulier les variétés traditionnelles locales. Ainsi le parc naturel régional des boucles de la Seine normande a créé sa Maison de la pomme, qui est une chaumière restaurée accueillant les visiteurs au cœur du village de Sainte-Opportune près de l'église. Sur une placette, un ancien pressoir en grès est régulièrement utilisé *« le premier dimanche d'octobre, il y a un cheval qui vient, on écrase les pommes et on donne aux gens un verre de cidre, du jus de pomme »* nous annonce fièrement la responsable d'une chambre d'hôtes voisine. Le marché de la pomme est organisé très régulièrement et largement mentionné dans la presse : d'autant plus que le marais Vernier a la chance de posséder une variété ancienne, qui y fut introduite par le curé du village, l'abbé Rever (d'où le nom de la pomme). D'autres animations sont organisées par le parc naturel régional et les arboriculteurs, autour du verger-conservatoire : cours de taille fruitière, distribution de greffons, etc. Il est vrai que les arboriculteurs, en association avec le parc naturel régional des boucles de la Seine normande et le parc naturel régional de Normandie-Maine, relancent la filière cidricole. D'autre part, un récoltant de pommes vend son cidre en faisant visiter son patrimoine bâti (nous l'avons déjà vu à propos de son colombier) ; un autre agriculteur, président des arboriculteurs, a ouvert une chambre d'hôtes ayant obtenu le label *« Panda »*, lequel assure que l'établissement est placé au cœur d'un espace de nature. Bien que située sur le rebord du plateau, la Maison de la pomme est aussi le point de départ d'un itinéraire piéton qui dirige le visiteur au travers des coteaux pour atteindre, après l'avoir surplombée, la Grand-Mare.

À la découverte des cigognes du marais Vernier

Un nouveau circuit de découverte vient d'ouvrir au public dans la réserve naturelle volontaire des Courtils de Bouquelon. Dans cette parcelle linéaire (le courtil) ont été installées deux plates-formes de nids pour cigognes : sur un total de quinze plates-formes réparties dans le marais Vernier par le parc naturel régional (et ses partenaires), deux seulement étaient occupées en 1998, dont l'une dans cette réserve naturelle volontaire. Ainsi, comme dans leur espace protégé voisin, la réserve naturelle des Mannevilles (l'autre nichoir occupé), les propriétaires Thierry Lecomte et Christine le Neveu pouvaient s'appuyer sur cette présence de cigognes pour organiser des visites de cette parcelle marécageuse qui avait servi de site expérimental.

L'opération de fixation des cigognes blanches migratrices *(Ciconia ciconia)*, initiée en 1992 par le parc naturel régional, a impliqué de nombreux partenaires notamment pour la pose des plates-formes, sauf pour le cas d'un couple qui s'est directement installé sur un saule têtard en vallée de la Risle. Pendant que la société Électricité de France (Édf) fournissait des poteaux de bois et démantelait des lignes aériennes de haute tension, la Ligue pour la protection des oiseaux (Lpo) proposait ses plans de construction ; la réalisation des plates-formes fut l'œuvre du Cercle des naturalistes étudiants de Haute-Normandie (Cnehn), aidé du 71e Régiment du Génie. Les jeunes cigogneaux furent bagués et suivis par le Groupe ornithologique normand (Gon). La commune de Marais-Vernier et de Sainte-Opportune ainsi que les propriétaires des différents terrains (dont la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure) ont permis l'accueil de ces nichoirs artificiels. Toute cette opération fut mise par écrit dans la presse mais aussi, de manière permanente, sur des panneaux affichés dans l'Observatoire du parc naturel, près de la Grand-Mare (face à un nichoir encore inoccupé). Parallèlement, la réserve naturelle

volontaire invite le visiteur à prendre ses jumelles pour admirer les cigognes sédentarisées, étape inévitable d'un circuit très balisé (et présenté ici dans un dépliant gratuit) :

> *« Le marais Vernier, favorable au nourrissage des cigognes, manque de sites de nidification, […] l'installation de plates-formes artificielles attire un couple qui choisit d'y nicher en 1995. Vous aurez peut-être la chance de l'apercevoir dans son nid […] Pour cela, pointez vos jumelles comme les flèches vous l'indiquent, la plus à gauche indiquant le nid traditionnellement occupé. »* [réserve naturelle volontaire 262]

Le bourg de Vétheuil entre mairie et église

Officiellement la commune de Vétheuil n'a pas de vocation touristique affirmée, ce qui amène son maire à préférer une fréquentation modérée, c'est-à-dire bien plus confidentielle qu'à La Roche-Guyon ou qu'à Giverny. Malgré la présence de maisons de peintres (Claude Monet, Abel Lauvray, Joan Mitchell…) et de la tombe de Camille Monet, la commune reste discrète. Néanmoins la vie du bourg est animée, notamment par les commerçants, même si les habitants font leur courses à l'extérieur de la commune. Les lignes électriques ont été enterrées, des façades ont été repeintes, l'église continue d'intéresser les amateurs d'architecture et de peinture, etc. La commune avait même affiché la grande fresque du village sur un mur très visible devant la mairie : une mise en valeur des paysages pittoresques (il faudrait maintenant restaurer cette œuvre abîmée). À l'inauguration en 2001 de la fin des travaux de restauration de l'église Notre-Dame, en présence du président du parc naturel Gérard Claudel et du ministre de la Défense Alain Richard, également membre de l'Association des amis du Vexin français, on a insisté sur la qualité paysagère de la commune. Le quartier de l'église, c'est aussi la reconversion de l'ancien presbytère en maison de la nature, devenue un élément capital de l'application locale des politiques publiques. Cette nouvelle Maison des coteaux créée par le parc naturel régional du Vexin français a officiellement été inaugurée en septembre 2001 lors de la deuxième fête du parc. À cette occasion, Vétheuil fut le représentant de la thématique *« environnement »* de la journée du parc naturel, accueillant de nombreux stands et des animations sur sa plage verte (chère aux paysagistes du bureau Nord-Sud). Ce lieu est aussi le point de départ des randonneurs vers la célèbre route des crêtes. C'est aussi un lieu d'expositions, dont la première fut axée sur la présentation des chartes paysagères par la paysagiste du parc naturel, réelle affirmation d'un bourg villageois revendiquant son identité paysagiste et naturaliste.

À la recherche des coteaux de La Roche-Guyon des artistes

Sur la base de l'héritage impressionniste, une promenade en bateau est organisée par la Compagnie des deux rives, au départ de l'embarcadère de La Roche-Guyon et en direction de Vétheuil et de Lavacourt. Pendant le circuit aller-retour qui dure une heure, un conférencier établit le parallèle entre cette visite nautique et le fait que Claude Monet utilisait son bateau-atelier ; d'autres artistes sont évoqués, comme Joan Mitchell qui ne peignait pas le paysage mais s'inspirait des couleurs de son jardin en terrasse près de celui de Claude Monet. Le principe est simple, il s'agit de voir directement au fil de la Seine, ce qui est montré par le conférencier. Le visiteur est donc invité à contempler les coteaux vus du fleuve mais surtout à les admirer en tant que supports des œuvres d'art paysagistes connues ; ainsi la moindre petite maison devient un patrimoine mis en valeur par le discours et surtout par les regards des visiteurs. Dans le même esprit, des cours de dessin et de peinture ont été organisés sur ce bateau, la *Belle Gabrielle*, sur une idée de l'association *Art'ure* de La Roche-Guyon.

> « À cet endroit il y a de nombreux peintres qui sont venus faire de très belles toiles, par exemple Pissarro, Renoir, Monet, et plus proches de nous, nous avons reçu une américaine, Joan Mitchell, […] Jean-Paul Riopelle […], ils ont vécu tous les deux dans une grande maison que vous allez voir dans quelques instants, une très belle maison avec un toit très pointu. Beaucoup plus bas entre les arbres, juste en dessous, vous allez apercevoir un mur couleur ocre avec les volets verts, alors là c'était la maison de monsieur Claude Monet […]. Sa première épouse Camille est d'ailleurs enterrée ici à Vétheuil, dans le cimetière à côté

de l'église. En bordure de Seine, à peu près là où il y a des voitures, à l'époque Claude Monet a fait de très belle toiles, le jardin de l'artiste. De l'autre coté dans le village de Lavacourt, à la hauteur du parking, vous avez un maison un peu en hauteur avec un balcon en bois et des volets fermés d'ailleurs, de cet endroit Monet a fait de nombreuses peintures. Ici à Vétheuil il a fait un chef d'œuvre, l'église Notre-Dame de Vétheuil que vous avez de l'autre côté […]. Claude Monet venait justement sur la pointe en bateau, il a d'ailleurs reproduit son bateau sur ses toiles, on est face à la boucle de Moisson… » (visite, mai 2000)

D'autres compagnies de bateaux organisent des navigations à thèmes, entre Vernon et La Roche-Guyon, par une entreprise dont le siège est à Poissy et qui annonce sur l'Internet *« Nous sommes spécialisés dans les croisières " Impressionnistes ", Parcours sur la Seine et sur l'Oise »*.

Figure 113 Publicité du Conseil général s'appuyant sur le paysage de la fiction d'Edgar-Peter Jacobs.

Autre thème fondé sur une lecture pittoresque des paysages, les animations du Conseil général du Val-d'Oise s'inspirent régulièrement des célèbres aventures de Blake et Mortimer, héros de la bande dessinée de Edgar-Peter Jacobs. Des expositions ont eu lieu dans le château, des publicités touristiques concernant le Val-d'Oise n'hésitent pas à présenter le donjon dans le paysage auprès de monuments tels que l'abbaye de Royaumont ou de Maubuisson (figure 113). Une animation en particulier confirme que ce sont les paysages peints par la bande dessinée qui sont évoqués : dans le cadre du service culturel du château de La Roche-Guyon, les participants (en principe des enfants) sont invités à retrouver sur le terrain, donc en grandeur nature, les paysages de la fiction.

Enfin, le parc naturel régional du Vexin français a organisé en automne 2000 à l'occasion des Journées européennes du patrimoine son premier concours artistique, *Regards d'artistes sur le Vexin français à l'aube du XXIe siècle*. Exposées dans la Maison du parc naturel à Théméricourt, les œuvres étaient réunies en trois catégories (peintures d'amateurs, peintures professionnelles, sculptures), le parc naturel régional s'étant engagé à acquérir les premiers prix de chaque catégorie. Dans la dernière (sculpture), la potière Olivia Destailleurs de La Roche-Guyon a présenté un paysage d'amphithéâtre peint sur un plat de faïence : les coteaux de La Roche-Guyon pittoresques, où le blanc des pinacles de craie éclaircit les couleurs. L'illustrateur Christian Broutin a, lui, proposé non pas une vue panoramique mais une vue rapprochée des cavités troglodytiques de la commune (qui servent d'ateliers d'artisans et de garages) sur une immense toile peinte à l'huile.

Conclusion 53 Le tourisme tire parti des politiques publiques de paysages et de patrimoine

Les pouvoirs publics souhaitant préserver des paysages se sont opposés aux logiques d'industrialisation et d'urbanisation. Parallèlement les politiques publiques qui ont encouragé des dynamiques locales se sont appuyées sur des modèles de jardins, de paysages ruraux et d'architecture locale. Ainsi, le tourisme valorise des motifs mis en avant par les politiques publiques. La route des chaumières en est une très bonne illustration : il suffisait au parc naturel régional de relier des maisons prises en charge financièrement et de manière esthétique par des acteurs privés. De la même manière, un pigeonnier en matériaux locaux a été restauré par un acteur privé, le récoltant de pommes qui a mis en place des visites scolaires en plus de la vente de son cidre auprès du pigeonnier. Ainsi la commune n'a pas besoin de renforcer le fleurissement municipal ou l'entretien de son patrimoine communal : les paysages des marais Vernier sont déjà très attractifs par les motifs issus de dynamiques privées simplement encouragées (voir sixième partie). Cela fonctionne notamment grâce aux espaces publics qui donnent à voir les espaces privés : jardins devant les chaumières du marais Vernier, plantes grimpantes sur les façades de Vétheuil, rues aux lignes électriques enterrées, itinéraire fluvial suivant la route des peintres des coteaux, etc.

On peut dire aussi que dans une logique de tourisme diffus sur la base de petites communes visitées, le moindre végétal ou morceau de mur a de l'importance — d'ailleurs la conservation des murs de pierre fait partie de la charte constitutive —, car tout participe à la mise en valeur de l'espace [parc naturel régional du Vexin français 235 p. 16]. Mais ce qui ne rentre pas dans les modèles, par exemple les friches ou les maisons en ruine, est rarement perçu : les visiteurs ne voient que ce qui est montré par les modèles paysagistes (voir sixième partie).

Conclusions de la cinquième partie

L'objet des politiques publiques de paysage et de patrimoine, dans les deux territoires étudiés, est de produire des paysages non banalisés et non industrialisés qui s'inspirent des motifs paysagers locaux : le végétal, l'architecture et les espaces publics. Il s'agit d'encourager les acteurs jugés utiles, soit des propriétaires privés sensibles aux paysages, soit des communes qui souhaitent améliorer leurs paysages et organiser leurs espaces publics. Parallèlement il est envisagé aussi de décourager ceux qui banalisent les paysages, c'est-à-dire qui ne tiennent pas compte des caractères locaux : par exemple les habitants qui plantent des haies de thuyas ou qui construisent une maison non intégrée dans le tissu urbain existant. Sur le plan naturaliste, on observe une demande sociale de préservation et de biodiversité, en associant des agriculteurs et des chasseurs présents sur place (dans un seul des deux territoires).

Au marais Vernier ce sont les résidents secondaires qui paraissent être à la fois les premiers acteurs de la mise en valeur des paysages villageois (chaumières et bâti rural restaurés) et les acteurs cibles des politiques publiques du parc naturel régional des boucles de la Seine normande, sur le plan des paysages. Il suffit de peu de choses pour les encourager, étant donné que les dynamiques d'investissement du bâti sont déjà existantes ; des soutiens financiers mais aussi quelques publications du parc naturel régional montrent à quel point les habitants sont des acteurs utiles : ils sont considérés comme de véritables *« paysagistes »* améliorant la qualité des espaces. Le principe est le même dans l'autre territoire. Il s'agit donc de produire, dans les deux cas, un paysage pittoresque selon des modèles artistiques et scientifiques, ainsi que d'encourager ou de remplacer les agriculteurs pour produire les espaces riches de patrimoine naturel.

Les modèles de paysage et de patrimoine sont comparables dans les deux territoires, car fondés sur des paysages ruraux soustraits à l'urbanisation et à l'industrialisation. Au marais Vernier apparaissent deux types de modèles, artistique et scientifique : le pittoresque normand et le marais de nature sauvage. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, deux modèles aussi se dégagent : la vallée pittoresque et la nature-musée des pelouses calcicoles.

La mise sur agenda politique découle des points évoqués ci-dessus. Les chartes paysagères des deux parcs naturels régionaux ont pour but de reconnaître les formes produites comme cœur de l'action : par exemple les haies de houx au marais Vernier ou les façades colorées à Vétheuil. Mais sans se limiter à la seule préservation de motifs de paysages comparables à ce que montrent les modèles, elles peuvent aussi organiser les espaces par thématiques (c'est le *Guide pratique à l'usage des maires*) dans le but de ne pas produire un paysage banal : entrées de ville, enfouissement des réseaux électriques, espaces publics, etc. Ce sont donc des politiques publiques incitatives qui n'ont pas pour but d'encourager seulement les acteurs privés mais aussi les communes, pour lesquelles l'offre est gratuite dans le parc naturel régional du Vexin français. Les chartes paysagères communales, qui sollicitent les compétences des architectes, des paysagistes et des urbanistes (ces trois compétences dans le parc naturel régional du Vexin français), s'adaptent à l'échelle de la commune. Au marais Vernier au contraire, on s'adresse surtout aux habitants et aux élus sur la base de principes thématiques : les pouvoirs publics aimeraient atteindre une échelle de projet plus fine.

Les résultats sont doubles : d'une part ils concernent les effets concrets, observables dans les territoires, par exemple une plantation ou une rénovation ; d'autre part il s'agit de principes ou de projets à moyen ou long terme : leur pérennité dépend de la durée des modèles qui les fondent. Le stade actuel tend vers une stabilisation des motifs fondés sur l'économie résidentielle des parcelles privées : le cadre de vie, qui est aussi un support pour l'économie touristique, est fondé sur le pittoresque et le patrimoine naturel. Les paysages industriels ou même artisanaux et urbains sont rejetés. Le stade prévu à court terme est celui de la politique à l'échelle plus fine pour le parc des boucles de la Seine normande, et des chartes intercommunales pour le Vexin français. Le patrimoine naturel entraîne la production d'espaces publics (les réserves naturelles) mais aussi d'images de paysages produites par les publications naturalistes : d'ailleurs, ces dernières puisent également dans les représentations culturelles.

Un dernier point concerne les réactions des habitants face aux politiques publiques, lorsqu'ils les connaissent, ou face aux espaces concrets, lorsqu'ils les jugent. Ils réagissent surtout lorsqu'ils sont concernés : ils peuvent se montrer satisfaits par l'action des parcs naturels régionaux, certains connaissent une partie des politiques publiques ou tout au moins des mesures. Beaucoup veulent protéger leur espace mais pensent souvent plus en terme de contraintes que d'incitations ; d'autres dénoncent parfois les normes de paysage qui contrôlent les comportements privés. La plupart des habitants rencontrés admettent et renforcent la notion de beau paysage, et sont sensibles à la conservation des patrimoines, et à une intense pratique des lieux. Ils admettent (à part quelques sceptiques) les valeurs du paysage annoncées par les politiques publiques : les paysages admirables, le marais de nature sauvage, les pelouses calcicoles comme patrimoine. Ces pratiques sociales et les représentations de l'espace qui leur sont associées sont analysées dans la dernière partie.

Sixième partie
Les nouveaux maraiquets du marais Vernier
Les nouveaux paysagistes des coteaux de La Roche-Guyon

Certains habitants installés depuis longtemps comparent leur territoire avec son état antérieur. D'autres habitants se sont installés plus récemment (la population communale s'est renouvelée). Débats et confrontations avec les premiers habitants se déclenchent : chacun émet ses opinions, organise ses pratiques, déclare ce qui lui semble important, fait part de son opinion sur le territoire (entretiens qualitatifs avec les habitants). De ce travail auprès des habitants, il ressort des idées dominantes, mais aussi quelques cas particuliers. Néanmoins, dans les deux territoires, on constate des pratiques sociales intenses accompagnées de très peu d'indifférence pour les paysages.

Les pratiques et les représentations montrent un attachement affectif au territoire habité ou visité. Les lumières des bords de Seine, les coteaux de craie blanche, les couchers de soleil sont évoqués fréquemment : tout simplement parce que « si les peintres sont venus ici, c'est parce qu'il y a une lumière et des couleurs particulières » ; ainsi le territoire réel des coteaux de La Roche-Guyon est perçu comme un grand tableau, il suffit de se promener à pied pour penser aux œuvres d'art réalisées et les voir en grandeur nature. Au marais Vernier, des pratiques sur un mode personnel montrent une autre forme d'attachement affectif au territoire : cette partie du mémoire de thèse montre en quoi les habitants du marais Vernier deviennent des nouveaux maraiquets, et ceux des coteaux de La Roche-Guyon des nouveaux paysagistes.

Les habitants rencontrés ont intégré et accepté certains modèles de paysage. Ainsi le motif de la chaumière normande restaurée s'ancre vraiment dans le marais Vernier : « une chaumière bien retapée par des résidents secondaires, cela donne envie de faire pareil » affirment des habitants permanents du marais Vernier. Les représentations de ce type peuvent par là-même valider des choix politiques (notion de paysage normand), des messages transmis par la presse ou les publications (par exemple les textes des naturalistes) ou encore elles peuvent venir des productions culturelles (art et littérature). Dans le cas de l'affirmation de l'identité normande, les propos du maire de Sainte-Opportune-la-Mare le montrent clairement, lorsqu'il tente « d'intéresser les gens du pays à leur pays » parce que les habitants de sa commune « viennent d'ailleurs, ils n'ont pas de racines », il faut donc leur parler de l'histoire et de la géographie du marais Vernier. Des modèles naturalistes et scientifiques fondent également le rapport à chacun des territoires : pelouses calcicoles et même bœufs d'Écosse deviennent caractéristiques des lieux.

60 Le marais Vernier investi par les nouveaux maraiquets (visiteurs, naturalistes, nouveaux habitants) : l'invention des paysages

Le regard porté par les habitants sur le marais Vernier témoigne d'un fort attachement affectif au site. Les entretiens nous permettent d'analyser plus précisément la nature des rapports sociaux au marais : collectifs ou individuels, communs ou personnels, ce sont ceux des habitants et ceux des visiteurs, saisis directement sur leurs lieux de vie ou de leur pratique touristique. Ils vont mettre en évidence des images du marais, qui seront partagées ou non. Territoire rural et agricole, le marais Vernier va devenir naturaliste et touristique, mais aussi familier, intime, dangereux, etc. Le marais Vernier, territoire rural qui a été successivement transformé (asséché, mis en culture, mis en réserve naturelle, etc.) devient le théâtre d'enjeux de pratiques et de représentations de ses habitants comme des visiteurs qui l'abordent : face à ces séries d'évolution du territoire, les regards des habitants vont se re-former et des images nouvelles du marais agricole hérité vont apparaître au cours des entretiens. Le marais agricole en tant que « spectacle d'autrefois » pourra devenir à la fois patrimoine et espace publics.

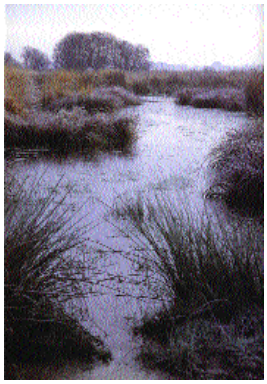

Figure 115 *La grande Brière [110 p. 16].*

Figure 116 *La Camargue (récolte de roseaux) [110 p. 154].*

Figure 117 *L'étang de Biguglia (Haute-Corse) [110 p. 172].*

Figure 118 *« Eaux abondantes » (non localisé) [110 p. 36].*

Figure 119 *L'étang noir (non localisé) [110 p. 86].*

Figure 120 *Le marais de Brouage (Charente-Maritime) (cliché P. Donadieu 1994).*

Figure 121 *Le marais de Bourges [110 p. 101].*

Figure 122 *Le Marais poitevin mouillé [110 p. 83].*

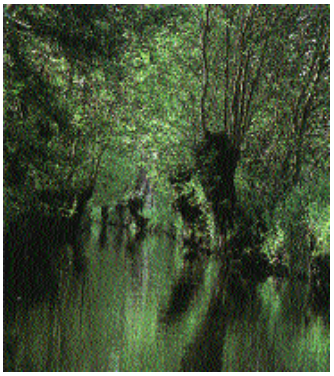

Figure 123 *(Troupeau près d'un canal, non localisé) [110 p. 124].*

Figure 124 *Le marais des Échets (Ain) (cliché E. Lambrey 1998).*

Figure 125 *Les bœufs d'Écosse dans la réserve naturelle des Manneville (cliché Fédération des parcs naturels régionaux de France).*

Figure 126 *Vallée de la Charente [110 p. 137].*

Figure 127 *Le marais de Lessay (Manche) [110 p. 72].*

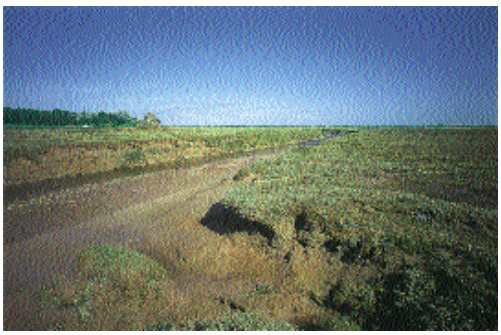

Figure 128 *Le marais des Échets (Ain) (cliché E. Lambrey 1998)*

Figure 129 *Les marais salants de Guérande [110 p. 80].*

Figure 130 *Le Marais poitevin [110 p. 127].*

600 Le marais Vernier devenu touristique sous les regards de visiteurs : réactions positives ou nuancées des habitants permanents

Le marais Vernier attire, nous le savons, pour ses chaumières qui fondent son paysage normand, tandis que le parc naturel régional des boucles de la Seine normande a même aménagé une route des chaumières, qui est aussi devenue une route cycliste. Cet itinéraire qui est nommé localement « la boucle » est adopté par certains habitants, notamment pour faire découvrir le marais Vernier aux amis et aux visiteurs. C'est donc bien le village de chaumières qui devient le pôle d'attraction principal, conformément à l'image de patrimoine rural et de campagne normande idyllique, ce que traduisent les expressions enthousiastes telles que : « superbe, beau, mérite le coup d'œil, magnifique », etc.

6000 Le marais touristique considéré par ses habitants permanents : l'adoption du modèle de paysage normand

> « Le marais Vernier est réputé, oui, quand on cause de la Normandie le marais Vernier est aussi quelque chose d'important. La Grand-Mare c'est joli… Moi je trouve qu'aujourd'hui c'est superbe ! On est tranquille, c'est calme, c'est beau. […] Et quand tout est en fleurs, c'est beau. Ça fait encore autre chose, ça, qui mérite le coup d'œil. […] En fait, c'est beau tout le temps. Mais si vous voulez voir les fleurs, il faut attendre. Ça c'est typique à la Normandie. C'est vrai que le marais Vernier c'est beau. Et là on vient de faire la Route des chaumières, c'est beau, il y a de belles choses à voir. […] Il faut revenir dans un mois, surtout pour la Route des chaumières. » (une visiteuse au mirador de la chasse, mars 1999)

La belle chaumière contribue à l'image positive du marais, qui devient un territoire rural de belle campagne, en d'autres termes un marais jalonné de beaux villages. Mais l'attrait pour les chaumières se manifeste aussi par le désir d'en acquérir, notamment en tant que résidence secondaire, voire principale.

> « [Qu'est ce qui vous a décidé à venir ici ?] C'est la deuxième ou troisième fois que l'on passe en voiture dans le marais Vernier, parce qu'on aime bien, et on voulait même habiter par ici. [Qu'est-ce qui vous plaît dans le marais ?] Le calme, les chaumières, la forêt, les champs, la nature en général. » (un couple de visiteurs au mirador fin mai 1999)

> « [Aujourd'hui c'est la première fois, vous avez emmené tous les vélos…?] On a lu qu'il y avait une balade de 15 kilomètres donc on a pris les vélos et on a fait le tour du marais. [Qu'est-ce que vous avez vu, comment cela s'est passé ?] En passant, on a regardé les vaches, les moutons, les chevaux, les poules, le coq — on a entendu le coq — […] On a admiré les jardins, tout le monde a des fleurs, c'est tout propret. [Si vous en avez l'occasion, vous reviendrez ?] Oui tout à fait, oui c'est une belle promenade. » (visiteurs en vélo et en voiture, fin mai 1999)

C'est aussi le long de cette route des chaumières qu'ont été construits les deux observatoires : cela en fait de nouveaux pôles d'attraction, pratiquables en voiture, à pied ou en bicyclette. La plupart des visiteurs se montrent satisfaits par les circuits proposés et ne remarquent que ce qu'ils sont venus voir : le marais agricole avec ses prairies et ses vergers, ses vaches normandes, etc. Ils ne voient pas, par exemple, les chaumières en ruine ou celles que les habitants permanents jugent « désolantes ». En général il ne viennent pas en automne ou en hiver, car ils sont attirés par le marais en fleurs : pour la floraison des pommiers, les iris colorés sur les toits des chaumières, les jardins soignés. Il s'agit donc pour eux de venir voir le marais idéal et authentique tel qu'il a pu apparaître dans les représentations graphiques.

> « [Qu'est-ce qui vous a décidé à venir ici ?] Parce que je suis inscrite à Nature et Découvertes. Quand il y a des journées qu'ils appellent exceptionnelles : et pour le cas vraiment ça porte bien son nom ! […] Magnifique, je trouve ça magnifique. [Et vous reviendrez ?] Oui, volontiers, ne serait-ce qu'avec mes enfants. Tout le monde est enchanté. […] C'est vrai que l'endroit est superbe, par les chaumières — surtout les authentiques ! — les authentiques sont magnifiques… » (une visiteuse d'un groupe venu de la région parisienne, juin 1999)

Les habitants permanents expliquent que le marais plat et sa boucle sont parfaitement adaptés à la circulation en bicyclette, non seulement par l'absence de côtes, qui fatigueraient rapidement les enfants et les adultes, mais aussi parce qu'il n'y a là aucun risque — contrairement au centre du marais dangereux et sauvage — de se perdre : un habitant permanent peut laisser ses amis visiteurs emprunter ce circuit, même s'ils ne sont pas accompagnés.

> « [Vous avez des amis que vous emmenez en promenade ?] Ah oui moi je change assez souvent de collègues, je leur dis : " Venez au Marais-Vernier ! " et ils aiment bien ![Vous leur dites d'aller où ?] Alors c'est souvent la boucle, c'est vrai que ce n'est pas compliqué, on ne peut pas se tromper : on tourne ! Elle fait vingt-cinq kilomètres je crois quand même, donc ça fait un bon parcours, c'est chouette à faire, c'est pas dur même s'il y a des enfants ! » (50)

> « [Si vous avez des amis ou de la famille qui vient, vous les emmenez faire un tour ?] Généralement ils prennent les vélos et ils y vont tout seuls ! […] [Vous leur dites d'aller où ?] De chez nous, on a l'accès à la barrière du haut, l'accès à la barrière du bas ; le bas c'est plus agréable, le petit chemin, après c'est toujours tout droit. [Donc ils font le tour ?] Voilà. » (67, dont la maison est située entre les « routes du haut et du bas »)

Le marais Vernier de la route des chaumières offre donc le confort nécessaire à sa découverte : la sécurité, la facilité, la convivialité, etc. Mais c'est surtout un paysage rural normand dont les habitants permanents se sentent fiers, car ils sont conscients d'habiter dans des villages qui attirent les visiteurs extérieurs. De la même manière, alors que les visiteurs imaginent un marais ancien idéalisé (la vie autarcique à la campagne), les habitants permanents eux-mêmes ne contredisent pas cet imaginaire, voire l'accompagnent dans une mise en valeur touristique. Les riverains de la route des chaumières aménagent aussi leur jardin du devant ou accrochent des pots de fleurs aux fenêtres des façades.

L'idéalisation du marais rural et utile

> « C'est une région qui a un microclimat, elle se trouve entre deux parcelles, […] entre deux collines, et au point de vue richesse c'est une région qui a de très beaux fruits, principalement les pommes. […] Les gens du marais étaient très riches : premièrement, ils se construisaient leur maison eux-mêmes, ils n'avaient que la main d'œuvre qu'ils faisaient eux-mêmes, donc… ils pouvaient avoir une maison ; deuxièmement, ils avaient la possibilité de faire nourrir leurs bêtes sans payer de loyer et troisièmement ils ont un microclimat avec une récolte de pommes formidable. Alors ce qui se dit, je ne peux pas vous l'assurer, mais que c'est la plus riche commune de France, Marais-Vernier. » (41)

L'image du marais agricole traditionnel est celle d'un marais qui était utile ; on pouvait vivre du marais Vernier et ainsi la production qui en était issue permettait l'autarcie du village : la construction de la chaumière, l'activité d'élevage, la culture de jardins maraîchers, l'exploitation des roseaux et de la tourbe, du bois, du gibier et de la pêche, etc. L'idée du marais utile est celle que la nature fournit à l'homme ce dont il a besoin, sans doute s'agit-il des fondements archétypiques d'une société ayant été en harmonie heureuse avec son marais. Cette idée va se traduire par une image positive d'un marais agricole traditionnel proche du mythe de la campagne idyllique. Les réalités des sociétés rurales anciennes — faim, froid, maladies, pauvreté —, sont oubliées.

Les jardins et les arbres fruitiers très productifs entrent dans ce cadre, car en quelque sorte, il « suffisait » autrefois de cultiver, dans une terre généreuse et avec un micro-climat favorable aux cultures et à l'arboriculture. Les habitants permanents distinguent en effet les terrains du village de Marais-Vernier, jugés abrités du froid et du vent, de ceux du village de Sainte-Opportune-la-Mare (partie située sur le plateau) qui donnent des récoltes plus tardives. Il est possible de même que l'évocation des vergers productifs touche aussi au domaine du plaisir esthétique car *« le verger est beau »* comme nous le rappellent des géographes : *« le*

verger est beau parce qu'aligné dans ses plantations, parce que chargé de fruits et vert : de viridem, viridis, et viridiarum, qui signifie terrain d'arbres verts. La désignation des espèces donne oliveraie (ou mieux olivette), orangeraie, cerisaie, pommeraie : tous les fruits ne s'y prêtent pas, il faut une certaine ancienneté, peut-être aussi une spécialisation des lieux du domaine aristocratique… » [Roger Brunet, Robert Ferras, Hervé Théry 43 p. 504]

> « Ils sont à l'abri, il n'y a pas de vent, c'est un [micro] climat. Ils sont favorisés par rapport à nous. Nous, on est sur le plateau. Eux, ils sont à l'abri du vent, ils ont un climat doux, plus doux que nous. Moi je vois la différence avec le jardin de légumes. Ici nos légumes arrivent beaucoup plus tard que chez mes parents qui vivent à la vallée. » (50, habitante du plateau).

> « Il y avait à Pont-Audemer un marché autrefois, et une partie réservée aux maraîchers, aux maraiquets ! […] Il y a une terre qui est très bonne, beaucoup de tourbe c'est bon, il y a de l'eau, c'est en vallée ; ici c'est important — un copain en vallée ses fleurs viennent 15 jours avant nous, les feuilles dans les arbres 15 jours avant nous —, il y a un écart terrible. » (54, vivant sur le plateau)

> « Avant la dernière guerre […] les fruits du marais Vernier, pommes, poires, cerises, s'exportaient jusqu'en Angleterre. […] Il y avait ce que l'on appelle des courtils, qui étaient des jardins maraîchers, rectangulaires, encadrés par des petits canaux ; et cette terre tourbeuse qui était extrêmement riche fournissait en légumes les marchés de région de Pont-Audemer. Et ça c'était la deuxième richesse du pays. » (60, résident secondaire)

Les personnes interrogées insistent aussi sur le fait que tous les habitants pouvaient vivre au marais car chacun avait la possibilité d'y construire sa propre maison : on trouvait sur place tous les matériaux nécessaires à la chaumière.

> « Je connais un film merveilleux sur le marais Vernier, […] c'est mon neveu qui l'a, et son père qui l'avait fait au moment où on allait dans le marais. C'est un film qui est splendide, vous verriez les gens, ils sont bronzés… ils débardaient du bois avec des barques, c'est de toute beauté. […] Alors en plus, au départ, les gens du marais Vernier avaient la possibilité de construire leur maison. […] Comme cette région était très boisée, on permettait aux habitants du marais d'abattre leur bois, […] ils allaient au bord de la Seine où ils trouvaient des cailloux, des pierres ; alors les gens riches faisaient le bas de leur maison en pierres et les pauvres en cailloux, du silex bien sûr. Sur place, ils avaient de quoi faire leur soubassement […]. Donc, à l'origine, les gens pouvaient construire leurs maison depuis le début jusqu'à la fin. Et la toiture, qu'est ce qu'ils allaient faire ? Ils allaient couper les roseaux dans les parties humides à coté de la Seine. » (41)

> « Alors inutile, c'est un débat philosophique, ou métaphysique : on n'a pas le droit de dire que c'est inutile, du moment que ça fait réfléchir… Il y a un mot qu'on n'a pas prononcé, c'est la tourbe, qui avait été exploitée pendant la guerre, pour servir de chauffage. […] Alors : inutile ? Non. » (60, résident secondaire, qui rejette le terme « inutile »)

Un autre signe du marais utile, c'est l'exploitation de la tourbe ; cet usage possible de la terre est directement associé par certaines personnes à l'utilité du marais Vernier pour ses habitants : le marais inculte n'est pas inutile, car il produisait quelque chose.

> « [Productif, qu'est-ce qui vous ennuie dans productif ?] Disons qu'il n'y a pas de culture, normalement. Dans le temps on en extrayait la tourbe mais la tourbe était un carburant. » (75 résident secondaire)

Les paysages du marais Vernier et les haies de saules têtards comme patrimoine

Certaines photographies sont jugées plus représentatives que d'autres pour décrire le marais. Leur choix s'éclaire lorsque l'on relève les commentaires, objet de cette partie du mémoire. Sur les 16 clichés présentés, apparaissent donc des dominantes (figure 131). Les habitants choisissent d'abord ce qui caractérise l'état marécageux de leur territoire, c'est-à-dire la végétation aquatique (figures 115 et 117) ; ils y ajoutent la seule photographie faite au

marais Vernier (figure 125). Mais aussi, ils tiennent aux images du marais Vernier rural, caractérisé par ses roseaux qui peuvent être exploités et ses saules conduits en têtards (figures 116 et 130). Dans ce sens les paysages recherchés par les habitants permanents (et pas seulement par les pouvoirs publics) ont bien une valeur patrimoniale.

Toujours dans l'idée de paysage comme patrimoine, on trouve un élu local très dynamique. Le maire de Sainte-Opportune, à l'écoute de ses habitants et dans un souci d'intégrer les nouveaux venus au village, développe l'idée d'ancrage dans un territoire. Il a publié dans son bulletin municipal deux articles sur le marais Vernier, le premier consacré à l'histoire, le second à la géographie. Quand on l'interroge sur le rôle de ces articles destinés aux habitants de sa commune, c'est bien en terme d'enracinement qu'il se positionne :

> « [Vous m'avez donné, […] un article sur la géographie qui est pour le bulletin municipal. […] [Et vous avez choisi ce thème de la géographie parce que les habitants s'y intéressent, comment cela s'est-il passé ?] Oui, j'ai choisi ce thème parce que je voudrais que les gens s'y intéressent ! J'espère qu'ils s'y intéressent ! L'an dernier, on avait parlé d'histoire, l'histoire du pays : j'espère intéresser les gens du pays à leur pays, surtout […] que nous avons une population qui n'est plus aussi stable qu'avant. […] Ils viennent d'ailleurs, ils n'ont pas de racines. […] C'est une manière de les faire s'accrocher à la terre à laquelle ils sont attachés, ou à laquelle ils viennent de s'attacher… J'aimerais ! [Et le concours photo, c'est aussi un moyen de les faire participer ?] Oui, aussi ! Concours photo, concours des maisons fleuries, du village fleuri, fête du village, des choses comme cela, oui je pense. » (monsieur Zabiolle)

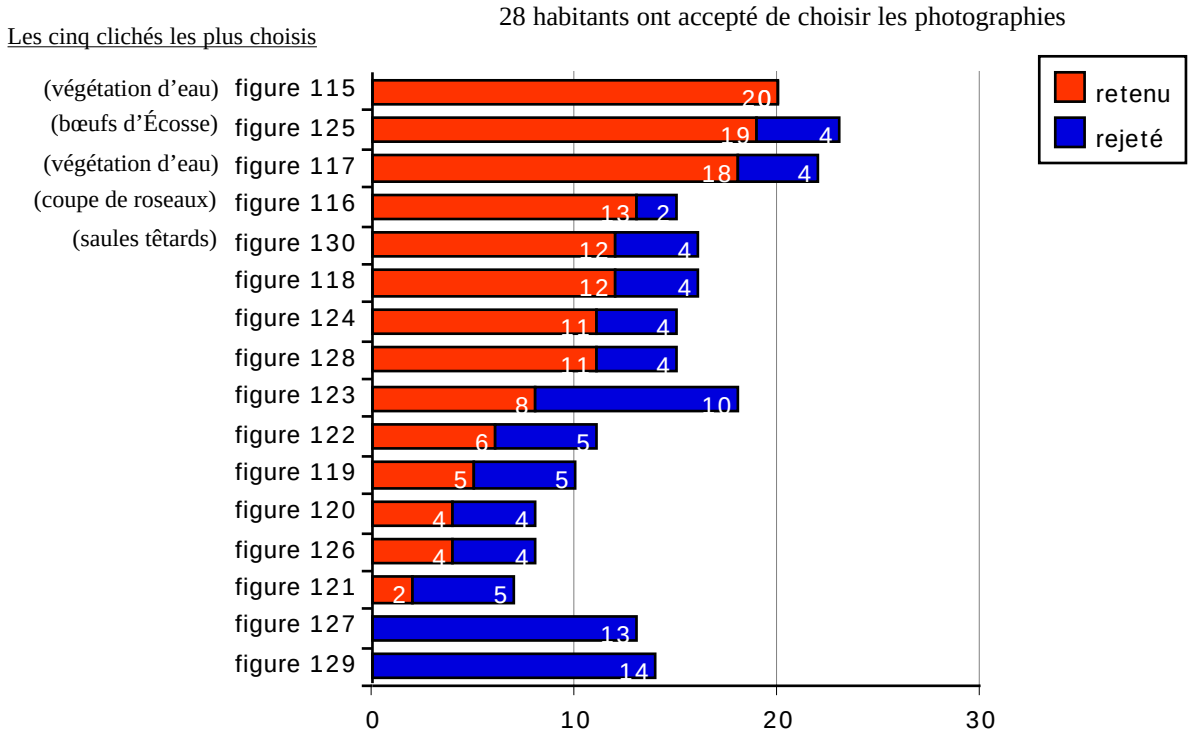

Figure 131 Choix de clichés par les habitants pour caractériser le marais Vernier. D'après les entretiens de 1999, tableau réalisé par Nathalie Dumont-Fillon.

La chaumière c'est aussi le témoin de savoir faire anciens, comme la couverture de chaume et la transformation des « richesses » du marais en matériau utilisable (roseau et ronce par exemple, argile et iris, etc.) : il s'agit donc d'un patrimoine de savoir-faire ou « immatériel ». De même la conduite des vergers de fruitiers, la production de pommes, font rêver certains habitants qui ont le sentiment d'avoir perdu, là-encore, la mémoire d'un savoir-faire horticole et arboricole local.

« On fait des bottes, on prend une grande aiguille avec du fil, on pose les bottes et on les coud les unes avec les autres de façon à ce qu'elles ne s'envolent pas et qu'elles tiennent votre toiture. Et le faîtage, le haut, se fait bien sûr avec de la terre très argileuse. Ils mettent de l'eau avec, ils font une soupe collante qu'ils mettent au-dessus pour empêcher les infiltrations d'eau, et ils mettent des iris. Des iris, pourquoi ? Parce que l'iris a beaucoup de racines. » (41)

[À propos des ronces pour lier les bottes de chaume] « Ils les coupaient, ils les fendaient en deux, ils enlevaient toutes les épines, ils faisaient des bottes ; ils mettaient ça dans un grenier, et quand le couvreur en chaume venait, ils les trempaient dans l'eau pour les assouplir. » (68)

« Quand j'étais gamin il y avait une production de pommes extraordinaire. Partout. Ils savaient le coup, elles étaient vendues chères. […] Moi je les aime parce que je les ai goûtées gamin, mais il faut avouer que c'est rude quand même : un aspect anodin, pas propre pour aller dans un supermarché. Il faut dire que c'était une région où il y avait des anciens qui s'y connaissaient en arbres fruitiers, […] le calva, le cidre, ce n'est quand même pas seulement une fausse réputation… » (54)

Les entretiens avec les habitants montrent que la végétation structurante du marais (haies du bocage), comme les vaches visibles dans les prairies ou sous les vergers, font partie de l'image tenace d'un marais traditionnel agricole. Le cliché du chemin bordé de têtards (figure 130) est souvent retenu (12 fois), il figure parmi les cinq clichés les plus retenus. De plus, il est sélectionné par tous les types d'habitants (permanents ou secondaires, âges différents, etc.). Il est comparé parfois à « la route du bas » du village de Marais-Vernier, même lorsqu'il n'est pas retenu. « Alors ça (figure 130) ce sont des arbres tout à fait caractéristiques, ce sont des saules des marais. » (75, résidente secondaire ; son époux aussi a retenu l'image). « Cela oui (figure 130), c'est un marais exploité, ça peut être là [au marais Vernier], on voit les champs. Ils sont drainés, les arbres poussent, ils sont taillés. » (56). Cet entretien provient d'un résident permanent depuis à peine deux ans (âgé de moins de 40 ans), ayant peu pratiqué le marais du fait des travaux de construction de sa maison situé sur le plateau. Il connaît peu le marais, mais a retenu l'image, son épouse également.

Plusieurs habitants indiquent que les chemins sont bordés d'arbres taillés en têtards, leur présence (comme celle des vaches normandes) serait ainsi l'assurance que le marais Vernier n'a pas changé. Sa silhouette devenant facilement reconnaissable, l'arbre taillé en têtard est en effet un motif utilisé pour caractériser les marais dans des représentations et des photographies. Elle permet à celui qui le regarde de comprendre que le végétal est lié à un chemin rural, à un canal ou à une rivière. Pour situer la scène dans laquelle se déroule l'histoire inventée où l'arbre têtard est directement associé au canal, des illustrateurs utilisent cette silhouette caractéristique [Denis Lapière, Pierre Bailly 179]. Dans l'ouvrage *Paysages de marais*, quatre photographies de Arnaud Legrain représentent des arbres taillés en têtards [Pierre Donadieu (dir.) 110 p. 34 et 83-123 et 127] dont deux sont présentées lors des entretiens. « Je dirai que ça c'est le marais (figure 130), parce qu'avec les têtards c'est tout à fait typique. Là c'est en pensant au marais Vernier, car les autres marais je ne les connais pas. » (70)

« Cela plutôt à Marais-Vernier (figure 130), je vois dans la rue du bas, il y a des routes qui partent, et cela fait un peu comme ça [comme sur cette image là]. » (50, image retenue, résidente permanente)

« Bon ça, c'est comme les chemins du bas de Marais-Vernier : c'est une route avec de chaque côté des " têtaux " qu'on appelle [comme] cela. » (41, figure 130 rejetée)

« [Vous pouvez me montrer celle qui ressemble à l'endroit où vous montez à poney ?] C'est un chemin qu'on voit un peu partout, avec les arbres dans l'eau. On voit [cela] sur les bords de routes en hiver. » (67, figure 130 retenue)

L'image a été aussi retenue par d'autres personnes comme par exemple un habitant du Havre, qui, comme nous le verrons plus loin, va en fin de semaine dans son jardin du marais Vernier aménagé de mares et d'une petite peupleraie. Cette image lui fait penser à un chemin qu'il a vu près de chez lui et dont les fossés ont cet aspect en mars-avril, comme il le précise. Cette photographie n'est rejetée que quatre fois (figure 131), apparemment par ceux qui admettent que le marais agricole d'autrefois n'est plus entretenu comme il l'était. Ce choix provient d'habitants installés depuis longue date, parfois nés sur place et âgés de plus de 65 ans. Parmi eux, certains mentionnent avoir eu une activité agricole, même courte. L'image de la rivière bordée d'arbres taillés en têtards (figure 122) est presque aussi souvent retenue que rejetée (retenue six fois, rejetée cinq fois, figure 131). Ceux qui la rejettent le font en général à cause de la présence du canal, car ils n'en connaissent pas de semblable au marais Vernier, ou l'identifient comme une rivière et non un marécage ; ou bien parce qu'ils localisent l'image au Marais poitevin (ce qui est le cas), ce qui fait qu'elle ne peut alors caractériser le marais Vernier. D'autres vont la retenir justement parce qu'elle donne une image de marais en général à laquelle ils tiennent : par la familiarité du végétal identifié (le saule, le frêne) et par l'association de l'eau et du végétal, ce dernier étant déformé par l'activité de l'homme (l'exploitation des branches et le vieillissement en « plate-forme » chère aux naturalistes).

> « Et puis après vous avez une partie — ce sont des saules cela (figure 122) — qui n'a pas d'arbres aussi gros. […] On se retrouve face à un canal comme cela, il y en a un ici qui est large comme cela. » (41, dont cette image est la préférée ; image retenue)

> « Voilà, (figure 124) les arbres ne me plaisent pas. Pourquoi ? Parce que, c'est pas comme cela les arbres, ils sont comme ça (figure 122). » (75, résidente secondaire)

L'intérêt pour les structures végétales du marais Vernier, c'est aussi les haies champêtres (notamment de houx), recommandées par le parc naturel régional des boucles de la Seine normande. Mais dans les entretiens, le houx n'est cité que par une personne.

> « Les houx, c'est spécial au marais Vernier. Les haies sont faites en houx, parce que le houx ça pique, et ça, cela délimite bien les terrains : on ne peut pas passer à travers. Ça pousse autour du marais, pour délimiter les herbages du marais au lieu de mettre des clôtures avec des barbelés. Maintenant ce qui est interdit, c'est qu'ils [les habitants du parc naturel] n'ont pas le droit d'arracher un houx.[…] C'est la maison du parc naturel qui contrôle et qui fournit [des plants] quand ils [les acteurs du parc naturel (?)] veulent refaire des haies typiques. » (41)

6001 Certains habitants nuancent l'image idyllique du marais Vernier

« On voit des chaumières avec des murs en parpaings plus ou moins… pas très bien. On a quand même des bâtiments qui sont un peu désolants. »
(59, habitant d'Aizier allant au marais Vernier pour acheter du cidre)

« Le marais est laid en hiver. »
(41, habitante permanente)

Malgré le modèle dominant de paysage normand remarquable, certains habitants permanents nuancent l'idée d'un marais de belles chaumières, soit parce qu'ils jugent les restaurations mauvaises, soit — et notamment — parce qu'ils déplorent le fait que de nombreuses chaumières tombent en ruine. Pour eux, non seulement le patrimoine bâti se dégrade (il existe donc un risque qu'il disparaisse) mais aussi cela tend à donner une mauvaise image du village et du marais Vernier, donc de ses habitants eux-mêmes.

> « Au niveau de la Grand-Mare, par là c'est chouette, il y a de belles maisons qui ont été restaurées. Après, il y a un bout qui est quand même moins entretenu. […] Oui, ça fait plus " campagne… vieilles fermes…" […] Il y en a [des chaumières] qui sont abandonnées, alors c'est vrai que l'on se dit que par là c'est un petit peu plus triste. […] Cela dépend si on veut être dépaysé ! Cela dépend ce que l'on aime, mais parfois il doit y avoir des

touristes qui doivent se dire : “ Oh par là, il y a des chardons, des orties, les bordures ne sont pas coupées ! ” […] Plus “ campagne ”oui, plus abandonné. » (50, résidente permanente)

« Le marais Vernier ça a toujours été un coin… mon voisin est né dans le marais Vernier, donc au début il m’en parlait. […] Alors il y a des légendes, des histoires… des querelles ! Il y a des choses parait-il, qui se sont passées dans le marais Vernier, plutôt violentes. Et donc il y a des Parisiens qui avaient acheté plein de maisons, mais qui je crois en sont partis. D’après ce que j’ai lu dans le journal, il y en a beaucoup moins. » (une habitante de Saint-Thurien, en vélo au panorama le 1er mai 1999)

Les habitants permanents traduisent ce souci d’image donnée aux visiteurs en cherchant à imaginer quel est le regard des citadins, et regrettent alors les constructions qui ne sont pas jugées de qualité, comme les maisons neuves et comme les matériaux tels que les parpaings ou les tôles ondulés, utilisés pour « rafistoler » les chaumières qui « s’effondrent » et dont le faîtage « claque ». Le spectacle général, jugé regrettable (« c’est dommage » ou même « désolant »), pose un problème par rapport au regard du citadin : « cela fait plus campagne, plus abandonné » en concluent avec regret certains habitants permanents soucieux de l’opinion des visiteurs. Nous percevons bien ici une divergence des regards, puisque malgré l’inquiétude de ces habitants pour l’image de leur marais et du village, la plupart des visiteurs interrogés retiennent au contraire l’idée d’un marais exceptionnel.

« On voit quelques belles chaumières, on voit aussi beaucoup de tôles ondulés je trouve aussi. [Il n’y a pas autant de belles chaumières…?] Qu’on pourrait espérer ! Il n’y a pas assez de… [contrôle]. C’est là où le parc de Brotonne pourrait remplir un rôle important, en ayant un droit de veto sur les permis de construire. [Il ne le fait pas ?] Il a un droit de regard, pas suffisamment… pas plus que cela. Alors souvent les personnes fonctionnent à l’économie, et on voit des chaumières avec des murs en parpaings plus ou moins… pas très bien. On a quand même des bâtiments qui sont un peu désolants. Peu de belles chaumières. Il y en a qui sont rafistolées, […] le faîtage claque, parce que les fils tiennent mal, et cela nuit à l’étanchéité. Il a mis [ce propriétaire] de la tôle ondulée qui n’est pas belle. Là-bas, il y a une chaumière qui s’effondre, complètement. La tôle ondulée est désolante là. » (59, commentaire sur place)

« Laid, oui, il y a des choses dans le marais Vernier on se dit des fois : “ eh bien dis donc ” ! C’est au niveau des constructions, il y a des choses qui sont restaurées et on se dit que “ c’est un peu dommage ” ; au marais Vernier maintenant ils font attention. [Ce sont de mauvaises restaurations ?] Oui, des mauvaises restaurations, des bâtiments qui sont refaits, pas terribles. Ça gâche un peu le décor, des maisons neuves, ou de style Phénix, tout ça il y en a eu. […] Il y a des choses laides par rapport au reste. » (50)

La restauration des bâtiments agricoles (les granges par exemple) et des chaumières (ou à l’inverse leur abandon) est un phénomène qui préoccupe beaucoup les habitants permanents. Comme ils nous le rappellent, la chaumière n’est pas seulement une architecture, mais aussi une traduction des relations établies avec les résidents secondaires.

« Les maisons normandes ont été d’abord rénovées par les Parisiens en maisons secondaires ; cela a donné, en quelque sorte, un exemple aux habitants de la région […]. Toutes ces maisons en toits de chaume appartenaient à des petits cultivateurs dont c’était la fin professionnelle, donc ils n’avaient pas assez d’argent pour rénover une maison… Et puis [cela a donné] l’exemple, parce leur maison secondaire bien retapée, cela [nous] donne envie de faire la même chose. […] Et là, il faut avouer quand même que plus de la moitié des maisons sont belles maintenant. […] Mais ces granges appartenaient à un patrimoine familial, on a eu du mal à accepter de les vendre. Et il se passait que quand vous avez une toiture en chaume qui s’affaiblit… au bout de cinq ans si on ne fait rien, toute cette charpente commence à pourrir : beaucoup de belles constructions ont disparu comme cela. » (54, habitant permanent)

De plus, la variation saisonnière joue un rôle important dans l'appréciation du marais Vernier, chaque saison mérite qu'on s'y attarde afin de mieux connaître le vécu de ses habitants, ce qu'ont montré Martin de la Soudière dans *L'hiver* [96] ainsi que Michel Marié et Jean Viard [199]. Pour une habitante ayant une activité de chambres d'hôtes, le marais n'est pas beau en hiver car justement il ne correspond plus à l'image de la campagne normande fleurie et idyllique.

> « Le marais est laid en hiver parce que premièrement il n'y a aucune fleur, deuxièmement il y a de la boue. Et il faut quand même reconnaître qu'il y a quand même (ce n'est pas gentil de dire cela sur le marais Vernier) beaucoup de bâtiments qui s'écroulent et qui [au contraire] ne se voient pas quand les pommiers ont des feuilles. Quand tous les arbres ont des feuilles, c'est caché ! Et la bordure de la route, parce qu'il n'y en a qu'une, l'autre elle est affreuse, il y a la route du haut et puis la route du bas. [L'affreuse c'est laquelle ?] C'est celle qui est en dessous. Alors celle-là c'est épouvantable, il doit y avoir [en ce moment, saison hivernale] de l'eau, de la boue et tout ce que vous pouvez imaginer. Alors c'est ça, vous ne pouvez pas vous faire une idée du marais Vernier à cette époque. C'est affreux ! [Alors cela veut dire que c'est vraiment différent, cela n'a rien à voir avec les autres saisons ?] Ah bien non ! Même quand on visite le marais Vernier à l'automne, et que les feuilles ne sont pas complètement par terre, ça a du cachet. Mais alors là, c'est vraiment l'époque… il n'y a même pas de fleurs en ce moment ! Il n'y a rien du tout ! » (41, habitante permanente qui m'a accueillie en chambres d'hôtes en mars 1999).

> « Il faut y aller [au mirador] quand il fait beau et puis à partir du mois de mai. [Avant] c'est un peu plus triste, c'est vrai que c'est la campagne. Les gens qui viennent se promener disent " c'est super, c'est super ", mais c'est super l'été, aux beaux jours ! Parce que quand on se promène et qu'il pleut… c'est moins bien. Dès qu'il pleut et qu'il fait froid on se dit : " ils sont mieux en ville ". C'est pas pareil ! » (50, habitante permanente)

Bien sûr, les résidents secondaires marquent aussi les différences de saison en fonction de leur durée de séjour, car comme le rappelle un couple dont la maison est proche des coteaux, les maisons anciennes offrent peu d'ouvertures qui permettraient de profiter plus du soleil.

> « [Vous venez souvent, en automne, en hiver… ?] [Elle] Ah non. [Lui] Alors l'hiver c'est plus difficile avec le froid… [Eux] À partir de novembre, de novembre à avril, on ne vient plus. […] Disons que l'hiver à la campagne, c'est plus difficile. […] [Elle] Et puis vous savez, il y a les collines, là, alors l'hiver à trois heures de l'après midi il n'y a plus de soleil ! [C'est la colline qui fait de l'ombre ?] [Elle] Oui le soleil est là, vous voyez c'est l'ouest, donc en ce moment c'est jusqu'à six heures à peu près le soleil, sinon sept heures, mais pas plus ; et l'hiver à trois heures c'est terminé, alors c'est pas très gai […]. Et puis les maisons d'autrefois c'est très gentil mais il n'y avait que des petites fenêtres, alors le soleil ne rentre pas facilement, c'est sombre à l'intérieur. » (75 et 76, résidents secondaires, juin 1999)

601 Les habitants inventent un marais réservé, ce qui permet d'accepter le marais naturaliste du parc naturel régional par partage des espaces

6010 Le marais personnel de habitants permanents (espace privé)

L'appropriation du territoire du marais se réalise à un premier niveau, individuel ou en petit groupe : l'espace de marais réellement pratiqué est celui des alentours du domicile, c'est le marais périphérique et familier. Il est marqué par des pratiques de spectacles quotidiens et fréquents, par exemple les couchers de soleil, les sorties à l'observatoire de la Grand-Mare, les invitations de collègues et amis, etc. Il ressemble à un grand parc qui serait fréquentable toute l'année et à divers moments de la journée : par exemple il faut voir le marais « du panorama, là c'est superbe. » (52, habitante permanente).

Le marais Vernier familier représente en effet, même pour ceux qui n'ont pas de pratiques régulières de loisirs — contrairement aux pêcheurs ou aux chasseurs — un espace de proximité, lié au domicile et aux habitudes familiales.

« [Elle, lors du choix des couleurs] Vert, c'est la nature ! Et puis rouge, c'est le soir au coucher de soleil ! [Lui] Ah oui, il faut vous lever à six heures du matin pour aller voir le lever du soleil sur la Seine, tout ça et les roseaux… [Elle] Et puis même, quand on descend la vallée, il y a un espèce d'endroit où l'on voit toute la Grand-Mare ! Et c'est super à voir, le coucher de soleil sur la Grand-Mare, j'avais une photo… [Vous êtes allée faire des photos là-bas ?] Oui. Ah oui, c'est super ça, l'été. » (52 et 53, moins de 40 ans ; sa mère [de Elle], entretien 40, avait aussi parlé des soirs auprès de la Grand-Mare ; citation ci-dessous)

« Cela dépend du temps, les reflets sur la Grand-Mare. […] [Le soir, les couleurs sont comment ?] Elles sont un peu orangées, cela dépend. [Cela doit être joli ?] Quand on va là, on descend la côte [de la mairie sur le plateau jusqu'à la Grand-Mare], il y a un panorama, là c'est joli à voir le soir. » (40)

« Il faut venir aussi pour voir l'hiver, au mois de novembre-décembre quand il a plu : tout est inondé ! » (53, habitant permanent)

Le marais familier et périphérique, en tant qu'espace public, n'est pas laissé seulement au visiteurs : lorsqu'on est habitant permanent, on utilise régulièrement les équipements du marais Vernier en famille, avec des amis ou même seul (par exemple les observatoires), mais notamment aussi en hiver lorsque les visiteurs ont disparu. L'objectif est aussi de faire connaître le marais à ses amis ou de le connaître soi-même mieux que les visiteurs. Ce sont des pratiques contemplatives à des moments choisis, soir ou matin surtout, pour observer les spectacles de la nature : soleil, brouillards (qui sont « féeriques »), couleurs et reflets sur l'eau de la Grand-Mare, migrations d'oiseaux, etc. Ainsi le marais est mis à distance, souvent par des vues panoramiques, ou au contraire le rapprochement est recherché pour des sensations physiques, rares (jugées a posteriori peu raisonnables) mais inoubliables : sentir l'eau si proche sous la tourbe incertaine.

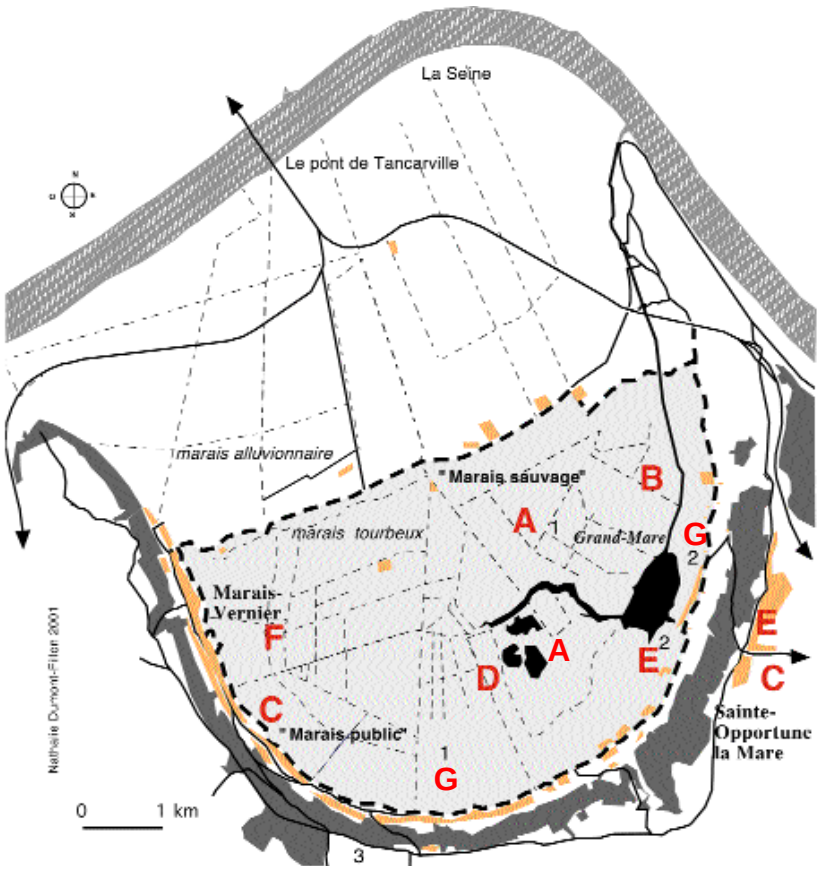

Espaces pratiqués par :
A « Seigneur des anguilles »
B « Seigneur des roseaux »
C « Voisine des chaumes »
D « Amie des saules »
E « Seigneur des cygnes »
F « Seigneur des cistudes »
G « Amis des cigognes »

1 Réserves naturelles
2 Observatoires
3 Panorama
Bâti (habitat)

Figure 132 Le(s) marais personnel(s). Localisation de certaines pratiques selon les types d'habitants. D'après les entretiens de 1999, carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon.

« [Vous, vous préférez quand il y a moins de monde, en semaine… ?] En semaine oui. Quand il gèle aussi. Je pense que c'est là où il y a la plus grande concentration d'oiseaux, ce sont des oiseaux migrateurs. [Et vous les regardez, vous allez dans l'observatoire ?] […] Oui, avec mes jumelles, et puis il y a une lunette assez puissante qui est à la disposition du public. [Donc vous y allez régulièrement mais, hors vagues de visiteurs ?] Oui, complètement et souvent tout seul. » (54, habitant permanent, à propos de sa pratique du mirador)

Les pratiques personnelles que l'on conte comme des légendes inoubliables

Certains habitants se montrent particulièrement attachés au marais Vernier mais aussi, s'intéressent à des espaces de marais plus familiers, qu'ils se réservent. Ainsi en cherchant à les caractériser pour créer des catégories permettant de définir des habitants (enthousiastes, sceptiques, aimant la convivialité ou soucieux du patrimoine, etc.), un habitant en particulier (54) m'a fait penser à un personnage de fiction, vivant dans le Marais poitevin d'une bande dessinée récente. Ainsi m'est apparu au marais Vernier, sorti de sa fiction littéraire et graphique, le *Seigneur des anguilles* [Denis Lapière, Pierre Bailly 179]. En effet si les sceptiques, les hostiles, les curieux, les pro-naturalistes, etc. mettent en évidence des relations au paysage et à la nature, ils correspondent aussi à des types de pratiques dans des espaces personnels. Toutes les catégories déclinées sur le premier type, le *Seigneur des anguilles*, font partie de figures d'habitants-maraiquets, c'est-à-dire présentant des caractères propres au fait de vivre dans un territoire et non un autre : dans un marais. Mais le marais Vernier n'est pas homogène, les habitants instaurent une relation avec certains lieux plus que d'autres. Un dessin schématique me permet d'esquisser une localisation de ces pratiques dépendantes d'espaces singuliers et personnels (figure 132).

• *Le Seigneur des anguilles*

« Une fois j'étais allé tout seul avec des amis parisiens dans la réserve des Mannevilles. […] Ce jour là, c'était au mois de novembre, il y avait du brouillard le matin à 8 heures et puis tout doucement vers 10-11 heures le soleil d'automne… Évidemment, c'était féerique ! Il y a une tourbière […] qui est en fait sur une réserve d'eau, c'est comme un matelas sur la piscine, qui bouge. […] Et en sautant dessus, on sent les vagues, — comment peut-on dire ça — on sent l'onde de choc. » (54, habitant permanent)

« Il faut être silencieux. Dans le milieu du canal, le fond est dur. Dans le temps j'allais nager, vous ne sentez pas bon, il y a le ventre qui traîne sur la vase ; je m'accroche à une herbe pour remonter, il y a alors une vipère qui descend devant mon nez : je regarde toujours avec des yeux émerveillés, l'environnement, la paix, le silence... Des fois je reste planté un quart d'heure ou une demi-heure au pied d'un arbre et je ne bouge pas ! » (66, habitant permanent, chasseur et pêcheur).

Plusieurs habitants permanents, notamment des hommes, pratiquent le marais — à la manière du personnage imaginaire — de manière solitaire, dans des parties très tourbeuses difficilement accessibles et en tout cas inconnues des visiteurs. Au contact de l'eau des fossés et des canaux, notamment en hiver ou quand « tout est gelé », ils sont attentifs aux bruits de la nature, aux spectacles « féeriques » de brumes flottantes ou d'oiseaux immobiles. C'est à demi-mots également qu'ils indiquent des sensations inoubliables, comme nager « sur la vase » en regrettant de ne pas y croiser des anguilles. Les espaces décrits et pratiqués correspondent au marais tourbeux hors des chemins piétons et aux petites mares (figure 132, D).

« Dans le temps il y avait beaucoup de nénuphars là-dedans. Au fond là-bas, il y avait des petits champs de nénuphars, en barque on cognait dedans. Ils sont morts [à cause des] traitements agricoles, des agriculteurs, de l'eau de ruissellement, de tous les maïs désherbés. C'est la vie [les pratiques] d'aujourd'hui […]. L'année dernière, je suis allé pêcher au fond. Quand j'allais pêcher là-bas, avant, je revenais toujours avec le panier plein de poissons ; l'année dernière : rien du tout ! […] Moi j'ai attrapé pas mal de brochets dans ce coin là. […] Tiens, il y a un héron là et une " tête de chien ", de l'autre côté du canal. Elle est arrivée là, auparavant elle était un peu plus dans l'étang. [Elle s'était détachée du bord ?] Oui,

quand l'eau était haute, elle est partie en flottant ; et puis après l'eau a baissé, elle s'est reposée sur le fond. Et il y avait trois hérons... et ils étaient en train de pêcher, alors je les ai approché tout près [il chuchote]. Je les observai, alors un faisait sa toilette, l'autre essayait de voir un poisson. J'étais à quelques mètres d'eux, j'arrivai à approcher mais tout silencieux, parce que c'est méfiant ; quand on chasse aussi, quand on approche, s'il y a des hérons, on essaie de les détecter, parce que s'ils partent les canards s'en vont aussi. Et si on veut avoir un canard, il faut être silencieux. » (66 avec 62, le long d'un petit canal).

Pour le *Seigneur des anguilles,* même s'il est chasseur et pêcheur, la vie animale est aussi une source d'émerveillement qui contribue à produire des scènes imaginaires dignes de légendes ou de tableaux de paysage. Ainsi les trois hérons décrits lors de cette visite au bord d'un petit canal avec deux habitants permanents (66 et 62) font vraiment penser à des représentations du Paradis terrestre, par exemple dans une gravure en particulier (figure 33).

• *L'Amie des saules têtards*

« Je suis allée chasser avec mon époux dans le marais, vous vous seriez absolument cru en Afrique tellement c'était sauvage, sauvage ! […] Vous savez les saules, quand arrive la nuit, vous entendez les chouettes, les hiboux… ça donne plutôt une impression hantée… si on se perd dans le marais c'est effrayant. […] Mystérieux ? C'est très mystérieux, parce qu'il y a une vie cachée dans le marais. Vous regardez ces arbres là (figure 122), vous cherchez ce qu'ils représentent ; vous trouvez, quand vous regardez les bois, regardez ici [dans le saule têtard] on dirait une tête d'homme : il y a des yeux, il y a un nez ! » (41)

Contrairement à la figure précédente, *l'Amie des saules têtards* (ainsi que les figures suivantes) n'est pas issue de la littérature (à ma connaissance), mais je l'ai choisie pour caractériser d'autres habitants du marais Vernier. Pour certaines personnes, notamment des habitantes qui ont chassé au marais autrefois en barque, ou dont les époux ont entretenu manuellement les fossés, en bref pour celles qui connaissent le marais depuis longtemps, les motifs du saule taillé en têtard, de la grenouille ou de la barque sont nécessaires à la mise en image du marais (figure 132, D). Les récits fantastiques d'aventures nocturnes accompagnent les commentaires d'images choisies pour caractériser le marais, les souvenirs de jeunesse mettent en scène un marais idyllique tout en insistant sur le caractère particulièrement dangereux de ce monde naturel imprévisible. Le marais appartient aux habitants, on pourrait même dire à ceux qui savent l'apprécier par une relation de proximité, puissamment affective. Néanmoins les motifs évoqués — faune, eau, têtards, barque — sont aussi ceux qui attirent les visiteurs, déçus de ne pouvoir pratiquer le marais Vernier.

Figure 133 Homme dans l'arbre, dessin du Moyen-Âge (cf. table des figures).

En ce sens le marais des *Amies des saules têtards* correspond à un marais idéal, celui que l'on peut conter entre amis ou en famille, c'est-à-dire, comme pour la figure du *Seigneur des anguilles*, de manière contrôlée et confidentielle (essentiellement oralement). Ici la comparaison du saule têtard avec la présence humaine est à mettre en relation avec certaines représentations culturelles de l'homme végétal, par exemple cet arbre dangereux d'une bande dessinée contemporaine (figure 35), ou ce dessin du Moyen-Âge (figure 133). Comme dans l'exemple des trois hérons, cela prouve là encore que les représentations du marais sont, avant d'être rendues publiques par des tableaux exposés au plus grand nombre, avant tout sociales et confidentielles. Les poètes remettent en scène une nouvelle fois les caractères étranges des saules âgés : *« Est-il tordu, troué, souffrant et vieux ! Sont-ils crevés et bossués les yeux Que fond les nœuds dans son écorce ! […] Et néanmoins, planté au bord De son fossé d'eau verte et de fleurs d'or, À travers l'ombre et à travers la mort, Au fond du sol, mord-il la vie, encor ! »* [Émile Verhaeren 287].

Les aménagements privés pour bénéficier d'un marais personnel

• *Le Seigneur des cygnes*

« L'avantage qu'on a ici, c'est qu'on a toujours du vent, de l'air. On est face à la baie de Seine, donc cela crée toujours un mouvement. Pour les photos, il faut utiliser les chaleurs du soir, ou le matin de bonne heure quand il y a des brumes ; il y a des moments où c'est gai… quand il y a du soleil, que l'étang devient tout bleu et que les cygnes se promènent dessus. » (58, résident secondaire)

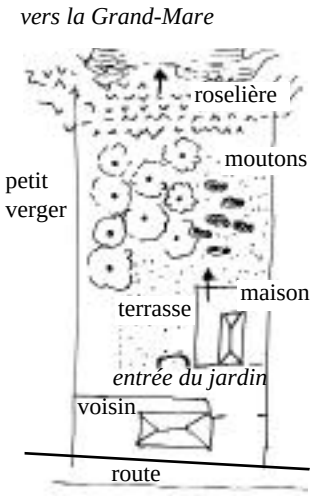

Figure 134 Terrasse de monsieur J. (58) près de la Grand-Mare. Schéma Nathalie Dumont-Fillon.

Sur le marché français, le thème du paysage apparaît en seconde position après les photographies de famille [Michel Périgord 245 p. 65]. Au marais Vernier certains habitants ne se contentent pas de prendre des photographies mais transforment l'espace pour obtenir le meilleur point de vue. En effet, le *Seigneur des cygnes* caractérise notamment des résidents secondaires du marais Vernier qui enrichissent leur collection par des prises de vues faites tout au long de l'année grâce aux aménagements effectués ; c'est le cas notamment de deux résidents secondaires qui ont établi des points de vue vers la Grand-Mare, le premier — situé sur le plateau — en ouvrant une perspective dans la colline, par essartage de la forêt ; le second — situé en vallée — en construisant la terrasse de sa maison tournée vers la Mare (figure 134). Il s'agit donc d'habitants qui aménagent des points de vue (en défrichant ou en construisant des terrasses privées) et recherchent la mémoire des spectacles observés grâce à la photographie, parfois présentée publiquement. Le point central d'intérêt est le même : dans les différents cas c'est la surface de l'eau de la Grand-Mare — qui brille, qui bouge, qui change de couleurs et surtout, qui accueille les cygnes (figure 132, E).

« [Vous avez fait des photos ?] Oui, régulièrement : des couchers de soleil, des brumes le matin… il y a quelques photos qui sont pas mal. [Vous les faites d'ici, de votre terrasse ?] Oui, mais en ce moment je n'ai plus d'appareil, et puis il y a des moments où il n'y a rien à voir. Il n'y a pas de photos à faire en ce moment, parce que c'est trop vert. » (58, résident secondaire, en mai en fin de matinée)

« Je dois bien avoir 200 ou 300 diapositives, j'avais fait une projection un jour au Comité des fêtes. [Vous les avez faites, là, depuis votre point de vue ?] Ouf ! Je crois que, à toute heure du jour et en toute saison, j'ai des diapositives : pris d'en haut, pris d'en bas, pris dans le marais, pris dans les pommiers en fleurs, pris à l'automne, enfin… ! Collection considérable ! » (60, résident secondaire vivant à Paris et venant toute l'année)

Le cygne devient en quelque sorte le révélateur de la surface de l'eau que l'on admire et l'acteur principal d'un spectacle de marais sublime. Cette poésie de Léonard de Vinci séduirait sans doute ces deux résidents secondaires charmés par la Grand-Mare : *« Le cygne courba son cou gracieux au-dessus du miroir de l'étang, et longuement se contempla. Il sut, en se voyant, la raison de sa lassitude et sentit pourquoi son corps glacé frissonnait comme en hiver. […] Tant de saisons n'avaient pu gâter la souveraine aisance de sa nage. Et l'on était, devant sa grandeur solitaire, sensible au rare et subtil accord de l'innocence et de la majesté. Redressant son cou avec élégance, il s'en fut lentement sous un saule, où il avait accoutumé de chercher la fraîcheur. Le soir tombait déjà et le couchant teintait l'eau de pourpre et de violet. Dans le silence qui était descendu alentour, le cygne commença un chant d'une suavité poignante et merveilleuse. Jamais il n'avait trouvé jusqu'alors d'aussi touchants accents pour célébrer la nature et dire la beauté du ciel, de l'eau et de la terre. »* [Léonard de Vinci 107 pp. 26-27]

La création de son propre univers de marais (espace privé) : un réseau de mares de plantes et des prairies de conifères et de peupliers

• *Le Seigneur des cistudes*

« Je suis enquiquiné avec un héron, qu'est-ce que vous voulez faire ? [On arrive à une des mares qu'il a creusé lui-même] [Il vient pêcher ?] Oui, là-dedans. Il y a des grosses carpes koïs... mais ça me coûte cher ; le héron, pour lui il n'y a pas de prix, si c'est bon à manger, il se le tape !. Et il y a des petites tortues... on en m'a redonné une hier hein. Je dis la bêtise des gens, c'est une infection quand c'est pas nettoyé les tortues, et après elles grossissent… alors ils les jettent dans les mares ! J'étais à Gravenchon jeudi, j'ai été voir les étangs là-bas, il y a des tortues dedans ! Et ça c'est les gens qui les jettent. Regardez ! [On voit une tortue qui nage] Ça mange du poisson ! Vous savez, il y a du gardon dedans... [C'est vous qui les avez mis, tous les poissons ?] Ah oui, il n'y avait rien là, c'était un pré là ! La première fois que j'ai creusé, avec mon gars, à la pelle d'abord ; on a recreusé, j'ai mis les bouts de bois (berge) j'ai mis la bâche bleue derrière... » (77)

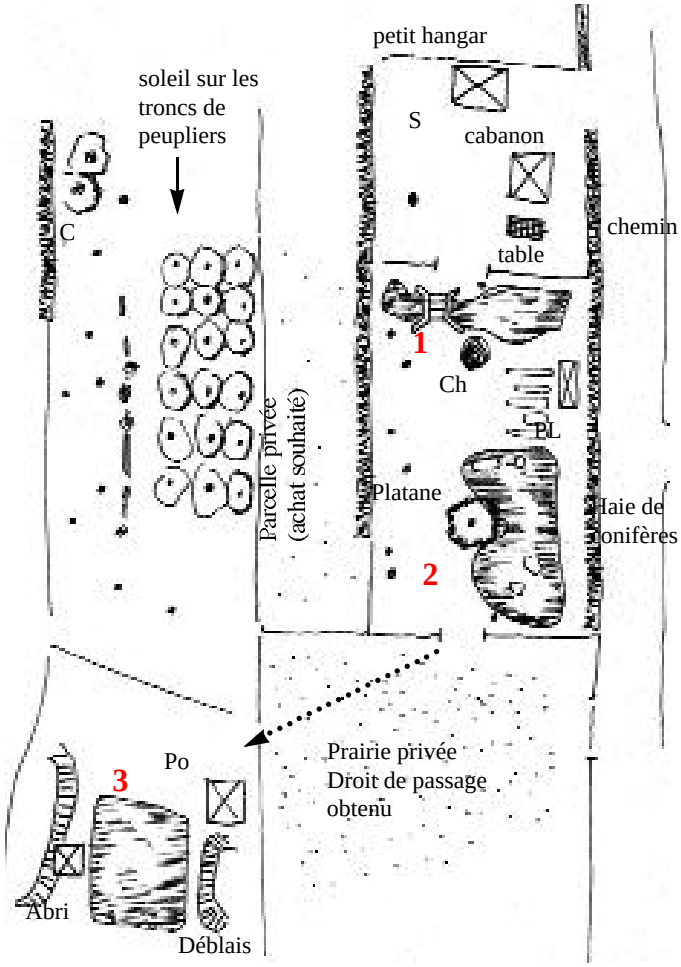

Figure 135 Les mares personnelles de monsieur D. (77) dans le marais Vernier. Schéma de Nathalie Dumont-Fillon.

Certains habitants, assez loin des villages de chaumières mais plus près du marais tourbeux, n'ont pas de maison au marais Vernier mais y viennent dans le jardin qu'ils ont acheté, doté d'un petit cabanon pour passer les vacances ou la fin de semaine (figure 132, F). Ainsi un habitant du Havre, passionné par les mares, la faune et la flore, a recréé son propre marais, en creusant des mares et en plantant des arbres, au cœur du marais Vernier. Entre culture agricole (les canards, les oies), culture urbaine (les aquariums, les livres spécialisés) et culture technique (le creusement des mares, l'utilisation des pelles mécaniques), le *Seigneur des cistudes* s'interroge constamment sur la nature qu'il a recréée et la connaissance du monde des marais. Mais dans son espace aménagé plant par plant (boutures, pépinières, etc.) il ne rejette ni les conifères des jardins ni les peupliers alignés (figure 135).

Près de l'entrée, à côté du petit hangar qui fait de l'ombre aux voitures (S), il accueille famille et amis autour de sa table de jardin. Plus loin, dès la première mare près du potager et des lapins (PL), on entre dans son jardin : l'ordre de création des mares (1 à 3) correspond à leur ancienneté et à l'évolution de son expérience. Son jardin-marais évolue sans cesse, en fonction des animaux qu'on lui apporte, des boutures qu'il trouve, de la littérature consultée : chaque plantation peut ainsi être évaluée a posteriori, à titre d'expérience. C'est ainsi que surgit, au milieu d'autres récits de plantes souvent exotiques, l'histoire du *Chamaecyparis* (Ch) :

« J'ai mis un chamaecyparis, qui remplace le thuya, parce que avec lui il n'y a pas de problème. Au départ je ne savais pas que le thuya n'était pas bon pour l'eau, mais lui je l'avais mis tout petit. Ça c'est un frêne, je l'ai planté et le plus marrant, quand je l'ai planté c'était une petite baguette, j'avais ramené ça du Havre ! pour le planter là, alors que j'en avais là au marais Vernier, mais je ne le savais pas ! […]

Le pays d'origine : c'est ça qui m'énerve, on vend des arbres, mais on n'a pas de documentation, ou on ne vous renseigne pas. On achète parce que c'est joli... on vous conseille de faire ça... pour faire des haies ; maintenant, l'époque est renversée, on dit en Normandie il ne faut plus planter tout ça, parce que c'est pas des arbres de région, il faut replanter des charmes, du bouleau... Il fallait s'en apercevoir avant ! Moi je dis que ça a une utilité, pour la simple raison que ces arbres là l'hiver, les saules, les frênes, peupliers... des bouleaux, tout ça se dénude. Les thuyas, les cyprès, et ça [il montre le chamaecyparis] ça se dénude pas, et moi je pense que les oiseaux, par des hivers bien rudes ils se réfugient dedans quand même. Ça c'est des thuyas (haie le long du chemin), donc ils sont mal plantés par rapport au bassin, mais tout ça il fallait le savoir ; c'est pour ça que je dis qu'il n'y a pas d'âge, on apprend jusqu'à notre mort, il faut l'observation. Ici un *Juniperus*, c'est moi qui l'ai planté aussi, mais j'ai toujours l'impression d'en avoir deux… » (77)

Figure 136 Mare creusée à la main (la première) par monsieur D. (77) et son fils qui s'y baignent. Cliché par leur famille.

Près de la deuxième mare creusée à la main avec son fils, suffisamment grande pour nager ou naviguer (figure 136), le *Seigneur des cistudes* a planté une bouture de platane qui est devenu un grand arbre : ses branches servent d'observatoire de la vie de la faune et de la flore de la mare. Plus loin, un autre spectacle est offert : le soleil sur les troncs de peupliers. C'est un personnage attachant, car même s'il est secrètement caché à l'abri des haies de thuyas épaisses, les visiteurs de ses mares sont les bienvenus, préalables à son projet d'étang de pêche (troisième mare, près du poulailler et des 21 canards) à destination des enfants des banlieues du Havre, pour qu'ils apprennent à observer la nature domestiquée.

« Les chasseurs quand ils font des mares, ils ne la font pas profond non plus, pour planquer leurs canards, donc pour faire leurs appelants. Et comme moi, c'est pour un plaisir, pour les poissons, il faut plus profond. […] je vais vous emmener voir une autre mare là derrière, elle est à sec, complètement à sec. J'étais allé chercher de la terre blanche ici, il y a encore de l'eau. […] J'ai un bouquin sur les taupes, il dit qu'elles n'aiment pas les terrains humides, si le marais Vernier n'est pas humide ! Des taupes je vais vous en faire voir, j'en ai ici, j'en ai au fond, il y en a partout des taupes ! » (77)

Enfin, à partir de l'échelle de son marais créé par lui-même, le *Seigneur des cistudes* s'interroge sur la protection de la nature en général, confronté à des décisions bien concrètes (les orages, les friches, les prédateurs, etc.).

« La nature elle est là, il faut y aller avec les gants. Alors, quand vous étiez venue, je vous avais fait voir en haut d'un arbre des faucons crécerelles dans le nid. Le mercredi, j'étais au Havre : on a eu une bonne tempête. J'ai pensé aux petits qui étaient là-haut, le jeudi matin j'ai été voir : il n'y en avait plus qu'un ; je vois mes poules, mon coq, ils étaient prêts à tuer ceux qui étaient tombés du nid. Je les ai récupérés mais ça a un tort : maintenant j'ai un problème de conscience parce qu'au final, moi je leur donne à manger et si je les relâche dans la nature, et bien quand ils verront un homme, ils vont planer au-dessus, et comme on est dans un pays de chasseurs, je ne leur donnerais pas un mois d'existence. […] Alors, protection de la nature : il y a un côté écologique, mais moi côté finances, j'achète le grain… bon, il faut être écolo... » (77)

6011 Entre espace privé et espace public : apparition de deux marais distincts, l'un offert aux visiteurs, l'autre réservé aux habitants

Autrefois l'accès des habitants au territoire passait par l'accès à la société elle-même, mais qui était très fermée : la communauté villageoise de Marais-Vernier ; cela signifiait se marier avec un « maraiquet ». Ce fait marque les habitants, mais maintenant l'enjeu de l'entrée au marais Vernier est remplacé par celui de l'accès aux chemins, mais aussi aux fossés et aux étangs. « Il faudrait connaître des cultivateurs pour rentrer dans le marais ! » constatent des visiteurs déçus de ne pouvoir ni visiter le marais Vernier à pied ni pêcher dans les mares. L'accès au marais Vernier est contrôlé, confidentiel, initiatique, mais la plupart des habitants l'acceptent, y compris les randonneurs pédestres. Ils justifient le fait de ne pas avoir un accès facile au marais Vernier : c'est ce qui apparaît au travers des propos sur le sauvage et le danger du marais. Ainsi, l'affirmation de propos tels que « c'est vraiment dangereux » revient à renoncer aux accès, tandis que « on n'y va jamais seul » signifie qu'il est possible d'aller à certains endroits sous certaines conditions : ne pas être seul pour des raisons de sécurité, ou même parce qu'il faut faire partie du réseau social des habitants permanents. De même, certaines personnes indiquent qu'il est possible d'y aller en barque quand on possède des terres, ce qui signifie qu'il ne faut pas être un simple visiteur. Le visiteur est donc découragé d'accéder au marais pour toutes ces raisons, ou bien sinon il devra être invité par ses amis ou sa famille vivant au marais.

Les rares chemins se perdent dans un marais dangereux et sauvage

> « Avant d'arriver à l'eau, il y a énormément de tourbe, on croit que c'est du terrain, mais finalement ce n'est pas du terrain, c'est du marécage, donc on marche là-dessus : on s'enfonce. [Donc si on veut se promener, on ne peut pas… ?] Ah non. Moi personnellement je ne suis jamais allé au bord de la Grand-Mare. Bon à part là au bord de la réserve, où on n'en n'est pas loin, c'est tout. » (64, habitant permanent, plus de 60 ans)

> « À l'époque où moi j'ai connu le marais, quand mon mari allait chasser les canards sauvages, bien sûr on n'y allait jamais seul. Car on risquait de s'enfoncer, c'est comme des sables mouvants, c'est exactement pareil, à part que là c'est de la boue, au lieu que ça soit des sables, c'est pareil. Ces terrains là sont sur pilotis si vous voulez, ils sont sur de l'eau, sur des étangs d'eau. Et ça c'était... moi je suis allée chasser avec lui dans le marais, dans les Mannevilles, mais vous vous seriez absolument cru en Afrique… Tellement c'était sauvage, sauvage ! » (41, habitante permanente)

Le marais dangereux et sauvage peut justifier que des lieux soient par nature inaccessibles au piéton, notamment parce qu'ils sont marécageux, tourbeux, inondés, boueux ou vaseux ; pire, les habitants expliquent que l'eau apparaît puis disparaît sans cesse de manière incertaine auprès de la vase et de tourbe. Nous sommes ici en présence d'images mythiques de marais, fondées sur l'enlisement, qui peut aboutir à la mort par engloutissement.

> « [C'était dangereux ?] Ah là de toutes façons, n'y allez pas ! [Elle] Ah oui vous vous enfoncez, c'est de la vase. [Lui] Il n'y a pas de dessous, il n'y a rien, c'est que du liquide. C'est comme si comme vous êtes dans la purée, pareil ! [Elle] En principe c'est une réserve, personne n'a le droit d'y aller. [Lui] Oui, personne n'a le droit d'y aller. [Elle] Mais il ne faut pas y aller, il y a des endroits où c'est vraiment trop dangereux. Il faut pas aller dans les roseaux, vous vous enfoncez complètement. [Lui] Il y en a un qui s'est noyé, il y a 4 ou 5 ans. [Elle] Oui mais lui… [Lui] Oui mais il s'est noyé, il ne s'est pas loupé ! Il a voulu se suicider, il y a été et il a réussi son coup, même les pompiers ne pouvaient même pas aller le chercher ! » (43 et 42, habitants permanents)

Des images anciennes en histoire de l'art montrent des hommes noyés dans les marais (comme dans *Ophélie* de Shakespeare mais qui est dans une rivière) ou pendus au dessus d'une mare, illustrant un article sur le romantisme (figure 34). Ainsi le marais Vernier, malgré la rareté de ses images culturelles peintes ou écrites, garde dans la mémoire de ses habitants des récits propres aux marais. Ici (ci-dessus) apparaît donc le thème de l'enlisement, même s'il était en quelque sorte volontaire.

• *La Reine des serpents*

« C'est la visite du Centre de découverte de la nature [dans la réserve naturelle des Mannevilles], ça (figure 125). [Vous ne l'avez pas faite ?] Non mais… Je l'ai vue, mais je ne suis pas allée faire le sentier… Parce qu'il y a des vipères ! Alors, j'y vais pas ! [C'est vrai ?] Oui, oui, faut y aller avec des bottes, et puis on ne peut pas passer n'importe où, il y a les sables mouvants, donc faut éviter… » (52, habitante permanente depuis plus de 10 ans, mois de 40 ans).

Même dans les espaces où le public est en principe prévu, comme dans les réserves naturelles, nombreux sont les habitants qui avancent l'idée d'un accès limité, soit en réutilisant les thèmes du sauvage et du danger, soit en y ajoutant celui de la propriété privée. Ainsi ils justifient là aussi le fait qu'il est mieux d'être guidé pour visiter la réserve des Mannevilles : pour les animaux qui ne doivent pas être dérangés, parce que cela peut être dangereux, et de plus car cela permet de profiter des commentaires du guide, qui est supposé connaître beaucoup de choses. On observe alors plusieurs raisons justificatives. Ainsi, plusieurs habitants entretiennent l'idée d'un marécage central difficile à aborder, même dans le cadre de visites organisées. En effet ils indiquent qu'il faut faire un effort physique plus important que d'habitude, ou qu'on prend toujours une succession de risques en y allant : vipères, enlisements, notamment.

« [Et vous, vous y allez de temps en temps ?] [Lui] Non parce que déjà l'accès est très difficile, donc on ne peut pas l'approcher ; en plus… c'est quand même une réserve de chasse, on risque de se faire virer à tout moment.[…] C'est tellement marécageux, c'est de la tourbe.[…] Donc quand on marche dessus, la tourbe s'enfonce et nous on s'enfonce avec. […] Et en plus c'est plus ou moins interdit. En plus le parc de Brotonne a une réserve, […] ils interdisent que les gens y aillent. Ils ne veulent pas qu'il y ait un défilé permanent. Avant ils faisaient des visites, maintenant ils ont même arrêté ça, pour que les bêtes soient tranquilles. […] [Elle] Faire des accès aux gens, et puis qu'il n'y ait pas trop de gens non plus, parce que pour un marais il faut la tranquillité pour les animaux, on ne peut pas non plus… [Oui, il faut qu'il y ait des circuits ?] [Lui] Qu'il y ait des circuits, il ne faut pas que tout le monde puisse aller partout, n'importe où. [Il faut des groupes, avec un guide ? [Lui] Oui, c'est ce qu'ils faisaient quand on visitait les Mannevilles, le parc de Brotonne. [Vous l'avez visité ?] Oui. » (63 et 64, à propos des aménagements possibles)

[À propos des bœufs d'Écosse] « Oui ils sont dans les marais. [Ils sont dans les parties dangereuses ?] On ne peut pas y aller comme ça tout seul, c'est privé. Il faut y aller avec le guide […] il y a des endroits où il parait que… — je ne sais pas, je ne l'ai pas faite — que c'est dangereux : il faut faire attention. » (50, à propos de la réserve des Mannevilles, habitante permanente, moins de 40 ans)

C'est aussi l'idée que la faune sauvage ne doit pas être approchée de trop près, ce qui concerne également la réserve naturelles des Mannevilles avec ses bœufs d'Écosse. En donnant comme argument la tranquillité de la faune sauvage des marais, les habitants recherchent sans doute leur propre tranquillité.

Le nouvel expert du marais : le guide du marais naturaliste

« Le Cedena organise des visites du marais…des marais. Donc ça c'est quelque chose à faire. [Vous l'avez fait vous déjà ?] Moi je l'ai pas faite, c'est pas bien, hein ? C'est pas bien ! Mais on connaît quand même. Mais la visite avec un guide, non. C'est dommage. [Mais qu'est ce qu'il fait le guide, où va-t-il ?] Il va dans les marais. Il y a des endroits où il ne faut pas aller parce que l'on peut " pfut " [geste vertical], c'est très humide. [Oui, on ne peut pas y aller tout seul en fait ?] Non, non. […] On ne peut pas y aller comme ça tout seul, c'est privé. Il faut y aller avec le guide. […] Il faut aussi être sportif. Enfin sportifs ! […] Il y a beaucoup de marche, c'est assez dur. » (50, habitante permanente depuis plus de 10 ans, mois de 40 ans)

« On pourrait la faire [à propos de la visite des Mannevilles], parce que sinon il y a les grandes herbes, les roseaux, tout ça, donc faut pas se perdre, on pourrait se perdre, c'est un labyrinthe ! » (50, habitante permanente)

« Il faut aussi que je vous dise, que le vrai marais Vernier, quand vous rentrez dedans, vous ne pouvez pas y entrer toute seule, parce que c'est très dangereux. […] Moi qui ai marché dans le marais sans chemins, vous mettiez le pied sur ce qu'on appelle des " têtes de chiens ". […] Ce sont des " herbes sûres " qui font un nœud, et quand vous buttez là dedans, " pfut… " […] Il faut connaître, parce que vous risquez d'y rester. Moi j'ai des gens qui sont venus l'année dernière me louer deux chambres, ils ont dit : " on va y pénétrer dans le marais ", ils n'ont pas pu ! Ils ont dit : " On aurait sauté le canal ! " ; j'ai dit : " Oui ! et de l'autre côté vous auriez vu les " têtes de chiens ", si vous vous étiez retrouvés dans la vase, vous auriez vu si vous en auriez mené..." ; et puis même, là ils étaient deux ou trois, cela va, ils peuvent s'en sortir, mais je vous garantis que pour sortir quelqu'un de là-dedans, c'est pas évident ! Ah non, c'est vraiment dangereux ! » (41, chambre d'hôtes)

Lorsque les chemins ne sont plus utilisés par les habitants permanents, on observe une perte de connaissance du territoire comme l'évoque l'extrait d'entretien ci-dessus avec le thème du labyrinthe et le montre aussi cette citation : « Il faut connaître quelqu'un qui puisse connaître le chemin ». C'est l'idée que le marais demeure un milieu singulier, rempli de zones inconnues et de pièges : par exemple des obstacles, invisibles car sous l'eau, comme sont les plantes nommées « têtes de chien ». Ceci se traduit toujours, au cours des entretiens, par l'évocation du marais sauvage. Il faut donc avoir appris à connaître le marais, même un habitant permanent ne pourra pas s'orienter ni savoir où poser ses pieds sur ce terrain particulièrement instable.

« L'accès est très dangereux, c'est à dire qu'il faut connaître quelqu'un qui puisse connaître le chemin pour aborder la Grand-Mare. À pied comme ça on ne peut pas en approcher, de toute façon on est incapables de trouver le chemin, il y a des roseaux partout, c'est de la tourbe, on s'enfonce. […] Il faut connaître les chemins spéciaux pour arriver au bord, ça tout le monde ne les connaît pas. » (64)

C'est aussi l'idée que connaître le marais, c'est l'avoir pratiqué et avoir approché sur le terrain sa flore comme sa faune. Au plaisir plutôt immédiat d'observer en direct la vie animale et végétale — par exemple des descriptions de chants disparus de grenouilles ou de scènes de vie grouillante sont faites par les habitants — s'ajoute celui d'être un promeneur informé, capable de nommer les espèces et de savoir où elles vivent. Ainsi le thème du véritable expert est apparu de nombreuses fois.

• *Les Amis des cigognes*

« Moi, je suis déjà allée à l'intérieur de la réserve des Mannevilles […]. J'y suis allée deux fois je crois, trois fois, j'ai déjà fait celle-là ! [Alors on rentre dedans ?] Oui, on rentre et l'animateur nous montre tout : les petites fleurs qui poussent, les petites grenouilles qui sautent, les grosses cigognes, les bœufs Highland… […], les chevaux camarguais. Ensuite il explique l'avancée du bois sur le marais. » (51, habitante depuis deux ans)

« Est-ce que vous avez rencontré monsieur Thierry Lecomte ? Je vous le situe, parce que c'est un homme qui s'est passionné pour cette région, […] qui s'est installé à Bouquelon, et qui a poussé des études géologiques, botaniques… poussées sur la faune et la flore du marais, et notamment sur la composition des terrains à travers les siècles. » (60, résident secondaire depuis 20 ans)

La cigogne, réintroduite par les naturalistes, est la marque du marais naturaliste observable, puisque ce grand échassier peut-être vu et identifié plus facilement que les autres oiseaux. Dans ce sens, les *Amis des cigognes* (des hommes comme des femmes) fréquentent les observatoires ou la réserve des Mannevilles pour voir l'avifaune qui passe dans le ciel. On

y retrouve donc aussi bien des visiteurs que des habitants permanents (figure 132, G). À l'expert « traditionnel » qui pratique fréquemment le marais — comme peut l'être le chasseur ou le pêcheur — s'est substitué, au marais Vernier, un nouvel expert d'ordre scientifique : il s'agit du guide naturaliste ou de son équipe, en quelque sorte le *Seigneur des cigognes*, capable autant de gérer le marais que de le faire connaître. Ces *« récents »* experts pourront, aux yeux des habitants qui connaissent peu le marais notamment, être recherchés et appréciés pour leur compétence (par exemple le naturaliste Thierry Lecomte est présenté comme un personnage méritant d'être rencontré). On observe ainsi une substitution entre un détenteur de savoir local, — légitimé en tant que « vrai maraiquet » parce qu'il est héritier du marais en tant qu'ancien habitant qui a été au contact de la société villageoise —, et un nouvel acteur du marais qui est le naturaliste et qui apporte un savoir différent.

> « Cela (figure 117) ressemble un peu à la Grand-Mare. Avec plus d'eau. [À la Grand-Mare il y a beaucoup de boue ?] Oui en fait il doit y avoir que dix centimètres d'eau et après c'est de la vase. » (47, habitant permanent, 20 ans)
> « Celle-là (figure 117) elle a un beau ciel et le roseau… on pourrait faire une photo comme ça à la Grand-Mare, remarquez. […] Cela a peut-être été pris à la Grand-Mare, on dirait qu'il y a les usines par derrière. [Pourquoi elle ne vous plaît pas ?] C'est un étang d'eau avec du roseau autour. Mais les marais… c'est plus ce que j'ai vu là. » (41 ; elle montre les cinq retenues, dont la figure 115 ; figure 117 rejetée).

• <u>*Le Seigneur des grues*</u>

> « C'est comme là il a été inventer qu'il y a des plantes carnivores dans les Mannevilles. [Elle] Mais c'est possible cela. [Lui] Enfin je voudrais bien qu'il me les fasse voir. [Vous les avez-vues ?] [Lui] Je n'ai jamais vu ces machins là. [Elle] Oui mais il y a des plantes qu'on ne connaît pas. [Lui] Oui, mais enfin là dans le marais, je ne dis pas qu'il n'y en a peut-être pas dans les coins, mais… il a dit qu'elles seraient soi-disant dans les Mannevilles, mais bon.. moi je n'en n'ai pas entendu causer… […] Moi j'ai connu des vieux, […] ils m'ont dit que dans le temps, il y avait - moi j'en ai vu avant que Lecomte en amène… des grues sur les herbages, mais de passage. » (42 et 43, habitants permanents)

> « [On a parlé des roseaux, est-ce qu'il y a d'autres plantes ?] Moi je n'en vois pas. On ne les voit pas parce qu'elles sont rares, mais moi je crois qu'il y a des orchidées. Mais moi je vous le dit parce qu'ils nous l'ont dit, parce que moi je ne les ai pas vues, […] mais eux, ils doivent avoir des photos, ils vous expliqueraient cela. » (40, à propos des animateurs et guides, habitante permanente depuis plus de 10 ans)

Les naturalistes seront aussi, au contraire, jugés suspects en tant qu'experts (voire jugés non experts), parce qu'ils n'ont pas hérité des savoirs anciens et populaires qui se transmettaient dans le réseau social villageois : le *Seigneur des grues* connaît le marais par expérience et admet difficilement la présence d'une flore rare qu'il n'a jamais vue et surtout dont on ne parlait pas autrefois. La nouvelle présence des cigognes, en voie de sédentarisation, est donc opposée à celle de grues de passage. L'observation de la nature, comme pour le *Seigneur des cistudes*, fait donc partie des systèmes de références. Son espace privilégié est l'alentour des villages, en vallée, en regardant directement vers la Grand-Mare, le marais tourbeux et la réserve naturelle des Mannevilles.

> « Vous n'avez qu'à regarder les Mannevilles sont juste là en face, on voit à l'œil nu déjà, sans jumelles, on voit à l'œil nu, on voit la flotte briller sur le terrain, les bœufs sont là-dedans, on va pas vous dire qu'ils sont bien ! […] Ils ont amené des bœufs d'Highland, ils ont amené de chevaux de Camargue. En Écosse, ils ne sont pas dans les marais ! En Écosse […] ils ne sont pas dans la flotte. Ici ils sont dans l'eau, ils ne peuvent même pas se coucher ! Il y a de la flotte sur le terrain, c'est pas fait pour vivre chez nous. » (42)

La prudence des habitants permanents, face au marais qu'ils déclarent sauvage et dangereux (même dans les réserves naturelles) est sans doute aussi une prudence de jugement pour ce nouveau personnage qui s'est introduit à la fois dans le réseau social du village et dans

le marais lui-même. Certains habitants semblent hésiter encore entre une attirance pour connaître le marais sous un angle plus naturaliste et un désintérêt pour la réserve naturelle. La familiarité avec le marais permettant d'éviter les pièges du milieu humide, il semble donc évident pour les habitants permanents, de ne pas ouvrir le marais aux visiteurs qui ne seraient pas encadrés.

À la suite de cette analyse des accès possibles ou non dans certains espaces du marais, apparaît une nette opposition entre deux espaces de marais bien distincts. Il s'agit d'une part d'un marais central, marécageux, au cœur sauvage et dangereux, à statut de patrimoine naturel ; ses canaux et ses chemins qui conduisent aux parcelles centrales sont devenus peu ou pas accessibles. Il s'agit d'autre part d'un marais périphérique, moins marécageux, plus domestique (présence du bâti des villages), plus sec, à statut d'espace public : c'est l'espace des publics, qui peuvent avoir accès aux routes carrossables (notamment la « boucle », dont la « route du bas » et la « route du haut ») et profiter ainsi de la campagne normande aux coteaux fleuris. « Sauvage oui. Le village du Marais-Vernier en bas, c'est un village habité, c'est un village animé, c'est un village tout à fait humain, et puis au centre du marais c'est tout à fait sauvage ! » (60) Quelques habitants insistent en effet sur la présence de deux marais qu'ils distinguent assurément.

Le marais à reconquérir : conflits entre utilisateurs

Pour la plupart des habitants, l'accès impossible ou rare se justifie dans le marais patrimonial. La justification traduit sans doute le fait que le marais Vernier est considéré comme un patrimoine fragile qui mérite une protection : il faut le garder en bon état pour le transmettre ensuite, la présence des visiteurs est considérée comme peu compatible avec le marais naturaliste. Certains habitants au contraire dénoncent la contradiction entre un patrimoine réputé et le manque d'accessibilité ; des visiteurs aussi se rendent compte que peu d'espaces du marais sont accessibles et le regrettent.

> « Le problème si vous voulez c'est que maintenant la commune est tenue par un noyau, qui est un noyau de gens qui est intéressé pécuniairement au développement industriel, aussi bien du grain que de l'élevage, donc à partir de là ils ont bien compris qu'ils avaient tous les atouts pour, je dirai : " Griller les autres sur le poteau " pour leur extension, donc il y a quatre chefs d'entreprise, on ne peut plus les appeler des cultivateurs, ils s'accaparent l'ensemble des biens, des terres sur le marais.[…] C'est des gens qui sont propriétaires de 50 hectares mais qui n'habitent pas au marais. Ce sont des industriels, des machins, des dentistes […] mais c'est des durs, attention c'est pas des rigolos ! C'est des gens, c'est la chasse, toi t'existes pas, t'as pas à aller te promener avec un V.T.T. dans un marais, t'as pas à aller te promener à pied dans un marais, pour voir la faune. » (71, habitant permanent depuis quatre ans ; il tente de monter des promenades dans le marais à cheval et en calèche)

Il conclut alors :

> « Mais le marais n'appartient pas à quelques cultivateurs, il appartient à tous les gens qui aiment le marais Vernier, il n'est pas réservé à ces gens là, eux ils pensent que c'est à eux. […] Mais le marais est interdit à l'ensemble des gens qui veulent le visiter… sauf pour cette partie qui heureusement a été sauvée par les parcs nationaux parce que sinon il n'y aurait rien, les chasseurs sur le marais ont une main mise complète, c'est un veto, c'est un veto qui date… qui a mon avis a pris sa force depuis 40 ans. » (71)

D'après ceux qui revendiquent au contraire un accès au marais, il existe donc bien pour eux également deux marais : mais le plus intéressant est devenu privatisé, tandis que l'autre ne mérite pas beaucoup d'intérêt pour les visiteurs, car ils ne pourront ne le parcourir qu'en automobile.

> « Si vous restez deux jours avec moi vous allez vous apercevoir que le marais c'est un mythe. Pour personne, vous ne pouvez pas aller dans le marais, donc à partir de là, c'est un mythe ; on parle du marais, de la plus grande tourbière de France, c'est quoi la plus grande

tourbière de France ? Vous l'avez vue, vous ? Les gens dans le marais ils disent : " le marais c'est une belle campagne ", bon d'accord le marais c'est une belle campagne, mais quand vous passez en voiture. À partir du moment où vous voulez y aller à pied, il n'y a plus que la table d'orientation, c'est tout. Vous n'avez rien d'autre, il n'y a rien à voir […]. Vous n'allez jamais rentrer dans le cœur du marais. » (71)

Quelques touristes plus exigeants au niveau des pratiques regrettent le manque d'accès au marais. Pour les habitants d'un autre marécage qu'ils pratiquent régulièrement (l'Audomarois), le marais Vernier périphérique est insuffisant : « J'ai l'impression, qu'à part la réserve, on ne peut pas y pénétrer, non ? (visiteur habitant du marais Audomarois qu'il pratique, mai 1999) Les conditions de pratiques et les durées de séjour influent sur les satisfactions — et non satisfactions — des visiteurs.

En effet la plupart des visiteurs satisfaits s'arrêtent très peu au marais, ils le survolent et « se contentent de prendre des images » (citation ci-dessous), ainsi la boucle et ses observatoires, la vue panoramique ou la contemplation des roselières, par exemple, leur suffisent.

« [C'est des visiteurs, des touristes en fait ?] Des touristes mais qui ne s'arrêtent pas, ou accessoirement au mirador, mais bon qui ne regardent, ne font que regarder les maisons qui commencent à être jolies maintenant car elles étaient vraiment très laides il y a une vingtaine d'années, donc ils se contentent de prendre des images comme cela, furtivement, à 50 kilomètres à l'heure ! » (54, habitant permanent)

D'autres, au contraire ont une pratique de type « immersion », ils disent ne pas vouloir se contenter d'une vue panoramique (la terrasse de l'auberge où ils séjournent) ; de plus ils auraient souhaité, si cela avait été possible, aller pêcher, donc entrer dans le marais central.

6012 Le marais naturaliste bienvenu pour assurer la tranquillité des habitants

La tradition du horsain (de l'étranger) marquait la société fermée du marais Vernier : désormais, le nouveau prétexte utile au rejet du visiteur, c'est le refuge écologique qui induit la soustraction de la personne extérieure, ou tout au moins le contrôle de sa fréquentation (en nombre, en espaces concernés). De même, un marais doit rester en eau pour garantir la biodiversité végétale et animale : le pâturage opéré par l'équipe de Thierry Lecomte confirme un marais où la nature doit se suffire à elle-même si elle est équilibrée. Cela renforce la disparition de la présence humaine dans certaines parties du marais tourbeux non contrôlé par des éleveurs ou des chasseurs. Ainsi le marais Vernier tourbeux, celui qui est considéré sauvage et dangereux, devient aussi un espace de nature réservée, loin de l'urbanisation, de l'agriculture intensive ou des équipements touristiques.

« [Elle] Le Marais, c'est un pays à part. [Lui] Avant ils vivaient, un petit peu en autarcie, ils vivaient sur eux-mêmes, ils se mariaient entre eux d'ailleurs […] [Elle] Mais c'est vrai que c'était une coupure, le Marais et puis les gens du Marais, et puis ceux du plateau. […] [Lui] Jusqu'à notre époque à nous. […] Quelqu'un du plateau avait du mal à se marier avec quelqu'un d'en bas. Il y avait une coupure. Tout ça question d'intérêt. À cause des terrains communaux. Cela peut paraître bizarre, mais c'était comme ça ! » (64 et 63)

« Alors ils leurs font voir aussi les animaux sauvages, qui sont là, les fameux bœufs qui nettoient le terrain ! Et puis les chevaux de Camargue. » (41, à propos de la visite guidée dans la réserve des Mannevilles)

« Il reste des bêtes, mais qu'est-ce qu'ils vont en faire, qu'est-ce que ça va devenir… bon c'est un peu dommage, parce qu'elles entretenaient quand même, les bêtes. » (63, à propos de la crainte de voir le Centre de découverte de la nature quitter Sainte-Opportune)

Le marais naturaliste apparaît : celui où vit l'animal sauvage qui excite l'imagination. Comme ils ne savent pas exactement quelle description faire, ni comment nommer les bœufs

d'Écosse, les habitants imaginent un animal étrange et jugé sauvage. Ils s'attachent à décrire son aspect physique inhabituel : ses sabots qui seraient palmés, par exemple.

> « Il y a beaucoup d'eau donc il y a des animaux très particuliers, je crois qu'il y a des bœufs d'Écosse qu'on appelle des aurochs ? Je ne sais plus, cela a un nom particulier. […] Ceux-là (figure 125), je crois qu'ils ont des sabots un peu palmés. Plus larges, alors ils s'enfoncent moins dans la boue, que nos bœufs à nous. » (44, habitant permanent)

> « Là (figure 125) on a les bœufs dans la réserve. […] Ils ne sont pas communs, ils font un peu sauvages. [Ah, sauvages ? Pourquoi ?] Leur aspect je trouve que cela fait sauvage un petit peu. [Mais alors ils sont sauvages, eux ?] Non je ne crois pas.[…] Non, parce qu'ils leur donnent à manger l'hiver, quand même un peu de foin je pense. C'est vrai qu'ils ont un peu un aspect préhistorique. » (40, habitante permanente)

Les trois itinéraires qui sont structurés près des villages, et notamment grâce au prétexte des chaumières, offrent aux visiteurs un fort attrait pour le marais Vernier. Pour les habitants permanents, existe alors une relation avec ces visiteurs, qui explorent les bourgs des villages. La description faite par les habitants permanents sur le marais tourbeux dangereux nous a montré qu'il n'est pas « possible » d'y aller, notamment pour des raisons sociales (nécessité de faire partie d'un groupe social, « on ne peut pas y aller seul ») ; dans le cas des visiteurs qui explorent le village, on peut supposer un même type de raisonnement : le visiteur « peut » se promener sous les fenêtres des habitants, ces derniers bénéficiant alors d'un droit de regard — de surveillance ? — et le village devient alors un espace de contrôle. « Les touristes ont laissé des papiers par terre, il ne faut pas rêver. » (54) Le marais villageois est celui où les habitants savent ce que font les visiteurs (ils admirent les chaumières en famille et en bicyclette), et non pas un marais éloigné où le public pourrait avoir un comportement non conforme : vouloir pénétrer dans le marais tourbeux, ou dégrader le milieu naturel, par exemple, ne serait-ce que par sa présence.

> « Si vous avez des groupes, ou des gens laissés comme cela dans la nature, eh bien ils vont cueillir des fleurs. […] Il ne faut pas que cela soit des poubelles ces endroits là, parce qu'il y a des arbres on peut cacher derrière… […] C'est malheureux mais on voit encore des choses, des gens qui viennent pique-niquer dans les terrains et qui laissent leur poubelle, leur empreinte. » (70)

Variations d'appréciation du marais naturaliste

> « En face de l'étang, au centre du marais, il y a eu dans le cadre du plan Marshall après la Guerre, la tentative de créer une ferme modèle, vous avez du déjà en entendre parler ? Et qui a été un échec retentissant. Non seulement elle a englouti des engins qui n'étaient pas faits pour naviguer dans la vase, mais aussi des capitaux considérables. » (60, résident secondaire, plus de 60 ans)

> « Aussitôt la guerre, il n'y avait plus beaucoup de rendement dans les fermes, il y avait rien du tout, on manquait de viande, de céréales… ils ont voulu mettre tous ces terrains là en valeur. Alors il y avait ce fameux plan Marshall qui est venu là-dedans, ils se sont mis à défricher ce marais là, lorsqu'ils ont fait une ferme là-bas, une grande ferme qui a coûté des fortunes et qui a jamais rien rapporté. […] Quand il s'est aperçu [un des agriculteurs] qu'il bouffait du pognon plutôt qu'il en gagnait, il en a eu marre, il a revendu ça. […] Alors lui, [un autre agriculteur] […] il avait de belles carottes : le problème c'était de les sortir ! Pas moyen d'y aller avec un tracteur. […] Plus vous descendez plus c'est de la vase, vous passez là une fois à la même place, vous repassez un deuxième coup le tracteur il y reste. […] [Un autre] Il devait faire des fortunes ! Il a tellement fait de fortune, je crois qu'il est parti au bout de je ne sais combien de dettes, on en a jamais re-entendu causer. » (42, habitant permanent depuis plus de 10 ans, plus de 60 ans)

Deux entretiens (42 et 60) vont mettre en évidence deux attitudes opposées, face au nouveau mode de gestion qui se mettra en place ensuite : l'élevage des bœufs d'Écosse jugés rustiques, introduits en 1979 et des chevaux camarguais, implantés en 1981 dans la réserve des

Mannevilles. Le premier habitant ne rejette pas le marais naturaliste qui va se mettre en place après l'échec de la ferme modèle, sans doute parce qu'il admet que le mode de gestion mis en place n'aurait pu voir le jour en agriculture traditionnelle : il pense que ces races d'animaux sont adaptées au marais. Pour le second au contraire, l'échec de l'agriculture intensive est évident mais ne justifie pas la mise en place du marais naturaliste qu'il rejette : pour lui, le marais tourbeux a montré (lors de l'échec de la ferme modèle notamment) que le terrain gorgé d'eau n'est pas du tout adapté aux animaux d'élevage, quelque soit leur race ; de plus le marais montre toujours sa forte humidité : il suffit de regarder in situ « la flotte briller sur les terrains ». Quelques habitants seulement commentent longuement ce qui est pour eux un véritable échec : même s'il est aujourd'hui devenu agricole, le marais Vernier tourbeux ne permettait pas de cultiver, après drainage, comme certains productivistes l'auraient souhaité. Les citations font dans les deux cas apparaître une mythification de cet échec : à la fois technique et financier, cet échec se traduit notamment par des machines inadaptées au marais (d'où des problèmes jugés inévitables) et des terres inondées tellement longtemps, qu'il semble maintenant évident pour ces habitants que l'agriculture intensive n'était pas envisageable. D'un point de vue financier notamment, l'engloutissement marque un arrêt définitif de cette expérience : le marais Vernier conserve ici, par les surfaces d'eau dans sa partie tourbeuse très inondée en hiver, l'image de l'enlisement, y compris dans le sens abstrait du terme *« ne plus pouvoir progresser »*.

> « 110 hectares, le territoire des Mannevilles, dans lequel ils conservent, enfin où sont exploités les bœufs un peu rustres venant d'Écosse mais qui ont accepté de se nourrir d'une herbe sauvage de mauvaise qualité, dont nos bœufs et nos vaches normandes n'auraient pas voulu ! » (60)

> « C'est des terrains qu'on peut exploiter 6 mois de l'année, à partir de avril-mai jusqu'à novembre ; après c'est terminé, la flotte vient sur le terrain, vous ne pouvez plus y aller, les bestiaux sont dans la gadoue, vous ne faites plus rien de propre. […] Les bœufs " d'iguelande " ils sont là, ils sont dans la flotte, ils ne peuvent même pas se coucher […]. [Elle] Cette année qu'on a eu une année humide… [Lui] Oui, quand vous montez la côte là, vous n'avez qu'à regarder les Mannevilles sont juste là en face, on voit à l'œil nu déjà, sans jumelles, on voit la flotte briller sur le terrain. Les bœufs sont là-dedans, on va pas vous dire qu'ils sont bien ! […] En Écosse, ils ne sont pas dans les marais ! […] Mais ces bêtes là ici, c'est pas fait pour vivre chez nous. S'il n'y en a pas ici [de manière naturelle] c'est qu'il y a une raison ! » (43 et 42)

L'implantation des bœufs d'Écosse qui ne plaît pas à certaines personnes a été étudiée par Martine Bergues, qui montre les mêmes motifs de rejet que ceux qui sont apparus ici : le poids des bœufs d'Écosse est jugé ridicule pour un élevage rentable ; ils brouteraient la végétation ligneuse car ils n'ont rien d'autre : ceci convient aux objectifs de gestion de la végétation ligneuse, mais cela manifeste bien la différence de cultures.

> « Il [Thierry Lecomte] dit que c'est la nature, comme il dit que ça mange de tout : ça mange de tout ? Ils sont bien obligés de manger ce que il n'y a ! Il n'y a rien, il n'y a que du vent, de la saloperie.[…] Ces bœufs là, ça n'a pas de viande déjà, quand ils ont amené ça, c'était un avenir pour la culture ! Il y a 150 kilos de viande, comment vous voulez qu'un cultivateur il fasse installer avec un charolais qui fait 1 tonne à côté de ses saloperies là ! Il n'y a rien dedans. » (43)

Le marais naturaliste évoque peu la réserve cynégétique créée en 1958. Il est surtout associé à la réserve naturelle des Mannevilles (créée en 1979), connue par ses bœufs d'Écosse. L'image qui présente les bœufs d'Écosse implantés au marais Vernier, (de race Highland Cattle) est très appréciée, parce qu'elle montre (enfin !) ces animaux que les habitants avaient tenté de décrire au cours de l'entretien. Ils sont satisfaits de retrouver une image qui leur semble avoir été faite au marais Vernier (ce qui est le cas ; on peut noter que c'est la seule image réalisée sur place). Choisie 19 fois (et rejetée 4 fois), elle se place en deuxième position.

« Ah ça (figure 125), les voilà mes bœufs, les voilà les bœufs ! » (41, plus de 60 ans)

« Alors voilà (figure 125) les bœufs d'Écosse, donc cela, ça peut être pris dans les Mannevilles. » (60, plus de 60 ans)

« Voilà (figure 125) des bêtes comme cela je voulais dire, je ne sais pas comment elles s'appellent, ça c'est ici. […] C'est les fameuses bêtes que je crois qu'on avait mis dans les marais, je ne sais pas s'il y en a beaucoup… » (50, moins de 40 ans)

« Celle-là avec… (figure 125) je ne sais plus comment ça s'appelle, juste devant la réserve il y a les mêmes ! S'ils les ont mis là-bas je pense que ça doit être le genre d'animaux qui vivent dans les marais. » (47, âgé de 20 ans)

Les habitants interrogés se prononcent peu sur les modes d'entretien de la réserve naturelle des Mannevilles, mais globalement ne rejettent pas la gestion naturaliste. Pour ceux qui abordent le sujet de l'entretien des espaces, l'utilité des bœufs et des chevaux est admise. Ils pensent en effet que l'opération est une réussite : la gestion naturaliste peut remplacer l'ancienne gestion agricole perdue (les agriculteurs ayant changé leurs pratiques) ou impossible (le milieu tourbeux). Dans les deux cas, l'enjeu est la mise en valeur de l'espace du marais ; dans le premier c'est par les agriculteurs, mais qui se font rares ; dans le second c'est par les naturalistes, dont la présence au marais est en général bien considérée. Il s'agit ainsi de la même fonction de production, même sans l'objectif d'obtenir des produits agricoles marchands (produire des animaux d'élevage), mais de favoriser les habitats de la faune et de la flore (produire du sauvage).

• *Le Pêcheur de roseaux*

« Celle-là (figure 116) c'était un spectacle d'autrefois, c'est à dire que… on pouvait voir des scènes comme cela, des barques chargées de roseaux qui ont été coupés, mis en botte, qui sont ramenés à terre. » ; « Celle-ci, c'est la maison où mes arrières grands-parents maternels se sont retirés, après avoir travaillé dans la région, sur les bateaux, et surtout avoir été — mon arrière grand-père, au bénéfice des propriétaires d'alors, de la Grand-Mare — responsable de l'exploitation des roseaux, avant la guerre de 1914. Et j'ai encore dans une armoire ici, l'héritage, dans cette maison, des carnets de vente en 1905. » (60, résident secondaire dans la maison de son arrière grand-père)

Agissant comme un père qui assure la transmission du patrimoine, le *Pêcheur de roseaux* oscille entre marais public et marais privé : s'il sait se réserver des moments personnels de pratiques en famille — si possible sur ses propres terres — il montre également le souci d'organiser la gestion du marais. Son emblème, le roseau, est ainsi le chaume des toits : la plante est une ressource, mais aussi parfois une contrainte qui envahit les mares (roselières) et dont il faut se débarrasser. « Dans cinquante ans, le marais Vernier […] c'est une fortune, je veux dire c'est une fortune écologique, il faut le préserver. […] Je pense qu'il faut mettre chacun en face des réalités. » (70)

En bref, le marais doit être géré pour continuer d'offrir tout ses intérêts récréatif, économique et écologique. La sensibilité au rapport des sociétés précédentes se manifeste par les sélections de photographies présentées, mais aussi dans des récits de « spectacle d'autrefois », selon les termes utilisés par un résident secondaire. On voit surgir ici le fait que la récolte du chaume fait partie de l'image du marais agricole, en tant que récolte ; mais en réalité la présence des roseaux n'est pas compatible avec le marais cultivé : ici cette image est conforme au mythe ruraliste qui se construit.

« [Elle] Papa, quand il était jeune, qu'est-ce qu'il allait récupérer ? [Lui] Des roseaux. Il y avait du roseau, et puis du bois taillé : les gens qui font du bois, ils allaient récupérer du bois. […] C'est tellement humide, que ça pousse très vite, […] tout ce qui était fait dans le coin en chaume ça venait de la Grand-Mare […] et du côté du Hode, du Havre, de l'estuaire.

[…] Il y avait beaucoup de gens qui faisaient ça comme deuxième travail, ils faisaient leur boulot, et le samedi-dimanche ils coupaient les roseaux. Ça se vendait très bien ! Les chaumiers, ceux qui refaisaient les toits en chaume, achetaient le roseau… » (63 et 64)

L'image présentant un homme qui exploite le roseau (figure 116) est retenue par 13 habitants et figure parmi les cinq images les plus retenues. Certains remarquent cependant (et regrettent ?) que l'ouvrier n'est pas de la région, à cause de son tablier blanc notamment, quelques uns rejettent alors l'image (deux cas). « Non ça c'est pas chez nous, ça non plus parce que les barques c'étaient pas ces barques là, nous on ne pouvait pas marcher dessus, cela, ça vient de la Camargue. » (42)

La grande différence entre le nombre de personnes l'ayant retenue ou rejetée (13 et 2) prouve que la scène montrée plaît de toute façon beaucoup, notamment par la présence d'un personnage, qui y contribue ; dans l'observation des photographies, quelques habitants croient y voir des personnages, qui en fait n'y figurent pas :

« Les bêtes et l'homme qui a l'air d'être sur… on a l'impression qu'il est sur une barque à fond plat (figure 123), pour circuler dans les canaux, je ne vois pas si c'est un homme ou si c'est un arbre ? » (44)

Le roseau est considéré comme étant la plante du marais par excellence, non pas seulement parce qu'il pousse dans un milieu humide, mais aussi parce qu'il produit le chaume utile ; le roseau est la plante choisie comme évocatrice du marais Vernier (13 fois).

6013 Le marais normand convivial (espace public)

« [Quand vous vouliez aller au marais Vernier, vous en avez entendu parler comment ?] On est de la région et je trouve que c'est dommage de ne pas connaître le marais. On en a parlé beaucoup en télévision, on a vu… vous connaissez l'émission " Faut pas rêver " ? Le moment, je crois que c'est au début du mois de mai, je me demande si ce n'est pas le premier mai, ils estampillent les bêtes, elles sont marquées, parce que en fait, c'est un rassemblement de toutes les bêtes du coin [C'est ça qui a été présenté dans l'émission ?] On voyait ça, donc tous les fermiers, tous les éleveurs qui amenaient les bêtes, on les voyait estampiller, on les voyait dans le marais, donc moi mon but c'est de voir ça. » (visiteurs en vélo, mai 1999)

• *La Voisine des chaumes*

« Le marathon c'est une course à pied et c'est le Café de l'étampage qui organise ça, il y a une association qui s'appelle la Corrida, et ils organisent tous les ans maintenant le marathon. […] Cela plaît beaucoup parce que c'est agréable, pareil, pour les coureurs. Ils font la boucle, toujours la fameuse boucle, donc course ! […] Alors tout le monde peut s'inscrire, et puis ils sont arrivés à 200-250 participants.[…] Il y a plein de monde, c'est chouette. » (50)

Le marais Vernier que les habitants permanents concèdent aux touristes est celui qui entoure les villages : chaumières, vaches normandes, etc. C'est aussi un espace que l'on pratique en tant qu'habitant permanent, souvent au nom de la convivialité et de l'animation de la commune. Proche de la figure du *Seigneur des roseaux*, la *Voisine des chaumes* est essentiellement féminine : c'est l'habitante du marais qui règne dans la chaumière et organise la convivialité au village. Participant aux activités proposées, cherchant des voisins pour visiter la réserve naturelle des Mannevilles avec elle, suggérant aux amis d'emprunter la route des chaumières, elle tient par là-même à assurer pour elle-même comme pour les autres une pratique sécuritaire et confortable du marais. C'est le marais pittoresque normand qui devient son espace privilégié, grâce à ses aménagements indispensables : routes goudronnées, signalétique, jardins privés aménagés, fenêtres fleuries, faîtes des toits aux iris typiques. En ce sens, elle s'accorde pleinement aux politiques du parc naturel qui crée une campagne normande pittoresque ouverte à différents publics.

« Je crois savoir que les découpages du marais Vernier ne sont pas comme ailleurs ; je crois que les gens laissent leurs bêtes, il n'y a pas de clôtures comme on a l'habitude de les voir dans les campagnes, mais je crois que les bêtes par contre sont marquées. » (44)

Pour les habitants permanents, l'activité agricole que constitue l'élevage en plein air offre au marais Vernier l'image appréciée d'un territoire vivant où pâturent des animaux familiers, essentiellement des vaches. Aussi beaucoup affirment (ou tout au moins le disent-ils pour en former l'image) que seule la race normande (à robe pie-marron) est visible dans les prairies et sous les vergers du marais Vernier. Ils savent pourtant que d'autres races sont présentes, comme la Pie-noire ou la Holstein, introduites dans les années 1970 [Martine Bergues 25], mais aussi la Salers ou la Charolaise (sans compter les vaches d'Écosse de la réserve des Mannevilles, qui sont aussi visibles parfois à Bouquelon près de la route). Ils savent aussi que l'élevage ne se fait pas uniquement en prairies mais que des stabulations sont apparentes le long de certaines routes (par exemple la R.D. 103). De ce fait les habitants permanents hésitent, en voyant l'image qui présente un troupeau de vaches blanches au bord d'un canal (figure 123), à sélectionner cette photographie pour caractériser le marais Vernier ; cette image — contrairement à d'autres — fait l'objet de nombreux commentaires, elle suscite un vif intérêt. En fin de compte, dix personnes vont rejeter cette image, en précisant qu'ils le font car la race de vache présentée n'est pas normande. Ceux qui la rejettent le regrettent cependant, car ils reconnaissent, dans l'image présentée, un marais agricole (un terrain plat et marécageux) où se pratique un élevage de bœufs en plein air, sur une prairie bordée de canaux. Ainsi certains vont retenir quand même cette photographie (8 fois), car ils n'en trouvent pas de meilleures.

« Celle-là (figure 123) ça serait bien si les bœufs étaient marrons. […] Ça peut être aussi la Camargue ! Nous on n'a pas de bœufs blancs comme ça. » (64, qui refuse de sélectionner l'image)

« Je ne pense pas que c'est le marais Vernier (figure 123), c'est un autre marais, des blancs comme cela, je ne sais pas… […] Ici c'est plutôt des vaches normandes ? Oui enfin vous savez, les hollandaises aussi. » (70, qui hésite puis rejette l'image)

« [Elle] Celle-là (figure 123) t'aime pas, pourquoi t'aime pas ? [Lui] C'est pas la race normande. Eh bien oui, c'est le bœuf blanc, pourquoi le bœuf blanc ? Parce qu'il suffit que ça soit un mâle, ça fait des bœufs qui pèsent énormément, productivité ! On sacrifie tout, à la productivité ! » (52 et 53, ce dernier rejetant l'image)

On peut faire le constat, à la suite de Martine Bergues [25 p. 155 ; 63 pp. 150-165] que la présence de la vache rassure les personnes qui cherchent à conserver l'image du marais agricole traditionnel, car ces bêtes rappellent l'époque passée du marais lié à ses habitants, mais aussi la campagne normande. Un jeune habitant permanent, étudiant à Pont-Audemer, a retenu la vache comme animal caractéristique du marais (ci-dessus) mais a aussi choisi parmi les adjectifs qualificatifs le terme de « vivant » du fait de l'activité d'élevage. Cette même association entre le vivant et l'élevage apparaît dans d'autres entretiens :

« Un marais c'est vivant, c'est productif ; l'étampage c'est quoi, c'est un droit qu'ils ont gardé depuis 1789. Que tous les petits exploitants vont faire marquer les cornes de leurs bœufs pour les mettre sur le ban. Moi ce matin je suis allé du coté de Conteville, le ban, ça n'existe plus. » (53)

À l'échelle de la société villageoise et non pas seulement de la famille (échelle du village, ou de la région) des habitants permanents du marais « profitent » du semi-marathon qui est organisé pour eux — ils apprécient cette manifestation —, tandis que les organisateurs eux-mêmes se réjouissent du succès que remporte cette manifestation. Elle procure alors l'avantage de devenir à la fois compétition sportive et animation à caractère convivial.

« [Vous êtes contents de votre promenade ?] [Lui] Ah oui, tout à fait, on est ravis ! [Elle] Ah oui, très contents. [Pourquoi ?] [Lui] Parce que on va s'arrêter, on va prendre une petite bière… ça va être sympa ! En bas il y a des maisons normandes qui sont magnifiques, certaines qui sont restaurées, les pommiers sont en fleurs, des moutons, des basses-cours… au village, c'est la fête ! C'est la fête annuelle, il y avait du monde, il y a avait de l'ambiance. [Vous y étiez ce matin ?] [Elle] On l'a traversée. Voilà. » (des randonneurs à pied interrogés au panorama de Bouquelon le premier mai 1999).

Les habitants fréquentent le marais Vernier comme un jardin — un espace familier avec une pratique régulière à proximité du domicile (couchers de soleil, par exemple) — ou comme une forêt de loisirs dont le public se promène en général plus en lisière qu'il ne pénètre vraiment dans les parcelles forestières. Les pratiques des habitants s'organisent à l'échelle personnelle, familiale ou collective, voire associative. Ce marais familier est un espace de pratiques de loisirs (de plein air) mais aussi, en tant qu'objet de valeurs affectives, un marais patrimonial pour lequel on se soucie parfois de son avenir.

« Moi je fais un travail sur les métiers et activités liés à la fête […] même si le marais de la Seine a un rôle moins important qu'autrefois […] c'est folklorique mais on met quand même les bêtes au marais, elle sont dans un marais, le marais est quand même l'issue de la fête. » (un journaliste-photoreporter rencontré lors de la fête du premier mai 1999)

La fête de l'Étampage, cette fête du premier mai (printemps, saison des pommiers en fleurs) fait le lien symbolique entre le marais inaccessible et agricole ancien (le territoire où sont les vaches, dans les bans communaux) et le marais public, celui de la périphérie ; elle fait le lien, déjà, spatialement : la fête en effet se tient dans le bourg du village de Marais-Vernier, près de l'église et devant le Café de l'étampage. Les bovins (et les chevaux), difficiles à voir dans leur prairie à cause du manque d'accès vers les parcelles, sont présentés alors directement au public. La fête fait aussi le lien temporellement, car elle permet (le temps d'une matinée) en tant que fête commémorative, d'établir un pont entre le passé, le présent et l'avenir, elle devient un rite annuel. Certains habitants y participent alors fidèlement, tandis que d'autres la considèrent moins gravement et se contentent d'une ou deux participations, parfois à l'occasion de la visite d'amis ou pour la faire connaître à leurs enfants.

« [Je voulais vous parler aussi de la fête du premier mai…] [Elle] Ah, l'Étampage ! [Lui] Ah, l'étampage ! [Vous y êtes allés ?] [Elle] Oui, au début on y allait. [Lui] C'est une fête caractéristique du Marais Vernier, j'espère que la tradition ne va pas se perdre. [Elle] Mais il y a de moins en moins de bêtes.[…] C'était épatant au début, quand on est arrivés, on voyait toutes les vaches et les veaux qui passaient à pied, alors que maintenant, on les transporte en tracteurs. […] Ces dernières années on n'y est pas allés.[…] [Et vous avez une raison ?] [Lui] Non ça ne s'est pas présenté, c'est tout. [Et vos enfants, vos petits enfants ?] [Lui] Les enfants y ont été, bien sûr, ils y ont tous été : ils connaissent tous, ils savent tous ce que c'est que la fête de l'étampage ! » (75 et 76, résident secondaire, pratique non régulière)

En revanche la fête de l'étampage est aussi rejetée par un certain nombre d'habitants permanents, qui y dénoncent souvent la foule ou justifient le fait de ne pas y participer par d'autres prétextes :

« [Et vous y êtes allés vous, à cette fête ?] [Elle] Ha non ! On doit toujours y aller, mais on n'y est jamais allés ! (ils rient). Au premier mai on a toujours du monde, et on n'arrive jamais à y aller. Lui : Mais enfin maintenant ça devient une fête folklorique. » (64 et 63 qui est née au Marais-Vernier, habitants permanents)

« Et puis c'est sympa, il faut le voir, mais bon, sauf si on a des amis…[Qui arrivent à ce moment là ?] Qui arrivent à ce moment là, oui on se donne rendez-vous mais je crois…[Il faut le voir une fois, et après c'est bon ?] Oui, c'est ça. Pas plus. » (54., habitant permanent, pratique non régulière)

« [Vous y êtes déjà allés vous ? Demain vous y allez ?] [Elle] Il parait que c'est intéressant à voir. [Lui] Non, parce que ça attire trop de monde… si c'est pour se marcher dessus… […] [Elle] Mais là l'étampage il parait que… il faudrait qu'on y aille nous, quand les enfants seront plus grands, puisque là c'est pas possible. » (52 et 53, habitants permanents)

« L'Étampage moi je n'y suis jamais allée. Mon voisin m'a dit ce matin : " Vous n'êtes pas allée à l'Étampage ? ", j'ai dit : " Eh bien non, c'était trop tôt ! " » (une cycliste rencontrée au panorama de Bouquelon le premier mai 1999, habitante permanente de Saint-Thurien)

Pour les habitants de Sainte-Opportune-la-Mare (commune située surtout sur le plateau), ce territoire familier, tant par les représentations que les pratiques, est surtout celui de la Grand-Mare. Presque tous les habitants retiennent les clichés qui montrent des surfaces d'eau, de la végétation palustre (roseaux) et un grand ciel nuageux (figures 115 et 117), parce qu'ils leur font penser au marais qu'ils connaissent et qu'ils pratiquent : « C'est comme près de l'observatoire, on voit bien que c'est des trous d'eau. » (58, résident secondaire) Le mirador et la Grand-Mare sont associés dans les représentations, cette mare n'étant pas praticable mais seulement visible, notamment grâce à ce point d'observation. Ces deux photographies arrivent en tête des photos jugées les plus caractéristiques. La figure 115 a été retenue 20 fois, c'est l'image la plus retenue parmi les 16 photographies présentées. C'est aussi la seule qui n'a jamais été rejetée ; la figure 117, retenue 18 fois, évoque le fait que « ça c'est la Grand-Mare ! […] Celle-là (figure 115) parce quand on est au niveau du pigeonnier, on voit à peu près cette vue là, et au fond il y a celle-là, la figure 117. » (53 et 52, habitants permanents) Tous les habitants de Sainte-Opportune-la-Mare ont sélectionné au moins une de ces photos ; quatre personnes seulement n'en n'ont retenu aucune, elles sont toutes habitantes de la commune de Marais-Vernier, ce qui nous laisse supposer qu'elles ne fréquentent pas ou peu le mirador de la Grand-Mare, contrairement aux habitants de l'autre commune.

Ainsi le marais public rejoint le marais touristique, tandis que le marais naturaliste et le marais dangereux ou sauvage se placent sous la surveillance, et les pratiques personnelles, des habitants permanents

Conclusion 60 Deux marais Vernier : un marais semi-public de nature sauvage et un marais domestique public

Le marais Vernier est approprié par la plupart des habitants rencontrés, il devient un espace de pratique dans sa partie la plus pittoresque et la plus accessible ; c'est la même qui fut mise en valeur par le parc naturel régional des boucles de la Seine normande : la route des chaumières, la boucle cycliste, l'observatoire calqué sur l'exemple du mirador des chasseurs. Les habitants affirment que le marais est sauvage, et même dangereux : fait réel ou fait déformé ? Quels habitants affirment cela, et dans quels buts ? Ce sont des habitants permanents qui le transmettent aux visiteurs, au nom de l'information sur la sécurité de celui qui ne connaît pas le marais (cas des visiteurs, mais aussi de nombreux habitants) : il s'avère en fait que déclarer un espace dangereux permet de partager les espaces des pratiques, donc, pour l'habitant permanent, de se réserver un marais semi-privé, celui du cœur sauvage du marais, cantonnant l'étranger dans la partie touristique (autour de la route des chaumières). Parallèlement sur les coteaux de La Roche-Guyon, la notion de danger est évoquée également mais d'une manière moins bien importante (risque de chute dans les coteaux) ; si Vétheuil est perçu comme plus sauvage que La Roche-Guyon, en raison de ses berges non aménagées et de l'absence de grands parkings, cela n'en fait pas un prétexte pour éloigner le visiteur. Ainsi le marais est aussi privatisé, en le déclarant sauvage et dangereux. Éloigner le visiteur par la logique de la protection de la flore et de la faune (le sauvage) s'accorde avec les politiques publiques naturalistes : la tranquillité revendiquée par les habitants pour la faune et surtout les oiseaux est aussi par là-même leur propre tranquillité. Des figures d'habitants dynamiques montrent des projets locaux : marathon, attelage, gîtes, mirador ; cela correspond là aussi à une convergence avec les politiques publiques car c'est une appropriation et même une mise en

valeur du beau marais. Le marais Vernier est donc le paysage des nouveaux maraiquets marqués par la nature sauvage ; ils ont des pratiques personnelles lorsque leur amis les ont quitté (hiver) et leur propres représentations. Au marais Vernier, où la production artistique commence à se développer doucement, l'aspect esthétique et sensible passe par le marais personnel. En effet, à l'image du *Seigneur des anguilles* de la bande dessinée, des habitants se racontent ou vivent des histoires personnelles. Ainsi, des figures d'habitants se dessinent en fonction de leur pratique mais aussi de leur imaginaire.

Figure 137 Les deux marais Vernier. D'après les entretiens menés en 1999 auprès des habitants de Sainte-Opportune-la-Mare et de Marais-Vernier, et des visiteurs, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon.

Le marais Vernier domestique	Le marais Vernier sauvage
Agricole	Naturaliste
Périphérique	Central
Non marécageux	Marécageux
Route des chaumières	Inaccessible
Village-campagne	Marais tourbeux
Agriculture rentable	Échec de la ferme-modèle
Prairies et vaches normandes	Réserves naturelles et bœufs d'Écosse
Visiteurs, marais pittoresque	Maraiquets nouveaux

Les résultats des entretiens montrent que deux marais distincts se dégagent. Le premier est lié à l'espace domestique, c'est le marais Vernier ouvert aux visiteurs ; le second, au contraire, est construit autour de la notion de sauvage et correspond au marais Vernier tenu à l'écart du plus grand nombre (figure 137).

Enfin, il est intéressant de repérer quels sont les adjectifs qualificatifs choisis par les habitants de chaque territoire. Caractérise-t-on le marais Vernier de la même manière que les coteaux de La Roche-Guyon ? Un tableau comparatif (figures 138 et 139) permet d'esquisser une première réponse avant la synthèse comparative (cf. paragraphe 62). Le premier point est que la plupart des adjectifs subissent la même qualité d'appréciation, les termes positifs étant plus choisis que les négatifs. Ainsi le marais Vernier est avant tout *calme, naturel, beau, sauvage, humide, marécageux, vivant, écologique,* etc. (on constatera ici qu'écologique fait partie des critères positifs). Le deuxième point concerne des précisions relatives à chaque territoire : ainsi le terme de *calme* domine pour le marais Vernier, alors que sur les coteaux de La Roche-Guyon il n'apparaît qu'en dixième position. Le troisième point concerne le caractère *boisé* : alors que la friche est dénoncée par les naturalistes, le terme de *boisé* est compatible avec *agréable, écologique et sauvage*, pour le marais Vernier. Il l'est aussi avec *naturel* et *pittoresque* sur les coteaux de La Roche-Guyon. Tout se passe comme si l'idée de bois et de forêt était une référence à la fois écologique et esthétique : la nature sauvage et la nature (domestiquée) comme un parc ou un jardin que l'on aime pratiquer et évoquer.

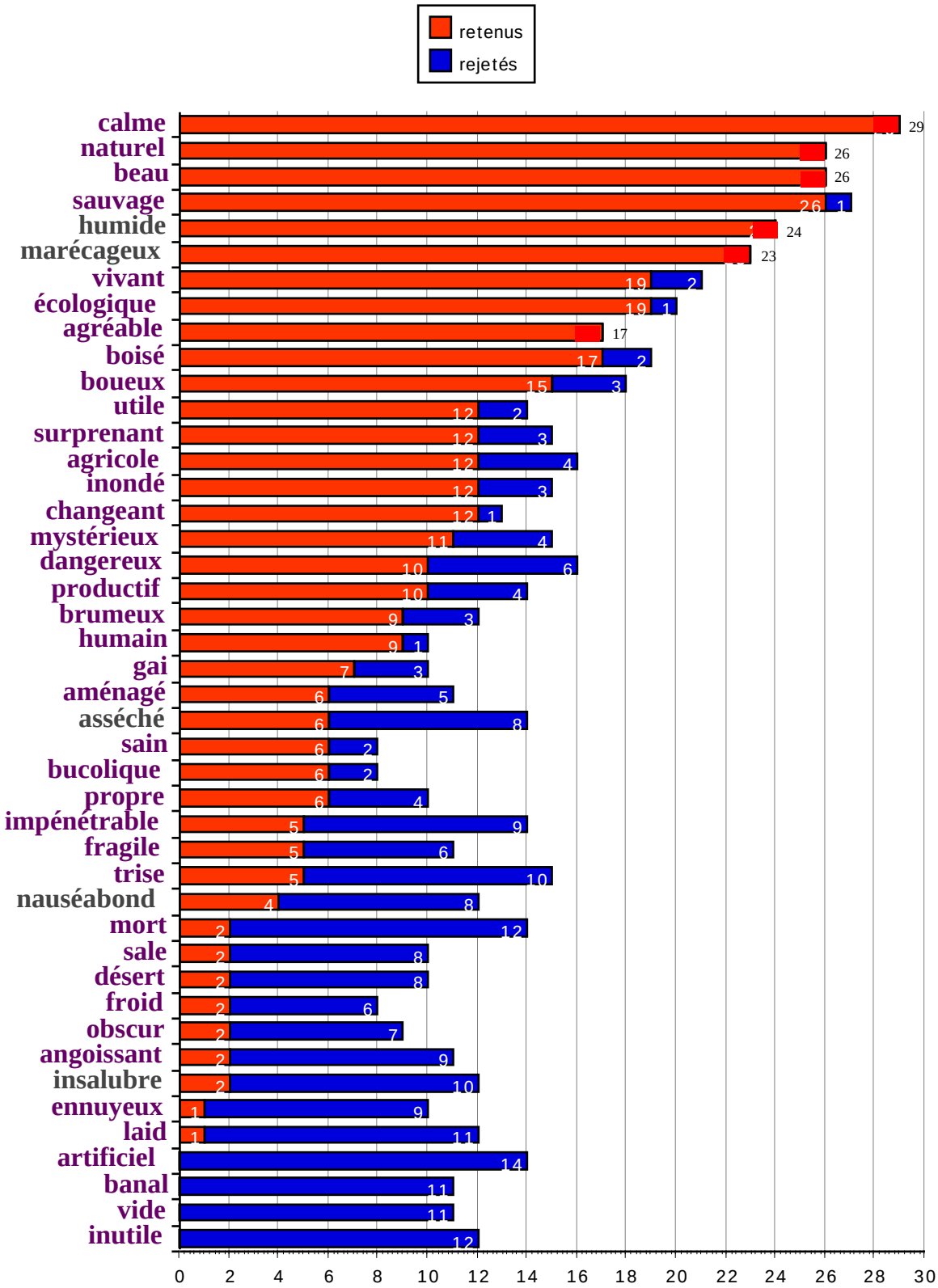

Figure 138 Question posée : « Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux le marais Vernier (en rouge) et rayer ceux qui ne le caractérisent pas (en bleu) ». D'après les entretiens menés en 1999, tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

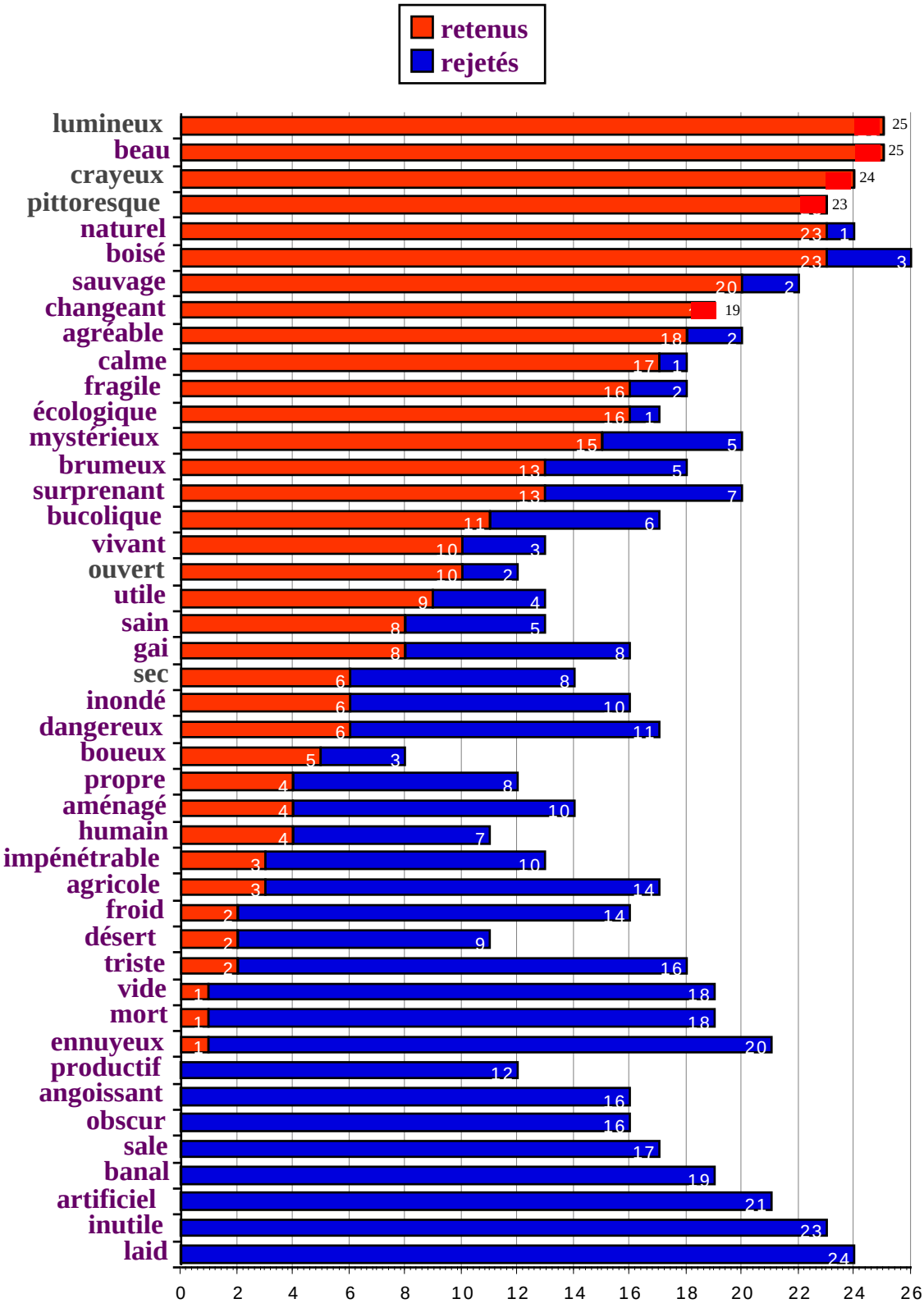

En lettres grises, cinq adjectifs qui ont été changés pour s'adapter au cas des coteaux (*pittoresque, sec, crayeux, ouvert, lumineux* remplacent respectivement les termes *insalubre, nauséabond, humide, asséché, marécageux*).

Figure 139 Question posée : « Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux les coteaux de la Roche-Guyon (en rouge) et rayer ceux qui ne le caractérisent pas (en bleu). D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

61 Les nouveaux paysagistes : des habitants des coteaux de nature jardinée

Le paysage pittoresque, la route des crêtes et les points de vue panoramiques sont appréciés… Mais un nouvel élément apparaît, l'intérêt pour les pelouses calcicoles, perçues comme patrimoine naturel. Sur la base du projet de réserve naturelle, l'espace — « qui sent bon la garrigue » — devient ouvert au public à la manière d'un parc horticole : une nouvelle nature jardinée associée aux points de vue remarquables.

610 Le pittoresque des falaises et les crêtes liées aux pratiques usuelles

D'après les entretiens menés auprès des habitants, il est possible d'affirmer que la route et le chemin des crêtes (c'est-à-dire le chemin de randonnée n°2) ainsi que la vue qu'ils offrent correspondent surtout à un paysage idéal, auquel on pense aisément, notamment pour conseiller une promenade à des amis. Évoquer les crêtes reviendrait donc à se représenter un beau paysage mais aussi, en même temps, à se souvenir de pratiques appréciées ou au contraire à en projeter de nouvelles toutes aussi attirantes. Sur un total de 39 habitants, la fréquence de la pratique de loisir est égale ou supérieure à quatre fois par an pour 33 personnes. Beaucoup pratiquent la promenade pédestre et cycliste à l'échelle de la semaine. Deux raisons permettent d'expliquer une pratique intensive. Dans ce cas-là, dix personnes mentionnent une pratique solitaire en semaine et en journée, alors que la pratique en famille ou entre amis se fait en fin de semaine ou en soirée :

- le fait que beaucoup d'habitants accèdent facilement aux chemins qui parcourent les coteaux, certains étant situés quasiment au fond de leur jardin ou dans le voisinage. Il est alors aisé de sortir régulièrement vers les coteaux, même pour une courte durée (certains promènent leur chien tous les jours en trente minutes) et de rapidement observer le paysage ; c'est aussi pour cette raison que plus de dix habitants disent ne pas avoir prévu de découvrir de nouveaux lieux : ils ont le sentiment de les connaître tous lorsque l'on parle des coteaux entre Vétheuil et La Roche-Guyon. Au contraire ceux qui répondent qu'il existe encore des lieux qu'ils ne connaissent pas sont les plus curieux ; ils ont encore des projets de sorties pédestres.

- le fait qu'une grande partie des habitants rencontrés — ceux qui sont les plus accessibles — passent tout leur temps à Vétheuil ou à La Roche-Guyon, même pour l'exercice professionnel ; les professions libérales, les artisans et les artistes, mais aussi les retraités, les nombreux hommes et femmes au foyer, disent qu'ils pratiquent souvent les coteaux ; l'une des habitantes exerçant sur place (studio de musique indépendant) en profite même pour faire ses pauses professionnelles, dans des lieux choisis personnellement au-dessus de son atelier, tandis qu'un retraité (Vétheuil) et une infirmière (La Roche-Guyon) disent se réserver des espaces familiers. On peut noter en effet une forte majorité d'habitants qui mentionnent avoir un endroit préféré : seulement sept personnes disent ne pas avoir de préférence, contre 18 qui en ont.

Les crêtes, un paysage idéalisé

Dans le domaine de ces pratiques personnelles, les descriptions des coteaux évoquent tant des atmosphères que des lumières, des points de vue appréciés mais non localisés précisément, des sensations physiques et sportives ; dans ce sens, parmi les photographies présentées, peu correspondent au paysage de la route des crêtes et surtout, ces images ne peuvent être considérées seulement comme des tableaux mais en fonction de pratiques personnelles. C'est pour cela que les clichés sont retenus sur des critères essentiellement subjectifs et variables (lumières, vues) et en particulier en lien avec la position de l'observateur. Les clichés ne sont alors pas considérés comme des reproductions (de la réalité) mais comme le territoire réel dans lequel l'habitant se déplace ; l'emploi du « je » ou du « on » associé à des verbes personnels (« j'ai besoin…, je recherche… ») est alors fréquent.

> *« Or donc que voit-on, là-haut, qui coupe ainsi le souffle ? D'abord la lumière, variable d'un bord du jour à l'autre, souvent à contre-jour si l'on ne sait pas choisir son heure. Miroirs du fleuve et des gravières en eau — toujours délicats à séparer, car qu'est-ce que*

cent mètres d'élévation pour des kilomètres de vue rasante ? —, blancheur des pinacles de craie ponctuant les coteaux, lointains brumeux, gris et bleutés. En même temps, immmédiatement, on perçoit le geste ample et serein du territoire, le mouvement enveloppant, protecteur, rassurant du coteau et du fleuve qui glissent de concert. Puis vient un ensemble inépuisable de couleurs, de textures, d'organisations spatiales dans lequel peuvent plonger avec délectation les artistes comme les scientifiques, les contemplatifs comme les actifs, les esprits sensibles autant que les cognitifs. » [M. Rumelhart 269 p. 10]

Souvent ce sont les crêtes qui sont évoquées, soit comme endroit préféré, soit comme nom correct pour identifier les coteaux. Les termes « falaises » et « coteaux » sont utilisés mais la question posée (« quel nom exact porte ce site ? ») n'avait pas proposé celui de « crêtes ». L'intérêt pour les crêtes peut s'expliquer par une pratique fréquente qui intègre non seulement des lieux considérés comme bien aménagés — le château, l'arboretum, le quai de La Roche-Guyon, etc. — mais aussi des lieux familiers. Les endroits préférés ne sont pas toujours évoqués, mais dans le cas de trois habitantes de La Roche-Guyon et d'un retraité de Vétheuil, ce sont surtout les crêtes qui les attirent. Il s'agit en effet des crêtes où poussent des bouleaux (et d'autres essences), mais aussi les clairières. Ces habitants pourraient être nommés les *Chercheurs de cous-de-vautour*, du nom de ces rochers décrits par Victor Hugo : le voyageur qui a besoin de ses repères se sent tout à fait rassuré quand il voit, au loin, les rochers familiers.

« Oui, j'ai un endroit préféré. Le bouleau ! Ah oui, on va se promener, il y a un bouleau juste au sommet, on le voit d'ici, j'ai toujours peur qu'il prenne la foudre ! Je l'ai vu tout petit, grandir, il est magnifique ; autour cela fait une cuvette, peut être un trou de bombe de la dernière guerre, et on est bien au chaud là ! On a une belle vue sur le village. » (18, la potière de La Roche-Guyon)

Cette habitante se dit très marquée par son enfance dans la région ; de la même manière elle fait découvrir les coteaux à sa fille et se réjouit que celle-ci s'y intéresse (et c'est même cette dernière qui pensa la première à citer « le bouleau » comme lieu familier). C'est aussi avec une amie qu'elle partage ses randonnées à pied, ou en luge lorsqu'il a neigé, et qui dit à son tour :

« Sur cette image, je vois… une station de pompage. Et le peuplier ! Avec une vue extraordinaire sur Vétheuil et sur La Roche ; c'est à mi-pente avec le bouleau, c'est magique et réservé aux initiés : un endroit extrêmement intéressant. » (30)

« Moi je vais parfois en faire [du sport dans les coteaux] tout seul : j'ai ma clairière, qui est un peu mon sanctuaire, là où je suis tranquille. » (4)

Dans le même ordre de pensée, un retraité actif dans une association, en tant que professeur de taï-chi-chuan, a identifié un espace privilégié qu'il nomme « ma clairière » et qu'il partage parfois avec ses élèves (qui sont d'autres habitants de Vétheuil, mais aussi de Haute-Isle) et son épouse pour des marches à pied. Comme d'autres habitants, il fait penser aux *Chercheurs de cytises*, pour reprendre le nom d'arbustes cités par le naturaliste Gérard Blondeau lorsqu'il évoquait le soleil posé sur les fleurs dorées. À l'opposé, certains habitants possèdent des cavités troglodytiques et s'émerveillent que les naturalistes viennent recenser les chauve-souris qui auraient pu y trouver refuge : *les Amis des chauve-souris*, comme cette femme qui se compare elle-même aux animaux par sa vie dans une maison en partie souterraine :

« Les coteaux, c'est moi ! Une extension de mon territoire, un comportement animal. La prolongation du jardin, je vais y glaner. » (30)

Les falaises et l'imaginaire marin

Les coteaux, sur lesquels l'habitant cherche à s'élever, évoquent aussi d'autres paysages. Le fleuve est alors comparé à l'océan et les coteaux à des falaises de bord de mer : la Seine en effet se jette dans l'estuaire à moins de 200 kilomètres.

« Les coteaux, ce sont les falaises ou les crêtes, à partir de Vétheuil et son église, puis jusqu'aux Andelys… jusqu'à la mer, souvent j'y pense. » (15, habitante depuis huit ans, Vétheuil)

« Ce sont les crêtes, le haut des falaises, abruptes, ces falaises de craie comme au bord de la mer. » (26, artiste studio de musique, Haute-Isle)

L'évocation de l'océan, l'aventure et le voyage, les falaises blanches, font aussi partie de l'imaginaire d'une personne qui travaillait en 1975 à La Roche-Guyon, comme responsable de l'Hôpital d'enfants qui peut recevoir en convalescence jusqu'à une centaines de patients ; pour eux, Stanislas Tomkiewicz a inventé l'histoire du *Crocodile sentimental*, dont les extraits suivants concernent le paysage des coteaux : *« Le crocodile s'est enfui du petit bassin de musée de la France et de l'Outre-mer. Par une nuit sans lune, il trompa la vigilance du gardien et plouf, il sortit du bassin et sauta dans la Seine. Après quelques heures à nager en direction de la mer, le crocodile arrive dans la boucle de la Seine surplombée de falaises crayeuses. La nuit tombe et notre crocodile est fatigué. Voilà une prairie verte et grasse, c'est La Roche-Guyon qui se cache sous son vieux donjon. »* [Stanislas Tomkiewicz 282]

C'est l'histoire d'un enfant de l'hôpital, Ludovic, qui part de La Roche-Guyon jusqu'à la mer en fuguant avec la complicité du gros reptile, comparable au dieu égyptien Sobek dont le temple de Kôm Ombo lui est en partie dédié. *« Ludovic, Ludovic, crie-t-on partout. Les vaches meuglent, les ormes tremblent au bord de la Seine. […] Une vague, sur une autre scène, fit déborder les eaux jaunes de la Seine : c'est un raz-de-marée, s'exclama le chef des polices. […] On ignore le nombre de vaches et d'infirmiers qui périrent dans cette catastrophe, le nombre de vedettes coulées et de poissons emportés par les flots vers le sommet des arbres et les clochers des églises qui s'égrenaient le long du fleuve… […] Et à toute vitesse, l'hélicoptère survola la Seine, coupa à travers ses méandres et aboutit à la mer […]. Arrivés en Égypte, le crocodile sentimental, sans crier gare et sans rien dire à personne, fila à l'eau, Ludovic sur son dos […]. Nos amis arrivent à Karnak. »* [Stanislas Tomkiewicz 282]

« Dans le lointain, la mer : les méandres de la Seine », est aussi l'intitulé d'un chapitre proposé par deux étudiantes paysagistes qui manifestent ici une sensibilité et une analyse paysagiste convergente avec ce qu'évoquent ces habitants [F. Binet, F. Méline 31].

La boucle de la Seine : le paysage jugé le plus caractéristique

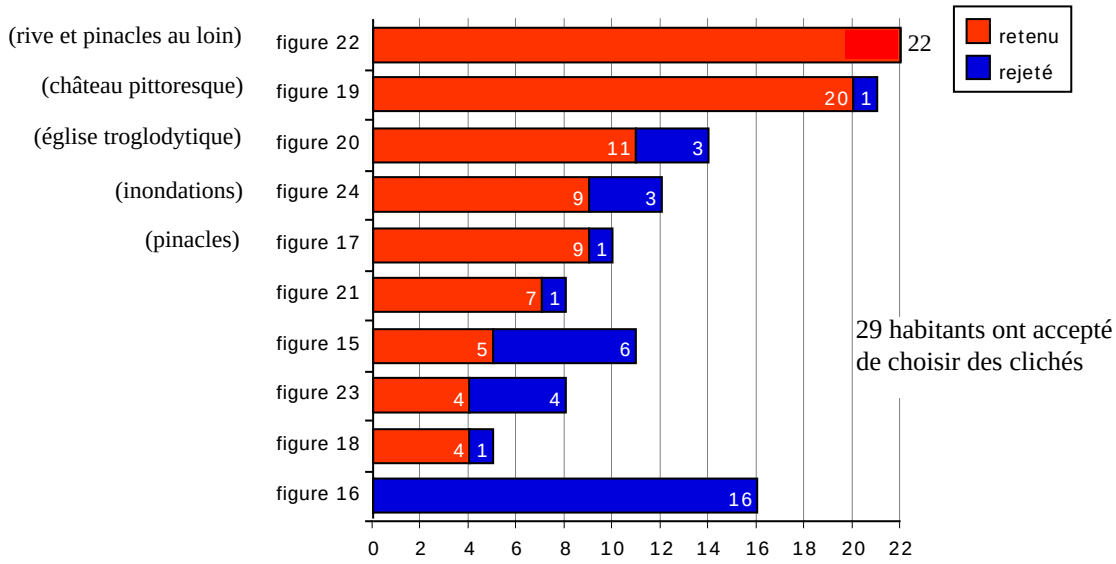

Figure 140 Choix de clichés pour caractériser les coteaux de la Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

Les coteaux de La Roche-Guyon, taillés par le fleuve, suivent son cours en méandre en formant un vaste amphithéâtre. Les habitants les décrivent soit pour la géologie des lieux (craie et bancs de silex), soit pour les paysages (ou les deux à la fois). Aussi le cliché présentant les coteaux blancs au bord de Seine, en fond d'image derrière un rideau de peupliers situés sur la rive, les attire (figure 22). L'image en question est majoritairement choisie pour caractériser les coteaux : 22 fois, mais elle n'est jamais rejetée (figure 140). Des habitants insistent particulièrement sur l'importance de la blancheur du site due à la craie, que ce commerçant de Vétheuil nomme la cassure :

> « En fait quand on parle du coteau, c'est vrai que je vois la cassure, la falaise, j'ai donc besoin de voir cette craie blanche, à ce titre j'ai choisi trois photos où on la voit. […]
>
> [Et si je viens ici pour la première fois, où me conseillez vous d'aller ? Pourquoi ?]
> Pour moi ces coteaux là, il y a deux aspects. Il y a [le fait de] les voir, c'est-à-dire être en bas, et s'en servir comme d'une marche, c'est-à-dire voir le paysage d'en-haut. Donc moi je vous conseillerai de faire un tour tout simple, qui est de partir de Vétheuil et d'aller jusqu'à La Roche par Haute-Isle, et de revenir par en haut en s'arrêtant sur cet espèce de champ où tout le monde s'arrête au dessus de La Roche, où il y a quand même une vue extraordinaire. Moi je pense qu'il faut faire le petit tour d'en bas pour voir la blancheur quand il fait beau, pour voir effectivement la blancheur des coteaux de craie, et puis d'en haut pour un joli point de vue. » (1, conseiller municipal et commerçant, Vétheuil)

> « [Cette photo là je la retiens (figure 22)] à cause de la perspective, je fais abstraction de l'arbre en premier plan, mais c'est vrai qu'il y a des effets comme cela de perspectives fuyantes qui sont très remarquables. » (11, architecte Vétheuil)

Cette image de Christian Broutin, l'amphithéâtre des falaises, contrairement à celle du château très appréciée elle-aussi, ne se concentre pas sur un monument mais ouvre le paysage à l'ensemble de la boucle de la Seine : là réside son intérêt principal. C'est ce que résume un résident secondaire.

> « Ce qui est typique effectivement c'est l'église de Vétheuil qui date du début du XIe siècle et le château de La Roche-Guyon, compte tenu de sa position qui obligeait ceux qui passaient sur la Seine à payer le péage. La tour du château était suffisamment haute pour surveiller les passages sur la route des crêtes et voir de l'autre côté. Alors cela fait une situation extraordinaire et on a une vue magnifique. » (33, résident secondaire)

Cet habitant a choisi les adjectifs qualificatifs *boisé, pittoresque, beau, crayeux, naturel, surprenant, lumineux* (et les couleurs : *vert* et *blanc*) qui caractérisent sa présentation du paysage des coteaux et pourraient servir de descripteurs au cliché de Christian Broutin, qu'il a choisi, on pouvait s'en douter, comme image la plus caractéristique. Son propos tout autant que l'image montrée traduisent ainsi trois éléments essentiels, qui sont partagés localement : le caractère géographique et paysager surprenant ; la proximité de Paris qui en fait un site « exceptionnel » comme on nous le dit ici : « cela donne une impression de grands espaces davantage qu'ailleurs, le fait de dominer, de voir la vallée de la Seine, on se sent beaucoup plus loin de Paris. » (5, retraitée, Vétheuil) ; la beauté ressentie, c'est « un paysage » dans son sens artistique.

Il ne s'agit pas seulement d'une description géologique et géographique, c'est aussi l'atmosphère qui contribue à intéresser les habitants. Le cliché de Christian Broutin est en effet prétexte à déclarer un intérêt pour le paysage, où l'évocation des peintres est incontournable. En retenant cette image « pour les coteaux qui entourent le fleuve », une jeune femme anglaise qui ne pratique presque pas les coteaux (car de jeunes enfants la retiennent à son domicile) répond à la question « Pour vous, qu'est-ce que les coteaux de La Roche-Guyon ? ».

« C’est un grand privilège d’habiter dans un lieu qui est vraiment beau à voir et qui a beaucoup d’histoire — bien que je ne connaisse pas l’histoire — et puis qui est très spécial : c’est très frappant quand on arrive ici de Mantes de voir une belle vue, je suis une femme très attachée à ce lieu, les coteaux, la route des crêtes, Chérence, tout un ensemble. » [Plus loin dans l’entretien, elle ajoutera] : « Il y a un côté qui me plaît beaucoup ici, c’est qu’il y a beaucoup de liens avec les anglais depuis très longtemps : des écrivains et des peintres, et pour moi qui suis anglaise, c’était une découverte très agréable. [Vous les connaissez-bien, en Angleterre ?] Oui, mais on ne savait pas qu’il y avait cette connexion avec Vétheuil, La Roche-Guyon, Haute-Isle et Chantemesle. » (20, une voyageuse habitant Vétheuil après la Suède et avant la Chine)

Cette image présente donc un fort pouvoir évocateur qui a retenu l’attention des habitants qui manifestent le plus aisément leur sensibilité au paysage : des artisans, des artistes, des résidents secondaires, des femmes. Pour mieux connaître l’intérêt offert par ce cliché, il serait intéressant de savoir s’il peut représenter, pour les habitants, un paysage remarquable ou au contraire quotidien ?

Un paysage remarquable ou un paysage quotidien ?

Les coteaux sont pratiqués et décrits par des habitants particulièrement sensibles aux questions du paysage et de l’art en général. On peut se demander si les paysages décrits sont des représentations partagées par tous les habitants — certains sont-ils indifférents au paysage ? — et perçus seulement lors des pratiques de loisirs de plein air ? Il n’est pas facile de répondre à la question : la plupart des habitants qui ont été rencontrés sont ouverts et accueillants ; ce sont ceux qui justement ont accepté de parler des coteaux de La Roche-Guyon. Il faut donc préciser que l’échantillon de la quarantaine d’habitants rencontrés est plutôt composé de personnes sensibles à l’esthétique ; la plupart s’installent définitivement (propriétaires) après avoir vécu dans diverses communes, ils ne vivent donc pas à proximité des coteaux par hasard. Ceux qui ont refusé des entretiens ont indiqué ne pas connaître suffisamment l’histoire des lieux, n’avoir rien à dire, ou même, ne se sont pas du tout manifestés (beaucoup de lignes téléphoniques en liste rouge) à l’exemple d’une famille indiquée par l’instituteur justement « parce que ces gens là se moquent carrément de vivre ici ou ailleurs » (route des crêtes, à Vétheuil).

Cette catégorie pourrait être nommée le *Seigneur des thuyas*, dans le sens où ces habitants ferment leur jardin sans tenir compte des coteaux, mais aussi peuvent se montrer indifférents aux politiques du parc naturel régional vis-à-vis des particuliers, en l’occurrence des incitations aux plantations de haies champêtres. Le thuya fait en effet partie des végétaux considérés comme *« béton vert »* [parc naturel régional du Vexin français 237] — même si en tant qu’arbre de haut jet non conduit en haie taillée, il est un grand arbre magnifique — opposé aux feuillages colorés et variés des haies champêtres, comme autant de touches de peinture artistique. *« La clôture est, si l’on peut dire, un trait d’expression »* disait le paysagiste Gilbert Samel lors du colloque sur l’habitat rural dans le Vexin français [12], en ajoutant :

« On ne peut ici, oublier Giverny, les toiles de Monet, et la vision jubilatoire qui en émane. Cette vision nous inspire, citadins et ruraux que nous sommes. Elle nous conduit à aimer ces pierres, ces tapis de fleurs sauvages, ces personnages immergés dans la nature, cet état harmonique qui sous-tend chaque toile. Monet et le thuya, Monet ou le thuya, autre sujet de thèse… » [Gilbert Samel 12]

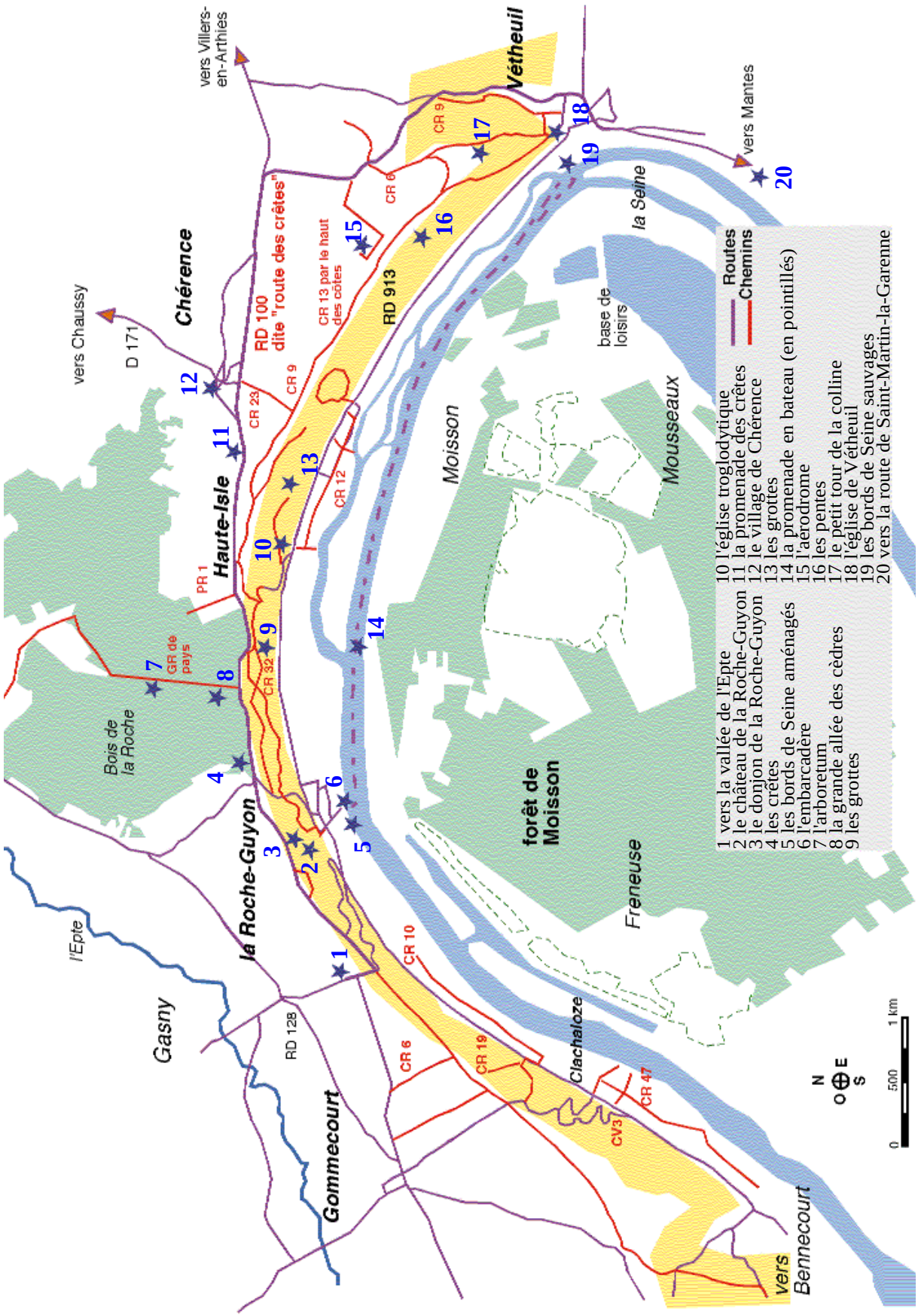

Figure 141 Les pratiques des habitants et les lieux qu'ils citent. D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, carte de Nathalie Dumont-Fillon.

L'entretien est abordé sur le thème de la géographie et des loisirs de plein air : mais les pratiques de loisir — pédestre, cycliste, ou automobile — sont liées aux représentations des coteaux de La Roche-Guyon. On peut imaginer des exceptions : lorsque l'habitant se déplace en voiture pour faire ses courses, pour se rendre à son travail, pour sortir son chien rapidement, en bref pour des déplacements quotidiens, est-il encore sensible aux paysages ? En réalité, même exceptionnel, le paysage prend une dimension quotidienne. Si un habitant veut aller au chef-lieu de canton, à Magny-en-Vexin, il prendra la route des crêtes ; s'il part en direction de sa préfecture (Cergy-Pontoise) il passe par l'est de Vétheuil qui offre une vue très appréciée sur l'église au pied des coteaux ; enfin, pour rejoindre l'autoroute A 13 à Mantes ou se rendre à la gare en direction de Paris, il passe par Saint-Martin-la-Garenne où le point de vue est exceptionnel (figure 141). Beaucoup d'habitants décrivent en effet un fort enthousiasme du retour au domicile en regardant ce panorama :

> « C'est beau le matin, le soir, c'est beau à toutes les saisons. Un point de vue quand je reviens de Mantes : on longe la Seine et on voit les falaises ! Il m'arrive de me parler à haute voix et de me dire " qu'est-ce que c'est beau ! ", en toutes saisons, pas spécialement en ce moment mais d'ici un mois, vers avril-mai quand les arbres sont en fleurs, ou alors quand il fait bien froid l'hiver. » (5, retraitée, Vétheuil)

Certains habitants font des petites promenades quotidiennes, soit pour sortir leur chien, soit pour effectuer un tour du village en soirée. Ont-ils l'occasion de voir quelque chose de particulier en moins d'une demi-heure ? C'est en effet les paysages du fleuve qu'ils vont remarquer, parfois dans l'idée de contempler les couchers de soleil. Même en peu de temps, ils apprécient les couleurs du village (enduits de façade) et du paysage ; ils ont choisi les mêmes adjectifs qualificatifs *changeant, bucolique, beau, brumeux*. Ainsi un couple qui n'a pas de vue sur la Seine à partir de son domicile se promène un peu tous les soirs :

> « Ce sont les coteaux jusqu'aux Andelys, qui sont parfaitement équipés, d'un cachet particulier au site, et je pense que si les peintres impressionnistes sont venus ici, c'est parce qu'ils ont été séduits… On voit des couchers de soleil qui sont réputés, extraordinaires, il y a toujours des peintres. C'est vraiment magnifique, il y a une palette de couleurs qui sont magnifiques. » (4, Vétheuil)

> « C'est pastel, c'est tout doux, et c'est même pas une couleur, à la limite, c'est pas brumeux… le coin quand on se promène ici c'est David Hamilton, c'est comme à travers un voile, comme de la ouate, c'est un peu impressionniste… c'est une lumière très particulière ; c'est le brouillard avec le soleil qui passe à travers, avec le mélange de l'eau, des falaises, c'est pastel-lumière, c'est pas une couleur ; on peut dire que le ciel est bleu, par exemple, pas gris non plus, il est bougeant, changeant, même un ciel très gris comme ça [elle regarde par la fenêtre, en mars] ça fait une lumière quand on va vers les bords de Seine, un ciel qui est toujours très joli. » (8, femme-artisan sortant son chien tous les jours, Vétheuil)

Ainsi les coteaux font partie des pratiques quotidiennes, même pour les automobilistes pressés ; ils sont regardés et ensuite décrits comme des peintures de paysage par une majorité de l'échantillon ; de nombreux habitants ont installé des tableaux (surtout de Vétheuil) dans l'entrée de leur maison ou dans le salon où ils reçoivent les invités. Les paysages font aussi penser à des textes littéraires, comme pour une habitante depuis moins de deux ans :

> « C'est sauvage ! C'est un peu les " Hauts de Hurlevent " pour moi, quand je suis en haut j'y pense toujours ; ils [les héros] se rencardaient toujours sur les collines et ils regardaient vers le bas avec les orages, avec les vents… je pense toujours à cela. » (21, Vétheuil)

Enfin, il reste le cas des trois habitants qui disent ne pas avoir de pratique de loisirs de plein air et de ceux qui en ont très peu actuellement : que pensent-ils des paysages des coteaux ? Le premier, retraité ayant toujours vécu à Vétheuil (10), a cessé ses relations avec le foyer rural (promenades organisées) et s'intéresse surtout à l'histoire des coteaux (au temps des cultures et

des vignes) plus qu'au paysage actuel ; néanmoins il possède une très grande collection de cartes postales anciennes et de photographies rares, ainsi que des documents écrits transmis par les anciens habitants : il est donc lui aussi entouré d'images des coteaux. Cependant il est vrai qu'il n'a retenu aucun adjectif relatif à l'esthétique et aux sensations personnelles. Le deuxième (25) ne considère pas ses pratiques comme étant du loisir, mais en tant qu'artiste professionnel il peint beaucoup les coteaux : voici un contre-exemple d'indifférence au paysage ! Le dernier, un résident secondaire qui ne se déplace pas beaucoup à pied (34), s'intéresse cependant aux paysages, qu'il peint lors de ses voyages à Venise ou en Égypte — mais aussi à Vétheuil, où il modèle aussi des statuettes. Ses références sont aussi littéraires, puisqu'il compare les coteaux de la Seine au *Bateau ivre* d'Arthur Rimbaud. Enfin, les femmes et les hommes au foyer ou ceux qui sont très occupés professionnellement, soit contemplent le paysage de leurs fenêtres (11, architecte qui a construit sa maison dans les coteaux ; 14, habitante de la maison du peintre Abel Lauvray ; 12 et 13, couple qui rentre seulement le soir au domicile), soit projettent de découvrir de nombreux lieux qui les attirent aussi pour leurs paysages.

611 Mise en pittoresque : représentations (les crêtes) et espace public (réserve naturelle)

Du patrimoine et du pittoresque à la nature fluviale et jardinée

Proposé lors des entretiens parmi neuf autres photographies, le cliché du château au bord du fleuve (figure 19) a souvent été retenu pour caractériser les coteaux de La Roche-Guyon : en deuxième position, soit 21 fois. Il est le seul avec le cliché de l'amphithéâtre des falaises (figure 22) à avoir été choisi par plus de vingt habitants. Il ne fut rejeté qu'une seule fois (figure 140). Cette image pourrait être considérée comme répondant simplement à la question du caractère de La Roche-Guyon, en présentant la commune du même nom, dont le centre du village est surtout connu par son château. S'il avait fallu caractériser « les falaises de Haute-Isle », une photographie de Haute-Isle aurait-elle été choisie, par exemple l'église troglodytique, le village ou les pinacles blancs ? Il ne me semble pas que les habitants rencontrés aient proposé des réponses aussi littérales, autant liées à l'appartenance toponymique des lieux (les images ne sont pas légendées, d'où l'absence d'indication concernant le nom de la commune). La plupart des habitants ont plutôt compris qu'il s'agissait de parler de paysages (et de pratiques) en laissant une place aux caractères personnels de la relation au territoire. Mais il est vrai que reconnaître les lieux (les photographies sont présentées sans légende) joue sans doute un rôle rassurant qui contribue à choisir ces clichés pour en parler en tout sécurité, l'habitant ayant le souci de bien répondre. Ce qui permet d'affirmer que cette image est loin d'être un simple document, voire une reproduction neutre, ce sont les motivations du choix de l'image, qui montrent que celle-ci répond à elle seule à plusieurs intérêts à caractère paysager ; elle réunit ainsi plusieurs atouts pour être très choisie. Les citations confirment également que ce cliché dépasse la simple reproduction d'un bâtiment que l'habitant côtoie quotidiennement ; c'est là que l'image joue son rôle : par l'attraction qu'elle exerce, elle enrichit l'entretien.

• Le premier intérêt, qui marque son caractère paysager et patrimonial, est son inscription dans la tradition picturale du genre pittoresque. Un habitant l'a bien remarqué, il choisit cette image car « c'est une vue très ancienne » (16). Il s'agit du critère de sélection d'un retraité de La Roche-Guyon, conseiller municipal et organisateur de randonnées pédestres au départ du gîte rural communal. Une autre habitante de la commune rejoint la même motivation, puisqu'elle prolonge cette tradition picturale : « [cette vue] je l'ai faite en assiette de paysage. » (22) La potière en effet, outre sa production classique (bols, objets divers) réalise sur commande des paysages qu'elle peint sur de grands plats. Pour s'inspirer, même si elle a sous les yeux en permanence l'amphithéâtre des coteaux au travers de la fenêtre de son atelier-troglodytique, elle réalise des photographies prises en bateau, donc avec le fleuve en premier plan : « J'ai fait des photos en bateau avec un ami ou avec la Gabrielle ; je retourne sur place pour le dessin ou les couleurs. » (22)

Ces images, peintures et lithographies anciennes ou photographies récentes, mettent en valeur le château de La Roche-Guyon qui fait partie du patrimoine : c'est ce qu'expriment les habitants, comme ce résident secondaire pour qui le château est « un point fort » (32), tandis qu'une habitante permanente depuis deux ans parle de « donjon incontournable » (9). Comme tout monument, il séduit soit par sa mémoire historique soit par son architecture et son insertion dans les lieux. En présentant un caractère ancien (XIIe siècle) et troglodytique essentiel — du château du bas jusqu'au donjon, avec des galeries souterraines, une chapelle troglodytique, des anciennes casemates utilisées par Rommel, etc. — il fascine par son intégration au site, « son ancrage dans l'histoire » comme l'évoque un habitant de Vétheuil (1) en choisissant l'image, ou par ses strates que décrit un architecte :

> « Je choisis celle-là (figure 15) à cause des strates en fait, car c'est vrai que le paysage est comme ça, par couches, de terre, de végétaux, d'eaux… et c'est un peu ces couleurs ; ici (figure 19) le château de La Roche, pareil pour l'écriture en strates, et puis l'architecture insérée dans la falaise. […]
> [La vue que vous avez d'ici chez vous ressemble à celle de la route des crêtes ?]
> Non, car à la route des crêtes on voit tous les entrelacs de la Seine, ça vaut vraiment le coup de le faire, car ça va vous donner une approche du cadre qui est vraiment différente : on a vraiment l'impression d'être monté dans un avion et d'avoir une vue panoramique d'avion. C'est une perspective longitudinale plongeante, plus tous ces effets de strates que l'on retrouve ; alors qu'ici c'est des strates mais avec une vue frontale. » (11, architecte, Vétheuil)

Il est vrai que le château est cité comme élément du patrimoine historique, aux côtés du site des coteaux, car, pour certains habitants, la notion de patrimoine recouvre autant le bâti que le patrimoine naturel. Choisir ce cliché, c'est choisir une image valorisante du paysage dont certains habitants sont sans doute fiers de pouvoir montrer un monument non banal. Émile Rousse à la fin du XIXe siècle mentionnait cet intérêt patrimonial en lien avec la fréquentation des visiteurs : *« C'est la tour, c'est le château, ce sont les légendes, les souvenirs de cette ancienne seigneurie, qui donnent à La Roche-Guyon son aspect original, sa notoriété régionale, qui en font une station bien connue des touristes, des peintres et des canotiers de la Seine ; un lieu de pèlerinage pour toutes les noces des alentours. »* [Émile Rousse 268 p. 7]

De même, le terme *pittoresque* fait partie des adjectifs qualificatifs les plus choisis pour caractériser les coteaux. Retenu 23 fois, autant que *naturel* et *boisé*, il est accompagné de termes qui vont ensemble : *crayeux, lumineux et beau*. Tous ces adjectifs pourraient servir de descripteurs à ces clichés pittoresques (figure 139).

• Le deuxième intérêt est lié aux pratiques des habitants, et s'il n'est pas mentionné par tous, il concerne néanmoins la plupart des personnes rencontrées. En effet le photographe a choisi un point de vue que les habitants actuels ont presque perdu sur le terrain, depuis une cinquantaine d'années. Le pont de La Roche-Guyon, bombardé en 1940 n'ayant jamais été reconstruit, il n'est pas aisé de traverser la Seine. Ainsi un intérêt fort se manifeste pour cette image qui, vue de la rive opposée, présente le château de manière frontale. Voir en représentation ce qui est difficile à obtenir sur le terrain attire beaucoup de regards. Pour avoir ce point de vue recherché par les habitants, il faudrait retourner à Mantes pour franchir le pont et atteindre Moisson, ce qui équivaut à un déplacement en automobile d'au moins trois quarts d'heures à partir de Vétheuil. Cet itinéraire relativement long ne correspond alors pas aux pratiques de loisir de proximité, pédestre ou cycliste, souvent quotidiennes ou hebdomadaires. La marche à pied étant le moyen le plus utilisé entre amis ou en famille, les pratiques se réduisent à une seule rive du fleuve. Parallèlement, le château de La Roche-Guyon figure comme but de promenade ou tout au moins comme intérêt touristique ; mais, par l'utilisation de la route de la vallée (en pied de coteaux, R.D. 913) ou de la route des crêtes (R.D. 100), il est perçu sous d'autres angles, toujours latéraux. Enfin, pour confirmer ce côté rassurant que j'ai évoqué précédemment à propos des paysages stables, le château est aisément localisé, il fait partie des lieux connus de la pratique de loisir de plein air, même lorsque celle-ci est très récente.

Pour aller plus loin, une fois que l'on a compris que ce cliché présente une vue recherchée car disparue des pratiques courantes (piétonnes), on peut se demander en quoi ce cadrage et cet angle de vue intéressent autant les habitants ? Dans un premier temps, on peut se contenter d'une réponse en terme de géographie et de territoire : l'image est belle car elle associe l'arbre, l'eau, la pierre… Mais plus précisément, l'image est recherchée car elle s'inscrit dans une tradition paysagère, nous l'avons vu. De ce fait, le territoire est représenté à différentes époques.

• Le troisième intérêt concerne le paysage qui semble immuable. Les lithographes montrent le territoire de La Roche-Guyon au XVIIIe et XIXe siècle, et la reconduction actuelle montre la stabilité de celui-ci. En portant un intérêt au cliché contemporain, les habitants ont sans doute aussi le sentiment que le territoire est immuable et que le paysage est indémodable. Sans doute aussi peut-on y voir une satisfaction offerte à ceux qui craignent les changements du paysage : ce beau paysage pittoresque — ainsi peut-on le qualifier puisqu'il a été digne d'être peint — n'est pas seulement une image des siècles précédents mais est resté réalité. Ainsi le territoire aurait échappé aux grandes transformations, aux aménagements qui sont souvent craints, comme le montre l'adjectif qualificatif *sauvage* qui est souvent employé de manière positive. Certains habitants permanents évoquent ce qu'ils perçoivent des pratiques de visiteurs, donc des mouvements venus de l'extérieur. Ces habitants de Vétheuil divisent le territoire des coteaux en deux parties distinctes, les alentours de Vétheuil étant jugés plus sauvages et moins touristiques que la commune de La Roche-Guyon, et ainsi plus agréables. Vétheuil serait un passage obligé — et parfois une simple étape — pour les visiteurs venant de Mantes pour aller à La Roche-Guyon et à Giverny. Un des instituteurs de Vétheuil, qui exerçait auparavant à La Roche-Guyon, insiste sur l'opposition établie entre les deux communes :

> [Si je viens ici pour la première fois, où me conseillez vous d'aller ? Pourquoi ?]
> « Si vous venez à Vétheuil pour la première fois, il faut envoyer les gens sur La Roche-Guyon, en leur disant qu'il faut regarder autour d'eux, sur la route, parce que la route est exceptionnelle, entre Vétheuil et La Roche-Guyon, et le village de La Roche-Guyon va leur donner envie de rester : parce qu'il y a le château… le petit village, c'est vraiment un site intéressant ; après, cela peut leur donner envie de revenir sur Vétheuil, parce que l'approche de Vétheuil est moins facile, elle est moins évidente, il n'y a pas de site phare comme le château… il faut être un mordu du coin pour après essayer de creuser, voir ce qu'il y a d'intéressant, parce qu'il y a des choses qui sont intéressantes à Vétheuil mais elles sont beaucoup moins spectaculaires. » (3, instituteur à Vétheuil)

Les lieux évoqués comme sauvages seraient moins fréquentés, moins aménagés et surtout sont ceux qui échappent aux représentations les plus courantes.

> [Avez-vous un endroit que vous préférez ?]
> « Oui, c'est les bords de Seine, ils sont magnifiques car ça bouge sans arrêt, il y a des canards qui arrivent, enfin plein d'oiseaux, le fleuve est très près ; et à part ça, tout autour de Vétheuil. […]
>
> [Connaissez-vous des lieux dans ce site, bien aménagés pour les visiteurs ?]
> Oui c'est La Roche-Guyon, les bords de Seine ; c'est bien aménagé La Roche-Guyon, l'embarcadère du bateau, les bords de Seine qui sont pavés. Vétheuil c'est plus sauvage, les bords de Seine sont moins bien entretenus, les arbres sont pas taillés, ils vont dans tous les sens, et il y a plus de vase dans l'eau. » (7, tisserand de Vétheuil)

Dans ce sens, choisir le château de La Roche-Guyon pour caractériser le paysage des coteaux revient à se référer aux espaces les plus fréquentés par le public. Il est vrai que l'ancien port de La Roche-Guyon a été transformé en promenade plantée de bords de Seine. Le quai de Seine aménagé est nommé *Promenade Louis Guy* en mémoire de son créateur, ancien maire. Louis Guy, qui était notaire, et arrivé à La Roche-Guyon vers 1900 (âgé d'une trentaine

d'années), est devenu maire en 1921, tandis que son épouse peignait des portraits, des bouquets mais aussi… des paysages. Louis Guy fut aussi à l'origine vers 1925, de la création de la *« route d'en haut »*, ancien chemin reliant le hameau de Clachaloze. Leur fils, qui vit toujours à La Roche-Guyon, commente dans le bulletin municipal la promenade du quai d'une manière positive : *« Comme il est reposant de faire un tour sur notre belle promenade du bord de Seine ! Quelle que soit l'heure ou la saison, l'harmonie des lieux, la perspective de la courbe du fleuve, le promontoire de l'ancien pont ravissent le regard. »* [R. Guy 157 p. 22]

Cela revient aussi à penser que les habitants ne montrent que ce qui est déjà connu, alors que pour caractériser les coteaux nous pouvions nous attendre à ce qu'ils choisissent des images plus liées à leurs connaissances personnelles.

Les pelouses comme patrimoine nouveau

L'école primaire de Vétheuil est animée par deux instituteurs à tendance naturaliste et ruraliste, l'un délégué local d'une association ornithologique, l'autre président d'une association de chevaux de race Camargue… qui pâturent les pelouses calcicoles. Il se dit lui-même ruraliste. Ainsi, les élèves de cette école pratiquent très régulièrement les coteaux calcaires, à l'occasion de sorties naturalistes et de courses d'orientation. Récemment ils ont créé un premier recueil de photographies anciennes du village et actuellement certains élèves font un film sur les coteaux. C'est souvent par les enfants que les parents ont entendu parler des pelouses calcicoles, et parfois les ont découvertes eux-aussi en accompagnant des sorties scolaires : les *Chercheurs de lézards verts*. Lorsque des familles sont venues habiter Vétheuil ou La Roche-Guyon pour s'installer dans une maison attentivement choisie ou après avoir longtemps cherché le domicile de leur rêve ou le jardin idéal, ils se montrent d'autant plus sensibles à ce qui concerne leur environnement et par conséquent les coteaux et pelouses. Ainsi sur 31 personnes, 18 d'entre-elles ont entendu le terme de pelouses calcicoles. *

> « Les coteaux de La Roche-Guyon, c'est un ensemble très fragile, parce que ce sont des pelouses calcicoles qui ne sont plus pâturées, en friche depuis la Guerre : elles disparaissent au profit d'une végétation arbustive sans grand intérêt ; on y trouve des espèces étonnantes ! C'est fragile aussi car mal fréquenté. » (3, instituteur de Vétheuil)

Tous les habitants reçoivent le journal du parc naturel régional du Vexin français, gratuitement à domicile. En janvier 2000, donc juste au début des entretiens, ils ont alors pu y lire un article pleine page intitulé : *« Pourquoi et comment préserver les pelouses calcicoles ? »* [parc naturel régional 239] D'une part, l'article présente le terme de *« pelouses calcicoles »* dès son titre ; d'autre part ce thème est largement développé en trois parties, soit un texte et deux encadrés. Le premier paragraphe donne la définition des pelouses et présente quelques définitions (espèces calcicoles, thermophiles, etc.) ; la deuxième partie présente la flore et notamment les orchidées et les plantes *« d'affinités méditerranéennes »*. Le dernier paragraphe ainsi que les deux encadrés insistent sur les facteurs de disparition des pelouses et les moyens mis en œuvre pour leur reconquête ; l'un des encadrés présente aussi le rôle d'un partenaire voisin, le Conservatoire des sites de Haute-Normandie. Les habitants qui mentionnent avoir lu cet article montrent qu'ils en retiennent :

- que les pelouses calcicoles citées par le parc naturel régional du Vexin français se trouvent dans leur commune, donc « chez eux » ;
- que ces pelouses comportent une flore rare, de caractère méditerranéen et / ou à orchidées ;
- qu'il faut protéger ces pelouses pour qu'elles ne disparaissent pas ;
- que cette question de disparition est due essentiellement à l'abandon des pratiques de pâturage par les moutons ;

---

* Réponse à cette question n°23 : non = entretiens 4, 11, 12, 13, 15, 18, 20, 21, 22, 26, 32, 34, 38 ;
oui = entretiens 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 14, 16, 17, 25, 27, 28, 30, 31, 37, 39.

- que l'opération Natura 2000 et le parc naturel régional du Vexin français prennent en charge la protection de ces pelouses ;
- qu'une « réserve d'oiseaux » (en fait ils citent le projet de réserve naturelle) — qui pourra accueillir le public — va alors être créée sur la colline au-dessus de Vétheuil.

> « On a une prise de conscience de la préservation du site, car des parisiens ont fuit Paris ; dans le projet de lotissement, 20 maisons c'est trop, mais quatre ou cinq c'est possible. Ici l'environnement et l'écologie sont mis en avant, on valorise à cause de Monet ! » (Vétheuil, une habitante depuis moins de 3 ans).

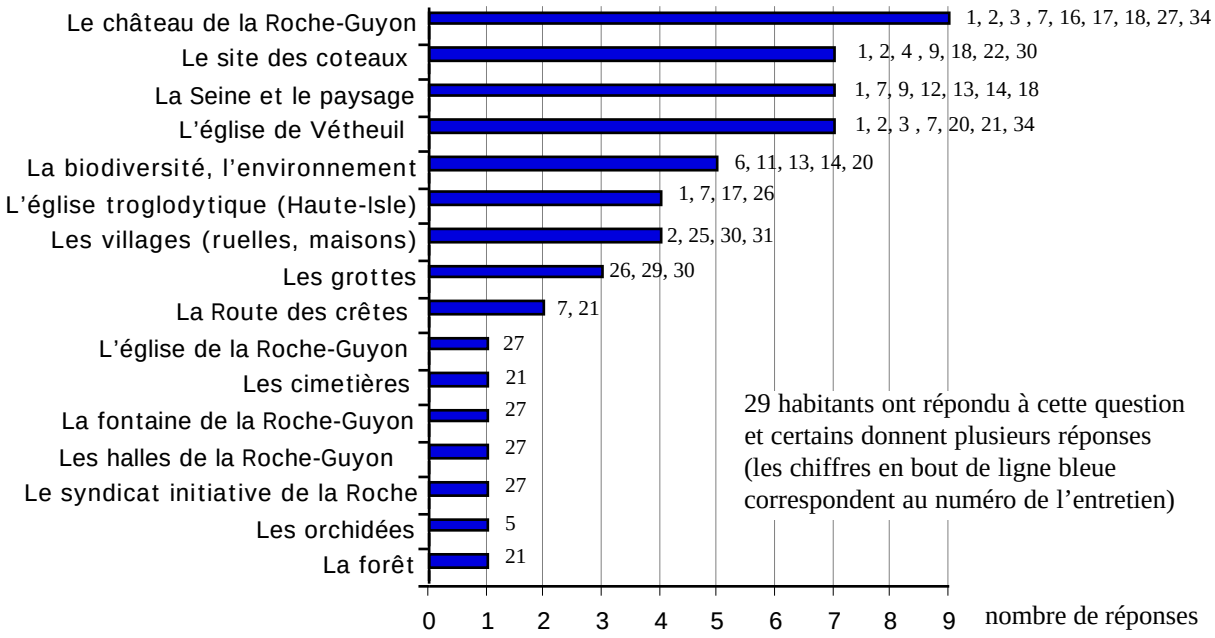

Figure 142 Question posée : « Quels sont, selon vous, les éléments importants du patrimoine ? » (question ouverte sans suggestion de réponses). D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon.

Nous pouvons en conclure que la notion de « *patrimoine naturel* », message transmis notamment par les naturalistes et le parc naturel régional du Vexin français, est arrivée à destination de plusieurs foyers dont les membres ont intégré cette notion sans résistance. Cette constatation se base sur la définition du patrimoine telle que l'emploie l'Unesco par exemple : un bien qui risque de disparaître, qu'il faut donc inventorier puis protéger. Ici la connaissance du terme de *pelouse calcicole* semble étroitement liée à l'information sur les politiques de reconquête (information du parc naturel régional du Vexin français) et sur la connaissance naturaliste (études scolaires à Vétheui). Plusieurs habitants traduisent spontanément la notion de pelouses calcicoles comme patrimoine naturel (figure 142) par le termes d'orchidées (5, retraitée), de biodiversité et de site des coteaux (cinq et huit habitants). Il semble également que les habitants soient attentifs à ces questions parce que des projets se mettent en place et concernent leur propre territoire des coteaux de La Roche-Guyon.

Les trois scénarios d'évolution des coteaux, déjà présentés (figure 99), montrent les coteaux de La Roche-Guyon d'un point de vue qui, pour les habitants de Vétheuil, Haute-Isle et La Roche-Guyon, est « pris d'en face ». Sur ces croquis en noir et blanc, le blanc représente la craie et les pelouses, le noir la forêt et le bâti. C'est donc sur la base d'un système de proportions et de choix d'équilibre entre « le noir » et « le blanc » que s'opèrent les

préférences. Pratiquement tous les habitants interrogés tiennent à la présence du blanc, à la fois parce que c'est selon eux la couleur caractéristique du paysage et car cela traduit sur le dessin la présence d'espaces ouverts. Ainsi la reconquête des pelouses calcicoles est une politique que les habitants apprécient, sauf quelques sceptiques qui expliquent qu'« on nous fait croire qu'il est important de protéger les pelouses. » (27, habitant permanent de La Roche-Guyon). Malgré cet intérêt dominant pour « le blanc », les trois croquis proposés ne satisfont pas particulièrement les habitants : dans la plupart des cas, ils n'y trouvent pas leur scénario d'évolution idéale, car celle-ci n'est pas dessinée (ils évoquent alors un état intermédiaire entre l'état actuel et un avenir souhaité) ; ils doivent donc en parler eux-mêmes. Dans le cas où l'argument écologique est avancé, c'est parce que ces pelouses sont rares, parce qu'elles contiennent des orchidées, parce qu'elles limitent les érosions du sol et les éboulis des falaises. Mais il n'est pas possible pour eux de choisir le premier scénario A, qui évoque la gestion par l'agriculture. Pourquoi ? Parce que les habitants dénoncent le risque d'érosion mais surtout l'agriculture intensive telle que pratiquée sur le plateau, qui a pollué l'eau de Chérence (Chérence qui alimentait en eau potable La Roche-Guyon grâce à un réseau hydraulique du XVIIIe siècle dont il reste des traces, notamment l'aqueduc !).

> « Il ne faut pas n'importe quelle agriculture, pas d'épandages, des cultures adaptées au terrain : des moutons, des vignes, des vergers. Et conserver par endroits un peu de lambeaux forestiers, comme au début du siècle, sur les photos. » (3)

> « L'agriculture a rasé tous les arbres, comme ceux de la duchesse d'Enville, tous les fruitiers aussi, et l'eau est contaminée par les nitrates. » (12)

La nécessité des espaces ouverts

Le second argument en faveur de la reconquête se situe sur le plan du paysage qui pour les habitants rencontrés est tout aussi important que le patrimoine naturel. Pour eux, protéger les pelouses calcicoles permet de garantir un paysage ouvert et entretenu, agréable à contempler et à pratiquer. Mais il n'est pas possible là non plus de choisir le premier scénario A d'agriculture, car celui-ci comporte « trop de blanc ». Les coteaux semblent alors être trop dénudés, « râpés », « secs » et les bois et bosquets s'y trouvent en nombre insuffisant : sur ce croquis, le paysage n'est pas considéré comme harmonieux.

> « [Elle] Moi je trouve ça dommage, ça pousse trop en ce moment. [Lui] Oui, il ne faut pas qu'il y ait trop de feuilles. [Elle] C'est vrai qu'avant, quand on se promenait dans les falaises, il y avait plus de clairières : et là les clairières, depuis quelques années, elles sont envahies par les arbres ; je ne sais pas trop à quoi ça tient, parce que c'est vrai que c'est 100 % naturel, quand avant il y avait plus d'animaux, il y avait des moutons, alors est-ce qu'ils nettoyaient un peu ? » (6 et 7, habitants permanents de Vétheuil)

Dans les deux cas, les habitants inventent un scénario intermédiaire entre l'état actuel et le scénario A d'agriculture, pour un meilleur équilibre entre le noir et le blanc, ou bien — mais est-ce par difficulté à se projeter dans l'avenir ? — préfèrent retenir l'état actuel, qui offre selon eux, un bon équilibre entre les pelouses, le bâti et les bois. Ce qu'il faut retenir de ces arguments, c'est que les habitants manifestent le désir d'un équilibre (visuel) entre les différentes possibilités offertes (le bâti et le non-bâti, le boisé et le non-boisé) mais aussi un souci de vigilance par rapport aux modes de mise en place des projets. Ainsi un boisement n'est pas acceptable s'il résulte d'un abandon du terrain, donc d'un enfrichement (non souhaité) ; mais au contraire, il pourrait être intéressant s'il s'agissait d'un aménagement paysager et écologique : une plantation forestière bien entretenue, accessible pour le loisir et offrant une diversité d'essences à la manière d'un parc public ou d'une futaie jardinée (ces deux dernières propositions viennent de ma part).

[Appréciez-vous de voir une activité agricole dans ces espaces ?]
« Non, je ne peux pas me l'imaginer ; sur les bords des falaises, là où il y a les fameuses pelouses, on ne peut pas imaginer une activité agricole, comme on l'entend, par des plantations ; mais il peut y avoir quelques moutons, avant il y en avait des moutons, je crois, sur le plateau de Chérence. » (6)

« Sur cette photo, on voit le coteau qui repousse, ce qui est très bien. Comme ça c'est bien, car ce n'est pas nu, il y a des arbres. » (8)

« Combiner l'état actuel et le scénario A serait le mieux, car des endroits inaccessibles resteront boisés, des cytises, des saules frisés, des chênes sont intéressants, il ne faut pas les déboiser. […] Si on ouvre pour le tourisme, il faut garder des zones inaccessibles, en guidant le touriste sur des circuits qui évitent les zones protégées. » (2)

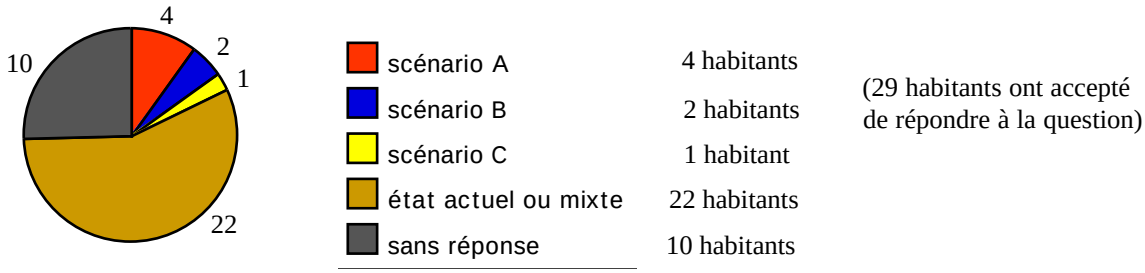

Figure 143 Question posée : « Parmi ces trois possibilités d'évolution de ce territoire [cf. figure 99], laquelle souhaiteriez-vous voir ? » D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, schéma de Nathalie Dumont-Fillon.

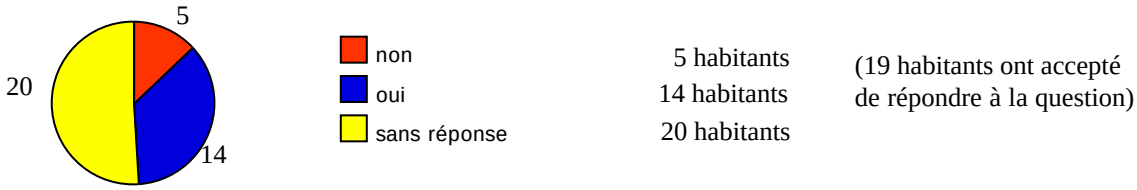

Figure 144 Question posée : « Pensez-vous que les politiques publiques actuelles vont dans le sens d'une telle évolution ? » [selon le scénario choisi]. D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, schéma de Nathalie Dumont-Fillon.

L'analyse du choix des scénarios implique la prudence : si le territoire des coteaux est préféré en tant qu'espace ouvert et entretenu, cela n'indique pas que le retour à l'état cultivé soit majoritairement choisi ; de plus, la mémoire du passé agricole semble être absente ou sinon s'estomper rapidement. En revanche, la présence des pelouses calcicoles qui, contrairement aux arbustes, laissent filer le regard au loin semble appréciée. De ce fait, les politiques publiques naturalistes connues par les habitants leur confirment que l'action va dans le sens du maintien d'un paysage ouvert (figure 143 et 144). * Selon un pratiquant de vélo-cross avec ses amis le dimanche matin, réintégrer un berger sur les coteaux serait appréciable au titre de la convivialité du village : on pourrait le rencontrer facilement tout en profitant du paysage. Déjà, certains habitants se réjouissent de la présence de chevaux Camargue qui animent le paysage (et qui appartiennent à l'instituteur, président d'une association de cavaliers Camargue). Lorsque le géographe se demande à propos du parc naturel régional du Vexin français *« si la référence à la civilisation paysanne correspond toujours au mode de vie des populations actuelles »* [Michel Périgord 245 p. 96] la réponse est donc ici négative. Dans son raisonnement *« l'argument patrimonial »* serait donc *« un anachronisme »*. Mais dans le

* Parmi les 18 qui connaissent le terme de pelouses calcicoles, dix pensent que ces espaces sont menacés (2, 3, 7, 9, 14, 16, 17, 28, 30, 31). Parmi ces dix habitants, cinq seulement apprécient d'y voir une activité agricole (trois enseignants : 2, 3, 17 et deux femmes : 9 et 14).

cas des coteaux de La Roche-Guyon, la réponse provient des habitants eux-mêmes lorsqu'ils s'expriment sur les paysages souhaités (à la fois ouverts et proches de l'état actuel) : tout se passe comme si le patrimoine rural et agricole était remplacé par le patrimoine naturel, valeur écologique partagée par un certain nombre de ces citadins.

> « Le remembrement de 50 hectares ne me plaît pas, un berger qui se balade dans les coteaux c'est plutôt sympathique. […] La présence humaine est intéressante. J'ai peur des déserts ; dans ces coteaux, j'aime croiser des cavaliers. C'est la complicité des gens qui aiment cet endroit, on est là, on s'adresse un simple bonjour. » (1, commerçant de Vétheuil)

> « Ils mettent des chevaux maintenant, et ça c'est génial. Il n'y a plus de moutons, mais s'ils remettent des chevaux à droite à gauche, ça redonne des visions un peu " champs " ; c'est dommage qu'ils soient obligés de mettre des barrières, parce qu'avec les moutons ils n'y étaient pas obligés. » (6, habitante permanente de Vétheuil)

Pour conclure sur ce point, nous pouvons indiquer que le modèle d'une campagne pâturée, habitée et animée par des moutons et des chevaux semble donc pouvoir être accepté par les habitants. Ainsi, le paysage (coteaux calcaires) et le patrimoine naturel (pelouses calcicoles) seraient conservés et protégés. Les messages et les intentions transmises notamment par le parc naturel régional du Vexin français ne se montrent donc pas incompatibles avec l'idée d'un paysage ouvert et entretenu sur les coteaux de La Roche-Guyon. Les pelouses calcicoles, qui se développent à la surface des coteaux, représentent symboliquement un épiderme sensible : c'est la face visible du territoire, qu'il convient de protéger (figure 144). Par ce moyen, les pelouses calcicoles à reconquérir (politique offensive) sont aussi une protection contre l'urbanisation (politique défensive). Au patrimoine naturel qu'elles représentent s'ajoute l'intérêt paysager procuré par le maintien de l'espace ouvert, qui seul garantit de pouvoir profiter plus longtemps des perspectives de la route des crêtes. Mais aussi, autre élément important, les pelouses calcicoles entretenues par des animaux et leurs éleveurs assureraient la présence proche des êtres humains qui s'en occupent (et qui seraient des personnes connues et appréciées : des scientifiques du parc naturel régional, un instituteur, etc.). Là encore, les coteaux deviennent une extension du jardin ou du bourg du village, lieu de convivialité où les habitants citadins peuvent rencontrer d'autres… véritables citadins.

Entretiens avec les artistes des coteaux

Olivia Destailleurs, potière déjà présentée (entretien 18), n'est pas celle qui peint le plus les paysages, puisqu'elle fait surtout de la poterie, mais certainement celle qui le contemple le plus, directement de son atelier et de son domicile. Sur le plan personnel et familial comme sur le plan professionnel, il est vrai que les coteaux et le paysage jouent un rôle important pour elle ; ce cadre de vie recherché est mentionné par d'autres habitants, satisfaits d'avoir enfin pu s'implanter là. Les artistes comme Olivia et les autres professions libérales sont la preuve, la marque visible (publique, car ils sont tournés vers la société et leurs ateliers peuvent être visités) d'un attachement permanent au paysage :

> « Nous, on dit " on voit la vue ", depuis [que je suis] toute petite car mes parents ont la maison à coté et leur salon est aussi complètement ouvert vers la vue ; donc c'est une tradition familiale, on voit la vue, et nous on étaient hyper heureux de pouvoir acheter cette maison, et c'est pareil notre chambre est là haut, c'est très important. [Et ça passe de vous à vos enfants, c'est une continuité ?] Voilà, si on habite ici c'est parce que mon arrière grand-père était peintre et est venu acheter pour la vue ; c'est pour cela, parce qu'il y avait Claude Monet dans le coin. La chance de cette vue, c'est justement que les coteaux ont été classés, donc cela ne peut pas être construit : il y avait toujours des projets quand j'étais petite, des marinas pieds dans l'eau, immeubles avec vues, etc. Maintenant le danger c'est la sur-fréquentation de gens qui ne sont pas respectueux de la nature ; […] Des grottes sont fermées […] » (18)

Ce qu'elle retient du paysage est sans doute très proche de ce que pourraient dire ses voisins artistes qui n'ont pas pu être rencontrés. C'est en effet une observation permanente, une satisfaction tout au long de l'année, où les paysages changeants peuvent même faire l'objet d'une contemplation que l'on souhaite partager, tellement le spectacle est remarquable.

> « Nous y allons une fois tous les 15 jours. Mais moi les collines je n'ai pas besoin d'y aller, ce qui m'importe surtout c'est de les voir ! Je les vois de l'atelier, c'est hyper important, ça ne bouge pas, ça reste intact : mais par contre ça change tout le temps avec la lumière, les saisons, la végétation, l'hiver un peu de neige, et le soleil ou la pluie ! […] Et le matin quand c'est l'hiver, il y a le brouillard sur la vallée de la Seine ! Donc il y a des levers de soleil japonais au dessus d'un pin, c'est complètement irréel, ça change ! Quand c'est la pleine lune, j'ai le lever de lune juste en face. La semaine dernière il y a une lune qui est sortie, j'ai appelé les enfants car c'était rouge, la lune était rouge et rousse, juste quand elle sortait. Il y a des arcs-en-ciel aussi. » (18)

Lorsqu'il s'agit de se promener, les buts de promenade sont variables, à pied on peut rejoindre son endroit préféré, ou au contraire partir en voiture pour découvrir de nouveaux lieux ; Olivia connaît les coteaux depuis son enfance, où elle partait avec ses cousins jouer et rouler dans les prairies pentues (elle se souvient de quelques chèvres) ; le microclimat joue aussi un rôle, pour donner du confort à la pratique du loisir de plein air en toute saison :

> « Quand on se promène on va plein sud sur les coteaux, ça fait un vrai capteur solaire, on va justement en plein hiver prendre notre dose de soleil et après on remonte par la forêt. [Lorsque vous êtes plusieurs, qui décide de l'itinéraire ?] C'est ma fille Claire. La semaine dernière on a pris la carte d'état-major et on est allés se promener au dessus de Vétheuil ; c'est très joli, il y a un creux de vallée là qui est magnifique, il y a plus de sapins et de pins, il y a une végétation plus riche que simplement les coteaux. »

> [Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus ?]
> « L'arboretum, c'est pas tellement pour l'arboretum — même si on va voir quand même comment poussent les plantations —, c'est parce qu'avant, on allait dans la forêt quand il n'y avait pas l'arboretum. On va plus sur les collines que dans le village, car si on va dans le village comme on connaît tout le monde, on ne se promène pas ! »

> [Si je viens ici pour la première fois, où me conseillez vous d'aller ?]
> « Les gens qui montent à l'atelier ici, s'ils sont bien chaussés, je leur indique à 100 mètres d'ici, en épingle à cheveu avec la côte sur la gauche, il y a le GR qui descend vers l'église ; à la fin, des escaliers qui arrivent juste au dessus de la place de l'église, cela leur évite de redescendre bêtement la côte. » (18)

Figure 145 Les deux coteaux de La Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et en 2001 auprès des habitants, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon.

Les coteaux non remarquables	Les coteaux remarquables
Haies de thuyas	Haies champêtres
Coteaux agricoles	Coteaux sauvages et jardins
Boisement généralisé	Pelouses calcicoles, élevage de moutons et chevaux
Mitage urbain	Village groupé pittoresque
Ruines	Château et jardins restaurés
Laxisme	Protection du site
Dévalorisation du paysage	Valeurs paysagistes
-	Patrimoine naturel et historique
-	Appropriation personnelle du site

Conclusion 61 Les nouveaux paysagistes des coteaux de La Roche-Guyon

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, le projet de réserve naturelle marque la possible tranquillité des habitants par l'idée d'un paysage protégé qui ne sera pas urbanisé, sentiment rassurant comparable à celui du marais Vernier où les espaces déjà protégés traduisent la protection de la nature opposée au monde urbain. Cette tranquillité des habitants pour un caractère rural et villageois « si près de Paris » est déjà concrétisée par le classement du monument naturel (loi du 2 mai 1930) fortement apprécié par ceux qui ont eu la chance de pouvoir s'y installer. À la valeur naturaliste qui rassure au marais Vernier, répond ici celle de la valeur paysagiste qui en fait un cadre de vie privilégié. L'image dominante de ce territoire très pratiqué se fonde sur le paysage pittoresque, notion largement partagée : « c'est *beau, lumineux, changeant, pittoresque,* etc. ». Une nouvelle forme d'intérêt pour le patrimoine — pas seulement bâti et historique comme l'église de Vétheuil ou le château de La Roche-Guyon — passe par le patrimoine naturel. Les pelouses calcicoles, à la base du document d'objectifs de Natura 2000 et caractéristiques des coteaux, traduisent une nouvelle fierté — le patrimoine naturel — et une notion de nature jardinée. Dans ce contexte, se distinguent deux coteaux de La Roche-Guyon, ceux qui correspondent aux paysages remarquables et pittoresques (ceux qui abritent les pelouses calcicoles) et ceux qui au contraire ne sont pas pris en charge par les pouvoirs publics (figure 145). Ainsi pour la plupart des habitants rencontrés, les coteaux remarquables sont comme un grand jardin, un parc public, un morceau de garrigue ou de falaise de bord de mer.

Face aux politiques publiques naturalistes, certains habitants apparaissent sceptiques cependant, annonçant qu'on « nous fait croire que cela a de la valeur », ou encore qu'on « me dépossède de mes arbustes fleuris » : la présence de l'État et des pouvoirs publics est sans doute trop importante pour ceux qui ont des pratiques vécues comme personnelles. Marquées à la fois par les paysages et par le patrimoine, des activités prennent corps : un jeu dans le paysage de la bande dessinée, un embarcadère construit pour des promenades en bateau sur les traces des peintres, etc. Dans cette dominante, les habitants non-paysagistes ne se montrent pas. Cependant certains habitants s'intéressent aussi aux espaces publics et aux chemins plus ordinaires, c'est-à-dire pas seulement aux motifs des paysages les plus pittoresques mais aussi aux espaces de relations et de pratiques personnelles [Sandrine Morel 216].

62 Comparaison des habitants de chaque territoire face aux politiques publiques

Les territoires et les politiques publiques ne sont rien sans les habitants, les acteurs, les visiteurs : tout est question de relations entre des territoires et des groupes sociaux. Ainsi les politiques publiques modifient ces relations, et des tendances se dessinent actuellement. Le marais Vernier s'est ouvert au public, mais aussi bien sûr aux programmes d'actions des pouvoirs publics, même si ceux-ci n'ont pas été sollicités par les habitants contrairement au cas des coteaux de La Roche-Guyon lors du classement de site. Ceux-ci en effet sont ouverts aux habitants non agriculteurs et aux visiteurs depuis plus d'un siècle, notamment en raison du caractère urbain de la région parisienne. Le territoire rural du marais Vernier communautaire devient un territoire commun partagé par de nouveaux habitants. Il devient « urbain » dans le sens où il est habité par des citadins. Pour ceux qui ne vivent pas du marais Vernier (n'y travaillent pas), ce territoire est un cadre de vie lié à leur habitat. Certains ont choisi d'habiter au marais Vernier pour y vivre en famille ou pour s'établir définitivement avant la retraite professionnelle ; souvent ils y ont vécu leur enfance ou leur jeunesse ; d'autres — qui n'ont pas de tels liens familiaux avec le marais — ont choisi d'y bâtir leur maison par l'attrait du village péri-urbain (des familles vivant à Sainte-Opportune depuis moins de deux ans). Sur les coteaux de La Roche-Guyon, les habitants sont souvent propriétaires de la maison individuelle qu'ils habitent. Ils déclarent en général avoir espéré depuis longue date pouvoir s'installer dans ce cadre pittoresque et d'avoir enfin eu la chance, à la suite de nombreux déménagements en région parisienne ou ailleurs, d'aboutir à cette installation définitive.

Par l'attachement affectif qui s'est révélé très fort dans les deux cas, les habitants apprécient nettement les lieux et se les approprient. L'appropriation passe par une pratique, en général fondée sur le loisir de plein air, ou sur la mise en valeur des propriétés privées. Chaque territoire pratiqué est marqué individuellement, le marais Vernier en tant que marais de nature sauvage, les coteaux de La Roche-Guyon en tant que nature jardinée. Cela signifie également qu'il y eut une appropriation des modèles de paysage. Par là-même, les habitants font partie des politiques publiques, ils sont pris par le processus de contrôle de l'évolution des territoires. Si les pouvoirs publics affirment que les espaces doivent être préservés, pour leurs paysages comme pour leur patrimoine naturel, les habitants l'admettent, à part quelques sceptiques qui ont sans doute un rôle à jouer dans la dynamique générale. Certains habitants adhérent aux projets, car les modèles se sont imposés, ou même, parce qu'ils n'avaient pas eux-mêmes envisagé une autre alternative. D'autres habitants adhèrent à la prise en charge du territoire dans la mesure où cela peut servir leur propre intérêt : ainsi certains au marais Vernier considèrent que la préservation du patrimoine naturel — le marais lieu de nature sauvage où la faune doit rester tranquille — contribue à leur propre tranquillité, notamment car « cela ne pourra jamais devenir trop touristique » (ou trop urbanisé), en effet « ils laisseront cela sauvage ». Ainsi le terme *« calme »*, majoritairement choisi (par 29 habitants sur 32) correspond bien à l'idée d'un cadre de vie tranquille, et ceci grâce aux pouvoirs publics qui ont placé le marais Vernier et ses alentours en tant que *« coupure verte »* entre les villes industrielles de Rouen et du Havre. La presse comme les textes diffusés au public développent l'idée d'un marais rural *« immuable »*, ce qui en ferait une qualité importante : *« Attention, on ne se promène pas dans un musée, la vie est bien présente dans le marais, mais elle se perpétue dans un décor inchangé depuis des siècles. »* [Catherine Quevremont 259]

Mais dans les deux territoires, à l'image des cartes postales de l'Aubrac, on retire progressivement la présence des hommes et en particulier celle des agriculteurs qui s'effacent doucement de la scène paysagiste. Même si l'on s'appuie encore sur les arboriculteurs et les éleveurs du marais Vernier pour produire des paysages et des patrimoines naturels, les naturalistes ont osé supprimer l'éleveur auprès des chevaux Camargue et des vaches Highland Cattle qui sont supposés être relativement autonomes. Ailleurs en France, ce principe fut controversé lorsque les animaux furent en danger lors d'une inondation importante [Valérie Thévenot 280]. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, la situation est encore plus extrême, puisque les agriculteurs ont complètement disparu et qu'aucun habitant rencontré ne semble vraiment regretter les paysages agricoles. La rupture dans la prise en charge du territoire était déjà mentionnée par Émile Rousse il y a plus d'un siècle. Contrairement à lui qui s'inquiétait pour l'avenir des coteaux de La Roche-Guyon, les habitants actuels rencontrés considèrent le marais Vernier et les coteaux de La Roche-Guyon tels qu'ils sont à l'heure actuelle, malgré l'agriculture qui a disparu en partie ou complètement, sans particulièrement se soucier de l'avenir des paysages.

Dans les deux territoires la prise en charge de l'avenir est assurée par les pouvoirs publics et de nouveaux acteurs se sont imposés. Ils remplissent les missions assignées par les politiques publiques et le font avec l'enthousiasme des habitants : au marais Vernier on se réjouit que le guide naturaliste conserve une bonne connaissance du marais tourbeux, et sur les coteaux de La Roche-Guyon on attend avec impatience le berger de la réserve naturelle qui assurera une convivialité supplémentaire lors des promenades du dimanche (selon un adjoint au maire). Ainsi, en l'absence des agriculteurs, les politiques publiques de paysage et de patrimoine ont produit des cadres de vie comparables à des images (selon les modèles) où la société se réinvente des facteurs de convivialité. L'exemple du marathon au marais Vernier semble correspondre à cette hypothèse ; dans un territoire devenu cadre de vie et lieu de loisir de plein air, l'aubergiste rassemble les foules au nom du paysage et du patrimoine. Mais le marathon continuerait-il d'exister si tous les espaces agricoles et les agriculteurs disparaissaient ? Là où la ville et ses activités socio-économiques ne se sont pas étendues, cela

signifierait-il que beauté et nature sauvage s'imposent en gommant totalement les espaces ruraux ? Sur les coteaux de La Roche-Guyon, il est possible que cette hypothèse ne soit pas éloignée de la réalité : les habitants manifestent une admiration très poussée des paysages et sont devenus paysagistes à la place des agriculteurs d'autrefois.

Conclusions de la sixième partie

Les entretiens ont restitué, dans les deux territoires étudiés, une grande partie de la richesse de la relation des habitants à leur marais et à leurs coteaux, relation très affective. Les pratiques sont régulières et fréquentes, sur des modes conviviaux (entre amis et dans les espaces publics) ou plus personnels, dans des espaces éloignés des villages.

Deux cas se présentent sur le plan des représentations culturelles parvenant jusqu'aux habitants, qui souvent se documentent et véhiculent les images dominantes. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, le pittoresque est largement reconnu et fonde de manière évidente les caractères des paysages. C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils ont été classés en juillet 1990. Au marais Vernier où les images de paysages commencent à apparaître doucement, les habitants ont néanmoins déjà des approches très personnelles ; en ce sens ils sont des maraiquets sensibles à des légendes et des histoires très anciennes : la peur de l'enlisement, la crainte des hommes dans les arbres, etc.

Dans les deux cas également, des modèles artistiques et scientifiques sont diffusés et des politiques publiques se mettent en place en les réactivant : comment réagissent les habitants amenés à être des acteurs cibles ou simplement affectés ? Au marais Vernier le modèle de la belle chaumière est intégré, puisque des habitants permanents jugent les restaurations des résidences secondaires réussies : cela devient donc véritablement un modèle dans le sens de « modèle à suivre », comme ils le disent eux-mêmes. Mais en contrepartie, ils inventent un marais privatisé, le marais sauvage et surtout dangereux. Par là-même, pour s'affirmer une identité face aux visiteurs, ils adoptent aussi le modèle scientifique du marais naturaliste. Il est intéressant de noter en effet la substitution d'expert, c'est-à-dire une nouvelle forme de relation à l'espace, où la pratique perdue du marais par le spécialiste local (le villageois, le pêcheur, le chasseur) devient celle du scientifique protecteur de la nature. Ainsi, les bœufs Highland Cattle, les chevaux Camargue et les scientifiques qui s'en occupent deviennent admis, en quelque sorte désormais intégrés « aux paysages » : leurs programmes d'actions acceptés (la réserve naturelle) par des habitants de sensibilité écologiste. Sur les coteaux de La Roche-Guyon, où le pittoresque s'est imposé avant tout par l'art (et directement pour les habitants lors du classement), le patrimoine naturel fonde aussi désormais l'identité des paysages. La valeur des pelouses calcicoles, transmise par le parc naturel régional du Vexin français mais aussi (et surtout ?) par les instituteurs de Vétheuil, est largement reconnue d'abord par les parents d'élèves puis par extension par d'autres habitants.

Lors des entretiens menés dans les deux territoires, l'aspect consensuel est mis en avant, car les sceptiques ou les opposants se sont montrés discrets. Pourtant il avait été prévu de les rencontrer, mais il est toujours difficile de saisir « ceux qui se moquent d'habiter ici ou ailleurs ». Il est possible d'affirmer, en tenant compte des entretiens prolongés par une étudiante (Sandrine Morel) qui cherchait l'existence d'espaces familiers devenus ordinaires, que de toutes façons les coteaux de La Roche-Guyon ne sont pas un espace banal, pas plus que le marais Vernier. Comme le montrent les parties respectivement consacrées aux habitants de chaque territoire, une différence s'observe néanmoins : alors que sur les coteaux de la Roche-Guyon les représentations culturelles sont plus abondantes qu'au marais Vernier, inversement les entretiens avec les habitants sont plus nombreux et plus diversifiés au marais Vernier. Il se trouve en effet que dans le premier cas, les habitants manifestent surtout le caractère

pittoresque des coteaux, largement admis et connu au-delà de l'échelle locale. Au marais Vernier en revanche, les représentations personnelles (liées à l'imaginaire) se sont montrées plus nombreuses et variées, bien que peu dévoilées. Ainsi à l'heure actuelle, les nouveaux paysages produits par les politiques publiques de paysage et de patrimoine participent à l'identité des habitants : c'est pourquoi il est possible de parler de nouveaux paysagistes sur les coteaux de La Roche-Guyon, et de nouveaux maraiquets au marais Vernier.

En revanche, la valorisation des paysages oublie à la fois les friches et les ruines — qui donneraient une image négative des lieux — et l'espace agro-industriel, marqué par la céréaliculture au marais Vernier — qui ne répond pas aux modèles actuels des paysages et du patrimoine naturel. Parmi les adjectifs qui ont été totalement éliminés figurent les termes de *banal, laid* et *artificiel. Banal* et *laid* font partie des critères visuels et esthétiques, clef de lecture dominante des territoires, sur un mode contemplatif. En tant que cadre de vie pour l'habitat et le loisir, les deux espaces ont rompu les liens productifs avec les habitants rencontrés : ceux-là ne font partie ni des agriculteurs ni des chasseurs ; ils n'entretiennent pas les territoires ; leur regard est contemplatif et leur pratique plutôt récréative. Cette nouvelle étape marque les mutations des territoires voués à un nouveau visage qui efface l'ancien.

Enfin, la richesse de ces entretiens montre qu'un travail spécifique consacré à la seule relation des habitants aux paysages et aux politiques publiques pourrait compléter les résultats déjà obtenus par ces pré-enquêtes. La relation entre les habitants et les pouvoirs publics (au travers des politiques qui agissent directement sur les territoires et sont alors visibles) peut être considérée de trois manières. Du côté des habitants se pose (pour le chercheur) la question de l'adhésion sociale aux politiques publiques. Alors que certains habitants ne se doutent pas que les paysages font l'objet d'autant d'attention, d'autres se montrent satisfaits des actions menées, nous l'avons vu. À la protection et à la mise en valeur des paysages et du patrimoine dans un intérêt général s'ajoute aussi parfois, seulement, l'intérêt personnel (bénéficier d'un cadre de vie calme et protégé). Du côté des pouvoirs publics, l'importance (et les difficultés) de gérer techniquement des paysages qui portent une valeur sociale, donc subjective, ont été montrées par Bernard Barraqué. Récemment, la Direction régionale de l'environnement d'Île-de-France (Diren) a manifesté dans sa *« démarche d'identification des paysages »* la nécessité de prendre en compte les valeurs sociales, les valeurs d'usages ou même les valeurs des paysages propres à des groupes locaux. Sans passer par des entretiens menés directement avec les habitants, les entretiens sont conduits auprès de leurs représentants, en général des acteurs et des élus. Enfin, la troisième manière d'aborder la question passe par un de ceux qui mettent en place les politiques publiques, en l'occurrence l'inspecteur des sites et le paysagiste. Déjà en 1985, Bernard Barraqué plaçait les paysagistes au cœur de la problématique (par la définition de leurs fonctions depuis le début du XXe siècle) ; quinze ans plus tard [Christian Speissmann 169 p. 127], le paysagiste n'est plus seulement perçu comme un artiste, un historien, un écologue, etc. mais comme celui qui, mieux encore que l'élu, est capable de révéler les valeurs sociales des paysages. C'est ainsi qu'il contribuera à améliorer les programmes d'action sur la prise en charge des paysages dans leurs dimensions spatiales et sociales.

Conclusion générale

Pour orienter l'évolution des territoires et en particulier celle de l'occupation du sol, des politiques publiques de paysage et de patrimoine, nombreuses dans les deux territoires étudiés, se sont mises en place récemment. Quels sont les nouveaux paysages produits par ces politiques publiques, c'est-à-dire à la fois les nouveaux territoires et les nouvelles relations à ceux-ci, sur le fil conducteur de la notion de paysage ? Autrement dit, quels sont les acteurs encouragés ou découragés dans leurs pratiques, et comment les politiques publiques accompagnent-elles les dynamiques locales ?

La question part d'un constat valable pour les deux territoires étudiés : on observe un décalage entre l'évolution des territoires qui a eu lieu (ou qui pourrait advenir) et les paysages souhaités. L'analyse des trois politiques publiques les plus actives manifeste quels sont les paysages à produire.

- Le classement des coteaux de La Roche-Guyon agit par blocage direct (texte juridique) pour décourager les acteurs jugés nuisibles, en l'occurrence les industriels qui banaliseraient les paysages.
- Les chartes paysagères des parcs naturels régionaux à la fois contrôlent l'évolution de l'occupation du sol et encouragent les acteurs jugés utiles, c'est-à-dire ceux qui adoptent les modèles artistiques revendiqués : fondés sur les paysages pittoresques, le bâti et les espaces publics.
- Les politiques naturalistes, sur la base des inventaires du patrimoine naturel (modèle scientifique) encouragent la mise en place de la gestion des territoires, si possible en soutenant les agriculteurs et les éleveurs.

Ce sont donc des politiques publiques récentes ou même en cours qui sont comparables dans les deux territoires du fait d'un objectif commun : agir sur la production des espaces. Le classement a t-il permis d'atteindre son objectif et les chartes ont-elles produit les formes souhaitées répondant à des modèles de paysages à atteindre ? Les programmes d'action naturalistes ont-il pu tirer parti des espaces abandonnés pour la reconquête du patrimoine naturel ? Dans les trois cas, ces processus sont en train de s'accomplir, ce qui signifie que la réponse est positive. Dans chaque territoire, où les processus sont identiques, les résultats de ces programmes d'action sont différents. Six points de comparaison permettent d'étudier en parallèle le marais Vernier et les coteaux de La Roche-Guyon.

1• On observe deux états différents d'une même dynamique de déprise agricole. Au marais Vernier où beaucoup de prairies humides ont disparu et ont été transformées en parcelles de céréales, les éleveurs se raréfient et leurs bâtiments agricoles (granges, chaumières, étables) tombent en ruine. L'augmentation de la friche et le recul des prairies humides se remarquent dès les années 1950. Néanmoins quelques dizaines d'agriculteurs ont toujours leur exploitation au marais Vernier. Sur les coteaux de La Roche-Guyon la progressive diminution du nombre d'agriculteurs et les débuts de l'enfrichement furent dénoncés dès la fin du XIXe siècle et vers les années 1930. De nos jours les agriculteurs ont disparu et les coteaux ne sont donc plus du tout cultivés.

2• Dans les deux cas un contexte d'urbanisation et d'industrialisation a marqué l'évolution de l'occupation du sol, depuis cinquante ans au marais Vernier (les industries de la Seine, l'extension du Havre et de son port) et notamment depuis trente ans sur les coteaux de La Roche-Guyon non loin de la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Dans cette ville comme dans celle du Havre, près de 200 000 habitants vivent, ce qui est important comparé aux populations communales de quelques centaines d'habitants dans chaque territoire étudié.

3• Les deux territoires ont vu leur population se renouveler, par l'installation souvent définitive d'habitants ayant choisi les lieux pour l'habitat permanent ou secondaire. Ils apportent aussi avec eux leurs loisirs de plein air. Les conditions d'ouverture furent différentes : alors que sur les coteaux de La Roche-Guyon on accueille les visiteurs depuis au moins le XIXe siècle (peintres, etc.), le marais Vernier a rejeté le « horsain » des communes voisines jusqu'en 1950.

4• Dans un seul des deux territoires, celui des coteaux de La Roche-Guyon, des habitants (réunis en association avec les Amis du Vexin français) ont sollicité les pouvoirs publics pour obtenir un classement. L'association des Amis du Vexin français, qui milite sur le message du paysage comme patrimoine, a été à l'initiative de nombreuses actions, notamment la création du parc naturel régional.

5• La production culturelle est variable dans chaque territoire. Très avancée sur les coteaux de La Roche-Guyon, abondante et ancienne, elle se perpétue depuis trois siècles. Les productions contemporaines prolongent les regards pionniers des peintres lithographes. Dans le marais Vernier le mouvement commence doucement à se mettre en place, par la littérature contemporaine (Philippe Delerm) ou la photographie. C'est ainsi que des nouveaux clichés réalisés il y a déjà dix ans (Gérard Gsell) sont tout juste édités maintenant (année 2000).

6• Des modèles artistiques et scientifiques se dégagent sur une base commune de paysage pittoresque, de bâti et de patrimoine naturel. Au marais Vernier il s'agit du pittoresque normand et du marais de nature sauvage. Sur les coteaux de La Roche-Guyon de la vallée pittoresque et de la nature jardinée.

Avec le départ de son agriculture, l'arrivée de nouveaux habitants, la menace du contexte urbain, l'ancrage de nouveaux modèles de paysages, l'évolution du territoire franchit une nouvelle étape. Trois trajectoires fondent cette nouvelle dynamique locale encadrée par les politiques publiques.

- Vers une stabilisation des modèles.

C'est dans un contexte d'habitat, que l'on peut qualifier d'économie résidentielle, qu'ont été réactivés les modèles de paysages. En effet ce sont les parcs naturels régionaux et leurs habitants qui imposent un contrôle de l'occupation du sol pour produire les paysages souhaités. On peut alors parler de pression des groupes sociaux paysagistes. L'industrie ou l'urbanisation, de même que l'agriculture intensive, n'ont plus leur place dans les paysages souhaités. En revanche le devenir des terres agricoles est pris en charge par un nouvel acteur : le naturaliste. Si les modèles sont conservateurs, cela signifie qu'une tendance normative s'impose. Le paysage produit est celui de l'inspecteur des sites, qui va contrôler les nouveaux projets donc juger les motifs proposés, et ainsi protéger certains espaces plus que d'autres. L'espace privé entre dans l'espace public, le cas de la clôture végétale le montre, puisque certaines essences sont rejetées conformément aux normes choisies. Il n'est donc pas surprenant que certains habitants artistes, revendiquant la création, dénoncent cette normalisation.

- Vers des partages d'espaces.

La forte relation affective des habitants au marais Vernier comme sur les coteaux de La Roche-Guyon entraînent des pratiques régulières de loisir de plein air mais aussi une volonté de redéfinir les accès aux espaces. Peu importante sur les coteaux de La Roche-Guyon où l'habitude de s'ouvrir aux visiteurs est ancienne (le visiteur fut l'artiste capable de valoriser les paysages), la question du partage se constate surtout au marais Vernier. Adopter les modèles du paysage normand (par exemple apprécier la route des chaumières) n'empêche pas l'habitant de définir un marais personnel, présenté comme sauvage et dangereux, afin de revendiquer la nécessité de vivre dans un cadre calme et préservé.

- Vers des ouvertures au public.

Sur les coteaux de La Roche-Guyon, les paysages protégés l'ont été par des groupes sociaux paysagistes et de ce fait sont devenus les paysages de ceux là-même qui les ont revendiqués. De la même manière, dans un intérêt général, le patrimoine naturel a fondé les politiques naturalistes qui ont projeté une réserve naturelle des coteaux. Ainsi les pouvoirs publics, avec l'aide des paysagistes, restituent des espaces au public et en prévoient l'accès. Les chartes paysagères se fondent sur les patrimoines mais aussi, en principe, sur l'organisation des espaces publics. L'économie touristique et certains particuliers peuvent en tirer partie dans les deux territoires : gîtes, vente directe, etc. Parallèlement, des maisons du parc naturel (la maison des coteaux en projet à Vétheuil, la maison de la pomme au marais Vernier) confirment l'ouverture des espaces fondée sur la nature des paysages locaux.

Figure 146 Comparaison des deux territoires étudiés, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon.

le marais Vernier	**les coteaux de La Roche-Guyon**
Déprise agricole partielle	Déprise agricole totale
1- situation péri-urbaine	
Marais autarcique	Coteaux ouverts
Villégiature depuis 40 ans	Villégiature depuis 150 ans
Pression associative faible	Pression associative forte
2- parc naturel régional	
Imagerie pittoresque de paysage	
Faible et récente	Forte et ancienne
Le modèle de la chaumière normande	Le modèle de la vallée pittoresque
La nature sauvage et agricole	La nature sauvage et jardinée
Politiques publiques faibles	Politiques publiques fortes

Les résultats des trois politiques publiques principales, différents pour chaque territoire (figure 146), dépendent des conditions locales.

• Sur les coteaux de La Roche-Guyon, les habitants sont devenus des groupes sociaux paysagistes, ce qui fait que le projet naturaliste (préservation des pelouses calcicoles) s'est glissé dans le projet paysagiste (nature jardinée). Le paysage, comme le patrimoine sont en effet reconnus, identifiés, mentionnés par les associations et les chartes du parc naturel, conservés et valorisés. Les pelouses calcicoles font partie du patrimoine local, et cela fonde en partie l'identité des habitants paysagistes. Le parc naturel est un acteur essentiel du processus,

car il assure cette dé-banalisation du territoire et parce que la présence forte des politiques publiques est parfaitement acceptée voire recherchée (on se souvient que le classement par l'État est issu d'une mobilisation sociale). Le paysage préservé et aménagé fait donc partie de la culture locale paysagiste, c'est un paysage pittoresque vécu en tant que tel.

• Au marais Vernier les habitants commencent à porter une culture paysagiste, encouragés par le parc naturel régional des boucles de la Seine normande. Mais dans un premier temps ce fut le projet naturaliste qui semblait dominant, ses intérêts rejoignant ceux des habitants qui veulent assurer la protection de leur marais. Valoriser les objectifs naturalistes contribue pour eux à revendiquer le besoin de tranquillité associé à l'idée de garder un territoire non troublé par les visiteurs. Les chaumières sont à la base de la mise en valeur du marais normand, mais les réserves naturelles ne sont pas rejetées et au contraire, les guides naturalistes s'intègrent au village en étant considérés comme des experts du marais mal connu de ses habitants actuels. Les politiques publiques cherchant à décourager des comportements sont faibles par rapport aux coteaux de La Roche-Guyon : pas encore de classement, peu de mobilisations sociales, bien qu'actuellement la politique du parc naturel régional des boucles de la Seine normande semble se porter sur la préservation de l'estuaire de la Seine, dont le marais Vernier fait partie.

Dans les deux cas on peut sans doute dire que les politiques publiques de paysage ont été très pragmatiques. Elles ont interdit, ralenti ou contrôlé ce que les groupes associatifs dominants déploraient, c'est-à-dire ce qui fut perçu comme un problème de paysage au regard de l'évolution des territoires : projets de carrières, urbanisation faisant pression, etc. Elles ont aussi favorisé et encouragé ce que les intérêts publics revendiquaient : réserve naturelle, conservation du patrimoine architectural, ouverture au public. Les deux objectifs — découragement et encouragements — ont été atteints, lorsque les acteurs privés ont bien voulu être intégrés à ces programmes publics (couvrir la maison de chaume, éviter de planter du thuya, etc.) ou lorsque les acteurs publics (élus des communes) ont bien voulu porter attention aux espaces publics grâce aux chartes paysagères. Il est vrai que les politiques publiques ont dans les deux cas utilisé des processus déjà existant, ce qui a sans doute contribué au succès de ces programmes d'action : les chaumières du marais Vernier et les paysages pittoresques reconnus par les peintres de puis trois siècles. En revanche certains acteurs privés n'ont pas été atteints, lorsqu'ils étaient soutenus par d'autres politiques publiques : c'est le cas des exploitants agricoles.

Bibliographie

[rappel s.d. = sans date ; s.n. = sans nom d'éditeur ; date entre crochets = probable ; n.p. = non paginé]

[1] ADAM, François, HERLIN, Philippe. 1994. *Projet de charte paysagère du futur Parc Naturel Régional du Vexin français.* Atelier pédagogique régional sous dir. Pierre Donadieu. Versailles : École nationale supérieure du paysage, 128 p. + Annexes. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles) [Non publié].

[2] ADHÉMAR, Jean. 1997 (éd. originale 1937). *La France romantique. Les lithographies de paysage au XIXe siècle.* Paris : Somogy, éditions d'art, 143 p.

[3] AGENCE DÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT. 2000. *À la découverte des Espaces Naturels du Val-d'Oise.* Livret d'exposition, conception cabinet Biotope sarl, janv., n.p.

[4] AGENCE DES ESPACES VERTS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. LAFARGE. 2000. *Espace écologique de la boucle de Guernes. « Partenariat pour un Génie écologique ».* Dossier de la conférence de presse du 30 mai. [Fiches, dont intervention de Gérard Baudoin, Centre ornithologique d'Île-de-France].

[5] AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-NORMANDIE. s.d. *Planter des haies champêtres. Un geste écocitoyen.* Fiche n°11 de la collection Connaître pour agir, 4 p.

[6] AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-NORMANDIE. 1999. *Notre environnement, perception, compréhension, action.* 63 p.

[7] AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-NORMANDIE. 1997. *Planète jardin. Le jardin : un laboratoire pour comprendre notre environnement.* 32 p.

[8] AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-NORMANDIE. 2000. *Le paysage et ses fonctions.* 32 p.

[9] AGENCE RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT DE HAUTE-NORMANDIE. 2000. *Les Cours d'eau. Fonctions, gestion, restauration.* 32 p.

[10] ALPHANDÉRY, Pierre. 1996. « Les oiseaux, le parc et les agriculteurs de l'isthme du Cotentin », *Études rurales,* n°141-142, janv.-juin, pp. 125-141.

[11] AMIS DU VEXIN FRANÇAIS. 1993. *Guide du Vexin français.* Saint-Ouen-l'Aumône : Éd. du Valhermeil, 304 p.

[12] AMIS DU VEXIN FRANÇAIS. 1994. *L'habitat rural dans le Vexin français.* Colloque du 15 oct. 1994, n.p.

[13] AMIS DU VEXIN FRANÇAIS. n°4, n°5, n°7-8, n°10-11, n°13, n°14, n°20, n°27, n°32, n°33, n°44.

[14] ANONYME. 1999. « L'Europe au secours du patrimoine régional », *L'Éveil de Pont-Audemer*, 4 mars, p. 18.

[15] ARBORETUM NATIONAL DE CHEVRELOUP. 1991. *Le Tour du Monde en 80 Arbres.* Paris : Muséum national d'histoire naturelle, Maisons-Alfort : éditions du Point Vétérinaire, 96 p.

[16] ARISTIDE, Jean-René. 1991. *Les haies dans le bocage normand.* Les cahiers de la SPBS, Pont-Audemer : assocation Sauvegarde des patrimoines de la basse-Seine, 7 p.

[17] ARNAL, Gérard. 1996. *Les plantes protégées d'Île-de-France.* Éd. Parthenope, 349 p.

[18] ARNOULT, Paul. 1994. « Friches : question d'actualité, problème de toujours », *Les milieux naturels du Vexin français : protection et mise en valeur.* Actes des Journées de l'environnement organisées par l'Union des amis du parc naturel régional du Vexin français, colloque du 4 juin 1994, 118 p., pp. 23-42.

[19] AUDRERIE, Dominique. 1997. *La notion et la protection du patrimoine.* Paris : Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 127 p.

[20] BAILLY-HERZBERG, Janine. 2000. *L'art du paysage en France : de l'atelier au plein air.* Paris : Flammarion, 352 p.

[21] BARIDON, Michel. 1998. *Les jardins, paysagistes, jardiniers, poètes.* Paris : Éd. Robert Laffont, 1239 p.

[22] BARRAQUÉ, Bernard. 1985. *Le paysage et l'administration.* Ministère de l'urbanisme, du logement et du transport, Mission de la recherche urbaine (MRU)/Délégation urbanisme et paysage (DUP), A.R.T.E, 219 p.

[23] BÉCLIER, Didier. 1998. « *Recréer la nature » dans la vallée de l'Epte. Aspects sociologiques, agronomiques et paysagers de l'opération locale agri-environnementale « vallée de l'Epte ».* Versailles : Institut national de recherche agronomique, Systèmes Agraires et développement (Inra-Sad de Versailles), 51 p. + annexes. [Non publié].

[24] BÉNETIÈRE, Marie-Hélène, CHATENET, Monique (Dir.), MOSSER, Monique (Dir.) et al. 2000. *Jardin : vocabulaire typologique et technique.* Paris : Centre des monuments nationaux, Éd. du Patrimoine, 428 p.

[25] BERGUES, Martine. 1991. *Le marais Vernier, entre pays et paysage.* Parc naturel régional de Brotonne, Mission du patrimoine ethnologique, 131 p. [Non publié].

[26] BÉRINGUIER, Philippe, DÉRIOZ, Pierre, LAQUES, Anne-Élisabeth. 1999. *Les paysages français.* Paris : Armand Colin, 95 p.
[27] BERQUE, Augustin. 1995. *Les raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse.* Paris : Hazan, 190 p.
[28] BERQUE, Augustin, CONAN, Michel, DONADIEU, Pierre, LASSUS, Bernard, ROGER, Alain. 1999. *La Mouvance, cinquante mots pour le paysage.* Paris : Éd. la Villette, 99 p.
[29] BERTHO-LAVENIR, Catherine. 1999. *La roue et le stylo, comment nous sommes devenus touristes.* Paris : Odile Jacob, 438 p.
[30] BINET, Florence. 1998. *Recréer la nature, histoire du paysage des coteaux de Haute-Isle, de Bennecourt à Vétheuil.* Versailles : École nationale supérieure du paysage de Versailles (dir. Marc Rumelhart), 39 p. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles) [Non publié].
[31] BINET, Florence, MÉLINE, Fabienne. 1997. *Recréer la nature, les vallées de l'Epte et de la Seine, entre Île-de-France et Normandie.* Versailles : École nationale supérieure du paysage, Atelier pédagogique régional, sous dir. Marc Rumelhart, 132 p. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles) [Non publié].
[32] BIOTOPE SARL (MELKI, Frédéric, OTCHKOVA, Olga, MÉNARD, Céline). 1998. *Inventaire et hiérarchisation des espaces naturels sensibles du Val-d'Oise.* Juil., 2 tomes.
[33] BLONDEAU, Gérard. 1995. *Nature secrète en Val-d'Oise.* Saint-Ouen-l'Aumône : Éditions du Valhermeil, 111 p. BLONDEAU, Gérard. 2000. « Les coteaux calcaires, un patrimoine vivant à préserver », *Vivre en Val-d'Oise*, n°60, févr.-mars, pp. 16-21.
[34] BOCK, Christian. 1986. « Boisement spontané et conservation des pelouses calcaricoles », *Bulletin des naturalistes*, bull. N.P., n.s. 42, pp. 73-90.
[35] BONIN, Muriel, LAJARGE, Romain, ROUX, Emmanuel. 2000. « Contribution méthodologique pour l'évaluation des politiques publiques paysagères : application aux parcs naturels régionaux », *Geste*, n°1, colloque *Action paysagère et acteurs territoriaux (*Poitiers, 7 et 8 déc. 2000), Université de Poitiers, pp. 219-226.
[36] BOUGEÂTRE, Eugène. 1971. *La vie rurale dans le Mantois et le Vexin au XIXe siècle.* Meulan : Éd. Lachiver, 284 p.
[37] BOUILLON, Didier. 1994. « Les fondements d'une politique des paysages pour les parcs naturels régionaux », *Paysage et Aménagement P+A*, nov., n° 29, pp. 6-9.
[38] BOURAOUI, Moez. 2000. *L'agriculture, nouvel instrument de la construction urbaine? Étude de deux modèles agri-urbains d'aménagement du territoire: le plateau de Saclay, à Paris, et la plaine de Sijoumi, à Tunis.* Thèse de doctorat en Sciences de l'environnement sous dir. Pierre Donadieu, Paris : École nationale du génie rural, des eaux et forêts/Versailles : École nationale supérieure du paysage, déc., 441 p.
[39] BOURNÉRIAS, Marcel. 1974. « Projet de réserve de flore des boucles de Moisson et de Guernes », in : BOYER, P. 1974. *Zones d'intérêt écologique en région parisienne. Projet de création de réserves naturelles.* Paris : Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (Iaurp). BOURNÉRIAS, Marcel. 1979. *Guide des groupements végétaux de la région parisienne.* Deuxième édition, Paris : SEDES, 509 p.
[40] BOYER, Louis-Henri. 1995. *Faire revivre sa maison en Île-de-France. Styles de construction, modes de restauration.* Paris : Éd. Rustica, 127 p.
[41] BRIER, Max-André, BRUNET, Pierre. 1984. *Dictionnaire de l'architecture rurale française. Normandie.* Paris : Éd. Berger Levrault, 403 p.
[42] BROSSE, Jacques. 1979. *Atlas des arbustes, arbrisseaux et lianes de France et d'Europe occidentale.* Bordas, 287 p.
[43] BRUNET, Roger, FERRAS, Robert, THÉRY, Hervé. 1993. *Les mots de la géographie.* 2e éd. rev. et augm. Paris : Reclus la Documentation française, 518 p.
[44] BUCHET, Julien, MOALIC, Julien. 1999. *Étude écosystèmique des ceintures de végétation de la Réserve de chasse et de Faune Sauvage de la Grand-Mare (Marais-Vernier).* Rapport de stage Maîtrise Sciences et Techniques de l'environnement, Université de Rouen, 51 p. + annexes. [Non publié]. [Arehn].
[45] BURCH DONALD, Elsie. 1995. *À la découverte des fermes françaises.* Paris : Éd. Abbeville, 200 p. Éd. originale 1995. Londres : Little, Brown and Company. Traduit de l'anglais par Marc Phéline.
[46] CAVARD, Jean-Claude. 1994. « Le Vexin français, trente ans de réflexion », *Bulletin de l'association des amis du Vexin français*, n°34, pp. 24-37.
[47] CARÊME, Maurice, cité p. 53 par CHARPENTREAU, Jacques (présenté par). 1980. *Le fantastique en poésie.* Folio junior, Gallimard, 159 p.
[48] CAYEUX, Jean de. 1987. *Hubert Robert et les jardins.* Herscher, 167 p.

[49] CHAMPION, Pierre. 1991. « Le souvenir de Camille Monet », *Vivre en Val-d'Oise,* n° 8, juil.-août, pp. 62-64.
[50] CHAMPION, Pierre. 1995. *Vétheuil, un village et son église.* Saint-Ouen-l'Aumône : Éd. du Valhermeil, 112 p.
[51] CHAMPION, Pierre, VASSEUR, Roland. 1982. « Excursion dans la vallée de la Seine : Vétheuil, Haute-Isle, La Roche-Guyon », *Bulletin de l'association des Amis du Vexin français,* n°18, pp. 2-23.
[52] CHARPENTIER, André. 1978. *Guide des parcs naturels et des réserves. Armorique, Brière, Normandie Maine, Brotonne.* Paris : Hatier, 127 p.
[53] CHARPENTREAU, Jacques (présenté par). 1980. *Le fantastique en poésie.* Folio junior, Gallimard, 159 p.
[54] CHARPENTREAU, Jacques. 1980. « Marais » in : *Le fantastique en poésie.* Folio junior, Gallimard, 159 p., p. 29 [Poésie originale dans CHARPENTREAU, Jacques. 1964. *Allégories*. Éd. ouvrières].
[55] CHARRIER, P. 1999. « Les français, fidèles sujets de la petite reine », *La Croix,* 10-11 juil.
[56] CHEVALLIER, Denis, CHIVA, Isac, DUBOST, Françoise. 2000. « L'invention du patrimoine rural », *Vives campagnes*. Paris : Autrement, pp. 10-55.
[57] CHOAY, Françoise, MERLIN, Pierre (dir.). 2000. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* 3e éd. rev. et augm, Paris : Presses universitaires de France, 902 p.
[58] CLERGUE, Lucien, DUBOST, Françoise. 1995. *Mon paysage, nos paysages*. *(Le paysage préféré des français).* Marval, 107 p.
[59] COLAS, Ernest. 1928. *Haute-Isle, village du Vexin-le-François.* Mantes-sur-Seine : imprimerie Am. Beaumont 48 rue nationale, Les jolis coins de France, œuvre de Protection Touristique, reconnue d'utilité publique, 30 p.
[60] COLLECTIF. 1999. *Le jardin, notre double. Sagesse et déraison.* Paris : Éd. Autrement, collection Mutations, n°184, mars, 295 p.
[61] COLLECTIF. 1977. *La France des routes tranquilles, 300 itinéraires.* Paris : Sélection du reader's digest, 555 p.
[62] COLLECTIF. 1993. « Le jardin pittoresque », in : *Jardins en Val-d'Oise*. Cergy-Pontoise : Conseil général du Val-d'Oise, 314 p.
[63] COLLECTIF. 1995. *Paysage au pluriel.* Paris : Maison des sciences de l'homme, collection Ethnologie de la France, cahier 9, 240 p.
[64] COLLECTIF. 1997. *Val-d'Oise. France.* Guide Gallimard, Paris : Gallimard, 228 p.
[65] COLLECTIF. 1997. *Les plus belles promenades du patrimoine en France.* Paris : Hachette, 256 p.
[66] COLLECTIF. 1997. *Les parcs naturels régionaux. France*. Guide Gallimard, Paris : Gallimard, 264 p.
[67] COLLECTIF. 1999. *Le patrimoine des communes du Val-d'Oise.* 2 tomes, Flohic éditions, 1054 p.
[68] COLLECTIF. *Hommage à Claude Monet 1840-1926.* Catalogue d'exposition, le Grand Palais, 378 p.
[69] COLLOQUE INTERNATIONAL. 1999. *De la ville à la civilisation urbaine : la réinvention du statut des espaces publics.* 17-18 juin. Paris, Sorbonne. CNRS Université Paris IV-Sorbonne.
[70] COLSON, François, ALMANDOZ, Inès, STENGER, Anne. 1996. « La participation des agriculteurs à l'amélioration du paysage », *Courrier de l'environnement de l'INRA,* n°28, août, pp. 19-26.
[71] COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS. [1985]. *Route historique des impressionnistes du Val-d'Oise.* Cergy-Pontoise : Conseil général du Val-d'Oise, 22 p.
[72] COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS. [2001]. *La Route des Peintres et de l'impressionnisme en Val-d'Oise.* Luzarches : CDTL 95, 31 p.
[73] COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME DE L'EURE. 1998. *Petites routes de Normandie. À vélo. « L'Eure au rythme des vallées », 10 circuits.* Évreux : CDTE [dépliant].
[74] COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME ET DES LOISIRS DU VAL-D'OISE. 1998. *Vivez le Val-d'Oise sur un autre rythme.* Tourisme et loisirs. Luzarches : CDTL 95, 48 p.
[75] COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE L'ÎLE-DE-FRANCE. [1985]. *Routes de l'Île-de-France.* Versailles : CRTIF [8 fiches pour 8 boucles au départ de Paris].
[76] COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME DE L'ÎLE-DE-FRANCE. [1990]. *Route des impressionnistes.*
[77] COMMISSARIAT GÉNÉRALAU PLAN. INSTANCE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE ZONES HUMIDES. 1994. *Évaluation des politiques publiques en matière de zones humides.* Paris : Documentation française, 391 p.
[78] CONAN, Michel. 1997. *Dictionnaire historique de l'art des jardins.* Paris : Hazan, 255 p.
[79] CONAN, Michel. *L'invention des lieux.* Théétête éditions.

[80] CONSEIL GÉNÉRAL DE LASEINE MARITIME. [1996]. *La Seine-Maritime couleur nature. Les Oiseaux.* Rouen : CG 76, 32 p.
[81] CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE. 1990. *Compte rendu de la visite du 19 septembre 1990 au parc naturel régional de Brotonne.* Cergy-Pontoise : CG 95, 5 p.
[82] CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE. s.d. *Les monuments historiques et les sites classés ou inscrits du Val-d'Oise.* Cergy-Pontoise : CG 95, Direction des affaires culturelles, 72 p.
[83] CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE. 1997. *Val-d'Oise mag,* Cergy-Pontoise : CG 95, déc., p. 7. [annonce de l'exposition].
[84] CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE. CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE-NORMANDIE. [1998]. *Connaître et gérer les zones humides.* 32 p.
[85] CONSEIL RÉGIONAL DE HAUTE-NORMANDIE. CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE-NORMANDIE. [1998]. *Connaître et gérer les coteaux crayeux.* 32 p.
[86] CONSEIL RÉGIONAL D'ÎLE-DE- FRANCE. AGENCE DES ESPACES VERTS. INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE- FRANCE. 1995. *Plan vert régional d'Île-de-France.* 262 p.
[87] CORAJOUD, Michel. 1982. « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent » in : DAGOGNET, François (dir). *Mort du paysage ?Philosophie et esthétique du paysage.* Seyssel (Ain) : Éd. Champ Vallon, 238 p., pp. 37-51.
[88] CORBIN, Alain (dir.). 1995. *L'avènement des loisirs 1850-1960.* Paris : Aubier, 471 p.
[89] CORBIN, Alain. 1988. *Le territoire du vide. L'occident et le désir du rivage, 1750-1840.* Paris : Aubier Montaigne, 411 p.
[90] COUFFY, Annick, SOMERS, Agnès. 1991. « Que vive le petit patrimoine ! », *Vivre en Val-d'Oise,* févr.-mars, pp. 42-53.
[91] CROM, Nathalie. 1997. « Claude Seignolle, le collecteur de mémoire », *La Croix,* 20 et 21 avr., pp. 12-13.
[92] DAUFRESNE, Geneviève. 1999. « Les comptes des châtelains de La Roche-Guyon », *Vivre en Val-d'Oise,* n°55, avr.-mai, pp. 30-35. DAUFRESNE, Geneviève, LE ROY, Nicole, OLIVEREAU, Christian (et al.). 1998. *Le château de La Roche-Guyon.* Cergy : Conseil général du Val-d'Oise/Rennes : éd. Ouest-France, 32 p.
[93] DÉFOSSEZ, Marie-Paule. 2000. *Les grand peintres du Val-d'Oise.* Saint-Ouen-l'Aumône : Éd. du Valhermeil, 156 p.
[94] DÉFOSSEZ, Marie-Paule. 1998. « À Vétheuil, " Grand-Papa " s'agrandit », *Vivre en Val-d'Oise,* n°50, juin-août, p. 61. DÉFOSSEZ, Marie-Paule. 1991. « Les défis du château d'Auvers », *Vivre en Val-d'Oise,* n°9, sept.-oct., pp. 24-29. [Interwiew avec Jean-Michel PUYDEBAT].
[95] DEHONDT, François. 1995. *Coteaux de La Roche-Guyon. Étude préalable à la création d'une réserve naturelle.* Écosphère. Diren Île-de-France/Parc naturel régional du Vexin français, sept., 140 p.
[96] DE LA SOUDIÈRE, Martin. 1987. *L'Hiver : à la recherche d'une morte-saison*. Lyon : la Manufacture, 267 p.
[97] DE LA TOUR DU PIN, Patrice. 1933. « La quête de joie », *La quête de joie ; Petite somme de poésie.* Paris : Poésie Gallimard, 254 p.
[98] DE LA TOUR DU PIN, Patrice. 1980. « Légende » p. 30 in : *Le fantastique en poésie.* Présenté par J. Charpentreau, Folio junior, 159 p. [Poésie originale parue en 1933 dans *La quête de joie*].
[99] DE LA TOUR DU PIN, Patrice. 1980. « Enfants de septembre », p. 36 in : *Le fantastique en poésie.* Présenté par J. Charpentreau, Folio junior, 159 p. [Poésie originale parue en 1933 dans *La quête de joie*].
[100] DELEAU (dir.). 1992. *Les peintres et le Val-d'Oise.* Peintres et départements, collection dirigée par Michel Péricard, Sogemo, 157 p.
[101] DELERM, Philippe. 1997. *Les chemins nous inventent.* Paris : Stock, 120 p. Photographies de Martine Delerm.
[102] DE LONGAUNAY, Jean. 1996. « Le marais Vernier », *Patrimoine normand,* n°10, août-sept., pp. 36-43.
[103] DEMORY-DUPRÉ, Evelyne. 1992. « Vétheuil à travers la peinture, de l'impressionnisme à l'expressionnisme », *Vivre en Val-d'Oise,* n°16, nov., pp. 14-22.
[104] DE RAVIGNAN, François, ROUX, Pierre. 1990. *L'atlas de la France verte.* Paris : Éd. J.P. de Monza, Institut national de recherche agronomique (Inra)/Service central des Enquêtes et Études statistiques du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt (Scees), 220 p.
[105] DESTAILLEURS, Charles. 1998. « Les grottes du Colombier, à Haute-Isle », *Promenades dans la roche,* pp. 14-16.

[106] DÉVERNOIS, Guy. 1992. « Les parcs naturels régionaux en Île-de-France : des poumons verts pour le XXe siècle », *Bulletin de l'Association des Amis du Vexin français,* n°29, pp. 36-37.
[107] DE VINCI, Léonard. 1972. *Fables et légendes.* Hachette Trad. par Jean-Louis Mauclerc d'après l'adaptation italienne de Bruno Nardini ; illustrations de Adriana Saviozzi Mazza. Paris : Hachette, 116 p.
[108] DE VRIES, Lyckle. 2000. « Ruisdael (Jacob Van) », *Encyclopædia Universalis,* Cd-Rom version 6.
[109] DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DU VAL-D'OISE. MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES. 1974. *La construction dans le Vexin français.* 45 p.
[110] DONADIEU, Pierre (dir.). 1996. *Paysages de marais.* Paris : Éd. J.P. de Monza, 199 p.
[111] DONADIEU, Pierre. 1998. « Du désir de campagne à l'art du paysagiste », *L'espace géographique,* n°3, pp. 193-203.
[112] DONADIEU, Pierre. 1998. *Campagnes urbaines.* Arles : Actes Sud/Versailles : École nationale supérieure du paysage, 219 p. Photographies de Gérard Dalla Santa.
[113] DONADIEU, Pierre. 2002. *La société paysagiste.* Arles-Versailles : Actes-Sud/École nationale supérieure du paysage, 149 p.
[114] DONADIEU, Pierre. 1998. *Les conditions de l'adhésion sociale à la politique de conservation des zones humides. Textes intermédiaires.* Versailles : École nationale supérieure du paysage de Versailles, Laboratoire de recherches/Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Programme national de recherches sur les zones humides (Pnrzh), 194 p. dont Annexe 2 : ROBIN, Pascal. « Nouvelles pratiques agricoles dans le marais de Brouage et le marais Vernier », pp. 118-177 et Annexe 1 : LOMBARD, Élisabeth. « Du pays au paysage : la chaumière du marais Vernier », pp. 71-117. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles)
[115] DONADIEU, Pierre, DUMONT-FILLON, Nathalie. 1999. « Des marais agricoles aux marais de nature et de loisirs, le cas du marais Vernier (Normandie) », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA,* n°38, nov., pp. 41-52.
[116] DONADIEU, Pierre, LUGINBÜHL, Yves, GIROT, Christophe. 1994. « Le devenir du paysage rural français. Quelle influence exercent les projets de paysage ? », *Paysage et Aménagement P+A,* n°29, nov., pp. 11-15. Voir aussi sur le projet de paysage, le *P+A n°26* spécial *paysages de marais* pp. 14-33, dont : GUERRA, Arnaud. « L'invention du paysage des marais de Guérande », pp. 30-33.
[117] DROUIN, Jean-Marc. 1993. *L'écologie et son histoire.* Paris : Flammarion, 213 p.
[118] DUBOST, Françoise. 1998. « Un nouveau patrimoine, le végétal », in : ENTRETIENS DU PATRIMOINE. *Patrimoine et passions identitaires.* Paris : Fayard, Éd. du Patrimoine, 445 p., pp. 175-181. [Colloque à Paris, 6 au 8 janv. 1997].
[119] DUBOST, Françoise (dir.). 1998. *L'autre maison. La " résidence secondaire ", refuge des générations.* Autrement, n°178, collection Mutations, 183 p.
[120] DUMAZEDIER, Joffre. 1996. « Loisir », *Encyclopædia Universalis,* corpus 13, 1055 p., pp. 1007-1017.
[121] DUMONT-FILLON, Nathalie. 1998. *Du banal au quotidien. Les regards des photographes et des comités de pilotage sur des séries contemporaines de l'Observatoire photographique du paysage.* D.E.A. « Jardins, paysages, territoires » sous la dir. de Pierre Donadieu, École d'architecture Paris-la-Villette/École des hautes études en sciences sociales, 45 p.
[122] DUMONT-FILLON, Nathalie. 2001. « La mise en scène contemporaine des marais. Le cas du marais Vernier », *Espaces géographique et sociétés (Eso), Travaux et documents,* n°15, mars, pp. 73-78.
[123] DUPÂQUIER, J.F. 1995. « Le Vexin érigé en havre de ruralité », *Libération,* 15 mai.
[124] DUTOIT, Thierry, DEHONDT, François, ROUX, Françoise. 1999 « Deux cents ans d'évolution des paysages de pelouses calcaires de la vallée de la Seine : l'exemple des coteaux de La Roche-Guyon » in : WICHEREK, Stanislas (dir.). 1999. *Paysages agraires et environnement : principes écologiques de gestion en Europe et au Canada.* Paris: CNRS Éd., 412p., pp. 139-149.
[125] ENCYCLOPAEDIAUNIVERSALIS . « Patrimoine », *Encyclopædia Universalis,* Cd-Rom version 6.
[126] ENTENTE INTERDÉPARTEMENTALE AIN, ISÈRE, RHÔNE, SAVOIE POUR LA DÉMOUSTICATION. 1999. *Entre terre et eau, le marais du Lavours.* 175 p.
[127] ESTÈBE, Philippe. 2001. « Les campagnes et la politique », *Pouvoirs locaux,* n°48, volume 1, pp. 72-77.
[128] FACCIOLI, Giampiero. 1994. *Le paysagiste et la commande des parcs naturels régionaux.* Mémoire de D.E.A. « Jardins paysages territoires », École d'architecture Paris-la-Villette, dir. Pierre Donadieu, 72 p.
[129] FAURE, Alain, POLLET, Gilles, WARIN, Philippe (dir.). 1995. *La construction du sens dans les politiques publiques : débats autour de la notion de référentiel.* Paris : l'Harmattan, 191 p.
[130] FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'EURE. 1993. « L'épagneul de Pont-Audemer : un chien bien de chez nous », *Chasse-Eure,* sept., pp. 6-7, et « La ferme du marais Vernier », p. 8.

[131] FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE.1999. *Journées nationales des Parcs naturels régionaux de France. La place des Parcs dans la relation urbain-rural.* Actes, Journées au Parc naturel régional de Corse, Paris : FPRF, 40 p.
[132] FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE. 1992. *Les parcs naturels régionaux et le développement agricole.* Paris : FPRF, 143 p.
[133] FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE. [2000]. *Accueil des Parcs, Les recettes du terroir des Hôtels au Naturel*. Paris : FPRF, 14 p.
[134] FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE. 1998. « Entretien avec F. Poulle », *Parcs*, n°34, oct., Paris : FPRF, p. 10.
[135] FÉDERATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE. 1997. *Le Val-d'Oise à pied.* Topo-guide PR. 2e éd., juin, FFRP, 168 p.
[136] FÉDERATION FRANÇAISE DE RANDONNÉE PÉDESTRE. 1999. *La Seine en Normandie : de falaises en forêts.* Topo-guide GR 2-23. Paris : FFRP/Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 136 p.
[137] FÉRET, Léon. 1855. *Histoire du pommier et du cidre.* Caen : Imp. Delos, cour de la monnaie, 15 p., extrait du journal l'Ordre et la Liberté.
[Collection électronique de la Bibliothèque Municipale de Lisieux sur http://www.bmlisieux.com/]
[138] FONDATION Maeght. 1994. *Georges Braque, rétrospective, 5 juillet -15 octobre 1994,* 301 p.
[139] FORNEY (Bibliothèque). 1999. « La France romantique, les lithographes de paysage au XIXe siècle », *Bulletin de la société des amis de la bibliothèque Forney,* n°143, oct.-déc., pp. 13-19. [À propos de l'ouvrage de ADHÉMAR, Jean. 1997 (éd. originale 1937). *La France romantique. Les lithographies de paysage au XIXe siècle.* Paris : Somogy, éditions d'art, 143 p.]
[140] FOSSÉ, Philippe. 1997. « Blake et mortimer une œuvre magistrale, Edgar P. Jacobs », *Promenades dans la Roche ,* pp. 15-23.
[141] FRÈRE, Édouard-Benjamin (éditeur). 1837. *Voyage historique et pittoresque de Rouen à Paris et de Paris à Rouen, sur la Seine, en bateau à vapeur, par un Rouennais.* [Bibliothèque nationale bnf.gallica.fr].
[142] FREYTET, Alain, MAZAS, Alain. 1992. *L'atlas des pays et paysages des Yvelines*. Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines. Versailles : CAUE 78 ; Grenoble : Courcoux, 243 p.
[143] FROMAGEAU, Jérôme, GUTTINGER, Philippe. 1993. *Droit de l'environnement.* Paris : Eyrolles, 255 p.
[144] FRUIT, Jean-Pierre. 1993. « La rurbanisation s'étend et l'agriculture est de moins en moins normande », in : GUERMOND (dir.). 1993. *La Haute-Normandie sur deux horizons.* Paris : Presses universitaires de France/ Montpellier : Reclus, 200-VIII p.
[145] GALLÉ, Christelle. 1995. « Le parc naturel régional est né », *Le parisien du Val-d'Oise*, 15 mai ; « Ce qui va changer dans le Vexin », *Gazette du Val-d'Oise*, 16 mai.
[146] GARDES-TAMINE, Joëlle, HUBERT, Marie-Claude. 1996. *Dictionnaire de critique littéraire.* 2e éd. rev. et augm. Paris : Armand Colin, 238 p.
[147] GASCAR, Pierre. 1967. *Normandie.* Arthaud.
[148] GAUDICHARD, Edmond. 1932. *Une petite merveille aux portes de Paris, à Haute-Isle (Seine-et-Oise) : les grottes et cavernes du Colombier.* Conférence à la Société archéologique, historique et scientifique « les Amis du Mantois », en l'hôtel-de-ville de Mantes, le 2 avr. 1932, 34 p. [Documentation archéologique].
[149] GEORGEL, Pierre. 2000. « Lebourg », *Encyclopædia Universalis.* Cd-Rom version 6.
[150] GERVEREAU, Laurent. 1994. *Voir, comprendre, analyser les images.* Paris : La découverte, 191 p.
[151] GORGEU, Yves, JENKINS, Catherine. 1997. *La charte paysagère.* Paris : La documentation française, 188 p.
[152] GORGEU, Yves, JENKINS, Catherine, COUDRAY, Patricia. 1994. « La charte paysagère, un bon outil d'aménagement de l'espace », *Paysage et Aménagement P+A,* nov., n°29, pp. 19-24.
[153] GRAVIER, Jean-Francois. 1949. *Mise en valeur de la France.* Paris : Le Portulan, 378 p.
[154] GRUJARD, Michel, LE ROUX, Anne, NOVE, André. 1988. *Regarder et comprendre… un paysage.* Jupilles, Calmann-Lévy, 77 p.
[155] GUIMATEAU, Hélène. 1997. *Conception du thesaurus de la base test de l'Observatoire photographique du paysage.* Rapport de recherche, Versailles : École nationale supérieure du paysage, 80 p. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles)
[156] GUINAUDEAU, Claude. 1988. *Les haies, brise-vent et bandes boisées.* Paris : Larousse, 128 p.
[157] GUY, Roland. 1996. « La famille Guy », *Promenades dans la roche,* pp. 22-24. [Documentation archéologique].

[158] HAINARD, Robert. 1987. *Défense de l'image.* Neuchâtel (Suisse) : Éditions de la Baconnière, 175 p. [Robert HAINARD commente le dessèchement du marais des Échets dans son ouvrage de 1943 intitulé *Et la nature ?*, cité en 1995 dans la revue *Le courrier de la nature*, n°150, mars-avr., pp. 36-40].
[159] HENNEQUIN, Bernard (dir.). 1994. *Richesses des terroirs de France.* Paris : Bordas, 272 p.
[160] HERVIEU, Bertrand, VIARD, Jean. 1996. *Au bonheur des campagnes (et des provinces).* Éd. de l'Aube, 155 p.
[161] HOWARD-ADAMS, William. 1980. *Les jardins en France, 1500-1800 Le rêve et le pouvoir.* Trad. française par Alain Richert, France : L'équerre, 159 p.
[162] HUET, Olivier. 1992. *Le patrimoine troglodytique du Vexin français. Département des Yvelines et du Val-d'Oise.* Diren Île-de-France/Avignon : Association Ar'site, 95 p.
[163] HUET, Olivier. 1993. « Des maisons à fleur de roche », *Vivre en Val-d'Oise,* n° 19, avr.-mai, pp. 16-25.
[164] HUGO, Victor. *Pyrénées,* cité dans GOULEMOT, Jean M. LIDSKY, Paul, MASSEAU, Didier. 1997. *Le voyage en France. Anthologie des voyageurs français et étrangers en France, aux XIXe et XXe siècles (1815-1914).* Paris : Robert Laffont, collection bouquins, 1282 p.
[165] HUGO, Victor. 1823. *Han d'Islande.* Genève : Jean Jacques Pauvert, Œuvres romanesques, dramatiques et poétiques, 408 p.
[166] HUGO, Victor. 1821. *Correspondances.* [Bibliothèque nationale bnf.gallica.fr]
[167] INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. AGENCE DES ESPACES VERTS. 1993. *Ensemble de la Vallée de Seine, des coteaux et des bois de La Roche-Guyon. Étude d'extension du périmètre d'acquisition.* Nov., 32 p. + annexes.
[168] INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. 1994. « Paysage, grand paysage », *Cahiers,* n°106, déc. et 1995. « Les parcs naturels régionaux », *Cahiers,* n° 109-110, juil. 232 p.
[169] INSTITUT D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE. 1997. « Tirer parti du relief et des vues » in : *Les paysages d'Île-de-France. Comprendre, agir, composer, Cahiers,* n° 117-118, Paris : IAURIF, 396 p., pp. 271-282. SPEISSMANN, Christian. 2000. « Les sites classés, création, gestion et mise en valeur », *Cahiers,* n°129, 4e trim., pp. 119-135.
[170] INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT. 1996. *L'environnement en France, édition 1996-1997.* Paris et Orléans : Éd. la Découverte, 351 p.
[171] INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE. 1998. *Prospective : la forêt, sa filière et leurs liens au territoire.* Sous la dir. de Michel Sébillotte, Tome I, 257 p. et Tome II, 130 p.
[172] JOANNE, Paul. 1896. *Dictionnaire géographique de la France.* Paris : Hachette, Tome IV.
[173] JOLY, Michel. 1994. « Les pelouses », *Actes des Journées de l'environnement organisées par l'Union des amis du parc naturel du Vexin français,* colloque du 4 juin 19984 Les milieux naturels du Vexin français : protection et mise en valeur, 118 p., pp. 23-42.
[174] KALAORA, Bernard. 1993. *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt.* 2e éd. rev. et comm. Paris : Éd. l'Harmattan, 304 p.
[175] KRIEG, Pierre-Charles. 1990. *Mise à l'étude d'un parc naturel régional dans le Vexin français (Val-d'Oise, Yvelines).* Rapport pour le conseil régional d'Île-de-France (CR 48-90), 20 p.
[176] LABLAUDE, Pierre-André. 1990. *Val-d'Oise, La Roche-Guyon, château : étude préalable de diagnostic général des bâtiments et programme d'opération de la 1ère tranche de travaux.* Paris : Conservation régionale des monuments historiques d'Île-de-France, 563 p.
[177] LACHIVER, Marcel. 1982. *Vin, vigne et vignerons en région parisienne du XVIIe au XIXe siècle.* Pontoise: Société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin, 957 p.
[178] LAMBREY, Emmanuelle [Thèse en cours sous dir. Augustin Berque et Pierre Donadieu].
[179] LAPIÈRE, Denis, BAILLY, Pierre. 1996. *La saison des anguilles.* Éd. Dargaud, Long courrier, 79 p.
[180] LARROUY-CASTERA, Xavier. 1998. « Chartes des parcs naturels régionaux et droit de l'urbanisme : des relations encore incertaines », *Revue de droit rural,* n°265, oct., pp. 472-478.
[181] LARRUE, Corinne. 2000. *Analyser les politiques publiques d'environnement.* Paris ; Montréal : L'Harmattan, 207 p.
[182] LECOMTE, Thierry. 1987. « Gestion intégrée d'une zone humide, cas du marais Vernier », *Marais et prairie humide, valorisation écologique et gestion agricole,* Actes du colloque de Saint-Lo , 4 et 5 déc., pp. 59-60.
[183] LECOMTE, Thierry. 1993. *L'utilisation des races domestiques en péril dans la gestion conservatoire des milieux naturels.* Parc naturel régional de Brotonne, Conférence permanente des Réserves naturelles, févr., 6 p.
[184] LECOMTE, Thierry, LE NEVEU, Christine. 1986. *Le marais Vernier, contribution à l'étude et à la gestion d'une zone humide.* Thèse, sous dir. Frileux, Rouen : Université, s.n., 625 p.

[185] LECOMTE, Thierry, LE NEVEU, Christine. 1984. « Une nouvelle approche pour l'entretien d'un marais. La Réserve Naturelle des Mannevilles dans le Marais Vernier (Eure) », *Actes du séminaire de Wissant. Développement alternatif et gestion des espaces naturels,* pp.12-19.
[186] LECOMTE, Thierry, LE NEVEU, Christine, PICON, Bernard, LECOMTE, Jacques. 1985. «Au sujet des marais... » in : *Protection de la nature : histoire et idéologie.* 1985. Paris : L'Harmattan, 245p., pp. 41-59.
[187] LE DANTEC, Jean-Pierre. 1996. *Jardins et paysages. Texte critiques de l'antiquité à nos jours.* Paris : Larousse, 634 p.
[188] LE DANTEC, Jean-Pierre, LE DANTEC, Denise. 1998. *Le roman des jardins de France. Leur histoire.* 2e éd. rev. et augm. Paris : Bartillat, 280 p.
[189] LE FLOCH, Sophie. 1996. *Regards sur le peuplier, un arbre entre champs et forêts : du rationnel au sensible.* ENGREF, Thèse de doctorat en Sciences forestières, 2 volumes, 314 p. + un volume d'annexes.
[190] LE FLOCH, Sophie. 1999. « Environnement, paysage, écologie,… et gens ordinaires. Quelques pistes de réflexion issues d'une enquête exploratoire », *Nature-Sciences-Sociétés,* Vol.7, n°2, pp. 65-71.
[191] LE PAYRÉ, Véronique. 1999. *L'ange du marais.* Revue Manuscrit, n°2, 2e trimestre, collection Suspense, Cholet : Les deux encres, 80 p.
[192] LE RAY, Ph. 1990. « Un parc naturel régional du Vexin français, entre Giverny à célébrer et Cergy-Pontoise à limiter », *Les décideurs d'Île-de-France,* 2 oct.
[193] LESORT, André, BERNUS, Pierre, BOYÉ, Maurice-Pierre, RICHARD, Monique. 1946. *Visages de l'Ile-de-France.* Collection Provinciales, Paris : Éd. des horizons de France, 216 p.
[194] LETELLIER, Céline. 1994. *La protection des zones humides. L'exemple du marais Vernier.* Mémoire de DESS Administration locale, s.n., 88 p. [Arehn].
[195] LUGINBÜHL, Yves. 1992. « La gravure ou la France pittoresque » in : BRUNET, Pierre (dir.). 1992. *L'atlas des paysages ruraux de France.* Paris : Éd. J.P. de Monza, 200 p., pp. 132-133. LUGINBÜHL, Yves. 1990. *Paysage. Textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours.* Lyon : La Manufacture, 270 p. LUGINBÜHL, Yves. 2001. *La demande sociale de paysage.* Conseil national du paysage, avril, 25 p.
[196] MAHAUD, Jean. 2000. *Les boisements de conifères du Morbihan, de l'environnement au paysage. Les processus écologiques et sociaux d'acclimatation et de naturalisation de trois essences résineuses introduites.* Thèse de doctorat en Sciences forestières sous dir. Pierre Donadieu, Paris : École nationale du génie rural, des eaux et forêts/Versailles : École nationale supérieure du paysage, 195 p.
[197] MALLET, Robert. 1959. *Jardins et Paradis.* Paris : Gallimard, la galerie pittoresque, n. p.
[198] MANGUE, Alberto, GUADALUPI, Gianni. 1998. *Dictionnaire des lieux imaginaires.* Trad. française Actes Sud-Léméac, 550 p.
[199] MARIÉ, Michel, VIARD, Jean. 1977. *La campagne inventée.* Arles : Actes sud, 228 p.
[200] MARTINOT, Jean-Paul. 1993. « Géographie du Vexin français », *Guide du Vexin français.* Nouvelle éd. rev. et augm. Les Amis du Vexin français. Saint-Ouen-l'Aumone : Éd. du Valhermeil, 295 p., pp. 3-25.
[201] MAUGENDRE, Adolphe. [Vers 1850]. *Souvenirs de La Roche-Guyon, vues pittoresques et archéologiques du château et de ses environs, dessinés d'après nature et lithographiés à deux teintes.* Album de 24 dessins en 20 planches, texte d'Auguste BRY, imprimeur Rue du bac à Paris. [Bibliothèque nationale].
[202] MAUPASSANT, Guy de. «Amour », paru dans le Gil Blas du 7 déc. 1986 et cité pp. 83-89 de ANGUÉ, Fernand, LAGARDE, André, MICHARD, Laurent (dir.). 1980. *Maupassant. Contes : scènes de la vie de province.* 2e éd. rev. et augm. Bordas, Univers des lettres, étude critique illustrée, extraits commentés, 160 p.
[203] MÉNY, Yves, THŒNIG, Jean-Claude. 1989. *Politiques publiques.* Paris : Presses universitaires de France. 391 p.
[204] MICHELAT, Guy. 1975. « Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie », *Revue française de sociologie,* vol. XVI, pp. 229-247
[205] MICHELIN, Yves, GAUCHET, Sylvie. 2000. « Gérer le paysage : joindre le geste à la parole », *Vives campagnes*. Paris : Autrement, 223 p., pp. 134-162.
[206] MICOUD, André in : LASCOUMES, Pierre (dir.). 1999. *Instituer l'environnement : vingt-cinq ans d'administration de l'environnement.* Actes du colloque, 11-12 déc. 1996, Paris organisé par l'Association française de science politique et le Ministère de l'environnement, Paris ; Montréal : l'Harmattan, 233 p.
[207] MICOUD, André, LANEYRIE, P., DE BANVILLE, E. 1977. *Fonctions et enjeux des parcs naturels régionaux périurbains : l'exemple du Parc du Pilat.* Cresal, Saint-Etienne, mars, 159 p.
[208] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1997. *Séquences Paysages n°1,* revue de l'Observatoire photographique du paysage, Paris : Hazan, 112 p.

[209] MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1992. *Protection et reconquête des paysages.* Conférence de presse du 2 septrembre 1992, 125 p.
[210] MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT. 1987. *Rapport à la commission supérieure des sites.* 7 mai. [Lettre de 3 pages].
[211] MINISTÈRE DE L'URBANISME, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1986. *Projet de classement au titre des sites des falaises de La Roche-Guyon-forêt de Moisson. Rapport pour la commission départementale des sites. Secteur Val-d'Oise.* janv., 6 p. + annexes.
[212] MINISTÈRE DE L'URBANISME, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. 1983. *Classement du site des falaises de La Roche-Guyon-forêt de Moisson. Rapport pour la commission départementale des sites. Secteur Yvelines.* févr., 3 p + annexes.
[213] MIQUEL, Pierre. 1958. *Hugo touriste 1819-1824 : Les vacances d'un jeune romantique : Issy, Sceaux, Dreux, Monfort l'Amaury, La Roche-Guyon, Gentilly*. Paris : La platine,197 p. , pp. 129-152. [Fonds Mantes].
[214] MOHEN, Jean-Pierre. 1999. *Les sciences du patrimoine. Identifier, conserver, restaurer.* Paris : Éd. Odile Jacob, janv., 370 p.
[215] MOQUAY, Patrick. 1996. *Coopération intercommunale et société locale. Logiques d'action collective et d'institutionnalisation en milieu rural.* Thèse sous dir. Jacques PALARD, Science politique : Université Bordeaux 4.
[216] MOREL, Sandrine. 2001. *La photographie au service d'une recherche de représentations sociales de paysage. Le paysage des habitants des coteaux de La Roche-Guyon : entre représentation pittoresque et représentation ordinaire.* Mémoire de D.E.A. Jardins paysages territoires, École d'architecture Paris-la-Villette/Université Paris I Panthéon-Sorbonne, sous dir. Pierre Donadieu, 61 p. [Non publié].
[217] MOSSER, Monique. 2000. « Pittoresque », *Encyclopædia Universalis.* Cd-Rom version 6.
[218] MOURET, José. 1982. « Le marais Vernier, une Camargue normande », *Paris-Normandie,* 5 et 6 juin.
[219] MULLER, Pierre. 2000. *Les politiques publiques.* 4e éd. rev. et augm. Paris : Presses universitaires de France, collection Que sais-je ?, 127 p.
[220] MULLER, Pierre, SUREL, Yves. 1998. *L'analyse des politiques publiques.* Paris : Montchrestien, 156 p.
[221] NATURA 2000. 1998. *Marais-Vernier/Basse Vallée de la Risle. Document d'objectifs Natura 2000.* Préfecture de l'Eure. Tome I document de synthèse, 35 p. Tome II document technique, 89 p. + annexes. Tome III Document administratif, n.p.
[222] NATURA2000. 1998. *Document d'objectifs du site « Coteaux et boucles de la Seine », susceptible d'être intégré dans le réseau Natura 2000.* Mars, 163 p. [Site n°22 du programme Life, FR 1100797].
[223] NÉMARQ, Christine. 1990. « Vexin : la région sur deux fronts », *Le quotidien de Paris,* 1er oct.
[224] NICOLINO, Fabrice. 2000. «Au marais Vernier se perpétue le pays d'autrefois », *Géo,* n°255, mai, pp. 126-130.
[225] NOORDHUIS, Klaas T. 1996. *700 arbres et plantes de jardin.* Traduit du néerlandais par Jean-Louis Parmentier, Gründ, 319 p.
[226] NORD SUD PAYSAGES (GAUCHER, Pascale et JJ., BOUTS, N.) 1998. *Charte paysagère intercommunale de Vétheuil, Guernes, Saint-Martin-la-Garenne : diagnostic.* Oct. n.p.
[227] PARC NATUREL RÉGIONAL DE BROTONNE. 1992. *Guide pratique à l'usage des maires. Charte paysagère.* Notre-Dame-de-Bliquetuit : PNRB, fév., 22 p.
[228] PARC NATUREL RÉGIONAL DE BROTONNE. [1993]. « Les plantations ». *Le journal du parc naturel régional de Brotonne,* n°1, Notre-Dame-de-Bliquetuit : PNRB, 4 p.
[229] PARC NATUREL RÉGIONAL DE BROTONNE. s.d. *Sur la route des chaumières.* Notre-Dame-de-Bliquetuit : PNRB. [Dépliant grand format].
[230] PARC NATUREL RÉGIONAL DE BROTONNE. 1994. *Charte révisée 1994. N*otre-Dame-de-Bliquetuit : PNRB, 32 p.
[231] PARC NATUREL RÉGIONAL DE BROTONNE. 1994. *Les 20 ans du Parc.* Notre-Dame-de-Bliquetuit : Maison du Parc de Brotonne, 23 p.
[232] PARC NATUREL RÉGIONAL DE BROTONNE. 1999. *Charte de territoire. Bilan cartographique 1992-1997. Parc naturel régional de Brotonne.* Fév., Notre-Dame-de-Bliquetuit : PNRBSN [Rapport 35 p. + Fiches].
[233] PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE. 2000. *Diagnostic du patrimoine naturel.* Notre-Dame-de-Bliquetuit : PNRBSN, mars, n.p.
[234] PARC NATUREL RÉGIONAL DES BOUCLES DE LA SEINE NORMANDE. 1999. *Diagnostic*. sept. Notre-Dame-de-Bliquetuit : PNRBSN.

[235] PARC NATUREL RÉGIONALDU VEXIN FRANÇAIS. 1995. *Charte, objectif 2005, rapport.* Théméricourt : PNRVF, 103 p. + carte.
[236] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 2000. *Planter une haie champêtre dans le Vexin français.* Théméricourt : PNRVF, 31 p. et PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. [Avant 2000]. *Nature, Plantation de haies, Les haies champêtres…* Théméricourt : PNRVF. [Dépliant format A4 recto-verso].
[237] PARC NATUREL RÉGIONALDU VEXIN FRANÇAIS. 1998. « Jacques Dupâquier, une connaissance profonde du Vexin français mise au service de sa défense et de son avenir », *Couleurs du Vexin,* n°4, avr., Théméricourt : PNRVF, p. 1et 5.
[238] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 1999. *Le Parc, une aventure qui a trois ans, bilan d'activité 1995-1998.* Théméricourt : PNRVF, 31 p.
[239] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 2000. « Pourquoi et comment préserver les pelouses calcicoles ? », *Couleurs du Vexin,* n°9, janv., Théméricourt : PNRVF, p. 7.
[240] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 1999. « Les enduits de façade dans le Vexin français », *Couleurs du Vexin,* n°8, oct., Théméricourt : PNRVF, pp. 4-5. « L'importance de l'impact des constructions neuves dans les villages du Vexin français », *Couleurs du Vexin,* n°7, juil., Théméricourt : PNRVF, p. 7.
[241] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 1997. « L'orac : 3 millions de francs pour aider artisans et commerçants », *Couleurs du Vexin,* n°2, juil., Théméricourt : PNRVF, pp.1-2 ; 1998. « Un an d'actions en faveur de l'artisanat et du commerce », *Couleurs du Vexin,* n°5, juin, Théméricourt : PNRVF, pp. 1-2 et « Aide à la petite hôtellerie et à la restauration rurales », *Couleurs du Vexin,* n°5, juin, Théméricourt : PNRVF, p. 7. [Bénéficiaires : antiquaire Grand Papa à Vétheuil et restaurant Les bords de Seine à La Roche-Guyon].
[242] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 2000. *À la découverte des oiseaux dans le Vexin français.* Théméricourt : PNRVF, juil., 14 p. PARC NATUREL RÉGIONALDU VEXIN FRANÇAIS. s.d. *Sentier Panda, Les coteaux de la Seine.* PNRVF/WWF/Gîtes de France, n.p. [Une version spécifique, plus courte, sans date, concerne le gîte de La Roche-Guyon. *Gîtes.* PNRVF/WWF/Gîtes de France, n.p.]
[243] PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. s. d. *Le cahier des charges pour l'élaboration des chartes paysagères communales.* Théméricourt : PNRVF, 6 p. [Document de travail interne].
[244] PATIN, Valéry. 1997. *Tourisme et patrimoine en France et en Europe.* Paris : La documentation française, 173 p.
[245] PÉRIGORD, Michel. 1996. *Le paysage en France.* Paris : Presses universitaires de France, Que sais-je ?, 126 p.
[246] PÉRILLON, Yves. 1995. « La protection de l'habitat et des paysages ruraux depuis la loi du 2 mai 1930 », *bull. de l'Association des Amis du Vexin français,* n°35, pp. 32-39.
[247] PERROT, Martyne, MAGOS, Isabelle. 1997. « Un paysage de carte postale, l'Aubrac », *Xoana, Images / Paysages,* n° 5, éd. J.M. Place, pp. 49-67.
[248] PETIT, Marcel, DE MONCEL, Jean. [1932]. « Au secours ! Il faut sauver l'église de Haute-Isle ; le village troglodytique de Haute-Isle, à 60 kilomètres de Paris ». s.l., s.n., 3 p. [Documentation archéologique]
[249] PIQUET, Christophe, OLLIVIER, Jean-Pierre (propos recueillis par). 1990. « Jean-Philippe Lachenaud : mon projet pour le Val-d'Oise », *Le régional,* 12 juil.
[250] POISSON, Georges. (dir.). 1999. *Dictionnaire des monuments d'Île-de-France.* Éditions Hervas, 957 p.
[251] POULLE, François. 1992. *L'aménagement intercommunal de l'espace. L'expérience du Parc naturel régional du Luberon.* Paris : Syros-alternatives, « les cahiers de l'intercommunalité », 157 p. Voir aussi POULLE, François. 1992. « Planification en Lubéron. Comment un territoire rural organise son espace », *Territoires,* mars, pp. 25-33.
[252] POULLE, François, GORGEU, Yves. 1997. *Essai sur l'urbanité rurale. Cinq territoires ruraux, leurs serments et leurs modes de gouvernement.* Paris : Syros, 127 p.
[253] PUIBOUBE, Daniel. 1995. *Faire revivre une maison en Normandie. Styles de construction, modes de restauration.* Paris : Rustica, 127 p.
[254] QUENNEVILLE, Alain, CASSOU, Francis. 1991. *La Roche-Guyon, dix siècles d'histoire.* 24 p.
[255] QUENNEVILLE, Alain, DELAHAYE, Thierry. 1995. « Victor Hugo à La Roche-Guyon », *Vivre en Val-d'Oise,* n°31, avr., pp. 42-46.
[256] QUENNEVILLE, Alain, DELAHAYE, Thierry. 1994. « Rommel à La Roche-Guyon », *Vivre en Val-d'Oise,* n°26, juin-août, pp. 10-18.

[257] QUENNEVILLE, Alain, DELAHAYE, Thierry. 1999. « Le potager de La Roche-Guyon », *Vivre en Val- d'Oise*, avr.-mai, pp. 26-31.
[258] QUENNEVILLE, Alain, DELAHAYE, Thierry, BROUTIN, Christian. 1996. *La Roche-Guyon, l'un des plus beaux villages de France.* Saint-Ouen-l'Aumône : Éd. du Valhermeil, 127 p.
[259] QUEVREMONT, Catherine. 1980. « Le Marais-Vernier, dernière survivance de la vieille normandie, 2 mai.
[260] RAGACHE, Gilles. 1979. « Une communauté rurale, le marais Vernier », *Le peuple français,* janv.-mars, n°5.
[261] RAY, Marie-Claire. 1987. « Le paysage au bout du pinceau », *La Croix,* 27 juin. Voir aussi 1995. « N'oubliez pas votre parapluie », *Vivre en Val-d'Oise,* n° 32, juil.-août, p. 69.
[262] RÉSERVE NATURELLE VOLONTAIRE DES COURTILS DE BOUQUELON. 1998. *Guide de promenade.* Sentier de découverte. [Première version].
[263] RIBARD, F. 1998. Dualité du régime juridique des paysages. D.E.A. de Droit de l'Environnement, Année Académique 1997-1998. Université Paris II (Panthéon – Assas).
[264] ROGER, Alain. 1997. *Court traité de paysage.* Paris : Gallimard, 199 p.
[265] ROGER-MARX, Claude. 1970. *Abel Lauvray.* Imp. Bouquet à Auch, 131 p. [Fonds local Mantes].
[266] ROMI, Raphaël. 1999. *Droit et administration de l'environnement.* 3e édition, Montchrestien Domat droit public, 535 p.
[267] ROMI, Raphaël, 1992. *Les espaces humides, le droit entre protection et exploitation des territoires.* Paris : L'Harmattan, 122 p.
[268] ROUSSE, Émile. 1892. *La Roche-Guyon, châtelains, château et bourg.* Paris : Hachette, 495 p.
[269] RUMELHART, Marc. 2000. *Quelle nature aujourd'hui pour les anciens paysages pastoraux ? Patrimoine écologique et paysage, moteurs de création de nouvelles natures rurales périurbaines.* Versailles : École nationale supérieure du paysage de Versailles/Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Programme national de recherches « Recréer la nature »/INA-PG/INRA-SAD/AEV/ Compagnie des sablières de la Seine-Lafarge/PNRVF, sept., 184 p. (Ensp 10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles)
[270] RUMELHART, Marc. 1982. *Initiation à la lecture écologique de l'espace.* Ensp de Versailles (10 rue Mal Joffre 78 000 Versailles). [D'après G. Long, 1974].
[271] SAINTENY, Guillaume. 1993. *Fiscalité des espaces naturels.* Paris : Victoires -éd : diff. Litec,118 p.
[272] SAINTENY, Guillaume. 1999. « Une politique du paysage » *Regards sur l'actualité,* n°250, avr., la Documentation française, pp. 19-32.
[273] SALETTA, Patrick. 1994. *Sanctuaires souterrains, aux origines de l'Église en France.* Paris : Alternatives, 149 p.
[274] SALETTA, Patrick. 1992. *Voyage dans la France des troglodytes.* SIDES, 303 p.
[275] SAMSON, Mireille. 2000. « Les croix pattées dans le Vexin français », *Vivre en Val-d'Oise*, n°64, nov., pp. 46-48.
[276] SAVATER, Fernando. 1982. « Le paysage des contes », *Courrier de l'Unesco*, juin, n°218, pp. 4-6.
[277] SCHURR, Gérald, CABANNE, Pierre. 1996. *Dictionnaire des petits maîtres de la peinture, 1820-1920,* tome 1 de A à H, Paris : les éditions de l'amateur, 557 p. pour le tome 1.
[278] SGARD, Anne. 2000. « Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ? » in : COLLECTIF. *Paysage et identité régionale : de pays rhônalpins en paysages.* Actes du colloque de Valence du 16 au 18 oct. 1997. Éd. Genouilleux (Ain) : la Passe du vent, 318 p., pp. 23-34.
[279] SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS. 1993. *Avant-projet de charte.* 21 avr., 63 p. + annexes.
[280] THÉVENOT, Valérie. 2001. « Alerte au marais », *Cheval Loisirs,* n°113, pp. 34-37.
[281] THOMAS, Philippe. 1993. « Charte paysagère du parc de Brotonne. Démarche », *Plans et chartes de paysage.* Actes du séminaire du 29 oct. 1993, Versailles : École nationale supérieure du paysage, n.p.
[282] TOMKIEWICZ, Stanislas. 1999. « Le crocodile sentimental », *Promenades dans la roche* [Bulletin de la mairie de La Roche-Guyon] ; [Documentation archéologique].
[283] TOUSSAINT, Abbé, HOSCHEDÉ, Jean-Pierre. 1897. « Flore de Vernon et de La Roche-Guyon », *Bull. Amis Sc. Nat. Rouen,* 308 p., pp. 103-308. [Fonds local Mantes]
[284] UNIVERSITÉ DE PARIS VIII VINCENNES À SAINT-DENIS. 1983. *Faut-il supprimer les parcs nationaux ?* Actes du colloque, Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, Association des journalistes-écrivains pour la nature et l'écologie, 98 p.
[285] URBAIN, Jean-Didier. 1996. *Sur la plage. Moeurs et coutumes balnéaires (XIXe-XXe siècles).* Paris : Petite bibliothèque Payot, 374 p.

[286] VASSEUR, Roland, WARO, Françoise. 1991. « Le “ pétillon ” en Vexin français », *Vivre en Val-d'Oise*, n°8, juin-août, pp. 40-51.
[287] VERHAEREN, Émile. « Le saule », extrait de *La Guirlande des Dunes*. Éd. Mercure de France, cité pp. 72-73 de FOURNIER, Jean, BASTIDE, Maurice, BARRAL, Marcel, GRIFFE, Georges, FOURNIER. 1964. *Français, classe de Quatrième.* Paris : Bordas, collection Lagarde & Michard, initiation littéraire, III, 542 p.
[288] VOTQUENNE, Thierry. 2001. http://www.multimania.com/votquenne/page9.html [Chouettes d'Athéna et saules têtards]
[289] WALTER, Rodolphe. 1995. *Bull. de l'Association des Amis du Vexin français,* n°35, pp. 29-48.
[290] WARNIER, Bertrand. 1983. « L'arbre et l'aménagement de l'espace urbain », *bull. de l'Association des Amis du Vexin français*, n°19, pp. 29-39.
[291] WARRELL, Ian. 1999. *Turner et la Seine.* Trad. de l'anglais. Paris : Réunion des musées nationaux, Paris-Musée, 286 p.
[292] WEISS, Christian. 2000. *Les haies en Vexin français.* Maîtrise de géographie (sous dir. Antoine Da Lage), Université de Vincennes à Saint-Denis Paris VIII, mai, 131 p. [Non publié].
[293] WILDENSTEIN, Daniel. 1974. *Monet, catalogue raisonné,* vol. II, Taschen, Wildenstein Institute, 359 p.
[294] YOUNG, Arthur. 1791. *Voyages en France.* Tome 1, 9 oct. 1788.
[295] ZÉBUS, Laurence. 1994. *La carte sensible : un outil de communication sur le paysage.* D.E.A. « Jardins, paysages, territoires » sous la dir. de Pierre Donadieu, Paris : École d'architecture Paris-la-Villette/Paris : École des hautes études en sciences sociales, 78 p. [Non publié].
[296] ZERNER, Henri. 1996. « Romantisme ». *Encyclopædia Universalis*, corpus 20, 1103 p., pp. 187-203.

Sites internet

[297] Conseil régional de Haute-Normandie, géographie :
http://www.region-haute-normandie.fr/haute_Normandie/geographie/vegetation_faune.htm
et *Carte des Paysages et milieux naturels de Haute-Normandie* :
http://www.region-haute-normandie.fr/telechargements/haute_normandie/MilieuxNaturels.pdf
[298] Ministère de l'environnement, *Entre terre et eau, Agir pour les zones humides* :
http://www.environnement.gouv.fr
[299] Troo : http://www.troo.org
[300] Naturoscope (mairie de Pont-Audemer) : http://www.naturoscope.org

Coordonnée de fonds spécialisés

-[Documentation archéologique] Service archéologique départemental du Conseil général du Val-d'Oise, abbaye de Maubuisson, 95 Saint-Ouen-l'Aumône ;
-[Fonds local Mantes] Bibliothèque municipale Georges-Duhamel, square Brieussel-Bourgeois, 78 Mantes-la-Jolie ;
-[Arehn] Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Couvent des cordeliers, 76 Rouen

Table des figures

(Le nombre indique le numéro de la page où la figure est reproduite)

Première partie (néant)
Deuxième partie
-fig. 1 En vallée de Seine, les deux territoires étudiés. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon 34
-fig. 2 Nombre total d'habitants par commune et par année entre 1906 et 1999. Source Insee 36
-fig. 3 L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de La Roche-Guyon. État dans les années 1970 et vers 1900 (reconstitution). Cartes réalisées par Nathalie Dumont-Fillon 38
-fig. 3 bis L'évolution de l'occupation du sol sur les coteaux de La Roche-Guyon. État actuel (1995). Réalisation : même auteur, même sources 39
-fig. 4 L'enfrichement des coteaux depuis plus de cinquante ans. Au niveau de Haute-Isle. Blocs-diagramme (avant et après les années 1950) dessinés par la paysagiste Florence Binet [30] 40
-fig. 5 Les régions autour du marais Vernier. *Carte des Paysages et milieux naturels de Haute-Normandie*, sur le site internet du Conseil régional de Haute-Normandie [297] 41
-fig. 6 Population de chaque commune, classées par nombre croissant du recensement de 1999. Source Insee 42

-fig. 7 Les sept communes du marais Vernier. Carte Nathalie Dumont-Fillon 43
-fig. 8 La non adhésion au parc naturel régional des boucles de la Seine normande (avant 2000).
Carte Nathalie Dumont-Fillon, source : parc naturel régional de Brotonne 43
-fig. 9 Le marais Vernier agricole, d'après Thierry Lecomte et Christine Le Neveu [185] 44
-fig. 10 L'occupation du sol au marais Vernier en 1998. Carte Nathalie Dumont-Fillon d'après
Document d'objectifs Natura 2000 [221] 46
-fig. 10 bis L'occupation du sol en 1999 pour 4 500 hectares de marais. Source Ministère
de l'environnement, *Entre terre et eau, Agir pour les zones humides* [298] 47
-fig. 11 Variation des surfaces cultivées au marais Vernier. Source Lettelier Céline, op. cit. [194] 47
-fig. 12 Les communes et l'emplacement des points de vue photographiés. Carte Nathalie Dumont-Fillon
d'après les cartes 1/25 000 de 1989 Ign 2113 O et 2113 E 50
-fig. 13 Les vues panoramiques dessinées par le paysagiste Alain Freytet en 1990
(date du classement) [142] 51
-fig. 14 Les vergers devenus jardins d'ornement à Chantemesle. Dessin Nathalie Dumont-Fillon 2000 53
-fig. 15 La Seine à La Roche-Guyon, cliché de Christian Broutin [258 p. 88] 54
-fig. 16 La rue de Poitou à La Roche-Guyon, cliché de Christian Broutin [258 p. 94] 54
-fig. 17 Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline [31 p. 92] 54
-fig. 18 Cliché de Florence Binet et Fabienne Méline (document de travail
pour construire les scénarios d'évolution) 54
-fig. 19 Le château vu de la Vacherie, rive gauche, cliché de Christian Broutin [258 p. 124] 54
-fig. 20 L'église troglodytique de Haute-Isle ; carte postale cliché 12/95 J. Alix éd. Dubray Conches (Eure) 55
-fig. 21 Panorama par le chemin de grande randonnée, cliché de Christian Broutin [258 p. 71] 55
-fig. 22 En amont vers Vétheuil, cliché de Christian Broutin [258 p. 123] 55
-fig. 23 Le village, vue aérienne (La Roche-Guyon), cliché de Christian Broutin [258 p. 97] 55
-fig. 24 Inondation, cliché de Christian Broutin [258 p. 115] 55
-fig. 25 Le bourg de Vétheuil installé sur la courbe de niveau 25.
Diagnostic de la charte paysagère [225] 56
-fig. 26 Le Panorama de Bouquelon par le paysagiste Alain Freytet, croquis paru en 1992
dans la revue Paysage et Aménagement P+A sans rapport avec le texte (n°21 pp. 66-67) 58
-fig. 27 L'analyse d'une chaumière rurale du marais Vernier dans un dictionnaire d'architecture [41 p. 206],
façade nord-ouest et coupe transversale 62
-fig. 28 Le piment royal *(Myrica gale)* qui ressemble à un petit saule [235 p. 74] 63
-fig. 29 La cladiaie *(Cladium mariscus)* [126] 63
-fig. 30 L'astragale de Montpellier *(Astragalus monspessulanus)* [17] 65
-fig. 31 Les valeurs patrimoniales du marais Vernier identifiées par Natura 2000.
Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les données de 1998 [221] 68
-fig. 32 Les valeurs patrimoniales des coteaux de La Roche-Guyon identifiées par Natura 2000.
Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les données de 1998 [222] 69

Troisième partie

-fig. 33 Trois hérons du Paradis terrestre. Gravure de Françoys von Beusekom [197 gravure n°8] 82
-fig. 34 Thomas Bewick (1753-1828) : *Le Pendu*, gravure sur bois ; vignette illustrant
History of British Birds,vol. I, Newcastle, 1799 (R. Roland Ziolo) [296 p. 200]. 84
-fig. 35 L'homme-arbre dangereux dans Comès. 1995. *La maison où rêvent les arbres.* Casterman, 80 p. 84
-fig. 36 Cartes postales anciennes présentées dans le bulletin municipal
de Sainte-Opportune-la-Mare en 1999 85
-fig. 37 Le patrimoine bâti sur le coteau, carte postale intitulée « Le marais Vernier », éd. Dubray,
cliché J. Alix 86
-fig. 38 Une carte postale récente de paysages [vers 1990] : l'auberge de la Grand-Mare, éd. Epp
création J. Beneteau 86
-fig. 39 Le marais Vernier tout juste révélé, mais le cliché n'indique pas la localisation : « En Normandie,
paysage d'hiver », éd. Combier à Mâcon, paru en 2000 sur un cliché de Gérard Gsell cadré vers 1990 86
-fig. 40 *Le château des Silly* par Claude Chastillon vers 1600 [258 p. 44] 90
-fig. 41 *Veüe du château de La Roche-Guyon en Normandie appartenant à Monseigneur de Liencourt*
par Israël Silvestre en 1650. Bibliothèque nationale 91
-fig. 42 *Le château de madame d'Enville* par Louis-Nicolas de Lespinasse après 1769.
Aquarelle, musée de l'Île-de-France à Sceaux 92
-fig. 43 Carte postale actuelle, en vente en 2000. La Roche-Guyon, éditions Epp photo J. Beneteau 92
-fig. 44 *Le potager en 1741 : Veüe du chasteau de la Roche guyon du costé de la rivière.*
Anonyme. Vue aquarellée, Archives départementales du Val-d'Oise 92
-fig. 45 *Le château de madame d'Enville*, huile sur toile de Hubert Robert en 1792.
Musée des Beaux-Arts de Rouen 95
-fig. 46 Hubert Robert en 1792 (aquarelle préparatoire). Archives départementales du Val-d'Oise 95

-fig. 47 *Vue du château de La Roche-Guyon,* lithographie de Ricoi [176 p. 91 ; 213 p. 144]
Bibliothèque nationale Est Va 95 B 16972 97
-fig. 48 *La Roche-Guyon* (lithographie anonyme de pont suspendu), [176 p. 94]
Bibliothèque nationale Est Va 95 B 16975 97
-fig. 49 *La Roche-Guyon* par Édouard Hostein en 1828, [255 ; 176 p. 86]
Bibliothèque nationale Est Va 95 B 16964 99
-fig. 50 *Vue de La Roche-Guyon* par Édouard Hostein en juin 1843 [176 p. 90]
Bibliothèque nationale Est Va 95 B 16960 100
-fig. 51 Un cours de paysage au XIXe siècle (gravure représentant des scènes pittoresques) [195 p. 198] 100
-fig. 52 *Vue générale prise de la rive gauche*, par Adolphe Maugendre vers 1850 dans le recueil de vues *Souvenirs de La Roche-Guyon*, planche 1 [201] 100
-fig. 53 *Vue générale prise de vieille route de Gasny (côté de Vétheuil)*, par Adolphe Maugendre vers 1850 dans le recueil de vues *Souvenirs de La Roche-Guyon*, planche 17 [201] 101
-fig. 54 *Vue générale prise de la route de Vétheuil*, par Adolphe Maugendre vers 1850 dans le recueil de vues *Souvenirs de La Roche-Guyon*, planche 19 [201] 101
-fig. 55 *L'église troglodytique de Haute-Isle*, par Adolphe Maugendre vers 1850 dans le recueil de vues *Souvenirs de La Roche-Guyon*, planche 20 [201] 101
-fig. 56 Le parc du château, par Adolphe Maugendre vers 1850 dans le recueil de vues *Souvenirs de La Roche-Guyon*, planche 13 [201] 102
-fig. 57 *Vétheuil, vue générale prise de Lavacourt*, par Adolphe Maugendre [103 p. 14]. Musée de la batellerie de Conflans-Sainte-Honorine 102
-fig. 58 *La Seine à La Roche-Guyon* par Claude Monet en 188, [93 ; photo archives Wildenstein institute] 103
-fig. 59 *Vétheuil* par Claude Monet en 1878. Art institute, Chicago 103
-fig. 60 *Bords de la Seine près de Vétheuil* par Claude Monet en 188. Huile sur toile 60 x 79,5 coll. particulière [293 p. 254 réf. 675] 104
-fig. 61 *Les coteaux près de Vétheuil* par Claude Monet en 1881. Huile sur panneau 14,4 x 22,1 cm et *La Seine vue des hauteurs de Chantemesle* (1881) Huile sur panneau 14,4 x 22,3 cm, Musée des Beaux-Arts de Rouen [293 p. 252 réf. 669 et 671] 104
-fig. 62 *Le hameau de Chantemesle au pied du rocher* par Claude Monet en 1880. Huile sur toile 60 x 80 New-York Christie's, 1er mai 1996, n°113 [293 p. 227 réf. 588] 105
-fig. 63 *Vétheuil* par Abel Lauvray [s.d.], Huile sur panneau, 33 x 46, coll. particulière [100 p. 117] 105
-fig. 64 *Les moissons sur les coteaux de Vétheuil* par Abel Lauvray [s.d.] [265 p. 59] 106
-fig. 65 *Courbe de la Seine à Vétheuil* par Abel Lauvray [s.d.] [265 p. 106] et *Sur la terrasse de Vétheuil* par Abel Lauvray [s.d.] [265 p. 78] 106
-fig. 66 *Vétheuil sous la neige* par Alfred Veillet en 1947. Huile sur toile, 35 x 27, coll. particulière [100 p. 116] 107
-fig. 67 *Vétheuil : la route de La Roche-Guyon* par Albert Lebourg. Huile sur toile, musée Tavet à Pontoise. Conseil général du Val-d'Oise. [11 p. 95 crédit photo D. Patry] 107
-fig. 68 *Au bord de l'eau, Bennecourt* par Claude Monet en 1868. Art institute, Chicago [68 ; 142 p. 84] 107
-fig. 69 *Route tournante à La Roche-Guyon* par Paul Cézanne en 1885. Huile sur toile 64,2 x 80 Smith College Museum of Art, Northampton. Visible sur www.ibiblio.org/wm/paint/auth/cezanne/land 108
-fig. 70 *La Roche-Guyon* par Georges Braque en 1909, Huile sur toile 92 x 72 Eindhoven : Stedelijk van Abbe Museum et *À travers les arbres (1909)* Huile sur toile 81,2 x 65 coll. particulière (Suisse) [138 p. 74] 109
-fig. 71 *Les Bouleaux, route des Crêtes* par Maurice Albert en 1969. Coll. particulière [100 p. 61] 110
-fig. 72 Jean-Louis Tirpenne (XIXe siècle) l'église troglodytique de Haute-Isle. Musée de l'Île-de-France à Sceaux. Reproduite dans [250 p. 392] 110
-fig. 73 Fiction créée en 1960 par Edgar-Peter Jacobs. 1990. *Le piège diabolique.* Bruxelles : les éd. Blake et Mortimer, 64 p. 112
-fig. 74 Vue générale du site avec le château et le bourg. Cliché de guide touristique [92 p. 19]. Crédit photographique Archives départementales du Val-d'Oise, photos Laurent Baude, Catherine Brossais et Jean-Yves Lacôte 115
-fig. 75 Aquarelle de Francis Cassou, couverture de brochure [254] 115
-fig. 76 Vue de Vétheuil, fresque d'Alain Bruneaux en 1992, installée sur un mur de la place de la mairie 115
-fig. 77 *Rougeoiement à Vétheuil* par Soïchi Hasegawa [*Vivre en Val-d'Oise* n°16 p. 21] 117
-fig. 78 Christian Broutin, cliché contemporain : *Le château vu de la Vacherie, rive gauche* [258 p. 124]. Comparaisons (trois siècles d'écart) *Le château de madame d'Enville*, huile sur toile de Hubert Robert en 1792 (Musée des beaux-arts de Rouen) 116
-fig. 79 Cliché récent illustrant un article de Gérard Blondeau publié en 2000, op. cit. [34] Comparaison : Carte postale du début du XXe siècle : *Haute-Isle (Seine-et-Oise), route de La Roche-Guyon.* Publiée p. 67 de Mercier, Georges. 1995. *Le canton de Magny-en-Vexin. Mémoire en images.* Rennes : éd. A. Sutton, 127 p. et Tableau de Claude Monet en 1881 : *La Seine vue des hauteurs de Chantemesle* Musée des beaux-arts de Rouen [293 p. 252] 117

-fig. 80 Les costières de la Seine [64 p. 24]. *Vallée de la Seine près de La Roche-Guyon*, Patrick Forget/Gallimard 118
-fig. 81 Dans l'ouvrage naturaliste de Gérard Blondeau, «Au printemps, l'or des fleurs de cytises » [33 p. 24] 119
-fig. 82 Carte postale actuelle. « Vue générale (La Roche-Guyon-Val-d'Oise) » cliché Jean-Michel Escat, édition Semet Ipsom 120
-fig. 83 Plaquette de la direction de l'environnement (Cachan) [vers 1993], couverture pleine page d'un dépliant de présentation générale en trois pages, 21 x 21 cm 120
-fig. 84 Le potager de La Roche-Guyon [67 p. 584] 121
-fig. 85 « Septembre » par Christian Broutin, vue de l'atelier de l'artiste, format 97 x 130 cm. Présentée dans Vivre en Val-d'Oise n°32 p. 17 123
-fig. 86 Affiche de Christian Broutin vendue au public. [Vers 1997] Format 55 x 80 123
-fig. 87 Affiche de Christian Broutin vendue au public. [Vers 1998] Format 60 x 80 123

Transition
-fig. 88 Les acteurs des politiques publiques dans les deux territoires étudiés 129
-fig. 89 Les principales politiques publiques sur les coteaux de La Roche-Guyon.Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000 Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E 130
-fig. 90 Les principales politiques publiques au marais Vernier. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon 131

Quatrième partie
-fig. 91 L'ordre chronologique des inscriptions et des classements de monuments historiques au titre de la loi de 1913. D'après le Conseil général du Val-d'Oise [82] 140
-fig. 92 Le vieux château, croquis de reconstitution par Francis Cassou [254] 141
-fig. 93 Le château et son potager au XVIIIe siècle. Reconstitution par Francis Cassou [254] 141
-fig. 94 Les principaux monuments historiques (et leurs abords) sur les coteaux de La Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les sources [82] 142
-fig. 95 Sur les coteaux de La Roche-Guyon, forêt et route des crêtes. Dans la plaine, la forêt de Moisson et les sablières. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes Ign 1/ 25 000. Révision de 1989 : 2113 E et 2113 E 144
-fig. 96 Le périmètre de classement des coteaux de La Roche-Guyon. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les cartes et le dossier de classement [211 et 212] fournis par l'inspecteur des sites Jean Kuypers (Diren Île-de-France à Cachan) 145
-fig. 97 Une mise en place de la société paysagiste dans le Vexin français et sur les coteaux de La Roche-Guyon. Tableau de Nathalie Dumont-Fillon 154
-fig. 98 La procédure de classement. Schéma de Nathalie Dumont-Fillon 155
-fig. 98 bis L'encouragement de dynamiques paysagères existantes au marais Vernier. Schéma Nathalie Dumont-Fillon 155
-fig. 99 Trois scénarios d'évolution des coteaux de La Roche-Guyon [31] 155
-fig. 100 Zones naturelles du parc naturel régional des boucles de la Seine normande : zones protégées (Znp) et zones d'activités (Zna) [232] 159
-fig. 101 L'élaboration de chartes paysagères communales dans le parc naturel régional du Vexin français. État en mars 2001 d'après le parc naturel. Carte Nathalie Dumont-Fillon 167

Cinquième partie
-fig. 102 Le modèle de la chaumière et des pommiers en fleurs des cartes postales, cliché Gérard Gsell, éd. Combier 183
-fig. 103 Le modèle du marais de nature sauvage ; carte postale éditée par le parc naturel régional de Brotonne vers 1990 183
-fig. 104 Les motifs qui fondent les modèles, et les institutions concernées. Tableau de Nathalie Dumont-Fillon 184
-fig. 105 Charte paysagère intercommunale, partie concernant Vétheuil. D'après le projet de Nord-Sud paysagistes [226], carte de Nathalie Dumont-Fillon 195
-fig. 106 Sites de coteaux de la Seine et autres sites gérés par les naturalistes. Carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon d'après les documents [85] 200
-fig. 107 Une succession de publications scientifiques, d'après références bibliographiques des ouvrages, notamment : [186 ; 95 ; 221 ; 222]. Classement chronologique ; liste proposée par Nathalie Dumont-Fillon201
-fig. 108 Les enjeux patrimoniaux des coteaux, d'après le projet de réserve naturelle [95], carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon 206
-fig. 109 Les mesures environnementales sur les coteaux de La Roche-Guyon (prairies) D'après une carte du parc naturel régional du Vexin français, carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon 207
-fig. 110 Image de la conquête des coteaux [85] 209

-fig. 111 Logo : un paysage de coteaux [85] 209
-fig. 112 L'aquarelle d'une publication naturaliste [85] :
une illustration influencée par l'art (point de vue de Claude Monet) 210
-fig. 113 Publicité du Conseil général s'appuyant sur le paysage de la fiction d'Edgar-Peter Jacobs 216

Sixième partie
-fig. 115 La grande Brière [110 p. 16] 220
-fig. 116 La Camargue (récolte de roseaux) [110 p. 154] 220
-fig. 117 L'étang de Biguglia (Haute-Corse) [110 p. 172] 220
-fig. 118 « Eaux abondantes » (non localisé) [110 p. 36] 220
-fig. 119 L'étang noir (non localisé) [110 p. 86] 220
-fig. 120 Le marais de Brouage (Charente-Maritime) (cliché P. Donadieu 1994) 220
-fig. 121 Le marais de Bourges [110 p. 101] 220
-fig. 121 Le Marais poitevin mouillé [110 p. 83] 220
-fig. 123 (Troupeau près d'un canal, non localisé) [110 p. 124] 220
-fig. 124 Le marais des Échets (Ain) (cliché E. Lambrey 1998) 221
-fig. 125 Les bœufs d'Écosse dans la réserve naturelle des Mannevilles
(cliché Fédération des parcs naturels régionaux de France) 221
-fig. 126 Vallée de la Charente [110 p. 137] 221
-fig. 127 Le marais de Lessay (Manche) [110 p. 72] 221
-fig. 128 Le marais des Échets (Ain) (cliché E. Lambrey 1998) 221
-fig. 129 Les marais salants de Guérande [110 p. 80] 221
-fig. 130 Le Marais poitevin [110 p. 127] 221
-fig. 131 Choix de clichés par les habitants pour caractériser le marais Vernier.
D'après les entretiens de 1999, tableau réalisé par Nathalie Dumont-Fillon 225
-fig. 132 Le(s) marais personnel(s). Localisation de certaines pratiques selon les types d'habitants.
D'après les entretiens de 1999, carte réalisée par Nathalie Dumont-Fillon 230
-fig. 133 Homme dans l'arbre, dessin vers 1500. Bibliothèque nationale, Ms. fr. 2366, fol. 3 v 232
-fig. 134 Terrasse de monsieur J. (58) près de la Grand-Mare. Schéma Nathalie Dumont-Fillon 233
-fig. 135 Les mares personnelles de monsieur D. (77) dans le marais Vernier.
Schéma Nathalie Dumont-Fillon 234
-fig. 136 Mare creusée à la main (la première) par monsieur D. (77) et son fils qui s'y baignent.
Cliché par leur famille 235
-fig. 137 Les deux marais Vernier. D'après les entretiens menés en 1999 auprès des habitants
de Sainte-Opportune-la-mare et de Marais-Vernier, et des visiteurs,
tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon 249
-fig. 138 Question posée : « Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux
le marais Vernier (en rouge) et rayer ceux qui ne le caractérisent pas (en bleu) ».
D'après les entretiens menés en 1999, tableau de Nathalie Dumont-Fillon 250
-fig. 139 Question posée : « Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux
les coteaux de La Roche-Guyon (en rouge) et rayer ceux qui ne le caractérisent pas (en bleu).
D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon 251
-fig. 140 Choix de clichés pour caractériser les coteaux de La Roche-Guyon.
D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon 254
-fig. 141 Les pratiques des habitants et les lieux qu'ils citent.
D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, carte de Nathalie Dumont-Fillon 257
-fig. 142 Question posée : « Quels sont, selon vous, les éléments importants
du patrimoine ? » (question ouverte sans suggestion de réponses).
D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, tableau de Nathalie Dumont-Fillon 263
-fig. 143 Question posée : « Parmi ces trois possibilités d'évolution de ce territoire
[cf. figure 99], laquelle souhaiteriez-vous voir ? »
D'après les entretiens menés en 2000 et 2001, schéma de Nathalie Dumont-Fillon 265
-fig. 144 Question posée : « Pensez-vous que les politiques publiques actuelles vont dans le sens
d'une telle évolution ? » [selon le scénario choisi]. D'après les entretiens menés en 2000 et 2001,
schéma de Nathalie Dumont-Fillon 265
-fig. 145 Les deux coteaux de La Roche-Guyon. D'après les entretiens menés en 2000 et en 2001 auprès
des habitants, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon 267
-fig. 146 Comparaison des deux territoires étudiés, tableau comparatif de Nathalie Dumont-Fillon 275

Annexe 1 Les entretiens menés dans les deux territoires

Les coteaux de La Roche-Guyon

n°1	Vétheuil, depuis plus de 10 ans	-H- pharmacien + adjoint
n°2	Vétheuil, depuis plus de 10 ans	-H- instituteur
n°3	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-H- instituteur
n°4	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-H- retraité
n°5	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-F- retraitée (épouse de n°4)
n°6	Haute Isle, depuis plus de 10 ans (11 ans)	-H- forestier
n°7	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (30 ans)	-H- tisserand
n°8	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (30 ans)	-F- tisserand (épouse de n°7)
n°9	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-F- au foyer
n°10	Vétheuil, depuis plus de 10 ans	-H- retraité
n°11	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-H- architecte + au foyer
n°12	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-H- au Conseil général
n°13	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-F- infirmière (épouse de n°12)
n°14	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (3 ans)	-F- au foyer
n°15	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (8 ans)	-F- au foyer
n°16	La Roche Guyon, depuis plus de 10 ans (25 ans)	-H- retraité + adjoint
n°17	Chaussy depuis plus de 10 ans	-H- directeur d'école
n°18	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-H- employé Sncf de Mantes
n°19	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-F- employée Mantes
n°20	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (5 ans)	-F- au foyer (anglaise)
n°21	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-F- médecin (égyptienne)
n°22	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-F-potière
n°23	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-H- écrivain + adjoint (époux de n°22)
n°24	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-F- lycéenne (fille de n°22-23)
n°25	Haute-Isle, depuis plus de 10 ans	-H- artiste professionnel
n°26	Haute-Isle, depuis plus de 10 ans (11 ans)	-F- studio musique indépendant
n°27	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (15 ans)	-H- informaticien + adjoint
n°28	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (15 ans)	-F- hospice d'enfants de la Roche-Guyon
n°29	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (15 ans)	-F- collégienne (fille de n°27+28)
n°30	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (20 ans)	-F- infirmière
n°31	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (3 ans)	-F- animatrice château Roche-Guyon
n°32	Vétheuil, résident secondaire	-H- retraité (ingénieur)
n°33	Vétheuil, résidente secondaire	-F-retraitée (enseignante/ épouse de n°32)
n°34	Vétheuil, résident secondaire	-H- retraité (machines pour granulats)
n°35	Vétheuil, résident secondaire (depuis 70 ans)[Pierre Champion]	-H- retraité (auteur livre Vétheuil)
n°36	Vétheuil, résidente secondaire (depuis 70 ans)	-F- retraitée (épouse de n°35)
n°37	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (8 ans)	-H- architecte, agence à Vétheuil
n°38	Vétheuil, résident secondaire	-H- architecte à Paris
n°39	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (5 ans)	-H- retraité (militaire)

Le marais Vernier

n°40	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée
n°41	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- chambre d'hôtes
n°42	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- retraité agriculteur
n°43	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée (épouse de 42)
n°44	Vatteville	-H- professeur d'arts plastiques au parc naturel régional
n°45	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- employée Pont-Audemer
n°46	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- collégienne, née là.
n°47	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- étudiant
n°48	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée
n°49	Marais-Vernier, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée agricultrice (amie de 48)
n°50	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- assistante sociale
n°51	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-F- professeur
n°52	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- assistante maternelle
n°53	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- chauffeur scolaire
n°54	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- instituteur "seigneur des anguilles"
n°55	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (1 ans)	-F- professeur

Annexe 1 Les entretiens menés dans les deux territoires

Les coteaux de La Roche-Guyon

n°1	Vétheuil, depuis plus de 10 ans	-H- pharmacien + adjoint
n°2	Vétheuil, depuis plus de 10 ans	-H- instituteur
n°3	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-H- instituteur
n°4	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-H- retraité
n°5	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-F- retraitée (épouse de n°4)
n°6	Haute Isle, depuis plus de 10 ans (11 ans)	-H- forestier
n°7	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (30 ans)	-H- tisserand
n°8	Vétheuil, depuis plus de 10 ans (30 ans)	-F- tisserand (épouse de n°7)
n°9	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-F- au foyer
n°10	Vétheuil, depuis plus de 10 ans	-H- retraité
n°11	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-H- architecte + au foyer
n°12	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-H- au Conseil général
n°13	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-F- infirmière (épouse de n°12)
n°14	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (3 ans)	-F- au foyer
n°15	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (8 ans)	-F- au foyer
n°16	La Roche Guyon, depuis plus de 10 ans (25 ans)	-H- retraité + adjoint
n°17	Chaussy depuis plus de 10 ans	-H- directeur d'école
n°18	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-H- employé Sncf de Mantes
n°19	Vétheuil, depuis moins de 10 ans	-F- employée Mantes
n°20	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (5 ans)	-F- au foyer (anglaise)
n°21	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-F- médecin (égyptienne)
n°22	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-F-potière
n°23	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-H- écrivain + adjoint (époux de n°22)
n°24	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (17 ans)	-F- lycéenne (fille de n°22-23)
n°25	Haute-Isle, depuis plus de 10 ans	-H- artiste professionnel
n°26	Haute-Isle, depuis plus de 10 ans (11 ans)	-F- studio musique indépendant
n°27	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (15 ans)	-H- informaticien + adjoint
n°28	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (15 ans)	-F- hospice d'enfants de la Roche-Guyon
n°29	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (15 ans)	-F- collégienne (fille de n°27+28)
n°30	La Roche-Guyon, depuis plus de 10 ans (20 ans)	-F- infirmière
n°31	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (3 ans)	-F- animatrice château Roche-Guyon
n°32	Vétheuil, résident secondaire	-H- retraité (ingénieur)
n°33	Vétheuil, résidente secondaire	-F-retraitée (enseignante/ épouse de n°32)
n°34	Vétheuil, résident secondaire	-H- retraité (machines pour granulats)
n°35	Vétheuil, résident secondaire (depuis 70 ans)[Pierre Champion]	-H- retraité (auteur livre Vétheuil)
n°36	Vétheuil, résidente secondaire (depuis 70 ans)	-F- retraitée (épouse de n°35)
n°37	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (8 ans)	-H- architecte, agence à Vétheuil
n°38	Vétheuil, résident secondaire	-H- architecte à Paris
n°39	Vétheuil, depuis moins de 10 ans (5 ans)	-H- retraité (militaire)

Le marais Vernier

n°40	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée
n°41	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- chambre d'hôtes
n°42	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- retraité agriculteur
n°43	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée (épouse de 42)
n°44	Vatteville	-H- professeur d'arts plastiques au parc naturel régional
n°45	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- employée Pont-Audemer
n°46	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- collégienne, née là.
n°47	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- étudiant
n°48	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée
n°49	Marais-Vernier, depuis plus de 10 ans	-F- retraitée agricultrice (amie de 48)
n°50	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- assistante sociale
n°51	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (2 ans)	-F- professeur
n°52	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-F- assistante maternelle
n°53	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- chauffeur scolaire
n°54	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans	-H- instituteur "seigneur des anguilles"
n°55	Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (1 ans)	-F- professeur

n°56 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (1 ans) -H- ingénieur
n°57 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (1 ans) -F- (enfant 9 ans, fille de 55 et 56)
n°58 Sainte-Opportune-la-Mare, résident secondaire -F- ingénieur
n°59 Aizier, résident secondaire -H- chambres d'hôtes s'appuyant sur les acteurs du marais Vernier (produits fermiers, activités sportives)
n°60 Sainte-Opportune-la-Mare, résident secondaire -F- retraité, médecin
n°61 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (3 ans) -F- profession dans le social
n°62 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis moins de 10 ans (3 ans) -H- employé au Havre
n°63 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans -F- retraitée, née là
n°64 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans -H- retraité
n°65 Marais-Vernier, depuis plus de 10 ans -H- arboriculteur
n°66 Sainte-Opportune-la-Mare, depuis plus de 10 ans -H- retraité, pêcheur-chasseur
n°67 Marais-Vernier, depuis moins de 10 ans -F- mère au foyer
n°68 Marais-Vernier, depuis moins de 10 ans -F- (enfant 11 ans, fille de 67)
n°69 Marais-Vernier, depuis moins de 10 ans -H- (enfant 9 ans, fils de 67)
n°70 Marais-Vernier, depuis moins de 10 ans -H- auberge de l'Étampage
n°71 Marais-Vernier, depuis moins de 10 ans -H- ferme équestre
n°72 Marais-Vernier, depuis plus de 10 ans -F-employée Pont-Audemer
n°73 Marais-Vernier,depuis plus de 10 ans -F- (enfant 10 ans fille de 72)
n°74 Marais-Vernier,depuis plus de 10 ans -F- retraitée, née là (grand-mère de 73)
n°75 Marais-Vernier, résident secondaire -H- retraité, travaillait au Havre
n°76 Marais-Vernier, résident secondaire -F- retraitée
n°77 Marais-Vernier, résident secondaire -H- employé au Havre

Annexe 2 Les guides d'entretiens auprès des habitants

L'entretien auprès des habitants dure entre 45 minutes et une heure en moyenne. Des guides spécifiques ont été établis pour les entretiens particuliers (institutions, personne particulière, etc.)

Entretien n° : Date :
Présentation de l'entretien (Je vous contacte de la part de… X. Je suis étudiante en géographie / Présentation de l'étude/ Avez vous des questions ? / Permettez vous un enregistrement ?)

• Guide d'entretien pour le marais Vernier

A- les pratiques
1- Pour vous, qu'est ce que le marais Vernier ? Où peut-on aller pour le voir ? Quels lieux en font partie ?
2- Avez-vous une pratique de loisir de plein air dans le marais Vernier ? - oui -non
3- Si oui, qu'allez-vous faire dans ces lieux ? - promenade pédestre ou cycliste - déplacement en voiture - chasse - sport - autre
4- Quels sont les lieux où vous allez ?
5- Quels sont les lieux qui vous plaisent le plus ? Comment avez-vous connu cet endroit ?
6- À quelle fréquence pratiquez-vous ces lieux ?
7- Etes-vous seul, accompagné ? - seul - non seul
8- Lorsque vous êtes plusieurs, qui décide de l'itinéraire ? Pourquoi ?
9- Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus ? Pourquoi ?
10- Comment avez-vous connu ces lieux ?
11- Avez-vous prévu de découvrir de nouveaux lieux que vous ne connaissez-pas encore ? - non - oui, lesquels et pourquoi ?
12- La fête de l'étampage : y êtes vous allés cette année, précédemment ? Appréciez-vous ? - non - oui, commentaire

B- les représentations du marais Vernier
13- Si je viens ici pour la première fois, où me conseillez-vous d'aller ? Que me conseillez-vous de voir ?
14- Si je n'ai pas beaucoup de temps, qu'est-ce qui est le plus important ?
15- Comment se nomme cet endroit ? Comment peut on le reconnaître ?
16- Avez-vous un endroit que vous préférez ? - non - oui, commentaire
17- J'aimerais bien découvrir un endroit plutôt sauvage / ou plutôt aménagé / il y en a t-il par ici ? ou plutôt tranquille (où je pourrais pique-niquer ?)
18- Sommes-nous ici (chez vous) à la campagne ? Pourquoi ? Près de la nature ? Pourquoi ?
19- Connaissez-vous des lieux dans ce site, bien aménagés pour les visiteurs ?

C- les représentations du marais Vernier mais aussi des marais en général

20- Connaissez vous d'autres marais ?
21- Y êtes-vous déjà allé ? (Pourquoi ? Avec qui ? L'avez-vous apprécié ? etc.)
22- Quelles sont les différences, selon vous, entre ces trois termes : marais, zone humide et marécage?
23- Un marais, à quoi cela sert-il ?
24- Un marais doit-il être aménagé pour les visiteurs ? Si oui, comment doit-il l'être ?
25- Pour vous faut-il protéger les marais, zones humides, marécages ?
26- Connaissez-vous des exemples de protection ? Qu'en pensez-vous ?
27- Pour vous, qui doit prendre en charge l'avenir du marais Vernier ?
28- Êtes vous intéressé par la nature ?
29- Pensez-vous que vivre ici vous permet de bien connaître la nature ? De bien en profiter ? De la faire connaître ?
30- Vos enfants, voisins, cousins, élèves des écoles, etc. connaissent-ils le marais Vernier ? Est-ce important ? Pourquoi ?
31- Que pouvez-vous me dire sur le parc naturel régional ?
32- Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux le marais Vernier et rayer ceux qui ne le caractérisent pas / commentaires :
33- Parmi ces 16 photos, en choisir 5 qui caractérisent le mieux ce territoire : - n°.....+ commentaire
Et 5 qui ne caractérisent pas ce territoire : - n°.....+ commentaire
34- Conclusion générale

Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux le marais Vernier
et rayer ceux qui ne les caractérisent pas :

boisé	triste	nauséabond	artificiel
inutile	productif	vivant	dangereux
laid	insalubre	humide	ennuyeux
humain	banal	désert	agricole
sauvage	angoissant	calme	surprenant
écologique	beau	naturel	utile
mystérieux	fragile	sale	mort
vide	bucolique	gai	agréable
boueux	obscur	inondé	asséché
propre	froid	brumeux	aménagé
changeant	impénétrable	sain	marécageux

et une couleur ?

vert blanc rouge bleu marron noir autre

Pensez-vous à d'autres mots ? Quelle plante, quel animal pourraient évoquer le marais Vernier ?

• Guide d'entretien pour les coteaux de La Roche-Guyon

A- les pratiques

1- Avez-vous une pratique de loisir de plein air dans le territoire des coteaux de La Roche-Guyon ? - non - oui
2- Si oui, qu'allez-vous faire dans ces lieux ? - promenade pédestre ou cycliste - déplacement en voiture - chasse - sport - autre
3- Êtes-vous seul ou accompagné ? - seul - non seul : (précisez) famille, amis, collègues de travail, autre
4- À quelle fréquence pratiquez-vous ces lieux ? - 1 ou 2 fois par an - 2 à 4 fois par an - plus de 4 fois par an. Précisez (mois, semaine)
5- Quels sont les lieux où vous allez ?
6- Lorsque vous êtes plusieurs, qui décide de l'itinéraire ? Pourquoi ?
7- Quels sont les lieux que vous fréquentez le plus ? Pourquoi ?
8- Comment avez-vous connu ces lieux ?
9- Avez-vous prévu de découvrir de nouveaux lieux que vous ne connaissez-pas encore ? - non - oui, lesquels et pourquoi ?

B- les représentations

10- Pour vous, qu'est-ce que les coteaux de La Roche-Guyon ?
11- Quel nom exact porte ce site ? - les falaises de Haute-Isle - les coteaux de La Roche-Guyon
- les coteaux de la boucle de Moisson
12- Quelles en sont les limites géographiques ?
13- Si je viens ici pour la 1ère fois, où me conseillez-vous d'aller ? Pourquoi ?
14- Comment se nomme cet endroit ?
15- Comment pouvez-vous me le décrire ?
16- Avez-vous un endroit que vous préférez ? - non - oui, commentaire

17- Quels sont, selon vous, les éléments importants du patrimoine ? (bâti, nature, etc.)
18- Connaissez-vous des lieux dans ce site, bien aménagés pour les visiteurs ? - non - oui, commentaire
19- Parmi ces 10 photos, en choisir 3 qui caractérisent le mieux ce territoire : - n°.....+ commentaire
Et 1 qui ne caractérise pas ce territoire : - n°.....+ commentaire
20- Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux les coteaux de La Roche-Guyon et rayer ceux qui ne le caractérisent pas / commentaires

C- les enjeux et les politiques

Image pour les questions 21 à 26

21- Sur cette photo [ci-droite], décrivez rapidement ce que vous voyez ; de quel type d'espace est-il question ?
22- Appréciez-vous ce type de territoire ? - non, pourquoi - oui, pourquoi
23- Avez-vous déjà entendu parler de pelouses calcicoles ? - non - oui.
À quelle occasion ?
24- Selon vous, quels sont les usages de ces espaces ?
25- Selon vous, ces espaces sont-ils menacés ? - non, commentaire
- oui, commentaire
26- Appréciez-vous de voir une activité agricole dans ces espaces ? - non, pourquoi ? - oui, pourquoi ?
27- Connaissez-vous des exemples de protection de ce territoire ? - non - oui, lesquels ?
*Que pensez-vous personnellement des politiques suivantes ? (28 à 31)
28- Projet de réserve naturelle : A-sans opinion B- commentaire
29- Classements de sites : A-sans opinion B- commentaire
30- Natura 2000 : A-sans opinion B- commentaire
31- Parc naturel-Chartes de paysage : A-sans opinion B- commentaire
32- Parmi ces 3 possibilités d'évolution de ce territoire, laquelle souhaiteriez-vous voir ? - A + commentaire
- B + commentaire - C + commentaire
33- Pensez-vous que les politiques actuelles vont dans le sens d'une telle évolution ? - non, pourquoi ?
- oui, pourquoi ?
34- Conclusion générale

Parmi ces adjectifs, entourer ceux qui caractérisent le mieux les coteaux de La Roche-Guyon
et rayer ceux qui ne les caractérisent pas :

boisé	triste	sec	artificiel
inutile	productif	vivant	dangereux
laid	pittoresque	crayeux	ennuyeux
humain	banal	désert	agricole
sauvage	angoissant	calme	surprenant
écologique	beau	naturel	utile
mystérieux	fragile	sale	mort
vide	bucolique	gai	agréable
boueux	obscur	inondé	ouvert
propre	froid	brumeux	aménagé
changeant	impénétrable	sain	lumineux

et une couleur ?

vert blanc rouge bleu marron noir autre

Pensez-vous à d'autres mots ? Quelle plante, quel animal pourraient évoquer les coteaux ?

D- Présentation de l'habitant interrogé

Questions valables pour l'ensemble des entretiens (dans les deux territoires) :

35- Vous êtes habitant depuis : A- moins de 10 ans ? (permanent) B- plus de 10 ans ? (permanent)
C- résident secondaire depuis .....
36- Votre profession, secteur d'activité ou autre
37- Vos activités associatives :
38- Votre tranche d'âge : A- moins de 30 ans B- entre 30 et 60 ans C- plus de 60 ans
39- Sexe - Masculin - Féminin
Merci / Quelles personnes pourrais-je rencontrer de votre part ?

Sommaire 1
Introduction 2

Première partie
Le rôle des politiques publiques de paysage et de patrimoine dans la production des espaces
5

10 Présentation introductive de la thèse 5
100 Définitions des notions de politique publique et de référentiel 5
101 Notions de territoire, de paysage et de patrimoine en lien avec les politiques publiques 7
Notions de territoire et de paysage par rapport aux politiques publiques de paysage 8
Dans les parcs naturels régionaux, le territoire en tant que patrimoine collectif 10
Les notions retenues pour la thèse 12
102 Sujet de la thèse, problématique et hypothèses 12
103 Démarche et méthodes 14
Choix des deux sites : l'un humide, l'autre sec 14
Présentation rapide des deux territoires 15
Méthode d'analyse du corpus artistique et des modèles de paysage 16
Méthode d'analyse des politiques publiques de paysage et de patrimoine par le fil conducteur du paysage 17
Méthode d'entretiens avec les habitants et les acteurs institutionnels 18
Guides d'entretiens et pré-enquêtes 19
Choix des adjectifs qualificatifs et des photographies contemporaines 20
L'analyse des entretiens auprès des habitants se structure en quatre volets 20
104 Connaissances sur le sujet 20
Les modèles de paysage 21
Le modèle normand 21
Le modèle de l'Aubrac 22
Le modèle de campagne provençale 22
L'entrée en scène de nouveaux acteurs 23
Le rôle des associations dans la mise en valeur des paysages 23
L'encadrement social du loisir 24
Conclusion de la partie 10 24

11 Les textes juridiques et les politiques publiques liés au paysage et au patrimoine 25
110 Les principales politiques publiques qui agissent sur le patrimoine et les paysages 25
Les politiques de monuments historiques et de monuments naturels 26
Les politiques de protection du patrimoine naturel 27
Les politiques des régions, des communes et de l'État 28
Rapide historique de lacréation des deux parcs naturels régionaux étudiés 29
111 Un exemple récent de politique publique dédiée à un type de territoire : le cas des zones humides 30

Conclusions de la première partie 31

Deuxième partie
Les territoires de marais et de coteaux en mutation : des dynamiques spatiales à l'origine des politiques publiques publiques de paysage et de patrimoine **33**

20 Deux états différents d'une même dynamique de déprise agricole 35
200 Déprise agricole des coteaux de La Roche-Guyon et tradition d'ouverture au public 35
L'arrivée précoce d'une population de non-agriculteurs 35
L'apparition des premières friches et la totale disparition des cultures sur les coteaux 36
201 Le marais Vernier, un *« monde à part »* centré sur ses terres cultivées 41
Une société rurale rejetant l'étranger et centrée sur ses terres cultivées 42
Les dessèchements du marais Vernier tourbeux pour sa mise en culture 44
Les mutations de l'occupation du sol 49
Transition de la partie 20 De progressives transformations des territoires 49

21 Les paysages actuels et leur évolution à l'origine des politiques publiques 50
210 Les coteaux de La Roche-Guyon pittoresques 50
Quatre communes des coteaux reliées par la route de la vallée et la route des crêtes 50
Les paysages actuels des coteaux de La Roche-Guyon : un site belvédère exceptionnel 51
Un motif attractif : la végétation des coteaux 52
Les coteaux de la Seine : un site remarquable 54
Le bâti : de nouvelles règles d'urbanisation 56
Les espaces publics : une reconquête nécessaire 57
211 Le marais Vernier, paysage rural normand 55
Des villages discrets entre plateaux et vallées 58
Les haies du bocage et les arbres conduits en têtard : des motifs puissants de paysage 59
La mutation des paysages agricoles : de la prairie traditionnelle à la céréaliculture et à l'élevage allaitant 60
La transformation des vergers d'arbres fruitiers 61
Les chaumières du marais Vernier : un patrimoine d'intérêt régional 62
Les végétations palustres : des formes singulières 63
Le niveau de l'eau : une source permanente de conflits 64
Transition de la partie 21 Les motifs de paysage à l'origine des politiques publiques 65

22 Le patrimoine naturel à l'origine des politiques naturalistes 65
220 La reconquête naturaliste des coteaux de La Roche-Guyon : un site écologique stratégique 65
221 L'implantation des naturalistes au marais Vernier 66
222 Les forte valeurs patrimoniales des deux territoires identifiées par Natura 2000 67
La valeur naturaliste d'une zone humide au pied de coteaux calcaires 70
L'identification des valeurs patrimoniales des coteaux de La Roche-Guyon 72

Conclusions de la deuxième partie 74

Troisième partie
Une permanence des motifs pittoresques sur les coteaux depuis trois siècles et les balbutiements des paysages du marais **75**

30 Les marais en France sont l'objet d'une transformation valorisante des regards 76
300 Des approches sensibles à l'atmosphères des marais et aux espèces animales et végétales 78
301 L'imaginaire dans la littérature et les bandes dessinées : les marais lieux du danger 81
302 Les évocations orales du marais Vernier comparables à des images d'histoire de l'art et à des contes ou légendes 82
303 Les descriptions des scientifiques (le patrimoine naturel) et les représentations du patrimoine bâti (les cartes postales) 85
304 Les descriptions de la presse récente : une progressive mise en image du marais Vernier 87
305 Les documents touristiques : un marais Vernier à découvrir en vélo ou en voiture 89
Conclusion de la partie 30 90

31 Un monument historique dans le paysage : le succès indémodable d'une vue pittoresque des coteaux de La Roche-Guyon 90
310 Les premiers tableaux avant le XVIIIe siècle 90
Les jardins du XVIIIe siècle 92
311 La mise en place des représentations de paysage 94
L'invention d'un cadrage par Hubert Robert au XVIIIe siècle 94
312 Une abondante production de paysages des coteaux : les lithographies pittoresques du XIXe siècle 96
Des paysages pittoresques et romantiques 99
Un album entier : Adolphe Maugendre édité par Auguste Bry vers 1850 101
313 La boucle de la Seine des peintres : de l'amphithéâtre au village de Vétheuil 102
La période impressionniste déplace les cadrages vers Vétheuil 102
Un voisin de Claude Monet à Vétheuil : Abel Lauvray 105
D'autres artistes qui ont peint près de Vétheuil 106
Émile Zola et Paul Cézanne à Bennecourt : élargissement des regards vers l'ouest des coteaux 108
314 La route des crêtes et les cavités troglodytiques, un imaginaire à succès 109
Quelques rares peintures de la route des crêtes et du relief accidenté 109
Les coteaux sous des angles insolites 109
L'église pittoresque de Haute-Isle 110
Les paysages des fictions littéraires 111
Du dessous des falaises (les cavités troglodytiques) aux vues panoramiques 113
315 La production d'images contemporaines au travers des publications artistiques, touristiques, et des ouvrages scientifiques 115
Les productions artistiques contemporaines : une permanence d'attraction des artistes 115
Un cliché contemporain qui s'inscrit dans une tradition pittoresque 118
Des guides touristiques et des publications naturalistes influencées par l'héritage patrimonial et pittoresque 118
L'influence du pittoresque dans la littérature scientifique 118
Guides et affiches touristiques : un donjon point de repère 122
Conclusion de la partie 31 Une permanence des motifs depuis trois siècles 124

Conclusions de la troisième partie 124

Les politiques publiques de paysage et de patrimoine dans les deux territoires étudiés (présentation des quatrième et cinquième parties du mémoire) 127

Quatrième partie
Les politiques publiques de paysage découragent ou bloquent certaines évolutions socio-économiques des paysages 133

40 La volonté de préserver les paysages, origine des politiques publiques de découragement ou de blocage de dynamiques d'évolution de l'occupation du sol 134
400 La sensibilité sociale aux paysages 134
401 Un argument utile pour solliciter les pouvoirs publics : le paysage comme patrimoine 135
402 Pour préserver les paysages, rejeter l'urbanisation et l'industrialisation 137
Conclusion de la partie 40 La motivation des groupes sociaux paysagistes est la conservation des paysages au nom de la beauté 139

41 La mise en place d'une politique publique de préservation forte : le classement des coteaux de La Roche-Guyon 140
410 Une logique juridique de patrimoine déjà présente : de nombreux monuments historiques inscrits et classés (loi de 1913) 141
Les effets de la protection (loi de 1913) : la protection des abords 141
411 Le classement des coteaux de La Roche-Guyon comme outil de blocage 143
Les motifs : tout se joue sur la route des crêtes pour protéger des points de vue 146
La procédure de classement 147

412 Les paysagistes reconnaissent une société préservant les paysages 149
Le rôle des associations 152
413 Les notions de menace et de pression urbaine accélèrent les procédures de classement 153
Conclusion de la partie 41 Des groupes sociaux paysagistes mobilisés dans un seul territoire 154

42 La volonté du recours aux zonages dans les chartes paysagères, un meilleur contrôle de l'évolution des territoires ? 155
Le parc naturel régional comme intermédiaire obligé ? 156
Les paysagistes refusent d'agir par zonages 156
Le cas du marais Vernier 158
L'évolution du marais Vernier peu contrôlée par sa seule inscription 158
Soumettre les projets à l'avis du bureau du parc naturel 159
Contrôler l'occupation du sol 160
La redéfinition du territoire du parc naturel régional des boucles de la Seine normande fondée sur ses zones humides à préserver 161

Conclusion de la partie 42 Les paysagistes définissent les rôles des chartes paysagères 163

43 Quelles possibilités de préservation des paysages vexinois par les chartes ? 163
Les projets de chartes paysagères dans le parc naturel régional du Vexin français 164
Malgré le classement et les chartes paysagères communales ou intercommunales, la vigilance des associations est maintenue 166

Conclusion de la partie 43 Les effets des multiplications de chartes paysagères (communales) : plus de contrôles de l'évolution de l'occupation du sol ? 167

Conclusions de la quatrième partie 168

Cinquième partie
Des politiques publiques de paysage et de patrimoine encouragent des processus existants ou initient de nouveaux processus de développement local **171**

50 Àl'origine des politiques publiques : les modèles franciliens et normands de paysages et d'architectures à mettre en oeuvre 172
500 Patrimoine végétal et jardins, variétés fruitières et parcs naturels régionaux : le rôle pionnier des associations 174
501 Le cas des jardins vexinois, une inspiration pittoresque 175
L'identité pittoresque : la reconstitution des jardins de La Roche-Guyon 176
502 Le marais Vernier-jardin : la production privée d'un paysage normand 177
503 Les végétaux domestiqués au marais Vernier 179
504 Un début de patrimonialisation des cavités troglodytiques : un modèle pittoresque oublié ? 180
Conclusion de la partie 50 Les modèles paysagistes et les modèles scientifiques 182

51 Produire des formes végétales et architecturales emblématiques : le rôle des institutions publiques 185
510 L'encouragement par la charte paysagère du parc naturel régional des boucles de la Seine normande 186
Le marais Vernier comme paysage local idéal pour ses haies de houx et ses arbres taillés en têtard qui entourent des prairies humides 187
L'exemple des trois cantons : Beuzeville, Cormeilles et Quillebeuf 189
511 L'encouragement par la charte paysagère parc naturel régional du Vexin français 190
Une progressive mise en place de mesures pour les haies champêtres dans le parc naturel régional du Vexin français 190
Le conseil architectural dans les coteaux de La Roche-Guyon : un succès à Vétheuil 191

512 Les politiques de paysage et la communication des Conseils généraux et régionaux : prairies humides et saules têtards, paysages et variétés locales 192
513 Les chartes paysagères communales du parc naturel régional du Vexin français, une échelle d'action qui tente le parc naturel régional des boucles de la Seine normande 194
La première charte paysagère intercommunale : Vétheuil et deux autres communes reliées par la Seine 195
Le diagnostic en cours de la charte paysagère communale de Gommecourt 197
Le diagnostic paysager du parc naturel régional des boucles de la Seine normande : un début de réflexion à une échelle plus fine 198
Conclusion de la partie 51 Le rôle des institutions 198

52 La conquête naturaliste de l'espace dans les deux territoires grâce à Natura 2000 199
520 L'échec de l'agriculture intensive au marais Vernier et la déprise agricole des coteaux de La Roche-Guyon, des contextes favorables aux politiques naturalistes 200
521 Dans les deux territoires étudiés, les projets naturalistes se multiplient 200
5210 Les milieux naturels du marais Vernier désignés par le programme Natura 2000 202
Les objectifs naturalistes mentionnés dans le document d'objectifs 202
5211 Le programme européen Natura 2000 relance le projet de réserve naturelle des coteaux de La Roche-Guyon 204
Les espèces animales 205
Les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (Znieff) 206
La carte synthétique des enjeux patrimoniaux 206
522 La préservation des pelouses calcicoles et des prairies humides par les mesures agri-environnementales 207
523 Une médiatisation accrue des projets naturalistes 209
Dans le cadre du programme Life, coteaux du Val de Seine : une volonté de marquer une préoccupation paysagiste 209
Des publications récentes qui s'accordent avec les politiques publiques 211
Conclusion de la partie 52 Les politiques publiques naturalistes fondées sur les patrimoines naturels 212

53 L'ouverture des espaces au public 213
La route des chaumières et les observatoires vers les étangs et les roselières 213
Le marathon de la boucle du marais Vernier 213
Invitation au verger 214
À la découverte des cigognes du marais Vernier 214
Le bourg de Vétheuil entre mairie et église 215
À la recherche des coteaux de La Roche-Guyon des artistes 215
Conclusion de la partie 53 L'économie touristique tire parti des politiques publiques de paysages et de patrimoine 216

Conclusions de la cinquième partie 217

Sixième partie
Les nouveaux maraiquets du marais Vernier
Les nouveaux paysagistes des coteaux de La Roche-Guyon 219

60 Le marais Vernier investi par les nouveaux maraiquets : l'invention des paysages 219
600 Le marais Vernier devenu touristique sous les regards de visiteurs : réactions positives ou nuancées des habitants permanents 222
6000 Le marais touristique considéré par ses habitants permanents : l'adoption du modèle de paysage normand 222
L'idéalisation du marais rural et utile 223
Les paysages du marais Vernier et les haies de saules têtards comme patrimoine 224
6001 Certains habitants nuancent l'image idyllique du marais Vernier 227

601 Les habitants inventent un marais réservé, ce qui permet d'accepter le marais naturaliste du parc naturel régional par partages des espaces 229
6010 Le marais personnel de habitants permanents (espace privé) 229
Les pratiques personnelles que l'on conte comme des légendes inoubliables 231
Les aménagements privés pour bénéficier d'un marais personnel 233
La création de son propre univers de marais (espace privé) : un réseau de mares de plantes et des prairies de conifères et de peupliers 234
6011 Entre espace privé et espace public : apparition de deux marais distincts, l'un offert aux visiteurs, l'autre réservé aux habitants 236
Les rares chemins se perdent dans un marais dangereux et sauvage 236
Le nouvel expert du marais : le guide du marais naturaliste 237
Le marais à reconquérir : conflits entre utilisateurs 240
6012 Le marais naturaliste bienvenu pour assurer la tranquillité des habitants 241
Variations d'appréciation du marais naturaliste 242
6013 le marais normand convivial (espace public) 245
Conclusion de la partie 60 Un marais semi-public de nature sauvage et un marais domestique public 248

61 Les nouveaux paysagistes : des habitants des coteaux de nature jardinée 252
610 Le pittoresque des falaises et les crêtes liées aux pratiques usuelles 252
Les crêtes, un paysage idéalisé 252
Les falaises et l'imaginaire marin 253
La boucle de la Seine : le paysage jugé le plus caractéristique 254
Un paysage remarquable ou un paysage quotidien ? 256
611 Mise en pittoresque : représentations (les crêtes) et espace public (réserve naturelle) 259
Du patrimoine et du pittoresque à la nature fluviale et jardinée 259
Les pelouses comme patrimoine nouveau 262
La nécessité des espaces ouverts 264
Entretiens avec les artistes des coteaux 266
Conclusion de la partie 61 Les nouveaux paysagistes des coteaux de La Roche-Guyon 268

62 Comparaison des habitants de chaque territoire face aux politiques publiques 268

Conclusions de la sixième partie 270

Conclusion générale
273

Bibliographie I
Table des figures XII

Annexe 1 Les entretiens menés dans les deux territoires XVII
Annexe 2 Les guides d'entretiens auprès des habitants XVIII

Table des matières XXI